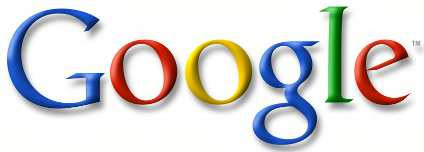
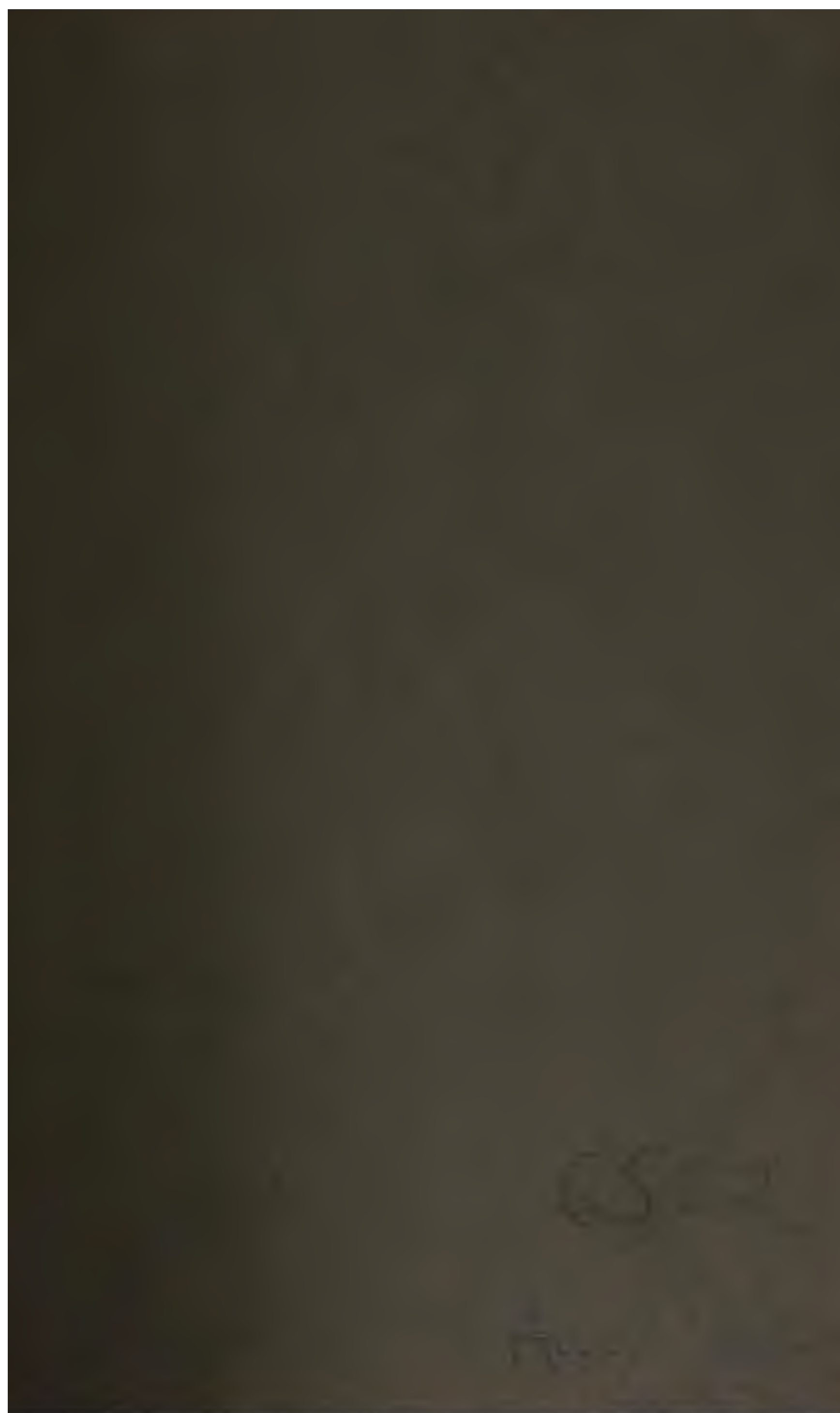



ARCH LIBRARIES
01983344 5







ANNALES

DE

PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE

SIXIÈME SÉRIE.

ANNALES

DE

PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE

SIXIÈME SÉRIE.

Conditions de la souscription.

Les *Annales* paraissent à la fin de chaque mois par cahiers de 80 pages, avec *Gravures* ou *Caractères étrangers,* quand il y a lieu.

Le prix d'abonnement est de 20 francs par an.

S'adresser au *Directeur,* rue de Babylone, n° 39,

CONCORDANCE ET PRIX

des Séries et de la Collection des Annales :

1re *série.*	— 12 volumes.	— tome	1 à 12.	Prix : 4 fr. le volume.
2e *série.*	— 7 vol.	— t.	13 à 19.	— 4 fr. le vol.
3e *série.*	— 20 vol.	— t.	20 à 39.	— 4 fr. le vol.
4e *série.*	— 20 vol.	— t.	40 à 59.	— 4 fr. le vol.
5e *série.*	— 20 vol.	— t.	60 à 79.	— Prix divers.
6e *série.*	— 4 vol.	— t.	81 à 83.	— 10 fr. le vol.

Chacune de ces séries est terminée par une *Table générale des matières* de la série.

Chaque volume se vend séparément, et l'on donne *des facilités* pour le payement.

S'adresser directement au bureau.

ANNALES

DE

PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE

RECUEIL PÉRIODIQUE

DESTINÉ A FAIRE CONNAITRE

TOUT CE QUE LES SCIENCES HUMAINES RENFERMENT

De preuves et de découvertes en faveur du Christianisme,

PAR UNE SOCIÉTÉ

DE LITTÉRATEURS ET DE SAVANTS, FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

Sous la direction

DE M. A. BONNETTY,

CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND ET DE L'ORDRE DE PIE IX,

DE L'ACADÉMIE DE LA RELIGION CATHOLIQUE DE ROME,

ET DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE DE PARIS.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES AUTEURS DONT LES TRAVAUX ENTRENT DANS CE VOLUME :

M. l'abbé BLANC, curé de Domazan. — M. Maurice DE BONALD, juge à Rodez. — — M. BONNETTY, de l'Académie de la Religion catholique de Rome et de la Société asiatique de Paris, directeur des *Annales*.—M. l'abbé BOSIA. — M. de CHARENCEY. — M. de CHAULNES. — M. l'abbé CHEVALLIER, curé de Mandres. — M. Edouard DUMONT. — Mgr GAUME, protonotaire apostolique. — M. l'abbé LAURENT DE SAINT-AIGNAN. — M. René MARCHAND. — PLATON. — Le P. RAMIÈRE, de la Compagnie de Jésus.

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE.

SIXIÈME SÉRIE.

TOME V.

(84e VOLUME DE LA COLLECTION).

PARIS,

BUREAU DES ANNALES DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE,

RUE DE BABYLONE, N° 39 (FAUBOURG SAINT-GERMAIN).

1873

Versailles. — Imprimerie Beaugrand et Dax, rue du Potager, 9.

TABLE DES ARTICLES.

(Voir à la fin du volume la table des matières.)

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE
Numéro 25. — Janvier 1873.

Hagiographie Catholique.

SAINT CONSTANTIN.

I

Le monde catholique, savants en tête, a cru jusqu'au 17e siècle, selon la tradition de l'Eglise romaine, contre le récit contemporain d'Eusèbe, que le premier Empereur chrétien a reçu le baptême du pape S. Sylvestre, en 324, à Rome, et non d'un évêque Arien, en 338, avant de mourir à Nicomédie. La critique moderne a changé tout cela en se moquant du crédule Baronius, dont elle pense avoir étouffé le récit sous la copieuse impartialité du janséniste Tillemont, si expert à broussailler du pour et du contre. Les *Annales de philosophie chrétienne*, juin, juillet, septembre 1857, t. XV, XVI (4e série), ont ouvert un chemin droit à travers ces tortuosités épineuses en rectifiant la chronologie et en démontrant les ignorances des quatre continuateurs d'Eusèbe, Socrate, Sozomène, Théodoret, Evagrius, de S. Cyrille d'Alexandrie, de Julien l'Apostat, et de l'auteur de la *Monodia* [1], ignorances compliquées des mensonges d'Eutrope, d'Aurélius Victor et d'Eunape, élégamment rhabillés par Zosime. Ce sont ces lacunes qu'il s'agit ici d'expliquer et de suppléer pour donner une idée exacte du premier Empereur chrétien, on peut hardiment dire, inconnu, après un règne de plus de 40 ans entièrement consacré au triomphe de la foi et à l'établissement de l'Eglise. Je lui dois en outre

[1] S. Athanase se tait sur Constantin, parce que la biographie de ce prince par Eusèbe n'avait pas encore été publiée; cela ne se peut autrement, car il aurait certainement démenti Eusèbe, ajoutons que S. Antoine, dans sa réponse à l'empereur, s'il l'avait cru arien ou non baptisé, n'eût pas manqué de l'exhorter à la vraie foi ou au baptême (S. Athan, *vie de S. Antoine*, qui parut en 336.)

amende honorable pour l'avoir si mal jugé dans mes premiers travaux (***Histoire romaine et Précis***) sur la foi de tant d'écrivains érudits et autres, imbus des préventions souvent haineuses que la philosophie de notre temps a héritées de la philosophie païenne. Si étrange que tout cela puisse paraître, cela est incontestable. Les déplorables scènes que Constantin avait données à Rome ont été peu connues et assez tard en Orient. C'était pour la famille impériale un devoir de respect pour les fidèles d'Occident, et pour Constantin lui-même de s'en taire; le baptême seulement ne devait pas être caché, pour qu'on en fit un grand bruit et un cas solennel. Il n'y avait nulle raison pour que S. Cyrille en fût plus instruit que tout autre. Dans un temps plus rapproché des événements, S. Chrysostome à Constantinople disait un jour en chaire : « Les catastrophes sont fré-
» quentes dans les hautes fortunes, et le marbre royal ruis-
» selle du sang de la parenté. Je vous raconterai des choses pas-
» sées, mais non oubliées, car elles ont eu lieu de notre temps.
» Un souverain a exposé nue sur une montagne une épouse
» soupçonnée d'adultère, et dont il avait eu plusieurs en-
» fants,... et le même a égorgé son fils. » On trouve ce passage curieux « parce qu'il montre qu'à la faveur du silence des
» écrivains, les légendes avaient, dès le 4e siècle, défiguré cette
» sombre histoire [1]. » Ce qu'il y a de curieux cependant n'est pas ce que la rumeur publique y a mis du sien; c'est bien plutôt qu'un fait si émouvant fût si peu connu non-seulement d'un homme aussi instruit que S. Chrysostome, d'une des plus illustres familles et né en Orient sept ans après la mort de Constantin, mais encore de tous les habitants d'une ville fondée par ce prince, où beaucoup de vieillards devaient l'avoir vu dans leur enfance [2].

[1] S'il y a des légendes douteuses, il y en a de vraies; et parmi les douteuses tout n'est pas à rejeter. Il faut ajouter aux méprises sur ce siècle, que Socrate, un peu origéniste (VI, 13), et Sozomène imputent à S. Chrysostome une prédication injurieuse contre l'impératrice Eudoxie. (*Socr.*, VI, 5, 15; *Soz.*, VIII, 16). Or, Montfaucon et le P. Stilting ont convaincu de supposition le sermon: *Hérodiade est encore furieuse*, (S. Chrysost., édition latine de Migne, t. VIII, p. 485; *Patr. grecque*, t. 59.)

[2] Ce passage de S. Chrysostome (*Homil. in Philipp.*, XV, 5), semble une allusion assez intelligible; toutefois le saint prédicateur ajoutait : « Vous

Quelque chose de bien plus singulier, c'est que, plus de 30 ans auparavant, Julien, qui en avait 7 à la mort de Constantin, n'ait rien su d'événements si graves, sans lesquels il n'aurait jamais été empereur [1]. Dans une composition satirique, il fait comparaître tous les Empereurs romains devant ses Dieux en goguettes; les jugements sont dignes de la scène et des juges. Après une comparaison débattue entre les plus fameux, chacun plaidant son propre mérite, le sublime Marc-Aurèle est placé, à son choix, près de Jupiter. Toutefois Julien n'a pas laissé passer son héros, qu'il admire à outrance, sans lui reprocher quelques faiblesses, dont il se piquait d'être lui-même exempt; et ce philosophe, si sévère à son modèle, se déride pour César, pour Auguste et Trajan, dont il se contente de railler les turpitudes : il leur assigne encore une fort belle place, selon ses idées, dans l'Olympe en société de Mars, Vénus, Apollon, Hercule.

Quant à Constantin, il n'est appelé au parallèle que pour faire ombre au tableau. On ne lui a pas permis d'entrer au festin ; il reste à la porte comme un prince qui « avait quelque » talent pour la guerre, mais qui s'était plongé dans les délices. » Interrogé par Mercure, il répond que l'objet de son ambition a été d'amasser des trésors, et de les répandre à pleines mains pour satisfaire la cupidité de ses amis; grand éclat de rire de Silène, qui réplique : « Puisque tu voulais être Banquier, comment t'ou» bliais-tu jusqu'à faire le métier de marmiton et de coiffeuse? » On le voyait déjà à ton visage et à ta chevelure [2], te voila con-

» comprendrez *peut-être*; » et toute la suite, où l'on croit qu'il passe en revue, les empereurs jusqu'à Théodose, est une énigme indéchiffrable. On en a tiré seulement deux ou trois conjectures, encore fort hasardées, en sorte que la première allusion même n'est pas certaine.

[1] Crispus eût en effet régné après Constantin.

[2] Le sage La Bleterie a cru devoir motiver ces stupides injures par le *luxe* de Constantin et les *cheveux blonds* offerts à ce prince parmi les divers présents des ambassades, d'après Eusèbe (*Vie de Constantin*, IV, 7); mais ξανθόκομοι signifie des *esclaves blonds*, comme traduit Valois, et non des perruques. Une ardeur d'impartialité a causé cette méprise, qui n'en est pas plus excusable. On dirait que La Bleterie avait peur des philosophes, qui aiment beaucoup Julien, et qui ne sauraient contenir leur antipathie à l'endroit de Constantin; les philosophes l'ont bien senti, car ils se sont moqués du rigide écrivain. Ils lui devaient bien ce retour de procédé.

» vaincu par tes paroles mêmes. » Enfin « comme Constantin ne » trouvait pas de modèles de ses actions parmi les Dieux, ayant » aperçu la *Mollesse*, qui n'était pas loin, il courut à elle. La Mollesse le reçut d'un air tendre et le serra dans ses bras. Ensuite » après l'avoir bien ajusté et paré d'un vêtement de » femme, elle le conduisit à la *Débauche*. Il trouva auprès de » celle-ci un de ses enfants, qui s'y était établi et qui criait à » tout venant : Corrupteurs, meurtriers, sacrilèges, scélérats » de toute espèce, approchez hardiment. Point de souillure que » n'efface à l'instant l'eau dont je vais vous laver. En cas de » récidive, vous n'aurez qu'à vous frapper la poitrine, vous » battre la tête, et je vous rendrai aussi purs que la pre» mière fois. »

« Constantin se fixa donc volontiers auprès de la *Débauche*, » ayant emmené ses autres enfants avec lui hors de l'assemblée » des dieux. Mais, dans cet asyle, les Divinités destinées à punir » l'*athéisme*, leur firent souffrir les supplices qu'ils méritaient » pour avoir versé le le *sang de leurs proches*, jusqu'à ce que » Jupiter, en faveur de Claudius et de Constance-Chlore, leur » accorda quelque relâche. »

Les chrétiens accusés d'athéisme par un maniaque adorateur de Jupiter, de Phébus et de Mercure, par un faiseur de déesses à la diable, comme la *Mollesse* et la *Débauche*, ce serait risible, si ce galimatias olympique ne respirait le fiel.

Une autre allégorie d'un enthousiasme très-sérieux souffre la même animosité. Constantin y est représenté par son neveu Julien, comme un chef de famille, qui, ayant accru « sans » scrupule un riche patrimoine, *car il respectait peu les Dieux*, » a laissé ses Etats à ses enfants, nés de différents mariages, » sans les avoir instruits au gouvernement ni à la vertu. *Lui-* » *même n'avait que de la routine*. Ils étaient aussi avides que » lui, et leurs *premières victimes furent leurs proches* parents » *qui n'avaient pas été mieux élevés qu'eux*. La colére divine a » réalisé dans cette famille les horreurs des plus cruelles tra» gédies. Ils ont disputé par le glaive l'héritage paternel. Un » affreux désordre régnait ; le père avait méprisé et spolié les » temples, ils les renversèrent [1]. »

[1] Julien, *Orat.* VII, sur le cynique Héraclius. *Orat.* II, et *Cæsares*, à la fin.

Voilà tout ce que Julien a pu trouver. Quoiqu'il paraisse très peu touché de la mort funeste *des proches*, et qu'il ne donne pas même un regret à son père, attendu que les meurtris et les meurtriers étaient également *mal élevés*, c'est-à-dire chrétiens, il avait bien le droit de détester cette cruauté. Mais on le voit, ces *proches* sont uniquement les frères et les neveux de Constantin, qui ont été tués par les fils, de quoi il ne devrait cependant accuser que Constance. C'est le seul *sang versé* qu'il reproche ; les *horreurs des plus cruelles tragédies* ne se rapportent évidemment qu'à ce meurtre et aux sanglantes querelles des héritiers de Constantin. Comment se fait-il qu'il taise la fin tragique de Crispus et de Fausta ? Pas un mot sur ces deux *victimes*, celles qu'il devrait compter pour les premières ? Pour lui tout le tort de Constantin est d'avoir donné l'exemple de professer la religion chrétienne et travaillé à détruire la religion des poètes et des philosophes, l'idolâtrie païenne. Voilà ce qui fait d'un prince irrépréhensible dans ses mœurs, un débauché, et d'un règne si activement rempli, un règne de mollesse. Il faut bien ne savoir que dire pour recourir à de si basses et si calomnieuses invectives.

Il n'épargne pas davantage Crispus. Cependant il ne triomphe pas de ce jeune *Athée* tué par un père *dénaturé ;* et s'il estimait Fausta, dont il avait cru devoir parler avec une sorte de culte, dans un autre temps, devant le fils régnant de cette impératrice, comment ne venge-t-il pas ici cette épouse cruellement immolée, ou plutôt ces trois personnes ayant également professé le Christianisme? comment ne montre-t-il pas dans cette *tragédie* bien plus effroyable, l'impiété *Galiléenne*, livrée aux *furies* par les *Dieux*, lui qui croyait aux dieux et aux furies? Certes, il avait là un beau thème de récrimination, pour peu qu'il eût appris de ce lamentable épisode. Il n'en avait donc nulle connaissance ; cela ne peut faire un doute. Il ne savait pas même que Constantin avait été marié deux fois seulement et que Fausta ne pouvait être la mère de Crispus [1].

[1] Julien ne naquit que 6 ans après la mort de Crispus et de Fausta. Tillemont (*note* 17 sur Constantin) remarque, d'après les *oraisons* 1 et 2 de Julien, *qu'il compte Crispus* parmi les fils de Fausta. « Soit qu'il confondit la belle-« mère avec la mère, soit qu'il ne fût pas assez instruit de l'histoire de sa « famille, ce qui serait bien étrange. » Tout étrange que cela paraisse, cela

Vingt ans même avant que Julien écrivît ses diatribes, l'auteur inconnu, qui a prononcé en grec, peut-être dans Arles, la *Monodia* ou oraison funèbre du jeune Constantin, semble avoir ignoré les causes et les circonstances de la mort de ce prince, et, qui plus est, il parle de la mère, c'est-à-dire de Fausta, comme vivante alors et conduisant le corps de son fils au tombeau [1].

Rien de plus fréquent, au reste, que ces incertitudes aux 3e et 4e siècles. L'*historia Augusta* hésite sur ces événements, les plus fameux à cause de la divergence des précédentes narrations mal informées [2]. Au temps qui nous occupe, le symbole de Nicée fut inconnu en Gaule pendant 25 ans, et le Concile de Sardique pendant 60 aux églises d'Afrique; les Ariens du 5e siècle rapportaient celui d'Ariminum au commencement du règne de Constance [3].

est. — On ne sait d'où Zosime a pris que les trois derniers fils de Constantin étaient nés d'une autre femme, qui aurait été mise à mort pour adultère.

[1] Tillemont, *Constance*, article 6 et note 7.

[2] *Voy.* par exemple Capitolin, *in Max. et Balb.* 15 et 16.

[3] D. Rivet, *Hist. littéraire* de France (t. I, partie 2e, n° 24) « Nicasius, évêque de Digne ou de Die, le seul évêque de Gaule qui alla au concile de Nicée (325), en avait rapporté la définition de foi; mais cette pièce importante se répandit si peu, que 25 ans après, le symbole de Nicée n'était pas encore connu en Gaule, et S. Hilaire de Poitiers n'en entendit parler que dans son exil en Phrygie (356). » « L'Eglise de Gaule, comme il le dit lui-même, » ayant eu le bonheur de conserver pure la foi des apôtres, se mettait peu » en peine des professions de foi écrites. (S. Augustin, *Epist.* 163; Sozom. III, » 19). » Le même historien dit qu'après le conciliabule de Tyr, Constantin demeura inflexible aux instances des Alexandrins et aux lettres de S. Antoine pour le rappel de S. Athanase; qu'il répondit aux Alexandrins pour leur reprocher leur démence, traita S. Athanase d'arrogant et de séditieux, justement condamné par un concile, étant incroyable, si quelques-uns avaient agi par faveur ou par haine, que tant de bons et prudents évêques eussent décidé par de tels motifs; seulement, en preuve d'impartialité, il aurait aussi inflexiblement exilé le boute-feu de l'Égypte, ce Jean, qui avait succédé à Mélétius. (Soz. II, 30, 31). Mais la lettre de Constantin, dont Sozomène ne cite qu'une phrase, est fort douteuse; car Constantin savait bien qu'il n'avait pas envoyé S. Athanase en Gaule sur le jugement du conciliabule de Tyr; il connaissait les dispositions de ces *bons* évêques et l'iniquité de leur sentence. Tout cela prouve que cette circonstance de la vie de S. Athanase et de Constantin est restée longtemps obscure et que Sozomène n'y a rien compris.

II

En résumé, nonobstant toutes les difficultés de communication entre l'Occident et l'Orient, nonobstant les troubles de l'empire Byzantin et les tendances schismatiques des Grecs, le baptême de Constantin à Rome a toujours été admis des deux côtés pour un fait authentique, en dépit du récit d'Eusèbe, par les écrivains les plus considérables, entre lesquels les papes S. Adrien, S. Nicolas Ier, S. Léon IX, et par les Conciles de Constance, de Bâle, de Florence et de Trente [1]. C'etait le sentiment commun attesté par Dante [2]. Cette tradition reposait principalement sur les *Actes de Silvestre*, très-authentiques, publiquement lus encore à la fin du 5e siècle [3]. On y doit joindre une légende au moins aussi ancienne, celle de Ste Constance, qui rapporte que cette princesse, fille de Constantin, et probablement l'aînée des enfants de l'impératrice Fausta, fut attaquée de la lèpre avec son père et guérie au tombeau de Ste Agnès; qu'elle fit construire en reconnaissance, vers 330, un oratoire et un monastère, où elle attira par son exemple à la vie religieuse un grand nombre de vierges romaines des plus grandes familles comme des plus simples conditions. A peu de distance de la *Porta Pia*, tout près de l'église de Ste Agnès, hors des murs, à Rome, se trouve l'église ou *rotonde* de *Santa Costanza* (Sancta Constantia), où l'on dit la messe le dimanche. La forme de cet

[1] S. Adrien Ier, *Message* à l'impératrice Irène. — *Concile* II de Nicée, *actio* 2e, dans Labbe, t. VII, p. 102 et 693. — S. Nicolas Ier, *Epist.* 8. — S. Léon IX, *Epist.* I. c. 13 et 28, dans Labbe, *conc.* VIII p. 305, IX, XII, p. 47. — Lenfant, *Hist. du concile de Constance*, 3e audience publique de Jean Hus, 8 juin 1415, congrégation générale du 19 septembre 1416, XII, p. 1376, — *Conc. de Florence*, 22e *conférence*, Labbe, XIII, p. 1153. — De Trente, dissertation du cardinal Polus, XIV, p. 1727.

[2] *Inferno*, XXVII, 94 :

Ma come Costantin chiese Silvestro
Dentro Siratti a guarir della lebre.

[3] *Décret* du Pape S. Gélase (494), dans Labbe, *conc.*, t. IV, p. 1260 ; *catalogue* de Félix IV, ainsi désigné parce que ce catalogue s'arrête à la mort de ce saint Pape, en 530, dans les *Origines de l'Église romaine* par les Bénédictins de Solesmes; S Adrien Ier, *Deux Lettres* à Charlemagne, *code Carolin*, 49 et 76. — *Message* du Pape S. Adrien Ier à Irène, *conc.* IIe de Nicée, *actio* 2e, dans Labbe, t. VII, p. 102 et 693.

édifice, le nom de mausolée, qui sert aussi à le désigner, un magnifique sarcophage, qu'on a transporté de là au musée du Vatican avec celui de Ste Hélène, tous deux en très-beau porphyre, la mosaïque de la voûte, la plus belle mosaïque qui reste du temps de Constantin, tout indique un monument élevé par ce prince, après la mort de sa fille pour honorer sa mémoire vénérée.

Tout cela ne signifie rien, selon Tillemont, et n'a d'autre fond que des écrits fabulisés. « Les martyrologes et les » autres pièces que Bollande a ramassées à ce sujet, ont encore » moins d'autorité que S. Adhelm, qui le premier a donné à » Constantin une fille vierge consacrée à Dieu [1]. » Ainsi sont rayés de l'histoire comme des êtres fabuleux six personnages du règne et de la famille de Constantin. Si Rome célèbre la fête de trois d'entre eux, ce n'est qu'un des nombreux traits de sa dévote crédulité. Ces six personnages sont : Ste Constance, S. Gallicanus, Ste Attica et Ste Artémia, ses deux filles, S. Jean et S. Paul, deux officiers de sa maison [2]. Et comme une savante critique n'avance rien sans preuve, en voici une péremptoire, c'est que, « au jugement des habiles, les actes de S. Jean et » de S. Paul, martyrs sous Julien, peuvent être rejetés sur ce » qu'ils disent de Ste Constance. » Quant à S. Gallicanus, ayant été deux fois consul, on l'admet uniquement pour un nom historique, dont on n'a plus rien à dire.

Et puis, si Constantin avait eu une fille nommée Constance, Eusèbe n'en aurait-il pas parlé? — Eusèbe, d'après ce raisonnement aurait dû aussi parler de Constantine et d'Hélène, les deux autres filles qui ont plus tard épousé leurs cousins, Gallus et Julien, et il n'en dit pas un mot. Savons-nous même l'âge des trois fils de Constantin [3]? On oublie d'ailleurs le té-

[1] Tillemont, *Hist. des empereurs*, Constantin, art. II, note 18.

[2] *Voy.* le *Bréviaire romain*, 28 janvier, 25 et 26 juin, les *Acta sanctorum* aux mêmes jours et au 18 février, qui est le jour de sainte Constance.

[3] Il y eut en 327 un Constantin consul, qui ne fut ni l'empereur, ni son fils. La chronique d'Alexandrie appelle Constantin le 3e frère de l'empereur, communément nommé Annibalien. (*Voy.* Tillemont, *notes* 2 et 56 sur Constantin). — Il y a de plus un indice très-curieux d'un baptême à Nicomédie, dont le souvenir obscur se prêtait aux inventions des faussaires; c'est le passage suivant du *Liber pontificalis* dans la notice sur Félix II, qui occupa

moignage d'un comtemporain assez notable, S. Ambroise. Le taire, n'y pouvant rien répondre, est-ce de la bonne foi? Tillemont avait dû lire S. Ambroise et ne l'eût-il pas lu, il en avait sous les yeux un assez long texte parmi ces *pièces*, que *Bollandus a ramassées*. Ce n'est donc pas S. Adhelm, qui *a donné le premier une fille* de plus à Constantin, c'est S. Ambroise, qui la nomme, qui raconte sa guérison, sa vocation religieuse et qui atteste la florissante piété de la communauté formée par elle au moment où il écrivait sa *lettre aux Vierges sacrées* [1].

le Saint-Siége pendant l'exil de S. Libérius : « Declaravit Constantium, filium » Constantini, hæreticum et *secundò rebaptizatum ab Eusebio Nicomediensi juxtà Nicomediam in Aquilone villâ*. (Voy. Labbe, *conc.*, t. II, p. 848; — *Panegyrici veter.* 7; Nazar. Zozim. III, Ammien-Marcellin, XIV, 5; Tillemont, *Constantin*, II, 41, note 46, et *Constance*, 61.

[1] Aringhi, *Roma Subterranea*, c. 25, Bosio, III, 48 ; Canisius, *Martyrol Germanicum*, Bedo, *De sex ætatibus mundi*, Amm. Marc, XXI ; *chronique* de S. Félix IV ; *Lib. Pontificalis*, art. de S. Silvestre; S. Ambroise, *Epist.* 34.

« Unde factum est ut post aliquantos annos ad Constantiam, Constantini » Augusti filiam, hoc factum ab his, qui viderant, narraretur. Erat enim, » ipsa Constantia, virgo prudentissima, sed ita obsessa vulneribus, ut a capite » usque ab pedes nulla membrorum pars libera remaneret. Accepta autem » animi spe recuperandæ salutis, venit ad sepulcrum martyris nocte, et *licet* » *pagana*, tamen credula mentis intentione preces fideliter fundebat. Quod » cum faceret, repente somni suavitate corripitur, et videt per visum beatissimam Agnem talia sibi monita proferentem : Constanter age, Constantia, » et crede Dominum J. C. Filium Dei esse Salvatorem tuum, per quem modo » consequeris omnium vulnerum, quæ in corpore tuo pateris, sanitatem. Ad » hanc vocem Constantia evigilat sana, et sic sana, ut nec signum in suis » membris alicujus vulneris remaneret. Reversa igitur ad palatium sanissima » facit gaudium et patri suo Augusto et fratribus suis imperatoribus Coronatur civitas tota; fit lætitia militibus et primatibus suis atque universis audientibus hæc... Perseveravit Constantia, Augusti filia, in virginitate, per quam » multæ virgines, et mediocres, et nobiles, et illustres, sacra velamina susceperunt. Et quia fides mortis damna non patitur, *usque hodie* multæ Virgines » Romæ Agnem beatissimam quasi in corpore manentem aspiciunt, et ejus » exemplum agentes, viriliter et integræ perseverant, credentes sine dubio quod » perseverantes perpeturæ victoriæ palmam acquirant. Hæc ego *Ambrosius*, » servus Christi, dum in voluminibus abditis invenissem descripta, non sum » passus infructuosam silentio tegi. Ad honorem tantæ martyris, sicut gesta » ejus agnovi, conscripsi; et ad ædificationem vestram, o Virgines Christi, » textum passionis ejus credidi destinandum. » S. Ambroise, *Pat. latine*, t. XVII p. 742, epist. I, n. 18, in appendice.

La seconde moitié de ce texte fournit la troisième leçon des *Matines* au 28 janvier, octave de sainte Agnès, dans le *Bréviaire Romain*.

Il existe une autre pièce qu'on ne doit pas négliger, toute chétive qu'elle soit à première vue. Ce sont les *Gesta Liberii*, brève notice sans nom, très-défectueuse, très-méprisée [1] et très-curieuse qui complète l'histoire du baptême à Rome [2]. On y apprend, ce qui devait être, que la persécution de l'empereur Constance envers Libérius venait d'une haine personnelle : il ne pardonnait pas à ce saint Pape d'avoir publié et répandu le récit de la conversion de Constantin, c'est-à-dire les *Actes de S. Silvestre* [3]. Il aurait voulu ensevelir dans l'oubli bien moins de vengeances lamentables que la lèpre, qui avait puni ces vengeances, et le baptême, qui en avait été la réparation, et qui condamnait par l'orthodoxie du père l'obstination hérétique du fils. Plus d'un document précieux ont peut-être été sacrifiés à cet inepte orgueil. Mais, malgré les obstacles qui entravaient les communications, il était plus facile au despotisme impérial de faire circuler les actes des intrigues ariennes [4] que d'arrêter la résolution de Libérius [5]. La dépiteuse hostilité contre les *Actes de S. Sylvestre* dut accroître la vigilance à les conserver.

Il fut en France un temps où un évêque, *monsieur de Noyon*, comme on disait, n'appelait le Pape que *monsieur de Rome* [6]. C'était alors aussi que, sous prétexte de raison et d'élégance classique, on substituait aux antiques et pieuses hymnes de l'Eglise romaine les compositions *lyriques* de San-

[1] Les érudits de métier avec le gallican Chevillé, D. Constant la rejettent nécessairement.

[2] Voir ces *Gesta*, dans *Patrol. latine* t. VIII, p. 1387.

[3] Voir les *Actes*, *ibid.* p. 829.

[4] *Gesta Liberii*, c. 2; le ch. Ier contient la profession de foi de Libérius ; c'est le symbole de Nicée, entremêlé d'une glose fort belle (Liberii *epist.* 2. dans Labbe, *Conc.* II, p, 745). Cette lettre atteste la colère de l'empereur Constance. Le pape ne répond qu'aux reproches hérétiques du prince; mais celui-ci se gardait bien d'avouer le vrai motif de sa rancune D. Coustant, (*Pontif. roman. epistol.*) donne dans *l'Appendice* le texte des *Gesta Liberii*; (*Patrologie latine*, t. VIII, p. 1387).—Socr. II, 20, 37, Soz. III, 9, *Lettre synodale* d'Alexandrie, Labbe *conc.* II, p. 813, S. Athanase, *Apologie deuxième.* — L'Eglise grecque fait la fête de S. Liberius.

[5] V. l'article sur S. Liberius, dans les *Questions historiques*, Juillet-Septembre 1868.

[6] Sévigné, lettre du 31 juillet 1676.

teuil, un cénobite mondain, flatteur et burlesque parasite des grands. L'Eglise de France aujourd'hui n'est plus l'*Eglise Gallicane*; désabusée enfin de ses superbes *libertés* à la Bossuet et à la Colbert par ses désastres trop mérités, elle sent qu'elle n'a plus de refuge et de consolation que dans un dévouement absolu au *Pasteur universel*, assiégé comme elle par une révolution toute satanique ; et rejetant avec horreur la fourbe critique des Tillemont et des Baillet, elle est revenue à la liturgie romaine. Elle sait la vérité sur la conversion et le baptême du grand Constantin ; mais nous ignorons encore la persévérance de la vie sainte et l'incomparable efficacité de sa puissance ; car la haine des incrédules modernes s'est acharnée sur sa mémoire si vénérée durant tout le moyen-âge. Nul prince n'a été aussi défiguré dans l'opinion savante.

III

Au moyen âge on estimait les ouvrages d'Eusèbe, on vénérait S. Jérome et l'on ne s'en est pas rapporté à leurs textes touchant le baptême à Nicomédie, dont on n'a d'ailleurs aucune autre preuve. On a cru même leur rendre justice en imputant les deux passages concernant le prétendu fait à des faussaires. Les modernes qui, dans l'occasion, se moquent aussi lestement d'Eusèbe et de S. Jérôme que du moyen âge, relèvent fort sur ce point l'autorité des deux écrivains ecclésiastiques ; et tandis qu'ils chicanent de toute leur industrie les irrécusables témoignages de S. Ambroise, de S. Grégoire de Nazianze, de S. Chrysostome et du païen Ammien-Marcellin sur la mésaventure de Julien, quand il voulut rebâtir le temple de Jérusalem [1], ils ne veulent pas qu'on hésite sur les deux textes en question. Ce n'est pas d'ailleurs par l'authenticité soutenue de ces deux textes qu'ils se sont appliqués à redresser l'erreur prétendue, mais par un expédient détourné, en vilipendant Constantin, trop admiré à leur gré en des temps grossiers. Ce prince n'est plus aujourd'hui communément qu'un de ces caractères indécis sous un rôle héroïque, dont ils sont accablés. On se ferait scrupule de ne pas répéter le jugement de Victor le Jeune, selon lequel Constantin n'aurait été que le plus insigne aventurier pendant 10 ans, un

[1] Voir sur ce fait *Annales* XVIII, 74 (3e série).

brigand pendant les 12 années suivantes, et un écervelé pendant les 10 dernières par ses excessives profusions. » Pour le moins on consent avec Eutrope, « en l'égalant aux meilleurs » princes dans la première moitié de son règne, à le ranger » sur la fin dans les médiocres[1]. »

Ce thème, excitant l'émulation de l'anglais Gibbon, a été amplifié par ce cauteleux dissertateur avec un incomparable raffinement d'acrimonie; il est d'ailleurs sans contredit le plus instruit des philosophes et ne se trompe jamais qu'à bon escient :

Il convient d'abord que « la nature avait orné de ses dons » les plus précieux la personne et l'esprit de Constantin; que » ceux qui se sont élevés le plus vivement contre sa conduite, » ne peuvent nier qu'il ne conçût avec grandeur et n'exécutât » avec patience les entreprises les plus difficiles, sans être » arrêté par les préjugés d'éducation ni par les clameurs de la » multitude..... A la guerre il faisait des héros de tous ses » soldats en se montrant lui-même soldat intrépide et général » habile. Il dut ses victoires moins à la fortune qu'à ses talents, » et il avait pour lui les vœux des peuples contre tous les » tyrans, dont on comparait les vices effrénés avec l'esprit de » justice et de sagesse, qui *semblait* généralement diriger » l'administration de Constantin[2]. »

Mais ces concessions ne sont qu'une ruse d'impartialité sardonique, qui augmentera l'horreur de la réalité démasquée. C'est peu d'avoir ramassé toutes les injures des mécontents de l'époque, par quoi il n'y a plus à la fin du premier règne chrétien que « fausse grandeur, avarice, prodigalité, » faveurs indignement prodiguées, oppression du peuple,

[1] Victor, *Epitome* c. 41 : *Trachala* nominatus decem annis prætestissimus, » duodecim sequentibus *Latro*, decem novissimis *pupillus* ob immodicas profu- » siones. » On ignore le sens précis de *Trachala*. Eutrope, *Brev.* x, 7: « *Vir* primo » imperii tempore optimis principibus ultimo mediis comparandus. » Gibbon est d'avis que les copistes chrétiens ont admis le texte d'Eutrope, qui aurait écrit, *vix mediis*. Son autorité est Pænius qui a gâté plutôt que traduit Eutrope en grec. Les copistes chrétiens auraient eu plutôt fait de supprimer les deux passages, s'ils eussent été gens à falsifier.

[2] *Decline and fall*, c. 18.

» faste puéril et vanités de femmelotte. » L'austère censeur va plus loin que la rancune païenne. Il veut que la mort de Crispus soit uniquement une froide atrocité de despotisme jaloux; et, sur le dire de la *monodia*, qui suppose ignoramment Fausta survivant à son fils aîné, il la met hors de cause; il absout Constantin du second meurtre pour rendre le premier plus odieux. Au lieu d'un père et d'un époux exaspéré, ce n'est plus qu'un exécrable assassin. En sorte que Constantin serait tombé au-dessous d'Octave, qui « de tyran devint par » degrés le père de la patrie et *du genre humain*, tandis que » Constantin corrompu par la fortune, en rejetant toute dissi» mulation dans la sécurité du succès, devint d'un héros » longtemps l'idole de ses sujets et la *terreur* de ses ennemis, » un monarque cruel et despote sans frein [1]. »

Ce portrait, tracé de main de renégat, eût pu faire envie à Julien. L'un et l'autre préfère à Constantin le trop fameux Triumvir; le parallèle seul est une insulte au bon sens et le langage composé de Gibbon en dissimule vainement la malignité. L'accusation sommaire d'Eutrope et de Victor affecte de mêler des actions très-opposées; Constantin converti est le même à leurs yeux que Constantin meurtrier avec une abomination de plus. Cette mauvaise foi trahit tout ensemble la certitude et le désir qu'ils avaient de sa conversion. Ils complètent ainsi, contre leur intention, les éloges, qu'ils n'ont pas osé lui refuser, et dont Tillemont, du moins, a tenu compte dans la confrontation embrouillée qu'il a faite des divers auteurs.

Gibbon l'a bien senti; il n'avait plus qu'à traiter Constantin de fanatique; mais il est remarquable que cette idée n'a pu venir à personne. L'injure n'eût pas porté coup; c'était d'ailleurs approuver implicitement le Paganisme, et quoique tout Philosophe soit foncièrement Païen, la bienséance ne permet-

[1] Il est vrai que les poètes et les Pères conscrits ont décerné à Octave, vainqueur et maître, les titres d'*Auguste* et de *Père de la patrie* ; mais ce n'est pas ce qui fait le plus d'honneur aux Pères conscrits et aux poètes. Le *genre humain* figure, sans son aveu, au bout du compliment. Les académiciens et les lettrés ont toujours célébré Auguste comme un magnifique protecteur du talent et du savoir; mais je ne sache pas que le genre humain, dont Gibbon se fait l'interprète, ait jamais témoigné de gratitude pour le pervers et obscène fondateur de l'empire.

tait pas d'avouer ce penchant rétrograde. Il ne fallait pas cependant que la calomnie fût perdue. Il s'en est emparé avec son intrépide dextérité. Il écarte d'abord l'objection de l'inimitié païenne en soutenant que Constantin n'était pas chrétien, et qu'il n'avait au fond aucune croyance; après avoir ainsi supprimé la cause pour retenir l'effet, il conclut du peu de bien avoué par Eutrope et Victor[1] et de leur réticence sur sa conversion, leur sincérité sur le mal qu'ils disent de lui; excellent arrangement de nous donner de faux témoins pour certains. Ceci posé, attendu qu'un sceptique est capable de tout (curieuse naïveté du sceptique historien, sur laquelle s'enroule forcément son argumentation), toute diffamation doit être valable contre Constantin, et l'on ne saurait lui rien attribuer de vil et de sinistre que ce ne soit justice. Il est avéré, par exemple, que ce prince favorable aux chrétiens n'a pas maltraité les Païens; on devrait s'attendre qu'un philosophe lui en sût quelque gré; nullement. Trajan et Marc-Aurèle, persécuteurs, sont des types de tolérance et de perfection; Constantin, qui s'est contenté d'ôter le glaive aux bourreaux, sans leur demander compte du sang versé, n'a pas droit à la moindre estime. Bien mieux, « Gibbon veut qu'il ait maintenu » liberté entière à l'idolâtrie, et il en tire un plus grand sujet » de blâme ; ce n'était douceur, ce n'était pas même prudence, » c'était tout simplement indifférence envers les deux reli» gions. » Quelle profondeur et quelle droiture de critique! Alors comment expliquer que les Chrétiens aient eu la duperie de tant exalter leur protecteur, et tous les païens les plus déterminés assez peu de perspicacité pour le tant décrier? Car il y avait impossibilité absolue de faire vivre d'abord le Christianisme et l'Idolâtrie, et un prince indifférent, qui n'avait aucun intérêt à protéger les chrétiens, ne pouvait s'attirer qu'un embarras perpétuel à vouloir tenir la balance égale.

[1] La garantie que nous donne Gibbon de son impartialité est d'admettre le mal qu'Eusèbe dit de Constantin et le bien qu'en disent Eutrope et Victor; « on a ainsi la certitude de rester dans le vrai; » mais ce n'est qu'une fourbe pour tromper le commun des lecteurs, qui ne vérifient guères et qui ne savent pas que les torts avoués par Eusèbe sont des imperfections d'un bon naturel, et que le bien avoué par Eutrope et Victor suffirait à rendre leurs injures au moins très-suspectes.

Gibbon ne l'explique pas; il a pensé que l'objection ne se présenterait pas à l'esprit du lecteur, et que l'audace de l'assertion ferait la vraisemblance. Il panégyrise Julien, Mahomet; il n'y a pas de pendard un peu illustre auquel il ne découvre quelque mérite; Constantin seul ne peut trouver grâce à ses yeux. Si ce prince eût fait précisément ce qu'on lui reproche, s'il eût gardé cette neutralité et cette indifférence politique qu'on prétend nous dévoiler, il serait assurément chez les libres penseurs au rang des hommes de génie. Mais Constantin a été un homme de foi et de piété, il a donné le premier cet exemple aux Souverains, il a fait cet affront à la Philosophie. Cela crie vengeance. C'est donc à la vérité catholique que le sceptique Gibbon en veut; et quoiqu'il ne cesse de l'aboyer ouvertement, il n'a pas négligé l'attaque détournée, qui réussit d'autant mieux qu'on ne l'aperçoit pas; c'est une de ses ruses habituelles. C'est le Christianisme qu'il poursuit sur le premier Empereur chrétien, et il s'efforce de rendre ce prince méprisable. Cette manœuvre n'est pas de l'invention de Gibbon; il l'a seulement pratiquée avec plus d'adresse et de succès.

IV

Lorsque la faconde grecque fuyant devant les farouches Ottomans vint surcharger, étouffer de son élégance pindarique et philosophique ce qui restait de notre langue franque, si noble et si naïve, l'hérésie protestante, qui s'essayait déjà cent ans avant Luther, se para de cette nouveauté, et sous couleur de zèle contre l'ignorance du moyen âge, son érudition rogue s'imprégnant des vénustés, des doctrines et des renommées du Paganisme, prit à tâche d'effacer les gloires chrétiennes[1]. Constantin est celui qui a le plus souffert de cette nouvelle idolâtrie. Il avait fermé l'Europe à la barbarie asiatique en formant de Byzance une seconde capitale; la débile race grecque défendue mille années durant par ce puissant rempart, y serait demeu-

[1] Gémiste Plethon fut le produit le plus maussade de cette invasion de fuyards, qu'on décora du nom de *Renaissance*, un véritable païen, fou de la fabuleuse et burlesque antiquité, jusqu'à vouloir détruire le Christianisme avec un acharnement digne du classique Voltaire. — Voir, dans les *Annales*, un long article de M. Alexandre, de l'Institut, sur cet essai audacieux de résurrection païenne, t. XIII et XIV (5e série).

rée invincible, sans l'isolement schismatique où elle s'opiniâtra; et par une étrange vicissitude, en même temps que la cité succombait avec le dernier Constantin sous les assauts des barbares, le nom du premier Constantin disparaissait sous les insultes des pédants, qui lui devaient leur savoir. Sa mémoire non défendue a été une des mille imprudences qui, depuis trois siècles, ont laissé le champ libre aux ennemis de l'Église, aux déserteurs et aux traîtres.

Il n'y a pas d'argutie qu'on ne tortille pour le maintenir Païen à son insu sous la charge vide de *Grand-Pontife*, abolie de fait comme les *jeux séculaires* et les *jeux capitolins* par la désuétude. Julien acheva la dérision de cette dignité fictive par son empressement à s'en affubler et ses extravagances pontificales. Les signes païens, qu'on signale dans les inscriptions et dans les médailles même avec le *Labarum*, ne prouvent absolument rien [1]. Les prétendus savants qui s'y opiniâtrent à montrer un témoignage authentique du *Grand-Pontificat* exercé par Constantin, récusent la ruine commencée des temples païens dans le récit d'Eusèbe comme « l'effet » d'une imagination qui dépasse les limites ordinaires, » en

[1] Julien (*Misopogon*) proteste contre le titre de *Dominus*, qu'on lui donnait comme à ses prédécesseurs, et qu'on inscrivait sur ses monnaies. Constantin improuvait tout signe idolâtrique ajouté à son nom. Juvencus (v. 811 ; Gieseler *Lehrbuch* III, 55, note *ll*), remarque au reste d'après Eckel (*Doctrina numismat. vet.*), que les symboles païens disparaissent des monnaies de Constantin, depuis l'an 323, où il devint seul maître de l'empire par la ruine de Licinius. « Il faut quelquefois, dit Voltaire (*Essai sur les mœurs*, 193), se » méfier des médailles frappées dans le temps même de l'événement. Nous » avons vu les Anglais trompés par une fausse nouvelle, graver sur l'exergue » d'une médaille : *A l'amiral Vernon, vainqueur à Carthagène*, 1741, et à » peine cette médaille fut-elle frappée qu'on apprit qu'il avait levé le siége. » Suit la moralité tirée par le grand penseur : « Si une nation, *dans laquelle » il y a tant de philosophes*, a pu hasarder de tromper ainsi la postérité, » que devons-nous penser des peuples et des temps abandonnés à la grossière » ignorance ? » Malgré l'à-propos perdu de répéter ici cette grande ritournelle, Voltaire eût supprimé l'anecdote s'il eût entrevu qu'elle pût servir à disculper Constantin. — Les médailles de Gallien le représentent toujours victorieux, et c'était l'époque des trente tyrans. (Vaillant *numism. imper. roman.*) — Les inscriptions ne sont pas toujours sûres non plus. Une inscription latine dit que Titus est le premier qui ait pris Jérusalem. — Celles d'Arcadius et d'Honorius les qualifient toujours d'*heureux* et d'*invincibles*, (Gruter, *Inscript. rom. corpus*, p. 244 et 287.)

sorte que l'allucination d'un seul contemporain, gagnant tous les autres, se serait communiquée à travers tout un siècle. Cela va de soi et je comprends de reste. Ce que c'est que de donner de bonnes raisons! *A vete capito*, dit Benzo dans l'hôtellerie de la *Lune pleine? Dunque è vèro; quando le ragioni son giuste*[1]. »

V

Constantin a résolument entrepris d'extirper la dépravation avec l'idolâtrie: il envoya dans les provinces deux officiers qui suffirent à cette expédition, ordonnant aux sacerdotes païens de produire leurs Dieux cachés, dont on détachait toute la matière précieuse pour la fondre ; les statues furent descendues de leurs piédestaux, on traînait à la corde dans les rues ces Dieux tant célébrés par les poëtes. « Il y avait dans le Liban » à l'écart un temple au milieu d'un bois, un *horrible Démon* » y était honoré sous le nom de *Vénus ;* école d'abomination, » où les plus hideuses obscénités leur rendaient un culte. Des » soldats, par l'ordre de l'empereur, détruisirent ce repaire de » crimes, et il n'y eut ni Démon, ni Dieu, ni devin, ni augure » qui vînt au secours de cette corruption dévoilée[2]. »

Partout même exécution. Comme ce ne fut pas l'œuvre d'un jour, ce ne fut pas l'œuvre du prince seul. Dans toutes les villes où les Chrétiens se trouvaient les plus forts, la gentilité vaincue cédait, en voyant abolir ses rites et ses monuments profanes. C'était une très-juste et très-indulgente victoire après tant de sang cruellement versé pour des superstitions imbéciles et immondes. Maintenant les Chrétiens allaient tête levée dans les villes les plus idolâtres, sans autre opposition que des injures et des railleries, qui attestaient encore leur bénignité. Enfin Constantin avait de très-bonne heure, (321), prescrit le repos du jour *dominical*. Nulle réclamation ne se fit entendre; seulement en quelques endroits où les Païens se voyaient plus nombreux, ils voulurent en revanche forcer les Chrétiens de prendre part aux *lustrations*. La menace légale du bâton pour les délinquants du peuple et de fortes amendes pour ceux

[1] Manzoni, *Promessi sposi* (les *fiancés*) cap. 14 : « Vous avez compris ? « Donc c'est vrai, quand les raisons sont justes ! »

[2] Euseb. *De Laudibus Constantini*, c. 8. dans *Pat. grecque* t. xx, p. 1359.

rée invincible, sans l'isolement schismatique où elle s'opiniâtra; et par une étrange vicissitude, en même temps que la cité succombait avec le dernier Constantin sous les assauts des barbares, le nom du premier Constantin disparaissait sous les insultes des pédants, qui lui devaient leur savoir. Sa mémoire non défendue a été une des mille imprudences qui, depuis trois siècles, ont laissé le champ libre aux ennemis de l'Église, aux déserteurs et aux traîtres.

Il n'y a pas d'argutie qu'on ne tortille pour le maintenir Païen à son insu sous la charge vide de *Grand-Pontife*, abolie de fait comme les *jeux séculaires* et les *jeux capitolins* par la désuétude. Julien acheva la dérision de cette dignité fictive par son empressement à s'en affubler et ses extravagances pontificales. Les signes païens, qu'on signale dans les inscriptions et dans les médailles même avec le *Labarum*, ne prouvent absolument rien [1]. Les prétendus savants qui s'y opiniâtrent à montrer un témoignage authentique du *Grand-Pontificat* exercé par Constantin, récusent la ruine commencée des temples païens dans le récit d'Eusèbe comme « l'effet » d'une imagination qui dépasse les limites ordinaires, » en

[1] Julien (*Misopogon*) proteste contre le titre de *Dominus*, qu'on lui donnait comme à ses prédécesseurs, et qu'on inscrivait sur ses monnaies. Constantin improuvait tout signe idolâtrique ajouté à son nom. Juvencus (v. 811 ; Gieseler *Lehrbuch* III, 55, note *ll*), remarque au reste d'après Eckel (*Doctrina numismat. vet.*), que les symboles païens disparaissent des monnaies de Constantin, depuis l'an 323, où il devint seul maître de l'empire par la ruine de Licinius. « Il faut quelquefois, dit Voltaire (*Essai sur les mœurs*, 193), se » méfier des médailles frappées dans le temps même de l'événement. Nous » avons vu les Anglais trompés par une fausse nouvelle, graver sur l'exergue » d'une médaille : *A l'amiral Vernon, vainqueur à Carthagène*, 1741, et à » peine cette médaille fut-elle frappée qu'on apprit qu'il avait levé le siége. » Suit la moralité tirée par le grand penseur : « Si une nation, *dans laquelle* » *il y a tant de philosophes*, a pu hasarder de tromper ainsi la postérité, » que devons-nous penser des peuples et des temps abandonnés à la grossière » ignorance ? » Malgré l'à-propos perdu de répéter ici cette grande ritournelle, Voltaire eût supprimé l'anecdote s'il eût entrevu qu'elle pût servir à disculper Constantin. — Les médailles de Gallien le représentent toujours victorieux, et c'était l'époque des trente tyrans. (Vaillant *numism. imper. roman.*) — Les inscriptions ne sont pas toujours sûres non plus. Une inscription latine dit que Titus est le premier qui ait pris Jérusalem. — Celles d'Arcadius et d'Honorius les qualifient toujours d'*heureux* et d'*invincibles*, (Gruter, *Inscript. rom. corpus*, p. 244 et 287.)

sorte que l'allucination d'un seul contemporain, gagnant tousles autres, se serait communiquée à travers tout un siècle. Cela va de soi et je comprends de reste. Ce que c'est que de donner de bonnes raisons! *A vete capito*, dit Benzo dans l'hôtellerie de la *Lune pleine? Dunque è vèro; quando le ragioni son giuste* [1]. »

V

Constantin a résolument entrepris d'extirper la dépravation avec l'idolâtrie: il envoya dans les provinces deux officiers qui suffirent à cette expédition, ordonnant aux sacerdotes païens de produire leurs Dieux cachés, dont on détachait toute la matière précieuse pour la fondre; les statues furent descendues de leurs piédestaux, on traînait à la corde dans les rues ces Dieux tant célébrés par les poëtes. « Il y avait dans le Liban » à l'écart un temple au milieu d'un bois, un *horrible Démon* » y était honoré sous le nom de *Vénus;* école d'abomination, » où les plus hideuses obscénités leur rendaient un culte. Des » soldats, par l'ordre de l'empereur, détruisirent ce repaire de » crimes, et il n'y eut ni Démon, ni Dieu, ni devin, ni augure » qui vînt au secours de cette corruption dévoilée [2]. »

Partout même exécution. Comme ce ne fut pas l'œuvre d'un jour, ce ne fut pas l'œuvre du prince seul. Dans toutes les villes où les Chrétiens se trouvaient les plus forts, la gentilité vaincue cédait, en voyant abolir ses rites et ses monuments profanes. C'était une très-juste et très-indulgente victoire après tant de sang cruellement versé pour des superstitions imbéciles et immondes. Maintenant les Chrétiens allaient tête levée dans les villes les plus idolâtres, sans autre opposition que des injures et des railleries, qui attestaient encore leur bénignité. Enfin Constantin avait de très-bonne heure, (321), prescrit le repos du jour *dominical*. Nulle réclamation ne se fit entendre; seulement en quelques endroits où les Païens se voyaient plus nombreux, ils voulurent en revanche forcer les Chrétiens de prendre part aux *lustrations*. La menace légale du bâton pour les délinquants du peuple et de fortes amendes pour ceux

[1] Manzoni, *Promessi sposi* (les *fiancés*) cap. 14 : « Vous avez compris? « Donc c'est vrai, quand les raisons sont justes! »

[2] Euseb. *De Laudibus Constantini*, c. 8. dans *Pat. grecque* t. xx, p. 1359.

d'une condition plus élevée fit tomber cette audace[1]. Constantin n'éprouva pas la moindre résistance et il n'en craignait pas.

Malgré le manque de documents, il serait long, même avec le seul secours du *Code théodosien*, d'exposer tous les bienfaits de son administration vigilante et généreuse; il abolit le supplice de la Croix, par respect pour l'instrument de notre salut; il abolit le brisement des jambes pour les coupables condamnés à mort, la marque au front pour les condamnés aux mines, il admit le régime des prisons. Ce n'est pas une médiocre marque de sagesse que d'avoir prescrit d'exécuter ponctuellement les volontés du testateur, *en quelques termes qu'il les ait exprimées*. Aucun prince n'a été plus pieusement zélé et magnifique envers l'Eglise et le clergé. Le dépit ou dénigrement contre lui est descendu jusqu'à mettre en question s'il composait lui-même ses édits, ses discours et ses lettres; il vaudrait autant dire que César n'a pas écrit ses *Commentaires*. On pourrait avec autant de vraisemblance attribuer les écrits de Julien à ses philosophes, nonobstant l'admiration de Gibbon pour l'esprit et l'éloquence de l'empereur apostat. Il est certain que Julien avait un secrétaire traducteur pour ses lettres grecques, qui s'appelait Nymphidianus. On a cru même que Libanius avait travaillé au *Misopogon*[2].

On a objecté aux puissants succès de Constantin l'idolâtrie, relevée sous les règnes suivants. Il n'est que trop vrai, l'œuvre de son zèle, Julien l'eût détruite s'il avait pu; cet apostat, que d'inexcusables apologies ne parviendront jamais à réhabiliter, ne respirait que philosophie et mythologie; ce furieux et ridicule héros de Libanius et de Zosime, en deux années de persécution perfide, ranima l'espoir des Païens. Son expédition insensée en Perse, où il périt, accrut leur audace; c'est

[1] *Cod. Theodos.* XVI, 2, l. 5; Tillemont, *Constantin*, 46; c'est la loi du 25 mai 323, adressée à Elpidius, vice-préfet, chrétien vraisemblablement d'après ce que S. Jerome en dit, *S. Hilarionis vita*.

[2] Socr. I, 18, Soz. I, 18, Euseb. IV, 25, Cod. Theod. XV, 12-1, Tillemont, *Julien*, 19; Eunapius, *hist. des philosophes contemporains*, fatras de païen fanatique.

pourquoi l'idolâtrie se revoyait encore si insolente et si redoutable sous Théodose, qui fut obligé d'en faire une plus sévère justice. Malheureusement le danger était plus grand qu'on ne pensait; ce parti secret, que le traître Ablavius excitait, sous le feint intérêt de la perverse Fausta, leur survécut, pour attendre et favoriser lâchement l'invasion barbare.

VI

C'est une singulière destinée de Constantin que, des cinq auteurs qui ont écrit son histoire, un seul, Eusèbe, nous soit parvenu incomplet, même négligent, infidèle tout à la fois et falsifié [1]. Néanmoins nous en savons assez pour porter sur ce prince un jugement exact; c'est une époque à jamais admirable, que celle où le Signe de la dernière flétrissure, l'instrument du supplice le plus abhorré fut tout à coup placé en triomphe dans les enseignes guerrières, au front des basiliques, dans les palais des empereurs, lorsque le monde civilisé, après 300 ans d'atroce répulsion, reconnut, adora dans un *Crucifié,* le souverain créateur, la sagesse éternelle et la bonté infinie. Une révolution si soudaine, si pacifique et si féconde, qui a renouvelé si profondément l'intelligence et le cœur de l'homme, n'est pas une œuvre humaine. Il est bien clair que Constantin n'a fait ni la force, ni le droit, ni la supériorité du Christianisme; mais la part qu'il a eue dans le succès des desseins divins, n'en est que plus belle. Celui que Dieu a choisi pour une telle œuvre n'a pas dû être un prince vulgaire. Tant de lois sages, d'abus réprimés, de fondations pieuses, dont le détail ne peut trouver place dans ce résumé, tant d'églises bâties et dotées, tant de magnificences publiques, avec l'allégement des impôts et le ménagement des intérêts

[1] *Bémarque* (Bémarchios), sophiste de Césarée en Cappadoce, avait écrit une *Biographie de Constantin* en dix livres ; le récit de son règne devait se trouver dans l'*histoire générale des empereurs* depuis la mort d'Alexandre Sévère, par le païen *Eunape*, il n'en reste rien ; *Zosime* l'avait copié dans son *histoire* des empereurs depuis Auguste jusqu'au 5e siècle, en six livres ; il n'en reste que les cinq premiers et le commencement du sixième ; les treize premiers livres d'*Ammien Marcellin*, écrits en latin, sont perdus ; il était officier de haut grade dans l'armée sous Constance et admirateur de Julien, sans en taire les défauts. Une seule phrase du jeune *Praxagoras* nous a été conservée.

privés, ne pouvaient venir que d'un fond solidement chrétien. Sans doute, trente années de victoires et de prospérités inouïes; le nom Romain plus respecté que jamais au dehors; au dedans, la sécurité dans la splendeur; la ruine soudaine des Idoles et la transformation chrétienne de l'empire; tout cela devait exciter l'admiration. Quand il mourut, les esprits devaient se sentir frappés de stupeur et d'inquiétude; mais la douleur vient de l'affection, qui veut autre chose que des talents et de la gloire. Constantin voulait être aimé et il l'a été beaucoup. Partout les regrets éclatèrent. Rome demandait à grands cris que son corps reposât dans l'antique capitale, et quand on sut que Constantinople le garderait, la douleur redoubla; ce fut un deuil extraordinaire, on délaissa les bains, les marchés, les spectacles; on ne voyait que tristesse sur tous les visages. On appelait Constantin le *bienheureux empereur, cher à Dieu*, le plus digne de l'empire; on multipliait, on dédiait ses images en leur rendant les mêmes honneurs que s'il eût été présent; on en fit des tableaux, où il apparaissait au ciel dans l'éternelle béatitude [1].

Sa vie chaste et simple, sa tendresse paternelle, ses enfants portés dans ses bras, plus tard le soin qu'il prenait de les exercer à l'humilité, à la justice, à la libéralité, à la bienveillance, à la piété, puis enfin au gouvernement, émerveillaient surtout les Gentils [2]; fuyant la vaine gloire, il évitait d'attacher son souvenir à ses édifices, comme faisait Trajan, qu'il comparait pour cette raison à la pariétaire [3].

Jamais père ne fut plus affectueusement obéi de ses fils; ses frères, élevés par ses soins et ensuite placés à ses côtés, ne rendaient pas moins hommage à son amitié qu'à son pouvoir. Sa mère (Ste Hélène), en mourant, le combla de bénédictions; il fut toujours aimé de sa sœur Constantia et de sa belle-mère Eutropia, veuve de Maximien et mère de Fausta. Il fallait qu'il y eût en Constantin un rare mérite et qu'il n'eût pas médiocrement réparé ses torts pour garder la tendre affec-

[1] Eutr., — Aurel. Victor, — Euseb. *vita Constantini*, IV, 69, — Tillemont, *Constantin* 78, 79.

[2] Eus. *vita Const.* I, 19; — Nazarius, *Paneg*, 7. — Tillem., *Const.* 4.

[3] Amm. Marcell. XXVII, 3; c'est Victor le jeune qui nous apprend que ce mot est de Constantin.

tion de ces trois femmes, qu'il avait privées d'un petit-fils très-cher (Crispus), d'un mari empereur, auquel il l'avait lui-même unie, et d'une fille (Fausta), dont un chatiment violent avait rendu la honte publique[1].

Un simple résumé nous contraint de passer sous silence beaucoup d'autres détails honorables à Constantin; la patience chrétienne de ce cœur, si impétueusement prompt dans sa justice et si sévère dans sa chasteté, toléra beaucoup en expiation; sa longanimité qui n'était pas négligence, l'influence de son exemple et l'amour que les peuples avaient pour lui arrêtaient le désordre, entretenaient le bien; c'est un païen, le jeune Praxagoras, qui appelle le premier empereur chrétien le *grand* Constantin, et qui déclare avec admiration que « par » tous les genres de mérite, par sa bonté et sa vertu parfaite » autant que par ses succès, il a effacé tous ceux qui ont » régné avant lui[2]. » Il importe aujourd'hui surtout de remontrer aux princes catholiques leur premier devoir par l'exemple de l'incomparable souverain, qui ne se bornait pas à prier dans un oratoire réservé, mais qui avait établi dans son palais une église où il précédait exactement tous les fidèles de sa cour dans l'assistance aux saints offices. En invitant par une loi tous les sujets à l'observation du repos dominical, sans y contraindre personne, il voulut que les soldats chrétiens eussent toute facilité de remplir leurs devoirs religieux, et pour ceux qui ne l'étaient pas encore, il les exhortait

[1] Il est vrai qu'Eutropia devait peu regretter son mari Maximien, surnommé Hercule, grossier soldat, païen persécuteur, condamné par Constantin, 310, pour avoir tenté deux fois de l'assassiner à Marseille ; le choix du genre de mort lui étant laissé, il se pendit. Licinius, qui ne valait pas mieux, finit aussi misérablement ; ce caractère profondément fourbe s'était bientôt dévoilé ; son pardon, deux fois obtenu, à la prière de Constantia, une troisième trahison punie du supplice, ne pouvait laisser la moindre pitié dans le cœur d'une épouse, eût-elle été déjà chrétienne, 323. Quant au jeune Licinius, un enfant de neuf ans, rien n'indique qu'il vécut encore à l'époque des terribles vengeances de Constantin, qui ne l'eût pas épargné, et son nom aurait été compté dans cette sanglante catastrophe.

[2] Ὅτι πάσῃ ἀρετῇ καὶ καλοκἀγαθίᾳ, καὶ παντὶ εὐτυχήματι πάντας τοὺς πρὸ αὐτοῦ βεβασιλευκότας ὁ βασιλεὺς Κωνσταντῖνος ἀπεκρύψατο. Photius, (*codex* 62), ne donne que ce texte dans sa brève analyse des *deux livres* de Praxagoras Κατὰ μέγαν Κωνσταντῖνον.

à ne pas se confier dans leurs armes et à invoquer Dieu le maître de la victoire, comme de tous les biens; il leur composa une prière en latin, qui devait être récitée à haute voix [1] sur la place d'armes des camps et des garnisons. Plus tard, quand il changea le système militaire, en supprimant les légions, pour y substituer des *Nombres* (*numeri*), corps de troupes de moindre proportion, moins exposées aux tentations de révolte et plus disponibles, il pourvut chaque Nombre ou régiment d'un tabernacle mobile à l'instar du sien; des prêtres et des diacres furent spécialement chargés du service religieux, afin que pendant les expéditions, même dans les contrées désertes, ni le prince, ni les soldats ne fussent privés des prières liturgiques et des saints mystères [2].

Après sa victoire extraordinaire sur les Goths, qui lui fournirent ensuite un corps de 30,000 hommes et lui demandèrent un évêque, pour en recevoir l'instruction chrétienne, sa renommée surpassant celle du premier empereur païen Auguste, les Blammys, les Ethiopiens et les Indiens lui envoyèrent des ambassadeurs et des présents, rapportant avec joie chez eux ses images et ses statues [3]. Vers le même temps, une captive chrétienne ayant annoncé l'Évangile aux Ibériens, peuplade qui occupait les défilés du Caucase, conseilla au roi et à la reine, pour achever sa conversion, de s'adresser à l'empereur romain. Ce grand prince en *eut plus de joie que s'il eût conquis des nations entières;* il leur envoya un évêque et des prêtres [4]. Un jour plusieurs prélats étant réunis à sa

[1] Eus. *vita Const.* IV, 17 à 22. Voici cette prière :

« Te solum agnoscimus Deum, te *regem* profitemur, te adjutorem invoca-
» mus. Tui muneris est quod victorias retulimus, quod hostes superavimus.
» Tibi ob præterita bona gratias agimus, et futura a te speramus. Tibi
» omnes supplicamus, utque imperatorem nostrum Constantinum, una cum
» piissimis ejus liberis, incolumen et victorem diutissime nobis serves, ro-
» gamus (*cap.* 20). »

[2] Socr. I, 18, Soz. I, 8, XI, 9 à 15. Il est au moins bizarre que Eusèbe, un évêque, ne dise pas un mot des *tabernacles* et des *aumôniers* militaires, bien qu'il note un projet d'oratoire portatif, et que, dans la seconde guerre contre Licinius, il montre Constantin jeûnant et priant avant le combat, au pied de la Croix dressée dans une tente hors du camp, *ce qu'il avait toujours pour coutume* (*vita Const.* II, 12, 14).

[3] Eus. *vita Const.* I, 5 à 14 ; Socr. I, 18 ; Soz, I, 8 ; Philostorge, II, 5.

[4] Socr. I, 20 ; Soz. II, 7 ; Rufin. X, 10 ; Théodoret, I, 14).

table : « Vous êtes, leur dit-il, les évêques des affaires intérieures de l'Eglise ; Dieu m'a établi évêque des affaires extérieures [1]. » Ce nom d'évêque *du dehors* a été souvent répété à tort et à travers ; il n'y avait pourtant pas à s'y méprendre : tout ce qu'il a fait pour l'Eglise a été œuvre de foi ; l'Eglise n'a pas ici-bas une liberté, un avantage, un honneur, dont Constantin ne l'ait mise en possession : il a fondé le droit ecclésiastique.

VII

Dans tout ce qu'il a dit et écrit, c'est la foi qui parle, cela est surtout sensible dans son *Discours à l'assemblée des Saints*. On y trouve d'un bout à l'autre ces élans de conviction et de gratitude, cette fervente orthodoxie, que l'étude seule peut rarément acquérir et qui vient de la fréquentation des sacrements [2]. Il disserte en chrétien consommé, qui avait dédié sa nouvelle ville à la *Virginalissime* Reine du ciel et de la terre, et consacré son âme à Dieu comme une victime *agréable* et comme les *prémices de l'Univers*, dont il avait reçu le gouvernement ; et comme il a commencé par protester de son amour envers Dieu, il termine en rapportant à l'*inspiration* et à la protection divine le dessein et le succès de toutes ses entreprises [3]. Eusèbe, dans le panégyrique des Tricennales (*De laudibus oratio*), ne craint pas d'en appeler au témoignage de Constantin lui-même sur les *nombreuses apparitions* du Sauveur, qui l'a dirigé et protégé dans ses guerres et tout son gouvernement [4].

Eusèbe était un évêque courtisan ; et Constantin présent entendait ces louanges, mais à moins qu'on n'ait affaire à un tyran ou un stupide, il y a la conscience publique qui tient la flatterie en respect et ne permet pas de heurter la vraisem-

[1] Eus. *vita Const.* IV, 24.

[2] *Ad sanctorum cœtum*, c. 12. Ce discours et celui qu'Eusèbe a composé pour les *Tricennales*, sont à peu près méconnus et délaissés comme des pièces insignifiantes ; ce ne sont pas moins deux documents très-curieux, qui prouvent que Constantin n'a pas été un prosélyte de la dernière heure, et que sa biographie écrite par Eusèbe a été falsifiée par les Ariens.

[3] *Ad sanct. cœt.* c. 2, 11; ce discours a été prononcé un vendredi saint, (*ib.* c. 1), à Nicomédie, c.25. et le panégyrique *de Laudibus oratio* à Constantinople, 335. Euseb. *vita Const.* c. 1.

[4] *De Laudibus*, 11 et 18, dernier chapitre.

blance ; Constantin lui-même, plusieurs années auparavant, dans le solennel discours *à l'assemblée des saints*, avait avoué, avec cette réserve qui craint également de se se glorifier et de se taire, qu'il avait reçu du ciel une assistance privilégiée, au-dessus de l'ordre naturel [1]. Eusèbe, au reste, à pour appui un autre témoin, dont il ne se doutait pas, c'est Agathange (*Agathangelos*), Romain de naissance, qui, de bonne heure transporté en Orient, était devenu secrétaire de Dertad (*Tiridate*) roi d'Arménie, et qui l'avait accompagné à Rome, quand ce prince, le premier de tous qui ait professé le Christianisme, après avoir été un cruel persécuteur, vint, sur la renommée de Constantin, visiter le maître de l'empire et faire alliance avec lui. Cette visite eut lieu au temps de la convocation du Concile de Nicée, au commencement de l'an 325. Agathange raconte l'entrevue des deux souverains avec la plus grande admiration pour le *divin* Constantin, *chrétien accompli*, en *communication habituelle* avec son ange gardien [2].

[1] *Ad sanct. cœtum*, c. 26.

[2] *Storia di* Agatangelo, *Prefazione*, et *Parte Seconda* c. 19 et 20. Ce qu'on appelle l'histoire d'Agathange est le récit des événements qui ont converti l'Arménie vers la fin du 3e siècle. L'Eglise Arménienne n'a pas de document plus ancien sur son origine, son apôtre S. Grégoire l'illuminateur, qui a seul survécu aux tortures du martyre, où Ste Ripsima, Ste Gaiana et leurs 30 compagnes ont perdu la vie. Voir *Acta sanct.* t. VIII de septembre, au 30 de ce mois, texte publié par le P. Stilting, dont la sévère critique défend ce texte d'imposture contre le P. Papebrœk, Tillemont et Baillet, comme une traduction défectueuse, sans doute, de l'arménien ; mais il en soutient le récit véritable au fond. Le Théatin Galanus avait certifié la tradition arménienne, 1650 ; en poussant plus loin ses recherches, il aurait trouvé que le *catholique* ou patriarche Jean VI vers le 9e siècle, appelle Agathange l'*historien par excellence*, que Moïse de Chorène et Lazare de Pharbe, plusieurs siècles auparavant, l'ont cité avec éloge. Voir la traduction française de l'histoire de Jean VI et les *fragments de l'histoire des Arsacides* par Saint-Martin, qui a relevé l'étude de l'arménien en même temps que son condisciple Champollion jeune déchiffrait l'écriture égyptienne. Enfin les Arménisants et surtout les PP. Meckitaristes de Venise, affirment que le texte original d'Agathange est de l'arménien le plus pur ; ils en ont donné à Venise, 1843, la version italienne, que je cite ici ; les notes répondent très-facilement aux objections de Stilting, ce qui en fait une légende très-intéressante. Seulement l'ignorance des premiers copistes, qui écrivirent l'arménien avec des caractères grecs, avant l'invention de l'alphabet arménien par S. Ménap, 7e successeur de S. Grégoire, a exagéré dans l'expression les effets extérieurs du châtiment qui frappa et convertit le persécuteur Tiridate ; c'était une *Lycan-*

Je n'ignore pas que de très-pieux savants de Rome même, par de très-fines raisons politiques, ont nié le baptême de Constantin à Rome, comme une fable aussi méprisable que l'apparition de l'*Enfant-Dieu* à l'empereur Auguste [1]. La superbe archéologie veut absolument des inscriptions pour ce fait historiquement certain par les *Actes de saint Sylvestre*, qu'il est ridicule d'appeler une légende apocryphe, n'eût-on que la mention du pape S. Adrien 1er au 2e concile de Nicée, en 787.

Mais Rome était très-bien informée touchant la béatification de Constantin et les actes de saint Sylvestre bien avant le 8e siècle. « Dès le milieu du 5e, dit Tillemont (*Emp. Constantin*, art. 78) » on parlait de Constantin comme d'un saint, digne d'être uni» versellement révéré.» Il aurait dû dire : Dès le 4e ; car S. Cyrille de Jérusalem, en 350, le qualifiait de *Bienheureux;* de même un peu plus tard S. Chrysostome ; entre les deux le diacre d'Edesse, S. Ephrem, mettait en parallèle le premier évêque de Nisibe, S. Jacques, et le premier empereur chrétien, « for» més sur le modèle l'un de l'autre .» S. Ambroise en parle avec la même estime ; et il y a une insigne mauvaise foi d'alléguer, à l'appui du récit final d'Eusèbe, un texte tronqué pour en faire une adhésion équivoque, puisque avant de rappeler le baptême *tardif* de Constantin, qui l'était en effet à cinquante ans, S. Ambroise le place au ciel avec sainte Hélène.

S. Augustin, retraçant toutes les vertus, qui font les princes grands devant Dieu, donne pour exemple Constantin ; c'est aussi le sentiment de S. Fulgence. Le concile de Chalcédoine, au siècle suivant, le proclame *chef de la milice du Christ* ; c'était alors que Galla Placidia, épouse de Valentinien III, l'appelait le *Père* des empereurs *dans la foi*, et que les évêques de la Phénicie maritime, de l'Isaurie, de la seconde Arménie s'écriaient : « Il chante la louange de Dieu parmi le chœur des » saints... Ce très-grand immortel et *pieux* roi est au ciel avec

thropie comme celle de Nabuchodonosor, et l'on sait combien, dans le vulgaire, sans excepter bon nombre de gens instruits, le récit de la Bible sur ce fait est ridiculement compris.

[1] V. le curieux article de M. Bonnetty sur cette légende, qui se rattache à l'autel et à l'Eglise de l'*Ara Cœli* au Capitole. *Annales de Philosophie* chrétienne, t. XIV, p. 62 (2e série).

» David, S. Pierre et S. Paul. » Dans le même temps Théodoret écrivait : « Celui, qui ne veut pas croire combien sa mémoire » est vénérée, peut aller voir les honneurs qu'on rend à son » tombeau et à sa statue [1]. »

Le culte de Constantin a passé des Synaxaires grecs dans ceux de Syrie et d'Egypte, plus tard dans ceux de Moscovie et de Bohême. Ce n'est pas cependant de Constantinople que ce culte a été porté en Calabre, en Sicile, en Angleterre, en Belgique, en France, où plusieurs églises, notamment celle d'Orléans [2], en célébraient la fête. Jusqu'à la fin du moyen âge il en fut ainsi.

Au concile de Bâle, 1431-1436, l'orateur chargé de réfuter le 4e *article* des Bohémiens, cita plusieurs fois dans cette réfutation, qui dura trois jours, le baptême et la donation de Constantin, en appuyant sur la sainteté de ce grand prince [3]. Aucune mémoire de Souverain n'a été aussi vénérée à Rome et n'y est aussi populaire. L'église de Latran, la métropole universelle, qui est un don de sa munificence, s'appelle toujours la Basilique *Constantinienne*; tout auprès une petite église de forme ronde s'appelle le *Baptistère* de Constantin. C'est, selon la tradition, le monument de son baptême. Les plus habiles archéologues l'attribuent au pape Sixte III, 432. Si l'on n'eût pas

[1] S. Cyrill., *epist. ad Constantium*; S. Chrysost. *Demonstratio adv. gentes quod Christus sit Deus*, et *homil.* 20 ad populum Antiochen. — S. Ephrem, hymne 21e des 77 retrouvées en original syriaque et traduites en latin (*Carmina Nisibina*) par Bickell, protestant converti ; Leipzig, 1846. — *Conc. de Chalcédoine*, Labbe, *conc.*, t. IV, p. 54 à 56 ; Théodoret, *Hist. eccles.* I, 33, II, 37. — S. Augustin, *de civitate Dei*, v, 24, 25. — S. Fulgence, *De veritate prædestin.* II, 4. — S. Ambroise, *De obitu Theodosii.*

[2] V. *Acta sanctorum*, 21 *Maii*; article d'ailleurs très-négligemment composé par le P. Papebrœk. — Baillet, *vie des saints*, 21 *mai*, ajoutait en 1704, d'après Ducange, *Constantinopolit. descriptio*, et Smith, *Ecclesia Græca*, que les Turcs toléraient encore une chapelle, dédiée sous le vocable de S. Constantin, à Constantinople sur la place de Caramanie près des sept tours.

[3] Lab. *Conc.* t. XII, p. 1370, 1374, 1399 ; *Oratio* Joannis de Polemar, « *de civili dominio clericorum*, p. 1375 : « Et Græci, qui tunc erant catholici, ipsum Constantinum catalogo sanctorum annumeraverant et festum » de eo cum solemnitate agunt 21 Maii. » Polemar rappelle à l'honneur de Constantin la mention de S. Ambroise, bien loin d'y voir une confirmation du récit d'Eusèbe ; il s'appuie de Godefroi de Viterbe, et d'un très-savant franciscain du 13e siècle, Nicolas de Lyre (ville du diocèse d'Evreux.)

cru alors au baptême du premier empereur chrétien à Rome, comment son nom y serait-il attaché? Les huit colonnes de porphyre, qui en soutiennent le péristyle, n'y ont pas été placées sans intention, puisque ces colonnes étaient un don de Constantin, ainsi que les six urnes, dont S. Léon I[er] orna la basilique Constantinienne et celles de S. Pierre et de S. Paul. S. Hilaire, son successeur, ajouta trois chapelles au Baptistère [1].

Rome ne se bornait point aux monuments d'architecture; plusieurs papes ont distingué Constantin par une mention spéciale; S. Libérius I, qui n'avait guères plus de 30 ans, lorsque Constantin mourut, le qualifie prince de *sainte mémoire*; S. Grégoire le Grand l'offre pour modèle à l'empereur Maurice; S. Nicolas I[er] atteste qu'on récitait à Rome le nom de Constantin dans les saints mystères avec ceux de Constant, son fils, et de Théodose; S. Léon IX, S. Grégoire VII, Paschal II, le rappellent non moins honorablement [2].

Cependant les papes ne l'ont point placé sur les autels ni dans le martyrologe. En voici la raison : L'on ne sait de quelles possessions il a doté le Saint-Siége, mais lui qui a construit tant d'églises, en leur assignant toujours des fonds de terre, lui qui a introduit dans les lois les *donations* ecclésiastiques, n'a certainement pas moins fait pour Rome, à l'exemple des premiers papes, qui ont affecté leurs propriétés patrimoniales ou acquises à l'entretien de divers sanctuaires; de plus, la tradition invariable est qu'il a inauguré le pouvoir temporel du Saint-Siége en conférant à S. Silvestre la *tiare*, c'est-à-dire la mitre montée sur une couronne [3]. Et rien n'est plus vrai-

[1] Voir le *Bréviaire Romain* au 9 et au 18 novembre. Les *descriptions* et *Itinéraires* de Rome, en mentionnant l'Eglise des *Quatro coronati* dans la rue de ce nom, oublient un petit monument très-curieux, situé tout à côté : c'est un oratoire de S. Silvestre où des peintures du 7[e] siècle représentent dans une série de douze tableaux, dont deux sont effacés, les détails de la conversion de Constantin, lépreux et guéri par le baptême.

[2] Lab. *Conc.* t. II ; Liberii *epist.* 2 ; t. V ; Gregor. *epist.* IV, 31 ; t. VIII ; Nicol. I, *ep.* 7, 8 ; t. IX; Leon IX, *ep.* 1. t. X ; Gregor. VII, *ep.* VIII, 21, Paschal II, *ep.* 96.

[3] Rien de plus obscur que l'origine du *Trirègne*, ou *Tiare* pontificale à deux couronnes terminée par un petit cercle qui en figure une troisième. Cet insi-

semblable ; c'était une conséquence si naturelle de la foi catholique, qu'un roi franc a eu la même pensée. Childebert, fils de Clovis, fit hommage au pape S. Hormisdas d'une couronne d'or relevée de pierreries, ce qu'on appelait *regnum* [1]. Plus la papauté avait été rehaussée d'éclat et d'avantages extérieurs par Constantin, plus elle se devait à elle-même de circonspection dans sa gratitude pour l'honneur de sa mission divine. Ni sa *donation*, s'il en a fait une, de quoi l'on ne peut raisonnablement douter, ni celle de Pépin n'ont fait la puissance temporelle du Saint-Siége. Dieu a permis que ces pieuses munificences eussent très-peu d'effet, pour que cette puissance ne parût pas fondée sur une possession accidentelle et caduque. « Nous avons, écrivait S. Léon IX au patriarche » grec, un témoignage plus grand que Constantin [2]. » Dieu n'institue pas les royautés avec des diplômes ; il a voulu montrer que celle du Saint-Siége s'était élevée par son propre droit, né de sa nature même, celui de la *Pastoritie* universelle des âmes, *pastorizia*, selon un vieux mot italien fait exprès. En un mot, les papes n'ont pas canonisé Constantin par la même raison qu'ils n'ont pas canonisé la comtesse Mathilde, dont le nom seulement est resté à une salle du Vatican. Cette admirable princesse avait fait donation de ses vastes domaines au Saint-Siége, la cupidité de ses prétendus héritiers a bien su rendre nulles de si pieuses et magnifiques volontés [3]. Il y a un grand nombre de saints qui ne sont pas canonisés, mais dont la gloire moins éclatante ici-bas n'y perd rien au ciel.

EDOUARD-DUMONT.

gne royal ne remonterait qu'à Benoit XII, au 14e siècle ; selon Bonanni, *hist. métallique* des Papes, et Longueval, *hist. de l'Eglise Gallicane*, liv. 40, — Boniface VIII aurait ajouté la seconde couronne, selon D. Tosti ; mais ce savant religieux constate, d'après St-Faneschi, Burio et Fioravanti, la tradition touchant la première couronne concédée par Constantin à S. Silvestre. Voir D. Tosti, *Storia di Bonifazio* VIII, libro 1.

[1] *Liber Pontificalis, vita Hormidæ.*

[2] Lab. *Conc.* t. IX ; S. Leon IX, *epist* 1a, c. 15, pag. 959, et cette lettre cite, c. 13 et 14, le texte de la *donation*, qu'on regardait alors comme un document authentique.

[3] D. Tosti a écrit une *biographie* de la comtesse Mathilde ; on pouvait l'écrire plus brièvement et plus exactement ; l'œuvre n'en serait que plus intéressante.

Enseignement doctrinal de l'Église.

DU REFUS
FAIT PAR LA PLUPART DES REVUES ET JOURNAUX CATHOLIQUES
DE PUBLIER

LES ACTES DU CONCILE DU VATICAN
Relatifs au traditionnalisme.

Nos lecteurs savent que, dans notre cahier du mois d'août 1871 [1], nous avons publié les Amendements présentés par notre antique adversaire, Mgr Maret, au Concile du Vatican pour faire condamner les doctrines dites Traditionalistes. A Mgr Maret s'étaient joints tous les adversaires du Traditionalisme. Nous avons dit très au long et très-authentiquement comment ces amendements avaient été rejetés, à peu près à l'unanimité, par les Pères du Concile. Nous espérions que cette décision du grand et œcuménique Concile allait être reçue avec le respect que tout chrétien doit à cet enseignement infaillible. Eh bien ! il n'en a rien été, et l'on a appliqué à cette décision du Concile du Vatican, ce qu'on appelle, en style de journal, *la Conspiration du Silence.*

Le *Monde* seul a compris la haute gravité de cette décision pour les questions philosophiques, et a montré la soumission qui lui est dûe, et, vu certaine opposition, a eu le courage de publier ces actes dans son N° du 27 avril 1872.

Comme nous sommes dans l'habitude de ne rien cacher à nos lecteurs, nous allons leur faire connaître les efforts que nous avons faits pour faire publier ces documents importants, et comment nos demandes ont été repoussées et impuissantes.

Voici d'abord la lettre que nous adressâmes au R. P. Jésuite, directeur de la *Civiltà Cattolica.*

Paris, le 20 décembre 1871.

Mon Révérend Père,

S'il y a une Revue dévouée à l'Église, et se faisant gloire de suivre et de faire connaître toutes ses décisions, c'est bien la vôtre; et j'ose dire que c'est

[1] *Annales*, t. II, p. 93 (6e série).

là sa principale gloire J'ai donc été un peu étonné que vous n'ayez pas inséré dans vos pages, les divers *amendements* proposés au saint Concile du Vatican, et rejetés par les Pères, amendements que j'ai publiés dans mes *Annales* d'août dernier.

C'est une pièce intégrale de ce Concile, sur une question qui a souvent occupé la *Civiltà Cattolica*.

Craignant que ce cahier ne vous soit pas parvenu, je me permets de vous adresser l'article où se trouvent ces *amendements*, et je ne puis douter que vous ne les mettiez sous les yeux de vos lecteurs.

Vous aimez la vérité telle qu'elle est posée par l'Église, vous ferez connaître ce qu'elle a décidé sur une question qui a été diversement jugée par les Revues catholiques.

Je suis avec un profond respect,

Mon Révérend Père,

Votre très-humble serviteur,

BONNETTY.

A cette lettre nous avons reçu la réponse suivante :

Florence, le 3 janvier 1872.

Mon très-respectable Monsieur,

Les *amendements*, dont vous parlez dans votre lettre, ne nous étaient pas inconnus. Mais, d'un côté, n'ayant pas été publiés *officiellement*, d'un autre côté, après la déclaration faite par la Sacrée Congrégation du Saint-Office ayant jugé inopportun de traiter de nouveau la question du Traditionalisme, nous nous sommes abstenus pour le moment de leur donner aucune publicité.

Je dis pour le moment, parce que nous attendons la publication régulière et officielle de tous les *amendements*, non-seulement sur cette question, mais aussi sur les autres proposées aux RR. PP. du Concile, pour en déduire les conséquences doctrinaires et morales qui en dérivent. C'est alors que de ces *amendements*, dont vous parlez, nous espérons prouver que rien ne peut s'en tirer qui *soit favorable au Traditionalisme*.

En vous remerciant de votre communication, j'ai, Monsieur, l'honneur de me signer,

Votre Serviteur en Jésus-Christ,

Charles PICCIRILLI, S. J.

Directeur de la *Civiltà Cattolica*.

Nous avouons que nous ne nous attendions pas à cette réponse, et qu'elle nous a péniblement surpris.

Quoi? voilà des catholiques, des religieux qui connaissent une décision importante d'un Concile œcuménique et qui refusent de la faire connaître, sous le prétexte qu'elle n'a pas été publiée *officiellement*. Nous croyions nous qu'il suffisait pour un catholique d'être certain d'une décision de l'Église pour être obligé d'y croire, et d'y faire croire les autres, au-

tant que cela est possible à chacun. Est-ce que c'est la publication *officielle* qui constitue la vérité de la doctrine?

Ainsi il suffirait qu'une décision du Souverain Pontife ne soit pas publiée officiellement pour que ceux qui la connaissent ne soient pas obligés d'y obtempérer? Ceci ne sent-il pas un peu, et beaucoup, les résistances Gallicanes et Jansénistes, qui rejetaient les décisions de l'Église, sous le prétexte que les évêques ou les magistrats ne les avaient pas publiées?

2° N'est-ce pas une chose inouïe de prétendre que la congrégation du St-Office est opposée à la simple publication des actes d'un Concile général?

Le Révérend Père, directeur de la *Civiltà*, promet de publier ces amendements quand tous les autres seront publiés, ce qui est une manière de les laisser ignorer, c'est-à-dire de rendre pour le moment nulle et sans application une décision que le Sacré Concile a cru cependant devoir prendre. Mais par avance, et sans la publier, le R. Père assure à ses lecteurs que *rien ne peut s'en tirer, qui soit favorable au Traditionalisme !*

On croit rêver quand on lit une telle réponse. Quoi donc, les adversaires du Traditionalisme formulent des amendements clairs, directs, contre cette doctrine, le Concile les rejette, et déclare, par la bouche de son rapporteur, que le Concile ne veut pas condamner le *traditionalisme modéré*, qui est le nôtre, a dit quelque part la *Civiltà Cattolica*, et cela ne signifie rien, absolument rien? Nous sommes confondus; les paroles même se refusent à exprimer une idée, ou si elles en expriment une, c'est que celui qui parle ainsi refuse d'obéir au Concile, et se croit plus orthodoxe que lui.

Que nos lecteurs jugent.

II

Nous avons déjà fait connaitre à nos lecteurs que de savants ecclésiastiques publient à Naples une revue sons le nom de *La Scienza e la Fede* ; nous adressâmes au Directeur la lettre suivante :

Paris, le 20 décembre 1871.

Monsieur le Directeur,

La Scienza e la Fede est une Revue essentiellement guidée par les décisions de l'Église. Elle est soigneuse surtout de publier toutes les décisions qui regardent les questions *philosophiques*; aussi, j'ai été un peu étonné

qu'elle n'ait pas fait connaître à ses lecteurs les *amendements philosophiques*, qui ont été proposés au Concile du Vatican, et rejetés par les Pères. C'est dans les *Annales* d'août que ces pièces ont été insérées, et, jusqu'à ce jour, votre Revue n'en a pas parlé.

Peut-être que ce cahier ne vous est pas parvenu ; aussi je me permets de vous adresser une copie de l'article qui les renferme.

Je suis avec respect,
Monsieur le Directeur,
Votre très-humble serviteur,
BONNETTY.

M. le directeur de *La Scienza e la Fede* a jugé à propos de ne pas insérer ces pièces, et, en même temps, de ne faire aucune réponse à notre lettre. — Merci !

III

Nos lecteurs savent aussi que plusieurs ecclésiastiques publiaient à Arras, maintenant à Amiens, un journal ayant pour titre : *Revue des sciences ecclésiastiques* ; cette Revue a attaqué plusieurs fois nos *Annales* sur les questions philosophiques ; nous adressâmes donc à M. l'abbé Hautcœur, son directeur, la lettre suivante :

Paris, le 22 décembre 1871.

Monsieur l'Abbé,

Dans plusieurs cahiers de votre *Revue des Sciences ecclésiastiques*, où entrent de si excellents articles, vous avez parlé du Traditionalisme, et avez donné toutes les décisions romaines sur les questions philosophiques. Mais vous n'avez pas encore publié les documents insérés dans les *Annales de philosophie* du mois d'août dernier, par lesquels on apprend ce qui s'est passé au sein du Concile sur cette question, et les décisions prises par les Pères.

Il semble qu'une Revue, aussi romaine et aussi grave que la vôtre, ne peut vouloir cacher à ses lecteurs une pièce de cette importance.

Je me permets donc de vous adresser une copie de ces pièces, bien convaincu que, ne voulant que la vérité et l'orthodoxie, vous voudrez bien les consigner dans vos pages.

Je suis, avec la plus haute considération et avec respect,
Monsieur l'Abbé,
Votre très-dévoué,
BONNETTY.

Voici la lettre que nous avons reçue en réponse à notre demande:

Douai, 3 janvier 1872.

Monsieur,

Nous avons publié toutes les pièces émanées du Saint-Siége, toutes les pièces émanées du Concile. Quant aux amendements proposés, il pourrait

être intéressant de les faire connaître, et surtout de donner l'historique des discussions auxquelles ces amendements ont donné lieu dans le sein du Concile. C'est un travail qui n'est point possible à l'heure qu'il est, et qui demanderait des développements beaucoup trop considérables pour entrer dans le cadre d'une Revue. Cependant, je crois bien que nous ferons quelque chose, et alors la question du Traditionalisme appellera naturellement notre attention.

Quant à cacher quelque chose à nos lecteurs, nous n'y avons jamais songé, et, Dieu merci, nous n'y songerons jamais. Le triomphe de la vérité est notre seul but.

Agréez, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués,

E. Hautcœur,
Chan. hon..

Cette lettre reconnaît l'importance de ces actes du Concile; mais elle conclut qu'elle ne veut pas les publier; cette conduite donne lieu à plusieurs remarques.

1° Comment dire : Nous avons publié toutes les pièces émanées du St-Siége, et, en même temps, refuser d'en publier une, la plus importante, sur la question philosophique?

2° M. Hautcœur s'excuse sur ce qu'il ne peut donner, ni l'historique des discussions, ni leurs développements. Mais cela empêche-t-il de donner les décisions précises du Concile? Comment peut-il se dissimuler que ces décisions s'imposent d'elles-mêmes? Les cacher, n'est-ce pas une forfaiture contre le Concile?

Cela étant, comment dire : *nous n'avons jamais songé à cacher quelque chose à nos lecteurs?*

M. Hautcœur promet, il est vrai, de *faire quelque chose*; mais voilà plus d'un an que les pièces ont paru, et rien n'a été publié dans sa Revue.

Au contraire, on a continué à soutenir les doctrines que le Concile a repoussées.

Ainsi nous lisons dans un article du P. Desjardins jésuite :

« ... La grâce intérieure.... n'est pas plus refusée à celui » qu'instruit, *seule*, la nature visible, qu'à celui qui reçoit les » instructions du missionnaire[1]. »

Ailleurs M. l'abbé Deleau dit avec dédain, et nous pouvons dire avec ignorance :

[1] *Revue des Sciences eccl.*, n° d'avril 1872, t. v, p. 342.

« Nous ne parlerons plus du traditionalisme, *rigoureux ou* » *tempéré*, récemment censuré par l'Eglise [1]. »

Si M. l'abbé Hautcœur avait publié les décisions du Concile, et la conclusion du rapporteur, M. Deleau n'aurait pas parlé de la sorte; mais comment le Directeur, qui connaissait ces décisions, laisse-t-il imprimer de telles paroles ?

Nous espérions qu'en continuant à cacher ces décisions du Concile, au moins il cesserait de professer la doctrine des amendements que le Concile a rejetés. Mais il n'en est rien. Dans le dernier cahier de la Revue, celui de janvier, nous lisons ceci : M. l'abbé Falcimagne, dans l'*Univers* du 9 janvier, avait dit : *Oui, l'homme est perfectible, mais à condition d'être d'abord enseigné*. Sur cela, la Revue de M. l'abbé Hautcœur s'émeut, fait l'indignée, crie au scandale et impose silence au vénérable abbé Falcimagne, en ces termes :

» Cela rappelle trop le Traditionalisme, que la Ire constitution *de Fide*, promulguée au Concile du Vatican, devrait pourtant engager au silence de la bouche et à la conversion du cœur. Que le premier homme ait été *illuminé* par une révélation surnaturelle, rien n'est plus certain. Mais que la *tradition* révélée précède nécessairement *tout* enseignement religieux, en sorte que l'homme doive commencer par *croire*, c'est une doctrine inadmissible; que l'homme ne puisse se perfectionner ni arriver à la vérité religieuse, s'il n'est d'*abord* enseigné, c'est une thèse très-peu conforme à la philosophie, à la théologie et au dernier Concile [2]. »

Comment, après la lettre qu'il nous a écrite, M. l'abbé Hautcœur peut-il imprimer de semblables paroles?

Ainsi, *théologiquement*, la décision du Concile qui condamne ceux qui voulaient « que l'homme, *par la lumière de* » *la raison*, à l'exclusion d'une doctrine positive à lui révélée » et livrée (*traditam*), » ne signifie rien? La décision qui condamne ceux « qui disent que Dieu peut être connu véritablement et certainement *par la seule lumière* de la raison naturelle » ne signifie rien?

Et c'est un prêtre obligé en conscience à conformer ses paroles aux paroles du Concile, qui parle ainsi? Et c'est un Directeur de Revue catholique qui connaît ces décisions du

[1] Art. de juillet 1872, t. VI, p. 55.
[2] Texte de M. l'abbé *Didiot*, janvier, p. 91.

Concile, qui les laisse ainsi enfreindre? — Nous ne comprenons rien à cette conduite.

De plus, *philosophiquement*, la Revue suppose qu'il a pu exister un homme qui d'*abord* n'a pas été *élevé*, *enseigné*, *traditionné*, dès son enfance? Au lieu de cet enseignement positif que Dieu donna au premier homme et que chaque mère donne à son fils, la Revue dit qu'il a été *illuminé?* En sorte que tous seraient ainsi *illuminés*. Hélas! il a bien raison M. l'abbé Didiot, car nous ne sommes entourés que d'*illuminés*!

IV

Enfin il existe une autre Revue, prétendant presque au monopole de la défense et de la soumission à l'Eglise, c'est celle qui a pour titre : *Etudes religieuses... par les Pères de la Compagnie de Jésus*. Nous adressâmes au gérant, le P. Sommervogel, la lettre suivante :

Paris, le 23 décembre 1871.

Mon Révérend Père,

J'ai publié dans les *Annales* du mois d'août dernier, une série d'amendements proposés au Concile du Vatican, et rejetés par les Pères, sur les questions philosophiques, et, en particulier, sur ce que l'on appelle le *Traditionalisme*. Il me semble qu'il est impossible qu'une Revue, aussi essentiellement Romaine que la vôtre, n'en fasse pas mention.

Je me permets donc de remettre sous vos yeux une copie des décisions du Concile sur cette question. Vous aimez trop la vérité et respectez trop tout ce qui vient de cette sainte Assemblée, pour ne pas faire connaître à vos lecteurs les différents votes émis sur cette question.

Je suis avec respect,
Mon Révérend Père,
Votre très-humble serviteur,
BONNETTY.

Comme leurs confrères de Naples, les Révérends Pères Jésuites, rédacteurs des *Etudes religieuses*, n'ont pas voulu insérer les décisions du Concile, et n'ont pas même daigné répondre à notre lettre. — Encore Merci!

V

Voilà les faits; quant à les expliquer, notre intelligence reste courte.

Est-ce que les décisions du Concile du Vatican ne sont pas obligatoires?

Est-ce que ces diverses Revues ne sont pas aussi Romaines qu'on le croit communément ?

Nous n'avons rien à répondre. Que nos lecteurs jugent eux-mêmes. Pour nous, nous ne dirons qu'une chose, c'est que cette décision du Concile est en opposition avec les idées fausses qui se sont formées dans tous les esprits philosophiques actuels; car tous les esprits sont imbus, sans qu'ils s'en doutent, de ces principes rationalistes et naturalistes qu'on leur enseigne dans les cours de philosophie, d'où le Christ est exclu, et les décisions du Concile sont en opposition directe avec ces principes.

A. Bonnetty.



Apologétique Catholique.

QUELQUES DETAILS SUR LES CAUSES QUI ONT AMENÉ
Le transport de Paris à Lyon
DES ÉTUDES RELIGIEUSES
Rédigées par les Pères de la Compagnie de Jésus.

Comme les *Annales* doivent toujours tenir leurs lecteurs au courant de toutes les modifications que subissent les diverses *Revues*, qui, à tort ou à raison, dirigent en ce moment l'*Apologétique* catholique, nous devons faire connaître, autant que cela est possible, les causes qui ont obligé les PP. Jésuites, rédacteurs des *Etudes religieuses*, à transférer leur *Revue* de Paris à Lyon. La plupart de ces causes sont indiquées suffisamment dans quelques pages de M. Maurice de Bonald, juge au tribunal d'Uzès.

Le P. Ramière, parlant, dans une lettre que nous allons citer, de la cause de ce départ, a dit qu'il y avait eu une *certaine divergence, non pas de principes, mais d'allures, et un ensemble de circonstances.* M. de Bonald s'est emparé de ces paroles et les a données pour titre à la brochure que nous allons citer à peu près dans son entier.

I

« Les *Etudes religieuses* ont-elles des reproches à se faire au point de vue des doctrines ? J'ai dit *oui;* le Père Chauveau, directeur de cette *Revue*, a dit *non*. Le Père Ramière, venu en dernier lieu, a dit *oui*.

» C'est ce que nous allons exposer et examiner. Mais disons auparavant qu'il importe beaucoup d'être fixé là-dessus, à cause de la situation des *Etudes* qui sont rédigées par des Pères de la Compagnie de Jésus et de la *Civiltà cattolica* qui, étant rédigée aussi par des Pères de la même Compagnie, est placée, en outre, sous la haute direction du Saint-Père [1]. En effet, à une époque d'abaissement comme la nôtre, l'intérêt

[1] Sur cette haute direction, voir ce que nous disons ci-après, p. 58.
A. B.

public exige que la Société conserve toutes ses forces vives pour lutter contre *l'homme ennemi* et que si, par conséquent, les *Etudes*, tandis qu'elles étaient à Paris dans ce milieu de pestilence, se sont trompées et ont erré en s'écartant de la *Civiltà cattolica, le phare des hommes et écrivains honnêtes*[1], qui doit être leur guide, les fautes qu'elles ont commises soient connues et signalées afin de ne produire aucun mauvais effet à l'avenir.

» Certains esprits, tels que les fabrique la civilisation moderne, me reprocheront de faire du scandale par la présente publication ; qu'on en juge par cet Ecclésiastique qui est venu déjà me trouver soi-disant de la part des Jésuites, pour me dire qu'en conscience je ne pouvais pas continuer cette polémique !

Risum teneatis, amici (*Art. poét.*, 5) !

» D'abord, je ne vois pas où peut être le scandale. Mais là n'est pas la question. Y a-t-il une vérité à dire aux écrivains, quels qu'ils soient, qui ont des complaisances pour la *civilisation moderne ?* Oui, incontestablement. Dans ce cas j'applique ici la règle de droit canon placée à la fin des *décrétales* du Pape Grégoire IX : « Pour éviter le scandale, il ne faut pas » cacher la vérité, il est plus utile qu'un scandale naisse que » d'abandonner la vérité[2], et j'ai recours à la publicité parce que c'est un remède à beaucoup de maux. S'il y a des scandales qui pervertissent, il en est d'autres qui édifient, car loin d'être l'audace du mal, ils ne sont que le courage de la vertu ; et Jésus-Christ n'a-t-il pas été lui-même un objet de scandale ? Si la France faisait un peu plus de ces derniers scandales et un peu moins des autres, elle ne se traînerait pas misérablement dans l'abîme où le Libéralisme de 1789 l'a précipitée. Ce sont ces scandales salutaires dont parle le prophète Nahum dans ses menaces à Ninive[3] : « Je révèlerai et montrerai

[1] Il faro degli uomini e degli scrittori onesti (Turin, l'*Ortodosso*, periodico mensile, ottobre 1871).

[2] Propter scandalum evitandum, veritas non est omittenda. Utiliùs scandalum nasci permittitur, quam veritas relinquatur (l. v, titre 41, n. 3, *Corpus Jur. Can.*, t. II, p. 282 ; Paris, 1687).

[3] Revelabo..... et ostendam gentibus..... et regnis (Nahum, III, 5.)

» aux nations et aux rois; » Pie IX, dans l'Encyclique du 9 novembre 1846 [1] : « C'est un acte de grande piété de mettre » au jour les cachettes des impies et en eux de vaincre le » Diable, dont ils sont les serviteurs [2], » et Mgr Delalle, dans sa lettre du 24 octobre 1869 : « Vous savez, cher Monsieur, » que c'est par le retentissement de la publicité que se for- » ment l'opinion et l'agitation des esprits. Chaque jour, on » s'en sert pour le mal, sachons aussi nous en servir pour le » bien. » Mais la civilisation moderne parle aujourd'hui comme du temps d'Isaïe : « Et ils disent aux voyants : Veuillez » ne pas voir, et aux regardants : Ne regardez pas pour nous » les choses qui sont droites; annoncez-nous les choses qui » nous plaisent, voyez pour nous des erreurs [3]. » Elle cherche ses maîtres en conséquence : « ils amasseront pour eux- » mêmes des maîtres chatouillant leurs oreilles [4]. »

» Je viens justifier la note de *l'Aveyronnais* du 1er novembre 1871, que je vais citer. J'aurais dû, pour cela, trouver place au moins dans les *Revues* qui ont inséré vers le 15 décembre 1871 de *nouvelles observations* contre cette note [5]. Mais les rédacteurs des *Etudes nouvelles*, pas plus que ceux des *anciennes*, n'aiment à être contredits, quoiqu'il y ait, dans *un avis aux abonnés* (livraison de janvier 1871), ces mots : « Nous consentons à *avoir des adversaires....* » C'est pourquoi attaqué dans ce que j'avais écrit, il m'a été impossible de faire *recevoir une réponse* [6]. L'humanité se retrouve partout. Il faut

[1] Encyclique, *Qui pluribus*, dans les *Annales*, t. XIV, p. 327 (3e série).

[2] Magna pietas prodere latebras impiorum et ipsum in eis, cui serviunt, diabolum debellare (texte tiré de S. Léon, *Sermo* IX (al. XIII), c. 4; dans *Pat. lat.*, t. 54, p. 163).

[3] Dicunt videntibus : nolite videre : et aspicientibus : nolite aspicere nobis, ea quæ recta sunt ; loquimini nobis placentia, videte nobis errores (Isaïe XXX, 10.)

[4] .... Coacervabunt sibi magistros prurientes auribus (S. Paul, II *Tim.* IV, 3).

[5] Je dois des remercîments au *Bulletin religieux de Versailles* et à la *Revue religieuse de Rodez* qui n'ont point répété ces observations malgré l'exemple qui leur était donné.

[6] On a vu que le Concile même n'obtient pas de faire insérer par ces *Études* le simple texte de ses décisions. On en verra d'autres preuves dans l'article suivant. A. B.

en prendre son parti, et le fleuve de sang qui sort des veines de la Compagnie de Jésus, depuis la Chine jusqu'à la Roquette, pour rendre témoignage à la vérité, effacera sans doute beaucoup de fautes en même temps qu'il mettra encore plus de vertus en relief, mais il n'ira jamais jusqu'à guérir l'humanité de toutes ses faiblesses.

Le 1er novembre 1871, le journal l'*Aveyronnais* publia ce qui suit :

(La note suivante, qu'on nous prie d'insérer, exprime des opinions qui ne sont pas les nôtres; ces réserves faites, nous la soumettons, sur la demande de l'auteur, au contrôle de la publicité.) H. de B.

Nouvelle Revue par les RR. PP. de la Compagnie de Jésus.

« Nous apprenons avec plaisir que les *Études religieuses* des Révérends Pères Jésuites de Paris vont subir des modifications assez notables. Il est question en réalité de les transformer entièrement et d'en faire une œuvre nouvelle. En effet, les amis de la bonne doctrine étaient contristés profondément de trouver dans quelques membres de la famille de saint Ignace *le Libéralisme* et tout ce qui est agréable à la civilisation moderne. Des plaintes nombreuses s'étaient élevées depuis longtemps. Elles ont enfin abouti, et d'après le désir du Pape et la volonté formelle du Révérend Père Général, il a été arrêté qu'une *Revue* serait fondée avec la mission expresse de soutenir les vrais principes catholiques à l'exemple de la *Civiltà cattolica*.

» Cette *Revue* paraîtra le premier janvier 1872. Le siége de la rédaction sera établi à Lyon dans la maison de la Compagnie de Jésus, à Fourvières, et *huit* Pères Jésuites y travailleront, savoir : *deux* Pères pour chacune des provinces que la Compagnie possède en France.

» Les bases de cette publication sont l'objet d'un travail qui sera bientôt terminé, afin que le *prospectus* puisse paraître. Qu'il nous soit permis, comme catholique et comme étant dès lors intéressé au succès d'une œuvre qui a pour but la défense de la vérité à l'encontre des contumaces que l'erreur lui oppose sous les formes les plus diverses, d'exprimer un désir, c'est que la *Revue* qui vient remplacer les *Études religieuses* adopte un *titre nouveau*. C'est là une question essentielle, parce que toute œuvre en général doit se trouver dans son nom et que le seul nom doit la faire connaître. Les *Études religieuses* se sont trompées, il faut l'avouer généreusement et en faire son *meâ culpâ*. Dès lors, il est indispensable de rompre avec ce passé et de le dire au public afin d'éviter désormais tout rapport, toute équivoque qui pourraient faire croire que sous le même nom se trouve encore la même doctrine.

» Voilà le vœu que nous formons et le catholicisme de la Compagnie de Jésus, son attachement au Souverain Pontife sont trop connus pour laisser croire que dans son sein les idées de la *Civiltà cattolica* trouveraient

encore des divergences, après le décret du 18 juillet 1870 [1], après les événements de Paris du 24 mai 1871. »

» Maurice de BONALD. »

» Cette note était de la plus entière exactitude. Je pourrais assurément en apporter certaines preuves des plus convaincantes ; mais, en présence de tout ce qui sera dit plus bas et des faits qui ont eu lieu, il n'y a plus à insister davantage. Elle annonçait que, d'après le désir de Sa Sainteté et la volonté formelle du Général de la Compagnie de Jésus, la *Revue* intitulée : *Etudes religieuses* qui se rédigeait à Paris, se rédigerait désormais à Fourvières, et qu'au lieu de s'inspirer du *Libéralisme* (du Libéralisme catholique s'entend, il ne peut être question d'un autre, c'est celui des gens dévots), elle suivrait la même ligne que la *Civiltà cattolica*. Or, il faut rappeler ici que la *Civiltà cattolica* a été fondée par une Bulle spéciale du pape Pie IX [2]. Beaucoup de personnes, même parmi le clergé, ignorent ce fait, ou affectent de n'en tenir nul compte [3], par où la *Civiltà cattolica* non-seulement n'est rien pour elles, mais encore elles ne se gênent point pour déclarer que *ses doctrines ne sauraient convenir à la France*; ainsi disait un catholique libéral de haut parage, un de ces hommes :

« Signant quatre-vingt-neuf et parlant de principes. »

(V. DE LAPRADE.)

» Il est des maladies incurables, la vue des malheurs de notre patrie n'y fait rien. Les Supérieurs de la Compagnie de Jésus ont jugé que le contact des personnes *hujus viæ*, en grand nombre à Paris, était nuisible *aux Etudes*. C'est pourquoi ils ont transféré la rédaction de cette *Revue* à Fourvières, afin de la mettre sous la protection de *Celle* qui détruisit, dans le monde entier, toutes les hérésies.

» Telle était, en substance, la note que je publiai dans

[1] Décret sur l'infaillibilité; *Annales*, t. II, p. 43 (6e série).

[2] Voir ci-après, p. 58, que cette assertion n'est pas exacte. A. B.

[3] Témoin un curé archiprêtre d'une de nos grandes cathédrales de France; étant en chaire, il accablait d'invectives, *pendant le Concile*, les fidèles qui faisaient signer des adresses au Pape, pour demander la proclamation du dogme de l'infaillibilité, et il ajoutait que les journaux qui cherchaient à exciter le prétendu zèle des fidèles, ne cherchaient qu'à gagner de l'argent. Or, à la tête de ces journaux se trouvait la *Civiltà cattolica* !

l'*Aveyronnais* du 1er novembre 1871. A peine ce journal avait-il parlé, que de Paris lui arriva la lettre suivante :

Paris, le 2 novembre 1871.

Vous avez inséré dans le numéro de votre estimable journal, du 1er novembre, une note signée par M. Maurice de Bonald ; on pouvait être assuré d'avance, comme d'ailleurs vous avez soin de l'affirmer, que les étranges opinions émises dans ce *factum* ne seraient pas les vôtres.

En mon nom et au nom de tous mes Collaborateurs, je proteste énergiquement contre les indignes accusations qui s'attaquent à la fois à notre honneur de religieux et à nos convictions d'écrivains catholiques. Ceux-là seuls, qui n'ont jamais lu les *Etudes* ou qui n'ont pas voulu les comprendre, peuvent ainsi essayer de faire prendre le change au public sur notre véritable doctrine.

Quant à ce tissu d'inexactitudes malveillantes, puisées on ne sait trop à quelle source, je ne m'arrêterai pas à y répondre. Une seule observation : après comme avant le 1er janvier 1872, les *Etudes* continueront à paraître sous le même titre, et, à Lyon comme à Paris, poursuivront leur œuvre, tout en élargissant le cercle de leur rédaction.

Veuillez bien, monsieur le Rédacteur, insérer cette lettre dans votre prochain numéro et agréer l'expression de ma considération distinguée.

E. Chauveau. s. j. Directeur des *Etudes*.

» Le Père Chauveau était piqué. Il ne prenait pas même le temps de réfléchir, *noli citatus esse in linguâ tuâ* (*Eccli.*, IV, 34), au point que ma note du 1er novembre lui étant parvenue le 2 vers 11 heures du matin, ainsi que se distribuent les lettres à Paris dans le quartier de Sainte-Geneviève, il répondait immédiatement par le retour du courrier. Aussi quelle irritation ! et tout cela pour aboutir à la note de la *Semaine religieuse de Tournai* comme on verra ci-après. Mais n'anticipons pas et arrêtons-nous afin d'apprécier les dires *ab irato* de l'ex-directeur des *Etudes religieuses*.

» D'abord le Père Chauveau fraternise avec le rédacteur en chef du journal *l'Aveyronnais*, qui est un *bon libéral de 1789;* il n'y a pour s'en convaincre qu'à lire son journal. Le Père Chauveau le félicite : *On pouvait être assuré d'avance..... que les étranges opinions émises dans ce factum ne seraient pas les vôtres*. A merveille ! Or, quelles sont ces *étranges opinions* par moi émises ? D'abord j'ai dit que *les amis de la bonne doctrine étaient contristés profondément*. Et de quoi étaient-ils contristés? *de trouver, dans quelques membres de la famille de saint Ignace, le Libéralisme et tout ce qui est agréable à la civilisation moderne.*

» En second lieu, j'ai dit que, *d'après le désir du Pape et la volonté formelle du Père Général de la Compagnie de Jésus, il a été arrêté qu'une nouvelle* Revue *serait fondée à Fourvières avec mission expresse de soutenir les vrais principes catholiques à l'exemple de la* Civiltà cattolica.

» Voilà, en substance, ce que j'ai dit dans ma note, car le reste rentre dans ce qui précède, ou en est le corollaire.

» Mais puisque ce sont là *d'étranges opinions,* au dire du P. Chauveau, il résulte du sens *obvie* de sa lettre qu'on ne saurait blâmer des membres de la famille de S. Ignace de professer le *Libéralisme et de vouloir plaire à la civilisation moderne ;* qu'on ne saurait approuver un journal voulant soutenir les mêmes principes que la *Civiltà cattolica.*

» Assurément, je ne dis pas que telle soit l'intention du P. Chauveau, car je le crois incapable de pareils excès, puisque surtout il se plaint de son honneur de religieux attaqué ; mais voilà le sens *obvie* de sa lettre. Or, *l'Aveyronnais*, en *bon libéral* qu'il est, entendait bien louer le P. Chauveau et toute la rédaction des *Etudes religieuses* de ces *étranges opinions* dont je voulais, moi, leur faire un reproche, et, regardant le fait du *libéralisme*, parmi des jésuites, comme établi, il se gaudissait et se gaudit encore, voyant les *immortels principes* faire leur chemin avec un tel succès. De son côté, le P. Chauveau *fraternisait* avec *l'Aveyronnais*, comme on le voit, pour blâmer mes *étranges opinions.*

» Mais enfin le P. Chauveau ni ses collaborateurs ne veulent être réputés *libéraux*, c'est entendu. Je dirai seulement que si le directeur des *Etudes* s'était donné le temps de libeller sa réponse à tête reposée, il se serait rendu compte de l'*imbroglio* dans lequel il se jetait. Toujours est-il que ce religieux ne veut pas qu'il soit dit que les *Etudes religieuses* aient bronché le moins du monde dans le cours de leur existence, et il soutient *que ceux-là seuls qui n'ont jamais lu les* Etudes *ou qui n'ont pas voulu les comprendre, peuvent ainsi essayer de faire prendre le change au public sur leur véritable doctrine.* Grand merci de la politesse ! Ce procédé est tout à fait en usage parmi les *catholiques libéraux.* On les a vus même *in aulâ concilii* user de ce ton et de ces manières. Demandez plutôt à cet

évêque d'outre-mer qui, dans ses emportements, avait des duretés même pour la grammaire latine !

» Il est question après cela, dans le P. Chauveau, *d'inexactitudes malveillantes puisées on ne sait trop à quelle source*, mais il est bien inutile de s'y arrêter, puisque rien n'est spécifié et que nous ne sommes pas ici pour deviner des énigmes.

» Vient maintenant une assertion incroyable, qui prouve encore le peu de temps que l'auteur a mis à réfléchir sur ce qu'il écrivait : *Après comme avant le 1er janvier 1872, les* Etudes *continueront de paraître sous le même titre, et, à Lyon comme à Paris, poursuivront leur œuvre.* Comment le P. Chauveau a-t-il osé, à la date du 2 novembre 1871, affirmer que les *Etudes* poursuivraient leur *œuvre à Lyon comme à Paris*, alors précisément qu'il ne devait plus en être le directeur, et que le comité de rédaction devait être renouvelé également, ce qui montrait bien que *l'œuvre désormais ne serait plus poursuivie* de la même façon qu'auparavant ? On verra pourquoi ? Mais il était tellement décidé que les *Etudes* devaient changer leur esprit, que le P. Félix, dans le premier article de la première livraison de janvier 1872, a écrit : « Nous ne pensons pas pou- » voir plus heureusement inaugurer la *nouvelle* phase dans » laquelle entre notre *Revue*, etc. »

» C'est ici qu'il y a lieu de revenir au commencement de la lettre dont s'agit, pour toucher un mot de ces *indignes accusations* qui soulevèrent le cœur de notre vénérable Directeur, aussi bien que de tous ses collaborateurs, puisque la lettre est libellée en leur nom collectif. S'il faut en croire les plaignants, j'ai tenté d'entamer *l'honneur de ces religieux* et j'ai attaqué leurs convictions d'écrivains catholiques. Ces écrivains catholiques prétendent à certaines immunités, disons-le mot, *à certaines libertés*, dans l'exercice de leur profession ou de leur ministère ; ils veulent être les hommes de leur *pays et de leur temps ;* ils veulent choisir à leur aise ce qu'il faut dire, surtout ce qu'il faut *taire* aux oreilles délicates de 1789. Bref, ils veulent être Libéraux, *catholiques-libéraux* [1], comme ci-dessus, et ils défendent que personne se permette de les cri-

[1] On connait la réprobation dont S. S. Pie IX a frappé le *libéralisme catholique* dans un discours du 18 juin 1870. (Voir *Annales*, t. II, p. 163 (6e série).

tiquer, ou bien quand on ne sera pas de leur avis, ils diront sans plus de façon *qu'on ne les a pas lus, qu'on n'a pas voulu les comprendre, et qu'on cherche à faire prendre le change au public sur leur véritable doctrine.*

» Eh bien ! mes révérends Pères, vous ne pourrez pas vous plaindre, car nous emprunterons ici les paroles d'un de vos frères les plus autorisés, nous voulons parler du R. P. Ramière, un des principaux rédacteurs des *Nouvelles Etudes.*

» Voici ce qu'il a écrit dans la *Semaine Religieuse de Tournai* le 16 décembre 1871 et ce que le *Bien public de Gand*, dirigé par l'honorable M. Joseph de Hemptinne, reproduisait à la date du 17 décembre 1871. Cela fit le tour de toutes les *Semaines, chroniques et bulletins religieux.* Vous me permettrez, pour plus d'intelligence, de reproduire ce petit article conjointement avec les autres actes du procès, car vous le savez :

Segniùs irritant animos demissa per aurem,
Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus (*Ars poet.* 180).

» De ce petit tableau synoptique placé sous les yeux du lecteur, il résultera que ma note, insérée dans *l'Aveyronnais*, est aprouvée par le P. Ramière, puisqu'il répète ce que j'ai déjà dit et que les allégations *ab irato* du P. Chauveau forment un autre avis partagé seulement par ses collaborateurs, s'il faut l'en croire. Cependant, qu'on me permette certaines réserves, car j'ai de bonnes raisons pour croire que tous les rédacteurs des *anciennes Etudes* ne souscrivent pas à tout ce que le P. Chauveau a écrit. Cela posé, voyons le tableau synoptique. »

(M. de Bonald remet ici sous les yeux du lecteur son article et la lettre du P. Chauveau, cités ci-dessus, puis il continue.)

« *Meâ culpâ, extrait d'une lettre du R. P. Ramière, de la Compagnie de Jésus.*

» Dans ma note de l'*Aveyronnais*, j'avais dit que, les *Etudes religieuses* s'étant trompées, il fallait l'avouer et en faire son *meâ culpâ* généreusement. C'est ce que le R. P. Ramière a voulu faire par la lettre dont je rapporte un extrait :

Extrait de la SEMAINE RELIGIEUSE *de Tournai du* 16 *décembre* 1871 :

Quant aux motifs qui ont porté les supérieurs de la Compagnie de Jésus à

transférer de Paris à Lyon la rédaction des *Etudes religieuses,* nous ne saurions mieux faire que de citer à ce sujet un passage d'une lettre écrite par le P. Ramière qui appartient à la nouvelle rédaction et dont le témoignage n'est certes pas suspect.

« Si, dit-il, entre cette Revue et la *Civiltà cattolica*, il existait une *certaine » divergence, non pas de principes mais d'allures,* cela tenait à un *ensemble » de circonstances,* dont tout appréciateur éclairé de la situation des hommes » et des choses n'a pas de peine à se rendre compte. En transportant le » comité de rédaction *dans un autre milieu,* les Supérieurs ont voulu lui » assurer toute sa liberté. Nous comptons bien profiter de cet avantage et » nous rapprocher de plus en plus des confrères romains auxquels leur cou» rage dans la défense des droits de la vérité a mérité la plus haute approba» tion du Saint-Père; mais pour marcher dans cette voie, nous ne croyons » pas avoir besoin de renier les services rendus par nos devanciers *pari» siens.* »

» Assurément, il est impossible de louer le P. Ramière de cet essai de prestidigitation. C'est fort spirituel, fort adroit, cela dénote chez lui un vrai talent de diplomate. Mais pourquoi tant de ménagements et tant d'embarras quand il s'agit de déclarer que les *Etudes religieuses* demandent une réforme radicale? Car, enfin, c'est là votre pensée, mon R. P., et à qui donc avez-vous essayé de faire illusion? Qui croyez-vous capable de s'y laisser prendre?

» *Certaines divergences — les principes — les allures — l'ensemble des circonstances — l'appréciateur éclairé de la situation des hommes et des choses — un autre milieu — assurer toute sa liberté — nous rapprocher de plus en plus des confrères romains — auquel leur courage — la plus haute approbation du Saint-Père.....*; tout cela en langage ordinaire signifie que le milieu empoisonné de Paris ne vaut rien pour dire la vérité; que les *Etudes* n'ont pas su faire preuve, dans la défense de la vérité, du même courage que les confrères Romains de la *Civiltà cattolica;* qu'elles n'ont pas su mériter la plus haute ni même la moindre approbation du Saint Père; et, en fin de compte, qu'il faut sortir de Paris en secouant la poussière de ses souliers..... Ce sont les Supérieurs qui le veulent: *Les Supérieurs ont pensé.* Si on veut bien relire ma lettre, on n'y trouvera pas autre chose, si ce n'est que j'ai parlé avec un peu plus de liberté. On voit que cela contredit du tout au tout les objurgations et les protestations du P. Chauveau et des parisiens ses amis.

» J'appelle encore l'attention du lecteur sur ces mots : une

certaine *divergence, non pas de principes mais d'allures!* d'où il résulte que les allures n'ont pas été en harmonie avec les principes. Il est impossible d'accuser plus fortement. En effet, que sont les *principes et les allures,* les uns par rapport aux autres? Les *principes* sont la partie spirituelle, les *allures* la partie matérielle, et tous les deux réunis forment le composé humain dans lequel l'esprit se manifeste par la matière. Cela posé, on voit que les *principes* ne peuvent être connus que par les *allures* et que si les *allures* laissent à désirer, on sera en droit de conclure que les principes ne valent pas mieux..... Marchons.

» Quant à la dernière phrase qu'on dirait un *satisfecit* délivré à la direction du P. Chauveau par la nouvelle direction, si on en pèse les termes, on voit que le P. Ramière ne spécifie aucun service rendu par lesdits *devanciers parisiens* et qu'il entend parler seulement du cas où ils en auraient rendu..... *in quantum.* Seulement, le mot *devanciers* suivi de l'épithète *Parisiens* venant de la part de leurs successeurs obligés, *par ordre supérieur,* de quitter Paris pour les motifs qu'on a vus, laissent percer quelque chose qui semblerait de l'ironie si l'on n'était entre gens dévots. Enfin, le P. Chauveau a accepté ce *satisfecit,* car il a un bon caractère, bien meilleur que je ne devais le croire, d'après la lettre qu'il a adressée à *l'Aveyronnais.* Mais aussi pourquoi, recevant une lettre à 11 heures du matin, se pressa-t-il de répondre à midi? C'était s'exposer à des mécomptes *inévitables.* Quant au P. Ramière, je lui souhaite de tout mon cœur de ne plus jouer de la sorte avec la parole. Il est assez haut placé dans la Compagnie par son talent, ses travaux, ses services, pour avoir son franc-parler, sans recourir à de pareilles précautions oratoires peu conformes au précepte de l'Évangile : *Sit sermo vester est, est, non, non,* et qui, loin de contenter personne, souvent mécontentent tout le monde.

» La rectification apportée par le P. Ramière aux irritations du P. Chauveau s'applique encore à certaines autres assertions venues des *Etudes.* Ainsi le *Bulletin religieux de la Rochelle,* reproduit par la *Chronique religieuse* de Toulouse le 15 décembre 1871, rapportait qu'ayant voulu savoir ce qu'il

fallait penser du changement du centre de la publication des *Etudes*, il s'adressa à l'un des *principaux* rédacteurs des *Etudes* qui lui fit la réponse suivante :

« La vérité, la voilà : Depuis longtemps, les Pères des provinces de Lyon et de Toulouse réclamaient une part plus active dans la rédaction des *Etudes*. Pour satisfaire à leurs désirs, les quatre provinciaux de France se sont réunis il y a quelque temps, et, après avoir examiné ce qu'on pourrait faire, ils ont pensé que le mieux était de rendre la *Revue* commune à toutes les provinces. *C'est nous qui avons demandé que le siége n'en fût plus à Paris*. Il n'y a eu sur ce point *ni ordre du Père général, ni signe quelconque du Souverain-Pontife, qui ignorait complétement ces arrangements*. Voilà comment une entente amicale et fraternelle a été transformée en une sorte de condamnation de nos doctrines. »

» De qui émane cette version? Le *Bulletin religieux* de la Rochelle déclare seulement l'avoir reçue, comme il a été dit, d'un des *principaux* rédacteurs des *Etudes*. Cela suffit. C'est donc ce principal rédacteur qui prend la parole de nouveau pour me répondre après l'avoir prise collectivement avec ses collaborateurs, *le Père Chauveau tenant la plume*, et il commence : *La vérité, la voilà*. Il aurait pu dire la *voici*, puisqu'il va la dire. Mais passons ce détail. Cette vérité se trouve de rechef en parfaite contradiction avec celle que nous a dite le P. Ramière, et comme entre ces deux vérités il faut choisir, nous adoptons pleinement celle du P. Ramière. *M. Josse étant orfèvre*, et tout mauvais cas étant niable, quoi d'étonnant si les *devanciers Parisiens* nient tout changement dans l'esprit de la nouvelle rédaction et s'abstiennent surtout de mentionner la *Civiltà cattolica*, l'épouvantail de 1789 et de tous les hommes aussi bien que de toutes les femmes, *hujus viæ*. Ces devanciers Parisiens nient *tout désir du Saint-Père, tout ordre du P. Général de la Compagnie;* ils vont jusqu'à nier qu'il y ait eu, ni de près ni de loin, aucune condamnation, ni même aucun *blâme* de leurs doctrines. Qu'on veuille bien rapprocher de ces dires la lettre du P. Ramière : *Les Supérieurs ont pensé*. Mais cette condamnation et ce blâme ne sauraient faire obstacle à l'*entente amicale et fraternelle*, à preuve que le P. Chauveau a accepté avec soumission le *satisfecit* du P. Ramière.

» Mais puisque les devanciers Parisiens soutiennent leur

complète innocence et l'intégrité de leur doctrine, je leur rappellerai un fait essentiel.

» Le 9 novembre 1871, je répondis dans *l'Aveyronnais* à la lettre ci-dessus du P. Chauveau datée de Paris, le 2 novembre :

« Rodez, 9 novembre 1871.

» Le catholicisme libéral des *Études religieuses* est notoire. En conséquence, je me borne à maintenir la note insérée dans votre numéro du 1er de ce mois. Le catholicisme libéral aboutit à Loyson et à Dœllinger, et les rédacteurs des *Études* ne prouveront pas que leur doctrine soit celle du Général de leur compagnie et du Pape. Ce n'est pas moi qui *essaie de faire prendre le change au public*. Mais il se peut que le ton de la lettre ci-dessus soit une tactique de la curiosité..... Laissons cela et finissons-en avec un système de juste milieu qui a pour but de concilier Dieu et le monde.

» Veuillez agréez, etc.

» Maurice de BONALD. »

» La pensée principale de cette lettre est celle-ci : *Les rédacteurs des* Etudes *ne prouveront pas que leur doctrine soit celle du Général de leur compagnie et du Pape,* et ce que je disais de leur doctrine, je l'entendais aussi de leur attitude depuis le commencement des *Etudes*. Voilà le défi que je leur portai. Naturellement ils n'y répondirent pas. Aujourd'hui, je le renouvelle avec insistance, et, s'ils ne répondent pas, je verrai le parti que je dois en tirer. Toujours est-il que, jusqu'ici, je suis en droit de dire *qu'ils n'ont rien reçu de Rome en leur faveur*, puisqu'ils n'ont rien produit, et, en présence des réclamations qui se sont élevées déjà contre eux, avec quel soin n'auraient-ils pas publié une approbation s'ils en avaient reçu !

» Sans doute, on a pu recevoir, comme on s'en est vanté, des lettres de condoléance touchant mes attaques contre les *Etudes*. Les catholiques libéraux ont le cœur tendre et compatissant, ils en sont toujours au baiser Lamourette et à la conciliation générale, pourvu, toutefois, qu'il ne s'agisse pas des Ultramontains, de ces Ultramontains exagérés (*exageratorum* [1]) d'où vient tout le mal et qui sont responsables de toutes les fautes et infortunes de la civilisation moderne. *Tolle! tolle!*

» Mais je soutiens que toutes ces condoléances réunies ne

[1] (Abbé Bouix, *tractatus de Papa*, t. II, p. 109).

signifient rien et moins que rien, tant qu'on n'aura pas les signatures du R. P. Général de la Compagnie et du Pape. D'ailleurs, on les connaît ces Condoléants. L'un d'eux [1], justement apprécié pour son esprit et ses manières conciliantes, s'exprimait ainsi :

« Il ne faut pas confondre, dans nos anciens errements, les » maximes et les libertés Gallicanes ; va pour les Maximes, » elles sont mortes et enterrées, mais pour les Libertés qui » sont appuyeés sur des coutumes immémoriales, il faut, » avant de les condamner, voir si elles ne sont pas couvertes » par une légitime prescription ; ce n'est pas ici de la théo- » logie, c'est de la jurisprudence. »

» Oh ! cher lecteur, voyez-vous ce Condoléant ? voyez-vous cette boîte à double-fond ? voyez-vous ce Gallican dédoublé subitement pour le besoin de la cause ! Mais quelle façon de s'exprimer à propos de la solennelle définition du dogme fondamental de la Papauté ! *On a condamné les maximes : va pour les maximes !* ce qui signifie : Nous autres, Gallicans, nous tenions beaucoup aux *maximes*, on nous les ôte, c'est un malheur, mais nous pouvons en prendre notre parti, car les *libertés gallicanes* nous restent. Elles sont appuyées sur des coutumes immémoriales, et, avant de les condamner, avant de nous ravir ce dernier legs de nos Pères, il y aura à faire. Nous saurons les défendre *à l'aide de la prescription*. Ainsi nous irons demander l'appui du bras séculier, et comme on vient de voir le ministre Jules Simon se placer, malgré l'article 44 du *Syllabus*, entre le cardinal Antonelli et les Évêques, pour leur signifier la volonté de Rome à propos des élections capitulaires, ce que nous avons perdu d'un côté nous le regagnerons de l'autre, et quant à la pratique rien ne sera changé. » Enfin, ce que le Condoléant dit ici *est bien plus que de la théologie, c'est de la jurisprudence*. Voilà le bouquet !

» Il y a une légitime prescription pour arrêter les conséquences de la définition du 18 juillet 1870, car la jurisprudence peut aller à l'encontre de la théologie ! O Condoléant ! vous croyez de pareilles choses ! Où les avez-vous apprises ? A quelle *sainte et digne école ?* Mais pourquoi n'en disiez vous

[1] Nous ne savons qui est ce Condoléant. A. B.

rien dans le *contre-postulatum?* C'est donc après coup que vous avez découvert une jurisprudence pouvant contrarier la théologie ! Si c'est là votre croyance, vous devriez publier une pareille doctrine, et si vous vous taisez, comprenez donc ce qu'on doit conclure de votre silence.

» Ce qui précède montre clairement ce que furent, jusqu'ici, les *Etudes religieuses*, et pourquoi le centre de leur publication a dû être transféré à Fourvières. Il leur fallait le *coup de pied Virginal* pour dépouiller le vieil homme et commencer une existence nouvelle à l'abri de toute ingérence, de toute influence du *Parisianisme*. Aussi quand le P. Chauveau en colère me reproche de vouloir *donner le change au public sur les vraies doctrines des Etudes*, j'en appelle à sa propre conscience, et je lui répète *qu'il est toujours en demeure de rapporter l'approbation du R. P. Général et du Pape touchant les doctrines de cette revue*. Par conséquent, de quoi peut-il se plaindre? A quoi suis-je tenu envers des doctrines que Rome n'approuve pas? Mais je le répète, la preuve que je réclame vous ne la ferez pas. L'ordre donné de se transporter à Fourvières et le renouvellement du personnel de la rédaction expliquent le silence forcé que vous gardez.

» En voilà assez pour aujourd'hui. Plus tard je montrerai, par l'examen de leurs travaux, en quoi les *Etudes religieuses* ont failli. On verra que c'a été en général par *omission* plutôt que par *commission*, mais la faute n'est pas moindre, on le comprend. Ce travail sera utile pour ceux qui savent comme pour ceux qui ignorent :

Indocti discant et ament meminisse periti.

» En attendant, donnons toute notre attention aux *nouvelles Etudes* de Fourvières; mais, pour Dieu, qu'on ne dise plus avec M. de Carné que la Ligue et la Chouannerie, furent, en Bretagne, des protestations contre le Pouvoir. Voici le passage :

« C'est surtout la première population, reste des anciens Armoricains repoussés à l'intérieur par les Kymris et autres envahisseurs, qui n'a cessé de protester contre tous les pouvoirs, depuis Salomon Ier jusqu'au comte Alain et à la régente Mavoise, depuis les émeutes du 15e siècle jusqu'aux guerres de la Ligue et de la Chouannerie [1]. »

[1] (*Études religieuses*, octobre 1871, note de la p. 511).

» Quand on ne veut pas être *taxé de libéral*, il est fâcheux de citer de pareilles choses sans la moindre observation, ce qui prouve qu'on les adopte. Il est encore très-fâcheux que les *nouvelles Etudes* aient inauguré leur publication en continuant la *ligue à Quimper* toujours sans observation touchant la susdite note, ce qui prouve qu'à Fourvières comme à Paris on regarde la *ligue et la chouannerie* en Bretagne, comme des protestations contre le Pouvoir. Je voudrais savoir si c'est en redisant les *effata* de M. de Carné et en attaquant la Ligue soutenue par les Papes, entre autres Sixte-Quint, que les *devanciers parisiens* ont rendu des services? Qu'en pense le R. P. Ramière, lui qui a été chargé de faire la confession des anciennes *Etudes religieuses?* Dans ma note de l'*Aveyronnais*, je demandais que les *Etudes religieuses* prissent un autre titre afin de commencer une nouvelle existence. Mais on a refusé ce nouveau titre. Je n'en suis pas étonné puisqu'on voulait continuer la *ligue à Quimper* sans apostiller la note de M. de Carné. »

Maurice de Bonald,
Juge au tribunal de Rodez.

II

Nous devons faire quelques observations sur cet article de M. de Bonald.

D'abord, il n'est pas exact de dire « que la *Civiltà* a été fon- » dée par une bulle spéciale de Pie IX. » Cette revue a été fondée, à Naples, en 1850. Le premier Bref adressé aux rédacteurs est daté du 26 octobre 1852, où Pie IX les remercie de l'envoi qu'ils lui ont fait des Nos parus, et les encourage, comme de juste, tout en disant qu'il n'a pu les lire tous [1].

Bien plus, dans les *Memorie della Civiltà Cattolica*, publiés en 1853, les rédacteurs de la Revue ayant dit que c'est *le Chef auguste de l'Eglise lui-même qui en est le fondateur*, et que tous les 15 jours un des rédacteurs avait l'honneur d'être reçu par Sa Sainteté qui ne dédaignait pas de *suggérer les matières à traiter, les polémiques à engager*, etc. Le *Journal officiel* de Rome, du 23 janvier 1855, publiait cette note : « Nous som- » mes autorisés à déclarer que *Sa Sainteté*, au milieu des soins

[1] Voir ce bref, *Annales*, t. VII, p. 307 (4e série).

» importants de son suprême ministère, s'occupe à bien autre » chose qu'à donner des *inspirations aux journaux*. Ainsi » tombe et doit être tenu *comme faux* tout ce qui a été dit, avec » détail, au sujet de l'article en question [1]. »

Nous devons ajouter que la *Civiltà* se garda bien de citer cette déclaration officielle ou de rétracter ce qu'elle avait avancé. — M. de Bonald ne connaissait pas, sans doute, ces détails.

Nous convenons que la *Civiltà* a combattu vaillamment le *Libéralisme catholique*, et qu'en cela les *Etudes* auraient bien fait de l'imiter. Mais, quant aux *principes philosophiques*, la *Civiltà* a professé et professe encore les mêmes principes que les *Etudes*, c'est-à-dire ceux du fameux P. Chastel, celui qui a attaqué, avec tant d'ignorance et d'injustice, M. de Bonald, père de l'auteur de la brochure qne nous venons de citer, et a commencé la guerre contre tous les apologistes catholiques de notre époque, pour arriver à dire qu'il y « aurait un de» voir réel, quand même on ferait abstraction de Dieu et de » la religion [2]. »

Ce qui est traduit dans les *Etudes* par ce principe du P. Matignon : « que la religion spontanée et primordiale de la na» ture nous conduit, par le moyen de l'histoire, à la religion » positive et chrétienne [3], » deux principes admis par tous les *libéraux catholiques*, ce qui unit à eux, dans le point le plus essentiel, la *Civiltà* et les *Etudes*.

M. de Bonald pourra aussi se convaincre de la faiblesse des principes philosophiques de la *Civiltà*, s'il veut consulter la critique que cette revue a faite des *homélies* de M. l'abbé Blessich et de la réponse que nous avons faite à sa critique [4].

III

Pour corroborer la défense de M. de Bonald, nous devons ajouter ici le témoignage de M. l'abbé de Ladoue, auteur des *Vies de Mgr de Salinis et de Mgr Gerbet*, l'homme qui, par sa position, auprès de ces prélats, par ses voyages à Rome, a le

[1] Voir les pièces, *Annales*, t. XI, p. 199, 200 (4e série).
[2] Voir le texte entier, *Annales*, t. I, p. 23 (6e série).
[3] *Ibid.*, p. 25, et *Études religieuses* de Juin 1864, t. IV, p. 289 (2e série).
[4] *Annales*, t. I, p. 7 (6e série).

mieux connu le véritable état de toutes les polémiques de notre époque, et le mieux étudié les causes de l'affaiblissement de la foi parmi nous, la faiblesse de la plupart des apologies, et la véritable voie dans laquelle doivent entrer les apologistes actuels, s'ils veulent opposer une digue à ce torrent de Paganisme que les enfants puisent dans les classiques, et de Rationalisme, dans la philosophie qu'on leur enseigne.

M. de Bonald lui avait adressé l'opuscule que nous venons de citer, voici la réponse de M. de Ladoue :

Cher et respectable monsieur,

J'ai reçu la petite brochure que vous avez eu la gracieuse attention de m'adresser, et j'ai hâte de vous dire que je la trouve opportune et vraie. Dans la guerre contre les puissances infernales, plus encore que dans toutes les autres, il est nécessaire de prévenir les défaillances en jugeant sévèrement les capitulations, et en rendant le jugement public. Que les *Études religieuses* eussent capitulé, c'est un fait, dont, pour ma part, j'ai recueilli de nombreuses preuves. Les faits étant si patents, il était bien plus habile de l'avouer hautement et de dégager la Compagnie de la responsabilité que la conduite de quelques Pères faisait peser sur elle. Le P. de Ravignan a bien eu le courage de blâmer les religieux, ses frères, qui s'étaient engagés *à soutenir la déclaration de* 1682, *quand bien même leur Général le leur défendrait*[1].

Au lieu de se perdre dans une phraséologie, — les gens du monde diraient jésuitique — le bon Père Ramière aurait mieux fait de dire la vérité pure et simple.

Veuillez agréer, cher et respectable monsieur, avec mes remerciements, l'assurance de mes sentiments respectueusement dévoués.

DE LADOUE,
Chanoine d'Auch et ancien vicaire-général de Mgr de Salinis, archevêque d'Auch.

Marignan, 19 avril 1872.

M. de Bonald ayant demandé à M. l'abbé de Ladoue la permission de publier cette lettre, a reçu la réponse suivante :

Dimanche, dans l'Octave de l'Ascension.

Cher et respectable monsieur,

Je n'ai pas l'habitude de reculer devant la responsabilité. Je vous livre donc sans difficulté mes appréciations personnelles, et mon avis très-arrêté est que vous poursuiviez, sans vous laisser décourager, la campagne que vous avez entreprise.

Veuillez agréer, cher et respectable monsieur, l'expression de mon respectueux dévoûment. DE LADOUE.

Saint-Sever (Landes), 12 mai 1872.

[1] Voir cet engagement, daté de 1761, dans les *Mémoires sur l'Histoire ecclésiastique* de M. Picot, 3e édition par M. l'abbé Lequeux, t. IV, p. 73; 1855.

Dans un article très-louangeux, l'*Univers* dit, à propos de cette translation des *Etudes* à Lyon :

Il n'est pas besoin de rappeler par suite de quels événements et par quels motifs la publication des *Études*, qui se faisait naguère à Paris, a été transportée à Lyon. Ce qu'il importe de savoir, c'est que la Direction en a été réorganisée de telle sorte que satisfaction complète promet d'être donnée aux *desiderata*, qu'il était permis de formuler au sujet de la 1re série [1].

IV.

Pour nous qui avons lu avec attention les différents cahiers des *Etudes religieuses*, nous pouvons certifier qu'elles étaient, à Paris, le manuel pieux et religieux du *Libéralisme catholique*; en littérature et en enseignement classique, elles soutenaient et propageaient les doctrines toutes païennes qui nous inondent, et en philosophie, elles soutenaient et propageaient le Rationalisme catholique dont le programme est renfermé dans cette seule phrase du P. Matignon que nous venons de citer.

C'est le programme des *Etudes religieuses*, c'est celui de tous les libéraux et rationalistes catholiques, si vigoureusement attaqués par le P. Ventura, par M. l'abbé Blessich, par les *Annales*, et, en particulier, condamné solennellement par le sacré Concile du Vatican, qui a rejeté les amendements proposés en faveur de cette doctrine, et que les *Etudes*, comme nous l'avons dit, refusent de publier.

Nous allons en donner d'autres preuves.

A. BONNETTY.

[1] *Univers*, du 20 décembre 1872.



Polémique Traditionnelle.

DE LA PERSISTANCE

QUE METTENT LES

ÉTUDES RELIGIEUSES DES RR. PP. JÉSUITES

A dénaturer les décisions du Saint-Siége

ET LES FAITS LES PLUS CERTAINS CONCERNANT LE TRADITIONALISME.

Maintenant que nos lecteurs connaissent par le précédent article le projet de Réforme que les Supérieurs ont essayé de faire subir aux *Etudes religieuses*, nous allons leur faire connaître une réclamation que nous avons adressée à leurs rédacteurs, le refus qu'ils ont fait d'admettre notre réponse, et la nécessité qu'ils nous ont imposée d'user de la voie légale de l'huissier.

Nous n'avons jamais rien caché à nos lecteurs, nous leur devons l'exposé de notre conduite dans cette circonstance.

Le P. Ramière publia, dans les *Etudes religieuses* d'août dernier, un article sur *la sécularisation de la philosophie* dans lequel il inséra la note suivante, à propos des 4 propositions que nous avons publiées en 1855.

Ces propositions ont été publiées pour la première fois par les *Annales de Philosophie chrétienne* (juillet 1855) dans une lettre de Mgr Donney, évêque de Montauban. *Nous avons entendu Mgr Darboy s'en attribuer la rédaction*. Étant à cette époque vicaire général de Paris, il serait intervenu, en cette qualité, dans la controverse entre les *traditionalistes* et leurs *adversaires*, et il aurait proposé pour terminer cette controverse, le *formulaire approuvé* par les congrégations romaines et imposé aux *traditionalistes* par l'autorité du Saint-Siége. Deux de ces propositions surtout ont trait à la question présente ; la 2e est ainsi conçue :

« Le raisonnement peut prouver avec certitude l'existence de Dieu, la spiritua-
» lité de l'âme, la liberté de l'homme. La foi ne vient qu'après la révélation,
» puisque la révélation est l'objet propre de la foi, et par conséquent lorsqu'il
» s'agit de prouver l'existence de Dieu contre un athée, ou la spiritualité de l'âme
» et la liberté de l'homme contre les sectateurs du matérialisme et du fatalisme, ce
» ne sont pas les données de la révélation et de la foi surnaturelle qu'on peut
» convenablement alléguer contre eux. »

La 3e proposition est ainsi conçue :

« Dans l'acte de foi, c'est la raison naturelle qui croit ; et ainsi, avant le pre-
» mier acte de foi proprement dite, il y a (déjà) un certain usage, un certain usage,
» un certain exercice de la raison. La raison conduit l'homme à la foi, à l'aide de la
» révélation et de la grâce. »

Ces propositions établissent clairement l'existence d'une *science rationnelle* de Dieu et de l'âme, distincte de la foi et antérieure à la foi, sinon en fait, au moins dans l'ordre logique [1].

Cette note fourmillait d'erreurs matérielles, comme le savent ceux qui ont un peu suivi les diverses phases de cette question. Nous crûmes donc devoir adresser au P. Ramière la lettre suivante, insérée dans les *Etudes Religieuses* de septembre p. 451.

AU R. P. RAMIÈRE, RÉDACTEUR *des Etudes Religieuses.*

Paris, 30 août 1872.

Mon révérend Père,

Permettez-moi de rectifier plusieurs assertions que vous avez émises dans votre dernier cahier et par lesquelles vous attribuez à la Sacrée Congrégation de l'Index des propositions qu'elle n'a pas formulées et vous me faites signer des propositions que je n'ai pas signées. Vous dites, en parlant des quatre propositions de 1855 : « Ces propositions ont été publiées, pour la » première fois, par les *Annales de philosophie chrétienne* (juillet 1865 [2]) » dans une lettre de Mgr Doney, évêque de Montauban. Nous avons » entendu Mgr Darboy s'en attribuer la rédaction (p. 164.). »

Or ces propositions publiées par Mgr Doney ne sont pas celles de la Sacrée Congrégation de l'Index. Elles sont l'ouvrage de Mgr Doney qui les donne comme siennes, et diffèrent en plusieurs points de celles de la Sacrée Congrégation. Je puis même dire qu'elles déplurent à Rome et contribuèrent à faire publier le texte authentique. Votre mémoire ou celle de Mgr Darboy a été oublieuse, quand vous lui en attribuez la rédaction, puisqu'elles sont l'œuvre personnelle de Mgr Doney. D'ailleurs, si vous aviez *lu* [3] le texte authentique des propositions, vous auriez remarqué que la 1re est extraite de l'*Encyclique* de S. Sainteté Pie IX du 9 novembre 1846, que la 2e et la 3e sont celles souscrites par M. Bautain le 8 septembre 1840, et certes Mgr Darboy n'aurait pas voulu rappeler ces propositions de son confrère, alors vicaire général comme lui. Aussi quand Mgr Sibour publia ces propositions dans sa *Lettre à MM. les Curés de Paris* du 12 décembre 1855, il eut soin d'effacer cette mention. La 4e proposition appartient encore à Mgr Doney et non à la Sacrée Congrégation.

Il n'y a donc d'authentiques que les quatre propositions que j'ai publiées moi-même dans les *Annales*, t. XII, page 329 (4e série).

C'est encore une chose inexacte que de dire que *Rome a obligé* plusieurs

[1] *Etudes religieuses* d'août, t. II, p. 164 (5e série).

[2] J'ai mis 1855. On va voir comment on deroute toutes les citations.

[3] Il y a dans notre lettre : *Si vous aviez lu* !

personnes *à signer les quatre propositions*. Elle n'ont été offertes qu'à ma seule signature.

Vous dites aussi que *Rome a condamné ces excès*. La lettre du P. Modena, secrétaire de la Congrégation de l'Index, qui a dû paraître avec les propositions, avertit au contraire que la Sacrée Congrégation n'a voulu promulguer... aucun jugement qui déclare ou erronées, ou suspectes, ou dangereuses ces opinions (*non promulgando, a scapito di loro reputazione, cotal giudizio che ne dichiari e erronee, e sospette e*[1] *periculose le opinioni.*) (*Annales*, p. 327.)

D'ailleurs, le Sacré Concile du Vatican a fixé sur cela les opinions, en rejetant les amendements qui lui avaient été présentés, que les *Annales* ont publiés dans leur cahier d'août 1871 (t. XI [2], p. 93), que j'avais envoyés à votre Revue et qu'elle a refusé de publier.

J'espère, mon révérend Père, que, selon la justice et le droit, vous voudrez bien insérer cette réclamation dans votre prochain cahier et je finis en me disant avec respect,

Mon révérend Père,

Votre très-humble serviteur.

BONNETTY,

Directeur des *Annales de philosophie chrétienne*.

Les rédacteurs des *Etudes religieuses* firent suivre ma lettre de la réponse suivante :

M. Bonnetty se croit-il bien autorisé à invoquer la *justice* et le *droit* pour obtenir l'insertion de sa lettre ? Cette requête est-elle beaucoup mieux fondée que la prétention de faire aux *Études* un devoir de publier les amendements présentés au Concile contre le Traditionalisme? Suffira-t-il désormais d'emprunter un document aux *Annales de philosophie chrétienne* pour donner à leur Directeur le droit de nous imposer ses commentaires? Et quelles sont aujourd'hui les réclamations de M. Bonnetty?

Le Traditionalisme, dit-il, n'a pas été *condamné* en 1855 par la Congrégation de l'Index. Entendons-nous.

Les doctrines traditionalistes n'ont pas été *directement et explicitement frappées* de censures théologiques, soit; nous n'ignorons pas qu'on a voulu user d'*égards bienveillants et distingués* envers M. Bonnetty. Mais *prescrire* (*prescrivere*) — et non pas seulement, s'il vous plait, « offrir à la signature » — prescrire *une formule* contenant des propositions *contradictoires* à certaines opinions, n'est-ce pas une manière de déclarer officiellement et juridiquement la *fausseté de ces opinions*? N'est-ce pas une vraie *condamnation*? Condamnation accompagnée d'égards, à la bonne heure; mais les égards pour un écrivain empêchent-ils au fond la réprobation de ses doctrines?

[1] **Au lieu de *e* qui signifie *et*, il y a dans notre lettre *o* qui signifie *ou*, comme dit notre traduction. Est-ce que ces messieurs ne connaîtraient pas l'italien ?**

[2] **Notre copie porte t. II. On comprend qu'en mettant t. XI, on déroute celui qui aurait voulu connaître ces amendements, qu'on refuse de publier.**

Les propositions souscrites par M. Bonnetty sont-elles bien celles que nous avons rapportées? Le P. Ramière a suffisamment averti nos lecteurs qu'il citait les propositions telles qu'elles ont été « publiées *pour la première* « *fois* » dans la lettre de Mgr Doney. M. Bonnetty objecte les *différences* qui existent entre le texte du prélat et celui de la Sacrée Congrégation. Ces différences portent-elles sur la *substance des propositions*? Nullement. Tout ce que Mgr Doney a mis du sien (juillet 1865) [1] dans les propositions émanées de Rome (juin 1855), ce sont des explications qui ne changent pas le sens. Si quelque chose *déplut* à Rome, c'est que l'autorité qui imposait la signature de ces propositions fût complétement dissimulée, c'est qu'un acte destiné à *condamner le traditionalisme* fut présenté au public comme la confirmation de cette doctrine.

Quel a été originairement l'auteur des quatre propositions? Le P. Ramière affirme qu'il a entendu Mgr Darboy s'en attribuer la rédaction. M. Bonnetty a-t-il bonne grâce de venir opposer son démenti? Et à qui s'adresse donc ce démenti? à Mgr Darboy ou à notre confrère? Le P. Ramière maintient son affirmation.

C'est encore une « chose inexacte », au dire de M. Bonnetty, que de mentionner « *plusieurs* » signataires des quatre propositions. Le P. Ramière n'a pas parlé autrement que Mgr l'archevêque de Paris (*lettre* du 12 décembre 1855) : « Nous avons vu avec une très-grande consolation *ceux* qui étaient » accusés de professer parmi nous des doctrines semblables.... *souscrire* » franchement et sans délai aux propositions envoyées de Rome à LEUR » signature. »

Que reste-t-il des dénégations contenues dans la lettre de l'honorable directeur des *Annales de philosophie chrétienne*? *Rien qu'une insinuation*. Le Concile du Vatican, en écartant certains amendements proposés par les *adversaires du traditionalisme*, aurait, au moins négativement, sanctionné cette doctrine. Nous renvoyons M. Bonnetty aux *Acta sanctæ sedis* (vol. VI, p. 201-202) : « Comme la seconde constitution apostolique du Concile œcu» ménique du Vatican (*Dei Filius*), *tout en condamnant l'erreur des tradi*» *tionalistes*, ne touche pas *directement et explicitement* la question de savoir » si un *enseignement extérieur est nécessaire pour le développement de la* » *raison humaine*, on s'est demandé si cette doctrine pouvait désormais être » librement controversée entre les catholiques. Quelques professeurs de Louvain » ayant revendiqué cette *liberté*, la cause a été déférée de nouveau au Saint» Siége, et après qu'elle eut été examinée par LL. EE. les cardinaux, membres » de la Congrégation du Saint-Office, Son Émin. le cardinal Patrizzi a reçu » de Sa Sainteté l'ordre d'écrire aux évêques de Belgique une lettre destinée » à maintenir la pureté de la doctrine catholique; ce qu'il a fait en ces » termes (dans une lettre du 7 août 1870) :

« Par la *constitution* synodale dont il s'agit et particulièrement par le » *Monitum* qui la termine, le Concile, bien loin d'infirmer et d'adoucir les » décrets que les deux Congrégations du Saint-Office et de l'*Index* ont publiés » sur cette matière, leur a au contraire donné une nouvelle force, et l'on

[1] Même erreur : 1865 pour 1855.

» doit considérer comme confirmé spécialement par cette *autorité suprême* » le décret contenu dans ma *lettre* aux évêques de Belgique, datée du » 2 mars 1866.

Nous nous abstenons pour aujourd'hui de reproduire cette lettre de 1866 et d'étudier la série des actes du Saint-Siége relatifs au *traditionalisme*. (Cf. *Acta sanctæ Sedis*, vol. III, p. 215, etc.) Il nous parait superflu d'étendre davantage notre réponse à la lettre de M. Bonnetty. Si notre honorable contradicteur ne se tient pas pour satisfait, nous lui saurons gré de s'en expliquer dans ses *Annales* plutôt que dans nos *Etudes*; car nos lecteurs ne manqueraient pas, nous en sommes sûrs, de se demander à quoi peuvent aboutir de semblables discussions.

Le Gérant des *Etudes*.
C. SOMMERVOGEL.

Nous répondrons plus au long ci-après à ce renvoi aux *Acta sanctæ Sedis*. Mais nous dûmes relever l'affirmation nouvelle des assertions matériellement fausses, de cette réplique du P. Sommervogel.

Nous lui adressâmes donc une nouvelle lettre d'*Entrevaux* (Basses-Alpes), où nous étions en vacance, datée du 30 du mois d'octobre que nous croyions devoir paraître dans les *Etudes* de novembre. Mais ce cahier parut sans notre réponse, et aucune lettre de nous indiqua les motifs de ce refus. C'est alors que nous eûmes recours à un huissier pour confirmer de nouveau la véracité des faits assurés dans notre lettre.

Les éditeurs des *Etudes* furent obligés d'obéir à la loi, de fort mauvaise grâce comme on le verra, et dans le cahier de décembre, ils insérèrent notre lettre, enjolivée des fleurs du style juridique.

Nous la donnons, comme l'ont donnée les *Etudes :*

L'an 1872, le 9 décembre, à la requête de M. Bonnetty, directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, demeurant à Paris, rue de Babylone, n° 39, pour lequel domicile est élu à Paris, en l'étude de Mr Eugène Levaux, huissier y demeurant, place de la Croix-Rouge, n° 1er et encore en l'étude de l'huissier soussigné J'ai, Joseph Buénerot huissier, reçu au tribunal civil de Lyon, demeurant en cette ville, place de Lyon, n° 51, angle de la rue de Jussieu, soussigné

soussigné et rappelé au Révérend Père Sommervogel, gérant des *Etudes religieuses*, demeurant à Lyon, terrasse de Fourvières (Rhône) en son domicile au étant et parlant à lui-même ainsi déclaré

Que mon requérant, à la date du 30 octobre dernier, a adressé une réponse aux réflexions ajoutées à une lettre du 30 septembre; que cette réponse n'a pas été publiée, sans avoir donné la raison de ce refus; que M. Bonnetty suppose que le R. P. Sommervogel désire dire à ses abonnés, qu'il ne l'insère que pour obéir

loi; qu'il pense donc entrer dans ses vues en demandant, contre son gré, son insertion légale,

En conséquence, à mêmes requête, demeure et élection de domicile que dessus, j'ai, huissier, soussigné, invité et au besoin sommé mon dit Révérend Père Sommervogel, d'avoir à insérer dans le plus prochain numéro des *Études religieuses*, la lettre dont la teneur suit :

« Entrevaux (Basses-Alpes), 30 octobre 1872.

« Mon Révérend Père,

» Puisque dans *ma* réponse à *la*[1] lettre du 30 août, vous vous » êtes susbstitué au R. P. Ramière, contre lequel je formulais, » de nouveau, une plainte d'inexactitude (*Annales*, t. XVII, » p. 329, 5e série), c'est à vous que je dois adresser cette lettre. » C'est au milieu des Alpes, que je lis la réponse que vous avez » faite dans votre cahier de septembre (p. 452) à la lettre que » je vous ai adressée. Or, je ne puis accepter la position que » vous m'y avez faite, et quoique vous me *conseillez*[2] de vous » répondre désormais dans mes Annales, c'est encore dans » votre Revue que je vous demande de recevoir ma protestation. Vous avez trop de bon sens pour ne pas convenir que » la défense doit se trouver là, *ou*[3] a eu lieu l'attaque, et vous » êtes trop bon Français, malgré votre nom allemand, pour » ne pas vous soumettre à la plus chrétienne des lois fran» çaises.

» 1° Je proteste d'abord contre le titre que vous avez infligé » à ma réponse : *la Condamnation du Traditionalisme d'après* » *M. Bonnetty*. Cela est un peu hardi, pour une lettre, où je » prétends au contraire, avec les expressions de la Congréga» tion de l'Index, qu'il n'y a eu aucune condamnation. Ce titre » est si faux, qu'en citant le même article sur la couverture » de votre cahier, vous l'avez intitulé : *Défense du traditiona-* » *lisme par M. Bonnetty*. D'où vient ce double langage, pour » qualifier la même lettre?

» 2° Je proteste surtout contre votre nouvelle assertion, que » la sacrée Congrégation de l'Index a condamné le traditiona» lisme des *Annales*. Quoi donc? cet organe de l'Eglise dit : « *On n'a voulu promulguer, au détriment de leur réputation,* » *aucun jugement qui déclare ou erronées, ou suspectes, ou dan-*

[1] Ceci est absurde. J'ai mis dans *la* réponse à *ma*.
[2] J'ai mis *conseilliez*.
[3] J'ai mis *où*.

» *gereuses, les opinions,* » et vous, au mépris de ces paroles » positives, claires, et je pourrais dire impératives, vous osez » dire qu'il y a eu condamnation? Qui êtes-vous, mon Révé- » rend Père, dans l'Eglise de Dieu, pour dire le contraire de » ce qu'elle dit, et pour déchirer la réputation de ceux qu'elle » a voulu mettre à l'abri? Je le demande, de nouveau, qui » êtes-vous dans l'Eglise de Dieu?

» Les quatre propostions souscrites sont une règle à tous et » la 3e : « *L'usage de la raison précède la foi et y conduit* » *l'homme, à l'aide de la révélation et de la grâce*, » condamne » ceux, que vous connaissez bien, et qui disent que la raison » *seule* peut nous conduire à Dieu.

» 3° Vous persistez à soutenir que les quatre prositions ont » été publiées, *pour la première fois*, par Mgr Doney, et ce- » pendant vous avouez qu'il y a des différences avec le véri- » table texte. Ces différences changent tellement le sens que » la Sacrée Congrégation les a désapprouvées. Toujours est-il » que les citations que vous en faites n'ont été ni formulées » par elle, ni signées par moi. Il n'y a d'authentique que le » texte publié, *par moi le premier*, dans mes *Annales*, t. XII, » p. 329 (4e série.)

» 4° Vous dites que le P. Ramière maintient que Mgr Darboy » s'est déclaré l'auteur des 4 propositions. Je ne contesterai » pas l'assertion du P. Ramière, mais voici ce qui s'ensuit : » Comme matériellement Mgr Darboy n'a pas pu formuler des » propositions qui portent elles-mêmes que l'une est extraite » d'une bulle de Pie IX publiée en 1840 [1], par conséquent 9 ans » auparavant; et deux autres souscrites par M. l'abbé Bautain » en 1841 [2], c'est-à-dire 15 aus auparavant, il s'en suit que » Mgr Darboy les a extraites de ces pièces et que c'est lui qui » les a envoyées à Rome. En sorte qu'il aurait ainsi remis en » lumière les erreurs de son confrère, alors vicaire général » comme lui; c'eût été une manière sûre de l'éloigner de toute » concurrence à l'épiscopat, et il aurait fait cela, à l'insu de » son archevêque, car lorsque Mgr Sibour publia *ses* [3] propo-

[1] C'est 1846, que j'ai mis dans ma lettre, ce qui donne les 9 ans.
[2] C'est 1840 que j'ai dit, ce qui donne les 15 ans.
[3] J'ai mis *ces* et non *ses*; car ces propositions n'étaient pas de lui.

» sitions dans *la* [1] lettre du 12 décembre 1855, il eut soin de
» supprimer cette mention.

» Voilà ce qui s'ensuit de l'assertion du P. Ramière, si elle
» est vraie. J'ai dit, moi, que la mémoire de ces messieurs a
» été *oublieuse*. Ce n'est pas là un *démenti*, comme vous m'en
» accusez peu poliment. C'est une manière polie d'expliquer
» une inexactitude matérielle. Que vos lecteurs jugent qui de
» vous ou de moi est plus respectueux pour la malheureuse
» victime de la Commune?

» 5° Il en est de même de votre assertion que *plusieurs* ont
» signé les 4 propositions. Je vous ai dit que la signature n'a-
» vait été demandée *qu'à moi seul*. Avant de me donner un
» démenti vous auriez dû vous renseigner auprès de la Non-
» ciature à Paris. Mais vous avez préféré rappeler que Mgr Si-
» bour a parlé de *plusieurs signataires*. Je connaissais cette
» *inexactitude* des paroles du prélat, mais je n'avais pas voulu
» en parler; vous venez les rappeler. Dites qui, de vous ou de
» moi, respecte plus la mémoire toute sanglante de l'infortuné
» prélat, assassiné par la main d'un prêtre?

» 6° C'est après ces preuves que les assertions du R. P. Ra-
» mière étaient inexactes, que vous dites : *Rien ne reste de la*
» *lettre de M. Bonnetty qu'une insinuation*. Vos lecteurs verront
» au contraire *que tout reste*. Quant à l'*insinuation*, que vous in-
» sinuez, vous voulez parler, je pense, du renvoi que je fais aux
» décisions du *conseil* [2] du Vatican. Or, il n'y a point ici d'in-
» sinuation, mais l'indication précise d'un texte du concile,
» consigné religieusement dans les *Annales*, non pas t. XI,
» comme vous me le faites dire, déroutant ainsi tous vos lec-
» teurs, qui auraient envie de connaître cette décision impor-
» tante, mais t. II, p. 93 [3], vous avouez que *certains amende-*
» *ments, proposés par les adversaires du traditionalisme, ont été*
» *écartés par le Concile*. Mais vous niez que cette réprobation
» ait, *au moins négativement*, *sanctionné cette doctrine*. Alors que
» signifie cette réprobation du concile? On pourra donc tou-

[1] J'ai mis *sa* au lieu de *la*.

[2] J'avais mis *concile*. Ces messieurs transforment ce concile en *conseil*. Qu'en disent leurs lecteurs ?

[3] p. 93, vous (*sic*). Ceci rend la phrase inintelligible. J'ai mis *p.* 93. *Vous*.

» jours soutenir les amendements qu'il a rejetés. Que vos lecteurs disent, si c'est assez respecter les décisions du Concile et s'unir à son esprit?

» 7° Vous opposez à cette réprobation les *Acta sanctæ Sedis*. Je n'ai pas ici cette collection. Mais elle ne peut donner, en fait d'*Acta*, que ceux que j'ai insérés en entier dans mes *Annales*. Je soupçonne que le collecteur de ces *Acta* est un de vos Pères, qui y aura joint des commentaires semblables à ceux que vous venez de faire sur les paroles de la Congrégation de l'Index.

» 8° Vous me menacez de publier la *lettre* du cardinal Patrizzi du 2 mars 1844 [1]. Publiez-la, mon R. Père; je ne puis vérifier si elle est dans votre *Revue;* mais vous la trouverez dans les *Annales*, t. XIV, p. 377 (5e série), et vos lecteurs y verront qu'il n'y a pas un mot qui condamne les *Annales*.

» Au reste, je ne demande pas mieux que de vous voir *étudier* les actes du St-Siége relatifs au Traditionalisme, mais à condition de citer les textes de ces *Actes* et les textes des *Annales* que vous prétendez être condamnés. Je vous préviens que c'est chez vous que je mettrai la réponse et que de mon côté je reproduirai vos articles et les miens; c'est la seule manière d'offrir à nos lecteurs une discussion loyale et utile.

» Au reste, mon R. Père, il y a un moyen plus facile et plus court de nous mettre d'accord. Souscrivez, comme je l'ai fait moi-même, cette 3e proposition de l'index : *L'usage de la raison précède la foi et y conduit l'homme, à l'aide de la révélation et de la grâce;* »

» Repoussez, comme l'a fait le Concile du Vatican, la doctrine exprimée par cet amendement offert par Mgr Maret :

« Nous condamnons... la doctrine de ceux qui ont osé enseigner, que l'homme ne peut, *par la lumière naturelle de la raison*, à l'exclusion d'une doctrine positive à lui livrée (*Tradition*) [2] connaître certainement par les créatures le Dieu un et véritable, et *l'adorer* de ce culte de religion qui convient à Dieu. »

[1] J'ai mis 1866; les lecteurs sont ainsi toujours déroutés.

[2] J'ai mis *traditam* ; *Tradition* rend la phrase ridicule.

Et ajoutez ces paroles de Mgr Gasser rapporteur de la commission : « le Concile n'a pas voulu condamner le *Traditiona-* » *lisme modéré*. »

Repoussez également, comme l'a fait le Concile, cet amendement :

« Si quelqu'un nie que Dieu... ne peut être connu véritable- » ment et certainement, par la *seule lumière* de la raison natu- » relle, qu'il soit anathème. »

» Oui, mon R. Père, souscrivez comme moi cette 3e proposition et ces deux décisions du Concile que vous avez refusé de publier et nous serons d'accord.

» Vous voyez que je ne vous demande qu'une chose à laquelle vous êtes strictement obligé au triple titre de chrétien, de prêtre et de religieux.

» Dans l'espoir de ce désirable accord, je me dis avec respect, mon R. Père,

» Votre très-humble serviteur : BONNETTY, directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, rue de Babylone, no 39.

Afin que le susnommé n'en ignore,

Lui faisant sommation au besoin dès à présent d'avoir à insérer dans le numéro de son journal et celui le plus prochain la lettre dont il s'agit.

Lui déclarant que, faute de satisfaire aux présentes, mon requérant entend faire toutes réserves de droit à cet égard et même sous réserves également de tous dommages-intérêts.

Et je lui ai parlant comme dessus laissé cette copie.

Coût : seize francs 20 c. BUÉNÉROT.

Telle fut notre réponse que nous soumettons au jugement de tous les lecteurs intelligents. Mais nous devons loyalement leur faire connaître le *préambule* que les rédacteurs des *Etudes* ont mis, pour toute réponse, avant notre lettre.

M. le Chevalier Bonnetty, dont nous avions très-bénévolement publié une première lettre, se prévaut de cette *complaisance* pour requérir, par ministère d'huissier, l'insertion d'une seconde missive que, *pour son honneur*, nous eussions mieux aimé garder dans nos cartons. En subissant la nécessité qu'il nous impose, nous avons le regret de ne pouvoir accepter l'offre qu'il nous fait de continuer indéfiniment à faire de nos *Études le supplément* de ses *Annales*. Nous ne voulons à aucun prix prolonger, au grand ennui de nos lecteurs, une controverse que les derniers actes du Saint-Siège *ont définitivement terminée*. Aussi nous abstiendrons-nous aujourd'hui de toute discussion sur les allégations de

M. Bonnetty. Elles ont été *pour la plupart* suffisamment éclaircies par nos explications précédentes. Lorsque plus tard nous aurons à examiner la situation de la Philosophie catholique après le Concile du Vatican, nous devrons reproduire le document dont il plait à M. Bonnetty *de contester l'existence*, et qui interprète tout autrement que lui *le silence du Concile au sujet du traditionalisme modéré*.

Nous avions fait une 3e lettre, pour répondre aux assertions diverses émises dans ce *préambule*, fait au nom de tous les rédacteurs, et que nous croyons être du P. Sommervogel; mais nous ne l'avons pas envoyée comme c'était notre droit, nous nous contentons de la mettre ici sous les yeux de nos lecteurs:

Paris, 20 décembre 1872.

Mes RR. Pères,

Certaines expressions de votre *préambule* me donneraient le droit de vous imposer une 3e réponse, mais je vous en fais grâce. Je l'adresse seulement à mes lecteurs:

1° Comment est-il possible que tout en déclarant que vous subissez la nécessité de l'insertion de ma lettre, vous prétendiez que ce n'est que *bénévolement* et par *complaisance* que vous avez publié ma première réponse? Ne voyez-vous pas que vous faites battre vos paroles entre elles, pour vous glorifier de votre générosité et faire montre de bienveillance?

2° Comment osez-vous dire que c'est *pour mon honneur* que vous avez supprimé ma lettre? Vous vous servez ici d'un mot dont, sans doute, vous ne comprenez pas la signification. Comment? Je me *déshonore* en exigeant la rectification de vos assertions matériellement fausses? Si j'osais me servir de ce mot, en m'adressant à vos très-respectables personnes, je pourrais dire avec vérité que ce sont ceux qui persistent dans des assertions fausses qui se *déshonorent*. Mais non, je ne le dis pas, je dis seulement que vous ne comprenez pas la valeur de ce terme.

3° Comment rabaissez-vous cette grande question du moyen qu'a l'homme de connaître son Dieu, jusqu'à dire que je n'ai cherché qu'à faire des *Etudes* un *supplément* des *Annales?* Non, mes RR. Pères, vous ne deviez pas dire cela quand je vous demandais seulement de *faire connaître les décisions* émanées du Sacré Concile du Vatican; car ce n'est pas une dis-

cussion philosophique que je vous demandais, mais une citation des textes émis par le Concile. C'est vous qui parlez d'une discussion future, et je vous ai dit que je l'acceptais à condition qu'elle serait loyale, c'est-à-dire avec citation de textes.

4° Ici encore vous renvoyez à *plus tard* à examiner cette question; mais en attendant, de votre seule autorité privée, vous osez dire que *les derniers Actes* du Saint-Siége ont définitivement terminé cette controverse; vous osez parler du *silence du Concile au sujet du Traditionalisme modéré*, et vous refusez précisément de publier ces *derniers actes;* bien plus, après avoir assuré ce silence, quatre pages après, forcés par l'huissier, vous publiez quelques-unes des pièces importantes où le Concile en *parle*; en sorte que le Concile garde le silence en parlant, ou parle en gardant le silence. Comment? Vous êtes à Lyon huit Pères, choisis dans les quatre provinces de votre ordre, et aucun n'a vu que vos paroles se battent sur le papier?

5° Mais vous citez ici un document que vous avez déjà allégué comme renfermant la condamnation du Traditionalisme, ce sont les *Acta sanctæ sedis.* Ce nom est magique, et a dû faire sensation sur tous vos lecteurs, aussi nous allons examiner comment vous le produisez en votre faveur.

D'abord, je n'en ai pas *contesté l'existence,* comme vous le dites. J'ai dit seulement que je ne l'avais pas entre les mains, et que *peut-être* c'était un de vos pères qui en est le collecteur, et qui l'a commenté comme vous commentez la lettre du P. Modena. C'est une opinion émise en avertissant qu'on ne peut pas en donner la preuve, ce n'est pas *contester son existence.*

Nous ne connaissions pas les *Acta sanctæ sedis.* A notre arrivée à Paris nous les cherchâmes vainement; alors, nous nous adressâmes à Rome, et l'éditeur eut la bonté de nous les envoyer immédiatement.

Les *Acta sanctæ sedis* sont une *Revue* fondée en 1865, sous ce titre :

Acta ex iis decerpta, quæ apud Sanctam-Sedem geruntur, lequel titre a été changé ensuite en celui de *Acta sanctæ sedis,*

in compendium opportune reducta et illustrata, studio et cura **Petri Avanzini**, *romani presbyteri, philosophiæ, theologiæ et juris utriusque doctoris.*

Le religieux et loyal éditeur donne les raisons suivantes de ce changement :

Nous avons, dans le commencement, publié notre Revue sous le titre de : *Acta ex iis decerpta, quæ apud Sanctam Sedem geruntur*, de peur que nos lecteurs, si nous les avions intitulées simplement *Acta sanctæ sedis*, ne crussent que ce fût une *Revue officielle*, comme l'on dit.

Mais, comme nos lecteurs connaissent, par une expérience de cinq ans, quelles sont les matières contenues, c'est-à-dire les principaux actes du Saint Siége, qui peuvent être publiés commodément, et, comme d'ailleurs, nous avons vu notre Revue citée plusieurs fois par les autres sous le simple titre d'*Acta sanctæ sedis*, c'est pour cela qu'au commencement de ce tome VI, délaissant ce titre incommode, nous nous servirons de ce titre plus court, et signifiant la même chose, *Acta sanctæ sedis* [1].

Ainsi, les lecteurs des *Acta* sont loyalement avertis, ces *Acta* sont une Revue comme les autres, publiant certains actes du Saint Siége, recueillis par un savant prêtre avertissant qu'elle n'a d'*officiel*, que les actes mêmes qu'elle publie, et que toutes les appréciations paraissent sous la responsabilité seule du collectionneur.

Voilà la vérité.

Or, que nos lecteurs relisent les textes que le P. Sommervogel nous oppose et ils verront qu'il les jette dans l'esprit de ses lecteurs comme ayant une autorité *officielle*. Et le R. Père avait lu pourtant l'avertissement du consciencieux rédacteur? Qu'on nous le dise, cela est adroit et habile, mais cela est-il loyal et consciencieux?

N'avions-nous pas raison de protester tout d'abord contre son interprétation ?

Mais, en définitive, il y a là de *vrais actes* du *Saint-Siége*, le P. Sommervogel indique, avec une apparence de loyauté, le tome et la page, il faut voir la valeur de cet appel.

Nous ouvrons donc le t. III, p. 215 invoqué contre nous et nous y trouvons : 1° une série des pièces principales adressées par le cardinal Patrizzi aux évêques de Belgique, ayant toutes rapport à la philosophie de M. l'abbé Ubaghs, enseignée depuis 24 ans dans l'*Alma* université catholique

[1] *Préface* du tome VI.

belge, et terminées par l'exclusion définitive de cette philosophie et de son auteur. Toutes pièces que nous avons publiées avec plus d'ampleur dans nos *Annales* [1].

2° Nous y trouvons de plus (page 224) le texte des quatre propositions que nous avons souscrites, non pas avec le titre de *condamnation du Traditionalisme de M. Bonnetty*, comme s'exprime le P. Sommervogel, mais avec ce titre loyal et consciencieux :

« *Thèses émises par la Ste Congrégation de l'index et* » *approuvées par Notre Seigneur Pie IX, Pape, le* 15 *juin* 1855.

Rien de plus, nous pouvons même dire que les *Acta* ont oublié un *Acte*, c'est-à-dire cette *lettre du P. Modena*, qui en indiquait et limitait le sens. Mais sans doute que l'éditeur, qui n'a jamais reçu nos *Annales*, s'est borné à prendre ce texte dans la *Civiltà Cattolica*, qui s'est bien gardée de publier cette lettre.

Voilà en réalité, ce que contient cette première citation des *Acta* que le P. Sommervogel donne comme une condamnation du Traditionalisme. — Cela est-il loyal ? — Voyons la seconde citation t. VI, p. 201.

Ici, en effet, nous trouvons la phrase : « Quoique dans la » constitution *Dei Filius* l'erreur des traditionalistes y *soit con-* » *damnée*, cependant la doctrine de la nécessité de quelque » enseignement pour l'évolution de la raison humaine ne » paraît pas être atteinte directement et explicitement. »

Voilà le texte où il est dit que le Traditionalisme est condamné. Sur quoi le P. Sommervogel aurait dû dire 1° qu'il s'agit là de la simple opinion du rédacteur, M. l'abbé Avanzini, ce qui ne constitue pas un *Acta sanctæ sedis* ; 2° qu'il ne s'agit pas du Traditionalisme des *Annales* que les professeurs de Louvain repoussent, tandis que nous-mêmes avons repoussé et réfuté le traditionalisme de Louvain, entre autres la doctrine rationaliste de l'*évolution* de la raison humaine, qui n'est pas l'*enseignement* ; 3° les docteurs de Louvain, qui n'ont pas tout à fait renoncé aux principes philosophiques de M. l'abbé Ubaghs, ont eu grand tort de demander la permision d'enseigner de nouveau leur ancienne doctrine, et le cardi-

[1] Voir les tables générales de la 4° et 5° séries.

nal Patrizzi n'a pu que leur répondre, le 7 août 1870, comme il leur a répondu. Sa lettre de sept lignes est le seul acte *du Saint-Siège*, elle détermine clairement la portée qu'elle doit avoir en renvoyant les professeurs belges à la *lettre du 2 mars* 1866. Nous avons déjà invité le P. Sommervogel à publier cette lettre dont il nous menace, il n'en fait rien, c'est plus commode de dire à ses lecteurs qu'elle nous condamne. Nous l'avons donnée nous-mêmes et avons indiqué où elle se trouve [1]. Que nos lecteurs la consultent, et ils verront qu'il n'y a là que la condamnation des principes de M. l'abbé Ubaghs, et en particulier de son *traducianisme*. Est-ce que le P. Sommervogel traduirait ce mot par *traditionalisme ?*

Disons en dernière analyse que le Concile du Vatican a éclairci et fixé le sens du canon *Dei Filius*, par le rejet des amendements proposés directement contre le traditionalisme modéré professé dans les *Annales*, décision que M. l'abbé Avanzini ne connaissait pas et que nous le prions de vouloir bien insérer dans son précieux recueil. Mais le P. Sommervogel la connaissait, il est donc inexcusable de ne pas s'y soumettre, et de ne l'avoir citée en partie, que forcé par un huissier.

Nos lecteurs connaissent maintenant toutes les pièces de notre polémique, amicale d'ailleurs pour notre part, avec les *Etudes religieuses*.

A. BONNETTY.

[1] Voir *Annales*, t. XIV, p. 377 (5e série).

Enseignement catholique.

ESSAI
SUR LA
MÉTHODE ET LES FONDEMENTS DE LA PHILOSOPHIE
Par l'Abbé PIQUES [1].

« Si je ne puis être philosophe sans cesser d'être homme, j'abandonne la philosophie. »
BALMÈS.

Le titre du livre que nous annonçons et le nom de l'auteur ne sont pas inconnus des lecteurs des *Annales*. Le numéro de juillet dernier 1872 contient l'*Introduction* de ce petit traité philosophique, très-remarquable à tous les points de vue, du modeste ex-professeur du petit séminaire de Beaucaire. C'est une réfutation neuve et très-complète du Cartésianisme et du Rationalisme contemporain. Ce travail de M. l'abbé Piques pourra rencontrer des contradicteurs ; mais son orthodoxie ne saurait être contestée, car il paraît avec l'autorisation du savant et éminent prélat de Nîmes, Mgr Plantier. L'auteur, après avoir réfuté le système du *doute méthodique*, expose sa propre méthode qui est celle de la *foi naturelle* ou sociale, constate l'objet fondamental de la philosophie et énumère les articles de son *Credo* scientifique. Il s'élève à des considérations pleines de science et de profondeur, qui prouvent que les questions les plus ardues, les plus transcendantales ne lui sont pas étrangères. Toujours clair, toujours concis, toujours logique, il élucide avec une rare justesse d'esprit les sujets les plus abstraits, et, maniant avec une grande habileté la langue philosophique, il sait les rendre saisissables et les mettre à la portée des intelligences, qui n'ont pas fait, comme lui, une étude spéciale de la métaphysique. Son style nous a paru sobre, correct, parfois même élégant et noble, ce qui n'est pas un faible mérite dans un sujet si aride et si monotone.

[1] Volume in-8° 175 et XI p. En vente chez Grimaud, libraire, boulevard Saint-Antoine. Nîmes. (Gard). — Chez Eugène Belin, rue Vaugirard, 52, Paris. — Au Petit-Séminaire, Beaucaire (Gard), chez l'auteur.

Dans un ou deux chapitres on voit se refléter quelque chose de la méthode aristotélicienne ou syllogistique, comme une réminiscence des allures scolastiques, comme un mélange de la subtilité de Scot et de la justesse du coup d'œil investigateur de saint Thomas; dans d'autres il emprunte sa terminologie à la science moderne, dont il a étudié et approfondi les divers systèmes philosophiques.

Comme on l'a déjà vu dans son *Introduction*, M. Piques démontre, de l'aveu même des principaux chefs de l'école rationaliste contemporaine, l'inanité des efforts et la stérilité des investigations des partisans de l'indépendance et de la souveraineté absolue de la Raison humaine. A quoi faut-il attribuer la nullité des résultats de tant et de si laborieuses recherches faites par des hommes d'un incontestable talent et d'un esprit supérieur? A la fausseté de leurs méthodes, à l'idée fausse qu'ils se sont faite de la Raison, du but et de la nature de la Philosophie, en un mot au défaut des principes fondamentaux qui doivent servir d'assises inébranlables à l'édifice de la science.

1° La méthode généralement suivie par le Rationalisme est celle de Descartes, c'est-à-dire, le *doute fictif*. Or, en faisant abstraction de toutes les vérités fondamentales, de tous les principes, on sape l'édifice de nos connaissances par la base, et l'on est contraint de bâtir sur un sable mouvant. Oui, — c'est là notre conviction, comme celle de M. l'abbé Piques, — le Cartésianisme, condamné par le Saint-Siége [1], a donné naissance à tous les systèmes plus ou moins erronés, plus ou moins monstrueux de la Philosophie moderne. L'Entendement est la faculté de connaître ou d'acquérir l'idée actuelle de la vérité et la Raison la faculté de raisonner ou de développer les conséquences de la vérité. Mais la Vérité préexiste à l'entendement et à la raison. Mais ce n'est qu'à l'aide des premiers principes qu'on peut prouver la vérité de ce qui est conforme ou la fausseté de ce qui est contraire à la raison. Que fait le cartésien? Il commence par éteindre le seul flambeau qui puisse l'éclairer; il fait abstraction, par son doute même fictif

[1] Voir les divers décrets portés contre ses ouvrages dans les *Annales* t. v, p. 95 et 99 (4° Série).

de Dieu : Dieu, l'Etre des êtres, le soleil de l'intelligence. Est-il étonnant qu'il s'égare dans les ténèbres? Aussi est-ce avec raison que Lacordaire reproche au célèbre auteur des *Etudes philosophiques sur le christianisme*, d'avoir parlé d'abord de l'âme, avant de parler de Dieu, quoique M. A. Nicolas, croyons-nous, ne soit pas rigoureusement parlant cartésien. M. l'abbé Piques est dans le vrai en rejetant toutes ces hypothèses chimériques, qui font abstraction des vérités primordiales, et en prenant l'homme avec sa nature, sa raison développée, ses croyances, sa foi, en admettant la véracité de la conscience, celle des sens, celle de l'entendement, la certitude du témoignage des hommes etc., en un mot en nous offrant *l'homme social*, enseigné, car *l'homme isolé* est une chimère, et son état serait contre nature et opposé à sa fin et à sa destinée. — La foi est la condition indispensable de la vie intellectuelle. La première *loi naturelle* de notre intelligence, c'est d'apprendre et de croire. L'enseignement n'est qu'un moyen extérieur, qui ne nous profite qu'autant qu'il est reçu intérieurement par un moyen en rapport avec lui. Ce moyen intérieur est la foi. Et celui qui ne croirait rien ne parviendrait jamais à rien comprendre.

« Il existe une *foi naturelle* qui précède en nous la science, dit très-bien M. Piques. C'est par elle, comme nous verrons bientôt, que les hommes naissent à la raison, par elle et avec elle, que la plupart d'entre eux parlent et agissent. Et le savant lui-même qui veut discuter ses croyances ne se trouve pas, avant d'en commencer l'examen, dans d'autres conditions. Il vit de foi comme tout le monde. L'*état naturel* qui préexiste à la science est donc, chez tous les hommes, un *état de foi*.

» Or, pour devenir philosophe, doit-on cesser d'être ce qu'on a été jusque là ? Faut-il briser avec les lois de l'intelligence et se placer dans une autre condition que celle dans laquelle Dieu nous a mis et nous conserve? Il nous semble que poser ainsi la question, c'est la résoudre et que le meilleur moyen, le moyen le plus philosophique de procéder à l'examen de ses croyances, est celui qui se trouve conforme à la nature.. Un examen sérieux, un examen véritablement philosophique est si peu incompatible avec la foi dont nous sommes naturellement en possession, que c'est par elle et avec elle que la science procède tous les jours dans la recherche de la vérité. Voilà un homme que nous voyons debout et marcher sur une corde sans tomber. Pour examiner la nature de ce fait, pour nous en donner l'explication et la certitude scientifique, allons-nous commencer par cesser de croire ce que nous avons vu?.... Et en théologie, personne n'ignore que le philosophe catholique peut citer ses croyances religieuses, au tribunal de sa raison, non, il est vrai, pour les juger en elles-mêmes, elles sont intrinsèque-

ment indémontrables, mais pour s'en justifier les titres et la valeur extrinsèque ; en un mot pour s'en donner la certitude rationnelle. Eh bien ! le philosophe catholique, comment se comporte-t-il par rapport aux vérités révélées qu'il croit, mais dont il veut se rendre compte ? Commence-t-il par révoquer en doute ces vérités ? Non, certes ; ce doute serait pour lui l'apostasie.... Mais sans cesser de croire, il sonde et analyse les fondements de sa foi, il en cherche les motifs et la source, et quand il les a découverts, il se trouve convaincu par sa propre raison que sa foi repose sur le roc de la certitude et de la vérité (p. 63). »

2° Une des chimères du Rationalisme, c'est de s'imaginer que la Raison est indépendante et souveraine, et qu'elle peut, *par elle-même, sans révélation, en dehors même de l'enseignement social et traditionnel,* découvrir et même créer, produire la vérité ; et c'est cette idée fausse qui a été la source des plus monstrueuses erreurs. Ne dirait-on pas en lisant leurs ténébreuses élucubrations que nos libres-penseurs, comme nos premiers parents, ont porté la main sur le fruit défendu? Fiers de leur Raison, dont ils proclament l'omnipotence, ils la substituent à la Révélation; à leurs yeux, la science acquise par la raison est l'unique et puissante dominatrice qui doit régner sur le monde, comme si la vérité était le produit de la science humaine, comme si la faible raison ne trouvait point à chaque pas devant elle des barrières infranchissables et des mystères dont elle ne peut sonder la profondeur. L'orgueilleuse raison de l'homme élève encore plus haut ses prétentions; elle chasse Dieu de son trône pour y faire asseoir des myriades de petits Dieux : les panthéistes ne sont-ils pas des parcelles de la Divinité? Satan a soufflé à leurs oreilles, comme à celles d'Eve : *eritis sicut Dii* [1]: M. Piques dit à juste titre :

« Un des grands torts du Rationalisme est de regarder la vérité comme un produit de son esprit. La vérité est ce qui est. Or, ce qui est n'a pas été créé par la raison humaine. Le monde des choses réelles, comme le monde des choses possibles, existe indépendamment de notre entendement. La vérité est avant l'homme ; elle peut exister sans l'homme. Nous n'inventons pas la vérité, nous ne la faisons point. Elle existe, et tout notre mérite consiste à la découvrir ou à la recevoir, quand elle se découvre d'elle-même à nous ou qu'elle nous est enseignée. C'est donc à la vérité qu'il faut attribuer l'indépendance et la souveraineté, et non à la raison de l'homme.

» L'orgueil de la fausse science a tout bouleversé. Il a dépouillé la vérité de ses droits pour en investir l'intelligence humaine ; mais, malgré les titres dont

[1] *Genes*, III, 5.

on l'a pompeusement parée, celle-ci n'en est pas moins restée ce qu'elle est de sa nature, c'est-à-dire, rien moins qu'indépendante, rien moins que souveraine. Qu'est la Raison humaine, en effet, sans la vérité ou avant que la vérité l'éclaire? Une faculté sans acte, un moteur sans force, un être informe, ce je ne sais quoi qui anime l'enfant dans le sein de sa mère et qui vit sans vision, comme sans connaissance, sans pensée comme sans parole. Où trouve-t-on les insignes de la souveraineté de la Raison ? où distingue-t-on les caractères de son indépendance ?

» Il est temps de rejeter de pareilles erreurs. Les mots d'indépendance et de souveraineté appliqués à la Raison de l'homme sont de purs mensonges, par lesquels on a pu plus ou moins séduire notre crédulité ; mais qui doivent à tout jamais disparaitre du domaine de la véritable science.

» La Raison est la très-humble servante de la Vérité qu'elle reçoit, qu'elle interprète, qu'elle étudie, qu'elle examine, mais qu'elle ne juge pas souverainement et surtout qu'elle ne fait pas. La raison n'est quelque chose que par la vérité qui se communique à elle ou qu'elle découvre elle-même par ses efforts: hors de la vérité à qui elle est assujettie, elle n'a pas de droits, elle n'a pas de force, elle n'a pas de vie. Si les divers objets des connaissances de l'homme étaient le produit de son intelligence, si son entendement avait inventé les principes, si, en un mot, elle avait créé la vérité, oh oui ! alors, il pourrait, il devrait juger et contrôler en maître et en maître souverain. Mais qui oserait soutenir que la vérité a été mise au monde par la Raison de l'homme, que les idées générales, que les vérités premières ont leur unique source, leur véritable raison d'être dans l'entendement humain ? On l'a osé soutenir ; mais aussi, comme conséquence nécessaire, il a fallu donner à ces vérités premières, à ces idées générales, une valeur purement relative, une objectivité purement conditionnelle. Dans ce système, qui est celui de Kant, la science est devenue une conjecture, une vraisemblance, et la vérité une pure forme de l'esprit (p. 16-17). »

3° Une troisième source des erreurs du rationalisme, comme le prouvent ce que nous avons déjà dit et les passages que nous avons cités, c'est l'idée fausse qu'il s'est faite de la philosophie, de son but et de sa nature. Qu'est-ce que la philosophie ? C'est la science des choses qui se déduisent des premiers principes de la raison.

« Le *but* de la philosophie, dit très-bien un célèbre professeur de l'université de Louvain, n'est donc pas d'acquérir ou de donner soit la première connaissance des choses, soit la certitude naturelle et véritable que nous avons d'une foule d'objets indépendamment de toute étude philosophique.... Son but immédiat ne peut être que de perfectionner nos connaissances, de les développer et de nous en prouver la certitude raisonnée, en un mot de savoir, ou d'élever nos simples connaissances au grade de sciences.

» Envisagée dans sa *nature*, la philosophie est par conséquent un moyen de vérification et de perfectionnement plutot que d'*invention* ; c'est l'exercice de

la raison suffisamment développée qui, en se repliant sur elle-même et sur ce qu'elle connaît déjà, approfondit, coordonne et justifie ses connaissances, et nullement l'acte de la Raison se créant ou posant d'elle-même l'objet de ses méditations. Elle n'est donc pas une science complétement indépendante, se suffisant à elle-même ou capable d'apprendre seule à l'homme ce qui lui est nécessaire de connaître. Elle reçoit nécessairement d'ailleurs ses premières données. »

Le Rationalisme tient un tout autre langage, et ses prétentions à créer et à démontrer la vérité par la seule force de la raison, comme on l'a déjà prouvé, sont donc inadmissibles.

Nous pensons encore comme M. Piques et nous disons avec lui :

« Nous connaissons les êtres par leurs formes. Nous atteignons la substance des êtres par la *foi naturelle* que nous donnons à leur objectivité. Nous en possédons la science, en rattachant leurs formes et leur substance aux principes qui les expliquent. La Philosophie n'est pas autre chose. Elle coordonne entre eux les faits variés et nombreux qui en composent le domaine, et les ramène à des principes généraux qui en forment les liens et la raison. Un ensemble de faits sans principes ne peut pas constituer une science. Si les principes sont douteux ou probables seulement, la science dont ils relèvent ne sera, elle aussi, que probable ou douteuse. Pour une science certaine, il faut des principes certains. Or, la philosophie ne possède-t-elle pas de tels principes ? Nous le croyons et nous avons cherché à le prouver. C'est pourquoi nous avons établi, en dehors de tout doute possible, en dehors de toute argumentation, un ensemble de faits fondamentaux et inattaquables que nous avons donnés pour base à la science. Ces vérités, ces faits fondamentaux, ces axiomes ne dépendant pas du raisonnement, n'ont rien à redouter de ses attaques. Fermes comme la nature dont ils sont la fidèle expression, à l'abri des discussions qui ne peuvent ni ne doivent arriver jusqu'à eux, ils constituent comme le sanctuaire réservé et la citadelle inexpugnable de la philosophie.

» Et non-seulement ils constituent, pour la philosophie, quelque chose d'inexpugnable et de réservé, mais ils deviennent, pour elle, un faisceau de rayons lumineux qui l'éclairent dans ses investigations ; comme le soleil dont l'éclat dissipe les ombres les plus épaisses, ils jettent leurs clartés jusqu'au fond le plus intime des choses. Or, au lieu de laisser réunis dans leur foyer tous les rayons de l'astre, le Rationalisme, pour en analyser la lumière, les sépare entre eux, les divise, et, non content de cette première atteinte portée à leur éclat, il les détache de leur centre et les descend jusqu'à lui. Puis les décomposant pour les mieux comprendre, il en éteint les dernières lueurs et se plonge dans un abîme de ténèbres.

» Pour nous, convaincu que la nature a bien fait ce qu'elle a fait, nous n'avons pas déplacé le soleil : c'est dans son foyer que nous en avons analysé les rayons. Au lieu de désunir, de diviser, nous avons groupé, réuni : ainsi concentrés, les rayons lumineux des principes nous ont paru devoir jeter un plus vif éclat, pour éclairer et diriger les efforts et les progrès de la science (p. 171).

Nous terminons ici notre analyse et nos citations, persuadé qu'elles feront suffisamment connaître la nature et l'importance du travail sérieux de M. l'abbé Piques. Quant à son opportunité, elle ne saurait être contestée; et nous croyons qu'il sera très-utile à la jeunesse de nos écoles pour laquelle il a été entrepris, et que les hommes mûrs le liront avec profit. Nous vivons à une époque tourmentée, où les natures même d'élite sont facilement entraînées par je ne sais quel courant qui les pousse au scepticisme. La Philosophie est en ce moment, comme une vaste mer agitée et troublée par les vents contraires de mille systèmes plus ou moins incohérents et faux. L'*Essai* leur servira de guide : il sera comme le phare sauveur qui les dirigera avec sûreté, pendant la tempête, à travers les mille écueils contre lesquels tant de nobles intelligences se sont brisées et ont fait un triste naufrage. Oui, la foi est nécessaire au philosophe comme au théologien ; s'appliquant aux vérités de l'ordre naturel ce qu'un écrivain dit des vérités de l'ordre surnaturel, nous répéterons ses paroles : — « La foi est un arome qui empêche la science » de se corrompre. »

L'abbé TH. BLANC.
curé de Domazan.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

ITALIE-ROME. — *Ouvrages mis à l'index.*

Zur Geschichte des vaticanischen Conciles, etc. (Pour servir à l'histoire du Concile du Vatican, par lord Acton. Munich 1871. *Même decr.* du 20 sept. 1870.)

Das vaticanische Concil etc. (Le Concile du Vatican, d'après la lettre de lord Acton, et la réponse de M. Ketteler, considérée au point de vue critique, par le Dr Eberhard *Zirngiebel*. Munich 1871. *Même décr.*)

Tagebuch wahrend des vaticanischen Concils. (Journal du Concile du Vatican, par le Dr Friedrich, professeur de théologie. Nordlingue 1871. *Même décr.*)

Kleiner Katholischer Katechismus etc. (Petit catéchisme du Concile : ouvrage fait pour l'instruction, par une société de prêtres catholiques. Cologne et Leipsick, 1872. *Décret* du 31 *juillet* 1872.)

BIBLIOGRAPHIE.

L'ANGELUS AU 19e SIÈCLE, par Mgr **GAUME**, protonotaire apostolique, vol. in-12 de 428 pages, à Paris, chez Gaume frères, rue de l'Abbaye, n° 3. Prix : 2 fr.

Ce n'est point ici un simple livre de pieuse dévotion, c'est un livre de piété scientifique telle que l'on doit, dans ce moment, enseigner à la jeunesse, et telle que doivent l'apprendre les hommes et les femmes d'un âge mûr, qui, la plupart, ne se doutent pas de que c'est que cette prière qui porte le glorieux et doux nom de Ange (*Angelus*). Mgr Gaume va nous l'apprendre. Voici son programme : « J'aurai à parler des miracles et des bienfaisants » mystères dont l'Angelus perpétue le souvenir; de la cloche qui l'annonce » et lui donne une solennité particulière; des personnages qui s'y trouvent » nommés; des paroles qui le composent, des phases successives que cette » divine prière a parcourues avant d'arriver à sa forme actuelle; de la ma- » nière de la dire et des avantages qui y sont attachés (p. 13). »

Comme on le voit, c'est toute l'histoire d'une des dévotions les plus touchantes et les plus populaires de l'Eglise. C'est l'histoire de la vie pratique de nos pères, c'est la continuation, par la tradition, des faits et des croyances de l'Église, c'est l'exposé de l'économie, on peut dire toute divine, des rites du Christianisme. Comme nous l'avons dit, ce n'est pas seulement un livre de piété à laquelle on suggère les paroles onctueuses qu'il faut réciter : ces paroles sortent d'elles-mêmes du récit historique et scientifique des faits. Nous ne craignons pas de le dire, il n'est pas de prêtre, pas de laïque, pas de savant, pas de femme du monde, pas de religieuse, qui n'apprenne quelque chose dans ce volume rempli de documents, de traditions, de faits généralement inconnus. On sait que Mgr Gaume est un de ces voyants qui, mieux que personne, ont connu les origines et les causes de l'apostasie générale, qui renie en ce monde le Christ et son Église. C'est lui aussi qui en a puissamment indiqué les remèdes. Mais les yeux des voyants ne voient pas, les oreilles des sentinelles sont sourdes, et les langues des prophètes muettes. On voit aussi où en est la société. Que les croyants et les incroyants lisent ce petit opuscule, et tous y apprendront quelque chose. A. B.

Le Propriétaire-Gérant : A. BONNETTY.

Versailles. — Imprimerie BEAUGRAND et DAX, rue du Potager, 9.

» demeurer en Judée, et par un mouvement de l'esprit de » Dieu, il déposa ce chef vénérable sous la colline qui, depuis » et pour ce sujet, fut appelée *Calvaire* ou *lieu du crâne* [1]. » Catherine Emmerich fait un récit analogue dans *La douloureuse Passion*.

La tradition de la sépulture d'Adam à Hébron existait déjà, et depuis longtemps, lorsque les Arabes s'emparèrent de cette ville; cependant ces Musulmans, qui ont adopté tant de traditions juives et chrétiennes, ont rejeté celle-ci. Mais ils ont conservé celle qui s'attache au Calvaire.

« Les Syriens d'aujourd'hui, aussi bien que les Arabes, appellent aussi (*Cranion*) le lieu où N.-S. J.-C. fut crucifié. C'est la montagne de Golgotha ou du Calvaire, car tous ces mots signifient la même chose. La tradition de tout l'Orient est que ce nom lui a été donné à cause du *crâne* ou de la tête d'Adam qui y a été enterrée.... Les Musulmans ont un livre intitulé *Kessat al giamgiamah* dans lequel il y a un dialogue entre Jésus-Christ et le crâne d'Adam. Il est dans la bibliothèque du Roi, n° 670 [2]. »

Vers la fin du 7e siècle, lorsque l'entrée du sépulcre d'Abraham n'était pas encore interdite aux chrétiens, l'évêque *Arculphe* visita Hébron. Il déclare avoir vu, à l'extrémité de la caverne de Macpéla, vers le nord, le tombeau d'Adam, plus grossièrement construit que les autres, et recouvert d'une pierre moins blanche [3]. Mais alors les Musulmans n'étaient maîtres de la terre sainte que depuis une 60 d'années, et la tradition chrétienne n'avait pas eu le temps de s'évanouir.

Nous pouvons maintenant tirer nos conclusions, car nous avons examiné les raisons qui militent en faveur d'*Hébron* ou du *Calvaire*. Que faut-il en penser? Voici, nous semble-t-il, ce que l'on peut admettre. L'opinion de S. Jérôme n'étant fondée

[1] Voir le P. Nau, *Voyage en Terre Sainte*, l. II, c. 15, et D. Calmet, *Dict. de la Bible* au mot *Calvaire*.

[2] D'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, au mot *Cranion*. — Voir ce *dialogue* dans le *Testament d'Adam*, édité par M. Renan, p. 32. Paris, 1854. Il y est dit aussi que son crâne fut déposé au Calvaire, le *centre du monde* p. 39.

[3] *De locis sanctis*, l. II, c. 10, dans *Pat. lat.*, t. 88, p. 797.

que sur la traduction erronée d'un texte de l'Ecriture-Sainte, et n'étant point soutenue par une tradition constante, elle ne peut donner à *Hébron* le droit d'être regardé comme lieu de la sépulture d'Adam. Quant au sentiment plus ancien des Pères de l'Eglise qui fixent cette sépulture au *Calvaire*, on se sent vivement porté à l'embrasser, pour ses admirables raisons de convenance, mais cela ne prouve rien ; disons donc que, sans revêtir les caractères de la certitude, ce sentiment a pour lui ceux de la probabilité. En effet, puisque les saints Pères ne s'appuient que sur la tradition, leur opinion ne peut pas être plus certaine que cette tradition elle-même ; or, on peut faire contre cette tradition beaucoup d'objections qu'il n'est pas facile de résoudre ; je n'en avancerai qu'une.

Si les anciens juifs, qui seuls ont pu transmettre cette tradition aux premiers chrétiens, ont cru que le père du genre humain a été enterré au *Calvaire*, pourquoi n'ont-ils jamais honoré ce lieu, tandis qu'ils ont renfermé le tombeau d'Abraham, à Hébron, dans une magnifique muraille que nous admirons encore aujourd'hui? Pourquoi ont-ils choisi le *Calvaire* pour en faire un lieu infâme, destiné aux supplices des criminels? Cet argument négatif a bien frappé le P. Nau, comme nous l'avons vu précédemment; il a essayé d'y répondre, mais il n'a pu le faire d'une manière victorieuse.

Quant à Ève, l'infortunée mère des mortels, on a pensé que ses dépouilles n'ont pas été séparées de celles de son époux. Les uns croient donc qu'elle a été ensevelie sous le *Calvaire*; les autres disent, avec les Talmudistes, que ce fut à *Hébron*, dans la caverne de Macpéla. Citons, en terminant, ces paroles de dom Calmet : « Le tombeau d'Eve, comme celui de notre » premier père, est inconnu. Mais l'opinion la plus suivie dans » l'antiquité et la plus autorisée dans l'Eglise, est que ce fut » sur le *Calvaire* qu'ils furent enterrés [1]. »

L'Abbé LAURENT DE SAINT-AIGNAN,
Chevalier de l'Ordre du St-Sépulcre
et Membre de l'Académie des Arcades de Rome.

[1] Calmet, *Comment sur la Genèse*. v, 5.

Histoire catholique.

QUELQUES DOCUMENTS HISTORIQUES SUR LA RELIGION DES ROMAINS, ET SUR LA CONNAISSANCE QU'ILS ONT PU AVOIR DES TRADITIONS BIBLIQUES, PAR LEURS RAPPORTS AVEC LES JUIFS; FORMANT UN SUPPLÉMENT A TOUTES LES HISTOIRES ROMAINES [1].

LXX

11e *année après Notre Seigneur Jésus-Christ;*
27e *année de la B. Vierge Marie;*
3e *année du pontificat d'Ananus* ou *Annas*, à Jérusalem;
3e *année de Quirinus* ou *Cyrinus*, président de la Syrie;
1re *année de M. Ambivius*, procurateur de la Judée;
11e *année d'Hérode Antipas*, tétrarque de la Galilée;
11e *année de Philippe*, tétrarque de la Bathanée, de la Traconide et de l'Auranitide;
763e *année de Rome, M. Æmilius Lepidus et T. Statilius Taurus*, consuls. — Ils abdiquent et, à partir de juillet, *L. Cassius et Longinus*, consuls.
54e *année du règne d'Auguste.*

I. Vie de N.-S. Jésus-Christ

La sainte Famille est toujours à Nazareth, d'où elle dut sortir tous les ans pour venir célébrer la fête de Pâques à Jérusalem; mais les Evangiles n'en disent rien.

Les apocryphes ne signalent aucun fait sur la 11e année de Jésus-Christ. Nous choisissons ce détail gracieux donné, sans date, dans l'*Evangile de l'enfance.*

« Un autre jour, le Seigneur Jésus jouait sur le bord de » l'eau avec d'autres enfants, et ils avaient creusé des rigoles » pour faire couler l'eau, formant ainsi des petits bassins, » et le Seigneur Jésus avait fait avec de la terre 12 petits » oiseaux et les avait placés autour de son bassin, 3 de » chaque côté. C'était un jour de Sabbat, et le fils d'Hanon, le

[1] Voir le dernier article au N° de décembre, t. IV, p. 420.

» juif, survint, et les voyant ainsi occupés, leur dit : « Comment pouvez-vous un jour de Sabbat faire des figures avec de la boue? » Et il se mit à détruire leur ouvrage. Et le Seigneur Jésus ayant étendu les mains sur les oiseaux qu'il avait faits, ils s'envolèrent en gazouillant. Ensuite, lorsque le fils d'Hanon, le juif, s'approcha du bassin qu'avait creusé Jésus, pour le détruire, l'eau disparut, et le Seigneur Jésus lui dit : « Tu vois comme cette eau est séchée ; il en sera de même de ta vie. » Et aussitôt l'enfant se dessécha[1]. »

II. Événements politiques.

Auguste envoie Tibère et Germanicus en Germanie pour réparer les désastres de Varus. Ils pénètrent peu avant, ravagent quelques provinces sans livrer de combat, craignant quelque nouvelle surprise, et ils reviennent sur le Rhin. Puis ayant célébré des fêtes pour le jour natal d'Auguste, au 23 septembre, et ayant fait représenter des jeux équestres par les centurions, ils reviennent à Rome. Tibère y triomphe pendant trois jours.

« Avant de monter au Capitole, dit Suétone, il descendit de son char et fléchit les genoux devant Auguste qui présidait la cérémonie... Ensuite il fit dresser *mille* tables pour un festin public et distribua aux citoyens 300 sesterces par tête. Il dédia, avec le produit du butin fait sur l'ennemi [2], un temple à la Concorde et un à Castor et Pollux, en son nom et en celui de son frère Drusus, bien qu'il fût mort. Sur la demande d'Auguste, un décret du sénat l'autorise à gouverner les provinces et l'armée conjointement avec lui[3]. »

III. Nature de la religion païenne. — Les affaires romaines dirigées par les oracles, les apparitions, les démons, etc. — De quel esclavage et de quel DÉMONOCRATIE le CHRIST a délivré les hommes?

Les esprits à Rome continuent à être remplis d'appréhension, et l'envie de connaître l'avenir est générale, entretenue

1 *Evangile de l'enfance*, c. 46 ; dans les *Apocryphes* de Migne, t. I, p. 1005.
2 Suétone, *Tibère*, c. 20.
3 Suétone, c. 21, et Velleius, l. II, c. 121.

par toutes sortes de Devins et de Charlatans. Voici ce que fait alors Auguste, d'après Dion :

« Défense fut faite aux Devins de prédire, ni en particulier, » ni en présence de témoins, la mort de personne. Pourtant » Auguste s'inquiétait si peu de ce qui le concernait person- » nellement, qu'il alla jusqu'à publier par voie d'affiche la » disposition des astres sous lesquels il était né[1]. »

Suétone nous dit :

« Auguste eut bientôt une telle confiance dans son destin, » qu'il publia le thème de sa Nativité, et fit frapper une mé- » daille d'argent à l'empreinte du Capricorne, astre sous » lequel il était né[2]. »

Il faut noter qu'avant d'être empereur, il avait fait tirer son horoscope par le fameux astrologue Théogène, qui, frappé de l'heureuse concordance des astres qui avaient présidé à sa naissance, tomba à ses pieds et l'adora comme un Dieu[3].

Le neveu d'Auguste, Germanicus, dans sa traduction des Phénomènes d'Aratus, n'a pas manqué de trouver dans cet horoscope une preuve de la divinité d'Auguste.

« Cet astre, dit-il, a porté dans le ciel ta Divinité en prési- » dant à ta naissance, au milieu des nations étonnées, de la » patrie effrayée, et t'a rendu aux astres maternels. »

Hic, Auguste, tuum genitali corpore Numen,
Adtonitas inter gentes, patriamque paventem,
In cœlum tulit, et maternis reddidit astris[4].

Ulpien nous apprend, au reste, que cet examen de l'horos- » cope des princes avait toujours été défendu à Rome, et était » puni de mort ou d'une peine sévère[5]. »

On sait que la même défense était faite par Moïse :

« Qu'il ne se trouve personne parmi vous..., qui consulte les » devins, ou qui observe les songes et les augures..., ou qui

[1] Dion, *Hist. rom.*, l. LVI, c. 25.

[2] Suétone, *Auguste*, ch. 94.

[3] Suétone, *ibid.* — Voir le texte *Annales*, t. XII, p. 93, (5e série), et 10 de ces médailles publiées par Patin dans le *Suétone* de Burmann, pl. XIII, n. 2; et entre deux Capricornes, dans Lambecius, *Bib. vind.*, t. VII, p. 74.

[4] Germanicus, *Aratea phænomena*, v. 552, dans *Poetæ minor.*, de Lemaire, t. VI, p. 93.

[5] Ulpianus dans *Coll. legum Mosaic. et Rom.* de Pithæus, tit. XV, *de mathematicis et vaticinatoribus*.

» consulte les pythonisses, ou qui se mêle de deviner, ou qui » demande aux morts la vérité[1].»

Nous avons vu comment Auguste avait voulu pourvoir à la moralisation des Romains par la loi *Papia Popæa*. Or voilà qu'il permet aux citoyens les plus distingués de Rome, aux Chevaliers, de se déshonorer; c'est Dion qui nous l'apprend.

« Ce qui pourrait surprendre, c'est que les Chevaliers eu- » rent la permission de se faire Gladiateurs. La cause en est » que plusieurs regardaient comme rien l'infamie qui s'atta- » chait à ce métier. Comme les défenses ne servaient à rien, » soit que les coupables semblassent mériter un châtiment » plus grand, soit que l'on pensât qu'ils s'en détourneraient » d'eux-mêmes, on le leur permit. De cette façon, au lieu de » l'infamie, c'était la mort qui leur revenait; car ils n'en com- » battirent pas moins, surtout en voyant leurs luttes exciter » un empressement si vif, qu'Auguste lui-même assistait à » ce spectacle, avec les Préteurs chargés de la direction des » jeux[2]. »

IV. Rapports des Romains avec les Juifs et influence du peuple choisi de Dieu pour conserver les traditions primitives sur le peuple conquérant du monde.

Il paraît que la révolte de Judas le Galiléen ne fut pas de longue durée, et que les Juifs furent d'abord très-contents de se trouver sous la domination romaine. C'est ce que fait entendre Josèphe quand il dit « que pendant l'intendance d'Am- » bivius, la fameuse Salomé, sœur d'Hérode, mourut, après » avoir laissé par son testament, *à Julie*, la ville de Jamnia et » toute sa Toparchie, Phasaelide dans la plaine, et Arche- » laïde, fertile en beaux palmiers, dont les fruits sont excel- » lents[3]. »

Mais ici il y a une difficulté, la 2e Julie, dont il est sans doute question ici, était exilée depuis un an; ce que peut-être Salomé ignorait, ou ce testament était fait depuis quelques années.

[1] *Deuteronome*, XVIII, 10, 11.
[2] Dion, *Hist, rom.*, l. LVI, c. 25.
[3] Josèphe, *Ant. jud.*, l. XVIII, c. 2, n° 2.

Analyse philosophique et historique des écrits publiés cette année.

V. 2e année de l'exil d'Ovide. — Il publie le livre IV de ses Tristes.

Les Tristes. — Livre IV.

Ce livre comprend 10 *élégies :*

Dans la 1re, Ovide nous apprend que la poésie, bien qu'elle lui eût été funeste, est encore sa seule consolation au milieu de ce pays barbare où lui, qui à Rome n'a jamais aimé les armes, est obligé souvent de ceindre l'épée et de couvrir sa tête grise d'un casque, pour se défendre contre les barbares.

Dans la 2e, Ovide s'amuse à décrire à l'avance la marche triomphale de Tibère, quand il reviendra vainqueur des peuples de la Germanie, et se désole de ne pouvoir y assister.

Dans la 3e, il parle à sa femme de ce qu'il présume qu'elle fait, ou de ce qu'elle doit faire, et l'encourage par l'exemple de toutes les héroïnes fabuleuses de l'antiquité grecque ; surtout qu'elle se garde bien de rougir de lui, quoique exilé.

La 4e est adressée à un ami puissant, à qui il demande d'obtenir d'Auguste quelque adoucissement à son exil; il y répète encore que son exil *n'a pas* pour cause *un crime :*

« Le Dieu même le sait bien, puisqu'il ne lui a ôté ni la » vie, ni ses biens. »

Idque Deus sentit, pro quo nec lumen ademptum est,
Nec mihi detractas possidet alter opes (IV, 45).

Il assure qu'en ce pays on sacrifiait encore des victimes humaines,

Atque meam terram prope sunt funebria sacra (IV, 85),

comme au temps de la fabuleuse Iphigénie et des fabuleux Oreste et Pilade.

Dans la 5e, Ovide remercie un ami de ses lettres qui l'ont bien consolé, s'excuse de prononcer son nom de peur de le compromettre, et lui souhaite toutes sortes de prospérités.

Ovide déplore encore son existence dans la 6e, et n'espère qu'une chose, c'est que la mort viendra mettre fin à ses maux.

Dans la 7ᵉ, il se plaint à un ami de ne pas recevoir de ses lettres, et le conjure de lui écrire.

Dans la 8ᵉ, il déplore encore le sort qui lui est fait dans sa vieillesse, et conseille aux autres « de prendre leçon sur ses » malheurs, et de se garder bien de démériter d'un homme » *égal aux Dieux.* »

At vos admoniti nostris quoque casibus este,
Aequantem Superos emeruisse virum (VIII. 51).

Dans la 9ᵉ, il engage un médisant à cesser ses attaques, et le menace, s'il continue, de le vouer à la réprobation de ses contemporains et de la postérité.

Enfin, Ovide écrit la 10ᵉ pour faire connaître à la postérité l'histoire de sa vie.

Né à Sulmone, l'année où les deux consuls périrent à la fois devant Modène. — Chevalier romain de naissance. — Ayant un frère plus âgé que lui d'un an. — Fait ses études à Rome. — Son frère se destine au barreau, lui, malgré son père, se dévoue à la poésie. — Il faisait des vers même quand il voulait faire de la prose. — Son frère meurt à 20 ans. — Il exerce les premières magistratures et celle de triumvir. — Il aurait pu être sénateur, mais il n'en a pas voulu, il s'attache aux poètes : — « Il vénérait comme des Dieux tous les poètes qui » existaient. »

Quotque aderant vates, rebar adesse Deos (x, 42).

Il devint l'ami du vieux Macer, de Properce, de Ponticus, de Bassus, d'Horace, de Tibulle, mais il ne fit qu'entrevoir Virgile. — Il récite ses vers en public, et compose un grand nombre de pièces qu'il sacrifie. — On le marie très-jeune à une femme *ni digne, ni utile,* dit-il, mais il la répudie bientôt. — Une autre était sans reproche (*sine crimine*), mais elle est encore répudiée. — C'est pour ces minces raisons qu'on rompait le mariage dans la société romaine. La 3ᵉ lui demeure unie et consent à être la femme d'un exilé. A Dieu ne plaise que nous voulions médire de la dernière madame Ovide, mais quand nous réfléchissons qu'elle était maîtresse de tous les biens de son mari ; quand elle le savait prisonnier au bout du monde ; quand nous voyons qu'elle n'a jamais demandé de se réunir à lui dans les longues années de son exil ; quand enfin nous

connaissons les mœurs des dames romaines, nous doutons un peu de sa vertu. Aussi verrons-nous Ovide la défendre contre certaines accusations. Mais que pouvait-il en savoir dans le Pont-Euxin? — Sa fille, dès sa première jeunesse, le fit grand-père de deux enfants, nés de deux maris différents, suivant ainsi en ménage l'exemple de son père. — Il perd son père âgé de 90 ans, et bientot sa mère. Heureux tous deux de n'avoir pas été témoins de ses disgrâces, « si toutefois il reste aux » morts quelque chose de plus qu'un nom,

Si tamen extinctis aliquid, nisi nomina, restat (x, 85).

» Sachez que c'est une erreur et non un crime qui a causé » mon exil. »

Errorem jussæ, non scelus, esse fugæ (x, 90).

— Il était âgé de 50 ans, quand le malheur vint le frapper. — Dans son exil, s'il n'a pas succombé, c'est à la Muse qu'il le doit. — Il mourra avec la grande consolation que ses ouvrages subsisteront et que la terre ne le possédera pas en entier.

Protinus ut moriar, non ero, terra, tuus (x, 130).

VI. Fêtes païennes du mois de Septembre.

Ce mois est appelé *Septembre*, parce qu'il était le 7e quand l'année commençait en mars, en cela plus heureux que les mois de *Quintilis* et de *Sextilis*, qui ont dû céder leur nom à Jules César et à Auguste. Mais ce n'est pas sans peine, car le Sénat voulut l'appeler *Tiberius* [1]. Caligula et Domitien lui infligèrent le nom de *Germanicus*, de leur surnom [2]. Sous Antonin, le Sénat l'appela *Antoninus* [3]; Commode, *Herculus* comme lui [4], et Tacite *Tacitus* [5]. Mais tous ces noms sont tombés avec ceux qui les avaient donnés, et le nom de ce mois est resté Septembre, comme Numa l'avait nommé .

Ce mois était consacré à Vulcain, ou Phta, égyptien, porté à Rome par les Sabins, qui lui élevèrent un temple, sous Titus Tatius.

[1] Suétone, *Tibère*, c. 26.
[2] Suétone, *Caligula*, c. 15; *Domitien*, c. 18.
[3] Jul. Capitolinus, *Antoninus*, c. 10.
[4] Ælius Lampridius, *Commode*, c. 11; voir Dion, qui donne le nom de tous les mois qu'il avait changés. l. LXXII, c. 15.
[5] Vopiscus, *Tacite*, ch. 13.

Le 1er septembre (*calendæ septembris*), jour néfaste.

Les féries de Neptune, et souvenir du temple qu'Auguste éleva à Jupiter tonnant, pour avoir été préservé de la foudre, qui tua un serviteur à ses côtés [1].

Le 2 septembre (IV (ante) *nonas septembris*), jour néfaste.

Souvenir de la victoire d'Auguste à Actium, où il défit Antoine et Cléopâtre.

Le 3 septembre (III *nonas septembris*), jour néfaste au matin.

Souvenir de la victoire d'Auguste sur Lépide; — grandes processions aux Lectisternia. — On célèbre aussi les vendanges.

Le 4 septembre (*pridie nonas septembris*), comices.

Jeux romains, pendant 8 jours, en souvenir de la dédicace du Capitole par le consul Horatius.

Le 5 septembre (*nonas septembris*), jour faste.

Le 2e jour des jeux romains.

Le 6 septembre (VIII *idus septembris*), comices.

Le 3e jour des jeux romains.

Le 7 septembre (VII *idus septembris*), comices.

Le 4e jour des jeux romains.

Le 8 septembre (VI *idus septembris*), comices.

Le 5e jour des jeux romains. — Souvenir de la prise de Jérusalem par Titus. (Calendrier Constant.)

Le 9 septembre (V *idus septembris*), comices.

Le 6e jour des jeux romains.

Le 10 septembre (IV *idus septembris*), comices.

Le 7e jour des jeux romains.

Le 11 septembre (III *idus septembris*), comices.

Le 8e jour des jeux romains.

Le 12 septembre (*pridie idus septembris*), jour néfaste.

Le 13 septembre (*idus septembris*), néfaste au matin.

Cérémonie de la *pose du Clou Sacré*, à la fin des jeux romains.

Voici l'origine et la cause de cette cérémonie, d'après Tite-Live :

Rome était affligée de la peste, et les esprits y étaient profondément agités.

[1] Suétone, *Auguste*, c. 29.

« Les Jeux établis d'abord pour cause de Religion ne délivrèrent point les esprits de leurs appréhensions, ni les corps » des maladies. Bien plus, les Jeux ayant été interrompus par » le Tibre qui avait inondé le cirque, cela jeta une immense » terreur dans les esprits, comme signifiant que les Dieux » étaient irrités, et méprisaient les offrandes qu'on faisait » pour apaiser leur colère. C'est pourquoi, sous le consulat de » Cn. Genucius et de L. Æmilius Mamercinus II (390 de Rome- » 363 av. J.-C.), comme les recherches de ce qui pouvait » calmer les Dieux préoccupait plus les esprits que les mala- » dies du corps, on assure qu'on apprit des vieillards qu'au- » trefois la peste avait cessé, aussitôt qu'un Dictateur *eut fixé* » *un clou au Capitole*. Le Sénat, déterminé par cette religion, » ordonna de créer un Dictateur, à l'effet de fixer ce clou. » Ce fut L. Manlius Imperiosus qui fut nommé..... Le clou » fut fixé au côté droit du temple de Jupiter Optimus Maximus » du côté où est celui de Minerve. Le clou servait, dit-on, » à compter le nombre des années, dans le temps où les » lettres étaient encore très-rares [1]. »

Telle était la manière d'apaiser les Dieux trouvée par les Romains [2].

Voici les vers du nouvel Ovide-Morisot :

Aut cum relligione animi, vel corpora morbis,
  Funereave olim peste levanda forent,
Tunc Dictator ob id factus, qui pangere clavum
  Sciret, et in magni pangeret æde Jovis.
Hinc prisci rediere animi, concordia facta est,
  Et fera Romana cessit ab urbe lues (*Fastes*, IX, 387).

Le 14 septembre (XVIII (ante) *calend. octobris*).

Férie de la revue des chevaux, pendant laquelle chaque chevalier était obligé de produire son cheval, de montrer qu'il était tout prêt à entrer en campagne. — Naissance du fabuleux Esculape.

Le 15 septembre (XVII *calend. octobris*).

Jeux romains pendant 4 jours. Jeux dans le cirque pendant 5 jours.

[1] Tite-Live, l. VII, c. 3.

[2] Ce remède fut souvent employé ; voir la dissert. de l'abbé Couture, dans les *Mém. de l'Académ. des inscriptions*, t. VIII, p. 299, in-12.

Le 16 septembre (XVI *calend. octobris*), comices.
2° jeux dans le cirque.
Le 17 septembre (XV *calend. octobris*), comices.
3° jeux dans le cirque.
Le 18 septembre (XIV *calend. octobris*), comices.
4° jeux dans le cirque.
Le 19 septembre (XIII *calend. octobris*), comices.
5° jeux dans le cirque.
Le 20 septembre (XII *calend. octobris*), comices.
Jeux et foire ou marché pendant 4 jours.
Le 21 septembre (XI *calend. octobris*), comices.
Jeux et foire.
Le 22 septembre (X *calend. octobris*), comices.
Jeux et foire.
Le 23 septembre (IX *calend. octobris*), néfaste au matin.
Jour de la naissance d'Auguste, que les chevaliers romains célèbrent pendant deux jours, avec course de chevaux, et jeux du cirque[1].
Le 24 septembre (VIII *calend. octobris*), comices.
Continuation des jeux pour la naissance d'Auguste.
Le 25 septembre (VII *calend. octobris*), comices.
Le 26 septembre (VI *calend. octobris*), comices.
Le 27 septembre (V *calend. octobris*), comices.
Fête de *Venus génitrice*, à laquelle Jules César, qui prétendit être son fils, avait voué un temple, qu'il décora magnifiquement, et auprès duquel il construisit son forum.
Le 28 septembre (IV *calend. octobris*), comices.
Le 29 septembre (III *calend. octobris*), jour faste.
Le 30 septembre (*pridie calend. octobris*), comices.
Fête des *Meditrinalia* « appelée ainsi de *Medendo*, dit Varron. En ce jour le Flamine de mars goûtait le vin nouveau et en faisait des libations[2]. »
Voici l'origine de ce nom, dit Festus : « C'était l'usage chez les peuples latins, que le jour où quelqu'un goûtait du vin nouveau, il dit en signe de bon présage : *vieux, je bois du vin nouveau; par le vieux vin, je guéris une maladie nou-*

[1] Suétone, *Auguste*, c. 5 et 57, et Dion LV.
[2] Varron, *de ling. latina*, l. VI, n. 21.

» *velle.* » De ces mêmes mots (*medeor*) s'est formé aussi le » nom de la déesse *Meditrina,* dont les fêtes étaient appelées » *Meditrinalia* [1].

On remarquera que pendant ce mois il y avait des jeux au cirque presque tous les jours. Auguste abrutissait son peuple par des spectacles atroces ou immondes, et l'argent de l'univers entier servait à amuser ces terribles enfants, qu'on appelait les Citoyens romains.

VII. Fêtes chrétiennes du mois de Septembre.

Le 1er septembre. — Souvenir de Josué, 1er juge des Hébreux (environ 1455 ans avant J.-C). On sait qu'il reçut de Dieu, avec Caleb, la faveur d'entrer dans la terre promise. Successeur de Moïse, il y introduisit le peuple. On peut lire dans la Bible tous ses exploits ; sa mémoire se conserve vénérée chez les Juifs. On vient de retrouver son tombeau, et on y voit encore la fumée des lampions qui ont brûlé en son honneur [2].

Le même jour. — Souvenir de *Rahab*, la femme de Jéricho, qui cacha chez elle les espions envoyés par Josué ; une des ancêtres de Jésus-Christ, louée par S. Paul et par S. Jacques [3].

Le même jour. — Souvenir de *Ruth*, la Moabite, dont la Bible conserve la gracieuse histoire ; elle a aussi sa place dans la généalogie du Christ. Voir son livre dans la Bible. — Souvenir de Caleb, le deuxième, avec Josué, qui entra dans la terre promise.

Le même jour. Souvenir de *Débora*, la prophétesse qui pendant 40 ans gouverna les tribus d'Israël, et de *Gédéon*, juge d'Israel, dont on lit l'histoire dans la Bible.

Aussi souvenir de *Samson*, juge et libérateur des Israélites, dont la Bible raconte les hauts faits [4].

Le 2 septembre. — Souvenir d'*Eléazar*, fils d'Aaron, et son successeur comme grand prêtre.

Le même jour. — Souvenir de *Rachel et de Lia*, les deux

[1] Festus, à ce mot.

[2] Voir dans les *Annales* la gravure de ce tombeau et l'histoire de sa découverte, t. XIV, p. 145 et 148 (5e série).

[3] Josué, II, 1, VI, 17 ; Math., I, 5 ; S. Paul, *Hebr.*, XI, 31 ; S. Jacq., II, 25.

[4] I *Rois*, XII, 11, et *Jug.*, XIII, 1.

femmes de Jacob, et dont la Bible conserve tant de touchantes paroles. Rachel figure aussi dans la généalogie du Christ. Son corps est encore conservé, avec celui de Jacob, dans les tombeaux d'Hébron.

Le même jour. — Souvenir de S. *Etienne*, roi de Hongrie; 10e et 11e siècles.

Le 4 Septembre.— Souvenir de *Moïse*, dit *le serviteur du Seigneur*, célèbre dans toute l'histoire par la rédaction des cinq livres sacrés qui constituent le Pentateuque, où sont renfermées les vraies traditions de la création de l'homme et de tout ce qui s'est passé depuis lors jusqu'à son époque. Ce fut lui qui délivra les Hébreux de la servitude d'Egypte, et à travers mille difficultés les conduisit jusqu'à l'entrée de la terre promise (15e siècle avant J.-C.).

Le 6 septembre. — Souvenir de *Zacharie*, le 11e des 12 petits prophètes, et dont la Bible a conservé la prophétie; 500 av. J.-C.

Le même jour. — Souvenir de S. *Onésiphore*, disciple de S. Paul, qui dit de lui : « Que le Seigneur répande sa miséri- » corde sur la famille d'Onésiphore, parce qu'il m'a souvent » soulagé et qu'il n'a point rougi de mes chaînes. Etant venu » à Rome il m'a cherché et m'a trouvé. Que le Seigneur lui » donne de trouver grâce devant lui en ce jour[1]. »

Le 7 septembre. — Souvenir de *S. Cloud*, petit-fils de Clovis et de Ste Clotilde. Echappé au massacre de ses deux frères, que Clotaire leur oncle assassina pour régner à leur place, il se coupa les cheveux, ce qui était une marque qu'il renonçait à régner, et se fit moine, puis devint prêtre, exerça son ministère à Paris, en province, bâtit un monastère à Nogent, qui devint ensuite la ville de Saint-Cloud, et y mourut. — Né vers l'an 522.

Le 8 septembre. — Souvenir de la *Nativité* de la B. Vierge Marie, 15 ans avant la naissance du Christ. C'est une des grandes fêtes de l'Eglise et chère à tous les fidèles.

Le 9 septembre. — Souvenir de S. *Omer*, évêque de Therouane, dans le nord de la France, au 7e siècle ; et de S. *Véran*, évêque de Vence, au 5e siècle.

Le même jour. — Souvenir de S. *Sergius* I, 84e pape, de

[1] II Tim., 1, 16.

687 à 701. Ce fut lui qui, malgré les instances de Justinien II, refusa d'approuver les canons du concile dit *In Trullo*, de 692. Voir quelques opuscules dans *Pat. lat.*, t. 89, et la liste *Annales*, t. III, p. 237 (4e série).

Le 10 septembre. — Souvenir de sainte *Pulchérie*, impératrice d'Orient. Née en 399, nommée Auguste en 414, à peine âgée de 15 ans, par son frère Théodose le jeune, pour gouverner l'empire avec lui, ou plutôt à sa place. Très-vigilante pour la conservation de la foi, c'est elle qui fit assembler le concile d'Ephèse en 431, où l'hérésie de Nestorius fut condamnée, et le titre glorieux de *Mère de Dieu* conservé à la B. Vierge Marie. C'est pour célébrer cette glorification qu'elle fit consacrer à Marie la célèbre église des Blachernes, faubourg de Constantinople. Disgraciée par les intrigues d'Eudocie, qu'elle avait donnée pour épouse à son frère, elle se retira sans peine dans la solitude, vers 446 ; mais Eutychès, ayant succédé à Nestorius qui voulait deux personnes en Jésus-Christ, tandis qu'Eutychès n'y voulait reconnaître qu'une nature, Pulcherie revint à Constantinople en 449, et ramena à la vraie défense de l'Eglise son frère, qui penchait vers l'hérésie. Celui-ci étant mort en 450, Pulchérie, suivant les conseils de son frère, fit monter sur le trône Marcien, et l'épousa avec obligation de garder la continence. Elle eut l'honneur d'être louée par le concile général de Constantinople en 451 ; enfin elle mourut pleine de vertus l'an 453, à l'âge de 54 ans. Voir une de ses lettres au pape Léon dans *Pat. lat.* t. 54, et dans les *Annales*, t. I, p. 238 (4e série).

Le même jour. — Souvenir de S. *Hilaire*, 47e pape (461-468). Député d'abord par S. Léon, il assista au concile d'Ephèse, tenu en 449, et qui, à cause de l'approbation violente qu'on y fit des erreurs d'Eutychès, est appelé dans l'histoire le *Brigandage d'Ephèse*. Hilaire fut un de ceux qui y protestèrent au nom du pape. Nommé successeur de S. Léon, il soutint courageusement la condamnation de Nestorius et d'Eutychès, et gouverna l'Eglise avec beaucoup de zèle et de courage. Voir ses œuvres dans *Pat. lat.* t. 58, et la liste *Annales* t. I. p. 240 (4e série).

Le 11 septembre. — Souvenir de S. *Paphnuce*, disciple de S. Antoine, moine en Thébaïde, puis évêque. — Confesseur de

la foi sous Galère Maximilien et Maximus Decius, il eut un œil crevé, un jarret coupé et condamné aux mines. — Délivré à l'avenement de Constantin, il défendit contre Arius la divinité de Jésus-Christ, au concile de Nicée. Voir ses œuvres *Pat. lat.* t. 73 et 103 ; et la liste *Annales* t. XIX, p. 323 (4e série).

Le 12 *septembre.* — Souvenir des deux *Tobie,* père et fils. Emmené en captivité par Salmanasar avec les 10 tribus, le père put se fixer en Ninive, où le roi le traita avec bonté, et lui donna même un office dans sa maison, ce qui le mit à même de secourir ses frères. Disgracié par Sennachérib, puis rétabli par Assarahdon, il ne cessa de servir Dieu et d'observer fidèlement sa loi. C'est lui qui a dit cette grande parole, que nos investigateurs de l'Orient devraient un peu méditer :

« Confessez le Seigneur, fils d'Israël, et louez-le en présence » des Nations, car il vous a dispersés parmi les Nations qui » l'ignorent, afin que vous racontiez les merveilles qu'il a » opérées, et que vous fassiez savoir qu'il n'y a point de Dieu » tout puissant autre que lui [1] ».

Tout le monde connaît la touchante histoire du voyage de son fils de Ninive à Ecbatane, d'où il ramena Sara son épouse. Voir son livre dans la Bible; 7e siècle av. J.-C.

Le 13 *septembre.* — Souvenir de S. *Euloge*, patriarche d'Alexandrie, ami du pape S. Grégoire, avec lequel il régla les diverses affaires de l'Eglise et combattit les Eutychiens et autres hérétiques. Voir ses œuvres dans *Pat. grecque*, t. 86 bis et la liste *Annales* t. III, p. 82 (5e série) ; 6e siècle.

Le 14 *septembre.* — Souvenir, sous le nom *d'exaltation de la Sainte-Croix,* de son enlèvement de Jérusalem, en 614, par Chosroès roi des Perses et de sa restitution à l'empereur Héraclius, en 629.

Le même jour. — Souvenir de *S. Muteruus,* qui convertit aux croyances chrétiennes les habitants de Trèves, de Tongres et de Cologne ; 3e siècle.

Le 16 *septembre.* — Souvenir de *S. Cyprien,* évêque de Car-

[1] Confitemini Domino, filii Israel, et in conspectu Gentium laudate eum, quoniam ideo dispersit vos inter Gentes, quæ ignorant eum, ut vos enarretis mirabilia ejus, et faciatis scire, quoniam non est alius Deus omnipotens præter eum (Tobie, XIII, 4).

ANNALES

DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 26. — Février 1873.

Critique biblique.

LE TOMBEAU D'ADAM ET D'ÈVE.

D'après une tradition, la caverne de Macpéla à Hébron, que nous avons décrite précédemment [1], renfermait un autre tombeau encore plus ancien que celui d'Abraham, c'est-à-dire le tombeau d'Adam, le père du genre humain.

Voyons ce que nous devons en penser. Il n'est pas sans intérêt de recueillir les renseignements que nous possédons au sujet d'une des plus vénérables tombes qui puissent être dans le monde.

L'Ecriture-Sainte ne nous fait pas connaître la sépulture du premier des patriarches, nous ne pouvons donc avoir recours qu'à la tradition. Or, nous sommes ici en présence d'une double tradition; examinons d'abord celle qui plonge plus profondément ses racines dans l'antiquité ecclésiastique, et qui se rattache au Golgotha.

Voici ce que nous apprend Tertullien, (mort vers 245).

« Golgotha est le lieu appelé autrefois le Calvaire (ou crâne)
» de la tête. La langue des Pères l'appela d'abord de ce nom.
» C'est le milieu de la terre, c'est le signe de la victoire. Nos
» anciens nous ont raconté qu'on y trouve de grands os; c'est
» là que nous avons appris que le premier homme est ense-
» veli; c'est là que souffre le Christ; la terre s'y imbibe de
» son sang sacré, afin que la cendre d'Adam l'ancien mêlée
» avec le sang du Christ puisse être lavée par la vertu de cette
» eau jaillissante [2]. »

[1] Voir les *Annales de philosophie chrétienne* de mai 1870. t. I, p. 379 (6e série).

[2] Golgotha locus est, capitis Calvaria quondam;
Lingua paterna prior sic illum nomine dixit,

Origène (mort en 253) n'est pas moins affirmatif :

« Le Calvaire, dit-il, était le lieu où devait mourir celui qui » mourait pour tous les hommes; car une tradition m'ap- » prend que le corps du premier homme a été enseveli dans le » lieu même où Jésus fut crucifié, afin que tous les hommes » qui avaient reçu la mort par Adam reçussent la vie par Jésus- » Christ, et que, dans ce lieu qu'on appelle *le Calvaire*, c'est- » à-dire *le lieu de la tête*, Adam, la *tête* du genre humain, » retrouvât la vie avec toute sa race par la résurrection du » Sauveur qui y a souffert et y est ressuscité [1]. »

S. Cyprien (m. en 258) s'exprime ainsi :

« C'est du sang du Christ que l'on croit qu'a été arrosée la » tête d'Adam qui, selon la tradition des anciens, a été in- » humé à la place où la croix du Seigneur a été plantée [2]. »

S. Athanase (m. en 373) est très-explicite sur ce sujet :

« Jésus-Christ ne choisit point d'autre lieu pour souffrir et » pour y être crucifié que celui du Calvaire qui, selon le sen- » timent des plus habiles entre les Juifs, est le lieu du sépulcre » d'Adam, car ils assurent qu'après son anathème et sa con- » damnation il y est mort et qu'il y est enterré. Si la chose est » ainsi, le rapport d'un tel lieu avec la croix de Jésus-Christ » me paraît admirable, car il était tout-à-fait à propos que » Notre-Seigneur, venant rechercher et appeler le premier » Adam, choisît pour souffrir le lieu où il était inhumé, et » qu'en expiant son péché, il expiât aussi celui de toute sa » race. Il avait été dit à Adam : *Tu es poussière et tu retourne-* » *ras en poussière;* et c'est pour cela même que Jésus-Christ » est venu le trouver dans le lieu où cette sentence avait été

Hic medium terræ est, hic est victoriæ signum,
Os magnum hic veteres nostri docuere repertum,
Hic hominem primum suscepimus esse sepultum.
Hic patitur Christus, pio sanguine terra madescit ;
Pulvis Adæ ut possit veteris cum sanguine Christi
Commixtus, stillantis aquæ virtute lavari.

(Tertul., *Carmina adv. Marcionem*, l. II, c. 4 ; *Pat. lat.*, t. II, p. 1067)

[1] Origenes, *Tract.* 23 ou 35, sur *Matth.* ; *Pat. grecque*, t. XIII, n. 126, p. 1777.

[2] Cyprianus, *Tract. de Resur. Christi.*

» exécutée, afin qu'il le délivrât de la malédiction, et qu'au » lieu de ces paroles : *Tu es poussière et tu retourneras en pous-* » *sière*, il lui dit : *Levez-vous, vous qui dormez, et sortez du* » *tombeau, vous qui êtes mort, Jésus-Christ vous éclairera* [1]. »

S. Basile (m. en 379) écrit dans le même sens :

« On conserve dans l'Eglise une tradition qui nous apprend » que l'ancienne Judée fut habitée par Adam, qui s'y réfugia » aussitôt qu'il fut chassé du Paradis de délices; que ce fut » aussi la Judée qui reçut les dépouilles mortelles du premier » homme, après qu'il eut satisfait pleinement à la sentence de » condamnation portée contre lui. Sa tête fut enterrée en un » lieu qu'ils appelèrent tout naturellement *Cranion*, *Calvaire* » (ou *le lieu du crâne*), parce qu'un tel objet devait néces- » sairement frapper les hommes de cette époque. Il est bien » probable que Noé n'ignorait pas où était le tombeau du chef » et du père du genre humain, puisque, aussitôt après le » déluge et de la bouche même de Noé, cette tradition se » répandit partout, et que ce fut là sur le lieu du Calvaire, » que Notre-Seigneur souffrit, pour frapper la mort dans son » origine même [2]. »

S. Ambroise (m. en 397) ne pense pas autrement :

« Le lieu, où la croix de Jésus-Christ a été placée, fut ou au » milieu du Golgotha, pour qu'elle fût vue de tous, ou sur le » sépulcre d'Adam, selon que les Juifs le disent, et il conve- » nait fort, en effet, que les prémices de notre vie fussent » placées, où l'origine de notre mort l'avait été [3]. »

S. Epiphane (m. en 403) dit aussi :

« C'est une chose admirable aux yeux de toute personne » intelligente, et que nous apprenons par les livres, que » Notre-Seigneur Jésus-Christ a été crucifié sur le Golgotha, » c'est-à-dire sur le lieu même où le corps d'Adam était » enseveli [4]. »

Ecoutons maintenant S. Augustin (m. en 430) :

[1] Guillon, *Bibl. choisie des Pères*, t. 9, 148, texte sur *la Passion et la croix du Christ*; dans *Pat. grecque*, t. 28, p. 207.

[2] Basil. *in Isaïam, cap.* v, n. 141, dans *Pat. grecque*, t. 30, p. 347.

[3] Ambrosius, *in Luc.*, l. x, n. 114 ; *Pat.-lat.* t. 15, p. 1832, et *Epist.* 71, (n. 10; t. 16, p. 1243).

[4] S. Epiphane, *hérésie* 46, n. 5 ; *Pat. grecq.* t 41, p. 843.

« La tradition des anciens nous rapporte qu'Adam, le pre-
» mier homme, a été enseveli dans l'endroit même où fut
» plantée la croix, et auquel on a donné le nom de *Calvaire*,
» parce que, comme on le dit, il renferme la tête du genre
» humain. Et réellement, mes frères, il n'est pas inconcevable
» de croire que le médecin est allé là où était couché le ma-
» lade. Il était raisonnable que là où était tombé l'orgueil
» humain, là aussi descendît la miséricorde divine, et que ce
» sang précieux, qui a daigné couler pour effacer le péché,
» vînt racheter, en se répandant sur elle, la poussière du pre-
» mier pécheur [1]. »

Cette même tradition est confirmée par S. Jean Chrysostome, qui après les mots *et il vint au lieu qui est appelé Calvaire*, met ceux-ci :

« Quelques-uns disent qu'Adam y est mort et y a été enseveli,
» et que là où la mort a régné Jésus érigea son étendard [2]. »

Plusieurs commentateurs modernes sont de ce sentiment, entr'autres Bonfrerius qui dit : « J'aime, avec la plupart des
» Pères, dire que le *Calvaire* a été ainsi nommé du *crâne*
» d'Adam, bien que S. Jérôme pense le contraire [3]. »

Cette opinion est admise également par l'abbé Guillois [4], ainsi que par l'abbé Noël [5], et, d'après Molanus [6], elle est l'origine de la coutume qu'on a de figurer une tête de mort au pied du crucifix.

Ajoutons de plus qu'il existe chez les Arabes une légende d'après laquelle un ange aurait donné à un des fils d'Adam trois graines à mettre dans sa bouche lors de sa mort. Ces graines auraient produit trois arbres, qui auraient servi à former les trois branches de la croix sur laquelle le Christ fut ataché [7].

[1] Augustinus *Sermo* 6 (alias 71), n. 5, de tempore ; *Pat.lat.* t. 39, p. 1771.

[2] S. Jean Chrys. *homélie* 84, sur S. Jean, ch. XI, v. 17 ; dans *Pat. grecque*, t. 59, p. 159.

[3] Bonfrerius, *nota in Onomasticon Hieronymi*.

[4] Guillois, *Explic. du Catech.* I, *Leçon* 10.

[5] Noël, *Explic. du Catéch.* I, *Leçon* 5.

[6] Molanus, *des peintures sacrées*, IV, 78.

[7] *Voyage dans la Terre-Sainte*, de Jean de Montevilla, cité au mot *Sepulcrum*, dans le *Theat. vitæ humanæ*, in-fol. t. VII.

Il existe, à Jérusalem, un monument conforme à cette tradition, c'est la *chapelle d'Adam*. Elle est creusée dans le roc, sous la place même où la Croix fut érigée, et la fente, qui se produisit au moment de la mort de Notre-Seigneur, traverse toute l'épaisseur du Calvaire et se voit dans cette grotte inférieure. C'est là, suivant l'érudit *Quaresmius*, custode de terre sainte en 1630, que la tête d'Adam était sur une tablette épaisse de marbre, dans une petite cavité du rocher. Ainsi, d'après l'état des lieux, il n'y a rien d'impossible à ce que le sang du Rédempteur se soit répandu réellement sur la tête du premier coupable, comme l'affirment S. Augustin et les autres Pères.

Jusqu'à nos jours les Religieux latins et grecs, gardiens de l'église du Saint-Sépulcre, montraient le tombeau d'Adam dans la chapelle de ce nom; mais voici ce qui arriva au maréchal Marmont, en 1834, c'est lui-même qui nous le raconte :

« Je venais de voir tous ces objets (le Calvaire et le tombeau du Sauveur) avec une pieuse émotion; je vivais dans les siècles passés, et une profonde rêverie s'était emparée de moi, lorsque le Père Camille m'en tira en disant : — « Maintenant je vais vous faire voir la tombe d'Adam. » — « Qu'est-ce? m'écriai-je; qui? Adam? » — « Oui, Adam, le premier homme. » — « Ah! mon Père, que me dites-vous? » — Il se hâta de me répondre pour me calmer : — « Ce n'est pas de foi; c'est seulement de tradition et d'histoire. » — L'effet était produit et la sensation durable. Quel tort ont fait et font chaque jour ces Moines, en se livrant à une sotte superstition qu'alimente l'ignorance, et dont la moindre réflexion démontre l'absurdité [1]. »

Le duc de Raguse décocha alors une apostrophe un peu vive dont le bon Religieux fut tout déconcerté. J'avoue qu'au premier abord on se sent très-étonné lorsque quelqu'un vous dit : Voici le tombeau d'Adam; mais, en réfléchissant, on revient à d'autres sentiments. Si le maréchal Marmont avait réprimé sa promptitude toute militaire, il ne se serait pas scandalisé au sujet d'une chose qu'il ignorait. Puis, s'il avait voulu étudier la question, il aurait reconnu que les Moines ne se livrent pas à une sotte superstition qu'alimente l'ignorance, en pensant qu'Adam a été enterré sous le Calvaire, puisque cette opinion n'a rien de superstitieux en soi, puisqu'elle s'appuie sur une tradition datant des premiers siècles de l'Eglise, et qu'elle a été admise par des hommes qui, loin d'être

[1] *Voyage* de Marmont, tome III.)

de petits ignorants, étaient les génies les plus illustres et les plus savants de l'antiquité chrétienne. Le Maréchal aurait reconnu, en outre, qu'il n'y a point d'absurdité à croire un fait qui n'est pas impossible en lui-même, comme le démontre l'examen des lieux, surtout si ce fait se rapportant à l'ordre surnaturel, on peut y apercevoir le doigt de la divine Providence.

Ces observations s'appliquent aux incrédules et à beaucoup de chrétiens à la foi vacillante, qui refusent d'admettre certaines choses dont leur raison s'offusque d'abord. S'ils voulaient sincèrement dissiper leurs doutes, ils devraient étudier la religion, qui en vaut bien la peine, et, en réfléchissant de bonne foi, ils parviendraient à se convaincre que ce qui leur semblait trop difficile à croire, peut-être même absurde, mérite l'adhésion de leur esprit, ou du moins leur respect, lorsqu'il s'agit de certains articles que chacun est libre d'admettre ou de rejeter, comme dans le cas présent. En effet, la question qui nous occupe étant en dehors du domaine de la foi, on peut en croire ce que l'on voudra.

Quoi qu'il en soit, les Franciscains, qui gardent l'église du Saint-Sépulcre, ayant vu l'effet malheureux que le nom de *tombeau d'Adam* avait produit sur le maréchal Marmont, jugèrent opportun de ne plus en parler aux voyageurs d'Europe dont beaucoup sont enclins à critiquer ce qu'ils ignorent, surtout quand il s'agit de la religion. Le guide n'a pas montré le tombeau d'Adam à Mgr Mislin, en 1848, ni à nous non plus, en 1861. Je ne les en blâme pas. Je sais que l'on peut faire bien des objections au sujet de ce sépulcre. Le P. Nau, jésuite très-instruit, qui visitait Jérusalem en 1674, essaie ainsi de répondre à l'une d'elles :

« On donne à la chapelle du premier étage (c'est-à-dire au rez-de-chaussée) le nom d'*Adam*, et l'on y montre l'endroit où l'on veut que sa tête, pour le moins, ait été enterrée. C'est un trou carré, fermé de grilles de fer, qui est dans le rocher du Calvaire, au lieu où il se fendit au temps de la Passion du Sauveur, et l'on voit là, en effet, la continuité de la fente dans laquelle on tient, par tradition, que coula le sang de Jésus-Christ jusque sur le crâne d'Adam, pour purifier notre nature dans la source de sa corruption. Si cela est vrai, comme la plupart des saints Pères l'enseignent, c'est une chose assez surprenante que les Juifs l'aient ignoré ; ou, s'ils ne l'ont pas ignoré, qu'ils aient profané ce lieu par le supplice des criminels. Peut-être qu'en les punis-

sant là, ils voulaient les joindre à leur chef : Adam étant le premier criminel du monde, le père de tous les criminels, et le premier qui, pour son crime, a été condamné à mort dans toutes les formes de la plus haute et de la plus équitable justice. Et peut-être qu'ils croyaient aussi que la terre ayant été maudite à cause de son péché, celle où il se trouvait enterré le devait être plus qu'une autre, ou du moins qu'elle devait être le monument de cette grande malédiction, et qu'on ne pouvait choisir un endroit plus propre pour faire souffrir le dernier supplice à ceux qui étaient maudits dans la loi de Dieu. Les Juifs mêmes ont pu l'ignorer, ou par la faute de leurs pères, ou par la leur propre, ayant négligé ce lieu, et les Chrétiens peuvent l'avoir su par la révélation de Dieu; car enfin, les saints Pères ayant presque tous, d'un commun accord, tenu cette opinion, ils ne l'ont pas embrassée sans en avoir de bonnes raisons [1]. »

Ces raisons des Pères de l'Eglise n'ont point paru assez bonnes à S. Jérôme (mort en 420), car il a rejeté leur tradition (*nec tamen vera,* dit-il,) pour mettre en vogue celle qui regarde *Hébron* comme lieu de la sépulture d'Adam. Qu'il nous soit donc permis, avec tout le respect dû à cet illustre docteur, une des plus grandes autorités qu'on puisse invoquer en Terre-Sainte, de discuter ses raisons, et de voir si elles sont plus probantes que celles qu'il a rejetées.

S. Jérôme les a affirmées en quatre endroits de ses œuvres. Voici ce qu'il marque dans son *Epitaphium Paulæ* :

« Et partant de là elle monta à Hébron; c'est *Cariath-*
» *Arbe,* c'est-à-dire la ville des quatre hommes, Abraham
» Isaac, Jacob et Adam le grand, que les Juifs croient y être
» enseveli, selon le livre de Jesu Nave (*Josue* XIV, 15), quoi-
» que la plupart croient que le *quatrième* est Caleb, dont on
» montre le tombeau à côté [2]. »

Il dit aussi dans ses *Quæstiones in Genesim :*

« ... Car *Arboc* ne signifie rien du tout, mais on l'appelle
» *Arbée,* c'est-à-dire *quatre,* parce que Abram, Isaac et Jacob
» y sont enterrés, ainsi que le chef même du genre humain,

[1] Nau, *Voyage de la Terre-Sainte, liv.* II, chap. 15.

[2] Atque inde consurgens ascendit Chebron, hæc est Cariath-Arbe, id est *oppidum virorum quatuor,* Abraham, Isaac, Jacob et Adam magni, quem ibi conditum, juxta *librum Jesu Nave,* Hebræi autumant; licet plerique Caleb quartum putent cujus ex latere memoria monstratur (*Epist.* 108 (al. 27) n. 11; *Pat. lat.*, t. 22, p. 886).

» Adam, comme on le démontrera plus clairement dans le » livre de Josué [1]. »

Il ajoute, dans sa traduction de l'*Onomasticon* d'Eusèbe au mot *Arboc :*

« C'est par corruption qu'on a écrit dans nos manuscrits » *Arboc*, car on lit dans l'hébreu *Arbée*, c'est-à-dire *quatre;* » parce que les quatre patriarches, Abraham, Isaac, Jacob et » Adam le grand y sont ensevelis, comme il est écrit dans le » livre de Josué; quoique quelques-uns soupçonnent que ce » dernier a été placé au Calvaire [2]. »

Enfin, il confirme son opinion par ces paroles :

« J'ai appris que quelqu'un, en parlant du lieu du Calvaire, » dans lequel Adam a été enseveli, disait qu'on l'appelait » ainsi, parce que la tête du premier homme y a été déposée, » et que c'est ce que l'apôtre exprime en ces termes : *Levez-* » *vous, vous qui dormez, et ressuscitez d'entre les morts, et le* » *Christ vous éclairera*. Cette interprétation est reçue avec » faveur, et elle flatte les oreilles du peuple, et cependant *elle* » *n'est pas vraie*. Car en dehors de la porte de la ville, il y a » un lieu où l'on coupe les têtes des condamnés, et il a pris » le nom de *Calvaire*, c'est-à-dire lieu *des décapités*. Or, le » Seigneur a été crucifié là, afin que l'étendard du martyre » fût élevé là où était auparavant la place des condamnés, et » de même qu'il est devenu pour nous maudit sur la croix, » et qu'il a été flagellé et crucifié, ainsi il fut crucifié comme » un coupable parmi les coupables pour le salut de tous. » Mais si quelqu'un voulait prétendre que le Seigneur a été » crucifié en cet endroit afin que son sang découlât sur le » tombeau d'Adam, nous lui demanderions pourquoi les vo- » leurs ont été crucifiés dans le même lieu? D'où il est évi-

[1] *Arboc* enim nihil omninò significat, sed dicitur *Arbeæ*, hoc est *quatuor*, quia ibi Abraham, et Isaac, et Jacob conditus est, et ipse princeps humani generis, Adam, ut in *Jesu libro* apertiùs demonstrabitur (Cap. XXXII, v. 2; *Pat. lat.*, t. 23, p. 972).

[2] Corruptè in nostris codicibus *Arboc* scribitur, cùm in Hebræis legatur *Arbee*, id est *quatuor;* eò quod ibi quatuor patriarchæ Abraham, Isaac et Jacob sepulti sunt, et Adam magnus, ut in libro *Jesu* (Josué, XIV, 15) scriptum est; licet eum quidam positum in loco *Calvariæ* suspicentur. (*Liber de situ et nominibus locorum hebr.*, dans *Pat. lat.*, t. 23, p. 862).

» dent que *Calvaire* signifie non le sépulcre du premier » homme, mais le lieu des *décapités;* de sorte que là *où le* » *péché a abondé, la grâce a surabondé.* Or, nous lisons dans le » livre de Josué, fils de Navé, qu'Adam a été enseveli auprès » d'Hébron et d'Arbée [1]. »

Il semble d'abord que l'opinion de S. Jérome doive avoir plus de poids que la précédente, puisqu'elle s'appuie sur l'Écriture-Sainte et la tradition, tandis que l'autre ne se fonde que sur la tradition seulement; voyons donc ce qu'il en est.

Commençons par discuter l'argument d'Ecriture-Sainte. Le grand docteur n'invoque qu'un seul texte, celui de Josué; mais il le croit décisif, et il le repète en quatre endroits différents. Voici ce texte :

« Le nom d'*Hébron* était auparavant *Cariath-Arbé :* Adam, » le plus grand parmi les Enacim, y est enterré [2]. »

Mais cette traduction du célèbre solitaire de Bethléem n'est pas exacte, et voici le sens littéral du texte hébreu :

« Le nom d'Hébron était auparavant Cariath-Arbé (*la ville* » *d'Arbé*); cet (*Arbé*) était l'homme le plus grand parmi les » Enacim [3]. »

Cette traduction du *Cours complet d'Écriture-Sainte* est

[1] Audivi quemdam exposuisse *Calvariæ* locum, in quo sepultus est Adam; et ideò sic appellatum esse quia ibi antiqui hominis sit conditum caput, et hoc esse quod Apostolus dicat : *Surge, qui dormis, et exurge a mortuis, et illuminabit te Christus.* (*Ephes.* v, 14). Favorabilis interpretatio et mulcens aures populi, *nec tamen vera.* Extra urbem enim et foràs portam, loca sunt in quibus truncantur capita damnatorum, et *Calvariæ,* id est *decollatorum* sumpsere nomen. Propterea autem ibi crucifixus est Dominus, ut ubi priùs erat area damnatorum ibi erigerentur vexilla martyrii. Et quomodo pro nobis maledictum crucis factus est, et flagellatus est, et crucifixus, sic pro omnium salute quasi noxius inter noxios crucifigeretur. Sin autem quispiam contendere voluerit ideò ibi Dominum crucifixum ut sanguis ipsius super Adæ tumulum distillaret, interrogemus eum quare et alii latrones in eodem loco crucifixi sint? Ex quo apparet Calvariam non sepulcrum primi hominis, sed locum significare *decollatorum*; ut *ubi abundavit peccatum, superabundaret gratia.* (*Rom.* v, 20). Adam verò sepultum juxta *Hebron* et *Arbee,* in Jesu filii Nave volumine legimus. (*Comm. in Matth.*, c, XXVII, v. 33; *Pat. lat.*, t. 26, p. 209).

[2] Nomen *Hebron* ante vocabatur *Cariath-Arbe :* Adam, maximus ibi inter Enacim situs est (Josué, XIV, 15).

[3] Nomen autem Hebronis olim fuerat Cariath-Arbe; is fuerat homo inter Enacinos maximus.

celle de Dom Calmet, de Vatable, d'Arias Montanus, de Menochius, de Serrarius, d'Estius, de Carrières, de Champollion, de MM. les abbés Glaire et Bargès [1], les savants professeurs d'Écriture-Sainte et d'hébreu à la Sorbonne, etc.; et M. V. Guérin déclare que presque tous les hébraïsants s'accordent aujourd'hui à l'admettre [2].

La version des Septante ne s'accorde pas non plus, sur ce point, avec celle de S. Jérôme, puisqu'elle interprète ainsi le même verset de Josué :

« Le nom de Chébron était auparavant *ville d'Argob* (ou » d'*Arbé*); c'était la métropole des Enacim [3]. »

Coïncidence singulière ! L'erreur de S. Jérôme consiste en ce que, dans la première phrase du texte précité, il a pris un nom propre pour un nom commun, et, dans la seconde phrase, un nom commun pour un nom propre. En effet, il dit dans son *Epitaphium Paulæ :*

« *Cariath-Arbe,* c'est-à-dire *la ville des quatre* patriarches, » Abraham, Isaac, Jacob et Adam. » Il répète ceci dans ses *Quæstiones in Genesim* et dans l'*Onomasticon,* comme nous l'avons vu plus haut. Or, le livre de Josué nous indique lui-même, en deux endroits, que la véritable signification de *Cariath-Arbe* n'est pas : *ville des quatre*, : mais bien *ville d'Arbé,* nom propre de son fondateur, comme nous le lisons dans ce texte traduit par S. Jérôme lui-même :

« Il donna à Caleb, fils de Jéphoné, pour son partage, au » milieu des enfants de Juda, comme le Seigneur lui avait » commandé, la ville d'Arbé, père d'Enac, qui est Hébron. »

« Dans ces deux derniers versets, dit M. V. Guérin, le texte » hébreu est tellement net, qu'il est impossible de traduire le » mot *Kiriath-Arbaa* par *ville des quatre,* mais qu'on est né» cessairement amené à le rendre par *ville d'Arbaa*, à cause » des mots qui suivent : *père d'Anak*, mots qui n'auraient

[1] Voir D. Calmet. *Dissert. sur les Géants.*

[2] Guérin, *Description de la Palestine...., Judée*, t. III, chap. LXXIV, p. 247.

[3] Τὸ δὲ ὄνομα τῆς Χεβρὼν ἦν τὸ πρότερον πόλις Ἀργόβ, μητρόπολις τῶν Ἐνακὶμ αὕτη (Josué, XIV, 15).

[4] Caleb verò filio Jephone dedit partem in medio filiorum Judæ, sicut præceperat ei Dominus: Cariath-Arbe patris Enac, ipsa est *Hebron* (*Josué*, XV, 13, et XXI, 11).

» plus aucun sens, s'ils ne se rattachaient pas à Arbaa, envi-
» sagé comme nom propre[1]. »

Quant à la seconde phrase du texte de Josué, S. Jérôme en donne cette traduction : « Adam, le plus grand des Enacim, y » est enterré, *Adam maximus ibi inter Enacim situs est;* » traduction que Grotius apprécie de cette manière :

« Cette version, qui a mis un nom propre pour un nom » commun, il est étonnant de combien de fables elle a été » l'origine. »

Masius, dans son *Commentaire* sur Josué, dit aussi :

« (S. Jérôme) a interprété ce passage volontairement, à ce » qu'il semble, dans un sens différent de celui que présentent » les mots hébreux (s'il est lui-même l'auteur de la traduc- » tion latine), afin de confirmer son opinion touchant la » sépulture d'Adam. Mais ce qu'il paraît appliquer à Adam, » les Juifs l'entendent d'Abraham, dans d'anciens commen- » taires sur le *cantique* de Salomon, qui existent encore [2]. »

« Mais, ainsi que Menochius et d'autres l'ont remarqué, ces mots : *Adam maximus* veulent dire ici *un homme très-grand*, un géant, Le mot hébreu אָדָם Adam, n'est pas seulement le nom du premier homme, mais *Adam* signifie aussi *homme* , dans le sens général, ainsi que le dit S. Jérôme (*De Nom. hebr.*). Dans la Vulgate, nous trouvons le mot *Adam* employé dans ce sens général. On y lit : « Ista est enim lex » *Adam* [3]. » On y lit encore : « In funiculis *Adam* trahens eos, » in vinculis charitatis [4]. » Dans ces deux versets, *Adam* est mis pour *hominum* [5]. »

Maldonat est dans les mêmes sentiments, et il les exprime ainsi :

« C'est une opinion très-vieille et célèbre par l'autorité de » beaucoup d'anciens écrivains, qu'on appelle ce lieu *Golgo-* » *tha*, c'est-à-dire *Calvaire* ou *Crâne*, parce que la *tête* d'Adam, » le premier homme, a été trouvée là. Car une ancienne tradi-

[1] Guérin, *Judée*, III, c. LXXIV, t. III, p. 249.

[2] Masius, dans le *Cursus scripturæ sacræ* de Migne, à ce verset. t. VIII, p. 188.

[3] II, *Reg.* VII, 19.

[4] *Osee*, XI, 4.

[5] De Guinaumont, *La Terre-Sainte*, I, 1.

» tion de la sépulture d'Adam en ce lieu a prévalu ainsi qu'on » le voit par Origène, etc... Cette opinion, S. Jérôme la re- » pousse, peut-être à bon droit, mais par un argument peu » convaincant, à mon avis du moins, parce que l'Ecriture, » dit-il, nous apprend qu'Adam a été enseveli, non pas auprès » du mont Sion et de la ville de Jérusalem, qui s'appelait » auparavant Jébus, mais à Hébron. « Le nom d'Hébron, dit » Josué, était auparavant Cariath-Arbé; cet homme, le plus » grand d'entre les Enacim, y est déposé. » Car *Adam*, dans » ce passage, n'est pas un nom propre, mais un nom commun; » il n'est pas étonnant que S. Jérôme, cet homme si émi- » nent, mais occupé d'autre chose, n'a pas pensé à cela [1]. »

Le docte Sacy confirme ces observations par son autorité, voici ses paroles :

Cariath-Arbé est un mot hébreu qui peut signifier *civitas quatuor, la ville des quatre*, c'est-à-dire, selon que l'explique S. Jérôme, où les quatre hommes les plus illustres de l'antiquité, Adam, Abraham, Isaac et Jacob avaient été enterrés. Mais ce sentiment, selon les plus habiles interprètes, n'est point le plus vraisemblable. Et le mot de Cariath-Arbé semble plutôt signifier ici *civitas Arbe, la ville d'Arbé*, qui était un homme célèbre pour sa grandeur et sa force, et le père d'Enac, d'où sont venus les Enacins, ces géants dont on a tant parlé, qui avaient paru si redoutables à Israël. Ce que le texte sacré ajoute en ces termes : *Adam maximus ibi inter Enacim situs est*, a donné lieu au sentiment si commun parmi les anciens et les Pères mêmes, qu'Adam était enterré en ce même lieu. Mais tous ceux qui ont pénétré le sens de la langue originale, conviennent ensemble que ce mot d'Adam ne signifie point, en cet endroit, le premier de tous les hommes; mais, en général, un *homme*, et que cet homme est le même que celui qui avait donné son nom à la ville, c'est-à-dire *Arbé*. L'Écriture veut donc dire qu'*Hébron* s'appelait auparavant *la ville d'Arbé*, et que cet homme, qui avait été très-grand et célèbre entre les géants, y était enseveli [2].

Nous l'avons vu, l'interprétation que donne S. Jérôme au texte de Josué, sur lequel il édifie sa cause, ne peut pas être admise par la saine critique, son argument d'Écriture-Sainte croule donc complétement.

Mais si la Bible ne peut fournir une seule preuve positive de la sépulture d'Adam à *Hébron*, elle contient, en revanche, une preuve par induction de sa non-sépulture en ce lieu. Nous lisons, en effet, à la fin du chapitre XLIX, v. 31 de la

[1] Maldonat., *Comment. in Matth.*, XXVII, 33.
[2] *Sainte Bible, Josué*, XIV, *note.*

Genèse, que Jacob, après avoir recommandé à ses fils de transporter son corps dans la double caverne d'Hébron, ajoute :

« C'est là qu'ils ont enseveli Abraham et Sara, son épouse; » là est enseveli Isaac et Rébecca, son épouse; et Lia y repose » aussi. »

Le patriarche moribond fait l'énumération des autres patriarches et de leurs femmes, dont les restes sont déposés dans la caverne de Macpéla, et il ne fait aucune mention d'Adam. N'est-ce pas pour nous un indice que ce premier des patriarches n'y a pas été inhumé; car Jacob ne l'aurait pas sans doute oublié?

Examinons maintenant si l'argument de tradition a plus de force que celui d'Écriture-Sainte.

Remarquons d'abord que l'illustre docteur n'ose pas trop s'appuyer sur la tradition; il semble craindre qu'elle soit trop faible pour prouver qu'Adam a été enterré à Hébron. A-t-il pour lui la tradition des chrétiens? Non certainement; car, ainsi que nous l'avons dit plus haut, la plupart des Saints Pères, avant lui, étaient persuadés qu'Adam avait été enterré au *Calvaire*. Aussi le pèlerin de Bordeaux, de 333, en énumérant les patriarches qui ont été déposés dans la caverne de Macpéla, ne parle point d'Adam. Or, comment l'aurait-il passé sous silence, si la croyance commune le lui avait indiqué [1]?

Cette tradition, fixée au *Calvaire*, était encore en pleine vigueur à l'époque de S. Jérôme, puisque ses disciples elles-mêmes, Paula et Eustochium, la transmettaient à Marcella qui se trouvait à Rome, pour l'engager à venir à Jérusalem; elles disaient :

« Dans cette ville, bien plus dans ce lieu même, on dit » qu'Adam a habité et qu'il y est mort; c'est pour cela que » le lieu dans lequel Notre-Seigneur a été crucifié s'appelle » *Calvaire*, parce que le *Crâne* du plus ancien des hommes » y a été enseveli, afin que le sang du second Adam, c'est-à- » dire du Christ, découlant de la croix, effaçât les péchés du » premier Adam, le premier homme, couché en ce lieu; et

[1] Voir *Pat. lat.*, t. VIII, p. 792.

» pour que s'accomplissent alors ces paroles de l'Apôtre : Ré-
» veillez-vous, vous qui dormez et ressuscitez d'entre les
» morts, et le Christ vous illuminera [1], »

In hâc urbe, esse imò in hoc tum loco, et habitâsse dicitur et mortuus est Adam. Undè et locus in quo crucifixus est Dominus noster *Calvaria* appellatur, scilicet quòd ibi sit antiqui hominis *Calvaria* condita, ut secundus Adam, id est sanguis Christi, de cruce stillans, primi Adam et jacentis protoplasti peccata dilueret, et tunc sermo ille Apostoli compleretur : *Excitare qui dormis, et exurge à mortuis, et illuminabit te Christus* [1].

La tradition chrétienne était donc contraire à saint Jérôme. Il ne pouvait l'ignorer, et c'est probablement pour la réfuter, vis-à-vis de Paula et d'Eustochium, ou bien de S. Athanase, qu'il a dit :

« J'ai appris que quelqu'un a dit que le lieu du Calvaire a
» été ainsi appelé, parce que la tête du premier homme y a
» été enterrée, et que c'est ce que l'Apôtre exprime en ces
» termes : Levez-vous, vous qui dormez, etc. Cette interpré-
» tation est reçue avec faveur, elle flatte les oreilles du peu-
» ple, et cependant *elle n'est pas vraie.* »

Audivi quemdam exposuisse *Calvariæ* locum sic appellatum esse quia ibi antiqui hominis sit conditum caput, et hoc esse quod Apostolus dicat : *Surge qui dormis*, etc. Favorabilis interpretatio, et mulcens aures populi, *nec tamen vera* [2].

Mais on est étonné qu'il la traite si légèrement et qu'il en parle ainsi dans l'*Onomasticon :* « *Licet* (*Adamum*) *quidam conditum in loco Calvariæ suspicentur.* » Ce *quidam* s'applique à presque tous les Pères de l'Église avant S. Jérôme ! *Suspicentur !* Mais presque tous aussi, depuis Tertullien, mort vers 245, jusqu'à S. Augustin, mort en 430, sont *convaincus* qu'Adam a été enseveli au Calvaire, *suivant la tradition des anciens.*

La tradition des Juifs, en faveur d'Hébron, sera-t-elle plus favorable à S. Jérôme que celle des Chrétiens?

« Elle paraît très-ancienne, dit M. Bargès, car elle a été soutenue par les docteurs juifs longtemps avant l'islamisme. On lit dans le Talmud : « Que signifie *Macpéla?* — Cela veut dire que la grotte renfermait plusieurs couples. — *Mambre*

[1] Hieron, *Epist. ad Marcel.* 46 (al. 17), dans *Pat. lat.*, t. 22, p. 485.
[2] Hieron, *Comment. in Matth.*, cité ci-dessus.

Kiriath-Arbâ? Rabbi Isaac dit : « C'est la ville des quatre, ou des quatre couples, savoir : Adam et Ève, Abraham et Sarah, Isaac et Rebecca, Jacob et Lia [1]. »

« On trouve la même explication dans l'*Yalcout Schimeoni*. Dans le traité Talmudique *Baba Batra*, il est question d'un certain R. Bana, qui, après avoir visité le tombeau d'Abraham, voulut également entrer dans le caveau de notre premier père Adam, qui se trouvait dans la même caverne. Une voix lui cria : « Tu as vu la ressemblance de mon image (Jacob qui rappelait Adam par la beauté de sa personne); mais il ne t'est pas permis de contempler mon image même (c'est-à-dire Adam lui-même créé à l'image de Dieu). »

« On lit dans l'*Yalcout Reoubeni* la tradition suivante, qui est extraite du *Zohar* : « Lorsque Abraham, notre père, se rendit dans la caverne de Macpéla, avec l'intention d'y ensevelir Sarah, Adam et Ève se levèrent, ne voulant plus rester dans la caverne. » Ils disaient : « Pourquoi faut-il que nous soyions » exposés à rougir sans cesse devant Dieu du péché que nous » avons eu le malheur de commettre ? En venant ici, vous ne » faites qu'augmenter notre confusion; car, à la vue de vos » bonnes œuvres et de vos mérites, nous ne pouvons que rou- » gir de honte. » Abraham leur répondit : « Soyez tranquilles, » je me charge d'intercéder pour vous auprès du Saint (Dieu), » afin qu'il ne vous arrive plus de rougir. » A ces mots, Adam » se tut et rentra dans sa tombe. »

« On lit dans *Bereschith Rabba* : Rabbi Abahou dit que le Saint (Dieu) courba la taille d'Adam, le premier homme, et qu'il l'ensevelit ainsi au milieu de la caverne de Macpéla.

« La tradition, dont il s'agit ici, repose probablement sur a fausse interprétation donnée par quelques-uns au passage du livre de Josué, où il est question de la ville d'Hébron. Ce passage a été traduit ainsi : *Adam maximus ibi inter Enacim situs est*. Le texte hébreu porte littéralement. « Le nom d'Hébron » était auparavant Kiriath-Arbâ (la ville d'Arbâ). Cet Arb » était l'homme le plus grand parmi les Anakim [2]. »

L'érudit M. Bargès ajoute que cette opinion est mentionnée

[1] *Talmud, Traité Erubin*, fol. 53.

[2] *Bulletin des Pél. en Terre Sainte*, *Févr.* 1863.

dans l'*Onomasticon* d'Eusèbe, à l'article Arboch; mais l'évêque de Césarée n'en dit pas un mot.

Cette tradition des Juifs, S. Jérôme ne l'invoque qu'une seule fois, et avec réserve, en ces termes :

« Chebron, hæc est Cariath-Arbe, id est oppidum virorum quatuor, » Abraham, Isaac, Jacob et Adam magni, quem ibi conditum, juxta librum » Jesu Nave, Hebræi autumant [1].

D'abord, si cette tradition ne s'appuie que sur le texte de Josué, comme la phrase l'indique, elle est déjà condamnée d'après ce que nous avons dit précédemment; quand même il n'en serait pas ainsi, elle perd beaucoup de sa force, par ce motif que le plus grand nombre pensaient que le quatrième personnage de *Cariath-Arbé, oppidum virorum quatuor*, était non pas Adam, mais *Caleb*, dont on montrait le tombeau en ce lieu; c'est S. Jérôme lui-même qui nous l'apprend, puisqu'il ajoute à ses paroles que je viens de citer : « *Licet plerique Caleb quartum putent, cujus ex latere memoria monstratur.* »

Dans tous les cas, la tradition juive en faveur d'Hébron est contrebalancée par une autre tradition juive en faveur du Calvaire, sur laquelle se fondent les Pères de l'Eglise, et particulièrement S. Athanase et S. Ambroise, dans les textes relatés plus haut.

L'argument de tradition n'a donc guère plus de valeur que celui d'Écriture-Sainte, pour prouver qu'Adam a été enterré à Hébron.

Quoi qu'il en soit, cette opinion, soutenue par le puissant patronage de S. Jérôme, a été généralement admise, mais sans que le *Calvaire* perde son antique tradition. On les a conciliées toutes les deux en pensant, comme Mgr Mislin, qu'Adam a été enseveli à Hébron et que sa tête a été ensuite portée au Calvaire. C'est ce que nous attestent la plupart des relations des pèlerins. En effet, d'après une tradition juive rapportée par Jacques Orrhoïta, maître de S. Ephrem (mort en 378), par Masius, et acceptée par plusieurs Pères de l'Eglise, « Noé emporta dans l'arche les ossements d'Adam. Après le déluge, il » les partagea à ses trois fils. La tête échut à Sem. Celui-ci alla

[1] Hieron, *Epitaph. Paulæ*, cité ci-dessus.

thage et martyr, l'un des plus illustres écrivains de l'Eglise latine. Professeur d'abord d'éloquence, à Carthage, puis chrétien et évêque, il fut un des plus grands conservateurs et propagateurs des Enseignements du Christ en Afrique. Saisi, comme le chef des chrétiens sous la persécution de Valérien, le proconsul Galère Maxime le fait comparaître devant lui, et lui dit : « Les Empereurs vous ordonnent de sacrifier. — » Cyprien répond : Je n'en ferai rien. — Galère : Réfléchissez » bien et voyez ce qui vous est le plus utile. — Cyprien : Faites » ce qui vous est ordonné, il n'y a point à réfléchir. — Galère : » Il y a longtemps que vous vous êtes déclaré l'ennemi des » Dieux romains et des lois sacrées, sans que les très-pieux et » très-sacrés empereurs Valérien et Gallien, Augustes, et Va- »lérien Auguste aient pu par leur autorité vous ramener à » leurs cérémonies. Et il prononce la sentence.—Il est ordonné » que Thasce Cyprien sera exécuté par le glaive. — Cyprien » répond : Dieu soit loué ; — et il est décapité. Voir ses œuvres » *Pat. lat.* t. III et IV, et la liste *Annales* t. XIV, p. 402 (3e série).

Le 17 *septembre*. — Souvenir de *Se Hildegarde*, abbesse au diocèse de Mayence, célèbre par le livre de ses révélations, qu'elle appela *Scivias*, c'est-à-dire *sachez les voies*. Les papes, les empereurs, et les rois de son époque demandaient ses conseils. Ce fut une de ces femmes que Dieu suscite de temps à autre pour réformer les erreurs et les vices. On a un recueil de ses *Lettres*. 12e siècle.

18 *septembre*. — Souvenir de *S. Methodius*, évêque de Tyr, un des plus savants et des plus célèbres des Pères grecs. Il combattit en particulier Porphyre dans un livre dont il ne reste que des fragments, et finit sa vie par le martyre. Voir ses œuvres, *Pat. grecq.* t. 18, et la liste *An.* t. XVII, p. 242 ; 3e siècle.

Le 19 *septembre*. — Souvenir de *S. Janvier*, évêque de Bénévent, et martyr dans la persécution de Dioclétien. Son corps est conservé à Naples, où sa fête est célèbre par le miracle perpétuel de la liquidation de son sang, constatée par divers témoins de croyances diverses, même à notre époque ; 4e siècle.

Le 20 *septembre*. — Souvenir de *S. Agapet*, 132e pape, de 946 à 956. Sévère conservateur de la foi, il résista à l'empereur

Justinien qui voulait le faire communiquer avec Anthime patriarche de Constantinople et Eutychien, en le menaçant de l'exil. Agapet repond à sa menace. « Je croyais être venu vers » un empereur chrétien, et à ce que je vois je trouve un Dio- » clétien. » L'empereur averti, constate que le patriarche est Eutychien et le chasse. Voir œuvres, *Pat. lat.* t. 66, et la liste *Annales* t. II, p. 241 (4e série).

Le 21 septembre. — Souvenir de *Jonas*, le 5e des 12 petits prophètes, célèbre par le refus qu'il fait d'abord d'obéir à Dieu, lui ordonnant d'aller prêcher la pénitence à Ninive, puis par son séjour dans le corps de la baleine, et enfin par sa prédication à Ninive, où le roi, que l'on croit être Phul, fut le premier à faire pénitence. Les grandes découvertes que l'on a faites à Ninive dans les dernières années confirment son récit. On peut voir au Louvre les grandes portes par où Jonas a dû passer. On montre encore son tombeau, et les inscriptions cunéiformes, dont la traduction est à peine commencée, pourront bien nous faire connaître plus amplement ce roi, et la pénitence qu'il exécuta ainsi que tout son peuple. En attendant on trouve dans sa prophétie la preuve que les Assyriens connaissaient bien le grand Dieu des hébreux.

Le même jour. — Souvenir de l'apôtre *S. Matthieu* à qui nous devons le premier *Evangile*, et celui qui porta la connaissance du Christ dans l'Inde et y reçut le martyre [1].

Le 22 septembre. — Souvenir du martyre de *S. Maurice*, de *S. Exupère*, de *S. Candide*, chefs de la légion Thébaine et martyrs avec toute leur Légion.

C'était en l'an 286, sous le règne de Dioclétien et de Maximien Hercule son collègue. Il y avait en Syrie une légion nommée *Thébéenne*, levée probablement à Thèbes, et *heureuse* à cause de la bonne discipline et de la bravoure des soldats qui étaient tous chrétiens. Cette légion reçut ordre de venir en Italie, et fut attachée à l'armée que Maximien conduisait dans les Gaules contre les rebelles; elle s'arrêta à Octodure en Suisse, aujourd'hui Martigny, et prit ses quartiers à Auzaune, à 6 ou 7 lieues du lac de Genève. Là Maximien

[1] Voir dans les *Annales* les travaux de Wilford, traitant fort au long cette question, t. XIII, XIV et XV, (3e série.)

ordonna à tous ses soldats de sacrifier aux faux dieux, et de faire exécuter les édits contre les chrétiens. Les chefs et les soldats refusent d'obéir. Ils se laissent décimer deux fois, sans résistance. Après la deuxième exécution ils adressent à Maximien la déclaration suivante qui prouve aux yeux de tous quelle transformation le Christ avait opérée dans le monde.

« Nous sommes tes soldats, Empereur, mais cependant » esclaves, ce que nous confessons volontiers, de Dieu. Nous » te devons à toi le service militaire, à lui notre innocence. » Nous recevons de toi la paie de nos travaux, de lui nous avons » reçu la vie. Nous ne pouvons en aucune manière te suivre, » Empereur, de manière à nier Dieu notre créateur, ton » maître et ton créateur, que tu le veuilles ou que tu ne le » veuilles pas. Si nous ne sommes pas forcés à des choses si » funestes, que nous l'offensions, nous t'obéirons encore, » comme nous l'avons fait jusqu'ici ; sinon, nous obéirons » à lui plutôt qu'à toi. Nous t'offrons contre quelque ennemi » que ce soit, nos bras, mais nous regardons comme un » crime de les souiller du sang des innocents. Ces bras savent » combattre contre les impies et les ennemis ; ils ne savent » pas tourmenter les pieux et les citoyens. Nous nous souve- » nons que nous avons pris les armes pour les citoyens et non » contre les citoyens. Nous avons toujours combattu pour la » justice, pour la piété, pour le salut des innocents. Ce fut là » jusqu'à présent le prix de nos dangers. Nous avons combattu » pour la fidélité, comment pourrions-nous la conserver envers » toi, si nous ne la montrons pas à l'égard de notre Dieu ? » Nous avons d'abord juré un serment à Dieu, ensuite un ser- » ment à l'Empereur, il est nécessaire que tu ne croies pas au » second, si nous violons le premier. Tu veux par nous recher- » cher les Chrétiens pour les punir. Il ne faut pas dès ce mo- » ment en chercher d'autres, tu nous as ici, confessant Dieu » le père, auteur de toutes choses, et nous croyons en son » fils, Jésus-Christ Dieu. Nous avons vu massacrer par le fer » les compagnons de nos travaux et de nos périls, et nous » avons été couverts de leur sang, et cependant nous n'avons » point pleuré les morts de nos très-saints compagnons, ni les » funérailles de nos frères. Nous les avons plutôt loués, et

» accompagnés de notre joie, pour avoir été dignes de souffrir » pour le Seigneur, leur Dieu. Et maintenant même cette » dernière nécessité de mourir ne nous force pas à la » rébellion. Même le désespoir, arme si forte dans les dan- » gers, ne nous arme pas contre toi, Empereur. Voilà que » nous tenons des armes, et nous ne résistons pas, parce que » nous préférons de beaucoup mourir plutôt que de tuer, et » nous désirons périr innocents plutôt que de vivre coupables. » Si tu statues quelque autre chose contre nous, si tu ordonnes » quelque chose, si tu prépares quelque chose, nous sommes » prêts à souffrir les feux, les supplices, le fer. Nous nous con- » fessons Chrétiens, nous ne pouvons poursuivre les Chrétiens[1].

Après la lecture de cette noble déclaration, que l'on nous dise si le Christ n'a rien changé par sa venue, et s'il n'a pas fait d'autres hommes que ceux de César et d'Auguste ?

Le 23 septembre. — Souvenir de *S. Lin*, 2e pape successeur immédiat de S. Pierre, et qui gouverna la nouvelle église pendant 12 ou 13 ans. Voir dans *Anastase* quelques détails sur sa vie, *Pat. lat.* t. 127, p. 1047.

Le 25 septembre. — Souvenir de *S. Cléophas*, frère de S. Joseph, époux de Marie, sœur de la B. Vierge, et dont il eut des enfants que l'Evangile appelle les *frères de Jésus*. Il était un des deux disciples découragés que Jésus accosta allant au bourg d'Emmaus, et qui dirent aux apôtres. « N'est-il pas vrai » que nous avions le cœur tout embrasé, pendant qu'il nous » parlait en chemin[2]. »

Le 26 septembre. — Souvenir de *S. Eusèbe*, 32e pape en 310 pendant 5 mois. Voir 3 *lettres, Pat. lat.* t. VII, et les *Annales*, t. XV, p. 316 (3e série).

Le 27 septembre. — Souvenir de *Judith*, la vaillante femme, qui délivre le peuple d'Israël, en coupant la tête d'Holopherne, général de Nabuchodonosor. On fait des objections sur les noms de ces personnages de ce livre de la Bible, sur celui de Judith. Mais le récit est admirable, et nous ne doutons nullement que les découvertes qui se font dans les écritures cunéiformes, ne les confirment.

[1] Dans les *Œuvres* de S. Eucher, *Passio Agaunensium martyrum*, c. IV *Pat. lat.*, t. 50, p. 830.

[2] Luc, XXIV, 15.

Le 28 *septembre.* — Souvenir de *Baruch,* prophète, disciple et secrétaire de Jérémie, qu'il seconda grandement dans tous ses efforts pour le gouvernement des Juifs captifs ou réfugiés en Egypte. Voir son livre dans la Bible ; 560 ans avant J.-C.

Le même jour. — Souvenir de *Ste Eustochie,* la fille de Ste Paule, cette célèbre descendante des Paul Emile, et disciple de S. Jérôme, qu'elle suivit en Syrie; elle y apprit l'hébreu, parcourut toute la terre sainte. Eustochie la suivit dans tous ses voyages et fonda avec elle un hôpital et des monastères, un pour les hommes et l'autre pour les femmes. S. Jérôme lui adressa plusieurs lettres et lui dédia ses *Comm. sur Ezéchiel.* C'est dans son monastère qu'elle mourut l'an 419.

Le 29 *septembre.* — Souvenir de *S. Michel,* de *S. Gabriel,* de *S. Raphaël* et des autres SS. Anges, dont on connaît les actions par ce que nous en disent les écritures et la tradition.

Le 30 *septembre.* — Souvenir de *S. Jérôme* docteur de l'Eglise. Tout le monde connaît son mérite et ses immenses travaux. Nous ne mentionnerons ici que la traduction de la *Bible* dite la *Vulgate,* dont l'Eglise catholique se sert de nos jours. Voir ses nombreux ouvrages *Pat. lat.* t. 22 à 30, et la liste *Annales* t. xx, p. 400 (3e série).

Que nos lecteurs examinent quels souvenirs occupaient les esprits des Romains pendant le mois de septembre, et quels souvenirs, on peut dire universels conserve l'Eglise. Il est vrai que ces souvenirs n'entrent pour rien dans l'enseignement de la littérature et de la philosophie de nos maisons d'éducation !

LXX

12e *année après Notre Seigneur Jésus-Christ* ;
28e *année de la B. Vierge Marie;*
4e *année du pontificat d'Ananus* ou *Annas,* à Jérusalem ;
4e *année de Quirinus* ou *Cyrinius,* président de la Syrie ;
2e *année de M. Ambivius,* procureur de la Judée ;
12e *année d'Hérode Antipas,* tétrarque de la Galilée ;
12e *année de Philippe,* tétrarque de la Bathanée, de la Traconide et de l'Aurantide ;
764e *année de Rome. Germanicus Cæsar* et *C. Fonteius Capito,* consuls. — Ils abdiquent et, à partir de juillet, *C. Visellius* et *Varro,* consuls.
55e *année du règne d'Auguste.*

I. Vie de N.-S. Jésus-Christ.

Enfin, cette année, Jésus-Christ sort de son obscurité et de son silence; il se produit publiquement à Jérusalem devant les Docteurs et les Sages, les étonnant, dès l'âge de 12 ans, par sa science, pour prouver à tous que ce qu'il dit et ce qu'il sait il ne l'a puisé ni dans l'Inde, ni dans les livres des docteurs Juifs. Écoutons le récit de l'Évangile :

« Et ses parents allaient tous les ans à Jérusalem, à la fête » de Pâque, et lorsqu'il eut 12 ans, eux étant montés, selon la » coutume de la fête à Jérusalem (le 27 mars), et les jours » étant accomplis, lorsqu'ils s'en retournaient, l'enfant *Jésus* » demeura à Jérusalem, et Joseph et sa Mère ne s'en aperçu- » rent point.

» Mais pensant qu'il était avec la compagnie, ils allèrent le » chemin d'un jour, et ils le cherchaient parmi leurs parents » et leurs connaissances et, ne le trouvant point, ils revinrent » à Jérusalem le cherchant, et il arriva que, après trois jours, » ils le trouvèrent dans le temple, assis au milieu des Doc- » teurs, les écoutant et les interrogeant et tous ceux qui » l'entendaient étaient étonnés de sa sagesse et de ses ré- » ponses.

» Et le voyant ils furent étonnés, et sa Mère lui dit : *Mon* » *Fils, pourquoi as-tu agi ainsi avec nous? Voilà que ton père et* » *moi, pleins de douleur, nous te cherchions*. Il leur dit : *Pour-* » *quoi me cherchiez vous ? Ne saviez-vous pas qu'il faut que je* » *sois aux choses qui sont de mon Père*. Et eux-mêmes ne com- » prirent point la parole qu'il leur avait dite, et il descendit » avec eux, et vint à Nazareth, et il leur était soumis.

» Et sa Mère conservait toutes ces paroles dans son cœur; » et Jésus croissait en sagesse, et en âge, et en grâce, devant » Dieu et les hommes [1]. »

On commence, dès sa première sortie, à voir qu'il est *Dieu* et Homme, Dieu, par sa sagesse, et *Homme*, par sa soumission à son père et à sa mère. C'est le Verbe primitif et premier incarné et fait chair. Puis il rentre, pour ainsi dire en lui-même, et attend l'heure désignée par le Père.

[1] S. Luc, II, 41.

II. Récits des Apocryphes.

La plupart des apocryphes guidés par le récit de S. Luc ont noté la 12e année de Jésus.

Nous allons en citer les données les plus importantes.

L'Évangile de Thomas, production Nestorienne du 4e siècle, copie le récit de S. Luc, et y ajoute le détail suivant, après la réponse de Jésus à sa mère.

« Alors les scribes et les pharisiens dirent à Marie : « Es-tu » la Mère de cet enfant? » Elle répondit: « Je la suis. » » Et ils lui dirent : « Tu es heureuse entre toutes les femmes; » car Dieu a béni le fruit de tes entrailles ; nous n'avons ja- » mais vu ni entendu tant de gloire, tant de sagesse et tant » de vertu [1]. — Et le reste comme dans S. Luc. »

L'Évangile de la *Nativité de Marie* de la fin du 5e siècle, et anti-manichéen, dit pour cette époque :

« Lorsque Jésus avait 12 ans, un enfant du village où il de- » meurait avec ses parents, sciait du bois et, lorsqu'il le sciait, » il coupa tous les doigts de son pied droit. Et les voisins étant » en foule accourus vers lui, Jésus vint ; il oignit son pied, et » aussitôt le malade fut guéri, et nulle trace ne resta sur son » pied. Et Jésus lui dit : « Lève-toi et scie du bois et souviens- » toi de moi. » Et la foule ayant vu le miracle qu'avait fait » Jésus l'adora en disant : Nous croyons vraiment qu'il est le » Christ [2]. »

Mais là où l'on trouve le plus de détails c'est dans *l'Évangile de l'Enfance,* recueil nestorien du 5e ou 6e siècle.

« *Chap.* 50. — Lorsqu'il (Jésus) fut âgé de 12 ans, ils le con- » duisirent à Jérusalem à l'époque de la fête, et la fête étant » finie, ils s'en retournèrent. Mais le Seigneur Jésus resta » dans le temple parmi les docteurs et les vieillards et les sa- » vants des fils d'Israël qu'il interrogeait sur différents points » de la science et à son tour il leur répondait et il leur deman- » dait de qui le Messie est-il fils? Et ils répondirent : il est le » fils de David. « Jésus répondit : » Pourquoi donc David, mu » par l'Esprit-Saint, l'appelle-t-il son Seigneur, lorsqu'il dit :

[1] *Evangile de Thomas,* c. 19; dans *Apocryp.* de Migne, t. I, p. 1147.
[2] *Evang. de la Nat. de Marie,* ch. 32; dans *Apocryph.,* t. I, p. 1082.

» Le Seigneur dit à mon Seigneur : Assieds-toi à ma droite
» pour que je mette tes ennemis sous tes pieds? Alors un des
» chefs des docteurs l'interrogea disant : As-tu lu les livres
» saints? Le Seigneur Jésus répondit : J'ai lu les livres et ce
» qu'ils contiennent ; et il leur expliquait l'Ecriture, la loi, les
» préceptes, les statuts, les mystères qui sont contenus dans
» les livres des prophètes, et que l'intelligence d'aucune
» créature ne peut comprendre. Et le chef des docteurs dit :
» Je n'ai jamais vu ni entendu une pareille instruction. Qui
» pensez vous que soit cet enfant?

» *Chap.* 51. — Il se trouva là un Philosophe, savant Astro-
» nome, qui demanda au Seigneur Jésus s'il avait étudié la
» *science des astres*. Et Jésus, lui répondant, exposait le nombre
» des sphères et des corps célestes, leurs natures et leurs op-
» positions, leur aspect trine, quadrat et sextile, leur pro-
» gression et leur mouvement rétrograde, le comput et la
» pronostication, et autres choses que la raison d'aucun
» homme n'a scrutées.

» *Chap.* 52. — Il y avait aussi parmi eux un Philosophe
» très-savant en médecine et dans les sciences naturelles, et
» lorsqu'il demanda au Seigneur Jésus s'il avait étudié la mé-
» decine, celui-ci lui exposa la *physique*, la *métaphysique* et
» l'*hypophysique*, les vertus du corps, et les humeurs, et leurs
» effets, le nombre des membres et des os, des urines, des
» artères et des nerfs, les divers tempéraments chaud et sec,
» froid et humide, et quelles sont leurs influences; quelles sont
» les opérations de l'âme dans le corps, ses sensations et ses
» vertus, les facultés de la parole, de la colère, du désir, la
» congrégation et la dispersion et d'autres choses que l'intel-
» ligence d'aucune créature n'a pu expliquer. Alors ce Philo-
» sophe se leva et adora le Seigneur Jesus, en disant : Sei-
» gneur, désormais je serai ton disciple et ton serviteur[1]. »

On voit l'âge de ce récit par l'énumération de ces sciences, qui certainement n'avaient aucun cours à l'époque de cet âge de Jésus. Les docteurs de la loi luttaient alors contre l'invasion des doctrines grecques et romaines que les étrangers intro-

[1] *Evang. de l'enfance*, c. 50-52 ; dans *Apocryp.* de Migne, t. 1, p. 1007.

duisent à Jérusalem. Ces doctrines ne furent en vogue que vers les 5e et 6e siècles.

C'est à cette époque qu'Epiphane met la mort de saint Joseph.

« Cette année n'était pas encore écoulée que Joseph mourut, » et Jésus ne fut plus élevé sous lui, mais seulement dans sa » maison. » Et Epiphane le suppose mort à l'âge de 92 ans [1].

Un apocryphe arabe assez ancien, entaché de millenarisme, et probablement antérieur au 4e siècle, et ayant pour titre *Histoire de Joseph le charpentier*, le fait vivre l'espace de 111 ans, et mourir entre les bras de Marie et de Jésus, qui le console et le soutien contre les terreurs de la mort [2].

III. Événements politiques.

Les choses demeurent dans le même état dans la Germanie. A Rome, Germanicus, consul à l'âge de 26 ans, s'occupe à défendre les accusés. Il lit au sénat un mémoire d'Auguste recommandant Germanicus au sénat et le sénat à Tibère. Accablé de vieillesse, Auguste demande qu'on ne vienne plus, comme par le passé, le saluer chez lui ou à son passage. — Il défend à tous les exilés de sortir du lieu qui leur est assigné, exige qu'ils n'aient à leur service pas plus de 20 esclaves, qu'ils n'aient pas plus d'un vaisseau de transport, et de deux marchant à la rame, et qu'ils n'aient pas une fortune supérieure à 185,000 drachmes. — Germanicus fait égorger 200 lions dans les jeux du cirque. — Dédicace du portique de Livie, bâti en l'honneur de Caius et de Lucius Césars qu'elle avait fait empoisonner, d'après les bruits publics.

« De plus, rapporte Dion, Auguste ayant appris que des » libelles diffamatoires avaient été composés contre quelques » citoyens, les fit rechercher et brûler, par les édiles, ceux qui » furent trouvés dans Rome, par les magistrats locaux, ceux » qu'on trouva au dehors. Il punit même quelques-uns de » leurs auteurs [3]. »

[1] Epiphane, *Hérésie* 78; *Pat. gr.*, t. 42, p. 714.

[2] *Histoire de Joseph le charpentier*, en 32 chap., dans *Apocryp.*, t. I, p. 1030.

[3] Dion, *Hist. rom.* l. LVI, c. 27.

IV. Nature de la religion païenne. — Les affaires romaines dirigées par les oracles, les apparitions, les démons, etc. — De quel esclavage et de quelle DÉMONOCRATIE le CHRIST a délivré les hommes ?

« Rien n'impressionnait plus Auguste, dit Suétone, que les » prodiges. Un palmier avait poussé entre les jointures des » pierres devant sa maison, il le transporta dans le sanctuaire » de ses Dieux pénates, et travailla avec grand soin à lui faire » prendre racine. »

Sed et ostentis præcipue movebatur. Enatam inter juncturas lapidum ante domum suam palmam in compluvium Deorum penatium transtulit, utque coalesceret magno opere curavit (Suét., *Aug.* c. 92.)

« Les Romains, dit Plutarque, ne croyaient pas, quand » quelqu'un avait passé pour mort, et qu'on avait célébré ses » obsèques, qu'il lui fût permis d'entrer dans sa maison par » la porte qui sert de passage lorsqu'on va au sacrifice et qu'on » en revient. Ils l'obligeaient à découvrir le toit et à descendre » par cette ouverture. Car c'est en plein air que se font toutes » les purifications [1]. »

« Notons, d'après le même Plutarque, qu'il n'était pas per- » mis d'entreprendre un voyage, ni même de sortir de la ville, » le lendemain des calendes, des nones et des ides [2]. »

De plus les Romains défendaient impérieusement aux enfants « de jurer par Hercule ou par Bacchus dans l'intérieur » des maisons, mais ils les obligeaient, pour le faire, de sortir » en plein air [3]. »

Voici quelques croyances répandues parmi le peuple, au rapport de Pline :

« La première dent qui tombe à un enfant, pourvu qu'elle » ne touche point la terre, donne un amulette qui, enchâssé » dans un bracelet, et porté continuellement au bras, préserve » des maux de matrice. En liant l'orteil au doigt voisin, on » guérit les tumeurs des aines. Les deux doigts du milieu de

[1] Plutarque, *Questions romaines*, n° 5.

[2] Plutarque, *Quest. rom.*, n° 25. — Tite-Live, VI, 10 et Aulu-Gelle V, 17.

[3] Plutarque, p. 28.

» la main droite, attachés ensemble avec une bandelette de » lin, préviennent les catharres et les maux d'yeux.

Pueri qui primus ceciderit dens, ut terram non attingat, inclusus in armillam, et adsidue in brachio habitus, muliebrium locorum dolores prohibet. Pollex in pede præligatus proximo digito, tumores inguinum sedat. In manu dextra duo medii lino leviter colligati, destillationes atque lippitudines arcent. (Plinius, *Hist. nat.*, l. XXVIII, c. 9.)

» Les écrouelles, les parotides, les maux de gorge, cèdent, » dit-on, au simple contact de la main d'un enfant mort en » bas âge, et, selon quelques auteurs, au simple contact du » revers de la main gauche d'un mort quelconque, pourvu » qu'il soit du même sexe que le malade. Mordez un morceau » de bois frappé de la foudre, en tenant les mains derrière le » dos, puis appliquez-le sur une dent endolorie, le mal s'a- » paise aussitôt. »

Immatura morte raptorum manu, strumas, parotidas, guttura, tactu sanari adfirmant. Quidam vero cujuscumque defuncti, dumtaxat sui sexus, læva manu aversa. Et e ligno fulgure icto, rejectis post terga manibus, demorderi aliquid et ad dentem qui doleat, admoveri, remedio esse produnt. (Plinius, *ib.*, c. 11.)

Notons bien que le Christianisme a fait disparaître la plupart de ces liens de l'intelligence.

V. Rapports des Romains avec les Juifs et influence du peuple choisi de Dieu pour conserver les traditions primitives sur le peuple conquérant du monde.

Nous ne trouvons dans les auteurs aucun fait qui se rattache, d'une manière un peu éclatante, aux rapports des deux peuples. Les Romains sont maîtres à Jérusalem et y introduisent de plus en plus leur influence; les Juifs subissent leurs nouveaux maîtres avec résignation, et font connaître de plus en plus à leurs maîtres leurs croyances, leurs rites et leurs traditions.

Analyse philosophique et historique des écrits publiés cette année.

VI. 3e année de l'exil d'Ovide. — Il publie le livre V de ses Tristes.

Les Tristes. — Livre V.

Ce livre comprend 14 *élégies* :

Dans la 1re, en envoyant son livre à Rome, il s'excuse de ce qu'il sera encore rempli de plaintes et de gémissements; en effet :

Dans la 2e adressée à sa femme, il renouvelle ses plaintes et lui reproche de ne rien faire pour obtenir d'Auguste l'adoucissement de son exil :

« Pourquoi hésites-tu ? Que crains-tu dans ta tranquillité ? » Approche et prie ; César est le plus doux des hommes. Malheureux ! Que ferai-je, si mes plus proches m'abandonnent ? » Toi-même, tu te soustrais au joug qui nous unit ? Où irai-je ? » A qui demanderai-je secours ? »

> Quid dubitas? Quid tuta times? Accede, rogaque;
> Cæsare nil ingens mitius orbis habet.
> Me miserum! Quid agam, si proxima quæque relinquunt?
> Subtrahis effracto tu quoque colla jugo.
> Quid ferar? Unde petam lapsis solatia rebus! (II, 37.)

et alors il a recours au Dieu Auguste et il embrasse son autel.

C'était le jour de la fête de Bacchus, et dans sa détresse Ovide le prie, en souvenir de ce qu'il a toujours été un gai convive, de venir à son secours :

« N'aurais-tu pas dû défendre, par ta Divinité, l'un des saints » adorateurs du Lierre ? »

> Tu tamen, e sacris hederæ cultoribus unum
> Numine debueras sustinuisse tuo (III, 15.)

« Il y a amitié entre les Dieux ; tente donc, Bacchus, de » fléchir le Dieu César par ta Divinité. »

> Sunt Dis inter se commercia; flectere tenta
> Cæsareum numen, numine, Bacche, tuo (III, 45.)

Rien n'est triste comme de voir cet Ovide, un des plus instruits, et l'on peut dire presque un des meilleurs de la société païenne, n'avoir à invoquer, dans ses infortunes, que des Divinités fabuleuses. Ce n'est jamais que vers ces tristes Dieux, qu'il a chantés et flétris dans ses *Métamorphoses*, qu'il élève ses mains suppliantes. Le Dieu, seul pur, seul puissant, qu'il connaissait pourtant, est dédaigné. Il fallait le Christ ; le Christ seul a fait connaître Dieu : « Personne n'a jamais vu » Dieu, son Fils unique qui est dans le sein du Père, est celui » qui l'a fait connaître [1]. »

Cela est vrai malgré toutes les philosophies qui prétendent enseigner Dieu, sans le secours du Christ.

[1] Deum nemo vidit umquam, unigenitus Filius, qui est in sinu Patris ipse enarravit (Jean, I, 18).

Dans la 4e, mêmes plaintes, mêmes infortunes racontées à un ami.

C'est le jour de la naissance de sa femme il fait un sacrifice comme s'il était à Rome, et la console de son veuvage, par l'exemple de ceux qui ont souffert : Ulysse, Pénélope, Evadné, Capanée, les filles de Pelias, Laodamie, Protésilas. — Belle consolation (v, 51) !

Un ami l'abandonne ; vite il lui cite les exemples de Palinure, d'Automedon, de Podalire, d'Oreste et de Pilade. — Quelle belle consolation (vi, 7) !

Un ami lui écrit que, malgré la crainte d'Auguste, on danse au théâtre au chant de ses vers, et que ses écrits y sont applaudis.

Carmina quod pleno saltari nostra theatro,
Versibus et plaudi scribis, amice, meis (vii, 25).

Ovide s'en réjouit, il lui décrit le pays qu'il habite peuplé de Grecs et de Gètes, prononçant mal le grec, ne connaissant pas un mot de latin, et obligé de parler lui-même le sarmate.

A un homme qui insultait à son exil, il fait la menace de sa colère s'il vient jamais à calmer le Dieu qui l'a puni (viii).

Il écrit à un ami qu'il se gardera bien d'enfreindre la défense qu'il lui a faite de prononcer son nom dans ses vers, mais qu'il en conservera au dedans un éternel souvenir (ix).

Nouvelles plaintes, mêlées d'une plate soumission au Dieu : « Pourquoi me plaindre, insensé, je méritais de perdre la » vie après avoir offensé la Divinité de César. »

Quid loquor, ah demens! Ipsam quoque perdere vitam,
Cæsaris offenso numine dignus eram (x, 51).

Sa femme avait rougi de s'entendre appeler *femme d'un exilé ;* Ovide la console et lui apprend qu'il n'est pas *exilé*, mais seulement *relégué*, et pour cette unique clémence, il prostitue devant Auguste et la dignité de Dieu et la dignité d'Homme.

« C'est donc avec justice, César, que mes chants célèbrent, » selon leurs forces, tes louanges ; c'est avec justice que je » conjure les Dieux de te fermer encore les portes du ciel, et » qu'ils veuillent que, sans eux, tu sois Dieu. »

Jure igitur laudes, Cæsar, pro parte virili
Carmina nostra tuas qualiacumque canunt,

Jure Deos, ut adhuc cœli tibi limina claudant,
Teque velint, sine se, comprecor esse Deum (XI, 23).

Un ami lui conseille de continuer à faire des vers pour ne pas laisser rouiller son esprit, Ovide lui expose qu'au milieu des tourments de son exil, il a presque oublié le Latin, et il brûle ce qu'il a écrit; en revanche il parle assez bien le Gète et le Sarmate (XII).

Au milieu de son exil il était avide de recevoir des lettres de ses amis, aussi il adresse ses plaintes à un d'entre eux qui l'avait négligé (XIII).

Ovide finit ce livre et les *Tristes* en promettant à sa femme que, pour récompense de sa fidélité et de sa vertu, il la rendra immortelle dans ses vers.

« Je t'ai donné la récompense d'un nom immortel, je ne » pouvais te donner rien de plus grand, et tu en jouis. »

Perpetui fructum donavi nominis; idque
Quo dare nil potui munere majus, habes (XIV, 13);

et elle peut se vanter de ressembler, à Pénélope, à la femme d'Admète, à celle d'Hector, etc., etc. — Quelle consolation !

La même année, Ovide compose le 1er livre de ses *lettres ex Ponto*, c'est-à-dire lettres écrites de la province *du Pont*.

VII. *Epistolæ ex Ponto.* — **Liber I.**

Ce livre contient 10 lettres.

La 1re lettre est adressée à Brutus; Ovide nous y apprend que dorénavant il mettra en tête de ses lettres les noms de ses amis, bien malgré eux. « Vous ne le voulez pas, mais vous ne » pouvez pas m'en empêcher. »

Nec vos hoc vultis, sed nec prohibere potestis (I, 19).

Il lui recommande son livre et, pour lui ôter tout scrupule, il l'avertit que ce livre contient l'apothéose d'Auguste. Nous en donnons l'extrait suivant pour montrer qu'aucun auteur, à notre époque, n'oserait se servir de ces expressions, aucun lecteur n'en supporterait la lecture. C'est une preuve de plus que, quoi qu'on dise, le Christ a formé un autre peuple.

« Si tu crains de le recevoir de moi, accepte les louanges des » Dieux, et accepte mon présent, en effaçant mon nom. »

Si dubitas de me, laudes admitte Deorum
Et carmen, dempto nomine, sume meum (I, 29).

« *Je porte* les saints noms de la famille Julia, je prédis et

» j'enseigne ; faites place à celui qui porte des choses sacrées, » mon livre demande non en mon nom, mais au nom du » grand Dieu. »

Gentis Iuleæ nomina sancta fero.
Vaticinor moneoque; locum date sacra ferenti :
Non mihi, sed magno poscitur ille Deo (I, 46).

Nous le répétons, ce langage faux et plat serait impossible dans la société chrétienne.

La 2e lettre est adressée à Fabius Maximus. Ovide le conjure d'intercéder auprès d'Auguste pour obtenir quelque adoucissement à son exil, et il nous apprend que sa femme était parente de ce Fabius, et qu'elle était la compagne (*inter comites*) de Marcia la femme de Fabius, après l'avoir été de la tante maternelle (*Matertera*) d'Auguste. Cela explique l'admission d'Ovide dans le palais de César (II, 140).

Rufin avait cherché à le consoler, en lui citant les grands hommes qui avaient été exilés comme lui, Ovide le remercie, et lui dit que ses belles maximes ne sauraient le guérir (III).

Il paraît que sa femme lui avait cité pour le consoler l'exemple du fabuleux Jason, qui avait visité ces contrées allant à la conquête de la Toison d'Or. Ovide lui fait voir que son sort est cent fois pire que celui de Jason. Il aspire à la revoir, mais surtout « à offrir d'une main reconnaissante l'en- » cens dû aux Césars, et à la femme de César, véritables » Dieux. »

Dis veris, memori debita ferre manu (IV, 56).

A Maxime, il répète encore ses doléances, l'avertit de l'imperfection de ses vers, qu'il fabrique toujours faute de mieux (V).

A Græcinus, il demande sa protection et quelques lettres d'affection.

« Mais, lui dit-il, ce n'est ni léger, ni sûr, d'écrire ce qui » fut l'origine de ma faute; mes blessures craignent d'être » touchées, abstiens-toi de me demander de quelle manière » elles m'ont été faites; ne les remues pas, si tu veux qu'elles » se ferment. »

Nec leve, nec tutum, peccati quæ sit origo,
Scribere : tractari vulnera nostra timent.

Qualicumque modo mihi sint ea facta, rogare
Desine. Non agites, si qua coire velis (VI, 21).

Il conjure Messalinus de souffrir qu'il se dise de ses amis, et en cette qualité d'intervenir pour se faire pardonner son crime, qui ne fut qu'une folie (VII).

Dans sa lettre à Sévère, il répète ses doléances et lui demande d'avoir pitié de lui (VIII).

Ovide fait à Maximus le plus grand éloge de leur ami Celsus, mort tout récemment. « Celsus, le seul de ses amis qui » vint le soutenir quand il fut frappé de la foudre d'un Dieu, » le seul qui lui eut promis de venir le voir à Tomes. Par ce » souvenir il conjure Maximus d'intervenir auprès d'Auguste » (IX). »

Dans sa dernière, Ovide parle à Flaccus du triste état de sa santé, et le conjure, lui et son frère, d'intervenir auprès d'Auguste (X).

VIII. Ovide écrit la satire *contre Ibis.*

On a beaucoup écrit pour savoir quel est le véritable nom de cet *Ibis*. La plus grande probabilité désigne ***Higynus***, affranchi d'Auguste et gardien de la bibliothèque palatine, pauvre, dit-on, et par là désireux de se faire adjuger par Auguste les biens d'Ovide, son antique ami, mais comme lui et après lui ayant aussi composé un livre *des fables*, où souvent il contredit le récit d'Ovide. Nous en parlerons plus loin à sa mort.

C'est contre lui qu'Ovide dirige *la seule satire*, dit-il, qu'il ait écrite. Quoi qu'il en soit, il s'agit d'un homme qui le décriait au milieu du forum, déchirait la réputation de sa femme, et voulait s'emparer de ses biens, pour priver d'aliments sa vieillesse exilée (1-20).

Après avoir de nouveau remercié le plus grand des Dieux (*maximus ille*), qui ne l'a pas dépouillé de ses biens, Ovide annonce que, sans le nommer encore, il va diriger contre lui toutes les malédictions que l'antiquité a connues et puisse connaître, tout en avouant que ces histoires qu'il va raconter sont *aveugles* et qu'il n'a pas coutume de les citer.

...... Historiis involvam carmina cœcis,
Non soleam quamvis hoc genus ipse sequi (57).

Et aussitôt il invoque tous les Dieux, pour qu'ils accomplis-

sent ses malédictions. Chemin faisant, il nous apprend que c'était un mauvais augure de s'approcher de quelqu'un, en *commençant à marcher du pied gauche.*

...... Pedibusque occurrite lævis (v. 101).

Toutes les malédictions, tous les maux, tous les crimes nommés dans la fabuleuse antiquité, sont accumulés sur la tête de ce malheureux Ibis, en 646 vers, qu'un traducteur a divisés en 42 espèces de maux, renfermés dans 239 exemples.

Or, comme Ovide lui-même, et Cicéron et Varron [1] reconnaissent que personne ne croyait plus à ces supplices infernaux, comme Ibis a dû rire de toutes ces menaces?

A. BONNETTY.

[1] Voir ces noms à la table des matières.



Traditions américaines.

LE MYTHE D'IMOS

TRADITIONS DES PEUPLES MEXICAINS.

Le personnage d'Imos rapproché de ceux de Cipactli et de Quetzalchuatl.

XVIII

Nous nous sommes efforcé, dans un précédent travail[1], d'établir l'identité du Génie astronomique, désigné par les peuples du centre Amérique sous le nom d'*Imos*, avec le *Cipactli* et le *Coxcox* ou Noé des Mexicains, avec le *Tezpi* des peuples du Méchoacan. Aujourd'hui, nous allons examiner quels rapports il nous offre avec le Dieu ou la Déesse *Cipactonal* du Mexique, ainsi qu'avec le premier Quetzalcohualt, emblème de la migration qui porta la civilisation des Toltèques Orientaux sur les côtes de la nouvelle Espagne.

Que *Cipactli*, lui-même identique à *Imos*, doive être confondu avec *Cipactonal*, cela ne fait aucun doute aux yeux de M. l'abbé Brasseur. « Au point de vue religieux, nous dit-il, » *Cipactonal* est identifié avec Cipactli [2]. »

C'est *Cipactonal*, épouse d'*Oxomoco*, qui donne au premier jour de la semaine le nom de *Cipactli*, ou *Espadon, monstre marin*, à cause de la rencontre par elle faite d'un *Cipactli* [3]. Mais *Cipactonal*, comme nous nous sommes efforcés de l'établir dans un précédent travail, ne paraît pas vouloir dire autre chose que « le comput du *Cipactli*, commençant par le » signe Cipactli. » D'un autre côté, les termes astronomiques semblent parfois avoir été pris comme de simples épithètes que l'on accolait au nom des divinités. Nous en avons un

[1] Voir le précédent article au cahier d'octobre dernier, t. IV, p. 300 des *Annales* (6e série).

[2] *Recherches sur les ruines de Palenqué*, par M. l'abbé Brasseur de Bourbourg, chap. 4, p. 48.

[3] *Historia ecclesiastica*, por Fray Geronimo de Mendicta, lib. V, cap. 14, p. 97 (Mexico, 1870.)

exemple dans le titre de *Cé-acatl* ou *une canne*, donné à *Topiltzin Quetzalcohualt*, le fils de Chimalman.

Il est vrai que les auteurs ne sont point d'accord sur le motif qui fit assigner au héros mexicain l'épithète en question. Suivant les uns, ce serait parce qu'il était effectivement né sous le signe du jour *Cé-acatl* ou une canne. D'autres supposent que c'était l'hiéroglyphe de l'année dans laquelle il fit son apparition sur les côtes de la nouvelle Espagne, ou bien de celle où il doit revenir de nouveau [1]. Nous voyons Montézuma désigner Quetzalcohuatl, sous le nom *Cé acalt Ynaguitl* ou « le Dieu d'un roseau qui voyage. » Ces explications semblent assez difficiles à soutenir, puisqu'il s'agit ici d'un personnage purement légendaire, et qui, on le verra dans un prochain travail, n'eut jamais d'existence réelle. D'ailleurs, quoiqu'ils aient été par la suite confondus l'un avec l'autre, le premier Quetzalcohuatl, celui qui porta la civilisation des Toltèques Orientaux aux rives de Tabasco et le fils de Chimalman n'en représentaient pas moins, à l'origine, deux époques, deux cycles historiques parfaitement distincts.

Inutile, croyons-nous, d'appeler l'attention du lecteur sur la forme *Capactli* [3], employée par Motolinia. Il ne s'agit, sans doute ici, que d'une simple faute de copiste. L'on aurait dû mettre *Cipactli*. Nous pensons que ce serait aller trop loin que de vouloir, avec M. l'abbé Brasseur, le comparer au *Capac* [4] qquichua, souvent pris comme épithète.

[1] *Histoire des nations civil. du Mexique*, par M. l'abbé Brasseur de Bourbourg, t. I, liv. 2, chap. 4, p 24 et liv. 3, chap. 1er, p. 255. — *Histoire des Chichimèques ou des anciens rois de Tescuco*, par don Fernando de Alva Ixtlilxochitl, 1re partie, p. 5 et 7 ; Paris, 1849 (tome XV de la collection des *Voyages, relations et mémoires originaux pour servir à l'histoire de la découverte de l'Amérique*, par H. Ternaux-Compans.

[2] Tezozomoc, *Histoire du Mexique*, traduct. de Ternaux-Compans, t. II, chap. 108, p. 242 (Paris, 1853.)

[3] *Relac. de los Cosas de Yucat., dans les sources de l'histoire primitive du Mexique*, par M. l'abbé Brasseur de Bourbourg, § XIV, p. 77 (en note.)

[4] Par exemple, dans *Manco-Capac*, le fondateur de la monarchie Incacique; *Mayta - Capac* et *Huayna* ou *Guayna - Capac*, le 4e et le 11e des Incas, suivant Balboa. Par une coïncidence qui, à coup sûr, ne peut être attribuée qu'au seul hasard, *Capac* a, dans la langue du Pérou, presque le même sens que *Capax* en latin.

En tout cas, si nous pouvons déclarer plus que probable l'identité de *Cipactli* et de *Cipactonal* avec *Imos*, celle de *Quetzalcohualt* avec le signe Mexicain *Calli* et le fabuleux Votan paraît absolument hors de doute. En premier lieu, cela ressort clairement de l'ordre assigné à chacun de ces personnages ou plutôt de ces emblèmes, dans les divers calendriers des peuples de la nouvelle Espagne. De plus, le témoignage des auteurs, s'il en était besoin, acheverait de lever tout doute à cet égard. D'anciennes peintures montrent les emblèmes de Quetzalcohuatl, à côté du signe Calli [1], dont Mendieta se déclare positivement l'inventeur.

Il résulte donc de tout ceci que le Mexicain *Calli*, répondant exactement au Tzendale *Votan*, aussi bien qu'à Quetzalcohuatl, ces deux personnages sont identiques entre eux. Cela explique les nombreux points de contact qu'offre leur légende. Bien entendu, nous laissons de côté les analogies qui, dans tous les temps, et chez tous les peuples se doivent manifester entre l'histoire de demi-dieux bienfaisants et civilisateurs, nous nous en tenons à des ressemblances d'un ordre plus restreint et plus conventionnel.

Et tout d'abord, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, si Votan et Quetzalcohuatl ne peuvent être considérés comme des individualités ayant eu une existence réelle, ils n'en personnifient pas moins un événement parfaitement historique, celui de l'établissement des premières nations policées de type Tollèque-Oriental, soit au Chiapas, soit sur les rives du Tabasco. Au contraire, dans Imos et dans Cipactli, nous ne découvrons absolument rien que des Génies astronomiques, des Déités présidant au comput du temps.

XIX

Sans parler de l'arrivée de Votan sur les rives de la nouvelle Espagne, détail qui, peut-être étranger à la légende primitive, semblerait avoir été pris à l'histoire de Quetzalcohuatl, bien d'autres ressemblances frapperont nos regards. Si Votan [2] passe pour l'inventeur de l'agriculture et du calendrier,

[1] *Pop. Vuh.* dissert., § v. p. 62.
[2] *Géogr. de la rép. de Guatemala*, p. 76.

l'organisateur de la société civile et de la religion, s'il consigne le souvenir de ses hauts faits dans un manuscrit hiéroglyphique; de son côté, le chef des Nahoas se rend après la saison des pluies à *Paxil-Cayalà*. C'est là qu'il découvre le maïs et les autres plantes alimentaires dont son peuple devait se nourrir [1]. Il nous est également représenté comme le civilisateur de la nouvelle Espagne et surtout comme un grand réformateur religieux. On lui attribue l'érection d'un Zodiaque gravé sur pierre dans la ville de *Tollantzinco* [2], la fixation de l'époque de chacune des fêtes de la religion Toltèque [3] et la rédaction du calendrier à la fois astrologique et astronomique, appelé *Tonalamatl,* ou livre du soleil. Il passait enfin pour le premier et le plus ancien des écrivains qu'ait possédé la nouvelle Espagne. Votan est un *Chane* ou serpent et commande à la nation des serpents. Sa métropole s'appelait à cause de cette circonstance *Na-chan* ou la *ville des serpents,* peut-être bien identique avec la cité aujourd'hui ruinée de *Volum-Votan*, dans le Chiapas. D'un autre côté, le nom du même reptile figure comme composant dans celui même de Quetzalcohualt (litt. le serpent aux plumes de quetzal, aux plumes vertes.

Ce sont les Tzéquils qui, unis aux Chanes, décernent le pouvoir suprême au prophète Chiapanèque. De même, le fils de Chimalman, bien que fils du prince *Totepeuh, Nonohualcatl* ne lui succède pas immédiatement. Ce n'est que plusieurs années après qu'il est acclamé comme souverain par le peuple de Tollan. Si Votan pénètre dans la caverne des treize serpents, c'est d'un autre côté, au moyen d'un souterrain qu'il a fait creuser, que Quetzalcohuatl se rend maître du temple et de la ville de *Cuitlahuac,* où s'étaient réfugiés les meurtriers de son père. Enfin le prince de Chiapas et celui de Tollan auraient également terminé leur carrière en repartant pour les régions d'où ils étaient venus, et depuis ce temps-là on ignore quelle fut leur destinée. L'on aurait toutefois lieu de penser que là encore il y a emprunt fait après coup à la légende du fils de Totepeuh.

[1] *Hist. des nat. civil. du Mexique,* liv. I, ch. 4; t. I, p. 115.
[2] *Ibid.,* liv. III, ch. 1er, p. 258.
[3] *Ibid.,* ch. 2, p. 288.

XX

Mais il est toutefois un détail sur lequel nous demandons, en terminant, la permission d'insister. Dans un précédent travail, nous nous sommes efforcés de faire ressortir les points de contact existant entre le mythe de *Votan* et celui de *Thesée* qui mérite d'en être, en grande partie du moins, regardé comme le prototype. Or, voici quelques particularités de l'histoire du prince grec que nous ne retrouvons plus, il est vrai, dans celle de Votan, mais que les historiens mentionnent à propos du monarque de Tollan.

Thesée aurait eu, au dire de Plutarque, de son union illégitime avec Ariane, deux fils, *Staphylus*, litt. la grappe, et *OEnopion*, litt. le buveur de vin, l'ivrogne, que d'autres attribuent à Bacchus [1].

Or, précisément, l'enfant né du commerce adultère du roi de Tollan, Quetzalcohuatl Huémac, et de la belle Quetzalxochitl, avait pour nom *Méconetzin* [2], litt. le fils de l'Agave. C'était, en effet, l'usage du vin d'agave et la passion de l'ivrognerie qui avaient précipité son père dans la voie du désordre.

L'on nous parle d'une expédition entreprise par Hercule et Thésée et de laquelle ce dernier ramena une nouvelle épouse, Antiope qui fut mère de l'infortuné Hippolyte [3]. Ceci est mot pour mot l'histoire du père de Quetzalcohualt, le réformateur de la religion Toltèque. Il envahit la province de *Huitznahuac*, alors gouvernée par une princesse du nom de Chimalman, et qui, à la tête d'une armée de femmes, contraignit plusieurs fois le monarque Chichimèque à reculer [4]. Défaite dans une dernière bataille, elle épousa son vainqueur et eut de lui, Cé-acatl, le roi-pontife de Tollan, non moins célèbre qu'Hippolyte par sa continence et ses malheurs immérités. Il est vrai que, dans le récit américain, l'ordre des faits se trouve passablement interverti. Ce que l'on aurait dû légitimement attribuer à Quetzalcohualt, représentant de Thésée, l'est a son

[1] Joannis Meursii *Theseus*, cap. XIV, p. 49; *Ultrajecti*, 1684.

[2] *Hist. des Chichimèques ou des anciens rois de Tescuco*, par don Fernando de Alva Ixtlilxochitl, ch. III, p. 17 et suiv. (en note).

[3] Joan. Meursii *Theseus*, cap. XX, p. 79

[4] *Hist. nat. des nat. civil. du Mexique*, liv. II, ch. 4; t. I, p. 237.

père Nonohualcatl; mais lorsqu'il s'agit de récits, venus de si loin, et ayant passé par tant de mains, on ne doit pas, nous l'avons déjà dit, y regarder de trop près, et un peu de confusion n'a rien qui soit de nature à surprendre. Nous terminerons par un dernier rapprochement, peut-être plus significatif encore que tous ceux qui précèdent. On sait que Thésée se rendit aux Enfers ou, suivant d'autres, en Epire [1], avec son ami Pirithoüs. Le but de ce voyage était l'enlèvement de Proserpine, femme ou fille d'Aïdonée, roi des Molosses, identifié avec Pluton, le monarque du sombre séjour. Le prince grec la voulait donner pour compagne à son ami. Diodore [2] nous représente les deux complices tombant au pouvoir du roi des Enfers. Il les fait jeter dans les fers l'un et l'autre. Pirithoüs, le plus coupable, et qui avait entraîné Thésée, subit une captivité éternelle au fond du Tartare. Quant au prince Athénien, Hercule vint le délivrer; mais lorsqu'il voulut se lever de dessus la pierre où il était assis, ses fesses y restèrent adhérentes. Ce serait même à cause de cette circonstance que les Athéniens auraient été appelés ἀπόλουτοι, littéralement *ayant les fesses détachées* [3]. Il paraît que cette difformité était endémique parmi les peuples de l'Attique, comme la grandeur du pied à Rome ou la statéopygie chez les Hottentots.

XXI

Au reste, dans l'histoire de Quetzalcohuatl se découvre un trait tout à fait analogue. Sahagun nous représente le monarque de Tollan, expulsé de sa capitale par les sectateurs d'un culte rival, celui de Tezcatlipoca,

« Il arriva [4], nous dit l'écrivain espagnol, à un endroit » appelé *Quauhtitlan*, litt. auprès des bois. M. l'abbé Brasseur » fait observer qu'il existe une localité de ce nom à la » Nouvelle-Espagne [5], et notamment à quatre lieues environ » de Mexico, et qui pourrait bien être celle de la légende. Il y » avait là un arbre gros et épais. Quetzalcohuatl s'y appuya et

[1] Plutarque, *Vie de Thésée*, ch. 16.
[2] Joan. Meursii *Theseus*, cap. XXVII, p. 109.
[3] Meursius, *ibid.*, p. 113.
[4] Sahagun, *Historia general de los Cosas de Nueva Españá*, lib. III, cap. 4; t. I, p. 246 et suiv. (Mexico, 1829.)
[5] *Rech. sur les ruines de Palenqué*, ch. 7, p. 71.

» demanda à ses pages un miroir qu'ils lui donnèrent. S'y » étant regardé, il dit : « Hélas, que je suis vieux! » et il » nomma cet endroit *Huéhué-Quauhtitlan* ou *Huéhué-Cuauhtitlan*, litt. la noble ou vieille cité près des bois; puis il prit » des pierres qu'il lança contre cet arbre, et toutes les » pierres que lançait Quetzalcohuatl, il les enclavait dans » l'arbre [1], et elles y restèrent longtemps à la vue de tous, et » l'on pouvait les voir depuis le sol jusqu'en haut. Quetzalcohuatl s'en alla donc, poursuivant sa route, précédé de musiciens qui jouaient de la flûte. Il arriva ensuite à un autre » endroit, dans le chemin où il se reposa, il s'y assit sur une » pierre et y ayant mis ses mains, il y en laissa l'impression. » Etant à regarder du côté de *Tulla* (ou *Tollon*), il pleura tristement, et les larmes qu'il répandit creusèrent et percèrent » la pierre où il se reposait en pleurant. Quetzalcohuatl mit » les mains, en touchant la grande pierre où il s'était assis, » comme s'il les avait mises sur la terre humide, de sorte » qu'elles y restèrent légèrement marquées [2]; il laissa également des empreintes de ses fesses sur la pierre où il » s'était reposé, et ces marques apparaissent et se voient clairement, et alors, il donna à ce lieu le nom de *Temacpalco*, » litt. endroit de la main colorée, etc. »

Nous n'aurons pas à insister longuement sur chacun des détails de ce curieux fragment de légende. Dans ces pierres lancées contre l'arbre, par le prophète Toltèque, nous trouvons, sans aucun doute, une allusion assez obscure au culte de la pierre et un souvenir de certaines pratiques en vigueur sur plusieurs points de l'ancien monde. Ainsi, dans l'église de S. David [3], à Tiflis, les Géorgiens jettent des pierres sur les parois des murs; si ces pierres restent attachées à quelques saillies, c'est que le vœu est agréé; dans le cas contraire, on

[1] Ce trait est également rapporté par Torquemada, voy. *Monarquia Indiana*, lib. VI, p. 50.

[2] Torquemada (loco citato) donne, à l'endroit où Quetzalcohualt laissa l'empreinte de ses mains, le nom de *Talnepantla*, c'est un bourg ou ville non loin de Mexico. Clavigero (lib. VI, § IV, p. 12) l'appelle *Thalnepantla*, et le place sur la route de Tula à Chollula.

[3] *La Géorgie, son histoire et ses légendes*, par M. de Villeneuve, dans le *Correspondant* du 10 août 1869, p. 468.

le doit considérer comme rejeté. Peut-être conviendrait-il d'établir un point de contact entre cette pratique et certains détails de la légende de S. David. Ce vertueux personnage aurait entrepris, dans sa vieillesse, un voyage à Jérusalem. Arrivé aux portes de la ville, il ne se crut point digne d'entrer et bien qu'accablé de fatigue, il voulut s'en retourner après avoir ramassé trois pierres sur le sol. Le patriarche de Jérusalem, averti par un ange de ce qui se passait, alla au devant du pèlerin, le fit entrer dans le cité sainte et garda deux des pierres par lui ramassées. De la sorte, S. David n'en put rapporter qu'une en Ibérie. On sait, du reste, que les Wahabites, quoique très-ennemis des superstitions des autres musulmans, suivent l'exemple de ces derniers, lorsqu'en faisant le pèlerinage de la Mecque, ils se rendent à *Mosdelifah* [1]. Chaque homme se munit de sept petites pierres grosses comme des pois, pour les lancer contre la maison du diable, en face de la fontaine de la ville. Cette cérémonie se pratique, dit-on, en mémoire de ce que Mohammed avait lui-même accompli.

Mais, par un hasard des plus singuliers, c'est surtout dans notre pays que le trait du prophète de Tollan, enchâssant ses pierres dans un arbre, trouvera son équivalent le plus complet Il n'y a que quelques années, les habitants des environs de Bagnoles-les-Bains, dans le département de l'Orne, avaient l'habitude, lorsqu'ils souffraient de quelque mal, de placer une pierre sur la branche de quelque arbre ou arbuste, à la hauteur de la partie souffrante. La douleur était censée rester dans la pierre, mais toute prête à entrer dans le corps de celui qui se serait permis de déranger la pierre ou de la faire tomber. Peut-être même cette bizarre coutume subsiste-t-elle encore. Nous découvrons en tout ceci autant de vestiges de l'ancien culte des arbres et des pierres, que nous n'entreprendrons point, au reste, d'étudier ici plus en détail [2].

[1] *Travels of Ali-bey in Marocco, Tripoli, etc., Between the Years,* 1803 *and* 1807; t. II, chap. 5, p. 71. London, 1816.

[2] Voir une dissertation de M. Bonnetty sur l'origine et l'universalité du culte des pierres, dans les *Annales de philosophie chrétienne,* t. II, p. 300 (6e série).

XXII

Quant aux empreintes des pieds, des mains ou d'autres parties du corps laissées dans le roc, c'est là une particularité dont nous entretiennent les traditions de tous les pays. Ce sont surtout les empreintes de pied dont il est le plus question. Sans sortir de l'Amérique, nous trouvons la trace de l'un de ses pieds, laissée par Bochica, le héros et demi-dieu civilisateur du Bogota, sur une roche de la province d'*Ubaqui* [1].

Si nous passons dans l'ancien Monde, l'on rencontrera le *Cadam-i-Scharif* [2] ou trace du pied de Mahomet, qui se voit près de Bénarès, non loin du palais d'Aureng-Zeb et de l'Etang, nommé *Bachas-Mochan*, lieux de pèlerinage pour les Musulmans de l'Inde. Très-vraisemblablement ces derniers auront pris des païens de l'Hindoustan cette superstition, ainsi du reste que beaucoup d'autres.

On se rappelle les empreintes du pied de Bouddha, vénérées tant à Ceylan, sur le pic d'Adam [3] (le *Hamalel* des Indiens) qu'à Siam [4]. Mentionnons également, pour la curiosité du fait, une légende de ce genre, recueillie dans le département de l'Orne [5]. Un chevalier, possesseur du château encore aujourd'hui subsistant de Rânes, dans l'arrondissement d'Argentan, avait brigué la main d'une fée dont il était éperdûment épris. Celle-ci consentit à l'épouser, mais à une condition, c'est qu'il ne prononcerait jamais devant elle le mot de *mort*. Un jour qu'il y avait grand gala au château, la fée, occupée à sa toilette, ne descendait point pour recevoir les

[1] Piedrahita, *Historia de la Conquista de la Nueva Granada*, 1re part., lib. I, cap. 3, p. 19, col. 2.

[2] *Mémoire sur les particularités de la religion musulmane dans l'Inde, d'après les ouvrages hindoustanis*, par M. Garcin de Tassy, p. 14. Paris, 1869.

[3] *Géographie universelle de Maltebrun*, revue par M. E. Cortambert, l. 28, t. III, p. 411. — *Le lotus de la bonne loi*, traduit du sanscrit par E. Burnouf, section IV, appendice n° VIII, p. 622 et suiv. Paris, 1852. — *Dictionnaire de la fable*, par Fr. Noël. t. II, p. 371 (Art. *pic d'Adam*). Paris, an XII.

[4] *Java, Siam, Canton, Voyage autour du monde*, par M. le comte de Beauvoir, ch. X. p. 271. Paris, 1870.

[5] *Les eaux de Bagnoles, roman dramatique*, par M. le marquis de Lonlay, p. 32. Paris, 1871.

invités. Le chevalier, à bout de patience, monta dans la chambre de sa femme, et oubliant son serment, s'écria : « Dame, vous » seriez bonne, tant vous êtes lente, à aller chercher la mort. » Aussitôt la fée s'envola par la fenêtre, en criant tristement « *la mort, la mort* », et, depuis ce temps, on ne l'a jamais revue. Néanmois, la trace de son pied s'aperçoit encore sur les créneaux de l'une des tours du donjon. Une partie de ces légendes a peut-être pu trouver sa source dans les empreintes de fossiles gravées sur la pierre. Toutefois, l'on a lieu de croire que le passage de l'histoire de ce Quetzalcohuatl, dont nous venons de parler, est, ainsi que presque tout le reste, emprunté aux légendes de l'Ancien-Monde. C'est ce que prouverait l'accord si étrange sur ce point, comme sur bien d'autres, des récits concernant le prophète de Tollan, avec ceux consacrés à Thésée.

XXIII

On ne saurait nier, en tout cas, la popularité dont dut jouir, vers l'époque de l'ère chrétienne, la légende Athénienne dans une grande partie de l'extrême Orient. Nous nous sommes efforcé d'établir dans un précédent travail que c'est bien de là qu'elle passa en Amérique. Y revenir aujourd'hui semblerait superflu et nous nous bornerons à rappeler que d'incontestables vestiges s'en rencontrent aussi bien chez les tribus du sud des Etats-Unis que chez les Indiens de la Nouvelle-Espagne. Hâtons-nous d'ajouter, au reste, que, si nous acceptons l'identité de Votan et de Quetzalcohuatl, c'est uniquement au point de vue astronomique ; sous le rapport historique et chronologique, il cesse d'en être de même. On ne saurait confondre les *Chanes* ou sujets de Votan venus par le Nord au Chiopas, avec les *Xibes* ou *Chivim* (habitants du *Xibalba*), évidemment identiques aux compagnons du premier Quetzalcohuatl [1], qui abordèrent sur les rives du Tabasco après avoir traversé la mer des Antilles. Nous nous trouvons ici en présence de deux migrations et peut-être de deux races essentiellement distinctes, ayant chacune des chefs particuliers, bien qu'elles aient apparu à peu près à la même époque et qu'elles participassent

[1] Voy. *Codex Chimalpopoca*, d'après l'*Hist. des nations civil. du Mexique*, liv. I, chap. 2, t. I, p. 58.

l'une et l'autre à la civilisation des Toltèques Orientaux. Un seul point nous paraît à l'abri de toute discussion, c'est qu'à la suite de la réforme astronomique effectuée par les Amoxoaques, elles adoptèrent, sous des noms différents, les mêmes symboles, les mêmes signes du calendrier pour désigner leurs premiers chefs et le développement de leur civilisation.

XXIV

Quant à l'identification que prétend établir M. l'abbé Brasseur entre Cipactli ou Imos et Quetzalcohuatl et par suite entre les deux premiers de ces personnages mythiques et Votan, nous ne croyons pas qu'elle puisse être taxée d'erreur, au moins d'une façon absolue. Bien que primitivement fort distincts, Quetzalcohuatl et Cipactli ou Imos semblent avoir, par la suite des temps, fait échange au moins de quelques-uns de leurs emblêmes. C'est ce qui a eu lieu, par exemple, dans la mythologie grecque pour Apollon et Bacchus, parfois dépeints avec les mêmes attributs. Et ne savons-nous point que le dieu infernal Sérapis résultait d'une sorte de fusion entre le Jupiter ou le Pluton Hellénique et l'Egyptien Osiris ?

L'on sait, en tout cas, que, dans le calendrier Mexicain publié par Humboldt, Cipactli apparaît, non plus sous la forme d'un poisson, mais bien sous celle d'un serpent [1], que dans Mendiéta ce nom est traduit par *serpent*. Enfin, Botturini le représente comme un *serpent* armé de couteaux ou de harpons de flèches [2]. Or, nous savons que le nom même de Quetzalcohuatl signifie litt. « le serpent Quetzal, le serpent aux » plumes vertes. » Dans les monuments de l'antiquité Américaine, ce dernier personnage est souvent figuré par un serpent, et spécialement un serpent à sonnettes tenant une tête humaine entre ses mâchoires. Le livre sacré qualifie positivement le héros en question de *Yolcuat Quitzalcuat* [3], forme dialectique pour *Yolcohuatl Quetzalcohuatl*, litt. « Quetzal- » cohuatl le Crotale ou serpent à sonnettes. »

[1] *Vue des Cordillières*, par A. de Humboldt, Atlas, pl. 17. Paris, 1813.

[2] Veytia, *Historia antiqua de Mejico*, cap. IX, t. I, p. 94 et suiv. Mejico, 1836.

[3] *Popol Vuh*, 3e partie, ch. 9, p. 247.

Enfin, n'oublions pas le titre de *Cé-acatl*, litt. une canne[1] donné à Quetzalcohuatl. Cet emblème dans lequel on a voulu voir un signe phallique[1], ne semble-t-il pas nous rappeler d'une manière étrange le *Ceiba*, l'arbre de vie consacré à Inos et des racines duquel serait sortie toute la race humaine[2]?

XXV

C'est qu'en effet, le *Pochotl* (nom Mexicain du Ceiba) joue, lui aussi, un grand rôle dans la légende de Quetzalcohuatl. Sahagun nous représente le prophète de Tollan, chassé par les intrigues des sectateurs de Tezcatlipoca, et s'amusant en chemin à percer un *pochotlou* ou *pochutl*, de manière à donner à cet arbre une apparence *cruciforme*[3]. Ne trouverions-nous pas dans ce récit l'explication de l'un des emblèmes figurant sur le *bas-relief de la croix* à Palenqué? Nous l'avons déjà vu dans un autre travail, le sujet qui s'y trouve représenté ne paraît être autre chose que l'apothéose de Votan[3]. Sur le milieu du bas-relief, est sculptée une sorte de croix fleuronnée ou plutôt un Ceiba, vénéré comme arbre de vie et consacré à Imos, l'aïeul du prince des Chanes[5].

Tout ceci nous expliquerait pourquoi le symbole de la croix reparaît si souvent dans le mythe de Quetzalcohuatl. Las-Casas nous apprend que, lorsque ce demi-dieu aborda à Panuco, il portait une robe noire parsemée de petites croix de couleur rouge.

Ixtlilxochitl, de son côté, nous rapporte que ce personnage « le premier planta et adora la croix[6], que l'on nomma » *Quiahuizteotl, Chicahualizteotl* ou *Tonacaquahuitl*, ce qui » veut dire dieu des pluies ou de la santé, et arbre de la nour- » riture et de la vie. »

[1] *Hist. des nations civil. du Mexique*, liv. III, ch. 1, t. I, p. 262 (en note).
[2] *Constituciones diœcesanas del obispado de chiappa*, etc., par F. Nunez de la Vega, p. 9. Roma, 1702.
[3] Sahagun, *Hist. gen. de las cosas de nueva Espana*, lib. III, ch. 4 (loc. citat.)
[4] Cabrera, *Description of the ruins of an ancient city, discovered near Palenque*, pl. — *Le Mythe de Votan*, § III, p. 103. Alençon, 1871.
[5] Voir la gravure de ce bas-relief dans les *Annales de philosophie*, t. XII, p. 448 (1re série).
[6] *Pop. Vuh*, dissert., § V, p. 76.

Ce terme de *Quiahuizteotl* [1], que l'on rencontre parfois sous la forme *Quauhcahuizteotl*, litt. « dieu qui répand ou partage » la pluie, » renferme une allusion évidente au génie en question adoré postérieurement comme dieu de l'air, comme déité atmosphérique. *Chicahualizteotl* veut dire, en substance, « dieu de la force et de la puissance. » Quant à *Tonacaquahuitl*, le sens propre est « bois de notre subsistance » ou de notre vie. »

Tous ces termes s'appliquent bien à l'arbre de la vie, prise dans son sens le plus matériel, au *Pochotl* ou *Ceiba*, père des hommes.

XXVI

Plusieurs écrivains et missionnaires postérieurs à la conquête n'ont pas manqué de voir, dans tous ces faits, la preuve d'une prédication chrétienne autrefois faite en Amérique par Quetzalcohuatl, qu'ils assimilent bravement à S. Thomas [2]. Il nous serait difficile de souscrire à une telle manière de voir. Le culte de la croix s'est rencontré chez une foule de nations, à des époques bien antérieures à la naissance de Jésus-Christ. On sait l'espèce de clef cruciforme souvent figurée par les artistes égyptiens dans les mains d'Osiris, et qui n'est, suivant toutes les apparences, que le symbole de la crue du Nil. Nous voyons dans Ézéchiel la Croix ou le *Thau* déjà pris comme emblême du salut. Dieu ordonne au prophète de marquer de ce signe, sur leur front, les hommes qui gémissent des iniquités d'Israël et n'ont point pris part à ses idolâtries. De la sorte, ils seront seuls épargnés au jour où éclatera la colère du Seigneur [3].

N'y aurait-il pas dans ce passage une réminiscence de l'arbre de vie, et ne pourrait-on pas en inférer que le symbole de la croix, tel qu'il se rencontre à la Nouvelle-Espagne, était réellement d'origine asiatique? A coup sûr, il n'avait pas, chez ces diverses populations, la même valeur emblématique que chez les nations chrétiennes. L'on n'a cité encore qu'une seule

[1] *Hist. des Chichimèques*, 1re partie, ch. I, p. 5 et suiv.
[2] *Rech. sur les ruines de Palenqué*, ch. VI, p. 62 (en note).
[3] Ezéchiel, ch. IX, v. 4 et suiv.

nation américaine chez lequel le culte de la croix semble avoir été porté antérieurement à la découverte de Colomb, par des missionnaires catholiques. Nous voulons parler des Gaspésiens de la Nouvelle-Écosse. Ils avaient conservé la tradition d'un homme vénérable qui leur apporta *l'emblème de la croix* après les avoir délivrés d'une cruelle épidémie. Ne s'agirait-il point ici de l'évêque scandinave de Groenland, lequel, en l'année 1121, vint visiter la terre de Vinland [1]?.

Enfin nous n'avons pas besoin de rappeler ici le nom de *Pochotl* donné au dernier prince de la dynastie des Quetzalcohuas, et dont il a déjà été question dans un précédent travail.

XXVII

Ajoutons, avant de terminer, qu'il est un point sur lequel nous ne saurions nous trouver d'accord avec M. l'abbé Brasseur. Le savant américaniste prétend, d'après le témoignage de Rios, identifier à la fois *Cipactli* et *Quetzalcohuatl* avec *Tlahuizcalpan-Teuctli*, litt. « le seigneur qui brille derrière » les maisons. » C'était le nom donné par les Mexicains à la planète Lucifer ou Vénus [2]. Rios nous déclare qu'on peignait *Tlahuizcalpan-Teuctli* avec une canne ou un roseau, qui était l'emblème de son jour (*Cé-acatl*), et que cet astre n'était autre que Quetzalcohuatl [3]. Il serait plus exact, sans doute, de dire qu'il était consacré à cette divinité. En tout cas, je ne vois nulle part qu'il soit question de Cipactli ni avec l'astre ni avec le dieu de l'air.

Ajoutons, pour terminer, que les légendes du premier Quetzalcohuatl et celle de Votan peuvent en grande partie être considérées comme identiques, il n'en est plus de même pour celle qui concerne le deuxième Quetzalcohuatl, le fils de Chi-

[1] *Précis de la géogr.* de Malte-Brun, liv. 99, t. v, p. 312. — *La croix dans les deux mondes*, par M. Rosely de Lorgues, ch. IV, p. 171. Paris, 1845, d'après la *Relation de la Gaspésie*, par le R. P. Chrétien Leclerc, chap. IX et X.

[2] *Relacion de las cosas de Yucatan de Landa*, publiée par M. l'abbé Brasseur, introd., p. 37.

[3] Collection Kingsboroug, t. v, p. 140, *Explication du Codex Telleriano-Remensis*, lamina XIV.

malman. Elle se rattache bien, elle aussi, à certaines traditions des peuples de l'Ancien-Monde, mais ce n'est plus de l'histoire de Thésée qu'il conviendra de la rapprocher. Ainsi que nous nous efforcerons de l'établir dans un prochain travail, le dernier des Quetzalcohuas offre les traits de parenté les plus incontestables avec le *Djemschid* de Firdousi, lequel n'est lui-même qu'une altération du *Yima* des anciens Zoroastriens. Nous tenterons également de démontrer l'étroite ressemblance de ce Yima avec le Imos Tzendale. Nouvelle preuve que Quetzalcohuatl et Imos, si profondément distincts dans la tradition primitive, ont cependant à plusieurs égards fini par se confondre l'un avec l'autre.

En tout cas, il est un point sur lequel nous devons attirer d'une façon toute particulière l'attention du lecteur. C'est le premier Quetzalcohuatl, identifié sous le rapport astronomique, à Votan, qui seul correspond au signe *Calli*. Quant au second personnage de ce nom, que nous n'hésitons point à rapprocher, quoique d'une façon indirecte, d'Imos, c'est à lui seul qu'il convient d'attribuer le signe *Ce-acatl* ou une canne.

H. DE CHARENCEY.

Appendice.

Nous ne pouvons, à la fin de ce long travail, qui nous révèle tant de choses sur la vie civile et religieuse des anciens peuples de l'Amérique, nous empêcher de nous demander d'où a pu venir à ces enfants séparés de la grande famille asiatique, ce grand culte rendu au Serpent. Le serpent, on peut le dire, est le plus laid des animaux, sans mains, sans pieds, le plus humilié des animaux, touchant la terre de toute l'étendue de son corps; et cependant voilà des chefs, des peuples entiers qui s'identifient presque au Serpent, et s'en déclarent les fils; ils en prennent le nom, ils le placent dans le ciel, ils en font, pour ainsi dire, le roi du ciel et de la terre. Qu'on nous explique cet énigme. Ne faut-il pas remonter jusqu'à la triste scène serpentine du jardin d'Éden pour comprendre quelque chose à ce mystère[2]?

A. B.

[1] Voir une dissertation sur l'universalité du culte rendu au Serpent dans les *Annales de philosophie*, t. IV, p. 59 (1re série).

Hagiographie Catholique.

HISTOIRE DE SAINTE PAULE

Par l'Abbé Lagrange, Vicaire-Général d'Orléans. — Paris, Poussièlgue.

Grâce à Dieu, la science hagiographique a subi une transformation qu'il importe de signaler; les miasmes pestilentiels déposés tour à tour par le Gallicanisme, le Jansénisme et l'Encyclopédie, s'évaporent chaque jour. Le Naturalisme frappé mortellement par l'école des Guéranger, des Pitra, des Faillon, des Arbellot, des Rorhbacher, des Gaume, des Bouix, des Bonnetty et de tant d'autres pionniers de la science ecclésiastique, disparaît comme un mauvais songe; ce n'est pas nous qui déposerons des fleurs sur sa tombe. L'introduction du Rationalisme et du Naturalisme a fait un mal incalculable à la doctrine de Jésus-Christ. En Théologie, ces deux systèmes abandonnèrent la méthode sévère et positive de la tradition; leur morale était empreinte d'une tolérance ou d'un rigorisme également dangereux. Leur Histoire supprimait brutalement l'action positive de Dieu dans les événements humains; enfin, les partisans de cette étrange Philosophie sacrifiaient la foi sur les autels d'une Raison orgueilleuse. En un mot, le Paganisme avec toutes ses séductions et toutes ses erreurs avait envahi les esprits les plus droits, et surpris les âmes les plus honnêtes.

La *Vie de Ste Paule* est un indice éloquent de la révolution opérée dans la manière d'écrire l'histoire. En général, les hommes instruits se représentent S. Jérôme comme un profond théologien, un rude polémiste et un savant exégète, et cependant ce n'est là qu'un côté de sa physionomie. Le solitaire de Bethléem, S. Jérôme, était aussi l'âme la plus tendre, la plus aimante, et la plus délicate de son siècle; alors même qu'il discutait avec Rufin ou traduisait la Bible, il entretenait avec de grandes dames, disons le mot, avec de grandes saintes, des rapports de haute spiritualité, rapports aussi utiles aux directeurs qu'aux âmes dirigées. Le père Ventura, dans son *Apostolat de la*

femme catholique, et Ozanam, dans son *étude sur le Dante,* ont fait une remarque pleine de profondeur que je tiens à rappeler ici; elle donnera la clé des rapports de S. Jérôme et de Ste Paule. Rien de grand ne peut se faire au sein de l'Eglise sans qu'une femme y prenne part. Sans parler du rôle de la Mère de Dieu, à nul autre comparable, à côté de Constantin arborant le labarum au Capitole, nous trouvons Ste Hélène relevant la croix sur les ruines de Jérusalem. La victoire de Tolbiac est l'œuvre des larmes de Clotilde. C'est Monique qui a transformé S. Augustin; Jérôme composait la Vulgate avec la coopération de Ste Paule et de sa fille Eustochie. S. Basile et S. Benoît, dans leurs travaux législatifs de la vie Cénobitique, sont aidés par Macrine et Scholastique; de même que le plus puissant protecteur du célèbre Grégoire VII est la grande comtesse Mathilde; l'épouse du glorieux empereur d'Allemagne S. Henri est Ste Cunégonde, et la mère de S. Louis se nomme l'immortelle Blanche de Castille. Il y a là un mystère psychologique dont Dieu s'est réservé l'explication. En racontant la vie de Ste Paule, M. Lagrange a soulevé un coin du voile pour faire sortir son héroïne d'une injuste obscurité, et nous l'en félicitons. Telle est la pensée principale qui a conduit le vicaire général d'Orléans à façonner un bijou hagiographique aussi remarquable par sa fraîcheur et sa piété suave que par la profonde érudition qui l'a dicté, et le style élégant dont s'est servi l'auteur.

Ordinairement le compte rendu d'un livre est une analyse plus ou moins détaillée de l'ouvrage, analyse enrichie d'un commentaire plus ou moins judicieux. Cette méthode ne sera pas employée ici, ce serait rendre un mauvais service à l'auteur de la *Vie de Ste Paule*; au lieu d'un calque infidèle de son œuvre, je préfère signaler quelques passages qui m'ont particulièrement frappé, et présenter une synthèse du plan de l'auteur.

Un jeune critique que j'appellerai déjà un vieux défenseur de l'Eglise, M. Léon Gautier, a écrit un chapitre étincelant de vérité, intitulé : *Le style des saints*; j'y trouve la remarque suivante : « Nous sommes persuadés que tous les saints ayant » parlé d'après le même principe et avec le même but, ont

» parlé à peu près de la même manière. Sans doute, il y a une » admirable variété dans cette unité profonde; en d'autres » termes, il y a un style particulier distinct des autres styles » humains, tout à fait *sui generis*, et que nous appellerons le » style des saints. Ce style, les Rhéteurs n'en parlent pas et » n'en veulent pas parler. » M. Lagrange a merveilleusement saisi cette nuance. Point de trivialités dans son livre, aucune vulgarité, mais aussi aucun sacrifice à la phrase; les Rhéteurs qui se lancent dans l'hagiographie me produisent l'effet désastreux de ces abbés de boudoir de 1789, qui profanaient leurs habits par des attitudes indignes de leur profession.

C'est un grand spectacle que celui de l'Eglise catholique à l'époque où vivaient S. Jérôme et Ste Paule. Alors régnait un contraste d'une éloquence palpitante : ici la vie chrétienne resplendissait de force, de grandeur et d'énergie; là, le cadavre du Paganisme, qui râlait, étalait ses tristes pourritures. Une société pleine de jeunesse et d'entrain attirait par le charme indéfinissable de ses vertus. « Les grands docteurs de ce temps, » dit l'abbé Lagrange, sont en même temps de grands saints, » le monde vénère leurs vertus autant qu'il admire leur génie, » et dans toute l'Eglise, agitée comme par un travail intérieur » et profond, surgissent les plus belles œuvres. »

A cette époque, les deux vertus qui frappent le plus d'étonnement les Païens, c'est la virginité et la charité. La virginité qui est une protestation contre les monstruosités impures d'une société qui tombe en dissolution, la virginité a pour compagne la charité, qui vient déclarer une guerre implacable à l'égoïsme patricien. Virginité, charité et humilité, telles sont les vertus qui planeront sur la société que Ste Paule va transformer.

Vue d'ensemble, la vie de Ste Paule se présente avec un triple caractère. Comme femme du monde, elle infusa le Christianisme dans la haute société romaine; comme amie de S. Jérôme, elle encouragea ce Père de l'Église dans ses travaux apologétiques; enfin, comme fondatrice et supérieure de couvents, elle imprima une vive impulsion à la vie religieuse en Orient.

Ste Paule était une femme du monde dans toute l'accep-

tion du mot, et du grand monde. Le sang le plus illustre de la Grèce et de Rome coulait dans ses veines ; fille des Scipions par sa mère, et des rois de Mycène par son père, mariée fort jeune à Toxotius, issue d'une grande famille, riche des biens de la terre, non moins bien douée du côté de l'esprit, Paula avait une très-grande existence à Rome, existence modifiée par son veuvage, et par la fréquentation de Mélanie, digne en tous points de lui servir de directrice. De pareilles positions exigent des vertus spéciales, et sainte Paule commençait à les pratiquer, lorsqu'arriva à Rome le diacre Jérôme, accompagnant S. Paulin et S. Épiphane, qui transforma la société chrétienne. Pourquoi et comment s'opéra cette transformation ? M. Amédée Thierry, qui aime les mises en scène, s'imagine que ces illustres matrones furent séduites par ce *je ne sais quoi* d'insolite qui planait sur cet étranger déjà célèbre. Fausse hypothèse ! Jérôme n'était pas un prédicateur à la mode, il ne brillait pas par son élégance et n'attirait point par son savoir-vivre. C'était un moine savant et austère qui expliquait les livres saints à l'Aventin, et révisait le Psautier et le Nouveau-Testament. Aussitôt les dames romaines chrétiennes accourent à ses conférences et se livrent à l'étude de l'Écriture. Ste Paula est la plus ardente, Eustochium la suit de près et bientôt, grâce à ces dispositions, à ces rapports, à ce commerce sanctifié par la grâce et par la charité, Jérôme commence la réforme de la société romaine.

« C'est une grande chose, dit avec beaucoup de justesse » l'abbé Lagrange, et bien nouvelle dans le monde, que la » direction des âmes créée par le Christianisme. Rien dans » l'antiquité n'y a jamais ressemblé... Il fallait, pour qu'elle » fût possible, deux choses exclusivement chrétiennes : cet » idéal de vertus nouvelles dont Jésus-Christ est venu apporter à la terre l'exemple et l'inspiration, et cet amour des » âmes, de l'invisible et surnaturelle beauté des âmes que le » sacerdoce catholique a puisé encore au cœur de Jésus-Christ » qui en est l'unique source. »

Cette direction, nul mieux que S. Jérôme ne la comprit, nul, par la trempe de son esprit et de son caractère, n'était mieux fait pour ce ministère. En effet, chez S. Jérôme on ne

rencontrait nul enivrement des choses temporelles, mais bien un dégoût des choses périssables, et une aspiration vers l'éternel et l'infini. En face de lui se trouvaient trois vices monstrueux : l'immoralité la plus effrénée, l'égoïsme le plus abject, et l'orgueil le plus exécrable; un principe de ces vices filtrait même dans la société chrétienne. Jérôme s'efforça d'acclimater, au milieu de ces grandes dames, la virginité avec toute sa délicatesse, la charité avec tous ses pieux stratagèmes, et enfin sa noble audace osa prêcher l'humilité aux filles des Scipions.

Voilà ce que nous retrouvons dans sa correspondance. Lorsqu'il célèbre la virginité, il écrira à Eustochium : « La » vierge est l'épouse de Jésus-Christ qui habite au milieu des » lis, c'est-à-dire dans les cœurs purs; » ou bien encore, voulant faire ressortir la noble mission devant Dieu, il écrira à Salvina : « Si, par le seul instinct du cœur, la veuve païenne, » noblement enveloppée dans son deuil, rejette toutes les » joies de la vie et les ensevelit dans le tombeau de son époux, » qu'attendre de la veuve chrétienne, qui doit la chasteté de » son âme non-seulement à l'époux qui n'est plus, mais encore » à celui avec lequel elle doit régner au ciel un jour? »

Non-seulement le grand réformateur s'occupe des vierges et des veuves, mais il étend ses soins paternels sur les ménages chrétiens. Quelle sublime folie que celle du diacre Jérôme! A cette époque, Rome était la sentine de tous les vices; les fêtes et les orgies païennes attiraient au Paganisme les âmes tièdes; un luxe, dont nos mesquines fortunes modernes ne peuvent se rendre compte, s'étalait dans les palais du patriciat, et s'imposait à l'existence; quelquefois tous les revenus d'une province étaient consumés dans des repas fastueux ou des toilettes insensées. En haut régnait une opulence insolente, en bas une misère et un malaise effroyables. Inspirer de la commisération aux matrones et de la résignation aux esclaves, tel fut le plan de Jérôme : « C'est pourquoi, écrivait- » il à Furia, il ne faut point d'inconséquences, un idéal su- » blime et une vie vulgaire, un habit de veuve ou de vierge, » et des habitudes de femme mondaine. Quiconque choisit la » vie parfaite doit marcher dans la voie parfaite. »

L'énergique direction de S. Jérôme produisit des fruits.

« Je vois d'ici, écrit le futur anachorète de Bethléem, la troupe
» des cuisiniers qui, le vêtement retroussé comme des soldats
» en campagne, hachent et pétrissent la viande. Mais voici les
» convives qui vont venir; la maîtresse de la maison vole alors
» comme une hirondelle de tous les côtés; elle examine si les
» lits de la salle du festin sont bien dressés, si le pavé est pro-
» prement balayé, si les coupes sont ornées de fleurs, si tous
» les préparatifs sont faits. Les musiciens sont là, etc.... Ah!
» s'écrie l'austère Jérôme, répondez-moi, je vous en prie,
» Dieu est-il dans tout cela?... Non, la crainte de Dieu ne peut
» pas être dans les éclats des tambours, de la flûte, de la lyre,
» de la cymbale. Que fera la malheureuse épouse au milieu de
» ces orgies? Elle ne peut prendre que deux partis : se com-
» plaire dans une pareille vie et y perdre son âme, ou bien
» s'en offenser et mettre la discorde dans le ménage. Après la
» guerre intestine, viendra le divorce. Et s'il existe une mai-
» son exempte de ces désordres, c'est, en vérité, un oiseau
» rare sur la terre. » Aussi S. Jérôme, en cherchant à réagir contre ces mœurs, avait affaire à de grandes âmes, et ces âmes le comprirent.

Après la sensualité, le plus grand écueil pour la femme du monde, c'est l'oisiveté. Une chrétienne qui renonce à la sensualité et aux plaisirs mondains paraît, aux yeux de certaines personnes, devoir ressentir le rude poids *du rien faire*. Pour elle le travail devient une distraction; mais quel travail entreprendre, pourront dire certaines lectrices étonnées? Qu'elles lisent la vie de Ste Paule, elles se convaincront que la journée est toujours trop courte, pour vaquer aux devoirs de toutes sortes. Ici, ce sont les devoirs religieux, là, les devoirs inhérents à la position, plus loin, les occupations de la mère de famille, et puis les devoirs qu'impose la charité chrétienne, et enfin le soin de sa propre perfection intellectuelle; non pas que nous voulions encourager les *femmes savantes*, qu'il ne faut pas confondre avec les *femmes studieuses*, — nous n'avons garde d'oublier l'admirable lettre qu'écrivait à ce sujet le comte de Maistre à sa fille Adèle; — mais les patriciennes de Rome étudiaient les livres saints sous la direction de S. Jérôme. Pourquoi nos patriciennes n'en feraient-elles pas autant au

19e siècle? Cette étude ne vaudrait-elle pas mieux que les mille frivolités, que les *productions foncièrement immorales qu'elles dévorent?* Ne rencontreraient-elles pas dans les œuvres inspirées la poésie la plus suave, la littérature la plus émouvante, l'histoire la plus intéressante et la philosophie la plus élevée qu'il soit donné à l'homme d'étudier? Ce travail ravissait d'admiration le savant exégète : « Ce que je voyais en elles, disait-il » en parlant de ses élèves, d'esprit, de pénétration, en même » temps que de ravissante pureté et de vertu, je ne saurais le » dire ». « L'Écriture, disait-il à Paulinus, est comme une perle » que l'on peut fouiller sous toutes les faces. Aussi, sous chacun de ses mots, si l'on cherche, on trouvera des sens pro- » fonds. » C'est ainsi que Paula entendait l'Écriture ; et telle » était l'ardeur de ces saintes disciples, raconte l'abbé La- » grange, que malgré l'autorité de la parole de S. Jérôme, » elles ne se contentaient pas toujours des premières explica- » tions qu'il donnait, mais elles en voulaient connaître et » comprendre les raisons; et, saintement curieuses, elles pro- » voquaient, pressaient de questions, interrogeaient surtout » le docte maître. »

Celle qu'avait d'abord distinguée S. Jérôme, c'était Paula, suivie de sa fille Eustochium. La première se plongeait dans la lecture des Écritures et y découvrait toujours des beautés nouvelles.

Les explications de Jérôme, appuyées sur une connaissance profonde de la langue originale des livres saints, avaient pour elle un charme indéfinissable, aussi, comprenant que la vraie clé d'or de ce trésor des Écritures, c'est la langue dans laquelle elles ont été écrites, elle se livra à l'étude de l'hébreu. Ce mouvement intellectuel, qui avait pris naissance sur le mont Aventin, eut une grande importance dans l'histoire des lettres chrétiennes : « Il fit sentir, dit l'abbé Lagrange, la » nécessité d'un important travail sur les versions latines » dont se servait l'Occident, travail qui préoccupait depuis » longtemps le pape Damase. » La version latine de la Bible la plus répandue en Occident était la *Vieille Italique*, faite, non sur l'hébreu, mais sur le grec des Septante ; c'est-à-dire la *version d'une version*, un texte de troisième main; et encore

les exemplaires en se multipliant, s'étaient-ils considérablement altérés. Une œuvre de révision était indispensable; mais il fallait, pour l'exécuter, un homme profondément versé dans la connaissance des textes, et nul sur ce point, à Rome, n'égalait Jérôme.

Le pape Damase lui donna l'ordre formel de tenter cette entreprise. Jérôme, qui en sentait les difficultés et les délicatesses, hésitait beaucoup; il se mit enfin à l'œuvre, excité aussi par Paula et Marcella, et publia à Rome même une édition du Nouveau Testament, corrigée avec soin sur le texte grec original, et une édition du Psautier révisée sur le grec des Septante, préludant ainsi aux vastes travaux bibliques qu'il devait accomplir un jour à Bethléem.

Avant de quitter ce chapitre, disons un mot de ces travaux, dont Ste Paule fut la pieuse instigatrice.

Lorsque S. Jérôme fut entré, comme l'a dit son biographe, dans l'asile définitif de sa vie, c'est-à-dire dans le monastère de Bethléem, il reprit la pensée d'un grand ouvrage de philologie, de géographie et d'exégèse, dans lequel il tâcherait d'élucider les principales difficultés qu'il avait rencontrées avec ses savantes disciples dans la lecture du texte sacré; telle est l'idée mère des trois grands traités : *Les questions, les lieux et les noms hébraïques*: A la prière de Paula et d'Eustochium, Jérôme entreprit aussi la traduction du grand traité de Didyme *sur le Saint-Esprit*, et comme la grande dame romaine était devenue supérieure de religieuses, elle pria encore Jérôme de lui traduire en latin les trente-neuf *homélies d'Origène sur saint Luc*, d'écrire *la vie d'un solitaire célèbre de Chalcie, nommé Meleck*,, ainsi que l'*histoire* du grand anachorète *Hilarion*: mais, tout cela n'était que les préliminaires du grand ouvrage de la vie de Jérôme, c'est-à-dire de la *traduction latine sur le texte hebreu*, « une des plus hardies et des » plus grandes pensées qui aient jamais été conçues, » dit Ozanam. La *préface* du grand ouvrage fut dédiée à Paula et à Eustochium, qui ne cessèrent de l'encourager.

Les premiers livres traduits furent les quatre livres des *Rois*, puis *Job*, puis les *Psaumes*, puis les *seize prophètes*, puis les trois livres de Salomon, les *Proverbes*, l'*Ecclésiaste*,

et le *Cantique des cantiques*. Quatre ans suffirent à ces immenses labeurs, et pendant ces quatre années, le solitaire de Bethléem composa aussi son *catalogue des écrivains ecclésiastiques*. Mais Paula était toujours insatiable; non contente d'avoir provoqué la traduction du texte hébreu de la Bible en latin, elle le poussa à poursuivre son travail des *Commentaires*. St Jérôme se mit à l'œuvre et poursuivit cette tâche aussi utile que laborieuse. On nous pardonnera d'avoir étudié avec autant d'attention l'influence de Ste Paule sur S. Jérôme. N'est-ce pas un titre de gloire pour l'illustre romaine, d'avoir contribué, au moins indirectement, aux grands travaux de S. Jérôme?

Il ne nous reste plus qu'à étudier le caractère de Ste Paule comme fondatrice de couvent.

« En élevant les monastères de Bethléem, dit l'abbé La-
» grange, Paula venait de créer deux foyers de vertus et de lu-
» mières, dont le rayonnement devait s'étendre au loin dans
» l'Église. » En effet, cette vie monastique eut une immense influence sur la société chrétienne du 4e siècle; il faut dire aussi que Paula déploya dans le gouvernement de ce monastère un mélange admirable d'énergie et de douceur, et un discernement parfait des esprits et des cœurs. Aussi, lorsque la vénérable matrone retourna dans le sein de Dieu, qu'elle avait tant aimé, l'âme du vieux solitaire si forte et si exercée aux luttes de la pénitence, fut comme anéantie par la douleur; ses travaux s'en ressentirent.

« Je n'ai pu rien faire, écrivait-il à Théophile, patriarche
» d'Alexandrie; de la mort de la sainte et vénérable Paula, le
» chagrin m'accable. Vous savez qu'elle était ma consolation
» ici-bas et celle des saints qui trouvaient en elle une mère
» dévouée et glorieuse. » La sainte fille de Paula, Eustochium, pria Jérôme d'écrire l'éloge funèbre de sa mère. Jérôme essaya de se mettre à l'œuvre, mais en vain; chaque fois qu'il prenait son stylet et ses tablettes, sa douleur se renouvelant plus vive et ses yeux se remplissant de larmes, le stylet échappait à sa main défaillante.

Tel est, en résumé, l'esprit du livre de M. l'abbé Lagrange. Écrit pour les mères chrétiennes, il renferme d'utiles enseignements pour toutes les classes et tous les sexes. Dans notre

siècle sans caractère, le tableau de pareilles vertus rafraîchit l'âme. Aussi nous prédisons les plus brillants succès à la *Vie de Ste Paule*; sa place est marquée dans toutes les bibliothèques chrétiennes, la mère de famille y trouvera un modèle, et la jeune fille de saintes inspirations.

Gabriel de CHAULNES.

Traditions.

SUPERSTITIONS CHINOISES

LES 72 AMULETTES,

Données par deux Esprits.

Dans le t. I, p. 270 (6e série) des *Annales* nous avons déjà donné un spécimen des superstitions chinoises, nous y ajoutons les pratiques suivantes. Nous y verrons que, comme les Romains, les Chinois croient aux plus diaboliques erreurs. A. B.

Un membre de la Société orientale, récemment arrivé de Canton, a fait hommage à la Société d'un tableau imprimé où sont tracées des figures et lettres cabalistiques servant d'amulettes, auxquelles les Chinois accordent une grande confiance, et qu'ils supposent favorables à toutes les classes de la société [1].

Des tableaux pareils se trouvent en Chine dans toutes les boutiques et dans les vestibules de chaque maison. Nous allons donner la description détaillée de celui qui appartient à la Société orientale.

En tête figure d'abord une

ANECDOTE TIRÉE DU XAM-JUÈH-KIM.

L'empereur *Hiao-Wen* demanda un jour à un de ses secrétaires : « Quels sont les renseignements que vous pouvez me donner sur la demeure des trois *Iii* (hommes simples)? »

Le secrétaire répondit : « La maison du premier des trois » *Iii* est haute sur le devant et basse sur le derrière; celle du » second a un cours d'eau au nord; celle du troisième est » haute vers l'orient et le sud, et plate vers l'ouest et le » nord. »

Étant allé un jour se promener tout seul jusqu'aux confins du district de *Hum-Num,* l'empereur vit une habitation qui présentait précisément les irrégularités dont il vient d'être question. Le propriétaire possédait d'immenses richesses, et sa maison se composait de plus de cinquante personnes. L'empereur revint fort étonné de voir que les circonstances qu'il venait d'observer coïncidaient précisément avec la réponse de son secrétaire.

Le jour suivant, s'étant fait suivre des deux mandarins *In* et *Iam* déguisés, il retourna à cette habitation, afin de satis-

[1] Voir *Revue de l'Orient*, t. v, p. 90.

faire le désir qu'il avait de connaître l'histoire de son propriétaire.

Cet homme, lorsque l'empereur et les deux mandarins arrivèrent, vint à leur rencontre, et leur fit de très-profondes salutations.

Hiao-Wen lui ayant demandé son nom de famille, il lui répondit qu'il se nommait *Lien*, et que son prénom était *Tsim-Pim*.

« — Combien d'années y a-t-il que vous demeurez dans cet endroit,» reprit l'empereur.

« — Il y a plus de trente ans, » répondit *Lien*.

L'empereur ajouta : « Assurément cet endroit-ci présente » réellement les circonstances de la demeure des trois lii. Le » terrain en est tellement mauvais, qu'il paraît impossible d'y » demeurer. Comment pouvez-vous y séjourner tranquille- » ment et sans tristesse ? Je désirerais recevoir à cet égard » quelques explications.

» — Lorsque je suis venu demeurer ici, lui dit Lien, la » mortalité pesait sur les hommes ; les objets matériels étaient » soumis à une action délétère, et les animaux y dépéris- » saient : aussi la pauvreté augmentait de jour en jour. Un » certain jour, vers le coucher du soleil, deux étudiants arri- » vèrent ici dans l'intention d'y passer la nuit. Quoique me » trouvant dans ce moment abattu et sans force, je m'empres- » sai de leur préparer à souper, ce qui inspira à ces deux » jeunes gens une grande reconnaissance pour le bienfait » qu'ils recevaient de moi.

» Alors ils me dirent : *Cet endroit-ci est très-mauvais : com-* » *ment pouvez-vous y demeurer ?* Je leur répondis : *Nous som-* » *mes si pauvres qu'il nous serait impossible de nous transférer* » *ailleurs. — Nous avons un moyen*, reprirent-ils, *d'améliorer* » *votre position sans qu'il soit nécessaire de changer d'en-* » *droit.*

» Alors je leur fis de nouvelles salutations et de vives ins- » tances, en les priant de m'indiquer quels étaient les moyens » à employer. Les deux étudiants me donnèrent 72 amulettes » (papiers jaunes portant des caractères magiques que l'on » affiche à la porte des maisons), et me dirent :

» *Dans dix ans d'ici, vous serez bien certainement très-riche.* » *Dans vingt ans d'ici, vous aurez une grande quantité de des-* » *cendants.*

» *Dans trente ans, l'empereur entrera chez vous en costume* » *ordinaire* (vêtement blanc). »

» Tout ce qu'ils m'ont annoncé s'est vérifié, à l'exception » de ce que l'empereur en costume ordinaire n'est pas encore » venu chez moi. »

L'empereur se mit alors à rire, et lui demanda où étaient les deux jeunes gens.

Lien lui répondit : « Après qu'ils m'eurent donné les amu-
» lettes, ils sortirent de la maison, et ils n'avaient pas encore
» fait une cinquantaine de pas que tout-à-coup ils disparu-
» rent; seulement, il y avait à leur place une traînée de lu-
» mière blanche qui s'élevait jusqu'au ciel.

» — Faites moi donc le plaisir, reprit l'empereur, de me
» montrer ces amulettes. »

Lien les lui montra volontiers, et alors l'empereur enjoignit à In et à Iam de faire des copies exactes de ces papiers, et lorsqu'il fut de retour au palais, il ordonna de les distribuer dans tout l'empire.

Depuis lors, toutes les maisons dans lesquelles sont affichées ces amulettes sont heureuses, et tout le monde a soin de se servir du même moyen.

Au-dessous de cette anecdote se trouvent placées cinq figures, dont voici les noms, en allant (suivant la coutume chinoise) de droite à gauche.

1re *Chao-Kum-Mim* (à droite),
2e *Tum-Kien-Wam* (à droite),
3e *Pan-Kn-Wam* (au centre),
4e *Kiam-Taï-Kum* (à gauche),
5e *No-Cha* (à gauche),

Le nom du milieu, c'est-à-dire *Pam-Kn-Wam,* est supposé devoir être le dieu *Fô*, et les autres des individus qui lui font la cour pour lui témoigner leur reconnaissance des bienfaits qu'ils ont reçus de lui.

Immédiatement au-dessous est la constellation chinoise de la *grande Ourse* formée par dix étoiles, dont les noms suivent : 1. *Hum*, 2. *Mim*, 3. *Cha*, 4. *Huii*, 5. *Huan*, 6. *Hem*, 7. *Pi*, 8. *Ché*, 9. *Piao*, 10. *Tem*.

Au centre est le sceau du libraire-éditeur, dont on n'a pu déchiffrer tous les caractères, attendu que la forme de cette espèce de lettres étant entièrement arbitraire, on n'a aucune règle pour se diriger. D'ailleurs, ce sceau n'indique pas le nom du marchand, mais celui de la boutique, qui, en général, est un lieu commun, comme *grand commerce*, *haute vertu*, *fortune immense*, *nombreuses richesses*, etc.

Il est à remarquer que les cinq personnages sus-nommés et la constellation de la grande Ourse n'ont aucune espèce de relation, apparente du moins, avec ce qui précède ni avec ce qui suit; tandis qu'il existe une relation évidente entre l'histoire du commencement et les six rangs de caractères placés sous la constellation, qui présentent précisément les soixante et douze amulettes données à Lien par les deux étudiants;

cette collection fait partie de l'astrologie judiciaire des Chinois. De petits anneaux reliés les uns aux autres par des traits semblent indiquer des positions d'étoiles au moyen desquelles on peut tirer l'horoscope des individus nés sous l'influence de cette combinaison.

Quelques-unes des amulettes présentent des caractères susceptibles d'être lus ; mais la plupart des autres sont des figures magiques inexplicables.

De petites phrases placées au-dessus de chaque amulette sont purement explicatives. Nous allons en donner la traduction.

Les amulettes sont disposées douze par douze, sur six rangs en colonnes verticales.

EXPLICATION DES 72 AMULETTES.

1er rang. 1. — Cette amulette, introduite dans la maison, en éloigne les calamités.

2. — Elle fait monter les fonctionnaires publics graduellement en dignité.

3. — Elle défend les fonctionnaires publics (mandarins) contre toutes les infortunes.

4. — Réussite de tous nos désirs et protection contre les voleurs.

5. — Dans tous leurs projets les marchands atteignent le but qu'ils se sont proposé.

6. — Eternelles richesses ; or, soie, argent en abondance.

7. — Tranquillité et félicité des habitants de la maison.

8. — Abondance de produits agricoles, de vers à soie et d'animaux.

9. — Les descendants seront riches, vivront en bonne harmonie et de longues années.

10. — Eloignement des génies malfaisants et retour du repos.

11. — Elle assure la protection des dieux contre les maladies.

12. — Elle neutralise les effets de l'air qui vient de l'Orient et qui *obscurcit l'esprit*.

2e rang. 1. — Elle prévient la mortalité causée par l'air du sud.

2. — Elle protège contre les influences pernicieuses de l'air de l'ouest.

3. — Elle repousse l'air diabolique du nord.

4. — Elle chasse l'influence mortelle qui vient du centre de la terre.

5. — Elle prémunit contre l'influence du mouvement en sens opposé des deux principes, In et Iam.

6. — Elle protège contre la calamité de la guerre.

7. — Elle protège contre une mort violente et imprévue.

8. — Elle protège contre les grandes calamités envoyées par les dieux.

9. — Elle protège contre les malheurs causés par les feux du *diable* (feux folets).
10. — Elle protège contre les inondations et incendies.
11. — Longévité pour les hommes et les femmes.
12. — Elle prémunit contre les influences nuisibles du désaccord entre l'état de l'atmosphère et la saison.

3e rang. 1. — Contre les calamités dont les dieux frappent les richesses.
2. — Contre les infortunes provenant d'obstacles difficiles à surmonter.
3. — Contre toutes les *influences Diaboliques.*
4. — Contre le retour fréquent de mauvais rêves.
5. — Contre les maladies de la bouche et de la langue.
6. — Contre les calamités envoyées par les immortels (c'est-à-dire par les génies de la troisième classe), par le dieu Fô et par le Dragon.
7. — Contre les apparitions des *démons.*
8. — Contre les mauvaises influences des comètes.
9. — Contre les influences pernicieuses du *diable* sur les femmes enceintes.
10. — Contre les obstructions du canal digestif causées par les *démons.*
11. — Contre la mortalité des chevaux et des chiens.
12. — Contre les malheurs causés dans le ménage par la désunion entre les époux (mot à mot, quand le mari et la femme ne sont pas d'accord, les rats et les serpents mangent le riz).

4e rang. 1. — Contre les mauvaises naissances des vaches et des chevaux.
2. — Contre les malheurs qui résultent du renversement de l'ordre public.
3. — Contre les calamités de la foudre causées par les trois *Iuenne.*
4. — Elle préserve de la mauvaise influence causée par la trop grande abondance des végétaux.
5. — Elle garantit contre les maladies produites par l'influence des cadavres.
6. — Contre les maladies incurables qui épuisent les richesses et abrègent la vie.
7. — Contre les suites de l'épouvante causée par les *diables.*
8. — Contre les dommages causés par la continuité d'un état maladif.
9. — Contre les maladies dont il est impossible de se débarrasser.

10. — Contre l'indélibilité des taches de sang des femmes en couches.
11. — Contre les *rêves diaboliques* qui nuisent à l'homme.
12. — Contre les vexations du *démon*.

5e rang. 1. — Contre les voleurs et les gens sans foi ni loi.
2. — Elle empêche les chiens de venir dormir dans les lits.
3. — Elle empêche les chiens et les chats de manger leurs petits.
4. — Contre la mortalité des animaux domestiques.
5. — Contre les maux qui résultent du penchant de l'homme à parler à tort et à travers.
6. — Contre les malheurs causés aux hommes par les *démons*.
7. — Contre les *monstres* qui font cuire les poules pendant la nuit.
8. — Contre les bêtes féroces.
9. — Contre les *monstres* qui crient après les hommes.
10. — Contre l'épouvante causée par les voleurs.
11. — Contre la frayeur causée par le concours d'un grand *nombre de diables*.
12. — Contre les *revenants*.

6e rang. 1. — Contre l'influence *diabolique* qui nuit aux récoltes des grains et des vers à soie.
2. — Contre les monstres et les *diables* à figures humaines.
3. — Contre le danger de se trouver impliqué dans de mauvaises affaires, auxquelles on n'a pas pris part.
4. — Contre les malheurs dans l'éducation des vers à soie.
5. — Contre les cadavres volants, qui attaquent les hommes.
6. — Contre les cadavres couchés, qui nuisent aux hommes.
7. — Contre les diables des maisons.
8. — Contre les monstres, qui font crier les poules, les chiens et les renards.
9. — Contre les morsures des insectes et des serpents.
10. — Contre les objets qui font tomber en démence.
11. — Contre les mauvais mandarins, qui infligent des supplices injustes.
12. — Contre les extorsions de tout genre des satellites de la justice [1].

[1] *Revue de l'Orient*, Bulletin de la Société Orientale, t. VI, p. 320; 1845.

Le Directeur-Gérant : A. BONNETTY.

Versailles. — Imprimerie BEAUGRAND et DAX, rue du Potager, 9.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE
Numéro 27. — Mars 1873.

Histoire Traditionnelle.

L'ANNÉE RELIGIEUSE DANS LA FAMILLE D'ABRAHAM
OU
CHRONOLOGIE ANTIQUE,
RETROUVÉE DANS LES TRADITIONS ET DANS LA BIBLE.

PREMIER ARTICLE.

Avant-propos.

La Chronologie n'est pas un simple amusement de l'esprit, elle est l'âme de l'histoire et de la science. Sans elle, le savant qui cherche à reconstruire le grand drame de l'humanité sur ce grand théâtre du monde, perd son temps et consume ses vains efforts, dans la construction ingrate et pénible d'hypothèses auxquelles la vérité souvent, la certitude toujours fait défaut.

La Chronologie des temps primitifs est à refaire aujourd'hui; l'enseignement n'a plus de base certaine sur cette matière. Quelle distance nous sépare de l'apparition de l'homme sur ce globe, du déluge, de l'époque même d'Abraham, pourtant si rapprochée de nous ? Voilà ce que nul ne peut plus affirmer! La science, qui a apporté tant de lumières dans les connaissances positives, n'a fait ici que renverser ce qui était et n'a laissé à sa place que le chaos.

Appuyée sur une interprétation, longtemps acceptée, des données de la Bible, la Chronologie classique tombe avec son interprétation démentie par les faits. D'une part, il faut rapprocher d'un siècle et demi l'*Exode* et le placer au milieu du 14[e] siècle avant J.-C.; de l'autre, le temps qu'on donnait à l'époque qui va du Déluge à Abraham est notoirement insuffisant.

C'est donc un travail à refaire. Sur quelles bases? Les don nées historiques paraissent peu concordantes, elles sont deve nues la proie des systèmes. Les travaux sur les traces qu laissées l'homme dans les différentes couches terrestres son bien incomplets, pour ne pas dire contradictoires, et tende à exagérer la durée des âges; du reste, l'hypothèse y tient tro de place pour qu'on puisse en tirer des conclusions de quel que valeur. C'est une science trop jeune et évidemment tro inexpérimentée.

C'est encore dans *les traditions écrites* que se rencontrent le meilleurs et les plus sûrs documents.

Les peuples anciens, Chaldéens, Égyptiens, Chinois, nou offrent des chiffres qui procèdent par milliers et milliers d'an nées. On les a, après Cicéron, déclarés ridicules, par cette ra son, qui paraît péremptoire à plusieurs, que la seule valeur donner au mot *année* est une valeur de 365 jours, quelque so le peuple qui l'emploie, et quel que soit son système de com put.

Si cette opinion continuait à être acceptée, il faudrait au jourd'hui conclure non-seulement à la fausseté des chiffre des anciens peuples, — ce qui ne fait de doute pour personne — mais à l'erreur absolue des chiffres de la Bible dans tou ses textes!

Nous venons protester contre ces conclusions, reviser le procès et montrer que tous ces peuples ont été honnêtes e sincères dans leurs traditions. Cette sincérité est prouvée pa la concordance absolue de leurs dates principales. C'est une thèse mathématique, étudiée sans parti pris; les résulta sont des chiffres qui s'affirment avec une impitoyable rigi dité.

On n'a point encore daigné étudier cette question du sys tème chronologique des temps primitifs. Le lecteur curie qui voudra nous suivre dans cette simple étude, trop abrég certainement, y trouvera des résultats inattendus qui sont d nature à modifier son opinion. Patrimoine commun de famille de Noé, le système primitif de comput est basé sur un science astronomique fort avancée. Il a été employé pend les 15 ou 18 premiers siècles qui ont suivi le Déluge. Moïse

connu et résumé, et le Législateur hébreu reste encore le guide le plus sûr et le plus exact de la Chronologie antique, si l'on sait, pour le comprendre, rompre avec les traditions d'école.

La vérité, dont il a été l'interprète infaillible, ne pouvait être trouvée en désaccord avec les faits réels et constatés; elle ne peut que briller d'un nouvel éclat, aux lumières nouvelles que les travaux modernes apportent chaque jour dans l'histoire de l'humanité et du monde. C'est par elle que ce chaos trouvera son ordre et son harmonie.

Ordre des matières traitées dans cette étude.

Application à l'astronomie.
— *à la chronologie,*
1° Des Babyloniens.
2° Des Égyptiens, le Vetus Chronicon, — les Dynasties.
3° Des Chinois.
Chronologie de la Bible. Chap. XI de la Genèse.
Concordance des dates.
Résumé.

1. *Considérations préliminaires.*

Depuis trois quarts de siècle, la science a offert aux yeux attentifs un développement inouï, grâce à des travaux de toute sorte incessamment poursuivis avec une ardeur que rien n'arrête. Ce qui paraissait hier le dernier mot des connaissances humaines n'est plus, aujourd'hui, que le point de départ de nouvelles découvertes, dont le champ va s'agrandissant tous les jours. En dehors des sciences chimiques et physiques, dont l'étude et l'application n'arrivent à rien moins qu'à transformer les relations des peuples comme des individus, les recherches historiques, favorisées par des découvertes importantes poursuivies par une méthode féconde et rationnelle, menacent, à leur tour, de renverser l'édifice classique de l'histoire des temps primitifs.

Pour le dire en toute sincérité, cette histoire n'existait pas, elle reposait sur des hypothèses qui ne se tenaient debout que parce qu'on n'avait aucune raison de les contester. Elle n'existe point encore dans son ensemble; mais déjà les faits acquis suffisent à montrer que bien des points, communément admis, ne sont plus admissibles. C'est ainsi que les monuments de l'Égypte et de la Babylonie, récemment entrés dans le domaine des études historiques, sont venus ébranler, renverser probablement, quelques dates classiques de la Chronologie antique. Les quatre mille ans que l'on donnait au monde, depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ, ne paraissent plus suffire aujourd'hui à rendre compte des faits reconnus et attestés par les monuments.

Faut-il, au point de vue de la foi, s'émouvoir de ces résultats, et craindre de voir diminuer l'autorité d'un livre qui est la base la plus inébranlable de la foi catholique, de la Bible, où

se trouvent en même temps les plus précieux monuments de l'histoire humaine? Sans hésitation comme sans crainte, il faut répondre résolument : Non, la Bible, comme la foi, n'a absolument rien à redouter des lumières de la vérité, de quelque côté et de quelque main que cette vérité puisse venir; fût-ce de la main même de ses plus déterminés adversaires.

Ceux-ci n'ont point attendu pour attaquer la sainte Écriture, pour la montrer aux yeux de leurs disciples en contradiction avec les faits. Mais, il faut le dire, de savants apologistes, armés des mêmes faits, de la même science, ont prouvé qu'en général ces attaques étaient prématurées, appuyées sur des systèmes que d'autres recherches ne tardaient pas à renverser, et qu'enfin les quelques faits certains et généralement admis de la Géologie, loin de combattre la Genèse, en montraient l'étonnante exactitude.

Il n'entre pas dans le plan de cette étude de développer cette pensée par le détail, il faut seulement consigner ici un important résultat de ces premières discussions scientifiques entre les défenseurs et les adversaires de la Bible.

Avant les recherches Géologiques qui amenèrent les discussions sur les premiers chapitres de la Genèse, les sept jours de la création étaient pris communément dans l'enseignement pour des jours ordinaires; quelques esprits plus profonds avaient pu déjà indiquer que ce mot *jour* était susceptible d'un autre sens plus étendu; toutefois, en l'absence de toute contestation et de toute controverse, les jours de la création n'emportaient pas dans l'esprit général le sens de *période*.

Les discussions fort vives qui s'élevèrent à ce sujet montrèrent aux apologistes qu'il fallait abandonner cette interprétation restrictive du mot *jour* et adopter le sens de *période* qui donne à la science toute la latitude dont elle a besoin. La Bible a-t-elle été prise en défaut? Nullement. L'Église a-t-elle varié sur ce point? En aucune façon. Que s'est-il donc passé? On a proclamé, — et c'est une vérité qui a été rappelée dans les actes du Concile du Vatican, — que l'Église n'a jamais entendu définir dans la Bible que ce qui a trait directement aux vérités éternelles de la foi et de la morale, à l'unité de la race humaine, à sa déchéance par le péché d'Adam, à l'œuvre de

la Rédemption qui s'annonce dès les premiers jours et se prépare de siècle en siècle, comme le montre dans un admirable développement l'histoire du peuple Hébreu. Mais les notions physiques, historiques, géologiques, astronomiques, et les discussions de Linguistique, étrangères à la foi et aux mœurs, ont été laissées par l'Église dans le domaine des opinions libres.

La Bible, loin de perdre à cet aveu, a gagné en autorité réelle, et les vérités essentielles au genre humain ont été, du même coup, placées dans une région plus sereine, à l'abri des attaques incessantes que des systèmes toujours nouveaux dirigeaient contre elle, en la rendant solidaire des notions scientifiques que renferme le saint Livre. Il faut le répéter, ce résultat est très-important et très-heureux pour la paix des âmes, des faibles comme des forts, des ignorants comme des savants. Cette attitude de la controverse catholique n'est pas absolument nouvelle sans doute, mais elle s'est surtout manifestée dans ce siècle.

Ce que nous venons de dire, à propos du fait spécial se rattachant au mot *jour* dans le 1er chapitre de la *Genèse*, trouve une application immédiate à la *Chronologie du Pentateuque*.

A défaut d'autres documents certains que les chiffres contenus dans la Bible, à l'occasion des Généalogies qui y sont reproduites, on avait formé un nombre considérable de systèmes, dont le plus généralement admis portait à 4,000 ans le temps écoulé depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ; mais le système ne repose que sur le sens qu'il faut donner au mot *année* qu'emploie l'Écriture comme sur une autre interprétation du sens dans lequel il faut entendre la succession des Générations que rapporte Moïse. En un mot ce n'est qu'un système.

Ce système a duré tant que rien n'est venu l'ébranler; si, maintenant de nouvelles découvertes venaient à montrer la faiblesse de ses bases, il ne faudrait pas, dans l'intérêt d'un système, compromettre la foi et l'inspiration du Livre sacré, en s'attachant, contre toute évidence, à ce système renversé par les faits; il faudrait chercher autre chose, ou, mieux encore, déclarer avec le savant abbé Le Hir « qu'il n'y a point de chronologie de la Bible. » Ce mot d'un des hommes les plus compé-

tents dans la matière est le plus sage et le plus rationnel dans l'état actuel de la question.

Ces réflexions générales étaient nécessaires au but qu'on se propose ici. Il reste acquis, qu'on peut discuter la valeur chronologique d'un mot, sans qu'on puisse être accusé de manquer au respect dû à la Bible et à l'Église, et qu'on peut contester des dates, sans commettre une témérité.

L'époque de l'histoire hébraïque, *qui va d'Abraham à la sortie d'Egypte,* est une des plus importantes, par ce motif que cette histoire, écrite par Moïse sur des traditions de famille encore vivantes, est très-précise, assez détaillée pour que nous en puissions saisir l'ensemble et les points importants; elle est accompagnée d'une Chronologie spéciale, soigneusement notée par l'auteur, et dont il ne peut pas être permis de récuser l'autorité.

Il semble, d'après cela, que la Chronologie de cette période soit simple et claire; malheureusement il n'en est pas ainsi, rien au contraire, de plus embrouillé, et, il faut bien le dire, de plus contradictoire que les systèmes en présence. Que l'on donne 645 ou 430 ans à cette période, il se présente des difficultés insolubles qui seront mises en lumière dans cette étude.

La solution proposée ici se heurtera peut-être à des idées reçues; mais, nous l'avons déjà dit, ce n'est pas la première fois que l'enseignement classique a dû être réformé sur des données nouvelles; et, pour le cas présent, on pourra s'assurer que les principales difficultés de Chronologie du système classique, difficultés insolubles, avons-nous dit, disparaissent d'elles-mêmes et que le texte sacré en reçoit une lumière qui dissipe à peu près toute obscurité. Cette solution montrera l'admirable et étonnante harmonie du Livre saint avec les faits certains de l'histoire et les découvertes récentes qui résultent des monuments de l'Égypte et de la Babylonie. Montrer la parfaite exactitude de cette partie de l'histoire des Hébreux et la sincérité de l'auteur sacré, voilà tout notre but.

Si un seul mot devait être blâmé par l'Eglise, l'auteur le retire d'avance, en protestant de sa complète soumission à l'en-

seignement de Celle qui tient entre ses mains l'infaillible dépôt des vérités éternelles.

La détermination de la valeur de l'année Abrahamique est le point de départ de cette étude, puisqu'elle nous donnera le moyen de fixer l'époque proprement dite de ce Patriarche et de la faire concorder avec les faits contemporains; mais il est indispensable d'établir d'abord la date de l'Exode et la durée de la servitude. Ces faits plus rapprochés de nous peuvent être plus facilement discutés; ils pourront ainsi nous permettre de fixer, en remontant dans le passé, l'époque des Patriarches.

On y verra aussi la légitimité de cette étude dans l'incertitude et le peu de valeur des hypothèses sur lesquelles repose le système classique, à peu près universellement enseigné.

2. *Date de l'Exode.*

Une des plus grandes difficultés que rencontre l'histoire dans l'antiquité, c'est la fixation des dates. L'absence de chiffres précis, ou du moins suffisamment approximatifs, jette une grande incertitude dans les relations des faits entre eux et livre cette partie de la science, qui devrait être on ne peut plus positive, à l'anarchie des hypothèses souvent les plus opposées. C'est donc avec une grande raison qu'on applaudit aux travaux dont les auteurs s'attachent à mettre en lumière, au prix de recherches pénibles et de voyages pleins de dangers, les antiques monuments qui ont gardé les traces et conservé les empreintes des races humaines aux premiers âges du monde. De nouvelles hypothèses, et non moins nombreuses, en sortiront sans doute, mais il restera indubitablement, un certain nombre de faits dûment constatés, qui seront les jalons de l'histoire.

De la vocation d'Abraham à la royauté, chez le peule hébreu, des faits importants se sont passés; mais les évaluations des temps n'ont pas de base certaine. Pour ce qui est de l'Exode, le point culminant de l'histoire hébraïque, les opinions qui ont cours jusqu'ici sont celles

De Bossuet et Ussérius, d'après l'Hébreu, 1491 avant Jésus-Christ.
De Fréret, d'après les Septante, 1501 avant Jésus-Christ.
De Langlet, d'après le Samaritain, 1596 avant Jésus-Christ.

L'historien Josèphe donne 592 ans avant la fondation du temple [1]; soit 1606 avant Jésus-Christ.

Ces dates n'ont été obtenues que par la combinaison des chiffres d'années que donne le *Livre des Juges* aux judicatures et aux servitudes, et celui qu'on trouve au *Livre des Rois*.

En effet, l'histoire des Juges présente une suite de récits, souvent indépendants, mais accompagnés de chiffres d'années qu'on a essayé de combiner entre eux. Faut-il les ajouter les uns aux autres, de manière à former par l'addition la durée de l'époque? ou bien, plusieurs de ces événements ont-ils été contemporains et se passaient-ils en même temps au sud, au nord ou à l'est de la terre habitée par les Hébreux? C'est là une question qui n'est pas entièrement résolue. On peut seulement affirmer que ces faits ne se sont pas tous succédés et que plusieurs arrivèrent simultanément dans les différentes parties du pays. Mais quels sont les événements qu'il faut regarder comme simultanés? Comme il est impossible de répondre à cette question, les dates proposées sont donc absolument arbitraires et hypothétiques, et l'étude des monuments de l'Égypte prouve qu'elles sont inexactes.

Il faut donc chercher, en dehors de la Bible, un point d'appui pour trouver une solution; si quelque fait bien précisé peut nous permettre un rapprochement utile, il sera possible de fixer quelque date. L'histoire des Hébreux à cette époque est tellement liée à celle des Égyptiens qu'il est très-rationnel de chercher, dans cette dernière, la trace du peuple Hébreu ou à son Exode, ou pendant la Servitude.

3. *De l'an 1300, 12e de Ramsès III*, XXe *Dynastie.*

La Chronologie des Dynasties égyptiennes n'est pas ce qu'il y a de plus clair et il pourrait paraître téméraire de vouloir s'en appuyer; toutefois, et fort heureusement, il y a une date que la science déclare certaine, bien que d'ailleurs on la conteste, comme nous le verrons, c'est la date de l'an 1300, donnée comme la 12e du règne de Ramsès III, 2e roi de la XXe dynastie égyptienne.

[1] Jos. *Antiq. jud.*, liv. VIII, § 3. « Et cela fut fait 592 ans après que les » Hebreux sortirent d'Égypte, et 1020 ans après qu'Abraham partit de Méso- » potamie pour venir en la terre de Chanaan, etc. »

Comme cette date est d'une importance capitale pour nous, on nous permettra d'entrer dans quelques détails et de réfuter quelques objections qui tendent à l'infirmer.

Dans un savant *mémoire* présenté à l'Académie des Sciences en 1867, M. Delaunay, dont la mort tragique vient de remplir de deuil tous ceux qui s'intéressent à la science, montre le curieux et important secours que l'astronomie apporte quelquefois à l'histoire. Ainsi, grâce à une éclipse de soleil, signalée par Thalès, il est devenu possible d'assigner une date certaine à la guerre des Lydiens et des Mèdes. C'est encore une éclipse de soleil, signalée par Diodore de Sicile, qui a permis de donner la date précise de la fuite d'Agathocle, pendant que Syracuse était assiégée par les Carthaginois.

C'est un fait de même ordre qui donne à l'histoire de l'Égypte, et du même coup à celle des Hébreux, une date certaine qui lui manquerait encore, sans l'étonnante perfection à laquelle est parvenue l'astronomie. Voici comment s'est trouvée déterminée la date du règne de Ramsès III.

« Ce prince, dit M. Fr. Lenormant dans son excellent *Manuel*, » fit graver sur le palais de Médinet-Abou, un Calendrier des » Fêtes religieuses. Or le jour, où dans ce calendrier est marquée » la fête du lever de l'étoile Sothis (Sirius), indique qu'il fut » gravé en commémoration de ce que l'an 12 de Ramsès III » se trouva être une de ces années qui ne se présentaient qu'à » de bien longs siècles d'intervalle, qui servaient de point de » départ à la grande période astronomique des Égyptiens, et » dans lesquelles leur année vague de 365 jours seulement » concordait avec l'année solaire exacte. Les calculs de l'il- » lustre Biot ont établi que cette coïncidence rare et solen- » nelle s'était produite en l'année 1300 avant Jésus-Christ [1]. »

Ceci place l'avénement de Ramsès III en 1311.

L'addition des années de chaque Dynastie depuis la conquête de Cambyse (525 avant Jésus-Christ) jusqu'au commencement de la xx[e] dynastie nous conduit seulement à l'an 1288. Les listes de Manéthon, au moins pour cette partie, n'ont donc pas été enflées, et méritent plus de croyance qu'on ne l'avait d'abord supposé.

[1] *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient*, n. VI, t. I, p. 299. Paris, 1868.

Le R. P. Colombier, dans un article sur la *Durée des cinq premiers âges du Monde,* inséré dans les *Études religieuses* que publie la Société de Jésus, touche, en passant, le fait qui nous occupe et le rejette par une note ainsi conçue :

« M. Biot, dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences,* » t. XXIV, a déterminé astronomiquement deux dates concer- » nant la XX[e] dynastie. Mais son résultat, *précis en apparence,* » reste nécessairement approximatif, parce que l'observation » qui sert de base à son calcul *exclut toute précision par sa* » *nature même* [1]. »

Il est à regretter que le savant Père n'ait pas insisté davantage pour appuyer de preuves sa pensée. Des assertions aussi vagues n'ont pas de valeur dans une question comme celle-là. Si le résultat n'est qu'approximatif, il fallait indiquer la limite de l'approximation et montrer à ses lecteurs en quoi cette solution doit manquer de précision.

Il semble, au contraire, que cette question souffre peu de latitude dans l'approximation. Un palais mentionne que la 12[e] année de Ramsès III se trouva être l'année dans laquelle commençait le Cycle sothiaque. Or le Cycle sothiaque, ou caniculaire, commençait au lever héliaque de Sothis ou Sirius, le 22 juillet. La première année civile du Cycle commençait le même jour; mais, comme cette année se composait de 365 jours tout juste, il arrivait que tous les 4 ans elle était en avance d'un jour sur l'année vraie et commençait d'abord le 21 juillet puis le 20 etc. et, après, avoir ainsi rétrogradé à tous les jours de l'année, elle coïncidait nous dirons tout à l'heure comment, avec le lever de Sothis au 22 juillet, et le Cycle achevé recommençait.

Ce Cycle était connu des Perses et des Chaldéens et en usage chez eux pour une valeur de 1440 ans, c'était le même que celui des Égyptiens, quoi qu'en dise Scaliger, qui a fait à ce sujet une petite erreur [2].

[1] *Études religieuses*, n° de février 1872, note 2; t. I, p. 233 (5[e] série).

[2] Scaliger (*De Emendatione tem.*, l. III, p. 197) dit que la fête du Cycle sothiaque a été célébrée sous le consulat de Bruttius Præsens l'an 138 ans après Jésus-Christ, selon Scaliger, l'an 139, selon les *Fastes consulaires* rectifiés d'après de nouveaux documents.

La question de précision peut être envisagée au point de vue Astronomique, ou au point de vue plus simple de la Chronologie.

Sous le premier rapport qu'il ne nous appartient pas d'examiner, il nous semble qu'il est tout aussi facile de déterminer le lever héliaque de Sirius que les éclipses de soleil, dans l'antiquité. Or le P. Colombier n'hésite pas à accepter, malgré les difficultés que présentent aux astronomes les nombreuses perturbations de la lune, le calcul des éclipses qui servent à déterminer certaines dates dont il a besoin.

Sous le rapport chronologique il n'y a qu'un calcul très-simple : le Cycle était de 1440 ans, il a fini l'an 139 après Jésus-Christ, il était donc parti de l'an 1301 avant Jésus-Christ. M. Biot a trouvé l'an 1300, par le calcul astronomique, c'est bien exactement la même chose, car il suffit d'avoir entrevu le chaos de la chronologie antique pour savoir combien il est difficile de déterminer une date à un an près.

Une source d'incertitude d'une vingtaine d'années viendrait de la manière de compter de Scaliger, qui a été adoptée sans discussion par grand nombre de savants, car il donne 1440 au Cycle des Perses et 1460 à celui des Égyptiens, parce qu'il a supposé que leur grande année de Dieu, dont chaque jour avait quatre ans, était de 365 jours; il suffit d'un instant de réflexion pour s'assurer non-seulement que cette année de Dieu n'avait que 360 jours en réalité, mais qu'elle n'en pouvait pas avoir davantage.

En effet, l'année des Égyptiens était de 12 mois de 30 jours chacun; on y ajoutait, pour se rapprocher de l'année solaire exacte, comme l'ont fait les Grecs à leur exemple, 5 jours complémentaires. Ces 5 jours ne faisaient partie d'aucun mois, ils séparaient deux années par des jours de fêtes religieuses, et chacun d'eux était consacré à une divinité. L'année n'était donc mathématiquement que de 360 jours exactement divisés en 12 mois de 30 jours.

La grande année de Dieu était exactement divisée de la même manière. Tous les 4 ans quand l'année civile reculait d'*un* jour son incidence, les prêtres comptaient un jour de la grande année de Dieu; tous les 120 ans ils comptaient un

mois, et comme les mois avaient exactement 30 jours, l'année ayant commencé le 22 juillet et parcouru tous les mois en reculant, le 23 était le commencement des années civiles 1437, 1438, 1439 et 1440 et, à la fin de cette dernière, l'année commençait le 22 juillet au lever de Sirius : c'était la grande fête du Cycle, il était impossible d'y ajouter une année de plus. Il y a vraiment lieu de s'étonner qu'une démonstration aussi simple ait échappé à Scaliger [1].

4° *Du roi d'Égypte sous lequel eut lieu l'Exode.*

La date de l'an 1300 permet de placer avec assez de certitude les rois de la XIXe dynastie fort importante pour l'histoire du peuple Hébreu. En effet cette Dynastie a régné sur l'Égypte tout entière, les monuments fort nombreux qu'elle a laissés en font foi. Les chiffres de la durée ne sont pas en parfait accord dans Eusèbe et Jules Africain, mais les recherches des Egyptologues ont permis de les redresser, et M. Lenormant donne 174 ans de durée totale à la XIXe dynastie ; or elle a fini vers 1315 si l'on prend 1311 pour la 1re année de Ramsès III. Elle aurait donc commencé vers l'an 1489 ; cette date est vérifiée par un synchronisme.

Les Chronologies grecque et égyptienne ne se rencontrent pas souvent dans cette haute antiquité, et les historiens sont assez embarrassés pour assigner à celle des Grecs une valeur indiscutable. Toutefois; par extraordinaire, un fait qui relie les deux peuples se présente à cette époque.

[1] Il ne s'agit point de 365 jours à parcourir, il s'agit de 12 mois de 30 jours, il suffisait, pour se retrouver avec les saisons, de modifications peu importantes qui devaient être réglées.

L'an 1 du Cycle commençait le 22 juillet, mois de 30 jours comme tous les autres.

L'an 5	—	le 21 —	—
L'an 9	—	le 20 —	—
L'an 121	—	le 19 juin,	—
L'an 241	—	le 18 mai, le 31e jour n'existant pas.	
L'an 1321	—	le 22 août,	—
L'an 1437	—	le 23 juillet,	—

L'an 1441, c'est-à-dire : l'an 1er d'un nouveau Cycle, le 22 juillet, jour du lever héliaque de Sirius.

Cette date de l'an 1300 est si importante qu'on nous pardonnera d'avoir un peu longuement répondu à la fin de non-recevoir du P. Colombier et à la petite erreur de Scaliger.

Danaüs qui vint prendre le royaume d'Argos, était égyptien et, de son nom égyptien s'appelait *Armessès*, *Armaïs*, *Ramsès*, par transposition de lettres.

En donnant la liste des rois d'Egypte de cette époque dans son livre contre Apion [1], l'historien Josèphe dit que cet *Armaïs*, appelé par les Grecs *Danaüs*, était frère de *Sethi I* et que, chassé par celui-ci, il partit de là pour aller à Argos. *Danaüs* veut dire *Seigneur de Tan*, *Tanis*, ville de la basse Egypte.

D'une autre part, les *Marbres d'Arondel* [2] parlent de l'arrivée de Danaüs à Argos et la mettent 302 ans après la prise de Troie. Or Troie fut prise, selon le calcul des tables d'Arondel, en 1183 avant Jésus-Christ. Danaüs arriva donc à Argos en 1485 [2].

Ce Danaüs avait été placé par son frère Sethi, premier roi de la XIXe dynastie, à la garde de ses états pendant une expédition que fit le roi dans les premières années de son règne, et il fut chassé parce qu'il voulut s'emparer du royaume pendant l'absence du roi. Sethi étant monté sur le trône vers l'an 1489 comme nous l'avons dit, c'est donc deux ou trois ans plus tard que Danaüs fut exilé. Les deux Chronologies ont donc ici un point de contact qui a son importance.

A Sethi succéda, vers l'an 1433, Ramsès II, dit *Sesostris*. Ce roi légendaire occupa lui seul le trône pendant 67 années remplies par de vastes entreprises, de splendides constructions et des guerres glorieuses; il finit en 1365. Georges le Syncelle, qui a résumé les listes des rois d'Egypte, et qui s'écarte souvent considérablement d'Eusèbe et de Jules Africain, fournit ici un point d'appui assez important. Il place entre Ramsès II-Sésostris et Ramsès III dont nous avons parlé, plusieurs rois auxquels il donne un total d'années de règne de 54 ans. C'est précisément ce que nous avons ici : du commencement de Ramsès III, 1311, à la mort de Ramsès II, 1365, il y a juste 54 années.

Ces 54 ans sont occupés par *Amenophis-Merenphtha* qui

[1] Josèphe, *contre Apion*, l. I, c. 15 et 16; t. II, p. 344, édition Didot.

[2] Voir le texte de ces Marbres dans *Fragmenta histor. græcorum* de Didot, t. I, à la fin du vol.

succède à Sésostris pendant 30 ans au moins, et par ses successeurs dont, au milieu de ces époques de misère très-grande et de troubles effroyables, il est assez difficile, comme il serait du reste sans intérêt, de rechercher les noms.

Nous trouvons, sous Ramsès II-Sésostris, une première trace des Hébreux qu'il faut signaler. La Bible dit que les Pharaons obligèrent les Hébreux à élever des palais, et même des villes, *Ramessès* et *Phitoum*, et surtout à cuire les briques dont on employait une quantité considérable. Ceci est confirmé par une inscription trouvée dans l'un des palais du Ramessès mentionné dans la Bible. On y lit, dans une longue énumération des peuples, qui avaient fourni à Ramsès-Sésostris des ouvriers pour élever cette ville, le nom des Hébreux eux-mêmes, *Abériou*. C'est donc bien sous ce prince que ceux-ci furent réduits en servitude et appliqués par lui à la construction de ses fastueux palais [1].

Le règne de Sésostris, fortifié par ses conquêtes et l'éclat inouï de sa prospérité, se termina sans révoltes intérieures ni revers à l'étranger, mais non pas sans plaintes et sans murmures du peuple tout entier, ni sans des protestations qui se tinrent contenues pendans sa vie pour éclater avec violence sous son successeur. Ce n'est donc pas sous Ramsès II qu'eut lieu le grand ébranlement de l'Exode; il faut le chercher sous son successeur, *Aménophis* surnommé *Merenphtha*.

Josèphe, l'historien juif, va nous donner un renseignement précieux qui juge cette question; ce renseignement a été écarté par plusieurs, autant à cause des interminables et diffuses explications de l'auteur qui font perdre le fil de ses pensées et la patience au lecteur, qu'à cause de la juste suspicion qu'on fait peser sur sa fidélité; mais Josèphe va prouver contre lui-même et sans le savoir, on peut être rassuré.

Le 1er livre *contre Apion* est tout entier employé à prouver la haute antiquité du peuple Hébreu. Josèphe s'étend fort longuement sur les *Hycsos* ou *Pasteurs*, et cite un très-précieux fragment de Manéthon, il y joint la liste des Rois et la durée de leur règne et en conclut que les Hycsos ou Pasteurs ont été expul-

[1] La lecture de quelques papyrus, récemment découverts, confirme ce fait de la présence des Hébreux et de Moïse, sous Sésostris.

sés de l'Égypte, d'après son calcul un peu forcé, 393 ans avant l'arrivée de *Danaüs* à Argos. Puis il se jette dans une interminable explication pour prouver que les Pasteurs sont les Hébreux ses ancêtres. Enfin en terminant son livre, il revient sur un passage de Manéthon qui lui tient fort à cœur parce qu'il serait le renversement de tout son système si péniblement échafaudé. Aussi le réfute-t-il avec une aigreur et un acharnement curieux à lire. Mais ce qui fait la colère de Josèphe fait le plaisir des historiens, qui sans cela n'eussent certainement pas possédé ce précieux document.

Un prêtre avait persuadé à *Aménophis* de rassembler les lépreux et les malades atteints de maux incurables, au dire de Manéthon, afin de les employer aux travaux des carrières pour tailler les pierres. Or, ce prêtre en mourant avait prédit qu'ils domineraient l'Égypte, ce dont le roi était très-inquiet.

Continuons en citant Josèphe, d'après la traduction de Genebrard.

« En après, le dit Manéthon raconte ce qui suit mot à mot :
» Le roi Aménophis, requis par ces pauvres lépreux, infects
» et maculés qui avaient été jà longtemps en ce travail de
» tailler les pierres, de les pourvoir de quelque cité.............
» leur donna *Avaris*....— où ils se fortifièrent — ..... Ils con-
» stituèrent sur eux pour leur chef et leur roi un homme
» Héliopolytain, l'un des pontifes d'Héliopole, qui était la belle
» ville dite la *cité du Soleil*, nommé *Osarsiph*. Auquel tous
» universellement firent serment d'obéir en toutes choses et
» partout..... — suit le récit de la révolte et de ses suites, puis
» il revient — au prêtre Osarsiph ainsi appelé du nom d'*Osi-*
» *ris*, dieu d'Héliopole, cité du soleil, lequel s'étant tourné à
» la part de *cette pastorale nation Solymitaine* et égyptienne
» avarique, mua son nom et fut appelé MOSÈS (c. 26). »

Dans le récit de cette révolte il fait intervenir la nation de Pasteurs habitant les environs de Jérusalem — *Solyme* — qui avait été appelée par les révoltés.

Si l'on veut bien consulter le *Manuel* de M. Fr. Lenormant on verra que l'historien égyptien confond des peuples et des lieux; mais il n'en reste pas moins établi, que le nom de *Moïse-Mosès* intervient ici avec le nom d'un peuple qui fut plus tard

celui des Hébreux, et qu'il intervient pour être le chef de ce peuple et combattre avantageusement le roi d'Égypte, d'après le même récit, que sa longueur nous force à abréger.

Joignons tout de suite un autre passage de Josèphe sur le même sujet.

« Après lui maintenant nous faut examiner *Chérémon*, le-
» quel a fait profession d'écrire l'histoire égyptiaque, annom-
» brant au catalogue des rois d'Egypte *ce même Aménophis*,
» allégué aussi par Manéthon, et son fils Ramessès. Icelui
» Chérémon raconte que la déesse *Isis* apparut en vision noc-
» turne au roi Aménophis, le blâmant de ce que son temple
» était détruit par les guerres; et que, sur ce, un scribe sacré
» du temple, nommé *Prhitiphantes* lui dit que, s'il purgeait
» l'Egypte des hommes pollus et contagieux, il serait délivré
» de ses nocturnes terreurs de songes et visions épouvantables.»
» Par ainsi le roi fit faire revue et amas de tous les estro-
» piés, maléficiés et infects desquels il jetta hors de l'Egypte
» 250,000, et furent leurs conducteurs MOSÈS et JOSEPH (Jo-
» sué?), qui aussi était appelé Scribe. A savoir *Mosès* était
» appelé *Tisithès*, et Joseph, *Péteseph*, etc., etc.[1] »

C'est au font la même histoire, mais défigurée par les deux historiens égyptiens, chacun à leur façon, pour dissimuler le désastre de la sortie du peuple Hébreu. Mais l'un et l'autre sont parfaitement d'accord pour mettre à la tête de ce mouvement *Mosès-Moïse* et cela se passe, de l'aveu des deux écrivains, sous Aménophis, successeur de Ramsès II dit Sésostris. Or cet Aménophis vivait encore 150 ans après Danaüs et Josèphe a écrit de longues pages pour prouver que les Hébreux étaient sortis d'Égypte plus de 393 ans avant Danaüs. Qu'on juge de sa colère; elle éclate dans une interminable et fort embrouillée réfutation, dont les meilleurs arguments sont des qualifications fort dures pour ces récits qu'il traite de fables, mensonges impudents, contes de vieilles femmes.

Tous ces faits ont été plus ou moins dénaturés, cela est évident, mais on peut les rétablir. Les peuples asservis, condamnés aux travaux des mines étaient traités comme des parias

1 Josèphe, *contre Apion*, I, 32.

et rejetés, avec les lépreux, de la société de l'Egypte. Les Hébreux, soumis à la fin à des travaux équivalents, ont été, volontairement ou non, confondus avec eux par les deux historiens.

Ce règne d'Aménophis fut rempli de calamités, de désastres, d'invasions formidables, appelées par de non moins formidables révoltes. C'était la réaction contre le règne précédent, pendant lequel les peuples voisins avaient été vaincus, comprimés à grand'peine, et les sujets du royaume pressurés par les exactions, écrasés d'impôts et de corvées pour satisfaire au luxe et aux constructions orgueilleuses du despote bâtisseur.

Au commencement du règne, les Lybiens, les Sicules, les Tyrrhéniens coalisés envahirent l'Egypte par le fleuve; à grand peine vaincus, ils furent repoussés et internés dans une région du pays située à l'occident du fleuve. Dans la seconde moitié du même règne, les ouvriers condamnés aux travaux des mines se révoltèrent à leur tour et appelèrent à leur secours les Héthéens. Le roi se réfugia en Ethiopie, laissant le pays aux envahisseurs.

Lorsque Moïse sortit d'Egypte, une grande foule de ces pauvres ouvriers de toutes nations se joignit à lui, et quand *Pharaon* rentra, vaincu par Dieu, dans ses états, le reste des captifs se révolta, s'enferma dans Avaris et appela à son secours les peuples voisins. C'est ainsi que le roi, vaincu et fugitif, ne fut pas en état de poursuivre les Hébreux dans le désert. Dieu avait pour longtemps assuré la sécurité de son peuple.

Les historiens d'Egypte ont confondu tous ces faits, et comme l'invasion fut pour le pays un incident bien plus terrible que le départ du peuple Hébreu, puisque cette invasion mit à sac l'Egypte toute entière, le souvenir des peuples s'est surtout appesanti sur cette circonstance, tandis qu'ils gardaient le nom de l'homme cause et origine de toutes les catastrophes, *Mosès-Moïse*.

L'*Exode* eut donc lieu sous Aménophis-Merenphtha.

Le savant auteur du *Manuel* suppose que Josèphe a voulu, en cet endroit et par mauvaise foi, introduire ce nom de *Moïse*

pour signaler le nom de son peuple dans les annales égyptiennes. C'est une erreur involontaire, car il résulte précisément du passage, qu'il ne soulève que la colère de Josèphe dont il détruit absolument les prétentions longuement exposées. S'il ne l'avait pas trouvé, il ne l'eût certes pas inventé.

La critique doit donc, ce nous semble, l'accueillir avec d'autant plus de confiance que M. Lenormant, qui le rejette, à tort évidemment, arrive comme nous, mais par d'autres voies, à placer l'*Exode* sous le règne du même Aménophis.

C'est donc de 1355 à 1335, fin du règne, qu'on peut placer la sortie d'Egypte.

L'Abbé CHEVALLIER,
Curé de Mandres (Seine-et-Oise).

Histoire catholique.

QUELQUES DOCUMENTS HISTORIQUES

SUR LA RELIGION DES ROMAINS,

ET SUR LA CONNAISSANCE

QU'ILS ONT PU AVOIR DES TRADITIONS BIBLIQUES, PAR LEURS RAPPORTS AVEC LES JUIFS;

FORMANT UN SUPPLÉMENT A TOUTES LES HISTOIRES ROMAINES[1].

IX. Fêtes païennes du mois d'octobre.

Ce mois était consacré au dieu Mars.

Son nom lui vient de ce qu'il était le 8e quand l'année commençait en mars. Domitien l'avait appelé *Domitianus*. Un décret adulateur du sénat l'avait nommé *Faustinus*, nom de l'épouse d'Antonin. Commode l'avait appelé *Invictus*, de son surnom. Mais tous ces noms moururent avec leurs auteurs.

Le 1er octobre (*calendæ Octobris*), jour néfaste.

Le 2 octobre (VI (ante) *nonas octob.*), jour faste.

Le 3 octobre (V *nonas octob.*), comices.

Le 4 octobre (IV *nonas octob.*), comices.

Le 5 octobre (III *nonas octob.*), comices.

Le *Mundus* de Cérès est ouvert. On appelait ainsi une chapelle souterraine consacrée à Cérès, et qui ne s'ouvrait que 3 fois l'an.

« Le *Mundus*, dit Festus, comme le dit Capito Atéius dans » son 7e *livre pontifical*, s'ouvre habituellement trois fois l'an, » ici et aux jours suivants : le lendemain des fêtes de Vulcain et » avant le 6e jour des ides de novembre. Caton nous apprend » ce que cette expression signifie, dans ses *commentaires sur* » *le droit civil* : « Le Monde a tiré son nom de ce monde qui est » placé au-dessus de nous : or sa forme, autant que j'ai pu la » connaître par ceux qui y ont pénétré, est assez semblable » à lui.

» Les anciens ont pensé qu'il fallait croire sa partie inférieure, comme consacrée aux dieux Mânes, fermée en tout

[1] Voir le dernier article au N° précédent ci-dessus, p. 103.

» temps ; ils ont aussi considéré ces jours comme sacrés, par » cette raison qu'au temps où les choses cachées et envelop» pées des mystères des dieux Mânes étaient produites jusqu'à » un certain point à la lumière, et se découvraient, on avait » défendu de s'occuper de rien dans l'Etat. En conséquence, en » ces jours on n'engageait pas de combat avec les ennemis, » on ne levait pas d'armée, on ne tenait pas les comices, on ne » pourvoyait à nulle autre chose dans la république, si ce » n'est à ce qu'exigeait la plus impérieuse nécessité [1]. »

Le 6 octobre (*pridie nonas octob.*), comices.

Jeux *Alamani*, pour victoires remportées (Constant).

Le 7 octobre (*nonæ octob.*), jour faste.

2e jour des jeux.

Le 8 octobre (VIII (ante) *idus octob.*), jour faste.

3e jour des jeux.

Le 9 octobre (VII *idus octob.*), comices.

4e jour des jeux. Sacrifice au Génie du peuple romain (à Auguste), à Minerve, etc.

Le 10 octobre (VI *idus octob.*), comices.

5e jour des jeux.

Le 11 octobre (V *idus octob.*)

Le 12 octobre (IV *idus octob.*), néfaste au matin.

Les *Augustales*, jeux en l'honneur du retour d'Auguste de l'Orient [2].

Le 13 octobre (III *idus octob.*), jour néfaste au matin.

Fête des *fontanales*, ou fête des fontaines. Les Romains allaient en pompe à la fontaine située près la porte Capène. On ornait les puits de festons et de guirlandes, et l'on jetait dans toutes les fontaines des bouquets et des couronnes de fleurs. Cette fête était venue des Arcadiens [3].

Le 14 octobre (*pridie idus octob.*), jour mixte.

Le 15 octobre (*Idus octob.*), néfaste au matin.

Fête de l'*immolation du cheval*, appelée *October Equus*.

[1] Festus au mot *mundus*, et un texte de Varron, *Annales*, t. XI, p. 42 (5e série).

[2] Voir Dion, liv. LIV et LVI ; — Tacite, *Annal.*, l. I, 15, 54 ; — Pline, VII, c. 49, n. 5.

[3] Festus à ce mot. — Varron, *de Ling. lat.*, VI, 22.

« On appelle ainsi le Cheval immolé chaque année au mois » d'octobre dans le champ de Mars, en l'honneur du dieu » Mars ; c'est celui qui tient la droite dans l'attelage des biges » qui ont remporté le prix. D'ordinaire, une lutte assez sé- » rieuse s'élevait au sujet de la tête de ce cheval entre les gens » de Subura et ceux de la Voie sacrée. Ces derniers voulaient » l'attacher au mur du Palais des rois ; les autres, aux murs » de la tour Mamilia. La queue du même cheval est portée au » Palais des rois avec tant de précipitation, qu'on peut encore » en faire égoutter le sang dans le foyer, afin de participer » aux choses divines [1]. »

Le 16 octobre (XVII (ante) *calend. novemb.*), jour faste.

Le 17 octobre (XVI *calend. novemb.*), comices.

Le 18 octobre (XV *calend. novemb.*), comices. Jeux en l'honneur de Jupiter libérateur (*calend.* de Constant. — Sacrifice à Janus (*calend.* d'Amiterne).

Le 19 octobre (XIV *calend. novemb.*), jour néfaste au matin. Fête de l'*Armilustrium*, ou de la purification des armes. « C'était une fête, dit Festus, dans laquelle les Romains accom- » plissaient armés les cérémonies divines, et sonnaient de la » trompette devant le sacrifice [2]. » Jeux consacrés au soleil (*calend.* d'Amiterne).

Le 20 octobre (XIII *calend. novemb.*), comices.

Le 21 octobre (XII *calend. novemb.*), comices.

Le 22 octobre (XI *calend. novemb.*), comices. Autres jeux en l'honneur du *soleil* (*calend.* de Constant).

Le 23 octobre (X *calend. novemb.*), comices.

Le 24 octobre (IX *calend. novemb.*), comices.

Le 25 octobre (VIII *calend. novemb.*), comices.

Le 26 octobre (VII *calend. novemb.*), comices.

Le 27 octobre (VI *calend. novemb.*), comices.

Jeux du cirque en l'honneur de la Victoire ; institués par Sylla en souvenir des victoires remportées sur les Samnites ; « on les célèbre encore, dit Paterculus, sans nommer la vic- » toire de Sylla [3] ; ils duraient 5 jours. »

1 Voir Plutarque : *Questions romaines*, n° 97 et Festus au mot *october Equus*.
2 Festus à ce mot.
3 Paterculus, l. II, c. 27.

Le 28 octobre (V *calend. novemb.*), comices. Jeux. — Fête d'Isis, importée d'Egypte.

Le 29 octobre (IV *calend. novemb.*), comices.

Le 30 octobre (III *calend novemb.*), comices. Jeûnes des dames romaines en l'honneur de Cérès [1].

Le 31 octobre (*pridie calend. novemb.*), comices.

X. Fêtes chrétiennes du mois d'octobre.

1er *Octobre*. — Souvenir d'*Onias* III, grand-prêtre des Juifs, vers l'an 199 avant J.-C. C'est avec lui que Arius, roi des Lacédémoniens, voulut renouveler son alliance avec les Juifs, comme étant frères et descendants de la race d'Abraham [2]. Seleucus, roi d'Asie, l'honorait particulièrement et fournissait, de son domaine, toute la dépense qui regardait le ministère des sacrifices [3]. C'est pendant sa sacrificature qu'eut lieu la mission d'Héliodore, qui, envoyé par Séleucus, voulait piller le temple de Jérusalem, et en fut empêché par les anges, (176 av. Jésus-Christ [4]). Dépossédé de la sacrificature par les intrigues de quelques prêtres, Onias fut mis à mort traîtreusement par le gouverneur Andronique, qui lui-même fut mis à mort par Antiochus Epiphane.

Le même jour. Souvenir du prêtre *Mathathias* l'Asmonéen, le père de cette famille de héros qu'on appelle les *Machabées*. Antiochus Epiphane voulut forcer les Juifs à abandonner leur religion et à sacrifier aux idoles. Mathathias résista à ses ordres et leva l'étendard de la défense de la loi en criant: «Quiconque » a du zèle pour la loi et veut demeurer ferme dans l'alliance » du Seigneur, qu'il me suive ; » et c'est ainsi que commença cette guerre de géants que ses *cinq* fils soutinrent contre les rois de Syrie [5]. Nous avons raconté comment récemment on vient de découvrir leur tombeau [6]. Il mourut un an après, 166 ans av. J.-C.

1 Voir *Annales*, t. III, p. 379 (6e série).
2 I *Macab*. XII, 20.
3 II *Macab*. III, 3.
4 II *Macab*. III, 25, 26.
5 Voir les *livres* qui portent leur nom.
6 Voir *Annales*, t. II, p. 65 (6e série).

Le même jour. — Souvenir de *S. Remi*, évêque de Reims, apôtre des Français. On sait que c'est par lui que le roi franc Clovis fut converti à la foi chrétienne, à laquelle il avait été déjà préparé par les soins de Clotilde sa femme. On connaît la magnifique parole de Remi : « Baisse la tête, fier Sicambre, » brûle ce que tu as adoré, et adore ce que tu as brûlé. » Et puis il lui donne le baptême, et avec Clovis furent baptisés la plupart des chefs et des soldats de la terrible armée des Francs ; 5e siècle.

Le 2 octobre. — Souvenir de *S. Léger*, évêque d'Autun, un des grands réformateurs des abus et des mœurs sous les rois Clotaire III et Childéric, dont il fut longtemps le conseil. Mais Ebroin ayant usurpé le pouvoir contre le roi Thierry, se saisit de Léger et le fit mourir dans d'atroces supplices. Voir ses œuvres, *Patr. lat.* t. 96, et la liste *Annales*, t. III, p. 398 (4e série).

Le 2 et 3 octobre. — Souvenir des vaillants fils de Mathathias.

Le 4 octobre. — Souvenir de *S. François-d'Assise*, patriarche des Frères mineurs. On peut appeler François l'homme miracle du 13e siècle. Au milieu de la plus grande dissolution des mœurs, il forme le projet de créer une milice chrétienne, qui devait se dépouiller de tout, ne vivre que d'aumônes, et se consacrer complétement au service des pauvres et des petits. Et il réussit par ses exemples et ses grandes qualités. C'est lui, en effet, qui est le père de ces 4 Ordres mendiants qui ont eu la plus grande influence sur la réformation des mœurs, dans les missions étrangères et même dans les lettres; 13e siècle.

Le 5 octobre. — Souvenir de *S. Apollinaire*, évêque de Valence, en France, un des évêques qui, à cette époque, contribuèrent le plus à défendre la divinité du Christ contre l'hérésie arienne, soutenue par le roi Sigismond, qui l'envoya en exil. Voir œuvres *Pat. lat.*, t. 59 et la liste *Annales*, t. I, p. 142 (4e série).

Le 6 octobre. — Souvenir de *S. Bruno*, instituteur de l'ordre des Chartreux. Encore un exemple donné au monde corrompu du 12e siècle, de renoncement et de pénitence, par la création de cet ordre sévère, qui existe encore. La Grande

Chartreuse est un monument qui fait toujours honneur à la France et à l'Eglise. Voir ses œuvres, *Pat. lat.* t. 152 et 153, et la liste *Annales*, t. XII, p. 340 (4e série); 12e siècle.

Le 7 octobre. — Souvenir de *S. Marc*, 34e pape, en 336. Successeur de S. Silvestre, il eut à peine le temps de connaître le troupeau que Constantin venait de rendre libre, n'ayant exercé le pontificat que 3 mois et 12 jours. On a pourtant de lui quelques écrits. Voir *Pat. lat.*, t. 8, et la liste *Annales*, t. XVII, p. 162, et X, p. 223 (3e série).

Le 8 octobre. — Souvenir du S. vieillard *Siméon*, qui reçut dans ses bras le Christ Sauveur, quand la B. Marie le présenta au Temple, et qui chanta alors le cantique que nous chantons encore aux *Complies*, et à la dernière visite du Christ au chrétien mourant :

« Maintenant, selon votre promesse, Seigneur, vous renvoyez votre serviteur en paix, parce que mes yeux ont vu votre Salut, que vous avez préparé à la face de tous les peuples, pour être la lumière, qui éclairera les nations et pour la gloire d'Israël votre peuple [1]. »

Le 9 octobre. — Souvenir d'*Abraham*, le Père des croyants, avec lequel Dieu fit une alliance nouvelle, après celle faite avec Noé. Il est nommé *père du peuple choisi* descendant d'Isaac, et *père des tribus arabes*, issues des six fils qu'il eut de Cétura. Tous les Arabes se glorifient encore de cette origine. Le roi de Salem, Melchisedech, vint offrir devant lui le pain et le vin, parce qu'il *était prêtre du Très-haut* [2]. Isaac, son fils, mérita d'être le type du Christ. Il n'est pas de figure plus grande que la sienne dans tout l'Orient. Abraham dort encore de nos jours, dans son tombeau d'Hebron, qui conserve son corps, invisible et sacré, à la garde des Turcs, entouré de sa Sara, sa femme, de son fils Isaac, de Jacob et de Joseph. Qui sait ce qui sera révélé quand ces glorieuses momies seront tirées de leur tombeau, et qu'on lira les inscriptions, qui, sans doute, y sont inscrites? — Abraham mourut l'an du monde 2213, après le déluge 557, à l'âge de 176 ans, et 1840 avant J.-C., d'après Salian.

[1] Luc II, 29-32.
[2] *Genèse* XIV, 18 et *ép. aux Hébreux* VII, 1.

Le même jour. — Souvenir de *S. Denys l'Aréopagite*, qui, à la vue de l'éclipse de soleil qui eut lieu à la mort de J.-C., s'écria : « le Dieu inconnu souffre, et c'est pour cela que » l'univers est plongé dans les ténèbres et bouleversé [1]. » Converti par S. Paul, il devint le premier évêque d'Athènes. Etant venu à Rome sous le pape Clément, il fut envoyé dans les Gaules, où il devint évêque de Paris, et après avoir converti au Christ un grand nombre de païens, il y eut la tête tranchée par l'ordre du préfet romain Fescennius. Les hypercritiques rationalistes du siècle dernier ont élevé contre son épiscopat, à Paris, une masse de nuages. Une critique plus sévère et plus savante l'a rétabli de nos jours sur son siége, et l'Eglise de Paris vient, sur l'approbation de Pie IX, de le replacer dans sa liturgie. Voir œuvres *Pat. grecque*, t. 3 et 4, et la liste *Annales*, XVI, p. 260 (4e série); 5e siècle.

Le 10 octobre. — Souvenir de *Lot*, neveu d'Abraham, et père des Moabites et des Ammonites, par ses deux fils Moab et Ammon [2]. Il est célèbre par l'histoire de la destruction des villes de Sodome et de Gomorre, à laquelle il assista. Leurs ruines sont encore reconnaissables et ont été décrites par les voyageurs modernes.

Le 13 octobre. — Souvenir de *S. Carpe*, qui reçut chez lui à Troade S. Paul retournant pour la dernière fois de la Grèce en Asie. Quand il fut arrivé prisonnier à Rome, S. Paul écrivit à Timothée de prendre chez Carpe un manteau ou sac de voyage, ses livres et ses parchemins [3]; 1er siècle.

Le même jour. — Souvenir de *S. Théophile*, 7e évêque d'Antioche, en 168. Il combattit surtout les hérésies orientales et panthéistes de Marcion et d'Hermogène. On distingue particulièrement ses *livres à Autolique*, son ami et païen encore, où il prouve la grandeur du Dieu, enseigné par le Christ, la folie et le ridicule des Dieux païens, et l'antiquité des croyances chrétiennes. Voir œuvres *Pat. grecque*, t. 6, et la liste *Annales*, t. XVI, p. 265 (4e série); 2e siècle.

Le 14 octobre. — Souvenir de *S. Calliste*, 16e pape, de 219

[1] Suidas au mot *Denys*, et le texte dans *Annales*, t. X, p. 333 (5e série)
[2] *Genèse* XI, 27.
[3] S. Paul, II Timoth. IV, 13.

à 223. Il profita de la paix laissée aux chrétiens, sous Héliogabale et Marc-Aurèle, pour constituer la hiérarchie ecclésiastique et reformer les mœurs. On lui doit surtout le fameux cimetière qui porte son nom, où tant de chrétiens martyrs ont été ensevelis, et que M. le chev. de Rossi a remis en lumière de nos jours. Calomnié dans le livre des *Philosophoumena*, mis au jour récemment, il a été noblement vengé par les critiques les plus érudits [1]. Voir œuvres *Pat. lat.*, t. 130, et la liste *Annales*, t. XVII, p. 79 (4e série); 3e siècle.

Le 15 *octobre.*— Souvenir de *Ste Thérèse,* mère des Carmélites de l'étroite observance, réformatrice et générale des Carmes déchaussés.

C'est encore une de ces femmes-prodiges, que jamais le monde païen n'avait vues, dont il n'avait pas même l'idée, et que nos chrétiens modernes connaissent bien peu. Thérèse fut à la fois créatrice d'ordres de femmes, réformatrice d'ordres d'hommes, qui la prirent pour leur Générale, femme mystique dans ses révélations, mais en même temps la plus pratique et la plus active que l'on puisse connaître, auteur littéraire et classique espagnol, poëte et critique éminent. On la croit toute méditative et mystique. C'est un tort, qu'on lise ses lettres, et on la trouvera la plus raisonnable, et, qu'on nous permette le mot, la plus *amusante* des écrivains espagnols; 16e siècle.

Le 16 *octobre.* — Souvenir de *S. Gall,* irlandais, disciple de S. Colomban, qu'il accompagna dans ses courses en Angleterre, en France, en Australie, en Suisse, prêchant le Christ et faisant partout disparaître les idoles. Il fonda en Suisse la célèbre abbaye de Saint-Gal, qui existe encore. Voir œuvres *Pat. lat.*, t. 87, et la liste *Annales*, t. III, p. 153 (4e série); 7e siècle.

Le 18 *octobre.* —Souvenir de *S. André,* archevêque de Crète, grand défenseur de la vraie foi contre toutes les erreurs de cette époque. Voir œuvres *Pat. grecque*, t. 97, et la liste *Annales*, t. III, p. 242 (4e série); 7e siècle.

Le 18 *octobre.* — Souvenir de *S. Luc,* le 3e des évangélistes, parent, disciple, compagnon et historien de S. Paul. Auteur du

[1] Voir *Annales*, t VIII, 129, 227 et IX, 30 (4e série).

3e *Evangile* et des *Actes des Apôtres*, dans un style grec très-pur. On assure qu'il était peintre et on conserve encore un portrait de la B. Vierge, que l'on dit peint de sa main [1]; 1er siècle.

Le 21 octobre. — Souvenir de *S. Hilarion*, fondateur d'une vie monastique très-rude, en Palestine et en plusieurs autres pays. Nouvelle espèce d'hommes, sévères pour eux-mêmes, auxiliaires pour les autres, dus au Christ et inconnus aux Païens; 3e siècle.

Le 22 octobre. — Souvenir de *Ste Salomé*, mère des apôtres S. Jacques le Majeur, 1er évêque et martyr de Jérusalem, et de S. Jean l'évangéliste, l'apôtre que *Jésus aimait*. Elle était une de ces femmes qui suivaient Jésus, pour l'aider dans ses courses, eut le privilége d'assister à son supplice, avec la B. Marie, et fut une de celles qui vinrent pour l'embaumer et le trouvèrent ressuscité [2]; 1er siècle.

Le 23 octobre. — Souvenir de *S. Ignace*, patriarche de Constantinople, qui, pour avoir refusé la communion publique à Bardas, frère de l'impératrice Théodora, à cause de sa vie incestueuse, en fut cruellement persécuté. A ce méchant homme vint se joindre le fameux Photius, qui se mit à la place d'Ignace et le fit déposer par un concile composé de ses gens. Après sa longue persécution, Ignace fut rétabli et maintint l'unité de foi, à la veille du grand schisme de Photius; 9e siècle.

Le même jour. — Souvenir de *Boece* dont les papes permettent d'honorer la mémoire dans quelques églises d'Italie. Il avait étudié 18 ans à Athènes où, dit Cassiodore, « il s'en- » richit de toutes les dépouilles de la savante antiquité, et ren- » dit Romaine toute la doctrine des Grecs; il avait communi- » qué à l'Italie la musique de Pythagore, l'astronomie de Pto- » lémée, l'arithmétique de Nicomaque, la géométrie d'Eu- » clide, la théologie de Platon, la logique d'Aristote et la ma- » thématique d'Archimède par des traductions fidèles [3]. » On doute fort si en cela il rendit service à l'Eglise. On vante un

[1] Voir *Annales*, t. XI, 74 (1re série).
[2] Voir *Evangiles* de Math. et de Marc.
[3] Voir la lettre 45 de Cassiodore à Boece dans *Pat. lat.*, t. 69, p. 539.

peu trop sa *Consolation philosophique*, où il attribue à la Philosophie ce qu'il devait en réalité au Christianisme. « Dans » son traité des *Deux natures* en Jésus-Christ, il paraît, dit » Baillet, avoir voulu expliquer nos mystères par la philoso- » phie d'Aristote, et donna ainsi les premiers traits de la mé- » thode que les Scolastiques ont embrassée depuis. La singu- » larité des termes, jointe à la subtilité des questions, est ce » qui a rendu ses *Traités de théologie* un peu (grandement) » obscurs, et moins agréables que celui de la *Consolation* [1]. » C'est en effet à lui que l'on doit l'intrusion d'Aristote dans *le Portique de Salomon*, comme le dit Tertullien [2].

Boece, 3 fois consul, prit la plus grande part aux affaires publiques sous le règne de Théodoric. Sa probité lui attira des ennemis qui gagnèrent le roi. Ce barbare fit périr Boece en lui serrant la tête avec une corde qui fit sortir les yeux de leur orbite, et en le faisant achever à coups de bâton. Voir œuvres *Pat. lat.* t. 63 et 64, et la liste *Annales* t. 1, p. 395, (4e série) ; 5e et 6e siècles.

Le 24 octobre. — Souvenir de *S. Proclus*, patriarche de Constantinople, diciple de S. Jean-Chrysostome. Ses écrits combattent les restes de l'hérésie de Nestorius contre la divinité du Christ. A la suite d'un tremblement de terre qui détruisit presque Constantinople, il composa et fit chanter le fameux trisagion *Agios o Theos*, que l'Eglise latine chante encore à l'office du vendredi saint. Voir œuvres, *Pat. grecq*, t. 65. et la liste *Annales*, t. II, p. 158 (5e série); 5e siècle.

Le 26 octobre. — Souvenir de *S. Evariste*, 5e pape, de 100 à 109. Dans la persécution de Trajan, il soutint le courage des chrétiens, et fit diverses réformes dans la discipline de l'Eglise. Voir œuvres, *Pat. lat*, t. 130, et la liste *Annales*, t. XVI, p. 262 (4e série) ; 2e siècle.

Le 27 octobre.— Souvenir de *S. Elesbaan*, roi d'Ethiopie, qui, après avoir défait Dunaan, roi des Homérites, persécuteur des chrétiens, et avoir rétabli la religion du Christ dans toute l'Arabie, renonça à la couronne et mourut, simple religieux, dans un monastère ; 6e siècle.

[1] Baillet sa *vie*, au 23 octobre.
[2] Voir le texte entier *Annales*, t. XII, p. 110 (4e série).

Le 28 octobre. — Souvenir de *S. Simon*, le 10e ou le 11e apôtre appelé par Jésus-Christ. On croit que c'est lui qui évangélisa l'Egypte, la Syrie, la Mauritanie et même les îles Britanniques, et que, de retour de ces longs voyages, il mourut martyr en Perse; 1er siècle.

Le même jour. — Souvenir de *S. Jude*, apôtre et auteur de l'*Epître canonique* qui porte son nom, où il combat les hérétiques Nicolaïtes et Gnostiques. On croit qu'après avoir évangélisé la Lybie, il mourut par le martyre, en Perse, avec Simon. — L'histoire ecclésiastique note que ses petits-fils, qui cultivaient un coin de terre en Judée, furent amenés devant Domitien qui,craignant l'arrivée du Messie de la race de David, avait voulu exterminer toute cette race. Devant l'empereur ils lui apprirent que le Messie était venu, et qu'il n'y avait plus à en craindre l'arrivée; ils lui parlèrent avec tant de simplicité que Domitien les renvoya libres [1].

Le 30 octobre. — Souvenir de *S. Serapion*, évêque d'Antioche; on a de lui des traités contre l'hérésie des Docètes et contre le livre apocryphe de l'*Evangile de Pierre*. Voir œuvres, *Pat. grecque*, t. 16, et la liste *Annales* t. XVI, p. 262 (4e série); 2e siècle.

Nous devons faire observer que nous n'avons cité, comme dans les autres mois, que les chrétiens dont les écrits nous restent, en négligeant les grands hommes de toute sorte qui ont moralisé les peuples à cette époque, tels que : *Piat* de Tournay, — *Bavon* de Gand, — *Evode* de Rouen, — *Caletric* de Chartres, — *Grat* de Châlons, — *Paulin* d'Yorck, — *Audry* de Sens, — *Firmin* d'Uzès, — *Bertrand* de Comminges, *Aquilin* d'Evreux, *Sandoux* de Reims, *Mello* de Rouen, etc.

Que l'on compare ces souvenirs et ces fêtes de l'Eglise avec les souvenirs et les fêtes des Païens, et que l'on nous dise si le Jésus, qui était alors âgé de 12 ans, n'a pas fait une œuvre divine, celle de changer le cœur et l'esprit des hommes.

[1] Voir Hégésippe dans Eusèbe, *Hist. Eccl.*, l. III, c. 20.

LXXII.

13e *année après Notre Seigneur Jésus-Christ;*
29e *année de la B. Vierge;*
4e *année du pontificat d'Ananus* ou *Annas*, à Jérusalem;
1re *année de Metellus Creticus*, Président de la Syrie;
1re *année de Annius Rufus*, Procureur de la Judée,
13e *année d'Hérode Antipas*, tétrarque de la Galilée;
13e *année de Philippe*, tétrarque de la Bathanée, de la Traconide et de l'Auranitide;
765e *année de Rome. C. Silius Nepos et L. Munatius Plancus*, consuls.
56e *année du règne d'Auguste.*

I. Vie de N.-S. Jésus-Christ.

La Sainte Famille est retournée à Nazareth. S. Joseph étant mort l'année précédente, elle ne se compose plus que de Jésus et de Marie sa mère, à laquelle il est soumis. Ils durent se rendre comme de coutume à Jérusalem, pour la fête de Pâques, qui eut lieu cette année, le 16 du mois d'avril. Mais lesEvangiles n'en disent rien.

II. Récit des Apocryphes.

Il est à remarquer que les Apocryphes cessent en ce moment de parler de Jésus.

L'*Evangile de Thomas* se termine ainsi, pour l'année précédente :

« Et Jésus se leva et suivit sa Mère. Mais Marie conservait » en son cœur tous les miracles qu'avait faits Jésus parmi le » peuple, en guérissant beaucoup de malades. Et Jésus crois- » sait en taille et en sagesse, et tous ceux qui le voyaient glo- » rifiaient Dieu, le Père Tout-Puissant, qui est béni dans tous » les siècles des siècles. Amen [1]. »

L'*Evangile de l'Enfance* s'exprime ainsi :

« Jésus commença dès ce jour à cacher ses secrets et ses » mystères, jusqu'à ce qu'il eut accompli sa 30e année, lorsque » son Père, révélant publiquement sa mission aux bords du » Jourdain, fit entendre du haut du ciel ces paroles : *Celui-ci* » *est mon fils bien-aimé, dans lequel j'ai mis toute ma complai-* » *sance,* » et lorsque le Saint-Esprit appparut sous la forme » d'une colombe blanche [2]. »

[1] *Évang. de Thomas*, c. 15 ; dans *Apocryphes*, t. I, p. 1154.
[2] *Évang. de l'Enfance*, c. 54 ; dans *Apocr.*, t. I, p. 1068.

III. Événements politiques.

Auguste sentant sa fin approcher « fait son testament, daté » du III des nones (le 3) d'avril, un an et 4 mois avant sa » mort, en deux copies, et composé de deux cahiers écrits en » partie de sa main et en partie de celle des affranchis Polybe » et Hilarion[1]. » — Germanicus est encore envoyé en Germanie, pour y terminer toutes les guerres et assurer la soumission de ces peuples.

IV. Rapports des Romains avec les Juifs et influence du peuple choisi de Dieu pour conserver les traditions primitives sur le peuple conquérant du monde.

C'est ici qu'il faut placer la demande d'Auguste à la Sibylle, pour savoir qui régnerait après lui, et la réponse que lui fit celle-ci, que l'*Enfant hébreu* l'empêchait de parler, et, à la suite de cette réponse, l'érection faite par Auguste au Capitole de l'autel dédié *Au premier né de Dieu.*

Ces indications, jetées dans l'immense lacune qu'offrent toutes les histoires sur le nombre et l'influence des Juifs à Rome, sur la connaissance que les Romains ont eue de leurs livres et de leur religion, et aussi sur la grande autorité que les prédictions et les révélations de toute sorte avaient sur l'esprit des Romains, et en particulier sur Auguste, « qui, dit » Suetone, était très-supertitieux et très-impressionné par les » prodiges[2], » ces indications, dis-je, sont rejetées, comme fausses. Mais quand on connaît toutes ces choses tout à fait historiques[3], oh ! alors la question change de face.

Récapitulons donc, d'après les historiens païens ce que les Romains ont pu et dû savoir sur la venue de l'*Enfant hébreu*.

En 138 av. J.-C., Valère Maxime, d'après Julius Paris, nous dit que les Juifs furent chassés de Rome, parce qu'ils corrompaient les mœurs romaines, en élevant des autels privés et publics[4].

En 75, les livres Sibyllins ayant été brûlés, une députation est envoyée en Orient pour en rapporter tous les

[1] Suetone, *Auguste*, c. 101.
[2] Suetone, *Auguste*, c. 90-92.
[3] Voir le mot *Auguste*, à la table générale, du t. XX des *Annales* (5e série).
[4] Voir les textes dans *Annales*, t. V, p. 14 (5e série).

livres prophétiques, d'après lesquels on reconstitue les livres Sibyllins[1].

A cette époque, le juif Polyhistor, le plus savant des historiens, est le précepteur de Lentulus et d'Antoine, dont tout le monde connaît l'influence à Rome.

En 62, Julius Marathus constate la croyance que la *nature enfantait un roi* au peuple romain, et que les sénateurs effrayés décrétèrent qu'aucun des enfants nés cette année serait élevé; ce qui échoua, parce que chacun des sénateurs espérait que ce serait son fils.

Le devin Nigidius déclare qu'il *était né un Maître à la terre.*

La même année Pompée entre dans le temple des Juifs, et l'on connait à Rome qu'ils n'adoraient qu'un seul Dieu, sans aucune image. — Grand mélange des Romains et des Juifs.

En 58, Cicéron, plaidant pour Flaccus devant Pompée, dit : « Vous savez combien leur multitude est grande à Rome, » combien ils sont unis, combien ils ont d'influence dans nos » assemblées. » Il nous apprend que Lelius avait vanté leur religion et la grande protection de leur Dieu.

En 44, Varron donne en exemple la religion des Juifs.

En 43, Cicéron donne le seul texte authentique de la Sibylle romaine, annonçant que « si nous voulions être sauvés, il » fallait appeler un roi. » — Influence des Juifs sur cette prophétie et sur la mort de César, dont elle paraît être la cause.

En 39, Hérode envoie ses enfants à Rome où ils fréquentent la maison de Pollion, le célèbre protecteur de Virgile, et qui était en même temps l'hôte d'Hérode; ces jeunes princes et les docteurs juifs qui les accompagnent durent faire connaître les prophéties de l'Enfant attendu.

En 12, les livres prophétiques étaient si répandus à Rome, que « Auguste, dit Suétone, les fit rechercher et en fit brûler » plus de 2,000. » Qui dira qu'il n'y avait pas là des extraits de la Bible?

[1] *Ibid.*, p. 13. — Pour les autres citations chercher dans les *Annales* l'année qui est indiquée.

En 6, Auguste appelle Hircan, grand *prêtre du Dieu très-haut*.

En 1, Philon nous apprend « qu'Auguste ordonne qu'à » jamais des victimes choisies et des holocaustes soient offerts » tous les jours et à ses frais au *Dieu très-haut* dans le temple » de Jérusalem. »

Enfin, on connaît, par les nombreuses citations que nous avons faites, combien tous les Romains et en particulier Auguste, étaient attentifs à tous les prodiges et à toutes les prophéties. Voilà une idée sommaire de la connaissance que les Romains avaient des Juifs à cette époque. Nous y reviendrons plus loin. Mais nous avons dû les indiquer avant la lecture des textes suivants si controversés.

Maintenant nous allons citer ce que les auteurs disent de l'*Enfant hébreu*, dont la Sibylle parle à Auguste, et de l'*Autel* que celui-ci fit élever au Capitole.

Jusqu'à ce jour on donnait comme le premier auteur qui eût cité cette prophétie, Jean Malalas, moine placé communément vers le 9e siècle; mais le cardinal Maï a trouvé dans la bibliothèque palatine une *Chronique latine*, dont l'auteur inconnu finit sa narration en l'an 9 du règne de Justin le Jeune, c'est-à-dire à l'an 574 du Christ. C'est à cette époque au moins qu'il faut faire remonter cette tradition, en faisant observer que l'auteur cite Timothée, *le sage chronographe*, que nous verrons remonter près des temps apostoliques. C'est donc cette chronique que nous allons citer d'abord.

I. Récit de la chronique palatine.

« Auguste César, à la 56e année de son règne, au mois » d'octobre, l'hyperbérétien chez les Athéniens [1], alla sur le » Capitole, qui est au milieu de la ville de Rome, afin que, par » oracle, il connut, qui devait régner après lui dans la république romaine, et il lui fut dit par la Pythonisse, qu'*un* » *Enfant hébreu, descendant par l'ordre de Dieu du ciel des* » *bienheureux, viendrait déjà aussitôt dans ce domicile, au* » *reste engendré sans tache, et différent (de ceux) de nos autels.* » C'est pourquoi Auguste, sortant de cet oracle, bâtit sur le

[1] Ou plutôt chez les Macédoniens.

» Capitole un grand autel sur le lieu le plus élevé, sur lequel » autel il inscrivit en lettres latines :

» Cet autel est du Fils de Dieu.

« C'est là que furent faits, après de longues années, le domi- » cile et la basilique de la B. et toujours Vierge Marie, jusqu'en » ce jour, selon que Timothée le chronographe le raconte[1]. »

2. Récit de Jean Malalas.

« Auguste César Octavien, à la 55e année [2] de son règne, » au mois d'octobre, ou Hyperbérétien, vint visiter l'Ora- » cle, et ayant sacrifié une hécatombe, il fit la demande : » *Qui après moi règnera sur l'empire romain?* » Et aucune » réponse ne lui fut donnée par la Pythie. Il fit de nouveau un » autre sacrifice, et il demanda à la Pythie pourquoi elle ne » lui avait pas donné de réponse et pourquoi l'Oracle était » muet? Et il lui fut répondu par la Pythie ceci :

» *L'Enfant hébreu m'ordonne, Dieu, roi des bienheureux,*
» *D'abandonner cette maison et de rentrer de nouveau dans* » *l'Adès.*
» *Laisse-moi donc et retire-toi de mes autels.*

» Auguste César ayant quitté l'Oracle, et étant venu au Ca- » pitole, y fit construire un grand autel élevé, sur lequel il » écrivit en lettres romaines :

» C'est ici l'autel du Dieu premier-né.

» Cet autel est dans le Capitole jusqu'à ce jour, comme l'a » écrit *Timothée, le sage* [3]. »

[1] Augustus vero Cæsar LVI anno regni sui, mense octobrio, qui hyperberetæus secundum Athenienses dicitur, abiit in Capitolium, quod est in medio urbis Romæ, ut per divinationem addisceret quis regnaturus fuisset post ipsum in romana re publica, et dictum est ei à Pythonia, quod Infans hebræus, jubente Deo e cœlo beatorum descendens, in hoc domicilium statim jam veniet, ceterum genitus sine macula, alienusque ab aris nostris. Quare exiens inde Augustus Cæsar a divinatione, ædificavit in Capitolio aram magnam in sublimiori loco, in qua et scripsit latinis litteris dicens : *Hæc ara filii Dei est*, Ubi factum est, post tot annos, domicilium atque basilica beatæ ac semper virginis Mariæ usque in presentem diem, sicut et Timotheus chronographus commemorat. Dans *Spicilegium romanum*, t. IX, p. 125).

[2] Le chroniqueur latin a mis l'an 56, ce qui est plus exact.

[3] Ὁ δὲ Αὔγουστος Καῖσαρ Ὀκταβιανὸς τῷ νε' ἔτει τῆς βασιλείας αὐτοῦ μηνὶ ὀκτωβρίῳ τῷ καὶ Ὑπερβερεταίῳ ἀπῆλθεν εἰς τὸ μαντεῖον, καὶ ποιήσας

Tel est le récit de Malalas. On voit que l'auteur palat[i] ajouté quelques détails de plus, ce qui prouve qu'il avai[t] mothée entre les mains.

3. Récit de George Cedrènus.

Vers le milieu du 11e siècle, George *Cedrènus* nous don[ne le] récit suivant du même événement.

« Le même *Eusèbe* raconte qu'Auguste, se trouvant à *Del[phes]*
» interrogea : *Qui règnerait après lui ?* Et la Pythie ne lui
» pondant pas, Auguste l'interrogea de nouveau : *Pour[quoi]*
» *l'Oracle gardait le silence?* Et la Pythie répondit ces
» roles :

» *L'Enfant hébreu, Dieu, roi des bienheureux,*
» *M'ordonne de quitter cette maison, et de rentrer de nou[veau]*
» *dans l'Adès.*
» *Laisse-moi donc et retire toi de ma demeure*[1]. »

Cedrènus, comme on le voit, renvoie à Eusèbe, et est le [pre]mier à dire que c'est à Delphes qu'Auguste interrogea l'Ora[cle]

ἑκατόμβην θυσίαν ἐπηρώτησε, Τίς μετ' ἐμὲ βασιλεύσει τῆς Ρωμ[αίων] πολιτείας; Καὶ οὐκ ἐδόθη αὐτῷ ἀπόκρισις ἐκ τῆς Πυθίας. Καὶ π[άλιν] ἐποίησεν ἄλλην θυσίαν, καὶ ἐπερώτησε τὴν Πυθίαν τὸ διὰ τί οὐκ ἐ[δόθη] αὐτῷ ἀπόκρισις, ἀλλὰ σιγᾷ τὸ μαντεῖον, καὶ ἐῤῥέθη αὐτῷ ἀπὸ τῆς Π[υθίας] ταῦτα·

Παῖς Ἑβραῖος κέλεταί με, Θεὸς, μακάρεσσιν ἀνάσσων,
Τόνδε δόμον προλιπεῖν, καὶ ἄϊδος αὖθις ἱκέσθαι.
Καὶ λοιπὸν ἄπιθι ἐκ πρόμων ἡμετέρων.

Καὶ ἐξελθὼν ἐκ τοῦ μαντείου ὁ Αὔγουστος Καῖσαρ, καὶ ἐλθὼν ε[ἰς τὸ] Καπετώλιον, ἔκτισεν ἐκεῖ βωμὸν μέγαν, ὑψηλόν, ἐν ᾧ ἐπέγραψε Ῥωμα[ϊκοῖς] γράμμασιν· Ὁ βωμὸς οὗτός ἐστι τοῦ πρωτογόνου Θεοῦ· ὅστις β[ωμὸς] ἐστιν εἰς τὸ Καπετώλιον ἕως τῆς νῦν, καθὼς Τιμόθεος ὁ σοφὸς συνεγρά[ψατο] (Jean Malalas, *Chronographie*, l. x; dans *Patr. Grecque*, t. 97, p. 357).

[1] Ὁ δὲ αὐτός φησιν Εὐσέβιος ὅτι οὗτος ὁ Αὔγουστος ἀπελθὼν [εἰς] Δελφοὺς ἠρώτησε τίς μετ' αὐτὸν βασιλεύσει· τοῦ δὲ Πυθίου μηδὲν ἀπο[κρι]νομένου, καὶ τοῦ Αὐγούστου πάλιν ἐρωτήσαντος διὰ τί σιγᾷ τὸ μαν[τεῖον], ἔφη ἡ Πυθία ταῦτα·

Παῖς Ἑβραῖος κέλεταί με, Θεὸς μακάρεσσιν ἀνάσσων,
Τόνδε δόμον προλιπεῖν, καὶ ὁδὸν αὖθις ἱκέσθαι·
Ἄπιθι λοιπὸν ἐκ δόμων ἡμετέρων (Georg. Cedrenus, *Hist. comp.*, [dans] *Pat. Grecque*, t. 121, p. 357).

tandis que les précédents auteurs disent que c'est à Rome que l'interrogation eut lieu.

4. Récit de Suidas.

Peu après Cedrenus, entre les années 1081 et 1118 nous trouvons le collecteur *Suidas* qui s'exprime en ces termes, en parlant d'Auguste :

« Les Vestales conservaient le testament qu'il avait fait,
» parce que Auguste César ayant offert un sacrifice, demanda
» à la Pythie : Qui règnerait après lui? Et elle répondit :
» *L'Enfant hébreu, roi des Dieux bienheureux,*
» *M'ordonne de laisser cette demeure et de retourner de nou-*
» *veau dans l'Adès.*
» *Laisse-moi et retire-toi en silence de mes autels.*
» Et Auguste, quittant l'Oracle, éleva sur le Capitole un
» autel, sur lequel il écrivit en lettres romaines :

« Cet autel est celui du Dieu premier-né [1]. »

5. Récit de Nicéphore Calliste.

Enfin au 13e siècle nous trouvons *Nicephore Calliste* qui ajoute quelques circonstances au même récit, dans les termes suivants :

« César Auguste, devenu grand par plusieurs belles actions,
» nommé, le premier, empereur, et étant déjà avancé en âge,
» vint à *Python* (à Delphes). Ayant immolé une hécatombe au
» Daimon, il demanda : *Qui après lui dirigerait les affaires*
» *romaines ?* Comme il ne se produisit aucune réponse, il fit
» un nouveau sacrifice, et demanda de nouveau : *Pourquoi*
» *l'Oracle qui parlait beaucoup est maintenant muet?* Après un
» petit retard, l'Oracle lui répondit :
» *L'Enfant hébreu, Dieu, roi des bienheureux,*

[1] Τὰς δὲ διαθήκας αἱ Ἑστιάδες εἶχον ἃς διέθετο, ὅτι Αὔγουστος Καῖσαρ θυσιάσας ἤρετο τὴν Πυθίαν, τίς μετ' αὐτὸν βασιλεύσει· καὶ εἶπε·

Παῖς Ἑβραῖος κέλεταί με, Θεοῖς μακάρεσσιν ἀνάσσων,
Τόνδε δόμον προλιπεῖν, καὶ ἀΐδην αὖθις ἱκέσθαι·
Λοιπὸν ἄπιθι σιγῶν ἐκ βωμῶν ἡμετέρων.

Καὶ ἐξελθὼν ἐκ τοῦ μαντείου ὁ Αὔγουστος ἔστησεν ἐν τῷ Καπιτωλίῳ βωμὸν, ἐν ᾧ ἐπέγραψε Ρωμαϊκοῖς γράμμασιν· ὁ βωμὸς οὗτός ἐστι τοῦ πρωτογόνου Θεοῦ (Suidas, *au mot* Αὔγουστος.)

» *M'ordonne d'abandonner cette demeure, et de retourner de*
» *nouveau dans l'Adès.*

» *Laisse-moi et retire-toi de mes demeures.*

» César ayant reçu cette réponse et étant retourné à Rome, » et ayant construit sur le Capitole même un grand autel, » écrivit ceci en lettres romaines :

» Cet autel est du Dieu premier né. »

6. Récit de Martinus Polonus.

Enfin dans ce même 13e siècle, et presque à l'époque où Nicéphore consignait ces traditions en Orient, en Occident Martinus Polonus, pénitencier de l'Eglise romaine et archevêque de Cosence en Calabre en 1268, consignait ce récit dans sa *Chronique.*

« Les Romains, voyant qu'Auguste était d'une si grande » beauté, que personne ne pouvait fixer ses yeux, et qu'il » avait joui d'une si grande fortune et d'une si grande paix, » que le monde entier lui était soumis, lui disaient : « Nous » voulons t'adorer parce que Dieu est en toi ; s'il n'y était pas, » toutes choses ne t'auraient pas réussi aussi complétement.

» Auguste refusa et demanda un délai, alors il appela à soi » la sage *Sibylle tyburtine*, à laquelle il fit part de la demande » que le sénat lui avait faite.

» Celle-ci demanda trois jours de réflexion pendant lesquels » elle pratiqua un jeûne rigoureux. Le 3e jour elle repondit » ainsi à l'Empereur : *Signe du jugement, la terre se couvrira*

[1] Καῖσαρ δὲ Αὔγουστος πλείστοις κατορθώμασι μέγας γενόμενος, καὶ μόναρχος πρῶτος ἀναῤῥηθεὶς, ἤδη δὲ καὶ τῷ χρόνῳ προήκων, Πυθῶδε παραγίνεται. Ἑκατόμβην δὲ τῷ Δαίμονι θύσας, διεπυνθάνετο τίς δὴ μετ' αὐτὸν τοὶς Ρομαϊκοὺς ἄξονας διιθύνειεν· Ἐπεὶ δὲ ἐκεῖθεν οὐ προῄει ἀπόκρισις, καὶ δευτέραν προσῆγε θυσίαν· καὶ αὖθις ἀνήρετο, ἵνα τί τὸ πολύφθογγον μαντεῖον νῦν ἄναυδον· τὸ δὲ μικρὸν διαλιπὸν ἀνεῖλεν αὐτῷ·

Παῖς Ἑβραῖος κέλεταί με, Θεὸς μακάρεσσιν ἀνάσσων
Τόνδε δόμον προλιπεῖν, καὶ ἄϊδος αὖθις ἱκέσθαι.
Λοιπὸν ἄπιθι ἐκ προδόμων ἡμετέρων.

Τοιαῦθ' ὁ Καῖσαρ χρησθεὶς, ἐπανήκων εἰς Ῥώμην περὶ τὸ παρ' αὐτῷ Καπετώλιον βωμὸν μέγιστον ἱδρυσάμενος, τοιάδε Ῥωμαϊκοῖς ἐπέγραψε γράμμασι· Βωμὸς οὗτὸς ἐστι τοῦ πρωτογόνου Θεοῦ. (Nicéphore Calliste, *Histoire Ecclésiastique*, l. 1, c. 17 ; dans *Patr. Grecque*, t. 145, p. 631)

» *de sueur, un Roi descendra du ciel pour régner à travers les* » *siècles;* et le reste de la prophétie.

» Et aussitôt le ciel s'ouvrit, et une grande lumière se » répandit sur l'Empereur et il vit dans le ciel une très-belle » Vierge placée sur un autel, et tenant un Enfant dans ses » bras. Il fut dans une merveilleuse admiration, et il entendit » une voix qui lui dit : *Cet autel est l'autel du fils de Dieu.* Et » l'Empereur se prosternant aussitôt contre terre, l'adora.

» Il raconta cette vision aux sénateurs qui, eux aussi, en » furent grandement étonnés. Cette vision eut lieu dans la » chambre de l'Empereur Octave, où est maintenant l'église » de Sainte-Marie *in capitolio*. C'est là que sont les frères » Mineurs, et c'est pour cela que cette église est appelée Sainte-» Marie d'*Ara cœli* [1]. »

Tel est le récit de Martinus Polonus, qui avertit dans sa préface qu'il a puisé ses assertions dans Tite Live, Orose et les chroniques subséquentes; mais aucun auteur antérieur n'avait cité ce fait [2]. On trouve seulement dans Suétone :

« Auguste avait les yeux clairs et brillants et voulait même » qu'on leur crût une sorte de force divine. Il était bien aise,

[1] Romani videntes esse tantæ pulchritudinis, quod nemo in oculis ejus intueri poterat, et tantæ prosperitatis et pacis, quod totum mundum sibi tributarium fuerat, dicebant ei : Te volumus adorare, quia Deus est in te; si hoc non esset, non tibi omnia tam prosperè succederent. Qui renuens inducias postulavit et ad se Sibyllam tyburtinam sapientem vocavit; cui, quod senatores sibi dixerant, recitavit. Quæ spatium trium dierum petiit, in quibus arctum jejunium operata est. Post tertium diem respondit imperatori hoc modo : *Judicii signum, tellus sudore madescet. E cœlo Rex adveniet per secla futurus, et cetera quæ sequuntur.* Et illicò apertum est cœlum, et nimius splendor irruit super eum, et vidit in cælo quamdam pulcherrimam Virginem stantem super altare, Puerum tenentem in brachiis. Et miratus est nimis, et vocem dicentem audivit : Hæc ara, filii Dei est. Qui statim projiciens se in terram adoravit. Quam visionem senatoribus retulit, et ipsi mirati sunt nimis. Hæc visio fuit in camera Octaviani imperatoris, ubi nunc est Ecclesia *sanctæ Mariæ in Capitolio*, et hic Fratres minores sunt. Ideò dicta est Ecclesia *sanctæ Mariæ ara cæli*. (Martinus Polonus, *chronicon*, l. III, n. 1, in-8, p. 101; Antuerpiæ, Plantin, 1574).

[2] D'après M. Alexandre on trouve ce fait mentionné dans les auteurs suivants postérieurs à Martinus *Chronicon Bergamense*, initio.— *Rudimenti novitiorum;* Lubek, 1475; *la mer des histoires*, l. I, et Novidius Francus, *fasti sacri*, l. XII, p. 162 : Romæ, 1547.

» quand il regardait quelqu'un fixement, de le forcer à baisser » la tête, comme ébloui par l'éclat du soleil [1]. »

Servius ajoute un détail :

« On dit qu'Auguste avait naturellement des yeux de feu, » en sorte que personne n'osait lui opposer son regard, aussi » un chevalier Romain interrogé pourquoi à sa vue il détour- » nait la tête répondit : Parce que je ne puis supporter la » foudre de tes yeux [2]. »

Nous avons donné tous les textes qui ont rapport à l'*Enfant hébreu* et à l'*Autel élevé en son honneur* par Auguste.

Reste à expliquer l'existence de cette tradition. Les vieux critiques protestants n'hésitent pas à la déclarer complètement absurde, insensée, etc. Les critiques actuels sont moins absolus, et cherchent à démêler ce qu'il y a de vrai, et comment a pu s'introduire ce qu'il y a de faux dans ces traditions diverses. Suivons leur exemple.

7. Considérations sur ces divers textes.

On a vu que la Chronique latine et Malalas citent pour autorité *Timothée le sage* ou le *chroniqueur*, Cedrenus renvoie à *Eusèbe*, Suidas et Nicéphore ne citent aucun auteur.

Quant à *Timothée* malgré toutes les recherches que l'on a faites, on n'a point trouvé sa *chronique*, et l'on ne sait à quelle époque précise il a vécu. Seulement on a remarqué qu'il est cité par Hésychius, patriarche de Jérusalem, vers 630, qui le met après Clément et Théophile, qu'il appelle *chronographes très-amis de Dieu* [3], c'est-à-dire avec des auteurs du 2e et du 3e siècle.

Il est bien fait mention dans l'histoire ecclésiastique d'un Timothée qui d'Antioche vint s'établir à Rome sous le pape

[1] Oculos habuit claros ac nitidos, quibus etiam existimari volebat inesse quiddam divini vigoris, gaudebatque si quis sibi acrius contuenti, quasi ad fulgorem solis, vultum submitteret (Suet. *Aug.*, c. 79).

[2] Naturaliter enim Augustus igneos oculos habuisse dicitur, adeo ut obtutum ejus nemo contra aspectare posset. Denique quidam eques romanus interrogatus ab eo cur se viso verteret faciem dixerit : Quia fulmen oculorum tuorum ferre non possum, sicut ait Suetonius (Servius *Æneid.*, VIII, 680).

[3] Hesychius, *sermon*, dans *Pat. grecq.*, t. 93, p. 1450, homélie reproduite dans *Chronique pascale*, t. 92, p. 1058.

Melchiade (en 311) et logea chez Silvestre, puis y prêcha pendant un an et quelques mois, et comme il avait converti un grand nombre de païens, il fut mis à mort par ordre du tyran Maxime [1]. Il est de plus fait mention d'un autre Timothée, le prêtre, auteur du 5e siècle, dont le card. Mai a retrouvé un *discours* [2], dont il cite le commencement et la fin d'un *dialogue* encore inédit [3], et dont on a les canons dans la collection de Théodore Balsamon [4]. Mais rien ne prouve que ce soit notre Timothée. Il faut donc s'abstenir et attendre quelques nouveaux documents [5].

Quant à *Eusèbe*, dont Cedrenus invoque le témoignage, aucun de ses ouvrages ne mentionne ce texte. Ce qui nous étonne c'est qu'il semble avoir été lu par l'éditeur de Malalas, qui, citant une variante, dit que Cedrenus écrit δόμων au lieu de πρόμων, et ajoute : « comme le porte aussi Eusèbe (*uti habet etiam Eusebius* [6]. » De plus Casaubon, qui a attaqué cet oracle, ne nie pas qu'il en soit fait mention dans Eusèbe, bien plus il cite l'ouvrage d'où il est tiré en ces termes : « L'auteur de » cet oracle n'est pas Suidas, ni Nicéphore, comme le croit » Baronius, mais Eusèbe lui-même qui l'avait cité dans ses » lettres (*Ipse Eusebius in litteras eum retulerat*) ; comme on » le voit par Cedrenus, qui avait reçu cela de Georges le Syn- » celle [7]. » Mais c'est vainement que nous avons cherché ces » textes dans Eusèbe ou dans le Syncelle.

Quant au lieu où cet oracle a été rendu à Auguste, on a vu que la Chronique palatine dit expressément que ce fut à Rome et sur le Capitole, ce que confirme aussi Malalas. C'est Cedrenus qui le premier parle de Delphes, et après lui Nicéphore. Mais Auguste n'a pas fait le voyage de Grèce à cette

[1] *Martyrol. Rom.* au 22 août.
[2] Voir *Classici auctores*, t. x, p. 585-595; inséré *Pat. gr.*, t. 86, p. 241.
[3] Voir *Spicil. Rom.*, t. IX, p. XII et XIII.
[4] Voir sur Balsamon, Labbe *de Scrip. Eccl.*, t. II, p. 397; et *Œuvres* dans *Pat. grecq.*, t. 137, p.1350 et t. 138, p. 890.
[5] Voir quelques autres détails dans les *Annales de philosophie*, t. XIV p. 62 (2e série) et dans l'*Université catholique*, t. IX, p. 269 et t. XI, p. 191 (2e série).
[6] Cedrenus dans *Pat. gr.*, t. 121, p. 562.
[7] Casaubon, *exercitationes in Baronium*, t. I, n. 12. in-8, p. 84.

époque. Comme c'était à Delphes que la Pythie rendait ordinairement ses oracles, Cedrenus a ajouté ce nom, sans faire attention qu'Auguste avait élevé un superbe temple à Apollon, à côté de sa maison, sur le Palatin, et qu'il y avait là des prêtres et une prêtresse qui devaient rendre aussi des oracles, comme nous avons vu qu'une Sibylle qui rendait ses oracles à Tibur, comme nous le prouvons plus loin.

M. Alexandre, résumant dans ses *Oracles sibyllins* [1], tout ce qui a été écrit avant lui, émet ainsi son opinion.

8. Opinion de M. Alexandre de l'Institut.

D'abord, il ne fait pas de difficulté d'avouer que cette tradition était déjà répandue et admise au 6e siècle. Ce qui, dit-il, n'est pas une preuve méprisable d'antiquité; aussi n'est-elle pas tout à fait dépourvue de fondement; d'après lui, on a été trompé par l'inscription de quelque antique autel, qui avait existé au Capitole du temps de Constantin, et qui, en effet, aurait porté l'inscription, *au Dieu premier né*, formule païenne ou d'une origine inconnue; peut-être due à la secte des Néo Pythagoriciens et des Orphistes, qui admettaient un *Dieu protogonus* ou *principal Dieu*, dans leurs hymnes [2].

L'autel ayant ensuite disparu on ne sait quand, le souvenir en resta, et c'est sur ce souvenir que l'on éleva dans la suite l'*église de Ste-Marie in Capitolio*, et la piété des peuples ayant augmenté à l'égard de la Ste Vierge, c'est de là que vint la croyance qu'elle était apparue couronnée d'étoiles à Auguste, et lui avait montré le divin Enfant.

Cette couronne d'étoiles paraît à M. Alexandre avoir été prise de ce que dit, à la fin du 8e siècle, Paul Diacre, que lorsque Auguste arriva à Rome après l'assassinat de son oncle, une couronne ou arc céleste entoura le soleil [3].

Très-antique est aussi, d'après lui, la dénomination d'*Ara Cœli* donnée à cette église, au 12e siècle, par les Souverains Pontifes eux-mêmes; ce que prouve une Bulle de l'anti-pape

[1] *Oracula Sibyllina*, t. II, p. 303; Paris, Didot 1856.
[2] Voir l'*hymne* V des chants orphistes; dans la collection de Lectius, t. I, p. 503.
[3] Paulus Diaconus *Hist. Miscell.*, l. VIII, dans *Pat. lat.*, t. 105. p. 857.

Anaclet qui, vers 1130 et 1134, donna l'église de Sainte-Marie aux Bénédictins [1].

C'est ce pontife qui fit construire l'autel que l'on y voit, et qui fut orné plus tard des colonnes qui y sont encore, et où l'on voit Auguste à genoux et la Ste Vierge avec l'enfant Jésus, ayant le nimbe en forme de couronne, avec cette inscription, qui paraît être, dit M. Alexandre, du 12e siècle:

« Toi, qui montes à cette vénérable église de la Mère » divine, et qui fut la première de toutes celles qui lui furent » élevées dans le monde, sache que César Octavien éleva cet » Autel, lorsque le divin Enfant du ciel lui apparut [2]. »

Quant à la mention de la *Sibylle tiburtine*, qu'on trouve pour la première fois dans la chronique de Martinus Polonus, M. Alexandre croit que ce seraient les Frères Mineurs, qui, vers 1520, pour donner plus de vogue à leur église, auraient fait intervenir cette Sibylle. Ceci est fort douteux. Aussi M. Alexandre ne donne-t-il cette supposition que comme *vraisemblable* [3].

On voit comment M. Alexandre n'appuye son opinion que sur des conjectures, auxquelles il ajoute lui-même peu de foi.

9. Opinion de Mgr Gerbet.

Dans sa remarquable *Esquisse de Rome chrétienne*, Mgr Gerbet fait mention des deux monuments que nous examinons. Il convient de citer son opinion formulée à Rome, en face de l'*Ara Cœli.*

Mgr Gerbet est loin d'en assurer l'authenticité; mais aussi il ne pense pas qu'il faille la repousser tout à fait comme entièrement fausse. Voici ses raisons :

1° Mgr Gerbet donne pour premier document le récit de

[1] Voir Wadding, *Ann. Fratrum. min.*, t. III. — Angelus Calogera, *Opusc. philol.*, t. XX, p. 103.

[2] Numinis hanc almam matris qui scandis ad aulam,
Cunctarum prima quæ fuit orbe sita,
Noscas quod Cæsar tunc struxit Octavianus,
Hanc aram, cœli sacra proles cum patet ei.

(Dans Casimiro, *Memorie istoriche della chiesa d'Ara-Celi*, qui donne aussi la gravure de cet autel. — Voir aussi Pancirolus, *Tesori nascosti di Roma*).

[3] *Orac. sibyll.*, t. II, p. 307.

Suidas, du 11e siècle : or, nous avons vu qu'il faut se reporter au moins au 6e siècle et très-probablement au 3e et même au 2e, ce qui est une autorité assez respectable, comme le dit M. Alexandre.

2° Il ne parle pas ou il n'a pas connu les textes de la Chronique palatine, de Malalas, de Cedrenus, de Nicéphore, de Martin Polonus, qui le premier parle de l'apparition de la Vierge.

3° Il en donne deux origines également probables, d'abord la croyance d'Auguste aux Sibylles et l'application qu'il a dû faire de leurs prédictions sur le *grand fils de Jupiter*,

Magnum Jovis incrementum,

chanté par Virgile. De là un autel à ce Grand rejeton, dans le temple de Jupiter capitolin.

Quand ce temple fut démoli, il sera resté quelque débris ressemblant à un autel. De là on a dû croire que ce débris n'avait pu être sauvé que parce qu'il était vénérable et sacré, par quelque destination. Ceci joint à l'enfant de Jupiter aurait conduit à l'*Enfant hébreu*.

On voit comment l'opinion de M. Alexandre, comme celle de Mgr Gerbet, sont appuyées seulement sur des suppositions et des conjectures. Examinons de nouveau quelques-uns des faits historiques que nous avons cités dès le commencement de ce travail.

10. Récapitulation des faits historiques.

L'état des croyances païennes et surtout la grande influence des juifs à Rome sous Auguste ne sont pas assez connus. Dans son discours *pro Flacco*, Cicéron s'adressant à Pompée, président du tribunal, lui dit : « Vous savez combien la » multitude des Juifs est considérable, combien ils sont unis, » combien ils ont de pouvoir dans nos assemblées [1]. »

Il paraîtrait même qu'il aurait été question d'adopter leur religion pour la religion de l'empire, car on ne peut expliquer autrement ces paroles de Cicéron :

« Lorsque les Juifs étaient en paix avec nous, et Jérusalem

[1] Scis quanta sit manus, quanta concordia, quantum valeat in concionibus (Cic. *pro Flacco*, n. 28).

» florissante, nous trouvions cependant les cérémonies de » leurs sacrifices trop peu dignes de la majesté de notre » Empire, de la splendeur de notre nom, trop contraires aux » usages de nos ancêtres [1]. »

Varron, dans un livre dédié à Jules César, grand pontife, blâmait l'usage des idoles, « et invoquait même, entre les » pièces à l'appui de son sentiment, l'exemple de la nation » juive [2]. »

Il nomme à peu près Jéhovah quand il dit : « Jupiter est » honoré aussi de ceux qui adorent un *seul Dieu*, sans image, » mais sous un *autre nom* [3]. »

La religion juive était pratiquée dans le palais même d'Auguste, où demeurèrent pendant trois ans les deux fils d'Hérode, Alexandre et Aristobule, et plus tard Antipater, qui y était venu avec un appareil royal [4].

Dans les nombreux voyages qu'Hérode a faits à Rome, il logeait chez Pollion, dont il était l'hôte [5].

A l'époque même où nous nous trouvons, Ovide constatait que les solennités juives du Sabbat étaient si belles à Rome, qu'elles attiraient le beau monde, et c'est là qu'il conseille aux jeunes gens d'aller chercher les belles femmes [6].

Nous avons cité déjà les nombreux écrits que Pompée, Lentulus, Jules César, Dolabella, Antoine et Auguste avaient rendus en leur faveur [7]; enfin, on sait que, quand César fut

[1] Stantibus Hierosolymis, pacatisque Judæis, tamen istorum religio sacrorum a splendore hujus imperii, gravitate nominis nostri, majorum institutis, abhorebat (*ib.*).

[2] Cui sententiæ suæ testem adhibet inter cætera etiam gentem judaicam (texte dans S. Aug. *de Civit. Dei*, IV, 31 ; *Pat. lat.*, t. 41, p. 138).

[3] Jupiter ab iis colitur, qui unum Deum solum sine simulacro colunt, sed alio nomine nuncupatur (*ib.*, c. 9, p. 119).

[4] Josèphe, *Ant. jud.*, l. XV, c. 10, n. 1 et l. XVI, c. 3, n. 3; édition Didot, t. I et *Annales*, t. XV, p 133, et t. XVIII, p. 457 (5e série).

[5] *Ant. Jud.*, t. XV, c. 10, n. 1.

[6] Tu quoque materiam longo qui quæris amori,
Ante frequens quo sit disce puella loco...
Nec te prætereat Veneri ploratus Adonis
Cultaque Judæo septima sacra Syro (*Art. amat.*, I, 49, 75).

[7] Voir la *table générale* de notre tome XX (5e série).

assassiné, ce furent les Juifs seuls qui gardèrent son corps pendant la nuit [1].

Les Juifs étaient donc nombreux à Rome, et y avaient une sorte d'existence tolérée ou plutôt légale.

Ajoutons à cela leur influence sur les prophéties Sibyllines.

Quand on reconstruisit ces livres brûlés dans l'incendie du Capitole, 70 ans av. J.-C., et qu'une députation solennelle alla rechercher toutes les prophéties de l'Orient, M. Alexandre, le savant éditeur et commentateur des Sibylles, ne doute nullement qu'on ne rapportât aussi celles des Juifs, dont quelques fragments durent ainsi passer dans les livres des Sibylles [2]. Ces livres étaient secrets; mais il y avait des prophéties Sibyllines qui couraient parmi le peuple, et qui, au dire de Dion Cassius, étaient chantées dans les rues [3].

Une de ces prophéties, on peut dire la plus importante, est celle conservée par Cicéron, et portant : « Si nous voulons être » sauvés, il faut que nous appelions Roi, celui qui l'est en » effet [4]. »

C'est sur la production prochaine de cette prophétie au Sénat que fut décidé le complot qui donna la mort à César [5].

A l'époque où nous sommes arrivés, ces prophéties étaient si nombreuses qu'Auguste fit rechercher les livres où elles se trouvaient et en fit brûler publiquement plus de 2,000 [6]. D'où venaient-elles? Juvénal nous en donne l'origine quand il nous apprend la grande propagande que faisaient les Juifs à Rome, en faveur de leur religion. Après avoir parlé de l'influence du prêtre d'Isis auprès des superstitieuses romaines, il ajoute :

[1] Præcipue Judæi, qui etiam noctibus continuis bustum fræquentarunt (Suet. *Cæsar*, c. 84).

[2] *Oracula sibyllina*, t. II, p. 177.

[3] Dion, *Hist. Rom.*, l. XLVIII, c. 40; voir *Annales.*, t. XIII, p. 368 (5e série).

[4] Quem re vera regem habebamus appellandum quoque esse regem, si salvi esse vellemus (Cic. *de divinat.*, l. II, c. 54).

[5] Appien, *guerres civiles*, l. II, c. 113.

[6] Suétone, *Auguste*, c. 31.

« Après que celui-ci s'est retiré, alors la femme juive, » laissant son panier et son foin, mendie en tremblant à » l'oreille qui demande les choses cachées; elle est l'interprète » des lois de Jérusalem, la grande Prêtresse de l'arbre [1], et la » Messagère certaine du Ciel élevé. La Romaine remplit sa » main, mais chichement; pour une menue monnaie, les » Juifs vous vendent des songes, tant que vous voudrez [1].

Quum dedit ille locum, cophino fœno que relicto,
Arcanam Judæa tremens mendicat in aurem,
Interpres legum Solymarum, et magna Sacerdos
Arboris, ac summi fida internuntia Cœli.
Implet et illa manum, sed partius; ære minuto,
Qualiacum voles Judæi somnia vendunt (Juv. *Sat.*, VI, 542).

Il n'y a pas à se tromper sur ce texte; les Juives et les Juifs couraient par la ville vendant les lois et les prophéties de la Bible, ne se donnant que pour les interprètes des volontés de Jéhovah, et répandant leurs croyances que Juvénal appelle des *songes*.

Or, on peut bien supposer que parmi les prophéties il y avait celle de David, où Dieu dit : « Tu es mon fils, » je t'ai engendré avant l'aurore [2], » et celle d'Isaïe : « Un enfant nous est né, un fils nous est donné.... » Dieu, fort, père du siècle futur, prince de la paix [3]. » Que l'on suppose qu'Auguste ait comparé ces paroles avec la célèbre Eglogue de Virgile, prophétisant « un enfant, qui » devait être le grand rejeton de Jupiter,

Magnum Jovis incrementum (*Eglog.*, IV, 49). »

et l'on comprendra comment il a pu élever un autel à cet Enfant moitié juif et moitié païen, à ses yeux.

11. Sur la réponse de la Pythie sur l'Enfant hébreu.

Quant à la réponse de la Pythie sur l'*Enfant hébreu*, sans vouloir préciser le degré de certitude des trois vers qu'on lui attribue, nous pouvons faire encore les observations sui-

[1] De la forêt de Capène, où habitaient les Juifs à la porte de Rome.
[2] Filius meus es tu, ante luciferum genui te (*Psal.*. CIX, 3).
[3] Parvulus natus est nobis, et filius datus est nobis... Deus, fortis, pater futuri sæculi, princeps pacis (Isaïe, IX, 6).

vantes. On sait, au rapport de Cicéron et d'autres auteurs, que les oracles avaient cessé[1], mais les prêtresses existaient toujours.

Auguste n'avait pas besoin d'aller à Delphes pour consulter l'oracle; il avait dans son palais un magnifique temple dédié à Apollon, dont il se croyait le fils[2], et c'est là qu'il avait renfermé dans deux cassettes d'or, sous le piédestal du Dieu, le choix qu'il avait fait des livres Sibyllins[3]. C'est là qu'était un collége de prêtres pour desservir le temple, et là qu'une Sibylle rendait, elle-même, des oracles.

C'est Virgile qui nous donne ces détails, essentiels pour notre question, texte totalement négligé jusqu'ici. Voici ce qu'il fait dire à Enée parlant à la Sibylle de Cumes sur ce que feront ses descendants :

« Alors j'élèverai un temple de marbre solide à Apollon et » à Diane, j'établirai des fêtes du nom d'Apollon. Toi-même, » tu auras de grands sanctuaires dans mes états. C'est là que » je déposerai tes Sorts (Livres), et les destins cachés révélés » à ma famille; je t'y consacrerai, ô mère, des hommes choi- » sis, seulement ne confie plus tes vers à des feuilles de peur » que, embrouillées, elles ne deviennent le jouet des vents. » *Parle toi-même*, je t'en conjure.

Tum Phæbo et Triviæ solido de marmore templa
Instituam, festosque dies de nomine Phæbi.
Te quoque magna manent regnis penetralia nostris.
Hic ego namque tuas sortes, arcanaque fata
Dicta meæ genti ponam, lectosque sacrabo,
Alma, viros; foliis tantum ne carmina manda,
Ne turbata volent rapidis ludibria ventis;
Ipsa canas, oro. (*Æneid.*, VI, 69).

Or ce que Virgile fait prophétiser à Enée, il le voyait accompli sous ses yeux au Palatin. Il y avait donc là un temple, une *caverne* sibylline, vrai sens de *penetralia*. Il y avait non-seulement des prêtres, mais une Sibylle, *qui parlait elle-même.* « Enée, dit Servius sur ces vers, parle comme d'un oracle » présent. » C'est là un point tout à fait négligé, et qui éclaircit bien un côté de la question.

[1] Cicéron, *de Divinatione*, l. I, c. 19. et Plutarque, *du silence des oracles*.
[2] Suétone, *Auguste*, c. 94.
[3] Suétone, *Auguste*, c. 31.

12. Auguste faisant offrir un sacrifice quotidien dans le Temple de Jérusalem.

Maintenant recherchons ce que nous pouvons savoir de la connaissance personnelle qu'Auguste pouvait avoir de cet Enfant attendu par les Juifs. D'abord nous savons, par Suétone, que, « quant aux rites étrangers, il pratiquait religieuse- » ment ceux qui étaient anciens et consacrés [1]. » Nous avons vu dans le cours de ces recherches combien nombreux avaient été ses rapports avec Hérode et ses enfants. Nous avons cité la lettre écrite au proconsul d'Asie pour laisser les Juifs pratiquer librement leur religion. Ecoutons maintenant ce qui nous est dit des soins qu'Auguste mettait à s'instruire des religions étrangères, et de celle des Juifs en particulier : c'est Philon, parlant à Caius Caligula [2] :

« Auguste, ayant ouï dire de notre temple qu'il ne conte- » nait aucun Simulacre fabriqué de main d'homme, image » visible de la nature invisible, admira et adora. C'est qu'il » n'avait pas effleuré du bout des lèvres la Philosophie ; mais » le plus souvent dans les repas qui avaient lieu presque tous » les jours, il repassait dans son esprit ce qu'il avait appris soit » dans les écrits des philosophes, soit par la conversation des » hommes savants avec lesquels il vivait. La plus grande par- » tie du temps du repas était consacrée par lui à des conversa- » tions sur l'instruction (παιδείας), afin de donner en même » temps au corps et à l'âme leur nourriture propre [3]. »

Voici maintenant ce que, à la suite de ces investigations et de ces conversations, Auguste avait réglé pour ses rapports avec le Dieu véritable ; c'est encore Philon qui parle à Caligula :

« Auguste voulut que sur ses propres revenus on offrît » chaque jour en holocauste, et suivant les rites, des victimes » *au Dieu très-haut*. On les offre encore aujourd'hui ; ces vic-

[1] Peregrinarum cerimoniarum, sicut veteres ac præceptas reverendissime coluit, ita ceteras in contemptu habuit (Suet. *Aug.*, c. 93).

[2] Voir *Annales*, t. XVIII, p. 106 (5e série).

[3] Philon, *Legation à Caïus*, trad. de M. Delaunay, p. 371, in-8, Paris ; et le texte, p. 1035, in-fol., Paris, 1640.

» times sont un taureau et deux agneaux que César destina à » notre autel; il savait bien pourtant qu'il n'y avait là aucun » Simulacre, ni apparent, ni caché. Ce grand prince, que per- » sonne ne surpassa en science et en sagesse, avait compris la » nécessité qu'il existât sur la terre un Temple dédié au Dieu » invisible, ne contenant aucune image, où les hommes » viendraient chercher l'espérance et la jouissance des plus » grands biens [1]. »

13. L'impératrice Livie ornant le temple de Jérusalem.

A l'exemple d'Auguste, Livie montra elle aussi une grande vénération pour le Dieu adoré dans le temple de Jérusalem. C'est encore Philon qui parle à Caligula :

« Ta bisaïeule, Julia Augusta [2], suivit cet exemple de piété » et orna le Temple de vases, de coupes d'or et d'autres pré- » sents sans nombre et très- précieux. Pourquoi cela, puis- » qu'il n'y avait en ce lieu aucun Simulacre? Car les esprits re- » lativement faibles des femmes ne peuvent rien concevoir » que ce qui tombe sous les sens. C'est que, si elle surpassait » son sexe en tout, elle le surpassait surtout en sagesse et » avait acquis par l'étude et la réflexion ce que la nature sem- » blait lui refuser; ayant ainsi acquis une raison virile, elle » était devenue si perspicace qu'elle percevait plutôt les » choses intelligibles que les choses visibles, considérant » celles-ci comme les ombres des premières [3]. »

Après cela le récit de la Chronique palatine et de Malalas,

[1] Philon, *ibid.*, p. 372.

[2] On a élevé des difficultés sur le nom de Julia, qu'on croyait être celui de la fille ou de la petite fille d'Auguste, toutes les deux exilées pour cause d'impudicité. Mais on n'a pas fait attention que *Livie*, ayant été adoptée par Auguste dans son testament, était devenue une *Julia Augusta*, et que c'est ainsi qu'elle est nommée non-seulement par Philon, mais par Salluste (*Caligula*, c. 16), par Tacite, (*Annal.*, III, 64), par Josèphe, *Ant. Jud.*, l. XVI, c. 5, n. 1; et Dion (l. LVI, c. 46) marque expressément quand et comment on lui avait donné le nom de *Julia Augusta*. — Voir au reste les inscriptions et les médailles qui lui donnent ce nom, entre autres celle qui porte d'un côté *Divus Augustus*, et de l'autre *Julia Augusta* avec la qualification de *Genetrix orbis*, « Mère de l'univers. » Rien que cela ! (Tristan, *Comm. historiques*, t. I, p. 123).

[3] Philon, *ibid.*, p. 373.

disant qu'Auguste consulta la Pythie et que de là il monta au Capitole, n'a plus rien d'invraisemblable.

14. Quelle pouvait être la Pythie consultée par Auguste.

Mais, quelle que fût cette Pythie, elle devait connaître les différentes Prophéties qui avaient cours parmi le peuple. Voyant que son règne finissait, elle devait naturellement chercher à donner quelque raison du silence de son Dieu. Interrogée par Auguste, elle put, habilement, mettre sur le compte de l'Enfant promis par David, par Isaïe, par Virgile, le silence de son Dieu. Pourquoi d'ailleurs cette Pythie, qui, en général, était prise parmi les femmes orientales, n'aurait-elle pas pu être une Juive ou une Syrienne quelconque?

Et c'est ainsi que, sans une intervention surnaturelle, et avec les seuls éléments de l'histoire même, connue par le témoignage des auteurs païens, on peut rendre compte, et de la prophétie Sibylline, et de l'Autel élevé par Auguste, *au Fils premier né de Dieu.*

Ce souvenir peut très-bien être authentique, si l'on fait attention que Timothée, qui le premier l'a conservé, est un auteur du 2e ou du 3e siècle.

Sans vouloir donner à ces considérations la valeur d'un témoignage historique, nous croyons qu'on peut y entrevoir une probabilité qui expliquerait ainsi les divers textes, plus ou moins exacts, qui parlent de ce fait. — Nos lecteurs apprécieront.

A. BONNETTY.

Correspondance.

RÉCLAMATION DU P. SOMMERVOGEL,

EN FAVEUR DES COMPOSITEURS DES ÉTUDES RELIGIEUSES.

Nous recevons du R. P. Sommervogel la réclamation suivante que nous nous faisons un devoir de publier.

Lyon, le 12 Mars 1873.

Monsieur le Directeur,

Permettez-moi une simple observation au sujet de la dernière livraison des *Annales de Philosophie chrétienne*, que vous nous avez consacrée presque entièrement. Je veux prendre la défense des Compositeurs auxquels vous attribuez plusieurs fautes dans la reproduction de la lettre que m'a remise votre huissier. Les fautes, sauf peut-être celles que vous relevez p. 69, note 1 et p. 70, note 2, existent *toutes* dans la copie qui m'a été apportée par M. Buénerot. Pour vous donner complète satisfaction, j'avais recommandé qu'on se conformât lettre pour lettre au texte. Ainsi *l'absurdité* que vous signalez (p. 67, note 1), n'est pas mon fait;—la transformation de *concile* en *conseil* ne l'est pas non plus (p. 69, note 2).—Si la phrase (p. 69, note 3) est *inintelligible*, j'en suis innocent.—Ce n'est pas ma faute si les lecteurs sont *déroutés* par la date 1866 (p. 70, note 1). Comme j'ai conservé la copie de l'huissier, il vous sera facile de la soumettre à un expert et de donner ainsi à vos critiques leur vraie direction.

Veuillez, Monsieur le Directeur, agréer l'expression de mon profond respect.

Votre très-humble serviteur,

SOMMERVOGEL,
Gérant des *Études religieuses*.

Nous avouons ne rien comprendre à cette réclamation du R. P. Sommervogel.

D'abord les *compositeurs* ne sauraient ici être mis en cause. Tout le monde sait qu'après leur composition les *épreuves* sont envoyées aux auteurs qui ont donné la *copie*, et que c'est après leur correction et sur leur *bon à tirer* que les feuilles sont *tirées*. S'il y a des fautes c'est au correcteur qu'il faut les attribuer. Or ce correcteur a été sans doute le P. Sommervogel lui-même. Il l'avoue à peu près, quand il dit qu'il avait *recommandé qu'on se conformât lettre pour lettre au texte*. Il avait vu que le clerc de l'huissier avait fait des fautes, et il a

cru [illegible] jouer un bon tour, en faisant imprimer ces fautes. Mais il avait entre les mains notre lettre, donnant le texte exact, et il a préféré suivre le texte fautif du clerc d'huissier! Quand le R. P. dit qu'il a fait cela pour *nous donner complète satisfaction*, il fait là une plaisanterie, qui déguise la vérité. Il se reconnait pourtant, mais *peut-être*, coupable de deux fautes; la 1re, celle qui a transformé *sa* en *la* (p. 69) et la 2e d'avoir mis *tradition* là où nous avions mis *traditam* (p. 70); c'est une des plus fortes.

Mais il passe sous silence le reproche que nous lui faisions à cette même p. 69 d'avoir dérouté ses lecteurs en leur disant de chercher dans notre tome XII la décision si importante du Concile du Vatican sur les amendements présentés contre le Traditionalisme, décision que nous avions indiquée comme se trouvant dans notre t. II.

Nous ajoutons qu'au lieu de cette petite réclamation le R. P. aurait dû répondre au reproche que nous lui faisions d'avoir donné à ses lecteurs comme un *Acte du Saint-Siége* l'opinion du directeur des *Acta sanctæ sedis*, qui avertit de lui-même que sa revue n'avait *d'officiel*, que ce qui était expressément émané du Saint-Siége.

Mais puisque le P. Sommervogel met ici au grand jour les fautes d'orthographe du Clerc de notre huissier, nous le prions de nous dire sur qui il faut mettre celles que nous trouvons dans les *Études religieuses*, et qui, ce semble, dépassent l'ignorance de notre huissier. Voulant faire connaître combien était vraie et louable la notion de *l'autorité dans Homère*, elles citent quelques vers du poète grec [1]. Or, nous voici en face des grands propagateurs des études classiques; c'est chez eux que se forment nos écoliers grecs. Pour juger de leur capacité après leur sortie du collége, il est naturel de connaître celle des maîtres. Il y a présidant à la Revue *huit* des professeurs les plus habiles en latin et en grec des quatre provinces françaises de la Société de Jésus. Voyons comment ils traitent Homère.

Nous pourrions d'abord leur reprocher de mettre partout

[1] Voir *Études religieuses*, cahier d'octobre 1872, t. II, p. 580 (5e série).

au lieu du ς final le sigma au bout allongé qui signifie στ, ou le chiffre grec 6; mais peut-être que c'est une composition équivoque du graveur, passons. Voici les citations (p. 580) :

1er *vers* : Τιμὴ δ'ἐκ Διὸς εστι, φιλεῖ δέ ἑ μετίετα Ζεὺς (*Iliade*. II, 297) (p. 580).

Comptons les *pensums* que cette citation mérite :

Διὸς au lieu de Διός.
εστι au lieu de ἐστι.
ἑ au lieu de ἑ.
Ζεὺς au lieu de Ζεύς.

2° *vers* : Οὺκ ἀγαθόν πολυκοιρανίὴ εἵς Κοίρανος ἔστω
Εἵς βασιλέυς (*Iliade*, II, 204).

Comptons les fautes d'orthographe :

Οὺκ, au lieu de Οὐκ.
ἀγαθόν, au lieu de ἀγαθὸν.
πολυκοιρανίὴ, au lieu de πολυκοιρανίη.
ἔστω, au lieu de ἔστω.
εἵς, au lieu de εἷς.

Homère dit :

Εἷς βασιλεὺς, ᾧ ἔδωκε Κρόνου παῖς ἀγκυλομήτεω.
σκῆπτρόν τ'ἠδὲ θέμιστας, ἵνα σφίσι βασιλεύῃ (*Iliade*, II, 205).

Or voici comment les *Études* estropient les mots qu'elles tirent de ces deux vers (p. 586) :

ω, au lieu de ᾧ.
εδωκε, au lieu de ἔδωκε.
χρονιων, au lieu de Κρόνου παῖς. — χρονιων, écrit par un χ au lieu d'un K, ne se trouve pas dans Homère.
σκηπτρον, au lieu de σκῆπτρόν.
φερειν, qui ne se trouve pas là, au lieu de φερεῖν.
ηδε, au lieu de ἠδὲ.
θεμιστας, au lieu de θέμιστας.

Voilà comment les huit pères qui rédigent les *Études religieuses* de Lyon traitent le grec d'Homère.

Il nous semble qu'ils auraient dû être un peu plus indulgents pour les fautes d'orthographe du Clerc de notre huissier, et lui faire la charité, et à nous aussi, de publier notre réclamation d'après le texte, écrit de notre main, qu'ils gardent dans leurs cartons. A. BONNETTY.

Apologie des études païennes.

RIDICULE TROUVAILLE
DE LA TRINITÉ CHRÉTIENNE DANS HOMÈRE.

Il n'y a aujourd'hui qu'à avoir des yeux et à regarder pour voir que notre siècle a abandonné en politique et en religion les principes chrétiens pour adopter, en *politique*, les principes républicains des Grecs et des Romains et, en *religion*, la religion dite naturelle, enseignée dans les cours de nos Philosophies, appuyées sur les seules lumières de la Raison, par conséquent séparées de la théologie, c'est-à-dire de toute Révélation positive.

Nous en sommes à la mise en pratique, à la réalisation de cet enseignement donné et imposé depuis longtemps.

Malgré les protestations, malgré l'évidence, pouvons-nous dire, cet enseignement continue. Nos jeunes gens passent les plus belles, les plus impressionnables années de leur vie dans la société, presque exclusive, des auteurs païens, républicains et déistes vagues. En les forçant à apprendre leur langue, on les force à se nourrir de leurs maximes; on les leur donne pour exemple, elles deviennent le pain de leur intelligence. Il faut qu'ils parlent leur langue. Or comme la langue renferme les idées, les idées quelles qu'elles soient entrent dans l'intelligence avec la langue, et de là elles doivent forcément arriver à la pratique.

Une réforme dans l'enseignement est devenue nécessaire et indispensable. Il faut, comme l'a dit S. S. Pie IX « qu'une » part plus grande soit faite aux études chrétiennes [1]. Ce n'est pas l'exclusion complète des auteurs Païens, c'est leur complète expurgation, c'est l'admission des auteurs Chrétiens que l'on demande.

Or, voici que les *Etudes religieuses* que publient à Lyon les

[1] Voir *Encyclique* du 21 mars 1853; dans *Annales*, t. VII, p. 297 (4e série) et t. VIII, p. 293 (5e série).

Pères de la Compagnie de Jésus mettent tous leurs soins à défendre la cause de l'enseignement païen, dans toute son extension, et sans l'ombre même d'une réforme quelconque. Au milieu des attaques dont ils sont malheureusement l'objet, et qui proviennent des Païens modernes formés dans les différents colléges, ils restent debout, regardant tranquillement les orages qui les emportent, et continuant à enseigner et à glorifier les auteurs Païens.

Dans un article intitulé : *L'autorité dans Homère, étude morale sur le 2e chant de l'Iliade* [1], nous trouvons en effet une défense complète de la méthode païenne de l'enseignement. Dans ce travail qu'on dit être d'un ancien professeur, on lit:

Il n'y a pas, disent les *Études*, jusqu'aux allusions de notre professeur à la question des *classiques* qui n'aient aujourd'hui de l'opportunité. Les luttes présentes au sujet de l'enseignement réveillent des querelles qu'on croyait assoupies. Nous n'avons pas de meilleure réponse à faire que de produire telle quelle une de ces leçons accusées de *Paganisme*... L'on verra par un *exemple* comment nous entendons et pratiquons l'enseignement des auteurs païens [2] (p. 570).

Eh bien ! oui, nous allons citer la leçon du Professeur que vous nous donnez pour exemple.

D'abord il commence par une calomnie indigne d'un homme d'honneur contre les réformateurs des études.

« Au moment, dit-il, où des novateurs, quelque peu téméraires, se déchaînent contre les auteurs classiques de l'antiquité profane et ne craignent pas de soutenir que, chez la plupart d'entre eux, *tout n'est qu'erreur, mensonge, immoralité* [3]. »

Or, qui a soutenu cela? Citez, citez les auteurs; certes il est facile de déshonorer les personnes sans citer, ni leurs ouvrages, ni leurs noms, c'est ce qu'a déjà fait contre nous votre P. Chastel [4]. Mais cela est-il honnête et chrétien ? Les *Etudes religieuses* savent bien que tel n'a jamais été le langage des

[1] *Études religieuses*, cahier d'octobre 1872, t. II, p. 570 (5e série).

[2] L'auteur renvoie ici à la lettre du card. Patrizzi. à l'évêque de Quebec. C'est un peu hardi après les détails donnés sur cette lettre et les manœuvres ourdies à cette occasion qu'on peut voir dans les *Annales*, t. XVI, p. 128 et surtout t. XIX, p. 19 (5e série).

[3] *Études religieuses*, octobre 1872; t. II, p. 571 (5e série).

[4] Voir *Annales*, t. V, p. 286 (4e série).

réformateurs des études, les Salinis, les Gerbet, les Doney, les d'Alzon, les Ventura, les Gaume, et l'on peut dire les *Annales* et la plupart des journaux religieux. Ils ont toujours protesté contre cette accusation; les *Annales* surtout n'ont cessé de demander expurgation complète des auteurs païens, admission des auteurs chrétiens, qui sont exclus (sauf deux auteurs grecs) du programme des écoles des pères Jésuites [1].

Les *Etudes* professent ensuite les propositions suivantes très-spécialement rationalistes :

« Là (dans Homère) se retrouvent encore les traces patriar- » cales des vieux âges; là vivent toujours dans l'éclat, la *spon-* » *tanéité naïve* et assez souvent *la pureté* de leur première ori- » gine, grand nombre de ces belles idées de devoir et d'honneur » *que Dieu grava au cœur* de l'homme en le tirant du néant, » qu'il y *développa dès lors* par des communications surnatu- » relles et dont Homère, à la fois voyageur et poète, a pré- » cieusement recueilli *en lui-même*, non moins que chez les » autres, les vestiges traditionnels (p. 571). »

Voilà le système de la religion *spontanée* de Cousin et du P. Matignon, le système des *idées innées et gravées*, de Descartes et de Malebranche, et celui du *développement* des idées humaines, tous acceptés par les Rationalistes.

Ce n'est pas tout, nous allons voir le vrai Dieu associé à Jupiter pour tromper Agamemnon.

On sait qu'Homère suppose que Jupiter lui envoie un songe mensonger.

Ces détails peuvent, disent les *Études*, provoquer le sourire. Mais qui ne voit une pensée profonde et toute Biblique se dégager du récit? *Le Dieu*, qui selon le style des Écritures, « endurcissait le Pharaon égyptien, » *permet également* ici qu'Agamemnon s'aveugle pour le châtier de ses torts envers Achille, et toute l'humiliation qu'il va subir ne sera que le juste salaire de son orgueil (p. 574).

Ainsi au lieu de dire que cette invention d'Homère attribuant à Jupiter un mensonge est indigne de la majesté d'un Dieu, on apprend, au contraire que, c'est le vrai Dieu lui-même, substitué à Jupiter, qui permet ce mensonge. Que doivent penser les élèves de notre Dieu intervenant dans le songe fabuleux du fabuleux Agamemnon?

[1] Voir ce programme comparé à celui de l'Université et à celui de Mgr d'Avanzo dans *Annales*, t. xx, p. 291 (4e série).

Il en est de même pour Minerve; quand elle apparaît au *divin* Ulysse, c'est la *divine sagesse* qui se *révèle* à lui.

Son esprit de parfaite subordination, ou, si l'on veut, *cette divine sagesse*, qui vient de l'honorer de sa visite et de ses conseils, lui a *révélé* qu'il ne peut rien faire, même dans l'intérêt commun, que de l'aveu et par l'autorité du chef suprême (p. 578).

L'Évangile nous enseigne qu'il n'y a qu'une Sagesse et qu'un Révélateur et voilà qu'on jette dans les jeunes têtes une autre Sagesse et un autre Révélateur. Que ces jeunes têtes débrouillent cela si elles le peuvent? Car il n'y a là point de Minerve ni point de révélation réelles.

Ici viennent les deux sentences : *toute gloire vient de Jupiter*, et : *qu'il n'y ait qu'un chef*, et la citation des deux vers grecs que nous avons examinés dans le précédent article. Dans le discours qu'il tient aux factieux, Ulysse évoque la religion, sur quoi :

En faut-il davantage pour calmer les émotions populaires, et Socrate n'avait-il pas cent fois raison de déclarer qu'il y avait là tout un traité pratique du gouvernement des hommes (p. 584).

Nous ne savons où l'auteur a pris cette parole de Socrate; nous verrons, au contraire, un peu plus loin, que Platon regarde Homère comme un corrupteur de la jeunesse et le chasse de sa République.

Ce n'est rien que cela, voici qui surpasse toutes les surprises. Après avoir cité une parole d'Homère, disant que Jupiter a fait briller Atride au milieu des guerriers, les *Etudes* ajoutent :

« Ce n'est pas tout encore. Il semblait difficile de s'élever
» davantage, et pourtant le génie d'Homère a su créer quel-
» que chose de bien plus grand et plus sublime : *Le puissant*
» *Agamemnon, ajoute-t-il, a les traits et le regard de Jupiter*,
» *la ceinture de Mars et la poitrine de Neptune* (p. 588). »

Voilà ce que dit Homère; et voici ses vers que les *Études* ne donnent pas :

. . . . Μετὰ δὲ, κρείων Ἀγαμέμνων,
ὄμματα καὶ κεφαλὴν ἴκελος Διὶ τερπικεραύνῳ,
Ἄρεϊ δὲ ζώνην, στέρνον δὲ Ποσειδάωνι (*Iliad.*, II, 477).

Vieille traduction : Inter quos Agamemnon
Oculis et capite similis Jovi gaudenti fulmine,

Marti autem balteo, pectore autem Neptuno [1].

Vous voyez, ami lecteur, ce texte; il n'y a rien de bien extraordinaire. Or vous allez en voir sortir l'enseignement le plus bouffon, je pourrais dire plutôt le plus blasphématoire que l'on ait jamais exprimé. Il y a là toute *la Trinité*, oui, toute la Trinité chrétienne. Il faut citer :

« Ainsi *trois Dieux* travaillent, pour ainsi dire, de concert à » rehausser la majesté du prince, et chacun lui prête ce qui » le distingue lui-même. *On peut reconnaître ici trois divers* » *attributs de l'unique Divinité que nous adorons : l'intelligence,* » dans les traits et les regards de Jupiter, *la force* dans la » ceinture de Mars, *la volonté* dans la poitrine de Neptune. » Réunis, ils constituent *le souverain parfait*. Qu'imaginer de » plus pour environner de prestige le dépositaire de l'auto- » rité? Et n'est-ce pas déjà en faire un être *presque divin* » (p. 588)? »

Or trouver *l'intelligence* de notre Dieu unique dans les traits de Jupiter, sa *force* dans la ceinture de Mars, sa *volonté* dans la poitrine de Neptune, n'est-ce pas la plus indécente et la plus bouffonne de toutes les conceptions? Avec quel respect ne doivent pas être considérés Jupiter, Mars, Neptune, trois Dieux qui portent en eux les attributs de l'unique Dieu que nous adorons? N'est-ce pas là glorifier ces trois Dieux et ravaler le Dieu unique? Que nos lecteurs jugent.

Voilà la moralité que les *Etudes* tirent de ces textes d'Homère; voilà l'exemple qu'elles nous offrent de la manière dont il faut expliquer les auteurs Païens. Dans Homère nous ferons remarquer à nos élèves bien des sentences louables; mais nous ne leur apprendrons pas qu'elles sont *spontanées, gravées, produits naturels* de leur raison, mais des restes, des enseignements venus des traditions primitives.

En face de cette sanctification du *divin* Homère et du *divin* Ulysse faite par des prêtres et des religieux qui adorent le Christ, il est instructif de placer ce que Platon, le païen, qui

[1] Dans *l'Homère* de Lectius. — Bitaubé traduit :
« Il a la tête et le regard de Jupiter, la taille (*sic*) de Mars, et la force in- » domptable de Neptune. »

adorait Jupiter, pensait de la funeste influence des écrits d'Homère sur l'éducation des jeunes gens. Cette appréciation, toute de bon sens, d'un des tristes inventeurs des Divinités païennes, est à peu près inconnue des Chrétiens de nos jours qui ne connaissent Homère que par les éloges qu'on en a fait dans le cours de leurs études classiques.

2. De la funeste influence des écrits d'Homère sur l'esprit des jeunes gens, d'après Platon [1].

« *Platon :* Tu n'ignores pas qu'en toutes choses la grande affaire est le commencement, surtout à l'égard d'êtres jeunes et tendres; car c'est alors qu'ils se façonnent et reçoivent l'empreinte qu'on veut leur donner. — *Adimante :* Tu as raison. — En ce cas, souffrirons-nous que les enfants écoutent toutes sortes de *fables imaginées* par le premier venu, et que leur esprit prenne des opinions la plupart du temps contraires à celles dont nous reconnaîtrons qu'ils ont besoin dans l'âge mûr? — Non, jamais. — Il faut donc nous occuper d'abord de ceux qui composent des *fables*, choisir leurs bonnes pièces et rejeter les autres. Nous engagerons les nourrices et les mères à raconter aux enfants les fables dont on aura fait choix, et à s'en servir pour former leurs âmes avec encore plus de soin qu'elles n'en mettent à former leurs corps[2]. Quant aux fables dont elles les amusent aujourd'hui, il faut en rejeter le plus grand nombre. — Lesquelles? — Nous jugerons des petites compositions de ce genre par les plus grandes; car, grandes et petites, il faut bien qu'elles soient faites sur le même modèle et produisent le même effet. N'est-il pas vrai? — Oui; mais je ne vois pas quelles sont ces grandes fables dont tu parles. — Celles d'*Hésiode*, d'*Homère et des autres poètes;* car toutes les fables qu'ils ont débitées et qu'ils débitent encore aux hommes sont remplies de *mensonges*. — Quelles fables encore, et qu'y blâmes-tu? — J'y blâme ce qui

[1] La dissertation, extraite du 2e livre de la *République*, est en forme de dialogue entre Platon, Adimante et Glaucon ses frères. Nous séparons par un trait les demandes et les réponses, pour ne pas répéter souvent les mêmes noms.

[2] Que nos professeurs chrétiens fassent bien attention à cette recommandation d'un païen (A. B).

mérite avant et par dessus tout d'être blâmé, *des mensonges* d'un assez mauvais caractère. — Que veux-tu dire? — Des mensonges, qui défigurent les Dieux et les Héros, semblables à des portraits qui n'auraient aucune ressemblance avec les personnes que le peintre aurait voulu représenter. — Je conviens que cela est digne de blâme : mais comment ce reproche convient-il aux poètes?

» — D'abord il a imaginé sur les plus grands des Dieux le plus grand et le plus monstrueux mensonge, celui qui raconte[1] qu'Uranus a fait ce que lui attribue Hésiode, et comment Cronus s'en vengea. Quand la conduite de Cronus et la manière dont il fut traité à son tour par son fils seraient vraies, encore faudrait-il, à mon avis, éviter de les raconter ainsi à des personnes dépourvues de raison, à des enfants; il vaudrait mieux les ensevelir dans un profond silence, ou s'il est nécessaire d'en parler, le faire avec tout l'appareil des mystères, devant un très-petit nombre d'auditeurs, après leur avoir fait immoler, non pas un porc [2], mais quelque victime précieuse et rare, afin de rendre encore plus petit le nombre des initiés [3]. — Sans doute, car de pareils récits sont dangereux. — Aussi, mon cher Adimante, seront-ils interdits dans notre État. Il n'y sera pas permis de dire à un enfant qu'en commettant les plus grands crimes il ne fait rien d'extraordinaire, et qu'en tirant la plus cruelle vengeance des mauvais traitements qu'il aura reçus de son père, il ne fait qu'une chose dont les premiers et les plus grands des Dieux lui ont donné l'exemple. — Non, par Jupiter; ce ne sont pas là des choses qui soient bonnes à dire. — Et si nous voulons que les gardiens de l'État regardent comme une infamie de se quereller entre eux à tout propos, nous passerons absolument sous silence les guerres des Dieux, les piéges qu'ils se dressent et leurs querelles. Il n'y a d'ailleurs rien de vrai dans ces fables. Il faut

[1] Hésiode, *Théogonie*, v. 154 et suiv., v. 178 et suiv.

[2] Allusion aux mystères d'Eleusis, où il fallait immoler un porc avant d'être initié. Voyez Aristophane, *La Paix*, v. 373 et les *Acharniens*, v. 747 et 764, ainsi que le Scholiaste.

[3] Voilà ce que pensait Platon, et c'est dans toutes les têtes débiles des enfants que nos instituteurs jettent ces fables (A. B.).

encore se bien garder de faire connaître, soit par des récits, soit par des représentations figurées, les guerres des géants [1] et ces haines de toute espèce qui ont armé les Dieux et les Héros contre leurs proches et leurs amis.

» Au contraire, si nous voulons persuader que jamais la discorde n'a régné entre les citoyens d'un même État, et qu'elle ne peut y régner sans crime, il faut que les vieillards de l'un et de l'autre sexe ne disent rien aux enfants dès leur plus jeune âge et à mesure qu'ils s'avancent dans la vie, qui ne tende à cette fin, et il faut que les poètes soient obligés de donner aussi le même sens à leurs fictions. Il sera aussi défendu parmi nous de dire que Junon a été chargée de chaînes par son fils [2], et Vulcain précipité du ciel par son Père pour s'être mis au devant des coups portés à sa mère [3], et de raconter tous ces combats des Dieux imaginés par *Homère*, soit qu'il y ait ou non allégorie ; ***car un enfant n'est pas en état de discerner ce qui est allégorique de ce qui ne l'est pas; et tout ce qu'on livre à l'esprit crédule de cet âge s'y grave en traits ineffaçables*** [4]. C'est pourquoi il importe extrêmement que les premières choses qu'il entendra soient des fables les plus propres à le porter à la vertu. — Cela est sensé; mais si on nous demandait quelles sont les fables qu'il est à propos de faire, que répondrions-nous? — Mon cher Adimante, ni toi ni moi ne sommes poètes en ce moment, mais fondateurs d'un État. Il nous convient de savoir d'après quel modèle les poètes doivent composer leurs fables et de leur défendre de s'en écarter, mais ce n'est point à nous d'être poètes. — Tu as raison; mais encore quelles règles prescriras-tu pour la composition des fables dont les Dieux sont le sujet?

» — Les voici. D'abord... Dieu étant essentiellement bon, n'est pas cause de tout, comme on le dit souvent; il n'est

[1] Voyez le commencement de l'*Enthyphron*, t. Ier, p. 19-21.

[2] Ceci n'est pas dans Homère, où c'est Jupiter lui-même qui enchaîne Junon, *Iliade*, xv, 18; mais Suidas, au mot Ἥρα, nous apprend que le mythe rapporté ici était dans Pindare, et qu'on le trouvait aussi dans une *comédie* d'Épicharme.

[3] *Iliade*, I, 588.

[4] Que nos professeurs chrétiens fassent aussi attention à ces paroles du philosophe païen (A. B.).

cause que d'une petite partie des choses qui nous arrivent, et non pas du reste; car nos biens sont en petit nombre, en comparaison de nos maux; or il est la seule cause des biens. mais pour les maux, il faut en chercher la cause partout ailleurs qu'en lui. — Rien de plus vrai, à mon avis. — On ne doit donc pas admettre sur l'autorité d'Homère, ou de toute autre poète, une erreur, au sujet des Dieux, aussi absurde que celle-ci :

. . . . . Sur le seuil du palais de Jupiter
Sont placés deux tonneaux remplis l'un de bien, l'autre de maux [1].

Ni que celui pour qui Jupiter puise dans l'un et dans l'autre,

Éprouve tantôt du mal et tantôt du bien [2];

Mais que celui pour lequel il ne puise que du mauvais côté,

La faim dévorante le poursuit sur la terre féconde [3];

Et ailleurs :

Jupiter est le distributeur des biens et des maux [4].

» Si un poète nous raconte que ce furent Jupiter et Minerve qui poussèrent Pandare [5] à rompre la foi des serments et la trêve, nous lui refuserons nos éloges. Il en sera de même de la querelle des dieux apaisée par le jugement de Thémis et de Jupiter [6]. Nous ne permettrons pas non plus de dire comme Eschyle, en présence des jeunes gens :

Quand Dieu veut la ruine d'une famille,
Il fait naître l'occasion de la punir [7].

» Si quelque poète représente sur la scène, où ces ïambes se récitent, les malheurs de Niobé, ou de la famille de Pélops ou des Troyens, nous ne souffrirons pas qu'ils disent que ces malheurs sont l'ouvrage de Dieu, ou s'il les lui attribue, il doit en rendre raison à peu près comme nous; il doit dire que Dieu n'a rien fait que de juste et de bon, et que le châtiment a tourné à l'avantage des coupables. Si nous ne souffrons pas non plus que le poète appelle le châtiment un mal-

[1] *Iliade*, XXIV, v. 527.
[2] *Ibid.*, v. 530.
[3] *Ibid.*, v. 532.
[4] On voit ici ordinairement une simple variante du vers célèbre de l'*Iliade*, XIX, 224; IV, 84. En ce cas, la variante est bien forte.
[5] *Iliade*, IV, 55.
[6] *Iliade*, XX, 1-30.
[7] Ces vers ïambiques sont probablement tirés de la tragédie de *Niobé*, qui est perdue. Voyez Wyttenbach, *sur Plutarque*, t. I, p. 134.

heur et attribue ce malheur à Dieu, nous lui permettrons de dire que les méchants sont à plaindre, en ce qu'ils ont eu besoin d'un châtiment, et que Dieu, en les châtiant, a fait leur bien. Mais employons tous nos moyens à réfuter celui qui dirait qu'un Dieu bon est auteur de quelque mal : jamais dans un État qui doit avoir de bonnes lois, ni vieux ni jeunes ne doivent tenir ni entendre de pareils discours sous le voile de la fiction, soit en vers soit en prose, parce qu'ils sont impies, dangereux et absurdes. — Cette loi me plaît beaucoup ; elle a mon suffrage. »

» — Ainsi la première des lois et des règles sur les choses religieuses prescrira de reconnaître et dans les discours ordinaires et dans les compositions poétiques que Dieu n'est pas l'auteur de tout, mais seulement du bien. — Cela suffit [1].

» — Vois donc quelle sera la seconde loi : Doit-on regarder Dieu comme un enchanteur qui se plaît en quelque sorte à nous tendre des piéges; tantôt quittant la forme qui lui est propre, pour prendre des figures étrangères, tantôt nous trompant par des changements apparents, et nous faisant croire qu'ils sont réels? N'est-ce pas plutôt un être simple et de tous les êtres celui qui sort le moins de sa forme ..?

» Il est donc impossible que Dieu veuille se donner une autre forme, et chacun des Dieux, étant de sa nature aussi excellent qu'il peut être, doit conserver la forme qui lui est propre dans une immuable simplicité. — Il me semble que cela est de toute nécessité. — Qu'aucun poète, mon cher ami, ne s'avise donc de nous dire :

. . . Les Dieux, prenant la figure de voyageurs de divers pays,
Parcourent les villes sous des déguisements de toute espèce [2];

ni de nous débiter leurs mensonges sur Protée [3] et Thétis [4],

[1] C'est exactement la doctrine chrétienne, qui dit que Dieu n'est pas l'auteur du mal, que seulement il le permet (A. B.).

[2] *Odyssée*, XVII, 485.

[3] *Odyssée*, IV, 364, sq. On croit que Platon fait aussi allusion à un drame satirique d'Eschyle, qui était intitulé *Protée*.

[4] Thétis prit plusieurs formes pour échapper aux embrassements de son époux Pelée. Voyez Pindare, *Nem.*, III, 60. Il était question des métamorphoses de Thétis dans le *Troïle*, drame satirique de Sophocle. Hésiode avait fait aussi, dit-on, un poème *des noces de Thétis et de Pelée*.

ni de nous représenter dans la tragédie, ou dans tout autre poème, Junon sous la figure d'une prêtresse qui mendie

Pour les enfants bienfaisants du fleuve Argien Inachus [1],

ni enfin d'imaginer beaucoup d'autres fictions semblables. Que les mères n'aillent pas non plus, sur la foi des poètes, effrayer leurs enfants en leur faisant de mauvais contes, qu'il y a des Dieux qui errent pendant la nuit, sous la figure d'étrangers de tous les pays; ce serait à la fois faire injure aux Dieux et rendre les enfants encore plus timides.

» Essentiellement simple et vrai en parole ou en action, Dieu ne change pas de forme et ne trompe personne ni par des fantômes ni par des discours, ni par des signes envoyés de lui dans la veille ou dans les rêves. — Il me semble qu'on ne peut pas nier cela.

— » Tu approuves donc cette seconde loi : Personne dans le discours ordinaire ni dans des compositions poétiques ne représentera les Dieux comme des enchanteurs qui prennent différentes formes et nous trompent par des mensonges en parole ou en action. — Oui, je l'approuve. — Ainsi, tout en louant bien des choses dans *Homère,* nous ne louerons pas le passage où il raconte que Jupiter envoya un songe à Agamemnon [2].

» Quand un poète viendra nous parler ainsi des Dieux, nous refuserons avec indignation de l'entendre; et de *semblables discours seront également interdits aux maîtres chargés de l'éducation de la jeunesse,* si nous voulons que nos guerriers deviennent des hommes religieux et semblables aux Dieux, autant que la faiblesse humaine peut le permettre. — J'approuve ces règles, et suis d'avis qu'on en fasse autant de lois [3]. »

[1] Vers tiré d'un drame satirique d'*Inachus*, que les critiques attribuent à Sophocle, à Eschyle ou à Euripide. Voyez Runhken *ad Timæum*, p. 9, et Walkenaer, *de Fragm. Eurip.*

[2] *Iliade*, II, 6. — Or qu'on le remarque, c'est ce songe même que les RR. PP. Jésuites des *Études religieuses* disent avoir été permis par le vrai Dieu (A. B.).

[3] Platon. *la République*, l. II, texte édit. d'Astius, t. IV, p. 107, trad. Cousin, t. IX, p. 105-121.

A la critique de ***Platon***, nous devons ajouter le jugement de quelques autres Païens qui avant et après lui avaient conservé assez de traditions primitives pour être révoltés des infamies qu'Hésiode et Homère avaient inventées sur les Dieux.

Nous ne parlerons pas de ***Zoïle***, ce *fouet d'Homère* (Ὁμηρομάστιξ), quoique Denys d'Halycarnasse le mette parmi ceux « dont les critiques provenaient non de l'envie ou d'une » haine, mais du désir de rechercher la vérité [1]. »

Avant Platon ***Xénophane*** (617-510 avant J.-C.) « avait com- » posé des élégies et des iambes sur Hésiode et Homère à qui » il reprochait ce qu'ils avaient enseigné sur les Dieux, chants » qu'il chantait lui-même [2]. »

Sextus Empiricus a conservé les 4 vers de ces chants.

« Homère et Hésiode attribuèrent aux Dieux toutes les ac- » tions qui sont réputées déshonneur et opprobre parmi les » hommes. Ils chantèrent un grand nombre d'actions com- » mises criminellement par les Dieux, vols, adultères, fraudes » les uns à l'égard des autres :

Πάντα Θεοῖς ἀνέθηκαν Ὁμηρός θ' Ἡσίοδός τε
ὅσσα παρ' ἀνθρώποισιν ὀνείδεα καὶ ψόγος ἐστί,
καὶ πλεῖστ' ἐφθέγξαντο θεῶν ἀθεμίστια ἔργα,
κλέπτειν, μοιχεύειν τε καὶ ἀλλήλους ἀπατεύειν [3].

Xénophane était né à Colophon en Ionie ; c'est là sans doute qu'il avait puisé des notions plus saines qui furent scandalisées des calomnies d'Homère.

Isocrate (436-338 avant J.-C.) reproche ceci aux poètes :

« Les poètes assurent que les fils de Jupiter ont commis ou » souffert des choses plus atroces que celles des fils des hommes » les plus pervers, et ont inventé sur les Dieux des fables » telles, qu'aucun homme n'oserait les dire sur ses propres » ennemis; » et sur cela il cite les divers châtiments qu'ils ont

[1] Denys, *lettre à Pompée*, t. II, p. 127; in-fol. 1586.

[2] Dans Diog. Laerce, l. IX, c. 2, p. 241, édit. de Ménage, in-fol. 1664 et les notes, p. 232.

[3] Sextus Emp. *adver. mathem.*, IX, section 193 et I sect. 289, corrigés et insérés par Mullachius dans ses *Frag. philos. Græcor.*, t. I, p. 102, édition Didot.

subis, et pense que c'est à cause de ses inventions injurieuses sur les Dieux qu'Homère fut aveugle et obligé de mendier son pain [1].

Héraclite (424 avant J.-C.) professait, que la seule sagesse consistait « à savoir, qu'il y avait un Esprit, dans lequel avait, » tout à fait et toujours, été placé le gouvernement de toutes » choses, et aussi il disait qu'Homère méritait d'être rejeté de » tout concours pour les hymnes et d'être souffleté, ainsi » qu'Archiloque [2]. »

A l'époque même de Platon, *Aristote* (384-322 avant J.-C.) corrobore sa réprobation, quand il dit « qu'Homère avait eu » pour critiques, de son vivant Sagaris et après sa mort Xéno- » phane; et qu'Hésiode de son côté avait eu pour adversaires » de son vivant Cécrops et après sa mort Xénophane [3]. »

Les Athéniens, au dire d'Héraclide (333 avant J.-C.) avaient tellement blâmé les écrits d'Homère « qu'ils l'avaient con- » damné à 50 fr. d'amende, et l'avaient regardé comme un » insensé (ὡς μαινόμενον) [4]. »

Enfin *Hieronyme* de Rhodes (250 avant J.-C.) nous apprend que l'on croyait « que, lorsque Pythagore descendit dans les » enfers, il y vit l'âme d'Hésiode attachée à une colonne avec » des chaînes d'airain et poussant des cris aigus, et celle » d'Homère pendue à un arbre et entourée de serpents, à » cause *de ce qu'ils avaient dit sur les Dieux* [5]. »

Cicéron (106-43 avant J.-C.) dit également :

« Homère a raconté des fables, et transférait dans les Dieux » les actions humaines ; j'aurais mieux aimé qu'il attribuât » aux hommes celles des Dieux [6]. » Et ailleurs : « Les poètes » ont introduit des Dieux enflammés de colère et furieux de » passion [7]. »

Dion Chrysostome (96 après J.-C.) dans le long *discours*

[1] Isocrate, *éloge de Busiris*, n° 38 ; édit. Didot, t. I, p. 147.

[2] Dans Diogène, l. IX, c. 1, *Héraclite;* in-fol., p. 237, édit. de Ménage.

[3] Arist. dans *frag. hist. Græcor.*, t. II, p. 187; d'après Diogène, l. II, 46.

[4] Héraclide, dans Denys d'Hal., t. II, p. 44 ; in-fol.

[5] Dans Diogène Laerce *vie de Pythagore*, l. VIII, c. 21. — Et dans Suidas au mot *Pythagore*.

[6] Cic. *Tuscul.*, I, 26, 65.

[7] Cic. *de nat. deo.*, l. I, c. 16.

qu'il a composé à la louange d'Homère et pour l'excuser sur ce qu'il a dit de ses héros, s'exprime pourtant ainsi :

« Or sur les Dieux, même ceux qui le louent le plus con- » viennent qu'Homère n'a rien dit de vrai. Ils s'efforcent de » produire, pour le défendre, qu'il a dit ces choses sans le » penser, mais qu'il a usé d'énigmes et de métaphores. Qu'est- » ce qui empêche qu'il n'ait usé de la même méthode pour » les hommes? Car quiconque ne dit pas manifestement des » choses vraies sur les Dieux, mais tout le contraire, de ma- » nière que ceux qui l'entendent croient plutôt des choses » fausses, qui ne peuvent leur servir de rien, comment pour- » rait-il hésiter à dire toute sorte de mensonges sur les hom- » mes? Je ne parle pas de ce qu'il a fait les Dieux soupirant, se » plaignant, blessés et presque mourants, et de plus adultères, » chargés de chaînes, choses dites auparavant par plusieurs; » car je ne veux pas accuser Homère; mais montrer seule- » ment que ces choses n'ont pas eu lieu. Je le défendrai sur » les choses qui me paraîtront excusables. Quant à ce qu'il » n'hésite pas par dessus tout à dire des mensonges, il est » manifeste qu'il n'a pas cru dire quelque chose de honteux. » Est-ce bien ou mal? Je ne veux pas en ce moment l'exami- » ner, c'est pourquoi j'omets toutes les choses intolérables » qu'il a écrites sur les Dieux... Ce sont là des mensonges hu- » mains et très-croyables, si on les compare aux mensonges » qu'il a dits sur la divine et immense Nature [1]. »

Lucien (2e siècle après J.-C.) se moque aussi fort agréablement de toutes les inventions d'Homère et dit à son interlocuteur : « Laissez-là ce farceur de poète (λῆρον ποιητὴν), qui n'en- » tendait rien aux songes [2]. »

Enfin au 3e siècle, *Philostrate*, cet apôtre et évangéliste du singe du Christ, Apollonius de Tyane, « blâme Homère, de ce » que, ayant mêlé les hommes avec les Dieux, a raconté des » choses magnifiques sur les hommes, et sur les Dieux des » choses petites et même viles [3]. »

[1] Dion Chrys. *discours* 11e, p. 456, 157 ; édit. in-fol., Paris 1604.

[2] Lucien, *le songe* ou *Gallus*, n° 6, t. vi, p. 299 et les *Saturnales*, n. 6, t. ix, p. 6, édit. Bipont.

[3] Philost. les *Héroïdes*, c. ii, n. 20, p. 693 ; édit. d'Olearius, in-fol. 1709

Pour tout dire *Homériser* et *Hésiodiser* (Ομηρίζειν, Ἡσιοδίζειν), chez les anciens Grecs, voulait dire *mentir* [1], et l'on appelait δμηρισταὶ les *aretalogi* latins, c'est-à-dire histrions et charlatans [2].

Voilà ce que les Païens ont pensé d'Homère et de son influence sur l'esprit des jeunes gens; ce qui prouve que les saines traditions n'étaient pas complétement perdues; elles sont plutôt perdues à notre époque dans les leçons de nos maîtres chrétiens.

3. Funeste influence d'Homère d'après les Pères de l'Église.

Après avoir entendu le jugement sévère prononcé par les auteurs Païens sur Homère il est nécessaire de connaître comment les premiers apôtres et apologistes du Christianisme ont parlé de ce principal fabricateur des Dieux païens. On comprendra mieux quelle immense aberration s'est introduite dans l'enseignement classique de nos jours.

Voici d'abord ce que dit *S. Justin*, mort vers l'an 165, et l'un des premiers philosophes païens qui aient embrassé la doctrine du Christ.

« N'allez pas croire, ô Grecs, que c'est sans aucune raison » et sans jugement que je me suis séparé de vos rites, car je » n'y ai rien trouvé de saint, ou de reçu de Dieu. »

Puis faisant l'énumération des idées professées par leurs auteurs et commençant par Homère, il analyse ses ouvrages et finit par cette remarque :

« Toutes ses rapsodies, le commencement et la fin de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, c'est la femme [3]. »

A peu près à la mort de Justin, *Théophile*, 6ᵉ évêque d'Antioche, en 168, après avoir montré la grande contradiction des principaux écrivains grecs sur les questions les plus essentielles, conclut ainsi :

« Ils avouent malgré eux qu'ils ne connaissent pas la vérité, » mais qu'inspirés et transformés par les Daimons, ce qu'ils » disent ils le disent d'après leur inspiration [4]. »

[1] Voir Hésichius au mot *Homère*.
[2] Voir le Suétone de Burmann, c. 74, in-4° p. 396.
[3] S. Justin, *discours aux Grecs*, c. 1; dans *Pat. grecq.*, t. VI, p. 230, 231.
[4] Théophile à *Autolicus*, l. II, c. 8; *Pat. grecq.*, t. VI, p. 1061.

Il y a loin de là à ce que disent les *Études* que c'est Dieu même qui permettait que Jupiter inspirât le mensonge à Agamemnon et que c'est la Trinité chétienne que l'on trouve dans les perfections de ce chef. — Continuons à écouter les Pères.

S. Irénée, mort vers 200, appelle Homère « *le Prophète* des » Valentiniens, inspiré lui-même par la Mère de leurs er» reurs [1]. »

Clément d'Alexandrie, mort vers 220, dit :

« Homère et vos autres poètes gourmandent vos Dieux et » n'hésitent pas à les charger d'injures [2]. »

Tertullien, mort aussi vers 220, dit avec sa véhémence ordinaire :

« Nous nous souvenons de cet Homère qui a attribué à la » majesté divine la condition humaine, trempant les Dieux » dans les hasards et les passions humaines ; il blesse Vénus » d'une flèche humaine, etc.... ; il nous produit Jupiter luxu» riant honteusement avec Junon etc. Après lui quel est celui » des poètes, qui sur l'autorité de leur prince, n'ait pas été » insolent envers les Dieux en racontant des choses vraies, ou » en imaginant des choses fausses [3] ? »

Ailleurs il nous apprend, au rapport d'Ennius, « qu'Ho» mère se souvenait d'avoir été un paon [4]. » Ce qui expliquerait que les Athéniens l'aient regardé comme un fou.

Origène, mort vers 252, dit aussi :

« Il faut louer Platon, qui a exclu de sa République Ho» mère et les auteurs de poèmes, semblables aux siens, comme » corrupteurs de la jeunesse [5]. »

Et ailleurs :

« Ces merveilleux Gnostiques et inventeurs d'une nou» velle discipline grammaticale déclarent que leur Prophète » Homère leur révèle ces choses directement et se moquent de

[1] Irénée, *contre les hérésies,* l. IV, c. 33, n. 3 et l. II, c. 22, n. 6; *Pat. grec.*, t. VII, p. 1074 et 786.

[2] Clément, *Exhort. aux Gentils,* c. VII; *Pat. lat.*, t. VIII, p. 186.

[3] Tert., *ad nationes,* l. I, n. 10; *Pat. lat.*, t. I, p. 575.

[4] Tert., *de anima,* c. 33; *Pat. lat.*, t. II, p. 707.

[5] Origène, *contre Celse,* l. IV, n. 36, *Pat. grec.*, t. XI, p. 1084.

» ceux qui ne sont point initiés dans les Saintes Écritures et » amenés dans ces sortes d'opinions [1]. »

Lactance, mort vers 325, assure « qu'Homère n'a rien pu » nous donner qui appartienne à la vérité, puisqu'il a écrit » des choses divines plutôt qu'humaines » et examine fort au long toutes les impiétés que ce poète a inventées et mises sur le compte des Dieux [2].

Eusèbe, mort vers 340, cite tout le discours de Platon contre Homère [3].

S. Athanase, mort le 2 mai 373, nous dit :

« Si Homère et les autres poëtes avaient cru avec certitude » que Jupiter et ses collègues étaient Dieux, ils ne leur au- » raient pas attribué des faits qui prouvaient qu'ils n'étaient » pas des Dieux, mais des hommes et des hommes très peu » sages [4]. »

S. Grégoire de Nazianze, surnommé le théologien, mort le 9 mai 390, dit dans son éloge d'un philosophe chrétien :

« C'est pourquoi il éloigna très-loin de lui et chassa les » écoles des péripatéticiens, les académies et la vénérable » *Stoa* (les Stoiciens), et le hasard d'Epicure avec ses atomes » et sa volupté, les couronnant d'une couronne de laine, » comme quelqu'un d'entre eux en orna *le Poète* [5].

S. Epiphane, mort en 402, dit en parlant des hérétiques de son temps :

« Réunissant les sentences éparses (de l'Ecriture), et des » paroles prises çà et là, ils les transportent, par force, de leur » sens naturel et propre dans un sens étranger, comme nous » l'avons dit. C'est de la même manière que font ceux qui, » sur quelque question qu'on leur propose, la traitent et » l'exposent avec des vers pris dans Homère, pour persuader » aux ignorants qu'*Homère a chanté leur récent argument* [6]. »

C'est ce que viennent de faire les *Etudes religieuses*.

[1] Orig. *Philosophoumena*, l. VI, c. 1, n. 8, *ibid.*, t. XVI tertio, p. 3139.
[2] Lact., *Inst. divi.*, l. I, *de falsa religione*; dans *Pat. lat.*, c. 5, p. 131 et p. 111-251.
[3] Eusèbe, *Prép. évang.*, l. XII, c. 49; *Pat. grec.*, t. 21, p. 1026.
[4] Athanase, *Discours contre les nations*, n. 15; *Pat. grec.*, t. 25, p. 34.
[5] Greg. theol., *éloge du phil. Heron*, c. VI; *Pat. grec.*, t. 35, p. 1206.
[6] Épiphane, *hérésie* XXXI, n. 29; *Pat. grec.*, t. 41, p. 531.

S. Jean Chrysostome, mort en 407, dans ses nombreux ouvrages ne daigne pas même nommer Homère; il le cite une fois sous le nom de *certain poète* et l'autre sans le nommer [1].

S. Augustin, mort en 431, va nous apprendre comment dans les écoles païennes, où avait été élevée son enfance, on le forçait à apprendre le grec et à connaître Homère; on croirait qu'il parle d'une de nos écoles chrétiennes, tant elles sont devenues des écoles païennes.

Pourquoi donc haïssai-je la grammaire grecque, chantant de telles fables? Car Homère excelle à ourdir telles fictions. Doux menteur, il était toutefois amer à mon enfance. Je crois bien qu'il en est ainsi de Virgile pour les jeunes grecs, contraints de l'apprendre avec autant de difficulté que j'apprenais leur poète. La difficulté d'apprendre cette langue étrangère assaisonnait de fiel la douce saveur des fables grecques. Pas un mot qui me fût connu; et puis des menaces terribles de châtiments, pour me forcer d'apprendre. J'ignorais de même le latin, au berceau; et cependant, par simple attention, je l'avais appris, dans les embrassements de mes nourrices, les joyeuses agaceries, les riantes caresses. Ainsi je l'appris sans être pressé du poids de la crainte, sollicité seulement par mon âme en travail de ses conceptions, et qui ne *pouvait rien enfanter qu'à l'aide des paroles retenues sans leçons, en les entendant de la bouche des autres* [2], dont l'oreille recevait les premières confidences de mes impressions, preuve qu'en cette étude une nécessité craintive est un précepteur moins puissant qu'une libre curiosité [3].

S. Augustin continue par ces paroles que nous pouvons adresser à bon droit à tous nos professeurs de littérature païenne.

Mais, malheur à toi, torrent de la coutume! Qui te résisterait? Ne seras-tu jamais à sec? Jusques à quand rouleras-tu les fils d'Eve dans cette profonde et terrible mer, que traversent à grande peine les passagers de la Croix? Ne m'as-tu pas montré Jupiter, tout à la fois tonnant et adultère? Il ne pouvait être l'un et l'autre; mais on voulait autoriser l'imitation d'un véritable adultère par la fiction d'un tonnerre menteur. Est-il un seul de ces maîtres fièrement drapés, dont l'oreille soit assez à jeun pour entendre ce cri de vérité qui part d'un homme (Cicéron) sorti de la poussière de leurs écoles? « Invention d'Homère! « *Il humanise les Dieux. Il eût mieux fait de diviniser les hommes!* » Mais la vérité, c'est que le poète, dans ses fictions, assimilait aux Dieux les hommes criminels, afin que le crime cessât de passer pour crime, et qu'en le commet-

[1] S. Jean Chrys., *œuvres*, t. v, p. 247, et t. vi, p. 19; *Pat. grec.*, t. 55 et 56.

[2] Que l'on fasse attention à ces paroles qui sont tout à fait traditionalistes.

[3] S. Aug., *Confessions*, l. i, c. 14; *Pat. lat.*, t. 32, p. 671; traduction de M. Moreau.

tant, on paraît imiter non plus les hommes de perdition, mais les Dieux du ciel. Et néanmoins, ô torrent d'enfer! en toi se plongent les enfants des hommes; ils rétribuent de telles leçons; ils les honorent de la publicité du forum; elles sont professées à la face des lois qui, aux récompenses privées, ajoutent le salaire public; et tu roules tes cailloux avec fracas en criant : *Ici l'on apprend la langue; ici l'on acquiert l'éloquence nécessaire à développer et à persuader sa pensée.* N'aurions-nous donc jamais su « *pluie d'or, sein de* » *femme, déception, voûtes célestes,* » et semblables mots du même passage, si *Térence* n'eût amené sur la scène un jeune débauché, se proposant Jupiter pour modèle d'impudicité, charmé de voir en peinture sur une muraille, « *comment le Dieu verse certaine pluie d'or dans le sein de Danaé et trompe* » *cette femme?* » Voyez donc comme il s'anime à la débauche sur ce divin exemple : « *Eh! quel Dieu encore,* s'écrie-t-il! *Celui qui fait trembler de son tonnerre la voûte profonde des cieux. Pygmée que je suis, j'aurais honte de l'imiter! Non, non! je l'ai imité, et de grand cœur* [1].

Ces impuretés ne nous aident en rien à retenir telles paroles; mais ces paroles enhardissent l'impureté. Je n'accuse pas les paroles, vases précieux et choisis, mais le vin de l'erreur que nous y versaient des maîtres ivres. Si nous ne buvions, on nous frappait, et il ne nous était pas permis d'en appeler à un juge sobre. Et cependant, mon Dieu, moi qui maintenant examine sans crainte mon passé sous vos yeux, j'apprenais cela volontiers, je m'y plaisais, malheureux; aussi étais-je appelé un enfant de grande espérance [2].

Que nos lecteurs nous disent si la méthode païenne que déplore S. Augustin n'est pas précisément celle qui s'est introduite dans nos écoles chrétiennes? Et nous tous qui sommes plus ou moins infectés de ces leçons de nos maîtres chrétiens-païens, n'avons-nous pas le droit de dire avec S. Augustin :

Permettez-moi, mon Dieu, de parler encore de mon intelligence, votre don; en quels délires elle s'abrutissait! Grande affaire et qui me troublait l'âme par l'appât de la louange, par la crainte de la honte et des châtiments, quand il s'agissait d'exprimer les craintes amères de Junon, « *impuissante à détourner de l'Italie le chef des Troyens* [3], » plaintes que je savais imaginaires! mais on nous forçait de nous égarer sur les traces de ces mensonges poétiques, et de dire en libre langage ce que le poète dit en vers. Et celui-là méritait le plus d'éloges qui, fidèle à la dignité du personnage mis en scène, produisait un sentiment plus naïf de colère et de douleur, ajustant à ses pensées un vêtement convenable d'expression.

Eh! à quoi bon, ô ma vraie vie, ô mon Dieu! A quoi bon cet avantage sur la plupart de mes condisciples et rivaux, de voir mes compositions plus applaudies? Vent et fumée que tout cela. *N'était-il pas d'autre sujet pour exercer mon intelligence et ma langue?* Vos louanges, Seigneur! vos louanges dictées par vos Écritures mêmes, eussent soutenu le pampre pliant de mon cœur,

[1] Térence, *Eunuque,* acte III, scène 5.
[2] S. Aug., *ibid.,* c. 15, p. 672.
[3] *Enéid.,* I, 36-75.

Il n'eût pas été emporté dans le vague des bagatelles, triste proie des oiseaux sinistres; car il est plus d'une manière de sacrifier aux Anges prévaricateurs [1].

Oui, nous le disons, avec S. Augustin, à nos maîtres chrétiens-païens, n'est-il pas d'autres sujets pour exercer nos intelligences et notre langue?

Il paraît que ces émouvantes paroles de S. Augustin portèrent leur fruit. Car Homère, d'après le conseil unanime des auteurs païens et chrétiens, fut éloigné de l'enseignement. On ne le voit presque plus apparaître sous la plume des Pères. S. Ambroise [2], S. Léon le Grand, S. Maxime de Turin, S. Victor de Vite, S. Grégoire-le-Grand, etc. ne le nomment même pas. S. Thomas également a exclu ce nom de sa *Somme*. Homère, l'inventeur et l'insulteur des Dieux, avait été chassé des écoles.

Le Christ alors enseignait, donnait la vraie notion de Dieu, et régnait.

4. Nouvelle Apothéose d'Homère faite dans les écoles chrétiennes.

Et maintenant descendons quelques siècles et entrons dans une des plus célèbres écoles tenues par des prêtres et des religieux, et écoutons ce que l'on y enseigne sur Homère :

« Denys Longin, très-éloquemment, comme toujours, compare Homère tantôt au Soleil levant, tantôt à l'Océan, et à bon droit. Car comme le Soleil est la source de la lumière, l'Océan l'origine des puits et le père de toutes les eaux, ainsi Homère *est le père de toute doctrine*, et j'ajoute, avec l'empereur Justinien [3], *de toute vertu*. Et de même que toutes choses sont revêtues des rayons du Soleil, animées de sa chaleur, arrosées et nourries des veines de l'Océan, ainsi des chants du *divin Homère*, les lettres ont reçu la lumière, l'esprit, l'aliment, plus doux que le nectar et l'ambroisie. De plus, de même que dans le Soleil levant et couchant

[1] *Enéid.*, c. 17; p. 673.

[2] Cite une fois Homère sur le sens du mot τάχα, par hasard (*Iliad.*, VI, 408; Amb. *de Pœnitentia*, l. II, c. 5, n. 32; *Pat. lat*, t. 16, p. 505.

[3] Préface des *Pandectes*. Or il faut noter ici avec un Père que le mot *loi*, en tant que *loi civile*, ne se trouve pas dans Homère; voir Cosmas, *topographie chrétienne*, l. XII; *Pat. grec.*, t. 88, p. 458.

» apparaissent les plus diverses couleurs pour l'éblouissement » des yeux, de même que dans l'Océan la richesse de tant de » choses, le décor de tant de rivages, la beauté de tant d'îles, » produisent la délectation, ainsi dans la poésie d'Homère, il » y a tant de perles, tant de lumières, tant de flambeaux, » tant de choses diverses, tant de choses cachées, une si im- » mense abondance de toutes choses, que cet ornement et » cette volupté délectent sans satiété [1]. »

Après avoir lu cette amplification de rhéteur, qu'on nous dise s'il n'y a pas là un esprit, une religion, un peuple nouveau, un peuple païen, même plus païen que le païen antique dont nous connaissons les notes sensées et infamantes imprimées sur Homère?

Or, le *P. Caussin*, auteur de cet apothéose, était un P. de la Compagnie de Jésus, qui enseigna longtemps la rhétorique au collége de la Flèche et au collége de Clermont à Paris [2]. Son enseignement affola tellement ses écoliers, « qu'après ses ha- » rangues, ils le portaient en triomphe sur leurs épaules, et le » promenaient ainsi par la ville, avec de grandes acclama- » tions [3]. » On peut dire que toute la génération du 17e siècle et des siècles suivants a été imbibée de cette doctrine. Il n'y eut plus que des éloges et une vraie apothéose pour Homère. Parmi tous les littérateurs et les pédagogues, nous ne voyons

[1] Il faut connaître le texte de cet incomparable apothéose :

Diserte, ut cætera, Dionysius Longinus Homerum modo Soli orienti, modo Oceano comparat, et recte. Ut enin Sol fons lucis, Oceanus ortus puteorum, et aquarum omnium parens, sic Homerus omnis doctrinæ, addo, cum Justiniano imperatore, omnis virtutis pater. Atque ut Solis radiis vestiuntur, calore animantur, Oceani venis resperguntur et aluntur, omnia, sic ex divini Homeri carminibus, lumen, spiritum, alimentum, nectare et ambrosia suavius, litteræ perceperunt. Accedit quod ut in Sole oriente et occidente gratissimi colores ad oculorum miraculum cernuntur, in Oceano tot rerum opulentia, tot littorum decor, tot insularum amœnitas delectationem conciliat, sic in Homeri poesi tot margaritæ, tot lumina, tot faces, tam varia, tam recondita, tam prompta rerum omnium copia, decus, voluptas, sine satietate delectet. (Nic. Caussini e societate Jesu l. I, c. 10, p. 13, *de eloquentia sacra et humana*, libri XVI, édit. 4e; Paris 1636, in-4° de 1011 p. plus 61 p. de table.

[2] Né en 1580, il mourut à Paris en 1651. — De 1619 date de la 1re édit. de l'ouvrage jusqu'en 1681, on compte 10 éditions.

[3] *Biographie universelle*, art. *Caussin*. On y met ce volume de 1072 pages parmi ses diverses *pièces* latines en vers et en prose!

plus que la célèbre critique Scaliger, qui ose dire « qu'Homère parle de ses dieux comme on parlerait des cochons [1]. »

Aussi peu de temps après nous voyons un archevêque, continuant l'*Odyssée d'Homère* [2], nous offrant l'espoir appétissant d'une République toute païenne, et remettant sur pied tous les Dieux du paganisme. Cet enseignement a été suivi et a produit des fruits si abondants, qu'ils ont autorisé les voyageurs de l'extrême Orient, qui nous visitent en ce moment, à dire, de bonne foi, que les Français ont pour divinités Jupiter, Vénus, ensemble avec Jésus et Marie [3].

S. Paul disait aux Corinthiens :

« Quelle alliance peut-il y avoir entre la lumière et les » ténèbres? Quel accord entre le Christ et Belial [4]? »

Dès cette époque l'alliance et l'accord furent complets. L'enseignement des écoles, la littérature, les arts, furent partagés entre le Christ et Belial, et en ce moment c'est Belial qui a prévalu et a chassé le Christ de presque toutes les plus belles positions de la vie de l'homme.

Gloire, oui, gloire et remerciements à cet enseignement!

5. Aveuglement des ÉTUDES RELIGIEUSES persistant à exalter et à propager l'enseignement païen.

Bien des personnes désireraient que l'on ne parlât plus de cette question des classiques païens. Nous le désirons, nous aussi, mais ce serait à condition qu'on ne continuât pas cet enseignement qui a ôté au Christ l'empire du monde, pour le donner, comme on ne le voit que trop, au Paganisme antique.

Or, chose vraiment inexplicable, les *Etudes religieuses*, malgré l'évidence, persistent non-seulement à louer l'enseignement passé, mais à conseiller de le continuer. Dans un article intitulé un *professeur d'autrefois*, elles glorifient celui de tous leurs Pères qui a le plus contribué à introduire dans les écoles chrétiennes l'enseignement des auteurs païens.

[1] Homerus de diis suis, tamquam suibus loquitur (Scal. *de re poetica*, l. IV, c. 1).

[2] Le *Télémaque* publié d'abord en 1699, sous le titre *IVe livre de l'Odyssée d'Homère*.

[3] Voir le compte-rendu d'un ouvrage d'un voyageur japonais dans *Annales*, t. XII, p. 70 (5e série).

[4] S. Paul, *II Cor.*, VI, 14.

Ce professeur est le P. Jouvency.

C'est à lui, en effet, que l'on doit la célèbre *Ratio studiorum* suivie par presque tous les professeurs, soit ecclésiastiques, soit laïques. L'ancienne *Ratio studiorum* des Jésuites de 1616 admettait, après les auteurs païens bien expurgés (*modò sint purgati*) : pour la *rhétorique*, S. Grégoire de Nazianze, S. Basile, S. Chrysostome; — pour l'*humanité*, S. Chrysostome, S. Basile, Synesius, Grégoire de Nazianze; pour la haute *classe de grammaire*, Chrysostome, Agapet et autres semblables. Le P. Jouvency trouva qu'il y avait là trop d'auteurs chrétiens, il les a expulsés et n'a mis dans sa *Ratio* [1] que S. Chrysostome et S. Basile, pour la 4e et la 3e. C'est encore le programme suivi dans les écoles des Jésuites, tandis que l'Université avait dans son programme *S. Luc*, pour la 5e et la 4e, et son *choix des pères grecs*, pour la 3e.

Ces écoles sont maintenant moins chrétiennes que l'Université, qui met en 6e le texte latin des *maximes de l'Ecriture Sainte*, par Rollin ; — en 5e et en 4e l'*Evangile* de S. Luc; — en 3e choix le *discours des Pères grecs*; — en logique, les *soliloques* de S. Augustin [2].

L'Université a fait encore mieux pour son École normale, elle y a admis des extraits de *Tertullien et de S. Augustin*, « pour donner une occasion précieuse de faire admirer aux » élèves les passages où la beauté des sentiments et des pen» sées semble régénérer cette langue et l'enrichir une der» nière fois de nouveautés qui sont conformes à son gé» nie [3]. »

Ce qui nous étonne pour ces différentes *Ratio studiorum* des Jésuites, c'est que Mgr Baillargeon, évêque de Québec, promulguant la lettre du card. Patrizzi sur les études classiques, publie, sous le titre de *Ratio studiorum du séminaire pontifical romain*, un programme où il n'y a plus ni auteur latin, ni

[1] Voir le texte que nous en avons donné, en le comparant à celui de l'Université et à celui de Mgr d'Avanzo, beaucoup plus savant et beaucoup plus chrétien, dans *Annales*, t. x, p. 291 (4e série).

[2] Extrait du *plan d'études* officiel des lycées, en 1852; *Annales*. t. v., p. 365 (4e série).

[3] Paroles de M. Nizard dans son *rapport* ; *ibid.*, p. 366.

auteur grec chrétien. Aussi avons-nous douté de ce programme, qui n'a pourtant motivé aucune dénégation [1].

Mais c'est surtout par ses éditions des *auteurs païens prétendus expurgés* que Jouvency est glorifié. On convient maintenant que cette expurgation a eu pour but de rendre ces auteurs, nous dirons presque chrétiens, oui, mais des chrétiens sans le Christ. C'est précisément où nous en sommes. On admire, on vénère, on a continuellement à la bouche les auteurs païens, en particulier Platon, Aristote, Cicéron, etc. Mais on ignore même le nom de nos patriarches, de nos prophètes, de nos pères, qui, après tout, étaient bien aussi de grands philosophes et d'admirables écrivains.

Or, les *Etudes religieuses* avouent que cette expurgation a été faite purement pour faire aimer et admirer les auteurs païens.

« Car, disent-elles, tant qu'un professeur n'a pas éveillé la » curiosité de son élève, lorsqu'il ne lui a pas inspiré quelque » désir d'apprendre, de l'estime, du goût et même une cer- » taine *admiration* pour les chefs-d'œuvre objet de son » étude, on peut dire qu'il n'a rien fait... Il faut provoquer » l'élan, susciter l'ardeur.... Le feu sacré ne s'allumera qu'au » contact du génie.... Il faut l'animer de son souffle et de son » enthousiasme. Voilà ce que savaient les professeurs d'au- » trefois, etc. (p. 907). »

Oui, vous avez raison; vous avez réussi; aussi les esprits actuels sont animés du souffle de leurs professeurs et de leur enthousiasme pour les auteurs Païens. Ils auraient été enthousiastes pour les auteurs Chrétiens, si vous les leur aviez enseignés.

On convient de plus que c'est surtout par son triste *Appendix de diis* que le P. Jouvency a fait ce que n'avaient pas fait les Païens. Il a donné un symbole, une croyance ordonnée et fixée à une religion qui n'en avait aucune, et qui plus est, ce symbole inventé par un chrétien est faux, comme nous l'avons surabondamment prouvé [2]. Ici les *Etudes* ont quelque

[1] Voir *Annales*, t. XVI, p. 126 (5e série).
[2] Voir en ce qui concerne Vénus les textes donnés par les *Annales*, t. I, p. 150 (6e série).

scrupule, elles prétendent que cet *Appendix* n'avait pas été fait pour *être un livre de classe*, et en rejettent la responsabilité sur Dumarsais, etc. qui ont eu la malencontreuse idée de l'éditer pour les grandes et les petites classes, comme si un livre qui, dès sa 1[re] édition, est dit *nécessaire pour l'intélligence d'Ovide et des autres poètes*, n'était pas fait pour les classes?

De plus, venir parler de la *pureté parfaite* du talent de Jouvency, quand on sait qu'un latiniste, l'abbé Valart, a montré plus de 170 fautes de latin dans le petit livre de l'*Appendix de diis* [1], c'est être un peu hardi, on en conviendra.

5. Trois lettres inédites du P. Jouvency.

Les *Etudes religieuses* publient trois lettres inédites du P. Jouvency et en font le plus grand éloge.

Dans la 1[re] *lettre*, datée de *nonis sextilis* [2], nous voyons que le P. Jouvency cite comme une pièce achevée et incomparable, l'*emblème de l'aigle*, du P. de La Rue, où Colbert est loué du soin qu'il prend de l'éducation de ses enfants, confiés à leur collége de Clermont, et est comparé à l'Aigle qui « délaissant spontanément Jupiter, et abandonnant la hauteur du » ciel, aime la terre, et visite quelquefois ses petits.

> Ipsa Jovem sponte, et cœli supera alta relinquens,
> Terram amat, et molles interdum invisere fœtus [3].

Jupiter, c'est Louis XIV, pour qui l'Aigle élève ses petits: *Jovi educat*.

C'est ici qu'après avoir exprimé l'espoir qu'il avait eu de recevoir la visite d'un de ses Pères, Jouvency s'écrie douloureusement : « Les Dieux en ont décidé autrement. *Diis aliter* » *visum*. » Puis il demande une prière *à Dieu* dans le sacrifice de la messe, et se dit *serviteur dans le Christ*, *servus in Christo*.

On voit comment il y a eu alliance entre le Christ et Belial qui remplit la première place.

Dans la 2[e] *lettre*, datée du 31 octobre 1665, le P. Jouvency dit en parlant d'une séance littéraire :

J'y ai apporté mon contingent en récitant le poëme que j'avais composé sur l'*adolescence du Dauphin*, que je feignais avoir été adjugée et consacrée

[1] Voir ce qu'en disent les PP. Becker dans les *Annales*, t. I, p. 160 (6e série).

[2] Nous en demandons bien pardon au P. Alet, mais *nonis sextil.* correspond au 5 août et non au 7 juillet, comme il le dit.

[3] Le P. de La Rue, *Idyllia*, p. 52; 3e édit., Paris 1672.

par Jupiter, malgré les réclamations de Mars, aux Muses et au Parnasse, dans une solennelle réunion des dieux, qui avaient été invités à un repas par Jupiter, expressément pour la cause du Sérénis. Dauphin, pour choisir quelqu'un qui soignât et formât sa jeunesse.

Il faut lire le texte de cette phrase à perdre haleine, mais qui donne une pauvre idée du latin tant vanté par les *Etudes religieuses* :

Egi et ipse meas partes, recitato carmine, quod scripseram de adolescentia Delphini, quam, reclamante multis nequidquam Marte, Musis ac Parnasso a Jove feliciter adjudicatam addictamque fingebam, in solemni Deorum cœtu qui tum consulto ac ser. Delphini causa, ut ejusdem pueritiæ formandæ excolendæque præficeretur aliquis, ab Jove ad epulas invitati convenerant (*ibid.*, p. 759).

Ne dirait-on pas que Virgile, Horace, Ovide sont ressuscités et qu'ils continuent à appeler *Auguste* du nom de *Jupiter* et qui invoquaient tous les Dieux pour faire l'éducation de Tibère ou de Néron? Que le P. Jouvency, dans l'engouement pour les classiques qui emportait le 17e siècle, ait appelé Louis XIV *Jupiter*, et ait consacré le Dauphin aux Muses et au Parnasse, on le comprend; mais que, à notre époque, au moment où comme le déplore un de leurs confrères, le P. Curci [1], et comme tout le monde le voit, le Paganisme nous inonde et a pris la place du Christianisme, où de nouveaux païens tiennent le vicaire de Jésus-Christ en prison, et par cela cherchent à exterminer les Jésuites, que ces mêmes Jésuites viennent louer le chantre de *Louis XIV-Jupiter*; cela, nous l'avouons, est au dessus de notre compréhension.

Voilà pourtant l'homme que les *Etudes religieuses* nous donnent comme ayant rendu le *plus de services à l'éducation publique*, comme la *parfaite réalisation du type idéal tracé dans l'institut de S. Ignace* (p. 766), le *modèle le plus achevé de l'homme de collége*, pour lequel elles demandent qu'on élève *une* STATUE *dans la cour d'un collége chrétien* (p. 912). N'est-ce pas là la digne récompense païenne d'un païen?

A. Bonnetty.

[1] Voir l'analyse de son livre : *le paganisme ancien et moderne* dans *Annales*, t. viii, p. 299 (5e série).

Le Directeur-Gérant : A. Bonnetty.

Versailles. — Imprimerie Beaugrand et Dax, rue du Potager, 9.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE
Numéro 28. — Avril 1873.

Histoire Traditionnelle.

L'ANNÉE RELIGIEUSE DANS LA FAMILLE D'ABRAHAM

OU

CHRONOLOGIE ANTIQUE,

RETROUVÉE DANS LES TRADITIONS ET DANS LA BIBLE.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

3. *Sous quel règne le passage du Jourdain?*

La Providence s'est toujours appliquée à faire passer la race d'Abraham au milieu des peuples contemporains en lui ménageant, au sein des luttes qui se montrent de toutes parts, les occasions de sécurité, d'agrandissement et enfin de domination, aussi bien pour les enfants d'Ismaël que pour ceux d'Esaü et de Jacob. Rien n'est plus propre à faire comprendre la part de Dieu dans les événements humains que l'étude de cette période historique, et, pour bien la saisir, il faut se placer à ce point de vue spécial : Dieu introduisant dans le monde la race d'Abraham. Tous les événements concourent merveilleusement à ce but. C'est ainsi que les désastres de l'Egypte, après l'Exode, permirent au peuple de Dieu de rester 40 ans dans le désert, aux portes mêmes de l'Egypte, sans y être inquiétés par leurs anciens maîtres.

En 1311, Ramsès III, 2e roi de la XXe dynastie, monta sur le trône. Ramsès fut un prince guerrier. Les peuples d'Asie, soumis depuis Touthmès à l'Egypte, se détachaient peu à peu; il voulut les faire rentrer dans le devoir. Une ligue s'était for-

[1] Voir le 1er article au N° précédent, ci-dessus, p. 165.

mée autour de Cadesch-la-Sainte, dans la vallée de l'Oronte, ligue des Héthéens, des Chananéens, des Syriens, d'une part, avec les Philistins de Crète et les Lybiens, de l'autre.

Parti de l'Egypte, *dans la 9e année de son règne*, avec une forte armée, Ramsès triompha des tributaires révoltés. Ce fut, qu'on le remarque bien, pour longtemps, la dernière grande expédition des Pharaons. Ils continuèrent à percevoir les tributs; mais leur autorité s'affaiblit au point de n'être bientôt que nominale. Toutefois des bas-reliefs signalent, dans la 11e et la 12e année de Ramsès, quelques victoires en Lybie et en Asie; c'étaient les derniers coups de la grande expédition frappés par ses lieutenants.

A peine rentré dans ses Etats, Ramsès dut repousser au plus vite sur le littoral les Pélages ou Philistins et les Lybiens. Cette diversion mal combinée échoua. Ramsès fit prisonnier tout un peuple débarqué pour s'établir, les Philistins, et il les plaça autour des villes et forteresses des bords de la Palestine, où des garnisons égyptiennes gardaient la route de Syrie et d'Asie. Ces villes sont les cinq satrapies des Philistins qui ne tardèrent pas à devenir considérables, car les populations du pays paraissent avoir été du même sang que les nouveaux venus. On retrouve, un siècle plus tard, cette nation devenue puissante par sa marine; ce fut elle qui détruisit Sidon en 1209, av. J.-C.

Tous ces faits sont tirés de l'excellent *Manuel* de M. Fr. Lenormant. Le passage du Jourdain eut-il lieu avant ou après la grande expédition de Ramsès? La question se précise et devient plus circonscrite.

Au livre de *Josué*, on lit que dans l'espace de 25 ans environ la terre fut à peu près soumise et qu'Israël en prit possession, à l'exception de quelques villes du littoral et des montagnes. Tout d'abord les Chananéens furent repoussés au Nord et particulièrement mal traités; au Midi, Juda s'empara des principales villes. Les Philistins y sont déjà nommés comme nation [1], et leurs villes signalées parmi celles dont Juda et Siméon s'emparèrent en dernier lieu [2].

[1] Josué, XIII, 3.
[2] *Juges*, I, 18.

Josué et les Israélites étaient-ils en Chanaan quand Ramsès fit son expédition? L'opinion qui l'affirme se heurte à des difficultés insurmontables. La première c'est que, ni le récit des Egyptiens ne parle des Hébreux, ni le récit de la Bible ne parle des Egyptiens. Cependant les Hébreux s'étaient emparés du pays par lequel devaient passer les Egyptiens pour aller combattre, dans la vallée de l'Oronte, la ligue des Chananéens et de leurs alliés, les Héthéens. Comment passent-ils à côté des Hébreux, sans qu'il en soit fait mention soit comme amis soit comme ennemis? Que dis-je? Josué s'était emparé des pays tributaires de l'Egypte depuis plus de 200 ans et surveillés par les garnisons des villes du littoral, le Pharaon devait d'abord songer aux Hébreux, c'était une nécessité de premier ordre. Si l'on suppose que l'armée égyptienne prit par le bord de la mer, il fallait toujours se rencontrer dans la Galilée où se concentra l'action. Le silence de part et d'autre est inexplicable.

Une seconde difficulté est bien plus sérieuse encore. Comment supposer que toutes les populations de la Palestine refoulées au Nord chez leurs alliés, vaincues, dispersées, presque anéanties en plusieurs endroits par les Hébreux, se soient précisément alors coalisées contre l'Egypte qui ne demandait qu'à les laisser en paix? Leur intérêt direct, pressant, inévitable, après l'arrivée de Josué et l'établissement des Israélites, était non-seulement de se réunir contre eux, mais d'appeler à leur secours leur suzerain, le roi d'Egypte. La révolte des Héthéens et des Chananéens est inexplicable après le passage du Jourdain par les Hébreux, et l'expédition de Ramsès provoquée par cette révolte eut nécessairement lieu avant ce grand fait.

Que l'on place l'entrée des Hébreux en Palestine après cette expédition de Ramsès III, et l'action de la Providence brille tout à coup d'un éclat merveilleux. On voit Dieu préparant la voie à son peuple par la main des Egyptiens, ses plus cruels ennemis. Les Chananéens battus, domptés déjà par Ramsès, offrent une conquête facile à la nation conduite par Josué, et il devient évident que les monuments de l'Egypte n'ont point à parler des Hébreux qui sont encore dans le désert, ni la Bible

des Egyptiens rentrés dans leur pays pour n'en plus sortir de longtemps.

Il nous paraît inutile d'insister davantage. L'expédition de Ramsès, commencée dans la 9e année du règne, était complètement terminée l'an 1301. Le règne d'Aménophis, finissant en 1335 après les désastres qui ont suivi l'Exode, nous présente une limite au dessous de laquelle il est impossible de descendre. La date que nous cherchons se trouve donc circonscrite dans un espace assez restreint. En prenant comme moyen terme 1340 pour l'Exode et par suite 1300 pour le passage du Jourdain, l'erreur, en plus ou en moins, ne dépasse pas quelques années.

Plusieurs autres raisons, trop longues à déduire, nous inclinent à croire à l'exactitude des chiffres que nous adoptons.

Soit donc comme conclusion : Date de l'Exode, sous Aménophis Merenphtha, 1340, et sous Ramsès III, date du passage du Jourdain sous la conduite de Josué, 1300, cette année si providentiellement déterminée par la science avec une exactitude qu'il nous paraît difficile d'ébranler.

La sortie d'Egypte au milieu du 14e siècle est un fait certain qui trouble profondément toute la chronologie reçue jusqu'ici. Le seul moyen de parer le coup et de rétablir à peu près l'équilibre des dates sera de donner à la servitude en Egypte une durée de 400 ans. Nous allons voir rapidement si c'est possible.

4. *Durée de la servitude.*

Cette question ne nous arrêtera pas longtemps, bien que l'accord ne soit pas fait sur les chiffres. Le choix, dans des matières qui ne sont pas absolument certaines, dépend, on le sait bien, du système général de chronologie qu'on adopte. Pour nous, débarrassés du souci de soutenir le système classique que nous combattons, ou celui qui veut retrouver le nom de Joseph sous l'Apépi de la dynastie des Rois pasteurs, ce qui nous paraît ne reposer sur rien de solide, nous regardons comme indifférent de prendre 400 ans ou 215 seulement de captivité si les textes et les autorités se contrebalancent à peu près, parce que notre

système de l'*année Abrahamique* en est complétement indépendant.

Nous allons simplement citer les textes eux-mêmes, sur lesquels s'appuie la discussion, et les opinions les plus communes et les mieux reçues.

Genèse, ch. XVI, v. 12 et suiv.

« Lorsque le soleil se coucha, le sommeil s'empara d'Abra-
» ham, et il fut saisi au milieu des ténèbres d'une grande
» horreur. Et il lui fut dit :
» Sache dès à présent que ta postérité — *Semen tuum* — ha-
» bitera en pèlerin — *peregrinum* — dans une terre qui ne
» sera pas la sienne. On la soumettra à la servitude, on l'affli-
» gera pendant 400 ans. Cependant je jugerai la nation à la-
» quelle elle sera asservie, et ensuite tes descendants en sorti-
» ront avec de grandes richesses. Et toi, tu iras en paix vers
» tes pères, mourant dans une heureuse vieillesse. Et en la
» 4e génération elle reviendra ici. »

Exode, ch. XII, v. 40.

« L'habitation des fils d'Israël dans l'Egypte fut de 430
» ans. »

Le texte *Samaritain* porte pour le même verset :

« Le séjour des fils d'Israël et de leurs pères, sejour qu'ils
» firent *dans la terre de Chanaan et dans l'Egypte*, fut de 430
» ans. »

Le texte grec des *Septante* porte ceci :

« Le séjour des fils d'Israël, séjour que firent eux et leurs
» pères *dans la terre d'Egypte et dans la terre de Chanaan, pour*
» *eux et pour leurs pères*, fut de 430 ans. »

Voici ce que dit Flavius Josèphe, *Antiq. Jud.*, l. II, c. 40 :

« Les Israélites sortirent d'Egypte 430 ans après que notre
» Père Abraham fût venu en Chanaan et 215 ans après que
» Jacob fût venu en Egypte. » Il est vrai que le même Josèphe
» a dit au ch. 5 « que les Israélites ont travaillé en Egypte
» 400 ans ; mais au l. VIII, ch. 2, il résulte de ses chiffres qu'il
» s'est passé 428 ans depuis la vocation d'Abraham jusqu'à
» l'Exode. »

Le premier texte de la *Vulgate*, tiré de la Genèse, est un peu ambigu. Toutefois, à le bien prendre, il fait partir les 400 ans

soit de la mort d'Abraham, soit de ses descendants devenus famille indépendante.

Le second texte est précis ; mais il est évidemment tronqué puisque le texte *Samaritain* le complète très-nettement, et que le texte des *Septante*, représentant la grande et savante Tradition juive, l'abandonne pour suivre ici le texte Samaritain.

Quant à Josèphe, l'ensemble de son histoire prouve qu'il admet la grande Tradition qui ne comptait que 215 ans de captivité.

La tradition constante des Juifs a donné 430 ans à la période qui s'étend de la vocation d'Abraham à la sortie d'Egypte. S. Paul en témoigne expressément dans son épître aux *Galates* (III, 17). En parlant de la promesse faite à Abraham, qu'il appelle un testament confirmé par Dieu, il dit : « Et elle est de- » venue la loi après 430 ans. »

Les Rabbins avaient encore une autre tradition qui confirmait celle-là ; ils comptaient 430 ans depuis la circoncision d'Isaac jusqu'à la circoncision générale faite sous Josué avant le passage du Jourdain [1].

Eusèbe et les premiers historiens chrétiens ne donnent que 215 ans à la captivité, et ils parlent au nom de la Tradition. Bossuet et Ussérius, Langlet, Scaliger suivent cette opinion, qui non-seulement est la plus commune, mais la seule qui puisse s'accorder avec les généalogies placées dans la Bible, et en particulier avec la généalogie de Moïse, qui était fils de Jochabed, laquelle était née à Lévi dans l'Égypte.

Comment se fait-il donc que M. Lenormant se soit laissé entraîner à donner 400 ans à la captivité du peuple hébreu en Egypte, alors que les meilleures autorités s'y opposent ? Ce fait se rattache à une opinion, commune aussi et accréditée depuis longtemps, qui fait arriver Joseph, fils de Jacob, en Egypte, sous Apépi, de la dynastie des Pasteurs. Le savant auteur du *Manuel*, qui admet ce fait comme établi, n'a plus trouvé, après avoir prouvé que l'Exode eut lieu sous Aménophis, au milieu du 14e siècle, d'autre moyen d'arriver à Apépi que de donner plus de 400 ans à la servitude d'Egypte.

[1] Voir le docteur Sepp.

C'est cette vieille erreur qu'il faut renverser en passant. On nous pardonnera ces longueurs. La place qu'occupe le peuple de Dieu dans l'histoire de ces temps reculés est très-importante ; elle se lie à celle de tous les autres peuples, parce que la race d'Abraham a fourni des rois et des chefs à une foule de tribus et de peuplades situées entre l'Égypte et la Babylonie, et jusqu'ici il n'a pas été possible de faire concorder d'une façon satisfaisante et rationnelle les traditions de ces peuples, surtout les traditions arabes, avec les dates classiques établies sur les données de la Bible. L'époque d'Abraham doit évidemment être rapprochée de plusieurs siècles.

5. *De l'opinion qui fait arriver Joseph, fils de Jacob, sous les Rois-Pasteurs.*

Cette opinion, il faut le reconnaître, est un fait acquis pour le plus grand nombre et reçu couramment parmi les historiens. M. Lenormant lui-même l'adopte et la confirme, en montrant que le titre donné à Joseph, comme *sauveur du pays*[1], est reproduit à cette époque sur les monuments, mais appliqué à d'autres personnages. C'est ici une des preuves assez nombreuses de la puissance de résistance que présentent certaines données fausses, mais généralement adoptées de confiance et sans discussion.

Celle-ci s'appuie, dit-on, sur des extraits de Manéthon. Voici ce que dit M. Lenormant :

« C'est cet Apêpi (transcrit en grec Apophis), qui régna 61 ans » et sous lequel, *d'après le témoignage* FORMEL *des extraits de* » *Manéthon*, Joseph vint en Égypte et fut fait premier mi- » nistre[2]. »

Il est bien fâcheux que l'éminent auteur ne cite pas ces extraits; il paraît du reste que personne ne les cite; c'est une tradition simplement.

En effet, Fourmont, qui a traité si longuement toutes ces questions de chronologie, qui discute si compendieusement, sans épargner les citations de quelque valeur, dans les *Réflexions critiques sur l'histoire des anciens peuples*, le système

[1] Voir sur ce titre une savante dissertation du P. Ungarelli, dans les *Annales*, t. VII, p. 340 (2e série).

[2] *Manuel d'histoire ancienne* t. III, p. 363.

des plus éminents chronologistes de l'époque et des siècles passés prend à tâche de citer ici tous les texes capables d'éclairer la question.

Or, il ne trouve rien de Manéthon en quelqu'auteur que ce soit, et voici ce qu'il dit sur l'objet qui nous occupe : « Si le » patriarche Joseph est venu en Egypte sous le Pharaon Apo- » phis, le 4e des Rois-Pasteurs de la XVIIe dynastie, *ce que le* » *Syncelle donne comme le sentiment universel des historiens*, et » ce qu'adopte le P. Perzon, etc., etc. [1] »

Voilà tout le Syncelle sur lequel on s'appuie. Il le donne comme le sentiment universel des historiens; mais lui non plus ne donne pas le texte de Manéthon. Voici le texte du Syncelle :

« *Quippe cum omnium una vox sit, sub Apophi Josephum* » *Ægypto præfuisse, is* (Eusebius) *quidem hunc sub alio quovis* » *non collocavit; sed,* etc., etc.[1] »

C'est l'opinion commune, voilà tout. Eusèbe s'y conforme; mais il ne donne pas de texte. Jules Africain est dans le même cas. Tous les auteurs l'ont répété, mais aucun n'a donné de texte : IL N'Y EN A PAS.

D'où est donc venue cette opinion si tenace? — De l'historien juif Flavius Josèphe, qui tient à établir dans son livre contre Apion que *les Hébreux ont été les Pasteurs* dont parle Manéthon pour en déduire la haute antiquité de son peuple. Pour bien comprendre ceci, il faut suivre le raisonnement de Josèphe :

« Cetui noble historien Manéthon, au 2e livre des *Egyptiaques*, a ainsi écrit *de nous*. Mais j'aime mieux mettre les » propres paroles de lui, comme si présentement je le produi- » sais en témoignage. Il dit donc ainsi :

» Nous très-antiques Egyptiens au temps jadis eûmes un » roi, en son nom appelé *Timas*, sous le règne duquel, ne say » pourquoi, Dieu fut courroucé contre nous. En sorte que, » hors de toute crainte, espérance ou attente, et alors que » moins nous en doutions, vinrent des parties orientales » hommes étrangers en très-grand nombre, non renommés » ni connus, lesquels, avec grande hardiesse et confidence, » assirent leur camp en la province d'Egypte... »

[1] *Chronique d'Eusèbe*, édit. Zorab, l. I, c. 20, p. 100 et dans Eusèbe *Patrol. grecque*, t. 19, p. 118. Extrait du Syncelle, t. II, p. 116, édit. de Bonn.

Il achève le récit de l'invasion, puis il continue en son nom :

« La nation de ce nouveau peuple usurpateur d'Egypte le » faisait appeler *Hycsos*, c'est-à-dire Rois Pasteurs, car *Hyc*, » selon la sacrée langue, signifie Roi, et *Sos* Pasteur ou Pas- » teurs, dont se trouve le nom composé *Hycsos*. Aucuns autres » affirment que ces peuples étaient Arabes. Et si, ai trouvé » en aucuns exemplaires par ce mot *Hycsos* n'être pas » signifiés les Rois, mais au contraire être entendus les *captifs* » *Pasteurs*, pour ce que *Hyc* en langue égyptienne et *Hac* » quand il est prononcé avec aspiration, manifestement signi- » fie *captifs*. Laquelle interprétation me semble être la plus » vraisemblable et plus convenante à l'antique histoire...

» Le même auteur Manéthon, en un certain autre livre des » *Egyptiaques*, parlant de cette nation de gens qui s'appelaient » Pasteurs, dit très-bien, ès sacrés livres des Egyptiaques, » iceux être nommés captifs Pasteurs. Car à la vérité dire, » l'état et manière de vivre de nos anciens progéniteurs était » de paître et nourrir bestail : et pour autant qu'ils me- » naient vie pastorale, aussi étaient-ils appelés *Pasteurs*. » Semblablement ont-ils été appelés *Captifs* par les Egyptiens, » et ce non sans cause, car notre patriarche et progéniteur » Joseph confessa au roi d'Egypte être *captif* : si que depuis il » manda venir ses frères en Egypte par le commandement du » roi...[1]. »

La pensée de Josèphe est fort claire : il affirme à maintes reprises et cherche à prouver que les Rois-Pasteurs sont les ancêtres des Hébreux. C'est là très-probablement *le témoignage formel des extraits de Manéthon*, dont on parle.

Mais la science a prononcé définitivement de nos jours sur cette question. Les Pasteurs qui ont envahi l'Egypte ne sont pas les Hébreux : ce sont des descendants de *Cham*, des Chananéens, d'où sont sortis les Phéniciens, les Kétas, les Pélages mêmes. L'argumentation de Josèphe tombe d'elle-même ; mais avant que ces faits fussent sortis des monuments récemment découverts et interprétés, les dires de Josèphe, sans avoir une valeur absolue, influencèrent et formèrent l'opinion.

[1] Josèphe *contre Apion*, l. I, c. 14, traduction de Genebrard, p. 561, A.

N'oublions pas que cet historien était fort en honneur aux premiers siècles, parce qu'il avait résumé les traditions rabbiniques et possédé les histoires égyptiennes les plus autorisées. L'opinion fut au moins celle-ci, que la présence de Joseph, fils de Jacob, sous la XVII° dynastie, et la grande position qu'il y tint, avait laissé une trace indubitable dans l'histoire de l'Egypte par le nom de Pasteurs, si en rapport avec la profession de la famille d'Abraham, nom attaché à la dynastie sous laquelle ils avaient dominé le pays par l'un de leurs enfants, devenu gouverneur et vice-roi de la contrée.

A cette première source d'erreur s'en joint une autre qui l'aggrave considérablement.

Josèphe avait donné la chronologie de la XVIII° dynastie jusqu'à Danaüs-Armaïs; mais le désir d'afficher une grande antiquité l'a emporté hors des limites, et sa chronologie n'est pas exacte; elle est réformée par Jules Africain d'abord, puis par Eusèbe, et le hasard amena un rapprochement qui vint au secours de l'opinion de l'historien juif.

La chronologie hébraïque, qui comptait 480 ans depuis la fondation du temple jusqu'au passage du Jourdain, mise en regard de la chronologie égyptienne, faisait arriver en effet Joseph sous le dernier roi de la dynastie des Pasteurs, et ce dernier roi, dans les listes les plus exactes et les mieux rectifiées, est bien en effet Apophis (Apochis-Apépi).

Voila donc l'opinion bien arrêtée, précisée par un nom, et au 7° siècle, le Syncelle a pu et dû dire : « L'opinion commune » est que Joseph a été ministre sous Apophis, roi de la XVII° » dynastie; » mais *de texte précis*, encore une fois, *il n'y en a pas*, et l'origine de l'opinion est telle que nous venons de le dire.

Or, il est certain aujourd'hui qu'il faut rapprocher le passage du Jourdain de 150 ans au moins, et il devient impossible de maintenir cette vieille erreur.

Toutefois la lutte est-elle finie? Nullement, comme toujours, parce que si l'on donne, comme le fait M. Lenormant, 400 ans à la captivité, on reporte Joseph sous les Pasteurs. Cette coïncidence, effet du hasard, sera la plus sérieuse difficulté pour rétablir la vérité.

Aujourd'hui l'état de la question est tel que les anciens chronologistes réfutent les modernes, qui voudraient faire arriver Joseph sous Apépi en prolongeant jusqu'à 400 ans la captivité, et que les modernes réfutent les anciens qui, pour arriver au même terme, donnaient 356 ans aux temps des judicatures. La vérité est donc que cette opinion ne se peut soutenir et que Joseph n'a point été intendant d'Egypte sous Apophis, Apépi.

En résumé : l'*Exode* des Hébreux, d'après les monuments de l'Egypte, sous Aménophis, vers l'an 1340.

La durée de la servitude ne peut être portée au delà de 210 à 215 années abrahamites, d'après l'opinion la plus commune et la mieux établie.

Aucun texte, aucun extrait de Manéthon ne peut être cité pour placer Joseph sous la dynastie des Pasteurs.

Le système classique ne peut donc être admis pour les dates si importantes de l'époque d'Abraham, de la servitude, de l'Exode et de la conquête de la Palestine.

Nous nous bornons, en signalant ces faits, à constater des résultats. Des dates sont donc à fixer, et en posant la question préliminaire de la valeur de l'année des Patriarches, loin de renverser quelque chose qui soit debout, nous apportons, à notre sens, un élément essentiel à l'enseignement qui devra, avant peu, s'arrêter à de nouvelles dates plus précises et plus rationnelles.

6. *Des conditions que doit remplir l'an* 1340 *avant J.-C.*

Comme ce travail est une étude sérieuse des faits, pour y trouver la vérité et non point pour échafauder un système, et qu'après tout il nous est indifférent de prendre l'une quelconque des 15 ou 20 années en deçà ou au delà de l'an 1340, nous avons cherché des moyens de vérification et soulevé des difficultés loin de les écarter.

Dieu dit à Moïse, *Exode* XII, 2 : « *Mensis iste, vobis principium mensium, primus erit in mensibus anni.* — Ce mois-ci sera pour vous le premier mois de l'année. » Les Juifs, réduits absolument en servitude, mêlés aux Egyptiens, livrés comme ceux-ci aux pratiques de l'idolâtrie avaient, pour le

plus grand nombre, oublié la religion de leurs pères, comme il est facile de s'en convaincre par ce qui s'est passé dans le désert, par l'adoration du veau d'or, par la nécessité où fut Moïse de laisser, selon l'ordre de Dieu, le peuple 40 ans dans le désert, afin de le renouveler tout entier et de l'arracher aux influences religieuses de l'Egypte. Ces mots « *mensis iste*, ce » mois-ci » doivent donc s'entendre du mois égyptien, et il n'avait pas été possible au peuple de suivre d'autre calendrier que celui de l'Egypte. C'est le 14 au soir qu'on immole l'agneau; c'est le 15, qu'après la manducation de l'agneau, le peuple part. Le souvenir de ce grand fait est le point important de toute la loi et il a été fixé au 15 de la lune qui correspond à peu près à notre mois d'*avril*.

Il faut donc que le premier jour de ce mois égyptien de l'an 1340 *corresponde exactement avec une nouvelle lune*. Voilà une première et difficile condition; en voici une seconde plus délicate encore. Scaliger prouve à plusieurs reprises que la nouvelle lune de l'*Exode* fut un jeudi (*feria* v^a^). Voici ce qu'il dit :

Exode XVI, 5, 22, 23. « Les Israélites arrivèrent au désert » de Sin le 15e jour du 2e mois. Le 6e jour suivant fut le *Pa-* » *rasceve* ou la préparation du Sabbath, c'est-à-dire *feria* » *sexta* (vendredi). Donc le 22e jour et la néoménie fut un » sabbat, et par conséquent *la néoménie du* 1er *mois fut feria* » *quinta*, un jeudi [1]. »

Les plus difficiles avoueront que le hasard pourrait donner l'une ou l'autre de ces conditions, mais que la rencontre des deux circonstances n'est plus du hasard. Du reste, que le lecteur cherche lui-même, il se convaincra qu'après l'avoir constatée pour l'an 1340, on la chercherait en vain à quelque époque que ce fût, dans un siècle d'intervalle.

1° Quelle était l'incidence du mois égyptien?

Nous avons prouvé, comme le démontre du reste l'histoire, que le cycle sothiaque n'était que de 360 jours de la grande *année de Dieu*, 12 mois de 30 jours et chaque jour de 4 ans. Les prêtres égyptiens juraient, du temps des Perses, de n'ajouter ni un jour ni un mois à leur année de 365 jours. Mais nous

[1] *Fragmenta*, p. 49; à la fin de son livre *de Emendatione temporum*.

ignorons comment, pendant le cours du cycle, ils modifiaient leur comput pour se retrouver au même point après 360 jours.

Il est facile de supposer qu'ils retranchaient simplement à certaines époques fixes, par exemple aux solstices et aux équinoxes, un jour intercalaire de l'année commune, au lieu de s'embarrasser, comme le faisaient les Perses, dans l'addition fort incommode des mois embolismiques.

L'an 1340 était la 1401e du cycle qui finissait, l'an 1300, comme l'a prouvé M. Biot. Il restait donc à courir 40 ans, soit 10 jours de 4 ans. Le cycle avait commencé le 22 juillet, l'année 1340 commença le 10e jour avant le 22 juillet, c'est-à-dire le 1er août de notre calendrier; le 9e mois commença donc le 30 mars suivant [1], puisque tous les mois égyptiens étaient composés de 30 jours.

Donc le 30 *mars* 1340 *fut le* 1er *jour d'un mois égyptien.*

2° Quel jour tomba la nouvelle lune?

La lune pascale de la mort de N.-S. Jésus-Christ a été tellement discutée, que l'on peut être sûr de partir d'un point bien connu en la choisissant comme point de repère. Or, l'an 33 de J.-C. la lune fut nouvelle le 19 mars, à 12 heures 41 minutes, *un jeudi*. Du 19 mars 33 après J.-C., au 19 mars 1340 avant J.-C., à midi 41 minutes, il s'est écoulé 1373 années tropiques de 365 jours, 2422 166 : soit 501,477 jours 5634. Si nous divisions ce nombre de jours par une lunaison, — (il faut prendre toutes les décimales pour ne pas faire d'erreur), — soit 29 jours, 53058864; nous trouverons qu'il y a 16,981 lunaisons, plus 18 jours, 16 heures, 31 minutes, etc., qui sont l'âge exact de la lune de l'an 1340 au 19 mars, à 12 heures 41 minutes, donc un simple calcul que chacun peut faire, donne exactement *nouvelle lune le* 30 *mars de l'an* 1340, *à* 6 *heures* 45 *minutes du matin*. La condition est donc mathématiquement remplie.

3° Quel jour de la semaine était le 30 mars de l'an 1340?

Nous venons de voir que le 19 mars de l'an 33 de J.-C.

[1] 8 mois de 30 jours donnent 240 jours pleins; que l'on compte sur notre calendrier, le 241e tombe le 30 mars qui était pour les Égyptiens, en l'an 1840 avant J.-C., le 1er jour du 9e mois, Pachon.

était un *jeudi*. Nous trouvons donc que le 30 mars de la même année 33 de J.-C. a été un *lundi*. En divisant par 7 le nombre de jours précédemment trouvé, nous aurons $\frac{501,477}{7}$ j. = 71,639 semaines plus 4 jours jusqu'au 30 mars, exclusivement de l'année 1340 avant J.-C.

Donc, rétrogradant depuis J.-C., nous trouvons que le *lundi* tombe le 4e jour plein avant le 30 mars, dimanche le 3e, samedi le 2e, vendredi le 1er jour et *le 30 mars 1340 avant J.-C. est bien en effet un jeudi* (feria quinta), comme le veut Scaliger, d'après les données de la Bible.

Cette année de 1340, à laquelle nous nous étions arrêté, en tenant compte des données historiques qui ont trait aux expéditions de Ramsès III, se trouve donc remplir les conditions les plus délicates et les plus difficiles qu'on puisse assigner à la fixation d'une date aussi reculée.

On voudra bien nous permettre de la considérer comme absolument exacte.

1re SECTION.

1. *De la valeur de l'année dans la famille d'Abraham.*

Nous sommes arrivés à la partie délicate de cette Etude, car il nous faut mettre en cause la valeur du mot « *année* », dans la période de l'histoire hébraïque qui nous occupe. Nous entendons laisser absolument toute la partie généalogique qui finit à Tharé et nous déclarons non-seulement que notre Etude ne l'atteint pas, mais que les résultats auxquels nous arriverons ne paraissent pas devoir s'y appliquer. C'est tout un autre ordre d'interprétation que demande le chapitre XI de la Bible.

L'histoire de la famille d'Abraham est une histoire *particulière*, comme nous l'avons dit, écrite avec des dates précises et concordantes. Les interprètes seuls y ont introduit les difficultés que nous rencontrerons.

La Bible n'est point en cause ici, mais bien la Chronologie qu'on en a tirée. La *Genèse* porte, dans la simplicité et la naïveté de ses récits le sceau le plus éclatant de la sincérité; loin de la mettre en suspicion, nous prétendons la venger, si le terme n'était pas trop ambitieux, ou du moins

la débarrasser des obscurités dont les interprètes, faute d'un examen assez attentif, ont entouré ses dates et sa chronologie.

Nous disons *interprètes*, car ils ont réellement interprété et préjugé la valeur du mot « *année* », employé par l'Ecriture dans l'histoire d'Abraham et de sa famille.

Une des raisons pour lesquelles, comme le savant M. Lehir, les auteurs chrétiens qui s'occupent de ces choses, déclarent « qu'il n'y a pas de Chronologie de la Bible, » c'est, à notre avis, qu'il n'a pas été possible jusqu'ici de donner la valeur exacte du mot « *année* » dans la période antique. Si l'on a parfaitement aperçu qu'elle n'a point dû ni pu être la même pour toutes les races et toutes les époques, toutefois, dans la pratique, on est toujours retombé dans l'*année solaire*, parce qu'elle est en effet celle à laquelle les peuples ont été invinciblement ramenés par l'usage universel et commun et par le besoin de renfermer les quatre saisons naturelles dans le cercle annuel [1].

Comme celle des peuples contemporains formant de grands Etats, l'année de la famille d'Abraham a été comptée simplement pour une année solaire de 365 jours, et ce sens est devenu tellement classique, qu'il paraît vraiment téméraire de le discuter. Ainsi interprété, ce mot est devenu, pour toute l'histoire antique, un obstacle insurmontable à l'établissement de toute Chronologie sérieuse. On reste stupéfait à la vue de l'immense érudition dépensée par d'innombrables savants pour trouver la place des Hébreux dans l'histoire; elle n'est pas fixée, et celle que donne l'enseignement classique est définitivement, quoi qu'on fasse, renversée aujourd'hui par les faits précis trouvés sur les monuments.

L'étude tendant à développer de ce côté les connaissances historiques, si la solution n'est pas exacte, la concordance avec les faits de l'histoire générale demeurera impossible. La Bible sera peut-être de nouveau et plus sérieusement prise à

[1] Nous prouverons plus loin que l'année a eu des valeurs bien fixes, selon les différents systèmes, mais qu'on a complétement méconnu ces valeurs et qu'on s'est borné à traiter de fables les chiffres très-exacts des Chaldéens et des Égyptiens.

partie et malmenée par les adversaires de la Foi. Tout notre but est d'éviter, dans la mesure de nos forces, ce résultat déplorable.

L'objection se presse ici sous notre plume : « Vous allez » jeter le trouble et l'indécision dans l'esprit de ceux qui » vous liront et peut-être apporter le doute que vous prétendez prévenir. » La réponse est simple. Quand s'est établi, parmi ceux qui étudient, le sens de *période* appliqué aux *jours* de la Genèse, la Foi a-t-elle été ébranlée? La puissance de Dieu a-t-elle paru diminuée de ce qu'on accordait, que le créateur avait fait le monde, non pas en des *jours* de 24 heures, mais en de longues périodes géologiques? Assurément non [1]. L'autorité de la Bible est-elle ébranlée, maintenant qu'il est certain, malgré des dénégations que rien n'appuie, qu'il faut rapprocher de 150 ans toutes les dates, depuis l'*Exode* jusqu'à la Création? Encore une fois non. La puissance de Dieu n'est pas dans le plus ou moins de temps qu'il met à accomplir ses œuvres, à mener à fin la réalisation de ses promesses. Elle est tout entière dans sa puissance créatrice, dans sa Providence qui conduit les événements humains et les fait arriver, à l'heure qu'il leur a marquée, pour concourir à la manifestation de sa miséricorde. L'homme ne doit pas juger Dieu à sa mesure.

Si donc il ressort de cette étude que la valeur du mot « *année* » est moindre que celle qu'on lui a assignée jusqu'ici, la Bible n'en sera point ébranlée, mais plutôt fortifiée [2]; le miracle éclatant de Dieu, dans la perpétuelle protection dont la Providence entoure le peuple choisi, ne sera pas amoindri, mais agrandi. Seulement, quelques faits de longévité disparaîtront, parce qu'ils sont inutiles, et que Dieu ne les a pas produits dans cette période de l'histoire humaine. Dieu n'a pas besoin qu'on exagère les miracles de son bras; ils sont assez

[1] Votr dans les *Annales de phosoilphie* les divers sens que les Pères ont donnés au mot jour, t. XIII, p. 31 ; puis l'article. p. 39; les jours chez les divers peuples, t. XV, p. 253 (2e série) et un article du P. de Valroger analysant l'ouvrage de Buckland sur la *Géologie*, t. II, p. 165 (3e série).

[2] Voir dans les *Annales de philosophie* les différents auteurs qui ont donné diverses valeurs à l'année égyptienne, t. II, p. 445 (4e série).

éclatants par eux-mêmes pour se passer des développements qu'y apporte l'erreur de l'homme.

Nous avons à montrer ici que le système chronologique ordinaire, pour cette période de l'Histoire Sainte, par les longues vies qu'il donne aux personnages, se met en contradiction, non-seulement avec l'histoire contemporaine, mais avec la Bible elle-même, et qu'il arrive à embrouiller les faits les plus clairs du Livre sacré.

Aussi haut qu'on remonte dans l'histoire des peuples et particulièrement dans celle des Chaldéens, contemporains des Hébreux, et dans celle des Egyptiens, la vie humaine apparaît dans les conditions où nous la voyons aujourd'hui. La parole du Psalmiste est toujours vraie : « Les jours de notre vie sont de » 70 années; pour les forts, ils vont à 80 ans; ce qui le dépasse » est fatigue et douleur [1]. » D'après l'Esprit-Saint lui-même, les centenaires sont rares, et cette parole paraît combattre la longévité que les chronologistes attribuent aux patriarches.

Pour expliquer ces longues vies, on dit couramment et on répète avec conviction que la vie simple et paisible de ces tribus de Pasteurs explique fort bien sa longévité. Mais il suffit d'ouvrir la Bible pour voir que la vie des Patriarches n'est pas si paisible qu'on le dit, qu'Ismaël mène une vie fort agitée, que Jacob déclare ses jours mauvais.

La raison nous dit ensuite que la vie errante, dans ces pays souvent desséchés par des vents brûlants, désolés par de fréquentes famines, est moins favorable à la longévité que les habitudes des pays tempérés et même des pays froids. La position de la famille d'Abraham n'était pas autre que celle des nombreuses tribus arabes qui vivaient du produit de leurs troupeaux dans les pâturages plus ou moins abondants de ces contrées. La vie pour les uns comme pour les autres était et devait être à peu près la même. C'est bien du reste ce que la Bible laisse toujours entrevoir.

Si quelque part que ce fût la sainte Ecriture avait déterminé

[1] Dies annorum nostrorum in ipsis septuaginta anni; si autem in potentatibus, octoginta anni, et amplius eorum, labor et dolor (*Psalm.*, LXXXIX, 10).

la valeur de l'année abrahamique, la question serait jugée absolument; mais non-seulement elle ne l'a pas fait dans le sens que nous combattons, elle a parfaitement prouvé au contraire, nous le montrerons, par les rapports qu'elle établit entre les personnages qu'elle fait agir, que l'année dont il s'agit ne peut être une année solaire.

La Bible a-t-elle au moins *une seule fois donné à entendre que les Patriarches vivent plus que leurs contemporains par un privilége spécial?* — Jamais encore.

Comment! il n'y a pas un mot pour célébrer la reconnaissance des personnages à cette occasion et la miséricorde de Dieu à leur égard? Il n'y a pas un mot dans ce sens. Bien plus, il y a des expressions toutes contraires. C'est ainsi que Jacob, présenté par Joseph au roi d'Egypte et interrogé par lui sur son âge, répond : « Les jours de mon pèlerinage sont de 130 ans, *peu » nombreux et mauvais (parvi et mali)* [1]. Cette parole ne veut-elle pas dire que Jacob, malgré le nombre d'années qu'il compte, n'est pas d'un âge exceptionnel? Supposez des années solaires, cette réponse est une sorte de jactance en face du roi d'Egypte, et Jacob manque de gratitude envers la Providence, qui aurait déjà prolongé sa vie de 50 ans au delà de la vie humaine ordinaire, s'il s'agissait d'années communes; mais comme il n'en est rien, la réponse est pieuse et modeste comme il convient à Jacob.

Il est temps d'entrer dans le détail de quelques faits pour montrer l'erreur du système classique.

2. *La chronologie classique est en contradiction avec la Bible dans l'histoire d'Esaü et de Jacob.*

Nous aurions pu nous étendre, avant d'arriver à Esaü, sur ce fait que toutes les personnes nommées dans cette histoire de la famille d'Abraham, vivent à peu près autant les unes que les autres, ou du moins dépassent grandement 100 et 120 ans, qu'elles appartiennent plus ou moins par les alliances à la famille, Laban, Débora, nourrice de Rébecca, et les deux premières femmes d'Esaü qui étaient des Hethéennes; mais pour ne point allonger ce mémoire, nous signalerons seulement,

[1] *Genèse*, XLVII, 9.

avant d'arriver au fait d'Esaü, le roi de Gérare, Abimelek, et son général en chef, Phicol.

Avant la naissance d'Isaac, ils sont déjà à Gérare (Gen. xx, 9) et ils font alliance avec Abraham (xxi, 22). Nous les retrouvons faisant alliance avec Isaac (xxvi, 18), longtemps après la mort d'Abraham, longtemps après la naissance de Jacob, puisque déjà Esaü avait vendu son droit d'aînesse (xxv, 34). Isaac avait à cette époque de 85 à 90 ans, et c'est la distance qu'il faut placer entre ces deux traités conclus par le même Abimelek et le même Phicol. Il faut donc, dans le système des années abrahamiques, leur compter au moins 110 ans de vie, et ils ne paraissent pas arrivés à la décrépitude. Sont-ce donc des années solaires? L'histoire proteste et nous protestons avec elle.

Mais il est nécessaire d'apporter un fait bien clair, bien authentique, qui prouve suffisamment que le calcul ordinaire est faux absolument, mathématiquement; heureusement il y en a un dans cette partie de la Genèse. Le voici :

On lit dans la Genèse (xxviii, 6, 7, 8 et 9) : « Et Esaü, voyant » que son père avait béni Jacob et qu'il l'avait envoyé en Mé» sopotamie de Syrie, afin qu'il prît là une femme; et qu'après » la bénédiction, son père lui avait donné ce commandement : » Tu ne prendras pas pour femme une femme de Chanaan; » et que Jacob, obéissant à son père, s'en était allé en Syrie; » sachant aussi que son père ne voyait pas d'un bon œil les » filles de Chanaan, il alla vers Ismaël, et prit pour femme, » outre celles qu'il avait déjà, Maheleth, fille d'Ismaël, fils » d'Abraham, sœur de Nabaioth. »

Cette Maheleth, fille d'Ismaël, est dite sœur de Nabaioth, pour faire remarquer qu'elle était de la même mère que celui-ci; Ismaël, comme tous les Patriarches, ayant eu plusieurs femmes. C'est ainsi que Jacob, répondant à ses fils qui veulent emmener Benjamin en Egypte, leur dit : « Mon fils ne » descendra pas avec vous. Son frère est mort, et lui, il est » resté seul. *Frater ejus mortuus est et ipse solus remansit* » (xlii, 38). » Il parle ainsi parce que Joseph et Benjamin étaient les deux seuls enfants de Rachel. Maheleth et Nabaioth sont enfants d'une même épouse; or, il est dit que Nabaioth

est *le premier né* d'Ismaël (xxv, 13). Ces faits sont parfaitement clairs et authentiquement établis dans la Bible.

Jacob, à son départ pour la Mésopotamie, avait 77 ans selon le calcul classique admis partout, proclamé et enseigné imperturbablement ; ce chiffre est du reste, comme il est facile de s'en assurer, la conséquence du système [1], et, il faut le dire, il le ruine absolument.

Esaü, frère jumeau de Jacob, avait donc 77 ans passés lorsqu'il alla trouver son oncle Ismaël. Or, Isaac avait engendré ses fils Esaü et Jacob à l'âge de 60 ans (xxv, 26). Il avait alors 137 ans. Ismaël avait au moins 14 ans de plus qu'Isaac (xvii, 25) ; il était donc dans la 151e année de son âge lorsqu'Esaü alla le trouver. Ce sont là des faits simples et des conclusions rigoureusement mathématiques.

On lit au chapitre xxv, 17 : « Les années de la vie d'Ismaël » furent de 137 ans, et ses forces étant épuisées, il mourut et » fut placé près de ses pères. » Il y avait 14 ans qu'Ismaël était mort quand le calcul ordinaire fait arriver Esaü auprès de lui !

Le système classique est évidemment pris ici en défaut, c'est la suite inévitable de ce contre-sens historique qui fait marier Esaü à 49 ans, comme il est écrit dans la Bible, et Jacob à 84 ans, ce qui n'est pas écrit, mais ce qui est inévitablement le résultat du système. Les faits s'enchaînent, il faut bien qu'à un moment ou à un autre l'erreur se fasse jour ; il est impossible de faire concorder un système faux avec les faits réels ; ici l'évidence remplace le raisonnement.

Pendant que nous tenons le mariage de Jacob, voyons le faux absolu des dates qu'on lui donne, il y a là une contradiction morale avec le texte formel de la Bible. Celui-ci est

[1] Voici comment le calcul classique qui prend toutes ces années pour des années solaires est amené à donner le chiffre absurde de 77 ans à Jacob, lorsqu'il va chercher une épouse en Mésopotamie. Jacob, à son arrivée en Égypte avait 130 ans, Joseph, né la 14e année du séjour chez Laban était dans sa 39e annnée.
14 chez Laban, naissance de Joseph.
39 âge de Joseph.
——
53 total à retirer des 130 ans de Jacob, il reste 77 ans pour l'âge qu'il avait au départ !

clair, simple, limpide; les faits se suivent rationnellement. Qu'on lise le xxviie chapitre de la Genèse pour s'en convaincre. En voici le résumé :

Esaü arrivé à 40 ans, — ces 40 années abrahamiques étaient l'âge de la majorité et en général du mariage, — Esaü épouse deux Hethéennes, dont la présence dans la famille était un vrai deuil pour Isaac et Rebecca. Les traditions paternelles, le respect de la religion faisaient une sorte de devoir de prendre la première femme dans la famille pour établir la légitime descendance et la pureté de la race. Rebecca, dans son chagrin, sa colère si l'on veut, a résolu de faire passer la primogéniture et ses bénédictions à Jacob, qui n'a pas pris une femme étrangère et qui, du reste, a acheté ses droits à Esaü pour un plat de lentilles, comme chacun sait,

La bénédiction est surprise par les soins de Rebecca à Isaac. Esaü, plein de douleur et de désespoir, se promit publiquement de tuer son frère à la mort d'Isaac.

« Ces choses furent rapportées à Rebecca, qui fit appeler » Jacob et lui dit : Voici qu'Esaü, ton frère, menace de » te tuer. Maintenant, mon fils, écoute-moi : fuis chez » Laban, mon frère, dans le Hauran ; tu habiteras là, quel- » ques jours jusqu'à ce que la colère de ton frère soit » apaisée et qu'il ait oublié ce que tu lui as fait, et je te rap- » pellerai.Pourquoi perdrais-je mes deux fils en un jour? » Rebecca dit à Isaac : La vie m'est à charge à cause de ces » filles de Heth, si Jacob prend une épouse de la race qui » habite cette terre, je ne veux plus vivre. »

Isaac fit venir Jacob et l'envoya en Mésopotamie, chez Laban.

Voilà le récit de la Genèse. Ést-ce que toutes ces choses ne se suivent pas dans un ordre logique et naturel? Il n'y a plus de date; qu'en est-il besoin? Tous ces événements se suivent dans la 40e année de Jacob et d'Esaü, il n'y a pas la moindre ambiguité. Mais sont venus les chronologistes qui ont trouvé ce chiffre inouï de 77 ans pour le départ de Jacob. Ainsi Jacob est resté sous la menace d'Esaü pendant 37 ans ! Sa mère n'a songé à marier son bien aimé, l'enfant de la bénédiction, le dépositaire des promesses divines, qu'après 97 ans de

mariage, alors qu'elle devait avoir plus de 120 ans d'âge! Comment des hommes sérieux ont-ils pu écrire de pareils chiffres qu'ils n'ont pas trouvés dans l'Écriture? C'est le résultat inéluctable du système, et je dis que ce résultat prouve que le système est faux. Ils ont supposé que les années de la famille d'Abraham étaient des années solaires de même nature que celles qui sont marquées dans le séjour de Jacob en Mésopotamie et dans l'âge de Joseph en Egypte, ils n'ont pas compris que ce sont des années absolument différentes. Au temps de Moïse, ces choses n'offraient aucune difficulté, on connaissait l'année abrahamique, dont nous démontrerons mathématiquement l'existence et on savait son rapport avec les années employées chez les nations voisines. Mais ces traditions se sont perdues et l'embarras est devenu absolument inextricable, il s'agit de les retrouver. C'est le but de cette étude, que le lecteur prenne patience, il verra si nous l'avons atteint.

Répondons à une objection. Lorsque la Bible dit qu'Esaü alla trouver Ismaël, on peut entendre qu'il ne s'agit que de la famille de celui-ci.

Il est intéressant de rechercher l'âge que pouvait avoir la fille d'Ismaël, que la Genèse appelle « *Maheleth*, sœur de « Nabaioth », au verset 9 du ch. XXVIII et « *Basemath*, sœur de Nabaioth », au verset 3 du ch. XXXVI.

Ismaël devenu chasseur (*Juvenis sagittarius*) habita le désert de Pharan et sa mère lui choisit une épouse du pays d'Egypte (XXI, 21). La pensée de la mère fut de lui donner plutôt une compagne, et à elle-même une famille. Attendit-elle que son fils eut 40 ans? La Bible ne le dit pas et ce n'est guère probable. Mais prenons ce chiffre. L'égyptienne, épouse d'Ismaël, à moins d'admettre encore un fait extraordinaire et inutile, ne dut pas mettre au monde *Maheleth* après plus de 30 ou 35 ans de mariage, c'est tout ce que l'extrême probabilité peut accorder, et tout ce qu'on peut admettre, c'est que l'épouse d'Esaü, *fille de la première femme d'Ismaël*, naquit au plus tard dans la 75e année de son père. Elle avait donc quand Esaü vint la prendre pour épouse (151 ans après la naissance d'Ismaël) 75 ans au moins, et plus probablement

90 ans. — C'est encore le résultat forcé du calcul classique qui a présidé à la chronologie de Jacob. Ne sommes-nous pas conduit à répéter encore avec une assurance toujours croissante : « Les années de la période d'Abraham qui expriment les âges » des patriarches ne peuvent pas être des années de 12 mois? »

3. *Confirmation de ces conclusions, dans l'histoire d'Ismaël et dans celle de Moïse.*

Le lecteur se récrierait peut-être si on lui disait que l'Ecriture parle le même langage, si non en termes exprès, mais équivalemment ! Il suffit de rapprocher certains textes parallèles qui s'éclairent réciproquement pour montrer que la Genèse elle-même ne donne pas toujours au mot « *année* » la valeur qu'on lui a supposé, du moins dans la période que nous étudions.

L'histoire d'Agar, renvoyée par Abraham avec son fils Ismaël, est un touchant récit dont les détails sont très-connus. Isaac grandit et « fut sevré et Sara, ayant vu le fils d'Agar » l'égyptienne jouant avec son fils Isaac, dit à Abraham : » chassez cette servante et son fils, car le fils de la servante » ne sera point héritier avec mon fils Isaac. » Abraham, sur » l'ordre de Dieu, prit du pain et une outre pleine d'eau et les » mit sur l'épaule d'Agar, puis il lui donna l'enfant et la » renvoya. Celle-ci, s'en étant allée, errait dans la solitude de » Bersabée; et quand l'eau du vase fut consommée, elle » laissa l'enfant sous un des arbres qui étaient là. Elle s'en » alla et s'assit vis-à-vis de lui, à la distance d'un jet d'arc, » et elle dit : Je ne verrai point mon fils mourir. Et assise loin » de lui, elle éleva sa voix et pleura.

» Or, Dieu entendit la voix de l'enfant, et l'ange de Dieu » appela du ciel Agar, lui disant : Que fais-tu, Agar? Ne » crains point, car Dieu a entendu la voix de l'enfant du lieu » où il est. Lève-toi, *prends l'enfant, et le tiens par la main;* » car je ferai naître de lui un grand peuple.

» Et Dieu ouvrit ses yeux, et elle vit une source d'eau; elle » alla remplir l'outre et donna à boire à l'enfant (xxi, 9). »

Le sens est clair, le recit est simple. Ismaël n'est qu'un enfant d'une 10e d'années au plus. Or, le texte sacré lui donne

14 ans avant la naissance d'Isaac et celui-ci avait, après le sévrage, 3 ans selon les uns, 4 ans selon les autres. Ismaël aurait donc eu de 17 à 18 ans. Le récit de la Bible se refuse absolument à lui donner cet âge, s'il s'agit d'années solaires. Donc, les années Abrahamiques n'étaient pas des années communes de 12 mois.

L'histoire de Moïse jusqu'à l'Exode n'est pas moins inconciliable avec le système des années solaires. « Lorsqu'il eut grandi (*postquam creverat Moyses*, *Exode*, II, 11) il visita ses frères, tua un égyptien qui frappait un hébreu et se vit réduit à s'enfuir. Refugié dans la terre de Madian, il épousa Séphora, l'une des filles de Jethro, prêtre du vrai Dieu, et demeura là à paître les troupeaux de son beau-père et à élever ses enfants. La tradition dont S. Etienne[1] s'est fait l'interprète, constate qu'il avait 40 ans lorsqu'il visita ses frères.

Quand Dieu l'appela à délivrer son peuple, voici ce que Moïse lui-même nous dit de ses enfants : « Moïse prit donc son » épouse et ses fils, et il les plaça sur un âne et revint en » Egypte, portant en sa main la verge de Dieu.[2] » Il est évident que ce ne sont pas encore des hommes faits. En voici une preuve. Au 1er chapitre des Nombres, Dieu dit à Moïse : « Faites le compte de toute la réunion des fils d'Israël, par » familles et par maisons, et prenez le nom de tous ceux qui » sont du sexe masculin, depuis l'*âge de 20 ans* et au-dessus, » de tous les hommes forts d'Israël et vous les compterez, » selon leurs rangs, toi et Aaron[3]. »

On entrait dans la milice d'Israël à l'âge de 20 ans, après la sortie d'Egypte et la réforme du calendrier, comme nous le dirons, c'était l'âge d'homme, l'âge de la milice, du mariage que nous avons vu jusqu'ici compté pour 40 années Abrahamiques.

Les enfants de Moïse n'avaient pas 20 ans, autrement leur père entré dans cette lutte terrible, qui se termina par la délivrance de son peuple, les eût enrôles avec le reste des fils d'Israël. Loin de là, il les renvoya avec leur mère à Jéthro. Nous lisons en effet :

[1] *Actes des Apôtres*, VII, 23.
[2] *Exode*, IV, 20.
[3] *Nombres*, I, 2.

« Jethro, prêtre madianite, allié à Moïse, ayant appris tout » ce que Dieu avait fait, pour Moïse et Israël, son peuple, et » qu'il l'avait tiré d'Egypte, prit Séphora, l'épouse de Moïse, » *que celui-ci lui avait renvoyée et ses deux fils*, dont l'un s'ap- » pelait Gersa..... et l'autre Eliézer..... et il vint trouver » Moïse [1]. »

Que l'on cherche à combiner ce récit, qu'on prenne l'âge de Moïse à sa fuite, l'âge de ses enfants à son retour avec toute la latitude que l'on voudra, qu'on relise tout ce récit dans le texte et qu'on dise si les 80 années Abrahamiques que se donne lui-même Moïse au début de son entreprise, peuvent être comptées pour des années solaires. Le sens littéral, naturel s'y refuse encore, chacun de ces faits proteste contre le système classique. Supprimez les chiffres, tous les faits s'enchaînent avec une netteté qui montre la sincérité de la narration. Introduisez les années solaires, les contradictions surgissent, les impossibilités se multiplient, les improbabilités sautent aux yeux, malgré toutes les explications données de bonne foi et acceptées de même; et, répétons-le bien, *toutes ces difficultés sont nées de la valeur donnée au mot « année »* ET DE CELA SEULEMENT. Cette valeur, *la Bible* ne l'indique nulle part; elle reste donc en dehors de l'interprétation classique et elle *proteste* par ses récits, par les rapports qu'elle établit entre les divers personnages qu'elle fait agir, par tous les détails les plus naïfs, contre cette interprétation.

Il ne nous semble donc point téméraire de rechercher la vérité en dehors de l'opinion commune, en donnant la véritable valeur de l'année d'Abraham. Cette valeur, bien prouvée, rétablira l'harmonie entre tous les faits dont nous venons de parler, en même temps qu'elle apportera la solution de plusieurs questions chronologiques *jusqu'ici insolubles*, et pour lesquelles cette étude n'avait point été faite. Ce ne sera pas l'une des preuves les moins imprévues et les moins singulières de l'exactitude mathématique de la solution que nous proposons.

L'abbé CHEVALLIER,
Curé de Mandres (Seine-et-Oise).

[1] *Exode*, XVIII, 1.

Polémique catholique.

LETTRE DU R. P. RAMIÈRE

DIRECTEUR DES *Études religieuses*

Sur les Principes philosophiques des *Annales*,

AVEC

UNE RÉPONSE DE M. BONNETTY

Sur les Principes philosophiques des *Études religieuses*.

Mon révérend Père,

1. — Quand votre mandataire me remit votre très-longue lettre, en me donnant 4 jours pour savoir si je voudrais la publier, je lui écrivis dès le lendemain, « que sans avoir lu » votre lettre, je promettais de la publier, *avec satisfaction*. » C'est en effet avec satisfaction que je la publie. Car jusqu'à présent, c'est toujours dans des revues et des journaux que mes lecteurs ne lisent pas, que vous avez bien souvent attaqué les *Annales*. Je ne puis donc que me réjouir en voyant qu'enfin c'est chez moi, et en présence de mes lecteurs, que vous vous placez, et ils pourront lire en même temps les accusations et la défense ; ce sera un combat loyal et utile.

Mais avant de publier votre lettre, il y a quelques observations que je dois vous adresser.

2. — D'abord, vous auriez dû me faire quelques excuses, pour avoir dirigé contre les *Annales* une accusation de Panthéisme, quand elles n'avaient fait que reproduire la dissertation d'un de vos Pères, qui avait professé ce Panthéisme dans votre noviciat de Vals, et qui ne publia ce travail, que vous qualifiez de Panthéisme, que sur l'approbation de vos théologiens de Rome, de votre Général et des Supérieurs de Paris, qui en corrigèrent les épreuves. C'est cet article ainsi élaboré, que vous avez déclaré deux fois constituer la doctrine des *Annales*, quoique j'eusse expressément prévenu,

qu'en l'insérant, pour faire plaisir à votre Compagnie, je n'en approuvais pas les principes [1].

Vous avez reconnu vous-même que cette accusation était inexacte, mais vous n'en avez donné aucune rétractation loyale dans la Revue, où vous l'avez insérée. — C'est avant d'engager une polémique dans les *Annales* que vous auriez dû loyalement reconnaître cette erreur.

3. —Vous auriez dû de plus, ce semble, m'adresser quelques remerciements, en ce que lorsque vous avez été attaqué avec une grande violence et avec une abondante collection d'épithètes injurieuses par un de vos anciens confrères, le Père Fabre, ce sont les *Annales* seules qui vous ont défendu et montré l'injustice et l'inconvenance de ces attaques [2]. Il semble que cela méritait un leger remerciement de votre part, au lieu des nouvelles attaques que vous dirigez contre les *Annales*.

4. — En troisième lieu, les *Annales* ont déjà inséré intégralement une autre attaque que vous avez dirigée contre le Traditionalisme qu'elles professent, et elles y ont répondu paragraphe par paragraphe [3]. J'ai de plus et sur le même sujet, inséré en entier une attaque de votre *Civiltà* contre les mêmes doctrines, et j'ai examiné et refuté les raisons qu'elle donne, et exposé quel est le Traditionalisme que les *Annales* défendent [4]. J'ai encore fait la même exposition de doctrine en reproduisant et en réfutant pas à pas les attaques de cette Revue contre M. l'abbé Blessich [5], et de plus j'ai fait la même exposition dans le récent article sur le volumineux ouvrage, où M. l'abbé Blessich répond aux attaques de la *Civiltà cattolica* [6].

Il semble que loyalement c'est là que vous deviez prendre l'exposé du Traditionalisme que les *Annales* professent, et en

[1] Voir cet article publié en 1839, *Annales*, t. XVIII, p. 7 (2e série), et toutes les pièces de cette indigne attaque, t. XVII, p. 325 (5e série), avec la lettre du P. Moigno qui en était l'auteur, p. 336.

[2] Voir *Annales*, t. XIII, p. 254 (5e série).

[3] Voir *Annales*, t. VIII, p. 454 (5e série).

[4] Voir *Annales*, t. X, p. 313 et 325 (4e série).

[5] Voir *Annales*, t. I, p. 7 (6e série).

[6] Voir *Annales*. t. IV, p. 370 (6e série).

faire le sujet de vos critiques. Eh bien ! non, vous ne dites pas un mot de toutes ces expositions, mais vous prenez une autre position que je puis dire peu loyale.

5. — Vous vous transportez, en effet, à 20 ans en arrière, vous parlez des condamnations portées nommément contre la philosophie de M. l'abbé Ubaghs et les Cours professés à l'*Université catholique* de Louvain, et vous prétendez que c'est là que mes doctrines anciennes et récentes ont été condamnées. Cela est-il loyal, et est-ce bien là un exemple d'une discussion honnête entre des défenseurs d'une même cause, entre des chrétiens? Je le laisse à juger à mes lecteurs et à toute personne qui connaîtra ces faits.

Après ces préliminaires qui font connaître ce que vous avez été pour les *Annales*, et ce qu'elles ont été pour vous, j'arrive à l'examen de la thèse que vous soutenez dans la longue lettre que vous m'adressez.

Cette thèse m'étonne et elle étonnera tous ceux qui la connaîtront. Elle consiste à établir, malgré la parole positive du Rapporteur, qui a déclaré que le Concile du Vatican n'avait pas voulu condamner le *Traditionalisme modéré*, à établir, dis-je, que l'adhésion donnée par plus de 600 évêques à cette parole de leur rapporteur, n'a aucune autorité, et que ce Traditionalisme, au contraire, a été condamné et bien condamné. Voilà, mon R. Père, la thèse audacieuse que vous osez établir. Non, rien d'aussi injurieux n'a été dit contre le Concile. Vous dépassez les catholiques libéraux, et les *vieux catholiques* les plus acharnés. Car ceux-ci prétendent que la réunion du Vatican n'est pas un véritable Concile, et vous, en reconnaissant que l'assemblée du Vatican est un véritable Concile, vous prétendez que ses décisions privées n'ont aucune valeur, et ne méritent pas même que vous les énonciez.

C'est effrayant, et cela est.

Je vais, en effet, avant de publier votre lettre, répondre loyalement à toutes vos attaques; et puis, comme vous le dites, nos lecteurs jugeront.

I

6. — Vous citez d'abord, mon R. Père, les paroles de notre commun ami M. Veuillot, disant « que le Concile du Vatican

» a terminé les contestations *doctrinales* et qu'il faut envoyer » à la fin du monde les contestations *personnelles;* » j'adopte ces paroles, mais je vous ferai observer d'abord qu'il s'agit ici d'une question souverainement *doctrinale,* ensuite que ce n'est pas moi qui vous ai attaqué, c'est vous qui avez recommencé à calomnier les *Annales,* par des assertions qui sont inexactes *matériellement,* malgré que vous ne vouliez pas en convenir. Sur cela, je dois vous rappeler que notre vaillant athlète a dit aussi quelque part : « Il y a des vérités fausses et des men- » songes vrais. » Or, c'est ce que je vais montrer dans votre thèse, plus clair que le jour (voir ci-après, p. 301).

7. — Je ne puis accepter le brevet de *pure bienveillance* que vous vous donnez pour l'insertion de mes réclamations. La loi est là et c'est à cette loi que vous avez obéi. J'y obéis moi-même en ce moment, quand j'aurais pu faire comme vous, vous forcer à recourir à l'huissier et vous faire payer chèrement votre longue réponse. Mais j'ai trouvé cela peu digne et peu loyal (ci-après, p. 301).

8. — Vous déclarez ensuite que dans vos assertions contre lesquelles j'ai réclamé, il n'y a ni *erreur* ni *fausseté,* et que mes réclamations sont *suffisamment réfutées* par la réponse du P. Sommervogel. Ainsi, il serait vrai que Mgr Doney a publié le premier les 4 propositions de l'Index, quoique ces propositions ne soient pas celles de l'Index; — ainsi, vous soutenez que l'Index les a condamnées, quoique le P. Modena ait déclaré ne *porter aucun jugement,* ni les déclarer *erronées, suspectes* ou *dangereuses;* — vous soutenez que c'est Mgr Darboy qui a formulé ces propositions, quoi qu'elles aient été formulées par le Pape et l'Index, 15 et 9 ans auparavant; — vous soutenez que plusieurs personnes ont signé les propositions, quoique moi seul je les aie signées, etc., etc. Sur cela, mon R. Père, les mots me manquent pour exprimer ma pensée. Vous vous faites Dieu, mon R. Père, et même plus que Dieu, vous avez le mérite ultra-divin de *faire l'erreur-vérité.* Je vous en fais mon compliment (ci-après, p. 301).

9. — Puis pour la gloire de la vérité, et dans l'intérêt de mes lecteurs, dites-vous, vous me demandez s'il m'est permis de raviver la question du Traditionalisme malgré

la volonté du Saint-Siége, et promettez de montrer que le Concile, loin d'approuver le ***Traditionalisme modéré***, l'a frappé d'anathème. Je vous remercie de m'appliquer, ainsi qu'à mes lecteurs, le zèle de la vérité qui vous dévore, mais il me semble que vous auriez dû le déverser un peu sur vous. Car, comme je vous l'ai dit, ce n'est pas moi qui ai ravivé la querelle, c'est vous dans votre note toute inexacte et fausse. D'ailleurs, prétendre que citer une décision du sacré Concile du Vatican, c'est aller contre la volonté du Saint-Siége, c'est une hardiesse que vous seul pouvez réaliser.

II

10. — Pour entrer en matière, vous me reprochez de n'être pas allé à vous, en approuvant un article où vous résumiez la doctrine de votre ancien livre, de l'***Unité dans l'enseignement de la philosophie***, que vous dites avoir été complètement approuvé de Mgr Parisis et de la *Civiltà*. Je vous dirai d'abord que lorsqu'on cite Mgr Parisis, on doit dire dans quel livre se trouve cette *pleine adhésion*. Je soutiens moi, que Mgr Parisis n'a pas pu approuver un livre où se trouve une théorie toute Panthéiste, que vous avez été obligé de rétracter, comme je vous le rappellerai un peu plus loin. Mais c'est ici que je vous reproche comme un manque de vérité et de reconnaissance, de n'avoir pas dit que toute l'école de Louvain, dom Gardereau, votre ex-confrère, M. l'abbé Fabre, ont réfuté toutes vos théories, vous ont accusé d'être Panthéiste, et vous ont forcé à désavouer vos paroles. Les *Annales* seules ont exposé loyalement cette polémique et vous ont défendu quand elles l'ont pu. Je vous reproche de ne pas dire qu'elles ont reproduit toutes les attaques que vous avez dirigées contre un Traditionalisme que vous aviez inventé, et ne pas répondre ici à toutes les raison que je vous avais données [1]. Vous vous présentez tout vierge, comme si rien de tout cela n'avait été dit, et supprimez ainsi les contradictions, les réfutations, les explications à vous adressées, et les rétractations que vous avez été obligé de faire. Telle est la position que vous vous faites. C'est là ce que l'on appelle une *vérité fausse*.

Au lieu donc de répondre aux observations que je vous

[1] Voir les deux articles des *Annales*, t. VIII, p. 303 et 429 (5e série).

avais faites, vous prenez une voie détournée, et sans plus citer aucune de mes explications, vous braquez contre moi et contre les Pères du Concile du Vatican une pièce nouvelle, qui consiste à dire :

Les doctrines de l'*Université catholique* de Louvain ont été condamnées, vous avez adhéré à ces doctrines, donc vous avez été condamné.

11. — Pour prouver votre assertion vous dites : « En re- » produisant l'exposé des professeurs de Louvain vous avez » accompagné chaque article de vos remarques qui ont un » double objet : *Renier le Traditionalisme exagéré que les doc-* » *teurs belges repoussent, et adhérer au Traditionalisme modéré,* » *tel qu'ils l'exposent* (ci-après, p.303). »

Ce qui clairement veut dire que je suis complétement d'accord avec les docteurs belges, et sur ce qu'ils rejettent et sur ce qu'ils admettent.

Or, vous me permettrez de vous dire que ce que vous dites là est complétement faux, faux à toutes les lignes, car mes remarques ont continuellement pour but de séparer mes opinions de celles des docteurs belges. Ceux-ci séparent complétement et d'un bout jusqu'à l'autre les doctrines belges, du Traditionalisme de nos amis français,et moi je montre à chaque paragraphe les nombreuses erreurs ontologistes et rationalistes que je repousse, et sur ces deux oppositions radicales, vous, R. Père, vous venez jeter une union complète; c'est à n'y pas croire; que nos lecteurs lisent quelques unes de ces pages et ils verront où se trouve la vérité [1]. — Or, vous formulez vos attaques sans citer. Pardon, vons exhibez une citation de quatre lignes. La voici :

« Le témoignage de la révélation divine, conservé et ré- » pandu chez tous les peuples par une tradition continue, » doit être considérée comme la seule source et le seul prin- » cipe *des vérités naturelles.* » Vous attribuez ces paroles aux docteurs belges et vous renvoyez aux *Annales*, t. I, p. 285. (Ci-après, p. 303.)

Eh bien, ces quatre lignes contiennent une falsification indigne. Il n'y a pas dans le texte la connaissance des *vérités*

[1] Voir *Annales*, t. I, p. 228 (5e série).

naturelles, mais *des vérités de la Religion naturelle;* c'est une thèse que vous inventez. Vous renouvelez ainsi vos calomnies contre les Traditionalistes. Vous leur avez toujours reproché faussement d'*anéantir la raison* en soutenant, suivant l'expression fausse de votre P. Chastel, « que la philosophie n'est » rien et ne sera jamais rien [1],» et que la raison n'est pas capable de connaître *aucune vérité naturelle;* tandis que nos traditionalistes lui refusent seulement la puissance de connaître les dogmes de la *Religion naturelle, nécessaires à croire et à pratiquer*. Les *Annales* ont répété cette thèse cent fois, elles l'exposent en particulier là même, p. 287, dans le volume que vous citez, et reprochent à la *Civiltà* d'avoir formulé cette accusation (p. 292).

Lorsque donc vous transformez *Religion naturelle* en *vérités naturelles*, vous falsifiez, mon R. Père, les docteurs de Louvain.

J'ajoute que lorsque vous dites que j'ai repoussé *avec beaucoup d'énergie* cette opinion des professeurs de Louvain, vous dites une chose fantastique. Car je ne pouvais pas refuter ce que les professeurs ne disaient pas. Voici ma réponse prétendue énergique :

« Nous convenons que les Traditionnalistes français n'adop- » tent pas les opinions des traditionalistes belges sur l'état » primitif de l'âme humaine. Ceux-ci sont Ontologistes et nos » lecteurs ont déjà vu comment la *Civiltà cattolica* réfutait » cet ontologismes (p. 285). » Et nous citions les paroles des belges, et donnions le texte de S. Thomas sur l'âme humaine.

12. — Ce qui est parfaitement exact, c'est quand vous me reprochez, ainsi qu'aux docteurs de Louvain, de reconnaitre la *nécessité absolue* de l'enseignement de la mère à l'enfant, de la société à l'individu, tandis que vous vous n'admettez qu'une *nécessité morale*. C'est en cela que vous faites consister la différence entre vos doctrines et les nôtres. Il faut ici vous citer.

Des deux côtés on admet, ou du moins on peut admettre que, *de fait*, l'homme totalement privé du secours de l'enseignement n'arriverait jamais à

[1] Voir les *Annales*, t. XIX, p. 453 et XX, p. 61 (3e série) et surtout t. V, p. 292 (4e série).

une connaissance distincte de Dieu et de sa loi, mais tandis que ceux qui voient là une impossibilité *purement morale* la font dériver uniquement des obstacles accidentels qui, dans notre état présent, empêchent le *développement* de la force native de la raison humaine, on ne peut en faire *une nécessité absolue* sans établir par là même une essentielle disproportion entre cette force native de la raison et les *vérités morales* (ci-après, p. 5).

Eh bien, oui, mon R. Père, nous soutenons qu'un enseignement quelconque, et même très-nombreux, est absolument nécessaire dans l'état actuel de l'homme. Ce qui veut dire qu'il est *absolument nécessaire* que l'enfant ait un père et une mère; *absolument nécessaire* qu'il soit nourri par un autre; *absolument nécessaire* qu'il en apprenne une langue, et avec la langue, presque toute la science philosophique naturelle, et que cela lui est aussi nécessaire pour son âme que le pain pour son corps.

Oui, j'admets avec les docteurs de Louvain la nécessité de cet enseignement extérieur, avec cette différence, essentielle pourtant, que, eux, admettent comme vous, *que les idées sont innées*, mises de Dieu, conséquemment divines, et que l'enseignement extérieur ne fait *que les développer*. C'est votre thèse professée dans votre cahier d'octobre dernier[1]; en sorte que si cette opinion a été condamnée, c'est vous qui êtes condamné avec les docteurs de Louvain.

Ici, mon Père, vous vous montrez fort en arrière de l'état présent de la polémique, car tous vos confrères anti-traditionalistes sont forcés d'admettre cette nécessité.

« Aristote et Platon, dit Mgr Maret le grand ennemi du » traditionalisme, n'étaient pas dépourvus de toute tradition? » Car qu'est-ce que l'homme sans la tradition? *Il n'est pas*[2]. »

« Dans l'ordre chronologique ou historique, dit votre P. Perrone, *toutes les vérités* ont été connues primitivement en réalité *par une révélation positive*[3]. »

Et cependant ce sont ces auteurs qui ont inventé un ordre

[1] Voir la citation dans les *Annales*, ci-dessus, p. 221.

[2] Mgr Maret, *Théodicée chrétienne*, p. 130, 2e édition.

[3] Voir *Prælectiones theol.*, pars. III, s. 1, c. I, n. 1; édition Migne, t. II, p. 1268; et dans les *Annales*, t. I, p. 9 (6e série). — Voir en outre l'opinion du P. Gratry, *ibid.*, p. 124.

logique, où l'homme n'aurait besoin d'aucun enseignement extérieur, homme que Mgr Maret appelle *chimérique* [1].

13. — Vous, au lieu de cette nécessité de fait, vous soutenez qu'il n'y a là que des obstacles empêchant le *développement de la force native de la raison*. Ainsi donc vous vous rencontrez, comme je viens de vous le dire, avec les professeurs de Louvain qui soutiennent ces *idées innées, se développant successivement*, système que vous professez ouvertement dans les *Études*, comme vous le dites expressément. Or, si ces idées sont posées de Dieu, il s'ensuit que toutes celles qui se développeront seront divines, plus ou moins développées, mais toujours divines. Il n'y a plus d'enseignement, de *livraison* d'une chose ignorée ou qu'on n'avait pas, on apprend ce qu'on savait déjà, *absque traditam doctrinam*, comme voulait le faire approuver Mgr Maret par le Concile. Le Concile a réprouvé cette doctrine, mais cette réprobation ne signifie rien selon vous, comme vous allez le dire fort irrévérentieusement.

Ainsi nous voilà fixés et en présence.

Nous soutenons que l'enseignement extérieur, celui de la mère à l'enfant, lui est absolument nécessaire, et au même titre que le pain pour le corps (ci-après, p. 303).

C'est la doctrine que vous prétendez condamnée. Voyons.

II

14. — Vous appelez ici à votre aide l'exposition qu'en fait M. l'abbé Avanzini dans les *Acta sanctæ sedis*, mais vous oubliez de dire que cet auteur fait remarquer que les professeurs de Louvain soutiennent, comme vous, le système du *développement* de la raison (*sufficienter evoluta*), comme c'est une opinion que nous rejetons complétement, la condamnation, si elle a eu lieu, frappe seulement les professeurs belges et le P. Ramière, qui est en cela de leur avis (ci-après, p. 303).

15. — Vous citez ensuite le 2e canon condamnant, dites-vous, le Traditionalisme exagéré, et malheureusement vous n'avez pas compris le texte de ce canon, comme va le prouver Mgr d'Aquila (ci-après, p. 284).

J'ai dit, et je soutiens encore, que le Sacré Concile du Va-

[1] *Dignité de la raison*, p. 365.

tican, en rejetant les amendements proposés contre le Traditionalisme modéré et en faveur de la *raison seule*, a reprouvé cette doctrine. Vous vous soutenez que cette réprobation ne signifie rien, et vous m'accusez même d'être un vrai gallican, un hérétique qui met le Concile au dessus du Pape. Nous allons voir qui de nous deux respecte plus le Concile et le Pape.

Vous avouez d'abord que Mgr Maret et vos amis avaient proposé des amendements dirigés *contre le traditionalisme moderne;* vous avouez de plus que le Concile a rejeté ces amendements. Toute la question est de savoir quelle est la valeur de cette réprobation.

Pour moi, considérant qu'il n'y a jamais eu un Concile plus nombreux, jamais un Concile dont les pensées aient été plus conformes à celles du Saint-Siége; considérant que c'est sur l'initiative de ce Concile que toutes les décisions doctrinales ont été prises; considérant que le Saint-Père lui-même s'appuye sur l'approbation de ce Concile, *Sacro approbante Concilio*, dit-il en tête de sa Constitution dogmatique, j'ai cru que ses décisions devaient être reçues par tous les fidèles comme une décision de l'Eglise. Vous faites sonner très-haut que ces décisions concernant le rejet des amendements n'ont pas été approuvées par le Saint-Siége. Je reponds que jamais le Saint-Siége n'approuve ce qui se passe dans les Congrégations. Vous n'apprenez rien là-dessus à mes lecteurs, car je l'avais dit à l'avance. Le Saint-Siége n'approuve que les canons formulés par le Concile; mais n'est-ce pas sur les décisions prises dans les Congrégations générales que le Concile forme ses canons? Répondez à cela, mon R. Père.

Mais vous faites connaître votre réponse, elle est effrayante, oui effrayante. Vous prétendez que le *traditionalisme moderne*, que le Concile a approuvé, par la bouche de son rapporteur, a été condamné par un de ses canons, et surtout a été condamné par d'anciennes condamnations. Voilà ce que je pense et ce que vous pensez des décisions prises, à peu près à l'unanimité, dans une Congrégation générale du Concile.

Et sur cela, vous jugez que ces décisions ne méritent pas même d'être citées par vous et vos Revues (ci-après, p.304).

Voilà notre position réciproque par rapport au Concile. Je dis que celle que vous prenez est pire, que celle de tous les catholiques libéraux, ennemis du Concile. Ceux-ci prétendent que le Concile n'a pas été libre, et que par conséquent ce n'est pas un Concile, vous, vous le regardez comme un vrai Concile, et refusez même de faire connaître ses décisions intérieures.

Que nos lecteurs jugent.

16. — Mais avant de traiter à fond cette question, il faut que je montre combien sont fausses une foule d'allégations que vous formulez contre moi. A vous entendre, j'ai voulu ériger le Traditionalisme *en dogme de foi*, tandis que j'ai fait observer que cet acte du Concile n'a pas reçu la sanction officielle; vous m'accusez d'avoir infligé aux Revues, qui n'ont pas publié ces *actes*, les notes injurieuses d'*ignorance*, d'*illuminisme*, de *forfaiture*, paroles que vous soulignez et que je n'ai pas prononcées; puis les paroles que j'ai dites, au singulier, en réponse à une assertion du directeur de votre *Civiltà cattolica*, vous les adressez à toutes les Revues. Je leur laisse le soin de vous en remercier.

Je n'ai point jugé les intentions des Revues qui n'ont pas cru devoir publier les actes du Concile. Mais je me suis étonné et je m'étonne encore, que des journaux qui ont publié presque toutes les injures proférées contre le Concile et contre le Pape, par exemple, les lettres injurieuses de Mazzini, de Garibaldi, des journaux de la Révolution, n'aient pas cru devoir publier des actes authentiques du sacré Concile. Notez que je n'ai jamais demandé qu'on publiât les conséquences que j'ai cru devoir en tirer, mais purement et simplement les textes. C'est ce que j'ai appelé une *conspiration du silence*, et je persiste à vous le reprocher à vous-même.

Et à ce propos vous me reprochez de prétendre avoir raison contre tous, et vous ne faites pas attention que c'est vous qui résistez à la décision de plus de 600 évêques (ci-après, p. 305).

17. — Ici vous me demandez avec une hauteur magistrale si je puis sérieusement croire que le rejet d'un projet de *définition par un Concile équivaut à la condamnation de la doc-*

trine énoncée dans le projet. Eh bien, oui, quand le rapporteur dit expressément :

« Le Concile n'a pas voulu condamner le *traditionalisme* » *modéré*, par lequel est admis l'enseignement social, prove- » nant de la primitive révélation faite à nos premiers parents » par le Dieu créateur [1]. »

Quand le Concile rejette les propositions de Mgr Maret, après ces paroles, je dis qu'il a voté suivant ces paroles, et c'est rendre les 600 Pères stupides, s'ils ont voté tout autre chose, comme vous le prétendez ; c'est le bon sens qui dit cela.

Quant à ce que vous dites, qu'en adoptant cette décision des Pères, je serais obligé en même temps de *faire connaître toutes les décisions* du Concile sous peine de *forfaiture envers le Concile* ; cela est fantastique et ne mérite pas réfutation. On est obligé d'admettre ce qui est connu, et être prêt à recevoir ce qui n'est pas connu. C'est le bon sens et le devoir. En refusant obstinément de faire connaître un acte du Concile, vous manquez à vos devoirs, et privez vos lecteurs d'une connaissance au moins respectable (ci-après, p. 305).

Voilà pour le premier reproche.

18. — Vous m'accusez spécialement d'être un Gallican effréné, parce que j'ai dit que tout chrétien devait recevoir avec respect les décisions *infaillibles* du Concile. C'est sur ce mot infaillible que vous vous révoltez, parce que cette décision n'a pas reçu la sanction du Pape. Vous dites qu'aucun de mes lecteurs n'ignore « que le Souverain Pontife n'est » jamais intervenu dans les Congrégations où les amende- » ments étaient discutés. »

Je le sais, et j'en avais prévenu mes lecteurs. Ils ne pouvaient être induits en erreur sur la valeur que je donnais au mot infaillible. Mais vous, R. Père, quelle valeur donnez-vous donc à une décision prise par la presque unanimité des Pères du Concile ? Le Saint-Père l'a prise et la prend pour une inspiration du Saint-Esprit (*sacro approbante concilio*), je fais comme le Saint-Père. Et vous, mon R. Père, vous méprisez cette décision, jusqu'à ne vouloir pas même

[1] Voir *Annales*, t. II, p. 95 (6e série).

daigner la faire connaître à vos lecteurs. Je crois que le Saint-Esprit préside aux assemblées générales de l'Église, dès lors, eh bien! oui, je regarde comme étant d'une autorité inattaquable les décisions des Pères, qui ne sont pas de celles qui doivent être approuvées par le Saint-Père. Oui, je crois que pas un catholique n'a le droit de s'insurger contre celle du Concile de Trente dont vous parlez, quoique bien différente de celle dont il s'agit ici. Et vous tous, qui vous dites les défenseurs exclusifs de l'Église, qu'en pensez vous? Vous n'en dites rien, mais attendez un moment, je vais vous dire le cas que vous faites et des décisions du Concile et des décisions des Papes. Oui, je vais vous le dire (voir ci-après, p. 286 et 289).

19. — Mais c'est ici que votre zèle s'échauffe et me reproche de n'avoir pas suivi le *charitable avertissement* de votre *Civiltà*, qui me disait, en refusant de publier l'acte du Concile, qu'elle me prouverait *que rien n'est favorable au traditionalisme*. D'abord, je ne vois pas ce qu'il y a là de charitable, et si je manque à la charité, en adhérant à la décision des 600 Pères, au lieu d'accepter la décision future de la *Civiltà*. Mais ce que n'a pas fait cette charitable Revue, vous venez le faire, et nous avons déjà vu avec quel succès. Ici, enfin, vous assurez que vous ne publiez pas la décision, parce que ce serait mettre le Concile *en contradiction avec lui-même*. Sans doute, cela ne peut être et cela n'est pas. Voilà pourquoi je n'ai pas caché ses décisions. C'est par égard pour la lourde faute du Concile que vous les cachez. Comme vous l'avez dit de ma lettre, c'est pour l'honneur du Concile que vous tenez cet acte dans vos cartons. Car vous ne niez pas que les deux décisions, que vous dites contraires, existent. Je ne les ai ni inventées ni faussées. Vous tenez donc le Concile, guidé par le Saint-Esprit, comme s'étant contredit; car, dites-vous, *il est impossible de reculer*. Eh bien, cher et vénéré Père, je vais montrer à mes lecteurs, car je doute de vous convaincre vous-même, je vais leur montrer que vous n'avez pas compris les paroles et les canons du Concile. Et n'allez pas vous récrier, ce n'est pas moi qui vais parler, je vais vous faire entendre la parole d'un des Pères du Concile, de celui qui

a entendu la discussion, et, quoi que vous puissiez en penser, a compris l'intention du Concile. Ecoutez, vous, mes lecteurs, pour lesquels le Père Ramière a écrit son long réquisitoire contre le Concile.

Voici donc comment explique le canon *de fide* Mgr d'Aquila dans la magistrale *Instruction pastorale* qu'il a faite sur le Concile et que le S. Père déclare exacte, claire et solide (ci-après, p. 318).

Après avoir cité les excès des doctrines de Bautain et de Lamennais, Mgr d'Aquila ajoute :

« Dans la suite, le *Traditionalisme* prit une forme *modérée,* » et arriva à se renfermer dans ses propres limites. Il admet » donc les *forces natives* de la raison ; mais il ajoute qu'elles n'en » viendraient point à l'acte, au moins pour ce que l'on doit » croire et pratiquer, si elles n'étaient éveillées et guidées par » le magistère de la tradition sociale, à la tête de laquelle est la » Religion, l'Église, attendu que les premiers hommes du- » rent être instruits par Dieu même, et de Dieu précisément, » comme nous l'enseignent la Bible [1] et la plus profonde phi- » losophie, *ils reçurent le langage et avec le langage les idées.* » Partant les rationalistes modernes, qui, arrivés au degré » actuel du développement raisonnable, se révoltent contre » Dieu et l'autorité du magistère religieux, sont semblables à » ces jeunes gens qui, parvenus à la force de travailler et de » vivre par eux-mêmes, méconnaissent l'autorité des pères et » les bienfaits de ceux qui les ont nourris et éduqués.

» La question du *Traditionalisme* fut proposée de nouveau » dans le Concile du Vatican, et les Pères furent interrogés si » dans le chapitre et le canon dans lesquels sont affirmées les » fonctions de la raison humaine, il leur plairait d'insérer » quelque phrase qui eût explicitement touché aux traditiona- » listes, qui refusent à la raison la faculté de connaître Dieu » avec certitude, *de par soi seule.* La question fut vivement » débattue, et, à la fin, on convint qu'il ne serait fait nulle » mention expresse du traditionalisme, de peur qu'en con- » damnant la forme absolue, ou le *fidéisme,* on en vînt à atta-

[1] *Eccli.*, c. XVII, y. 5 et suivants; texte souvent donné par les *Annales*, voir t. XX, p. 402 (5e série).

» quer aussi la forme modérée; celle-ci, amplement exposée
» et rigoureusement défendue par un évêque des provinces
» napolitaines, au nom de plusieurs de ses confrères, et sou-
» tenue ensuite par d'autres évêques italiens, français et
» d'autres nations, provoqua des déclarations explicites de la
» commission des évêques rédacteurs de la constitution dog-
» matique *de Fide*; ils assurèrent que dans le Schema réformé
» on n'avait jamais entendu censurer le *traditionalisme*,
» comme il avait été exposé et défendu dans le sein du Con-
» cile, mais seulement *le fidéisme*. Mais, au contraire, pour
» éloigner tout rapport de censure contre le *traditionalisme*
» *modéré*, la forme du canon fût rédigée de telle sorte que
» personne ne pourrait croire que le Concile attribuait à la
» *nue raison de chaque individu humain, isolé*, la faculté
» prompte (ou native *spedita* [1]) de connaître Dieu. C'est pour-
» quoi aux expressions : *ab homine naturali rationis lumine*,
» furent substituées les autres : *Naturali humanæ rationis*
» *lumine*. La prévoyance des Pères fut si circonspecte [2] que
» plusieurs, peut-être, ne verront pas la différence d'une
» phrase à l'autre; mais si l'on réfléchit un peu dessus, on
» verra clairement que la seconde phrase fait allusion à la
» raison de l'*homme concret et réel*, qui se développe par tous
» les moyens de la société, plutôt qu'à la raison de l'homme
» *abstrait et logique*, dont le Concile n'entendait nullement
» s'occuper, mais il en laissait l'entière investigation aux
» écoles. Et, par ce motif, après les observations d'un
» Père de la députation *de fide*, on omit entièrement dans
» la rédaction finale du texte le second membre de la
» première période, dans lequel on disait... *certo cognosci*
» *posse neque ad hoc traditam de Deo doctrinam necessariam*
» *esse* [3].

» Nous avons voulu noter ces choses afin que l'on com-
» prenne mieux le sens du chapitre que nous avons à exposer,

[1] M. l'abbé Maupied en traduisant *la faculté de connaître facilement Dieu*, a changé le sens de Mgr Filippi.

[2] En traduisant *sottile*, par *subtile*, M. Maupied donne une idée peu avantageuse, qui n'est pas dans l'original.

[3] C'était l'amendement de Mgr Maret et de ses amis.

» et que vous ayez une preuve de la grande diligence que le
» Concile du Vatican apportait dans les questions, de la scru-
» puleuse réserve avec laquelle il procédait dans ses cen-
» sures [1]. »

Voilà, ce me semble, une exposition magistrale et autorisée [2], c'est le récit du fait et la constatation de la pensée du Concile. Qu'on nous dise si toutes les paroles du P. Ramière ne sont pas une négation de ce fait et de cet esprit, et par conséquent une attaque directe contre le Concile?

20. — Voilà la vraie conciliation des deux textes que vous déclarez contradictoires et inconciliables. Qu'en pensez-vous, mon R. Père, et qu'en pensent nos communs lecteurs? Mais à ces accusations charitables autant que véhémentes et inexactes, que vous portez contre moi, d'être en opposition avec le Concile, vous me permettrez de montrer que c'est vous-même qui avez été et êtes encore en révolte contre les canons et les anathèmes du Concile.

Le 1er canon n° 3 *de fide* du Concile du Vatican porte :

« Si quelqu'un dit qu'il n'y a qu'une seule et même substance
» ou essence de Dieu et de toutes choses, qu'il soit ana-
» thème [3]. »

C'est la condamnation du *Panthéisme ;* tous ceux qui le soutiennent ou qui l'ont soutenu tombent sous le coup de cet anathème. Or il se trouve que vous avez, selon votre fantaisie, blâmé ou soutenu le Panthéisme.

En 1839, comme je l'ai déjà dit, les *Annales* insérèrent une dissertation d'un de vos Pères, que vous avez attaquée en 1861, comme renfermant *le Panthéisme le plus raffiné* [4], mais en l'attribuant aux *Annales* qui avaient protesté contre ce système. Vous avez renouvelé cette attaque contre le Panthéisme et

[1] *Lettre pastorale* de Mgr Filippi, évêque d'Aquila, *sur les deux constitutions dogmatiques proclamées dans la 3e et la 4e session du Concile du Vatican*, p. 38 du texte italien; et traduite par M. l'abbé Maupied, dans son livre : *Le triomphe de l'Église au Concile du Vatican*, p. 45. —Voir une longue *analyse* dans les *Annales*, t. II, p. 391 (6e série).

[2] Voir ci-après le Bref du S. Père, p. 318.

[3] *Annales*, t. I, p. 260 (6e série).

[4] *De l'unité dans l'enseignement*, par le R. P. Ramière, p. 176.

contre les *Annales* en 1863 ; vos pères Kleutgen et votre *Civiltà* ont aussi protesté contre ce Panthéisme en 1868, toujours en attribuant cette doctrine aux *Annales*.

Combattre le Panthéisme c'est très-louable, et on ne peut qu'y applaudir.

Mais le P. Moigno, auteur de la dissertation, ayant prouvé qu'elle avait été approuvée par vos théologiens de Rome, et par votre Général, que ces principes avaient été enseignés dans votre Noviciat de Vals, un de vos anciens collègues, l'ex-père Fabre ayant assuré la même chose, alors vous voulûtes disculper, non les *Annales* (cette calomnie ne mérite pas d'être rétractée), mais les Pères de votre Compagnie, et vous excusez en ces termes *ce Panthéisme raffiné*, que vous aviez trouvé avec raison dans leur doctrine.

Que dans un moment où la France entière avait oublié les traditions scolastiques, quelques professeurs de l'un de nos séminaires aient cru, avec tant d'autres esprits éminents, ne pouvoir mieux triompher du matérialisme qu'au moyen des principes de Descartes; que l'un d'eux poussant plus loin que les autres l'application de ces principes, ait obtenu l'autorisation de publier une théorie, *dont alors personne ne soupçonnait le danger*, voilà certes ce qui n'a lieu d'étonner personne... Se tromper, c'est le lot commun de tous les hommes, des Religieux comme des autres; mais savoir corriger son erreur supposée, dans le corps aussi bien que dans les individus, une énergie de bonne volonté, qui n'est pas tout à fait aussi commune que la faiblesse d'où procède l'erreur. La Compagnie de Jésus n'a donc pas trop à rougir des changements imputés, à tort ou à raison, à l'un de ses séminaires [1].

Voilà comment vous excusez l'enseignement que vous avez appelé le *Panthéisme le plus raffiné*, et en excusant votre Compagnie, vous accusez toute l'Eglise en disant que *personne alors ne soupçonnait le danger* de la théorie du Panthéisme. Cela est un peu fort; mais toujours est-il que vous avouez que l'enseignement de votre Compagnie n'est pas toujours très-sûr.

Mais ce qui est plus étonnant, c'est que vous-même, mon R. Père, dans ce même livre où vous saisissez l'occasion de calomnier les *Annales*, vous reproduisez une théorie panthéiste plus claire, plus ample que celle précédemment enseignée dans votre Compagnie. Voici en effet ce que vous dites :

[1] *Revue du Monde catholique*, 25 sept. 1863, p. 259, et *Annales*, t. VIII, p. 373 (5e série).

L'infinité de perfection que Dieu possède au-dedans de lui-même est souverainement simple; car s'il y avait division, il y aurait aussi exclusion; il y aurait limite et par conséquent il y aurait plus d'infinité. Mais aussitôt que cet Infini souverainement simple, voudra *se répandre hors de lui-même*, comme il ne pourra évidemment se donner et se *reproduire* tout entier, il devra *diviser les rayons* de sa perfection infinie; de là *naîtra* la multiplicité et la diversité dans les essences des choses créées.....

Si nous voulons avoir la raison dernière de la possibilité des choses, il faut aller la chercher dans l'essence de Dieu, en tant que cette essence *peut communiquer à l'homme, à un degré fini*, l'être qu'elle possède à un degré infini. Quant à la forme que doivent revêtir les choses possibles, quand elles *passeront* à l'existence, elle n'est en Dieu qu'autant qu'il la conçoit par son intelligence, et c'est ce concept des différentes formes sous lesquelles *l'essence de Dieu peut se communiquer hors de lui*, qui constitue l'idée divine des créatures; et qui dirige l'exercice de la toute-puissance. Mais qui ne voit que l'essence de Dieu est nécessaire, aussi bien que la connaissance de toutes les formes sous lesquelles elle peut *se reproduire* hors d'elle-même [1].

Voilà bien le plus pur Panthéisme dans le livre où vous en accusez les *Annales*. Quand les Ontologistes que vous attaquiez et M. l'abbé Ubaghs en particulier, vous firent le juste reproche de Panthéisme, que lui répondîtes-vous? Vous supposâtes d'abord qu'il n'y avait *qu'une phrase* qui vous fût reprochée; cette phrase vous l'assimiliez à une sentence de l'*Ecclésiastique* (XLIII, 29) que vous traduisiez mal, et vous disiez que vous étiez *prêt à la corriger;* puis à l'erreur d'une phrase, vous substituiez celle d'*une expression*, que l'on aurait dû prendre en bonne part [2]? Certes, ce n'est pas une phrase et une expression que nous venons de citer, mais toute une théorie, frappée d'anathème par le Concile du Vatican. Il me semble qu'un zélé partisan de l'orthodoxie aurait dû avouer son erreur passée et avertir d'y prendre garde.

Mais non seulement vous ne l'avez pas fait, mais vous soutenez de nouveau cette même théorie Panthéiste, en citant avec éloge votre livre où vous l'avez établie, sans prévenir que ce livre tombe, indubitablement, sous l'anathème du Concile.

Bien plus, la théorie Panthéiste de Dieu se *répandant hors de lui-même, divisant ses rayons, se communiquant* à l'homme à

[1] *De l'unité dans l'enseignement*, p. 190, 191, ouvrage approuvé par le P. Beekk, général de la compagnie de Jésus. Paris, 1861; et *Annales*, t. VIII, p. 383 (5e série).

[2] Voir le texte *Annales*, t. VIII, p. 444 et 445 (5e série).

un degré fini, si louchement rétractée, vous la reproduisez dans la livraison même où vous soutenez que la raison est *innée*, que Dieu en a placé les *germes* en nous, que ces germes sont *divins*, que l'enseignement ne fait que les *réveiller* et les *développer*[1]; c'est la théorie de la *Civiltà*, c'est celle des Ontologistes belges, condamnés, non pas seulement par le Concile du Vatican, mais par les décrets du Saint-Siége.

Que nos lecteurs jugent entre nous et le P. Ramière.

21. — Je viens de vous prouver, mon R. Père, que c'est vous et non pas moi, qui êtes rebelle aux décrets du Concile du Vatican; il me reste à vous montrer que vous êtes de plus rebelle aux décrets les plus solennels du Saint-Siége. En effet, dans le cahier même où vous m'attaquez, vous vous révoltez nommément contre une décision de 3 ou 4 Pontifes, qui vous a été intimée, imposée, et à laquelle vous avez été obligé, par serment, de promettre obéissance. Or, voici comment vous obéissez aux prescriptions *infaillibles*, cette fois, du Saint-Siége.

Il s'agit de la grande question des Rites chinois et malabares, où vous étiez accusés de pratiquer des rites païens.

En 1710 intervint une première condamnation de ces rites par Clément XI, avec obligation pour vous de les abandonner. — Vous protestez.

En 1710, votre P. Jouvency publie le V[e] volume de votre *histoire de la Compagnie de Jésus*, et soutient encore ces rites.

En 1715, le même pontife renouvelle cette condamnation. Vous protestez encore.

En 1722, le volume du P. Jouvency est mis à l'index.

En 1735, Clément XII renouvelle la condamnation de Clément XI, et vous ordonne de vous soumettre.

Enfin en 1742, Benoit XIV, par sa constitution *Ex quo singulari*, rappelle et renouvelle toutes les condamnations précédentes, et vous impose un serment par lequel vous promettez d'obéir *entièrement, fidèlement, exactement, absolument, inviolablement et sans aucune tergiversation* à ces décisions pontificales[2].

[1] Voir *Annales* de mars, ci-dessus, p. 221.
[2] Voir cette *Constitution* dans le *Bullaire* de Benoît XIV, n° 27.

C'est bien là un acte du Saint-Siége déployant toute son autorité. Or, voici comment vous obéissez.

Après les grands éloges donnés à votre P. Jouvency, que nous avons cités dans votre dernier cahier, vous parlez de la publication de son histoire de votre Compagnie, et vous ajoutez :

« Cet ouvrage eut un malheur plus grand (que d'être con-
» damné par le Parlement), celui d'être censuré par la Congré-
» gation de l'Index [1] *pour quelques pages* [2], *supprimées depuis* [3],
» sur la grave question des rites chinois et malabares. Mais
» cette question n'était pas encore décidée. QUOI QU'IL EN
» SOIT AU FOND *du caractère, idolâtrique ou non, de ces rites*,
» Rome a tranché, avec son autorité souveraine, la *question*
» *pratique* [4]. »

Ainsi après toutes ces solennelles condamnations des souverains Pontifes, vous soutenez que la question n'est pas décidée *au fond*, mais seulement pour la *pratique*. Peut-on être plus obstinément rebelle aux décrets du Saint-Siége? N'est-ce pas là le *silence respectueux* des Jansénistes ?

Que diriez-vous, mon R. Père, de celui qui viendrait dire cela du décret sur l'*infaillibilité pontificale* ? — Répondez à cette question.

Dans ce grand éloge de votre P. Jouvency, vous oubliez de prévenir que sa traduction latine anonyme des *Entretiens de Cléandre et d'Eudoxe*, du P. Daniel et du P. Bonhours, avait été déjà mise à l'index le 17 janvier 1713 [5]. — Vous ne dites pas

1 *Texte du décret* non pas de l'Index, mais du Saint-Office : *Historia societatis Jesu*, pars V, *tomus posterior ab anno Christi*, 1591 ad 1616, Romæ, 1710. *Prohibentur quæ concernunt ritus sinenses*, quibus deletis, permittitur liber (decret. 29 julii 1722).

2 *Quelques pages;* les travaux de la Compagnie en Chine comprennent tout le XIXe livre, qui renferme 63 pages. in-fol.

3 *Supprimées depuis ;* elles ne sont pas supprimées dans les éditions que nous avons eues sous les yeux, et les PP. Backer ne parlent pas d'une 2e édition.

4 *Études religieuses* de décembre 1872, p. 910. — On y ajoute voir les *Jésuites par un jésuite* (le P. Cahour), II partie, c. 7.

5 Dans leur *Bibliothèque des Écrivains jésuites*, les PP. Backer ne disent rien de cette mise à l'index.

non plus que la traduction latine que fit Jouvency d'un libelle contre Le Tellier, archevêque de Reims, sous le titre de *Remontrance*, obligea les supérieurs de Paris, les PP. Le Picart de Vallois, Pommereau et Martineau, à aller faire des excuses à l'archevêque et à désavouer cette œuvre [1].

22. — Vous finissez cette partie de votre réponse en qualifiant ma lettre à votre Revue de quelque chose d'*odieux*, flétrissant mon *honneur d'écrivain*, et *peu digne* d'un philosophe catholique. Comment, mon R. Père, avez-vous pu vous laisser emporter jusqu'à proférer de semblables injures contre moi et contre M. de Bonald dont je n'ai fait que reproduire l'article, et qui lui-même a reproduit votre propre lettre donnant les raisons qui ont fait sortir de Paris vos *Etudes religieuses?* Ici encore vous les accusez de ***méprises***. Se méprendre sur la direction à donner à la défense de l'Eglise, M. de Bonald et moi n'avons dit rien de plus fort contre vos *Etudes*, et vous osez dire cela contre M. de Bonald au moment même où S. S. Pie IX vient de le mettre au ***nombre des pieux et vrais catholiques*** [2]? Quant à l'***honneur d'écrivain***, je croyais que vous comprendriez ce que j'ai dit dans ma réponse à votre P. Sommervogel, j'ajouterai, de vous à moi, tout bas à l'oreille, que celui-là se ***déshonore*** qui, calomniant les autres, ne se hâte pas de rétracter son erreur (ci-après p. 306.)

III

23. — Dans cette 3e partie vous dirigez contre le Concile du Vatican une attaque d'une audace qui dépasse, comme je l'ai déjà dit, tout ce que les catholiques libéraux ont osé dire contre cette sainte Assemblée. Précisons bien l'état de la question.

Les amendements présentés par les anti-traditionalistes étaient bien dirigés contre le traditionalisme modéré. La note relatant le discours de Mgr Gasser, le rapporteur, dit expressément :

« Cette correction proposée par Mgr Maret a été rejetée
» presque à l'unanimité. Le Concile n'a pas voulu condamner
» le traditionalisme modéré, par lequel est admis l'enseigne-
» ment social provenant de la primitive révélation faite à nos
» premiers parents par le Dieu créateur, quand, leur inspirant

[1] Voir la lettre d'excuse et les diverses pièces de cette affaire dans les *Lettres historiques* de 1698; t. XIII, p. 206.

[2] Voir ce Bref du Pape ci-après, p. 323.

» l'inspiration de la vie, il leur livra la nourriture de l'in-
» telligence, qui est vérité, c'est-à-dire la connaissance de
» Dieu [1]. »

Voilà l'exposé des paroles adressées au Concile et sur lesquelles le Concile a rejeté l'amendement de Mgr Maret. Cette exposition existe; vous ne la niez pas, seulement vous vous obstinez à la cacher à vos lecteurs.

Vous prenez un autre chemin, et vous voulez prouver que le Traditionalisme, que le rapporteur déclare ne pas avoir été condamné, a été condamné par la décision dirigée contre le Traditionalisme belge.

Ce n'est pas tout. Les traditionalistes belges ont rejeté le traditionalisme des *Annales;* les *Annales* ont rejeté le traditionalisme belge; et vous, toujours audacieux, vous prétendez que les deux traditionalismes sont identiques, malgré le rejet réciproque des deux partis, et vous faites cela, non pas en citant une identité de textes, mais en tronquant une phrase (ci-après, p. 294). Voilà ce que vous faites (ci-après, p. 307).

Je vais vous suivre dans cette *odieuse* (je répète votre mot peu convenable) campagne.

24. — Et d'abord, vous insistez surtout sur la dernière demande de tolérance adressée par les professeurs belges au Saint-Siége, et la réponse de 7 lignes du cardinal Patrizi. Ici vous me reprochez d'en avoir nié l'existence, tandis que j'ai dit seulement que je n'avais pas les *Acta sanctæ sedis* que vous citiez contre moi. Vous reproduisez le texte de cette lettre en latin, en ajoutant : « afin que vous ayez au moins le droit de » dire que vous l'avez insérée après coup (p. 307). »

Après coup? Ceci est un peu fort. Vous cachez que j'ai déjà inséré cette lettre et tout l'article des *Acta* dans mon cahier de janvier (ci-dessus p. 65), article traduit par vos Pères (peut-être par vous), dans les observations faites à ma première lettre.

Où est votre loyauté, ou au moins, où est votre mémoire, dans votre critique contre les *Annales?*

Mais vous méritez bien d'autres reproches sur cette lettre. Vous avez dit en copiant les *Acta :*

[1] Voir le texte du résumé de la discussion, t. II, p. 95 (6e série).

« Quelques professeurs de Louvain ayant revendiqué cette » liberté (de soutenir la nécessité de l'enseignement extérieur), » la cause a été déférée de nouveau au Saint-Siége, etc. »

Les docteurs de Louvain, comme on voit, sont accusés d'avoir formulé cette demande. Or, il faut savoir que un peu plus loin, les *Acta* réparent cette erreur. Voici leur rétractation :

« Dans notre cahier 64, p. 202... nous avons émis historique» ment quelques paroles, entre autres celles-ci : *comme quel» ques professeurs de Louvain revendiquaient cette liberté, la » cause a été de nouveau*, etc. Par cette phrase nous avons » assuré un acte des professeurs de Louvain, comme tout-à» fait certain, tandis qu'au contraire, dans la même lettre, » on lit ainsi : « *Il a été dénoncé à notre S. P. le Pape Pie IX » que quelques-uns des docteurs de Louvain*, etc. Nous avons » cru devoir faire cette note de peur que nous ne parussions » plus dire que ne porte le document authentique contre » cette célèbre Université catholique[1]. »

Voilà, mon très R. Père, ce que vous avez caché. *Errata corrige*, vous disent les *Acta* dans leur table, et vous, vous persistez à accuser les docteurs de Louvain d'avoir voulu directement soutenir leurs anciennes opinions, tandis que c'est quelqu'un, qu'on ne nomme pas, qui les a dénoncés de son autorité privée au Saint-Siége.

Aussi, ce n'est pas aux docteurs de Louvain, qui n'avaient rien demandé, que la lettre du cardinal a été adressée. C'est aux évêques Belges, d'après le seul témoignage du rédacteur des *Acta*. Tout cela est obscur et vous auriez dû, au moins, mentionner la rectification que les *Acta* ont cru devoir faire (ci-après, p. 307).

[1] ... Nonnulla verba historice præmisimus inter quæ hæc scripsimus : *Quod cum aliqui Lovanienses professores tuerentur, res iterum ad sanctam Sedem delata est.* Hoc videlicet inciso asseruimus, tamquam undequaque exploratum factum aliquorum Lovaniensium professorum, quum e converso in eadem epistola ita legatur : *Relatum est SS. domino nostro Pio papæ IX nonnullos ex Lovaniensibus doctoribus*, etc. Ne itaque videamur plus dicere, quam quod authenticum significet documentum in celebrem illam catholicam Universitatem hoc adnotare existimavimus (*Acta*, t. vi, p. 288).

Voilà, mon très R. Père, quelle est votre loyauté et celle des *Etudes religieuses*.

J'ajoute encore que la lettre du cardinal ne donne pas de décision nouvelle, mais renvoie aux précédentes, toutes insérées, comme je l'ai dit, dans les *Annales* et non dans votre Revue.

Voici donc quelle a été en définitive votre loyauté en citant ces *Acta*.

1° Vous donnez d'abord leur autorité comme celle du Saint-Siége, tandis que le respectable auteur prévient que ce qu'il met du sien n'a d'autre autorité que la sienne.

2° Vous citez le mot de *condamnation du traditionalisme* comme *acte* du Saint-Siége (ci-dessus p. 65), tandis que ce mot est seulement du rédacteur.

3° Vous accusez les docteurs de Louvain d'avoir demandé la permission de soutenir leurs anciennes opinions, tandis qu'ils n'ont fait aucune espèce de demande.

4° Vous persistez à soutenir cette accusation, tandis que les Actes l'ont retractée, et pour cela vous cachez cette rétractation à vos lecteurs.

5° Enfin, vous donnez cette lettre comme une condamnation nouvelle, tandis qu'elle ne fait que renvoyer aux décrets anciens.

Voilà comment vous vous servez des pièces que vous citez.

25. — Mais voilà que revenant sur toutes les questions que vous avez déjà traitées, vous allez citer longuement les mêmes raisons que vous avez déjà alléguées. Je vous dirai, mon R. Père, que votre critique eût gagné en force et en clarté, si vous l'aviez traitée avec plus d'ordre et de précision. On dirait que vous n'avez voulu que noircir le plus de papier possible. Mais essayons de vous suivre. Vous dites :

Pour savoir si le Concile a condamné le Traditionalisme modéré, nous n'avons qu'à examiner si cette doctrine avait été précédemment frappée par les décrets de l'Index et du Saint-Office et spécialement par celui du 2 mars 1866 (ci-après. p. 308).

Le Conçile a repoussé les amendements qui assuraient cette condamnation. Vous faites fi de cette réprobation, et vous

cachez les termes mêmes de ces amendements, puis vous retournez 30 ans en arrière, et citez les observations faites le 23 juin 1843, à M. l'abbé Ubaghs, nommément[1]. Sur cela je vous renvoie aux indications que j'ai insérées, au bas de votre lettre (ci-après, p. 308 et 309).

26. — Vous analysez ensuite les *observations* du 8 août 1844 (et non du 2, comme vous le dites en citant toujours inexactement), adressées à M. Ubaghs, et vous osez donner comme l'expression du Traditionalisme modéré cette phrase reprochée à M. l'abbé Ubaghs :

« Il est nécessaire qu'un enseignement étranger nous fasse » connaître les vérités qui ne sont pas des pures affections de » notre esprit, et qui ne tombent pas sous nos sens (ci-après, p. 310). »

Rétractez, rétractez donc cette accusation, mon R. Père, car vous savez bien, ce que j'ai dit plus de 50 fois, que l'enseignement primitif n'est nécessaire que pour les vérités qu'il faut croire et pratiquer, et non pour toutes les vérités. Mais il faut que vous souteniez l'accusation perfide du P. Chastel : « La raison n'est rien et ne sera jamais rien. »

27. — Vous attaquez ensuite le Mémoire que les professeurs de Louvain adressèrent au cardinal d'Andréa, publié par les *Annales*, et vous dites :

Ils donnent du Traditionalisme modéré une définition *que vous acceptez comme l'expression exacte de votre pensée*. Votre adhésion est aussi *complète* que possible. Dans toute la partie de cet exposé qui regarde le *développement* de la raison, vous rectifiez une seule expression qui tendrait à rendre moins évidente la nécessité d'un enseignement extérieur et vous dites avec une parfaite clarté : « Nous le répétons, quoi qu'on en dise, les traditionalistes fran» çais ne sont séparés des traditionalistes belges qu'en ce qu'ils n'admettent » pas *les idées innées* (ci-après, p. 310).

Voilà votre accusation ; ici la patience m'échappe, mon R. Père, et je n'hésite pas à dire que c'est là un tissu de fausses accusations, car vous arrêtez votre citation à une virgule, et vous supprimez la suite de ma phrase, qui dit :

« Et ils adoptent (les traditionalistes français) les doctrines

[1] Voir texte et traduction, *Annales*, t. XI, p. 148 (5e série).
[2] Inséré dans les *Annales*, t. XI, p. 152 (5e série).

» expresses de S. Thomas et de la *Civiltà* de Rome, qui ne » reconnaissent que des *facultés*, des forces et des habitudes, » ou dispositions dans l'âme humaine. *Voilà les vraies diffé-* » *rences*[1]. »

Voilà ce que vous supprimez, mon R. Père, c'est-à-dire le rejet de toute la théorie des traditionalistes belges, qui, comme vous, exposent faussement les opinions de tous les hommes distingués que je cite. Chaque paragraphe du Mémoire est suivi de mes observations, où je constate les différences de mes opinions et de celles des belges, et je les accuse de faire comme vous, d'attaquer sans citer aucun texte, et où je dis en propres termes : « N'auraient-ils pas mieux fait » d'exposer leur propre doctrine, sans injurier, sans dénaturer » celle des autres » (p. 289); c'est après la lecture de cette phrase que vous avez lue, que vous osez dire : *Votre adhésion est aussi complète que possible.* Quel est donc le mobile qui vous pousse à tronquer et à calomnier ainsi? Excusez mes paroles, vous poussez aux dernières limites, et je me défends en faisant comme vous (ci-après, p. 310).

Et sur le lambeau de phrase que vous citez de moi, je vous dirai encore ici, que la théorie des *idées innées* est en réalité celle qui contient toutes nos oppositions. En effet, si les idées sont innées, infusées de Dieu, l'homme n'aura pas besoin de les recevoir du dehors; il n'aura pas besoin qu'elles lui soient enseignées; la société aidera seulement à leur *développement*, c'est votre théorie, c'est celle des ontologistes de Louvain, c'est celle que vous m'accusez en ce moment de ne pas suivre, et en même temps vous m'accusez de l'avoir adoptée. Est-ce assez de contradiction?

28. — Vous parlez ensuite de la lettre du cardinal d'Andréa, qui approuvait le Mémoire belge, et qui s'est trouvée n'avoir pas été appuyée par la signature du Souverain-Pontife, et vous me reprochez de l'avoir approuvée. Mais vous cachez que je n'ai rétracté aucune des critiques faites au Mémoire, et que je me suis borné à cette seule phrase :

« Il reste prouvé qu'il y a un Traditionalisme philosophique » parfaitement orthodoxe que l'on peut soutenir sans se

[1] *Annales*, t. II, p. 289 (5e édition).

» mettre en opposition avec aucune décision de Rome (p. 296).»

C'était assez faire voir que je n'acceptais la lettre du cardinal d'Andréa qu'avec les modifications que j'avais fait subir à l'exposé belge. Quand même je n'aurais été séparé du traditionalisme belge que par la théorie des *idées innées*, qui est la base de tout rationalisme, il me semble qu'il y en avait assez.

On ne pouvait moins dire sur une décision venue de Rome, et qui semblait approuver ce que j'avais désapprouvé dans le Mémoire de Louvain (ci-après, p. 311).

Du reste, les *Annales* seules en France ont donné toutes les pièces de cette affaire, qui amena la démission du cardinal d'Andréa [1].

29. —Vous osez assurer ensuite que les principes reprochés au D. Ubaghs contiennent les principes du Traditionalisme modéré. Les *Annales* ont protesté contre ce que vous dites là. Il suffit de citer une seule protestation, celle qui concerne cette phrase du Mémoire : « Nous pouvons acquérir » immédiatement la connaissance des vérités internes, quant » à celles dont l'objet est hors de nous, nous n'y pouvons » atteindre *qu'à l'aide de la foi* [2]. »

C'est là le pur *fidéisme* ou Traditionalisme exagéré que vous avouez n'être pas ma doctrine; et aussi je prouvais que ce n'est pas là le Traditionalisme modéré, en disant :

« Nos lecteurs savent que nous n'avons jamais dit que la » Raison humaine, arrivée à son développement, ne pouvait » pas *démontrer l'existence de Dieu;* nous disons seulement » que cette Raison, l'homme ne se l'est jamais formée seul, » qu'il a eu besoin de la société, parce que Dieu l'a fait essen- » tiellement sociable, et que par conséquent il n'a pas *inventé* » *Dieu* [3]. »

Vous avez lu ces lignes, mon R. Père, mais vous persistez à déclarer miennes les doctrines des Belges que j'ai repoussées et que vous avouez n'être pas les miennes, cela est-il loyal (ci-après, p. 302)?

30. — Vous citez ensuite une exposition de principes faite

[1] Voir *Annales*, t. v, p. 172 (5e série).

[2] Voir *Annales*, t. xi, p. 154 (5e série)

[3] *Ibid.*, p. 155.

de nouveau par les professeurs de Louvain, et vous les donnez encore comme l'expression exacte du Traditionalisme modéré. Nous allons voir :

Nous sommes très-pleinement persuadés que l'homme, après la chute d'Adam, peut, par lui-même, c'est-à-dire par les *seules* forces que Dieu a mises *sans aucun secours de la révélation et de la grâce dans sa nature surnaturelle*, connaître et démontrer l'existence de Dieu (ci-après, p. 213).

Or, cet exposé est l'opposé de la 3e proposition de l'Index, qui dit :

« La raison précède la foi et y conduit l'homme à *l'aide de » la révélation et de la grâce.* »

Et vous osez dire que cet exposé est l'expression de notre traditionalisme. Or, c'est tout le contraire que nous soutenons. En effet, ce qui nous distingue de vous et des Belges, c'est que nous soutenons non-seulement, comme le dit la 3e proposition de l'Index, « que la raison précède la foi et y conduit » l'homme à *l'aide de la révélation et de la grâce,* » mais en outre à l'aide de l'enseignement social de la mère à l'enfant. (Ci-après, p. 313).

31. — Les professeurs repoussent encore un *enseignement quelconque*; et nient la nécessité de la révélation, nécessité seulement *morale.*— C'est votre doctrine, R. Père, et non la nôtre qu'ils exposent. Ils croient à un enfant fantastique, qui n'a été élevé par personne, et confondent la révélation surnaturelle avec la révélation naturelle de la mère à l'enfant. Ils confondent, et vous confondez (ci-après, p. 313).

32. — Vous citez ensuite le paragraphe par lequel les Belges adhèrent aux paroles du Concile d'Amiens et du P. Perrone, disant « que la raison ne peut démontrer l'existence de Dieu, » que lorsqu'elle a été suffisamment exercée et développée, » *au moyen des secours que la société lui offre.* » C'est exactement le Traditionalisme des *Annales*, et auquel elles ont adhéré par une déclaration explicite [1]. Cette doctrine a été approuvée du Saint-Siége. Nous ne pensons pas que vous compreniez ce paragraphe parmi ceux que le cardinal Patrizi condamne. Alors pourquoi le citer? C'est que ce n'est pas votre opinion, et en le citant vous avez insinué que ce *secours*

[1] Voir le texte du Concile, *Annales*, t. VIII, p. 105 (4e série).

social admis par le Concile d'Amiens, a été condamné avec les autres propositions (ci-après, p. 314).

33. — Vous falsifiez ensuite l'*exposition doctrinale* des professeurs belges, en la faisant consister seulement *dans la nécessité absolue de l'enseignement pour le développement de la raison humaine*. Vous savez qu'il y a bien d'autres théories dans cette exposition. Mais bornons-nousà celle-là.

Eh bien! oui, c'est cela que nous adoptons et que nous soutenons. Mais n'est-ce pas là ce que dit la 3e proposition de l'Index, ce qu'adopte le Concile du Vatican en rejetant l'amendement des anti-traditionalistes? Mais n'est-ce pas ce que vous adoptez vous-mêmes, là même 4 lignes plus haut, en admettant le sentiment du Concile d'Amiens et du P. Perrone, disant « qu'en attribuant à la raison humaine la faculté de » connaître Dieu, on la suppose *mise en exercice* et suffisamment » développée *au moyen des secours que la société lui offre?* » Ce sont vos paroles, n'est-ce pas là *la nécessité d'un secours extérieur?* On croit rêver, quand on voit un homme ne pas comprendre cela, et user tant d'encre pour prouver le contraire.

Après cela, que dois-je penser de votre persistance à rappeler l'Exposé de 1860 qui repoussait notre traditionalisme, et contre lequel je repoussais le leur, et de vous voir prétendre avec une hardiesse presque risible que j'ai adopté cet exposé, en faisant ainsi embrasser deux personnes qui sont dos à dos. Je vous remercie de l'appel que vous faites à ma droiture, à ma foi et à mon dévouement; pour moi, je fais appel seulement à la vérité et au bon sens (ci-après, p. 315).

34. — Mais cependant vous faites encore un tour de votre façon. Vous donnez la lettre de soumission des professeurs belges et m'engagez charitablement à faire de même, et vous oubliez ce que vous venez de dire, c'est que dans le dernier exposé de deux professeurs, il y avait l'exposé de la doctrine du Concile d'Amiens et du Père Perrone, que vous avouez ne pas être réprouvée par le Saint-Siége; or, vous avouez vous-même que cette exposition du Concile d'Amiens frappe toutes les opinions ontologiques, panthéistes, rationalistes, naturalistes. C'est ce que vous approuvez et ce que vous me conseil-

lez de réprouver. N'ai-je pas raison d'appeler à mon aide le bon sens (ci-après, p. 315).

35. — A la fin vous m'excitez à la paix, à la soumission. C'est le conseil que je vous retourne, car c'est vous qui avez renouvelé l'attaque contre moi, en émettant 4 ou 5 accusations matériellement fausses, et qui vous obstinez à les soutenir encore. Ce n'est pas moi qui ai renouvelé la question du Traditionalisme, ce sont vos amis (si ce n'est pas vous) qui l'ont déférée au Concile du Vatican, qui a repoussé leurs doctrines et je vous ai reproché et je vous reproche encore, d'abord de ne daigner pas même faire connaître la décision du Concile, et de mépriser et réduire à néant l'autorité des 600 Pères de ce Concile, sous prétexte que cette discussion n'a pas été approuvée par le Pape, qui n'approuve jamais ces sortes de discussions.

Pour moi, je dis anathème aux amendements rejetés par le Concile, disant comme le Pape, avec « l'approbation du sacré » Concile (*sacro approbante Concilio*). »

Les nombreuses falsifications que j'ai été obligé de signaler dans le cours de ce travail m'autorisent amplement à vous retourner le conseil d'*aimer la vérité plus que vos opinions*, et je vous engage à ne pas affliger le cœur du magnanime et saint Pontife, en traitant aussi cavalièrement les décisions de ce sacré concile, dont le Pontife aime à rappeler l'approbation (*sacro approbante Concilio*) (ci-après, p. 316).

36. — En finissant cette réponse à votre longue et diffuse lettre, vous me permettrez, mon R. Père, de déplorer la hardiesse avec laquelle vous en agissez avec les décisions des Pères du Concile du Vatican. Car enfin, quoique ces décisions ne soient pas de celles qui ont reçu la sanction définitive, il n'en reste pas moins vrai que c'est la décision de plus de 600 évêques qui composaient ce Concile.

Non-seulement vous n'approuvez pas leurs opinions, mais vous ne voulez pas même les faire connaître.

J'ose dire que vous seul avez été capable de formuler cette opposition.

Donnez donc un meilleur exemple du respect avec lequel on doit parler de toutes les décisions de cette sainte assemblée.

Puis, mon R. Père, en voyant le Paganisme qui inonde en ce moment l'Église, cessez de louer ceux qui l'ont propagé; cessez de le propager vous-même, en infusant dans la jeunesse tant d'idées païennes par la fréquentation à peu près exclusive des auteurs païens.

C'est ce Paganisme qui en ce moment vous persécute, vous emporte, cessez d'aider à le propager.

C'est ainsi que vous édifierez l'Église, que vous formerez de vrais chrétiens et que vous consolerez l'âme du grand et bien aimé Pontife, qui vous avertit que les ennemis de l'Église veulent ramener « la splendeur des anciens temps, *c'est-à-» dire des païens* [1], et vous exhorte « à apprendre aux jeunes » gens l'art de parler et d'écrire, dans les écrits les plus dis-» tingués des saints Pères, en même temps que dans les » auteurs païens, purgés de toute souillure [2]. »

Voilà la voie dans laquelle je vous conseille de marcher.

J'ai l'honneur de vous saluer, A. BONNETTY.

Post scriptum. — Dans tout le cours de votre lettre vous n'avez qu'un but, celui de prouver que le Traditionalisme de M. Bonnetty a été condamné par la Congrégation de l'Index. J'ai réservé pour la fin de ma lettre une autorité que vous estimez vous-même plus grande que celle du Concile, c'est celle du très R. Père Ramière. Voici ce qu'il dit : « Il » faut bien avouer que la (théorie du P. Ventura) suffit à » sauver le Traditionalisme de la condamnation qu'on essaie-» rait de déduire de la dernière des 4 propositions..... Quant » aux 3 autres propositions....., il est évident que si la sacrée » Congrégation avait voulu statuer quelque chose sur leur » doctrine (des Traditionalistes), elle aurait formulé ces pro-» positions tout autrement [3]. »

Essayez de concilier ces deux PP. Ramières!

[1] Voir *Annales*, t. VIII, p. 331 (5e série) et tout le texte t. I, p. 31 (4e série).

[2] Voir *Annales*, t. VIII, p. 296 (5e série) et le texte entier t. VII, p. 297 (4e série).

[3] De l'*Unité dans l'enseignement de la philosophie*, ... par le P. Ramière, p. 62 et 63.

A MONSIEUR LE CHEVALIER BONNETTY,

Directeur des *Annales de Philosophie chrétienne.*

Monsieur,

Un homme qu'on ne saurait accuser de craindre la lutte offrait naguère aux catholiques un motif péremptoire de mettre un terme à leurs longues divisions : « Les contestations doctrinales, disait-il, sont terminées par les dé- » cisions de Rome; les contestations personnelles peuvent être, sans le moindre » inconvénient, renvoyées au jugement dernier qui mettra tout le monde » d'accord. » Les écrivains attachés à la rédaction des *Études religieuses* partagent, à ce sujet, la conviction du vaillant rédacteur en chef de l'*Univers* (A). Ils estiment que, au moment où la barbarie révolutionnaire rugit à nos portes, ce serait presque trahir notre commune cause que de nous affaiblir et de nous discréditer mutuellement par de stériles querelles. Veuillez donc les excuser, s'ils ne vous ont pas fait un accueil trop empressé, lorsque, ayant admis *par pure bienveillance* votre première réclamation (B), ils vous ont vu profiter du droit légal que vous donnait cette imprudente complaisance pour prolonger, dans leur Revue, une dispute qui eût été fastidieuse pour leurs lecteurs. Je vous sais gré d'avoir enfin transporté le combat sur le seul terrain où il puisse aboutir à quelque résultat. Ce n'est pas que je voie la moindre utilité à vous suivre dans la discussion des questions personnelles, auxquelles vous donnez une si large place dans votre avant-dernière livraison. A quoi bon perdre le temps à réfuter des appréciations erronées, dont la vérité pourrait être admise sans qu'on eût le droit de nous reprocher ni une *erreur* ni une *faute?* A plus forte raison, ne suis-je pas disposé à revenir sur les allégations contenues dans votre première lettre et *très-suffisamment réfutées* dans la réponse que vous ont adressée mes collaborateurs (C).

Mais derrière ces querelles de minime importance, il est une question doctrinale tout autrement grave, que je suis heureux de pouvoir traiter dans vos *Annales* pour la gloire de la vérité et dans l'intérêt de vos lecteurs. Il s'agit de savoir s'il vous est permis de raviver la querelle du Traditionalisme, après tout ce qu'a fait le Saint-Siége pour y mettre un terme. Les Évêques de Belgique, dans un document officiel que je rapporterai bientôt, déclarent savoir, à n'en pas douter, que c'est la volonté très-arrêtée du Souverain Pontife d'écarter les erreurs qui se couvrent de ce nom de traditionalisme et de rétablir, dans cette question trop longtemps agitée, l'unité des sentiments, *Scimus autem firmissimam sanctissimi Domini voluntatem esse ut, erroribus sublatis,* (nous verrons bientôt que ces erreurs sont bien le Traditionalisme) *omnes idem sentiant* (D). Il s'agit de savoir s'il vous est permis de vous appuyer sur les *Actes du Concile* pour frustrer ce désir du Père commun des fidèles. Vous serez le premier, j'en suis sûr, à regretter votre méprise, si je vous dé-

(A) Voir la réfutation au n° 6, ci-dessus, p. 272.
(B) Voir la réfutation au n° 7, ci-dessus, p. 273.
(C) Voir la réfutation au n° 8, ci-dessus, p. 273.
(D) Voir le texte dans *Annales*, t. XVI, p. 61 (5° série).

montre que, bien loin d'approuver le *traditionalisme modéré*, le Concile n'a fait que confirmer la condamnation très-explicite, dont cette doctrine a été frappée par les décrets réitérés du Saint-Siége. C'est uniquement pour fournir à vous et à vos lecteurs cette preuve, que je prétends me prévaloir des droits que me donnent vos nombreuses attaques, et que je vous prie, et, au besoin, vous requiers d'insérer cette lettre dans votre prochaine livraison (**A**).

I

Avant d'entrer dans le fond du débat, je me permettrai, Monsieur, de vous soumettre une observation qui ne servira pas peu à éclaircir le point en litige et à fixer notre position relative. L'article au sujet duquel vous avez jugé à propos de m'attaquer était aussi conciliant qu'il est permis de l'être en matière doctrinale. Il avait pour but de mettre en lumière tout ce que le Traditionalisme renferme de vérité, en démontrant la *nécessité morale* de l'enseignement et même de la Révélation divine pour préserver la Raison humaine des plus graves erreurs. Je résumais dans cet article la doctrine développée plus longuement dans mon livre sur *l'Unité dans l'enseignement de la philosophie*, et à laquelle Mgr Parisis, l'un des chefs les plus accrédités de l'école traditionaliste, avait donné une pleine adhésion. J'ai, en effet, la ferme persuasion qu'un grand nombre de membres de cette école n'ont jamais prétendu autre chose; et comme, d'un autre côté, les conclusions de mon livre, loin d'être repoussées par la partie adverse, avaient reçu l'approbation complète de la *Civiltà cattolica*, rien ne pouvait s'opposer, ce me semble, à ce que la réconciliation s'opérât sur ce terrain.

Vous en avez jugé autrement, Monsieur, et, au lieu de l'adhésion que j'avais le droit d'attendre pour le fond de l'article, vous avez cherché dans une *note* l'occasion de raviver la querelle. Eh bien! puisque vous refusez de venir nous joindre sur le terrain où nous vous attendions, nous allons voir s'il vous est permis de vous placer sur un terrain différent. Nous examinerons, à la lumière de vos propres formules, le Traditionalisme que vous essayez de faire prévaloir, et nous n'aurons pas de peine à nous convaincre que, loin de l'approuver, le Concile du Vatican n'a fait que confirmer la condamnation de cette doctrine (**B**).

Qu'est-ce donc que vous entendez par *traditionalisme modéré*; et comment le distinguez-vous du *traditionalisme exagéré?*

Je ne trouve nulle part ces deux doctrines mieux définies que dans l'*exposé* présenté, en 1860, au cardinal d'Andrea, alors préfet de la Congrégation de l'Index, par quatre professeurs de Louvain. En reproduisant cet exposé dans vos *Annales* [1] vous en avez accompagné chaque article de vos remarques, qui ont un double objet : Renier le traditionalisme exagéré que les docteurs belges repoussent, et adhérer au Traditionalisme modéré tel qu'ils l'exposent (**C**).

(**A**) Voir la réfutation au n° 9, ci-dessus, p. 273.
(**B**) Voir la réfutation au n° 10, ci-dessus, p. 274.
[1] Ve série, tome I (60e de la collection), p. 276.
(**C**) Voir la réfutation au n° 11, ci-dessus, p. 275.

La première de ces deux doctrines consiste, selon eux, à dire « que le témoi-
» gnage de *la révélation divine* conservé et répandu chez tous les peuples par
» une tradition continue doit être considéré comme la seule source et le seul
» principe *des vérités naturelles* [1]. » Voilà l'opinion que les professeurs de Louvain imputent très-injustement, selon vous, aux traditionalistes français, et que vous repoussez avec beaucoup *d'énergie* (**A**).

Mais ce qu'ils soutiennent et ce que vous soutenez avec eux, c'est que l'homme ne pourrait jamais arriver à la connaissance des vérités morales *sans un secours intellectuel extérieur* [2], sans *une révélation humaine*, *celle de la mère à l'enfant, de la société à l'individu* [3]. En un mot, au lieu de défendre avec les traditionalistes exagérés la nécessité de la *révélation* pour conduire l'homme à la connaissance de Dieu, vous vous contentez d'admettre la nécessité de *l'enseignement;* mais cette nécessité n'est pas pour vous, comme pour nous, une nécessité purement *morale:* l'exposé de Louvain auquel vous adhérez déclare expressément que c'est une nécessité *absolue* [4].

Là est la différence entre les traditionalistes modérés et les autres catholiques, et cette différence n'est pas d'une médiocre gravité (**B**).

Des deux côtés, on admet, ou du moins on peut admettre que, *de fait*, l'homme totalement privé du secours de l'enseignement n'arriverait jamais à une connaissance distincte de Dieu et de sa loi; mais tandis que ceux qui voient là une impossibilité *purement morale*, la font dériver uniquement des obstacles accidentels qui, dans notre état présent, empêchent *le développement* de la force native de la raison humaine, on ne peut en faire une *nécessité absolue* sans établir par là même une essentielle disproportion entre cette force native de la raison et les vérités morales. Dès lors, ces vérités ne sont vraiment plus dans la sphère naturelle de la raison; et on sera logiquement conduit à en rendre la révélation indispensable [5].

Quoi qu'il en soit, voilà bien, d'après vous-même, le symbole du *traditionalisme modéré;* et il ne s'agit plus pour nous que de connaître le jugement qu'en a porté le Concile. Serait-il vrai que, en condamnant l'erreur d'après laquelle la *lumière de la foi* est indispensable pour l'exercice de la raison, l'auguste assemblée ait approuvé ou du moins reconnu inoffensive l'opinion

[1] Ve série, tome I (60e de la collection), p. 285.

(**A**) Citation fausse. Voir la réfutation au no 11, ci-dessus, p. 275.

[2] *Ibid.*, p. 284.

[3] *Ibid.*, p. 287.

[4] *Ibid.*, p. 291.

(**B**) Voir la réfutation au no 12, ci-dessus, p. 276.

[5] Le collecteur des *Acta sanctæ sedis* qui n'a pas d'autorité officielle, mais qui ne parle certainement pas à la légère, en résumant toute cette controverse, dans le préambule du dernier rescrit de S. E. le cardinal Patrizi, signale ainsi que moi la *nécessité absolue* de l'enseignement comme le trait caractéristique du traditionalisme *modéré* et le point sur lequel portent spécialement les censures dont cette doctrine a été frappée (t. VI. p. 201) (**C**).

(**C**) Voir la réfutation au no 14, ci-dessus, p. 278.

qui regarde un *enseignement quelconque* comme absolument nécessaire pour donner à la raison la pleine possession d'elle-même? C'est ce que nous allons examiner (**A**).

II

Quant au Traditionalisme exagéré, le doute n'est pas possible, puisque le Concile l'a expressément proscrit par le canon suivant : « Si quelqu'un dit » que le Dieu un et vrai, notre Créateur et notre Maître, ne peut pas être » connu par les choses créées, à l'aide de la lumière naturelle de la raison » humaine, qu'il soit anathème. » « *Si quis dixerit Deum unum et verum,* » *creatorem et dominum nostrum, per ea, quæ facta sunt, naturali rationis* » *humanæ lumine, certo cognosci non posse, anathema sit.* »

A l'égard du *Traditionalisme modéré*, nous ne trouvons dans les actes du Concile aucun canon ni aucune définition explicite. Quelques docteurs en ont conclu que le Concile avait par là placé cette doctrine au rang des opinions libres. Vous, Monsieur, vous allez plus loin : selon vous, le Concile aurait positivement sanctionné le Traditionalisme modéré; et vous en donnez pour preuve le rejet de deux amendements proposés par Mgr Maret et contenant la condamnation de votre opinion. D'après vous, le rejet de ces amendements équivaut à la *réprobation* de la doctrine qu'ils expriment, et par conséquent à l'approbation de la doctrine qu'ils réprouvent. Aussi n'hésitez-vous pas à nous présenter ce rejet comme *une décision du grand et œcuménique Concile, qui doit être reçu avec tout le respect que tout chrétien doit à cet enseignement infaillible* [1]. « Cette décision, selon vous, condamne ceux qui disent que Dieu » peut être connu véritablement et certainement *par la seule lumière* de la » raison naturelle [2]. » Et vous ne vous contentez pas de donner à cette décision une place dans les « actes du Concile du Vatican, » vous en faites « une » pièce émanée du Saint-Siége, et la pièce la plus importante sur la question » philosophique [3] (**B**).

Aussi triomphez-vous de cette condamnation qui érige le Traditionalisme en dogme de foi; et, saisissant les foudres de l'anathème, vous en frappez sans miséricorde les publications catholiques qui se sont le plus illustrées par la science et le zèle de leurs rédacteurs : *la Civiltà cattolica*, de Rome (**C**), *la Scienza e la Fede*, de Naples, *la Revue des Sciences ecclésiastiques*, d'Amiens, *les Etudes religieuses*, bien entendu. *Le Monde* est le seul journal catholique qui ait trouvé grâce à vos yeux. Les autres sont coupables *d'ignorance, d'illuminisme, de forfaiture* contre le Concile; leurs paroles [4], *si elles expriment une idée, signifient que ceux qui parlent ainsi refusent d'obéir au*

(**A**) Voir la réfutation au n° 13, ci-dessus, p. 278.

(**B**) Voir la réfutation au n° 15, ci-dessus, p. 23.

(**C**) Il y a plus d'un an que la *Civiltà* est à Florence, mais *de Rome*, cela fait plus d'effet.

[1] *Annales*, janvier 1873, t. VI, p. 35.

[2] *Ibid.*, p. 40.

[3] *Ibid.*, p. 39.

[4] *Ibid.*, p. 37.

Concile et se croient plus orthodoxes que lui. Que nos lecteurs jugent, ajoutez-vous.

En vérité, Monsieur, je serais curieux de connaître leur jugement. Je me demande s'il en est beaucoup qui soient parfaitement rassurés quand ils voient que, pour être orthodoxes avec vous, il faut déclarer rebelles à l'Église ses plus vaillants champions, ceux qui ont reçu du Souverain Pontife et des Évêques les témoignages les plus significatifs; et qui à un dévouement aussi éprouvé que le vôtre joignent infiniment plus de facilité que vous n'en pouvez avoir de connaître le vrai sens des décisions du Concile.

Vous ne l'ignorez pas, Monsieur, dans les choses de la foi la singularité est la plus mauvaise des recommandations et nul n'est plus certain d'avoir tort que celui qui s'imagine avoir raison *contre tous* (**A**).

Cette considération est déjà décisive; et pourtant elle n'est encore que préjudicielle; mais que dirons-nous, si nous considérons en elle-même l'incroyable assertion que vous émettez avec une si triomphante certitude? Nous sommes obligés de vous emprunter vos expressions et de dire avec vous *qu'on croit rêver quand on entend une telle réponse.* Est-il bien possible qu'un homme, qui se croit assez éclairé pour faire la leçon aux théologiens, ait pu se persuader sérieusement *que le rejet d'un projet de définition par un Concile équivaut à la condamnation de la doctrine énoncée dans ce projet?* Comment n'avez-vous pas aperçu les conséquences qui découlent de votre opinion? Si elle est vraie, il faut dire d'abord que le Concile de Trente a réprouvé les prérogatives du Souverain Pontife et les autres vérités dont la définition était proposée par un grand nombre de prélats, mais qu'on écarta par suite de l'opposition des évêques français et des ambassadeurs des princes. Il faut en second lieu que vous fassiez une nouvelle édition des actes du Concile du Vatican, dans laquelle vous ferez entrer comme définition de foi tous les amendements proposés et repoussés. Car vous n'en êtes pas sans doute à croire que les amendements de Mgr Maret aient été les seuls écartés par le Concile. Une foule d'autres ont eu le même sort et ont été repoussés par la même autorité. Ce rejet constitue donc une *réprobation;* et vous êtes tenu d'en faire part à vos lecteurs par tous les motifs sur lesquels vous vous appuyez pour imposer aux autres revues l'insertion des amendements — Maret. — Donc, Monsieur, et c'est là une troisième conséquence, à laquelle vous ne sauriez échapper en négligeant de rapporter ces divers amendements, en prenant ceux qui vous plaisent et en laissant dans l'ombre tous les autres, c'est vous qui vous rendez coupable de *forfaiture* envers le Concile (**B**).

Vous vous mettez encore par un autre côté en opposition avec l'enseignement de l'Église et avec les croyances de votre vie entière. Car la théorie que vous soutenez en ce moment contre nous implique le Gallicanisme le plus exagéré. Oui, Monsieur, longtemps après que *votre antique adversaire,* Mgr Maret, a noblement désavoué l'erreur par suite de laquelle il partageait l'infaillibilité entre le Pape et l'Épiscopat, vous venez, vous, soutenir que l'infaillibilité appartient aux actes de l'Épiscopat sans qu'ils aient besoin de la sanction du Pape.

(**A**) Voir la réfutation au n° 16, ci-dessus, p. 280.
(**B**) Voir la réfutation au n° 17, ci-dessus, p. 280.

Vous n'ignorez pas, en effet, et aucun de vos lecteurs n'ignore, que le Souverain Pontife n'est jamais intervenu dans les congrégations générales, au sein desquelles les amendements étaient discutés. Les Présidents du Concile, nommés par Sa Sainteté, dirigeaient la discussion, mais ne sanctionnaient en aucune manière les votes. Quand donc vous transformez ces votes *en décisions du Concile, qui doivent être reçues avec tout le respect que tout chrétien doit à cet enseignement infaillible*, vous attribuez au Concile, distinct du Pape, des droits que ne lui attribua jamais aucun gallican.

Aucun Gallican, en effet, n'a jamais songé à dire que l'infaillibilité appartient aux votes émis dans les congrégations générales des conciles. A plus forte raison, aucun d'entre eux, que dis-je, aucun homme de bon sens, n'a imaginé jusqu'à ce jour qu'une autorité quelconque condamne une doctrine par cela même qu'elle refuse d'en faire l'objet d'un décret. Pour que cette opinion eût quelque apparence de vérité, il faudrait supposer que ce refus ne peut avoir d'autres motifs que la fausseté de la doctrine. Or qui ne voit qu'on peut avoir cent motifs de ne pas rendre obligatoire la doctrine la plus vraie (**A**).

Enfin, Monsieur, comment avez-vous pu fermer l'oreille au *charitable avertissement* du Directeur de la *Civiltà cattolica* qui vous signalait une conséquence encore plus intolérable de votre interprétation des actes du Concile? Vous mettez l'Église en contradiction flagrante avec elle-même. D'un côté, le canon de la 3[e] session frappe d'anathème ceux qui nient *que Dieu puisse être connu, par les choses créées, à l'aide de la lumière naturelle de la raison humaine* [1]; et d'un autre côté, vous voulez que, en rejetant les amendements de Mgr Maret, les auteurs de cet anathème aient condamné *ceux qui disent que Dieu peut être connu véritablement et certainement par la seule lumière de la raison naturelle*. Ainsi, d'après vous, l'autorité infaillible de l'Église aurait tout à la fois anathématisé ceux qui affirment et ceux qui nient une même doctrine; et nous ne pourrons plus par conséquent demeurer catholiques sans renier le premier de tous les axiomes de la raison, à savoir qu'une même chose ne peut pas être et n'être pas en même temps, *nihil potest esse simul et non esse!*

Impossible de reculer. Il faut opter entre ces deux partis : ou bien mettre le Concile en contradiction avec lui-même et avec les lois éternelles de la vérité, ou bien reconnaître qu'en interprétant, comme vous le faites, ses actes négatifs, vous tombez sous le coup de l'anathème très-positif contenu dans ses actes authentiques. Et voilà, Monsieur, voilà l'extrémité où vous a conduit votre *amour de la contention et de la dispute!* Voilà le beau succès que vous avez obtenu en tournant contre des catholiques, aussi désireux que vous de servir l'Église, une Revue si utilement employée d'ordinaire à défendre cette sainte cause (**B**).

Si vous avez prétendu nous contrister en exploitant contre nous les *méprises* d'hommes honorables, et en présentant sous un *jour odieux* des dispositions prises uniquement en vue d'un plus grand bien, vous y avez réussi.

(**A**) Voir la réfutation au n° 18, ci-dessus, p. 281.

[1] Sessio III. § II, *de Revelatione*, can. 1.

(**B**) Voir la réfutation dans les n[os] 19, 20 et 21, ci-dessus, p. 282 et suiv.

Mais combien vous vous êtes cruellement puni vous-même de ce triste avantage ! Et combien nous comprenions mieux vos véritables intérêts lorsque pour ménager *votre honneur d'écrivain*, nous répugnions à mettre au jour des allégations aussi *peu dignes* d'un philosophe catholique (**A**).

III

Comment donc expliquer le silence que le Concile du Vatican a gardé dans ses décrets à l'égard du *Traditionalisme modéré?* L'explication n'est pas difficile. Semblable à Dieu dont elle exerce le pouvoir, l'Église fait tout avec nombre, poids et mesure; et elle proportionne la gravité de ses censures au danger intrinsèque des erreurs et à la culpabilité de ceux qui les défendent. Elle a donc très-sagement réservé la flétrissure plus solennelle de l'anathème pour cette forme plus dangereuse du Traditionalisme qui, en exagérant la nécessité de la foi, en détruit la gratuité. Est-ce à dire que le Concile est demeuré neutre à l'égard du Traditionalisme plus modéré, de celui qui, pour donner à la raison la connaissance de Dieu, se contente d'exiger un *enseignement extérieur?* C'est ce qu'avaient avancé certains traditionalistes belges, qui, moins hardis que vous, Monsieur, n'allaient pas jusqu'à dire que le Concile eût expressément sanctionné leur doctrine. Il s'était tenu, selon eux, dans la neutralité; mais cette abstention leur paraissait suffire pour les autoriser à maintenir leur doctrine. C'est précisément pour les désabuser que son E. le cardinal Patrizi a écrit, *par ordre de Sa Sainteté*, la lettre dont vous avez d'abord contesté l'existence [1].

Maintenant vous l'admettez, mais vous croyez vous en débarrasser en disant qu'elle n'a que *sept lignes* (p. 76). Elle est courte, je l'avoue, Monsieur, mais elle n'en est pas moins décisive. Que dit-elle, en effet? Deux choses : 1° Elle oppose une dénégation solennelle à ceux qui concluaient du silence de la constitution synodale *Dei Filius* à l'abrogation implicite des décrets portés précédemment par les congrégations romaines contre les erreurs dont cette constitution n'a point parlé. 2° Elle rappelle que par le *monitum* qui termine cette constitution, le Concile *a donné une nouvelle force* à ces décrets et a spécialement confirmé le décret daté du 2 Mars 1866 (**B**).

(**A**) Voir la réfutation dans le n° 22, ci-dessus, p. 290.

[1] Quoique vous vous en défendiez aujourd'hui, vous avez nié non-seulement que cette lettre existât, mais même qu'elle pût exister. Car à la citation très-exacte que nous avions faite du volume et de la page des *Acta sanctæ sedis* où se trouve la lettre en question, vous avez répondu que cette collection *ne peut donner* en fait d'actes du *Saint-Siége* que ceux que vous avez insérés en entier dans vos *Annales*. Je me permettrai de vous transcrire la partie essentielle de cette lettre, afin que vous ayez au moins le droit de dire que vous l'avez insérée après coup. « *Per memoratam Constitutionem synodalem, præsertim per Monitum ad ejusdem calcem relatum, nedum haud infirmari vel moderari, quin, novo adjecto robore, confirmari Decreta omnia utriusque S. Congregationis, S. Officii et Indicis hac de re edita, illudque potissimùm quod litteris meis ad singulos in Belgio Episcopos, die* 2ª *Martii* 1866 *datis continetur* (**B**). »

(**B**) Voir la réfutation aux n°s 23 et 24, ci-dessus, p. 290.

De là suit évidemment que, pour savoir si le Concile a condamné le *Traditionalisme modéré*, nous n'avons qu'à examiner si cette doctrine avait été précédemment frappée par les décrets de l'Index et du Saint-Office et spécialement par celui du 2 mars 1866.

Or la réalité de cette condamnation n'est pas douteuse; et c'est ici surtout que je fais appel à la bonne foi de vos lecteurs.

Le lettre du 2 mars signale, il est vrai, dans les écrits du docteur Ubaghs des erreurs étrangères au *traditionalisme* : entre autres le *traducianisme*, au sujet duquel vous *attribuez* (**A**) par pure générosité au P. Sommervogel une grossière méprise. Cette lettre déclare de plus que l'Ontologisme du docteur belge tombe sous le coup de la réprobation prononcée par le Saint-Office le 18 septembre 1861 [1]. Mais ce n'est là que le second objet de la lettre. Elle s'occupe avant tout du Traditionalisme et renouvelle, en la confirmant, la condamnation des erreurs censurées en 1843 et 1844 par la congrégation de l'Index et le 11 octobre 1864 par les deux congrégations réunies de l'Index et du Saint-Office. Ce dernier décret emprunte une autorité spéciale à la réunion des deux tribunaux, et à la confirmation du Souverain Pontife. C'est donc sur lui que devra spécialement se porter notre attention. Mais auparavant il faut rapporter la première sentence de l'Index, visée spécialement par le décret du 11 octobre comme exposant la question avec plus de clarté et de précision : *apertius et distinctius*. Nous y trouvons en effet très-nettement exprimée la première phase du Traditionalisme belge et les opinions qu'elle censure n'ont pas tellement été abandonnées que nous n'en retrouvions plusieurs dans un ouvrage récent loué sans restriction aucune dans vos *Annales*. Voici le décret de l'Index [2].

« Le révérend docteur Ubaghs dans sa *Théodicée*, et parfois aussi dans sa » *Logique*, enseigne les propositions suivantes que la sacrée congrégation » chargée de l'Index juge devoir être corrigées :

(**A**) Attribuez, je *n'attribue* pas, je dis : *est-ce que*, etc.

[1] Vous vous souvenez sans doute, Monsieur, des invectives qui me furent prodiguées, soit en France, soit en Belgique, parce que, dans mon livre sur *l'Unité dans l'enseignement de la Philosophie*, j'avais interprété les propositions condamnées par le Saint-Office dans le sens que leur attribue ici officiellement le Préfet de cet auguste tribunal. Ceux qui alors accueillirent si mal mon projet de réconciliation n'ont pas eu lieu de s'en féliciter. Mais depuis ce temps, bien des illusions se sont évanouies, et le temps n'est pas éloigné, espérons-le, où l'unité s'établira au sein de nos écoles dans les limites dans lesquelles elle est possible sur la terre (**B**).

(**B**) Voir la réfutation au n° 25, ci-dessus, p. 293.

[2] Ce décret et tous les documents officiels qui vont suivre sont empruntés aux *Acta sanctæ sedis* (vol. III); et ce sont bien en effet des actes du Saint-Siége, qui ne perdent rien de leur autorité parce que dans le recueil où ils sont réunis, se trouvent également des pièces non-officielles (**C**).

(**C**) Cette note insinue que nous avons soutenu que les actes perdent de leur autorité parce qu'ils sont dans une revue qui publie aussi des pièces non officielles? Cela est absurde et faux.

» 1° *Nous ne pouvons arriver à la connaissance d'aucune vérité méta-*
» *physique extérieure (à savoir d'une vérité qui regarde les choses qui ne*
» *tombent pas sous nos sens), sans un enseignement étranger, et en dernière*
» *analyse sans la divine révélation.* »

« Cette doctrine ne peut être admise, parce que, comme les vérités inté-
» rieures et les vérités mathématiques peuvent être, de l'aveu de l'auteur,
» connues par le raisonnement, il n'est pas impossible d'arriver de la même
» manière à la connaissance des vérités extérieures, lorsqu'elles se lient aux
» vérités intérieures, ou lorsque celles-ci ne peuvent subsister sans supposer
» les vérités extérieures (**A**).

» 2° *Les vérités extérieures métaphysiques ne peuvent pas être proprement*
» *démontrées.* »

« Quelquefois ces vérités extérieures sont liées avec les vérités intérieures,
» comme l'effet avec la cause; et elles peuvent par conséquent être démon-
» trées par ce genre d'argument qu'on nomme *à posteriori* et dont la certitude
» n'est pas moindre que celle des arguments *à priori.* »

« 3° *L'existence de Dieu ne peut pas être démontrée.*

» Cette fausse doctrine découle d'elle-même des vérités censurées (**B**).

» 4° *Les preuves de l'existence de Dieu se ramènent à une certaine foi,*
» *ou se fondent sur cette foi par laquelle nous croyons plutôt que nous ne*
» *voyons, nous avons la persuasion naturelle de la fidélité de notre idée,*
» *sans que nous puissions en avoir une évidence purement intérieure.* »

« Ces paroles semblent signifier que l'existeucc de Dieu est plutôt l'objet de
» la foi que d'une vraie démonstration, ce qui est absolument faux (**C**).

» 5° L'auteur ramène au sens commun les preuves de toutes les vérités mé-
» taphysiques extérieures. »

« Cette doctrine est inadmissible puisque certaines vérités se démontrent *à*
» *posteriori* par les vérités intérieures, sans que le sens commun ait rien à y
» voir. Ainsi, de notre existence, que notre conscience nous atteste, nous con-
» cluons l'existence de la cause qui nous a donné l'être; nous déduisons les
» vérités extérieures des vérités intérieures, sans l'intervention du sens com-
» mun (**D**). »

Telle est la première sentence rendue contre le traditionalisme, elle serait décisive contre le *traditionalisme modéré,* si la première proposition avait une ligne de moins et si elle s'arrêtait à ces mots *sans un enseignement étranger;* mais elle affirme de plus *la nécessité de la divine révélation,* comme

(**A**) Voir dans les *Annales,* t. VI, p. 148, comment M. l'abbé Peltier qui nous avait procuré ce document repousse cette opinion belge.

(**B**) *ibid.*, p. 150.

(**C**) Voir les commentaires de M. l'abbé Peltier.

(**D**) Voir également les remarques de M. Peltier complétement d'accord avec ce décret.

source indispensable de l'enseignement; vous avez, par conséquent, Monsieur, le droit de dire que cette dernière clause est l'objet de la condamnation, et que l'on ne peut rien conclure de cette sentence contre votre doctrine.

Le *second* décret de l'Index (2 août 1844) fait faire un pas de plus à la question. Le docteur Ubaghs avait envoyé, le 9 décembre 1843, à la sacrée Congrégation un Mémoire par lequel il cherchait à mettre sa doctrine à l'abri de tout blâme. Il lui fut répondu qu'il devait nécessairement corriger : 1° ce qu'il avait affirmé relativement à l'existence de Dieu, qui, selon lui, peut *être prouvée*, mais non *démontrée*. On lui dit que la preuve *a posteriori* étant une vraie démonstration, on ne saurait refuser cette qualité aux arguments par lesquels on prouve que Dieu existe. 2° Le docteur Ubaghs est blâmé de plus pour avoir dit que les arguments moraux ne démontrent pas strictement que la première cause soit infinie; que son unité et ses autres propriétés ne sont également saisies rationnellement que par des conjectures probables; et pour concevoir une idée exacte de Dieu, il faut suppléer par une foi spontanée à ce que les preuves logiques ont de défectueux. 3° On censure la théorie selon laquelle la vérité interne peut seule être connue immédiatement, tandis que les vérités extérieures ne peuvent être saisies que par l'intervention d'une sorte de foi. Enfin nous voyons apparaître une expression déjà assez distincte du *traditionalisme modéré* dans la dernière proposition réprouvée par ce décret, en ces termes :

« Il est nécessaire qu'un enseignement étranger nous fasse connaître les vé-
» rités qui ne sont pas de pures affections de notre esprit et qui ne tombent
» pas sous nos sens (**A**). »

Mais nous arrivons à l'acte décisif qui, par l'obscurité même dont il a pour un temps enveloppé toute cette controverse, en a amené le final éclaircissement. Le 1er février 1860, quatre professeurs de Louvain, au nombre desquels était le docteur Ubaghs, adressèrent au cardinal d'Andréa, préfet de la congrégation de l'Index, un long *Mémoire* que vous avez reproduit dans votre livraison d'avril de la même année (**B**). C'est là que, après avoir attribué aux traditionalistes français des exagérations contre lesquelles vous avez protesté, ils donnent du *traditionalisme modéré* une définition que vous acceptez comme l'expression exacte de votre pensée. *Votre adhésion est aussi complète que possible.* Dans toute la partie de cet exposé qui regarde le *développement* de la raison, vous rectifiez une seule expression qui tendrait à rendre moins évidente la nécessité d'un enseignement extérieur; et vous dites avec une parfaite clarté : « Nous le répétons, quoi qu'on en dise, les traditionalistes fran-
» çais ne sont séparés des traditionalistes belges qu'en ce qu'ils n'admettent
» pas les idées innées (**C**). »

La cause du traditionalisme modéré est donc, de votre aveu, liée au sort de cet exposé; et le même motif qui vous avait fait triompher lorsque vous avez cru que cette formule était officiellement approuvée, vous oblige de répudier

(**A**) Voir la réfutation au n° 26, ci-dessus, p. 294.

(**B**) *Annales*, t. I, p. 282 (5e série).

(**C**) Citation fausse, en tant qu'incomplète et s'arrêtant à une virgule ☞

cette doctrine, lorsqu'à cette appobation trompeuse succédera une réprobation très-authentique (A).

Le succès de cet exposé parut d'abord complet. Dès le 2 mars suivant, le cardinal d'Andrea y répondait par une lettre, portant sa signature et le contreseing du P. Modena secrétaire de l'Index. Il y déclarait que les opinions exposées dans le *mémoire* n'étaient nullement contraires aux décrets précédents et devaient être rangées parmi les opinions libres. Il n'en fallut pas davantage pour que, dans la *Revue de Louvain* et dans vos *Annales*, on publia que le traditionalisme était approuvé par la congrégation de l'Index. Mais plus tard on apprit que la congrégation de l'Index n'avait pas été régulièrement consultée, et qu'on s'était gravement mépris en présentant au public comme une sentence de cet auguste tribunal la lettre écrite par son Président (B).

La dispute que ce prétendu jugement avait un moment ralentie, acquit bientôt un nouveau degré d'intensité; et pour l'apaiser il ne suffit pas que les Évêques de Belgique, par une lettre adressée le 31 juillet 1861 au Recteur de l'Université, prescrivissent une suspension d'armes. Il fallut que le Souverain Pontife intervînt lui-même, par un bref du 19 décembre (C) de la même année, et mît cette trêve doctrinale sous la garantie de son autorité suprême. En même temps, Sa Sainteté, désireuse d'établir une paix définitive, prit une grande mesure. Sans dessaisir la congrégation de l'Index qui, jusques là avait été seule chargée de l'affaire, le Pape ordonne que, pour rendre une dernière sentence, cette congrégation se joignît au premier de tous les tribunaux ecclésiastiques, à la Congrégation du Saint-Office. La haute cour ainsi composée se livra à un nouvel examen des ouvrages du docteur Ubaghs; elle porta spécialement son attention sur l'exposé doctrinal des quatre professeurs [1]; et le résultat de cet examen fut, non une confirmation de la sentence du cardinal d'Andrea, et une approbation de la doctrine si clairement formulée dans l'exposé doctrinal, mais, au contraire, la réprobation de cette sentence et une condamnation nouvelle de la doctrine qu'elle avait approuvée.

» Il faut avouer, dit le cardinal Patrizi, secrétaire du Saint-Office (c'est le » Pape lui-même qui est Préfet de cette suprême congrégation), il faut avouer » que, après l'année 1844, il est intervenu certains actes favorables au docteur » de Louvain, comme s'il s'était mis d'accord, dans les dernières éditions de » ses ouvrages, avec le vœu et la sentence de la sacrée Congrégation; mais au- » tant il est certain que les deux feuilles de censures (de l'Index) n'avaient » été rédigées que d'après la sentence de cette Congrégation approuvée par le » Souverain Pontife, autant il est indubitable que ces actes postérieurs ne » contiennent ni la sentence de la Congrégation, ni à plus forte raison celle du » Souverain Pontife, comme il est facile de s'en convaincre à la seule lec- » ture (D).

(A) Voir la réfutation au nº 27, ci-dessus, p. 294.
(B) Voir la réfutation au nº 28, ci-dessus, p. 295.
(C) Voir ce Bref dans les *Annales*, t. v, p. 183, 1861.
[1] C'est ce qu'atteste le cardinal Patrizi dans sa *lettre* du 30 août 1866 (*Annales*, xv, 302), à S. E. l'archevêque de Malines. Nous donnons le texte un peu plus bas.
(D) Voir toute cette lettre dans les *Annales*, t. x, p. 467.

Il faut donc reconnaître qu'en distinguant aussi clairement qu'ils l'avaient fait dans leur exposé le Traditionalisme modéré qu'ils professent du Traditionalisme exagéré qu'ils répudient, les docteurs de Louvain ne s'étaient pas encore suffisamment mis d'accord avec les censures portées contre cette doctrine. Aussi les deux Congrégations réunies ordonnent-elles au docteur Ubaghs non pas de persévérer dans les principes de l'exposé doctrinal, mais de réformer son enseignement, et elles interdisent absolument, soit dans l'Université de Louvain, soit dans les séminaires et les lycées, l'explication de ces doctrines que le Saint-Siége n'a cessé de réprouver depuis qu'elles ont été soumises à son jugement : « *Neque in ista Lovaniensi universitate, neque in* » *seminariorum scholis aliisque lycæis, illæ amplius explicentur doctrinæ* » *quæ, uti primum ad apostolicæ sedis judicium fuerunt delatæ, visæ sunt a* » *catholicis scholis amandandæ* (**A**). »

Une sentence aussi précise aurait dû suffire, ce me semble, pour ouvrir tous les yeux et terminer tous les débats. Mais pour que la lumière fût encore plus complète, la Providence a permis que le principal soutien du Traditionalisme modéré, le docteur Ubaghs, demeurât encore dans son illusion. Persuadé qu'il avait la vérité pour lui et que les condamnations dont il avait été frappé portaient sur des malentendus, il mit tous ses soins, dans une édition nouvelle de sa *Logique* et de sa *Théodicée*, à modifier l'expression de la doctrine et à en adoucir l'âpreté, mais sans abandonner les principes. Nouvelles plaintes de l'Episcopat, et nouvelle sentence du Saint-Office. C'est le décret du 8 mars 1866, que le cardinal Patrizi rappelait dans sa dernière lettre (**B**). Les précédentes censures portées contre le traditionalisme, soit par l'Index seul, soit par les deux congrégations réunies y sont rappelées et confirmées; et dans un second paragraphe, on signale de nouvelles erreurs du docteur Ubaghs, à savoir l'Ontologisme, le Traducianisme et la théorie relative au principe vital dans l'homme.

Si clair que parût ce nouveau décret, il ne fit pourtant pas disparaître tous les doutes; on n'y vit pas une réprobation assez expresse de l'exposé doctrinal des quatre professeurs, et du traditionalisme modéré dont il était la formule [1].

Le cardinal Patrizi écrit une nouvelle lettre datée du 3 juin 1866, dans laquelle il déclare que ceux qui pensent ainsi se méprennent dans le sens du dernier décret du Saint-Siege; et il leur impose une soumission parfaite et absolue. Les Évêques de Belgique se réunissent pour procurer l'exécution de ce décret; les professeurs sont convoqués, et quand on leur demande d'accep-

(**A**) Voir la réfutation au n° 29, ci-dessus, p. 296.

(**B**) Il n'existe pas de décret du 8 mars 1866.

[1] *Aiebant doctrinas a quatuor professoribus, die 1 febr. anno 1860, expositas neque ab iis litteris neque a prioribus reprobari* (*Acta sanctæ sedis* tom III, p. 217).

Nous entendrons bientôt les Évêques de Belgique confirmer dans un rapport officiel ce témoignage du collecteur des *Acta* et déclarer que toute la controverse roule sur l'exposé doctrinal.

» comme une décision doctrinale la condamnation de leur sentiment sur le veloppement de la raison humaine, quelques-uns d'entre eux répondent 'il ne leur est pas évident que cette opinion a été doctrinalement conmnée [1].

Et pour écarter le malentendu qu'ils supposaient encore exister dans l'esprit leurs juges au sujet du Traditionalisme modéré, ils en font un nouvel exsé bien propre à mettre cette doctrine à l'abri de toute condamnation, si n'était pas essentiellement erronée. Que vos lecteurs veuillent bien prendre nnaissance de cet exposé, et qu'ils disent si le *traditionalisme modéré* a jais répudié plus énergiquement toutes les exagérations qui auraient pu commettre le fond de la doctrine.

« I. Nous sommes très-pleinement persuadés que l'homme après la chute l'Adam, peut par lui-même, c'est-à-dire *par les seules forces que Dieu a mises dans sa nature, sans aucun secours de la révélation et de la grâce surnaturelle, connaître et démontrer* l'existence de Dieu, et quelques vérités métaphysiques extérieures. Nous pensons que ces vérités extérieures peuvent être démontrées et déduites avec une parfaite certitude des principes de la raison et de la contemplation des choses créées. Il nous semble que par cette déclaration nous rejetons tout ce qui a été censuré dans les écrits du docteur Ubaghs, par les deux décrets de la sainte congrégation de l'Index, à la date du 23 juin 1843 et du 8 août 1844, et nous répudions en même temps le faux principe d'où ces conséquences sont déduites (**A**).

» II. Nous sommes très-pleinement persuadés que l'homme dont la raison est suffisamment développée peut parvenir à la connaissance de la vérité dont nous venons de parler, par les moyens que nous avons dits, alors même qu'il n'aurait connu aucune de ces vérités *par la tradition d'un enseignement quelconque*. De cette déclaration il résulte que, dans notre opinion, pour connaître les choses qu'on peut naturellement savoir de Dieu, la

[1] *Non esse nobis plenissime persuasum prædictam opinionem fuisse a S*[a] *de doctrinaliter damnatam.* Et cette opinion dont la condamnation doctrie n'était pas encore absolument évidente pour les professeurs n'est autre, près eux et d'après les évêques belges, que le traditionalisme formulé par t *et accepté par vous* (**B**), Monsieur, dans l'exposé de 1860. *Nostram de olutione humanæ rationis opinionem.* Les professeurs ne nient plus que te doctrine ait été condamnée, mais ils doutent que cette condamnation t doctrinale. *Disciplinalis est, aiebant, non doctrinalis* (*Rapport* des êques belges, 1[er] août 1866). Si cette distinction eût été admise, il en fût ulté que les traditionalistes modérés eussent été obligés au silence, mais à l'abandon de leur doctrine. *Docere non possumus ea quæ sunt probata, sed corde servare licet ea quæ publice docebamus* (même *rapport*).

A) Voir la réfutation au nº 30, ci-dessus, p. 2961.

B) Il fallait dire *repoussé par vous*. Il n'y avait qu'à lire nos réserves ses à chaque alinéa.

» *nécessité de la révélation* n'est pas une nécessité absolue et physique, mais » seulement morale (**A**).

» III. Nous déclarons souscrire aux paroles suivantes du P. Perrone, recommandées à l'attention des professeurs de philosophie par le Concile de la » province de Reims, tenu à Amiens en 1853 et approuvé par le Saint-Siége. » Lorsque nous attribuons à la raison humaine la faculté de connaître Dieu et » de démontrer son existence, nous la supposons mise en exercice et suffisamment développée *au moyen des secours que la société lui offre*, et dont » celui-là serait nécessairement dépourvu qui serait nourri et qui grandirait » séparé de tout commerce avec ses semblables (**B**).

» IV. Pour ce qui regarde notre premier père Adam, comme il n'a pas été » créé dans l'état d'enfance, mais d'homme parfait, quant au corps et quant à » l'âme, nous pensons qu'il a pu *sans aucun enseignement extérieur et sans* » *aucune révélation* arriver à un usage de la raison assez complet pour ac- » *quérir la notion distincte de l'existence de Dieu et des autres vérités de* » *l'ordre naturel*.

» Il nous sera très-agréable d'apprendre du Siége apostolique si les choses » que nous venons d'exposer ont été de sa part l'objet d'une condamnation » théologique et si elles doivent par conséquent être complétement rejetées » par tout catholique (**C**). »

Il est étonnant que les signataires de cet exposé n'y aient pas compris que dans le dernier paragraphe ils déplacent complétement la question. Non, évidemment le Saint-Siége ne condamne pas chez eux ce qu'il approuve dans le Concile d'Amiens ; il ne réprouve pas les vérités qu'ils professent en commun avec les autres catholiques. Ce qu'ils auraient dû se demander, c'est si, en abandonnant certaines erreurs condamnées chez le docteur Ubaghs, ils n'avaient pas omis de réprouver celle qui fait le fond du traditionalisme modéré, à savoir *la nécessité absolue de l'enseignement pour le développenent de la raison humaine*. Ce point, nous l'avons vu, est également le pivot du premier exposé envoyé au cardinal d'Andrea en 1860, par les quatre professeurs. Aussi les évêques de Belgique, en transmettant au Saint-Office la nouvelle formule, déclarent que, dans leur persuasion, c'est sur l'acceptation ou la réprobation de ce premier exposé que roule toute la controverse : *Dicentes sibi non liquere expositionem doctrinalem a quatuor professoribus factam*, anno 1860, *attingi ; nos autem judicamus in hoc solo puncto totam hodiedum questionem versari*.

Ce point, Monsieur, n'est pas moins décisif pour vous que pour les traditionalistes belges, puisque, dans l'exposé de 1860, vous avez reconnu *l'expression de votre doctrine* (**D**). Si donc à la question de l'Episcopat belge, le Saint-Siége répond par une confirmation des condamnations précédentes, en y renfermant expressément l'exposé doctrinal, si les évêques, interprètes de la pensée du Pape, intiment aux professeurs de Louvain l'ordre de réprouver

(**A**) Voir la réfutation au n° 31, ci-dessus, p. 297.

(**B**) Concile cité dans les *Annales*, t. VIII, p. 105 (4e série).

(**C**) Voir la réfutation au n° 32, ci-dessus p. 297.

(**D**) Faux, faux, très-faux ; nous le prouvons au n° 29, ci-dessus, p. 296.

cet exposé; si cette obligation est humblement acceptée par les rédacteurs même de cette formule du *traditionalisme modéré*, n'est-il pas évident, Monsieur, que ni votre droiture d'honnête homme, ni votre foi de catholique, ni votre dévouement si connu à l'autorité du Saint-Siége, ne vous permettent plus de continuer encore la lutte (**A**).

Or les trois suppositions que je viens de faire sont des faits absolument certains. Au doute soulevé par les professeurs et transmis par les évêques, relativement à la réprobation de l'exposé doctrinal le cardinal Patrizi répond à la date du 30 août 1866, (*Ann.* t. xv, p. 302), *que ce doute n'a pas le moindre fondement*, puisque l'exposé doctrinal a fait partie des documents qui ont motivé la sentence du Saint-Office. Il n'y a donc plus pour des catholiques et surtout pour des ecclésiastiques qu'une seule chose à faire : se soumettre aux décrets du Saint-Siége, pleinement, parfaitement, absolument; et d'en finir avec les discussions qui empêcheraient un assentiment sincère.

Les évêques, en communiquant ce décret au recteur et aux professeurs de l'Université de Louvain s'expriment ainsi : « Ces décisions sont si claires et si évidentes que la cause doit être considérée comme définitivement décidée. Nous savons que Notre Saint-Père est très-fermement résolu à en finir avec les erreurs et à rétablir l'unité de doctrine. Afin donc d'éteindre à jamais toutes les dissensions; afin qu'il ne reste plus rien d'indéterminé dans cette question longtemps débattue et enfin décidée, nous envoyons un formulaire qui devra être souscrit par tous ceux qui ont enseigné les doctrines réprouvées et qui y ont adhéré, de quelque manière que ce soit » (**B**).

Le formulaire fut en effet signé avec l'empressement que l'on avait le droit d'attendre de la foi et de la piété des professeurs auxquels il était proposé. Il contient les paroles suivantes : « Je me soumets pleinement, parfaitement et absolument aux décisions du Siége apostolique, à la date du 2 mars et du 30 août de cette année.

» Je réprouve donc de cœur et je repousse toute doctrine opposée, et spécialement l'exposé doctrinal signé par quatre professeurs et envoyé le 1er février 1866 au cardinal-préfet de la Congrégation de l'Index. Je réprouve également tout ce que le Saint-Siége a réprouvé en ce qui concerne la question débattue à Louvain. »

Il est, Monsieur, une justice que vous ne pouvez refuser aux doctes et pieux signataires de cette déclaration : avant de remplir, par cet acte qui les honore, leur devoir de catholiques, ils ont fait, pour la défense de la doctrine qu'ils croyaient vraie, tout ce qu'il était possible de faire. Ils ne pouvaient mettre plus d'habileté et de constance à séparer la cause du *traditionalisme modéré* des exagérations propres à quelques-uns de ses défenseurs; à présenter cette doctrine sous son aspect le plus spécieux; à lui chercher des protecteurs dans les rangs même de ses juges; et à la faire bénéficier de toutes les obscurités qu'il était possible d'amasser autour des décrets qui la condamnaient. Si le

(**A**) Voir la réfutation au nº 33, ci-dessus, p. 298.

(**B**) Voir cette lettre dans les *Annales*, t. xvi, p. 60 (5e série).

traditionalisme eût pu échapper à cette condamnation, il eût été sauvé par d'aussi habiles défenseurs (**A**).

Mais non, le traditionalisme ne pouvait pas échapper à une défaite, parce qu'il avait contre lui, non pas des adversaires plus habiles que ses défenseurs, mais l'invincible vérité. C'est la vérité seule qui a triomphé, et les vaincus eux-mêmes doivent partager la joie de ce triomphe, à la seule condition qu'ils *aimeront la vérité plus que leurs opinions*. Mais la victoire est définitive, comprenez-le bien, Monsieur, car l'Église s'est prononcée et par conséquent vous ne pouvez rien attendre des efforts que vous ferez pour continuer la lutte.

Vous venez de l'entendre : *Le Souverain Pontife n'a pas de plus ardent désir que de voir l'unité se rétablir entre les catholiques* sur cette question spéciale du traditionalisme. Les évêques belges en concluent que *des catholiques ne peuvent refuser au cœur d'un Pontife accablé de tant de douleurs, la joie qu'il attend de leur union* (**B**).

La Belgique lui a déjà donné cette joie; il dépend de vous, Monsieur, que la France la lui donne également; et comment votre piété pourrait-elle la lui ravir (**C**).

Quoi qu'il arrive, j'aurai rempli mon devoir; et je n'aurai plus désormais à m'occuper de ces querelles intestines, aussi stériles le plus souvent qu'elles sont toujours douloureuses. Cette fois du moins j'espère que je n'aurai pas fait briller en vain la lumière aux yeux de vos lecteurs. J'avais promis de démontrer que les derniers actes du Saint-Siége et les décisions du Concile ont définitivement terminé la controverse relative au traditionalisme. J'ai tenu ma promesse; et je puis résumer toute cette controverse en un syllogisme dont vous me fournissez la majeure et dont les actes du Saint-Siége me donnent la mineure.

Le *traditionalisme modéré* est la doctrine clairement formulée par les professeurs de Louvain dans leur exposé du 1er février 1860 (**D**).

Or cette doctrine a été réprouvée par les décisions du Saint-Office que le Concile du Vatican a confirmées de son autorité souveraine (**E**).

(**A**) Voir la réfutation au n° 34, ci-dessus, p. 298.

(**B**) Dans *Annales*, t. XV, p. 60 (5e série).

(**C**) Voir la réfutation au n° 35, ci-dessus, p. 299.

(**D**) *Non, non; nego, nego majorem, ad tribunal veritatis sinceritatis et sanitatis adpello.*

(**E**) Le Concile du Vatican a condamné 1° le panthéisme qui a été professé par vos pères, que vous avez avoué vous-même être dans votre ouvrage *de l'Unité dans l'enseignement de la philosophie* (voir le texte ci-dessus, p. 295 et 296), 2° le Concile du Vatican a tranché la question du traditionalisme en repoussant les amendements proposés contre le traditionalisme tel que nous l'avons exposé et soutenu, réprobation solennelle, que vous ne voulez pas même citer; ce qui est une preuve bien évidente que vous aimez plus votre opinion que la vérité.

Donc le traditionalisme modéré est réprouvé par le Concile et par le Saint-Siége (A).

Par conséquent il n'est plus permis à un catholique de le défendre, et la controverse à ce sujet doit être considérée comme définitivement terminée (B).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

H. RAMIÈRE.

Saint-Vincent de Paul de la Guillotière, près Lyon. — Dimanche des Rameaux 1873.

(A) Donc le traditionalisme modéré a été approuvé par les 600 pères du Concile du Vatican, qui ont repoussé la condamnation que Mgr Maret voulait faire prononcer. C'est ce qu'a dit le rapporteur; c'est ce qu'a démontré ci-dessus (p. 283) Mgr d'Aquila dans un exposé, approuvé ci-après, p. 318, par le Saint-Père, comme *exact*, *clair*, *savant* et *solide*. Voilà qui est *décisif* comme vous le dites. Et je puis vous crier : soumettez-vous, cher Père, soumettez-vous.

(B) Voir ce que nous disons au nº 36, ci-dessus, p. 299.

Seconde lettre au R. P. Ramière.

Mon R.-Père,

Dans ma précédente réponse à votre lettre, j'ai cité un extrait de la Lettre pastorale explicative des décisions du Concile du Vatican, adressée par Mgr l'Evêque d'Aquila à son peuple. Elle est tout à fait opposée à l'interprétation que vous donnez des décisions du Concile sur le traditionalisme. Cette Lettre a paru depuis assez longtemps, elle ne vous a pas empêché d'assurer que le Traditionalisme modéré était condamné par le Concile. Il était naturel que vous traitassiez l'opinion d'un seul Evêque, comme vous traitiez celle de 600 Evêques. Mais, voici que cette même *Lettre pastorale* reçoit du Saint-Père la plus claire et la plus éclatante confirmation.

Je suis curieux de savoir ce que vous penserez de cette approbation; voici le Bref de Sa S. Pie IX :

« *A notre vénérable frère Louis, évêque d'Aquila, à Aquila,*

» PIE IX, PAPE.

« Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique.

« Nous avons vu avec grand plaisir, vénérable frère, *traduite en français* par le soin de l'éminent prêtre François-Louis-Michel Maupied, l'*exposition exacte, claire et savante des Constitutions dogmatiques du Concile œcuménique du Vatican*, que vous aviez depuis quelque temps donnée à votre peuple.

» Car l'utilité que votre diocèse et les autres diocèses d'Italie auraient pu retirer de *l'intelligence vraie et complète* de ces constitutions, nous nous réjouissons de ce qu'elle puisse maintenant s'étendre bien plus loin par la langue française si répandue. Et certainement, à ce plus ample profit ne serviront pas peu, nous le pensons, les charmes de votre travail, lequel, bien qu'il traite seulement des plus graves choses touchant la foi et l'Eglise, soit par le mode d'exposition, soit par l'espèce des objections, soit *par la solidité de la réfutation*, invite et force presque les lecteurs, non absolument *hébétés,* à vous suivre jusqu'à la fin de l'ouvrage.

» Puisque ce travail doit porter, même à ceux qui réfléchissent le moins, la *notion claire* et *la force* des doctrines proposées, il ne pourra manquer d'éclairer les esprits et de les réunir dans un même sentiment et dans une même pensée.

Venerabilis frater, salutem et apostolicam Benedictionem,

Pius PP. IX.

Perlibenter vidimus, venerabilis frater, versam opera egregii sacerdotis Francisci Aloisii Michaelis Maupied in gallicum sermonem *accuratam, perspicuam, doctamque expositionem* dogmaticarum œcumenici Vaticani concilii constitutionum a te jampridem propositam populo tuo. Utilitatem enim, quæ a *recto plenoque* ipsarum intellectu tuæ aliisque Italiæ Diœcesibus obvenire potuisset; multo latius nunc per vulgatissimam gallicam linguam porrigi valere lætamur. Cui quidem ampliori emolumento non parum suffragaturas esse censemus illecebras lucubrationis tuæ; quæ licet de gravissimis tantum agat rebus fidemque et Ecclesiam spectantibus, sive expositionis modo, sive objectionum specie, sive *soliditate refutationis* lectores non prorsus *hebetes* invitat et ferme compellit ad se sectandum usque ad exitum operis.

Quod cum inopinantibus etiam ingerere debeat *claram notionem et vim propositarum doctrinarum*, nequibit non illustrare mentes, easque in eodem sensu eademque sententia conjungere. Hunc nos præsertim labori tuo fruc-

Ce fruit, que vous avez certainement le plus désiré, nous le présageons spécialement à votre travail ; et cependant, comme augure de la faveur suprême et gage de notre particulière bienveillance, nous accordons très-affectueusement à vous, vénérable frère, et à tout votre diocèse, la bénédiction apostolique.

» Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 19 décembre 1872, l'an 27 de notre Pontificat.

» PIE IX, Pape. »

Voilà ce que dit le Saint-Père, de l'exposition faite par Mgr d'Aquila, des décisions du Concile du Vatican, sur le *traditionalisme*. Mes lecteurs et moi avons le droit de vous demander ce que vous pensez des explications de Mgr d'Aquila, et de l'approbation entière que vient d'y donner le Saint-Père. Les *Annales* vous sont ouvertes. Il n'y a pas moyen de reculer, selon vos expressions ; vous prouverez par là que vous n'êtes pas de ces esprits *hébétés*, dont parle le Saint-Père.

Nous adressons la même demande aux rédacteurs de votre *Civiltà Cattolica*, qui, pressés par nous de publier les amendements rejetés par le Concile, nous ont répondu qu'ils *espèraient prouver que rien ne peut s'en tirer qui soit favorable au traditionalisme*. Que leur *grande charité*, dont vous parlez, veuille bien dire à nos lecteurs ce qu'elle pense de l'exposition faite par Mgr d'Aquila et de l'approbation dont le Saint-Père l'a honorée. — Nous attendons.

Et je me dis toujours, avec plaisir, votre très-humble serviteur.

A. BONNETTY.

---

tum, a te certe optatissimum, ominamus ; ac interim superni favoris auspicem et præcipuæ nostræ benevolentiæ pignus tibi, venerabilis frater, universæque Diœcesi tuæ Benedictionem Apostolicam peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum, die 19 decembris, anno 1872.
Pontificatus nostri anno vicesimoseptimo.

Pius PP. IX.

Venerabili Fratri
Aloisio Episcopo Aquilano
Aquilam



Enseignement Catholique.

BREF DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE PIE IX,

CONTRE LES MAUVAIS CHRÉTIENS, DITS CATHOLIQUES LIBÉRAUX.

Après la longue discussion que l'on vient de lire sur l'exacte obéissance qui est due aux actes du Concile et aux décisions souveraines émanées du Saint-Siége, nous ne saurions mieux faire que de citer les paroles de Pie IX contre ceux, parmi les chrétiens, qui se disent *Catholiques libéraux*, et qui, par leurs actes et leurs paroles, cherchent à affaiblir l'autorité des Conciles et des Papes.

A Nos chers fils le président et les associés du Cercle Saint-Ambroise, à Milan.

PIE IX, PAPE.

Chers fils, salut et bénédiction apostolique.

Au milieu de ces temps si douloureux pour l'Eglise, c'est assurément un grand adoucissement à Notre douleur que le zèle de ces catholiques qui, voyant les persécutions auxquelles leur religion est en butte et le péril de leur prochain, sont poussés à professer plus ouvertement leur foi, s'appliquent avec plus d'ardeur à retirer leurs frères du danger, se dévouent avec plus de zèle aux œuvres de miséricorde et mettent leur gloire principale à se montrer plus étroitement rattachés à Nous et plus humblement soumis aux enseignements de cette Chaire de vérité et de ce centre d'unité.

Cette attitude, en effet, est le signe auquel on reconnaît d'une façon indubitable les vrais enfants de l'Eglise. C'est elle qui constitue cette force inepxugnable de l'unité qui seule peut s'opposer victorieusement à la fureur, aux ruses et à l'audace de ses ennemis. Et c'est juste. Car, à quiconque considère le caractère de la guerre soulevée contre l'Eglise, il apparaîtra que toutes les machinations de l'ennemi visent à détruire la

constitution de l'Eglise et à briser les liens qui unissent les peuples aux évêques et les évêques au Vicaire de Jésus-Christ. Quant au Pape, ils l'ont dépouillé de son domaine temporel afin que, le soumettant à une puissance étrangère, il fût privé de la liberté qui lui est nécessaire pour gouverner la famille catholique. Et c'est pour cela qu'ils s'attaquent surtout à lui afin que, le Pasteur étant frappé, les brebis soient dispersées.

Cependant, et bien que les fils du siècle soient plus habiles que les fils de la lumière, leurs ruses et leurs violences auraient sans doute moins de succès *si un grand nombre, parmi ceux qui portent le nom de catholiques, ne leur tendaient une main amie*. Oui, hélas! ils ne manquent pas ceux qui, comme pour marcher d'accord avec nos ennemis, s'efforcent d'établir une alliance *entre la lumière et les ténèbres*, un accord entre la justice et l'iniquité au moyen de ces doctrines qu'on appelle *catholiques libérales*, lesquelles, s'appuyant sur de pernicieux principes, approuvent le pouvoir laïque quand il envahit les choses spirituelles, et poussent les esprits au respect, ou tout au moins à la tolérance des lois les plus iniques, absolument comme s'il n'était pas écrit que *personne ne peut servir deux maîtres* [1].

Or, *ceux-ci sont plus dangereux et plus funestes que les ennemis déclarés*, à la fois parce qu'ils secondent leurs efforts sans être remarqués ou même sans donner leur avis, et parce que, se tenant pour ainsi dire sur la limite des opinions condamnées, *ils se donnent l'apparence d'une véritable probité et d'une doctrine sans tache*, qui allèche les imprudents amateurs de conciliation et qui trompe les gens honnêtes, lesquels sauraient sans cela s'opposer fermement à une erreur déclarée. De la sorte, ils divisent les esprits, déchirent l'unité et affaiblissent les forces qu'il faudrait réunir pour les tourner toutes ensemble contre l'ennemi.

Toutefois, vous pourrez facilement éviter leurs embûches si vous avez devant les yeux cet avis divin : *C'est par leurs fruits que vous les connaîtrez* [2], si vous observez qu'ils affichent

[1] Nemo potest duobus dominis servire (Math., VI, 24).
[2] A fructibus eorum cognoscetis eos (Math., VII, 16).

leur dépit contre tout ce qui marque une obéissance prompte, entière, absolue aux décrets et aux avertissements de ce Saint-Siége; qu'ils n'en parlent que dédaigneusement en l'appelant *curie romaine*; qu'ils accusent tous ses actes d'être imprudents ou inopportuns; qu'ils affectent d'appliquer le nom d'ultramontains et de jésuites aux fils de l'Eglise les plus zélés et les plus obéissants; enfin que, pétris d'orgueil, ils s'estiment plus sages que l'Eglise, à qui a été faite la promesse d'un secours divin spécial et éternel.

Pour vous, chers fils, souvenez-vous qu'au Souverain-Pontife, qui est le Vicaire de Dieu sur la terre, il appartient de décider ce qui regarde la foi, les mœurs et le gouvernement de l'Eglise, selon ce que Jésus-Christ a dit de lui-même : *Celui-là disperse qui ne recueille pas avec moi* [1]. Faites donc consister votre sagesse dans une obéissance absolue et dans une libre et constante adhésion à cette chaire de Pierre. Car, animés ainsi du même esprit, vous serez parfaits dans le même sentiment et la même pensée, et vous affermirez cette unité qu'il faut opposer aux ennemis de l'Eglise. Par là vous rendrez très-agréables à Dieu et très-utiles au prochain les œuvres de charité que vous avez entreprises, et vous apporterez une véritable consolation à Notre âme, douloureusement affligée des maux qui accablent l'Eglise.

A cette fin, Nous vous souhaitons le secours céleste et l'abondance des dons de la grâce d'En-Haut. Et comme présage de ces grâces et comme gage de Notre bienveillance paternelle, Nous vous accordons, chers fils, du fond du cœur la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 6 mars de l'année 1873, la 27e de Notre pontificat.

PIE IX, PAPE.

[1] Qui non colligit mecum, dispergit (Luc, xi, 23).

NOUVELLES ET MÉLANGES.

ITALIE-ROME. *Bref de Notre Saint-Père le Pape à M. Maurice de Bonald, juge à Rhodez.*

Les lecteurs des *Annales* se rappellent sans doute les détails pleins d'intérêts que M. de Bonald a donnés sur les causes qui ont obligé les *Études religieuses* des Jésuites à quitter Paris pour aller s'installer à Lyon [1]. M. de Bonald s'appuye surtout sur les aveux du P. Ramière. Or le P. Ramière vient de qualifier d'*odieuse*, de *déshonorante*, de *pas digne d'un chrétien*, cette publication [2]. Voici maintenant comment le Saint-Père qualifie la conduite de cet homme, si malmené par le P. Ramière.

PIE IX, pape, *à nos chers fils, Costes, prêtre, vicaire général de Rodez, Alazard, prêtre, directeur du journal la* Revue religieuse, *et noble vicomte Maurice de Bonald, juge, à Rhodez.*

Chers fils, salut et bénédiction apostolique,

Il n'est assurément pas possible, chers fils, que tous les pieux et vrais catholiques ne désirent que la France, sortant enfin de cette confusion de doctrines pernicieuses et de cette suite de commotions et de malheurs qui en est la conséqeence et qui la bouleverse sans interruption pendant ce siècle, ne reprenne de nouveau son ancien honneur de défenseur de la religion catholique et de ce Saint-Siége, honneur auquel l'avait élevée la divine Providence en sa qualité de fille aînée de l'Église.

C'est pourquoi, de même qu'au dernier siècle, cette même France, favorisant et approuvant publiquement, pour le scandale et la ruine des autres nations, les désirs et les complots de l'impiété, s'est éloignée de la source d'eau vive, s'est creusé des citernes entr'ouvertes, d'où elle n'a puisé que des eaux corrompues et empoisonnées, Nous souhaitons ardemment qu'abandonnant de même publiquement et pour l'exemple de toutes les nations la voie des erreurs, elle revienne à Dieu, rétablisse son règne, et mérite cette stabilité et cette splendeur promise au peuple qui a Dieu pour son maître. On le ferait très-noblement, si, comme vous le désirez, votre patrie se consacrait solennellement au Sacré-Cœur de Jésus, en l'honneur duquel on se propose de bâtir à Paris, avec les offrandes de tous, un temple expiatoire ; c'est pourquoi, il faut considérer comme digne d'éloges le projet que vous avez eu de faire vos efforts, afin que l'Assemblée nationale soit pressée par les vœux du peuple à demander et à provoquer cette consécration, au nom de toute la France.

Pour nous, nous prions Dieu qu'il inspire à tous les cœurs, qu'il réalise et

[1] Voir *Annales* de janvier, ci-dessus, p. 13.
[2] *Idem*, ci-dessus, p. 306.

qu'il accomplisse tout ce qui peut procurer la gloire de son nom, la beauté et l'accroissement de notre très-sainte religion et l'intérêt véritable de votre patrie ; et que pour cela il favorise votre pensée s'il a jugé que ce moyen est propre à les obtenir. En attendant, comme gage de sa protection, et comme preuve de notre bienveillance paternelle, nous vous accordons avec amour, chers fils, notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 14 avril de l'année 1873 et de notre pontificat la 27e.

PIE IX, Pape.

— *Ouvrages mis à l'Index par décret du* 20 *mars* 1873.

Larousse (M. Pierre). — *Grand dictionnaire universel du dix-neuvième siècle*, etc. — Paris, 1866. — Plusieurs volumes ont déjà paru.

Boissonade (I. A.) — *La Bible dévoilée ; écr. L'Inf. !* — Paris 1871.

Figuier (Louis). — *Le Lendemain de la mort ou la Vie future selon la science*. Quatrième édition. — Paris 1872.

Mangin (Arthur). — *L'Homme et la Bête*. Ouvrage illustré de 120 gravures. — Paris 1872.

Ormaniam (P. M.) — *Les Droits civils et la Liberté religieuse des catholiques*. — Rome 1872. — *Décret du* 11 *décembre* 1872.

Idem. — *Il Reversurus*, ovvero La Turchia ed il Papato. — *Studi giuridici*. — *Estratto dalla Rivista Giuridica*, anno II, fasc. 1 et 2. — Roma 1872. — Même décret.

Casangian (Placido), qui usurpe à tort le titre d'archevêque arménien catholique d'Antioche, et d'abbé général de l'ordre de Saint-Antoine. — *Risposta Finale degli Orientali agli Occidentali*. 1872. *Décret du* 12 *Mars* 1872.

Wallon (Jean). — *La Vérité sur le Concile*. Paris 1872. — *Même Décret*.

Cicuto (D. Antonio).— *Il Concilio Vaticano*.— *Rivista Universale*. Vol. XIV et XV, dal fascicolo 107 al 113. 1871-72. — *Même Décret*. — L'auteur s'est soumis louablement et a réprouvé son ouvrage.

Le Directeur-Gérant : A. BONNETTY.

Versailles. — Imprimerie BEAUGRAND et DAX, rue du Potager, 9.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE
Numéro 29. — Mai 1873.

Histoire Traditionnelle.

L'ANNÉE RELIGIEUSE DANS LA FAMILLE D'ABRAHAM
OU
CHRONOLOGIE ANTIQUE,
RETROUVÉE DANS LES TRADITIONS ET DANS LA BIBLE.

TROISIÈME ARTICLE [1].

4. — *Quelle est l'année dont s'est servi Moïse dans le récit particulier de la vie d'Abraham et de ses descendants?*

La chronologie a été, pendant le 17e et le 18e siècle, le sujet d'une lutte héroïque entre les hommes les plus érudits et les plus sérieux; la véracité de la Bible leur paraissait engagée et ils ne se dissimulaient point les impossibilités matérielles qu'offrait l'accord des chiffres des différents textes. Les systèmes se heurtaient aux systèmes, et chaque auteur avait une merveilleuse sagacité pour saisir le défaut de la cuirasse de ses adversaires et battre en brèche leurs idées; mais, lorsqu'il s'agissait d'établir sur des données rationnelles la concordance des temps et des époques, l'absence de bases suffisamment acceptables mettait les nouveaux venus dans la même position fausse et embarrassée. Ces luttes sont presque oubliées aujourd'hui, et il n'est resté que le système classique, attaqué, démoli en détail comme les autres, mais en fin de compte accepté à cause de l'autorité et de la notoriété de ses auteurs.

[1] Voir le 2e article au N° précédent, ci-dessus, p. 245.

Il est aujourd'hui possible d'arriver à un meilleur résultat, par suite de quelques dates indubitables recueillies sur les monuments antiques, et de la précision plus grande donnée à la suite des dynasties de l'Egypte et de l'Assyrie. Toutefois, un des obstacles les plus sérieux, obstacle que la critique semble avoir systématiquement écarté de son chemin, sera toujours la détermination exacte de la valeur de « l'*année* » chez les principaux peuples qui passent à ces horizons antiques du monde. Mais qu'il est difficile de sortir des chemins battus et des habitudes acquises!

Il est prouvé que les années ont une valeur qui varie avec chaque peuple; qu'importe, il n'y a pour nous qu'une seule année, l'*année solaire*, c'est la borne fatale contre laquelle jusqu'ici nos critiques sont venus heurter et briser leur char.

L'histoire hébraïque est demeurée au milieu des luttes le centre vers lequel on s'est efforcé, et avec raison, de faire tout converger. C'est, en effet, la plus claire, la plus authentique et la plus remplie de faits antiques.

C'est cette histoire qu'il faudrait tout d'abord élucider.

Pour y arriver sûrement, la détermination de la valeur de l'année d'Abraham est indispensable. Nous avons prouvé qu'il est impossible d'admettre des *années solaires* dans la supputation de l'âge des patriarches, il ne suffit pas d'abattre, il faut élever. Nous abordons la question elle-même, par son côté logique.

Au Ier chapitre de la *Genèse* (v. 14), au 4e jour de la création, Moïse écrit : « Or, Dieu dit : qu'il soit fait dans le firmament » des astres lumineux, et qu'ils divisent le jour et la nuit et » qu'ils servent de signes pour marquer les temps, et les » jours et les années. »

Il est en effet indubitable que c'est sur le cours des astres que se basèrent les mesures du temps et le comput de tous les peuples. La première remarque que donna l'observation, ce fut certainement le *mois lunaire*. Le retour régulier de cet astre si important qui préside à la nuit devint le premier terme de tout calcul, et bien que le mois lunaire se soit modifié de telle sorte plus tard que la lune en fût pour ainsi dire bannie, il n'en resta pas moins le type sur lequel on établit le

mois de l'année solaire et l'*un des facteurs* incontestables de l'année en général chez presque tous les peuples de l'antiquité. C'est là un fait historique.

L'autre facteur de l'année fut un certain nombre ou chiffre qui reste à déterminer.

De combien de lunaisons, ou mois, se composait l'année? Plusieurs souriront peut être à cette question, elle est beaucoup moins résolue qu'on ne le pense et c'est la clef de la chronologie, qui, à son tour, est la clef de l'histoire.

Lorsqu'à l'aide des notions acquises aujourd'hui, et surtout sous l'influence d'habitudes qui remontent jusqu'au commencement des temps appelés historiques, on réfléchit sur la méthode la plus simple de déterminer l'année usuelle, il semble que le retour des saisons, la germination des plantes, le cours du soleil ont dû partout et uniformément donner la valeur très-rapprochée de l'année, et des moyens de rectification suffisants pour que la manière de la comprendre fût à peu près la même chez les principales nations.

Il n'en fut pourtant pas ainsi à l'origine, et nous en avons la preuve dans ce fait, que les peuples anciens donnent aux premiers âges une durée calculée en périodes de temps qui ne peuvent pas être des années solaires, sous peine de tomber dans des exagérations ridicules, car il s'agit de 30 à 40,000 ans. On s'est hâté de traiter ces chiffres de mensonges. Nous prouverons que tous sont le résultat d'un système scientifique très-simple et très-rationnel, mais dont les périodes sont absolument différentes des *années solaires*, dont on leur a donné le nom.

Si nous prenons les deux grandes écoles d'astronomie de l'antiquité, la Chaldée et l'Egypte, qui ont donné aux grecs et aux latins les éléments les plus exacts de la mesure de l'année, nous trouverons que ni les Chaldéens ni les Egyptiens n'ont compris le calendrier comme les peuples modernes; tandis que les seconds faisaient reculer leur année de 365 jours, d'*un* jour tous les 4 ans, les premiers la composaient périodiquement de 12, 13 et 14 mois lunaires.

Tous les érudits qui se sont occupés de chronologie ont constaté chez les peuples anciens deux sortes d'années, l'une

religieuse ou sacerdotale, et l'autre *civile;* mais ils n'ont point songé à en rechercher l'application dans les annales des peuples, ils n'y ont vu qu'une sorte de symbolisme religieux et non une mesure réelle du temps.

Les Romains commençaient en *Mars* leur année religieuse qui finissait en *Décembre*; *Janus* était représenté président à l'année et tenant d'une main le chiffre CCC et de l'autre celui de LXV. Chez les Egyptiens, tandis que leur année *civile* n'avait pas d'époque fixe, l'année *religieuse*, au contraire, parfaitement indépendante de la première, commençait au 23 octobre et finissait au 20 juillet. C'était une année religieuse et symbolique de 9 mois, de 30 jours. En Assyrie, comme plus tard en Judée, l'année *religieuse* commençait au printemps et l'année *civile* en automne. Elle était originairement de 7 mois.

L'année *religieuse* ou sacerdotale existait donc chez les principaux peuples de l'ancien monde, elle a été retrouvée chez les peuples primitifs de l'Amérique. Notablement plus courte que l'année *civile*, elle paraît avoir présidé à la mesure du temps, à l'époque où les peuples ne formaient encore que des familles plus ou moins nombreuses, où les idées religieuses, vives et puissantes parce qu'elles résumaient les traditions, déterminaient les époques de la vie par le culte, par quelques fêtes ou sacrifices dont le retour, fixé par les lois mêmes du culte, formait un cycle tout naturel et les bases du comput pour l'évaluation des années humaines.

Si l'on peut concevoir quelques familles indépendantes, telles que des tribus pastorales, vivant entre elles et n'ayant avec les peuples voisins d'autres relations que des échanges peu nombreux, on peut facilement admettre que ces familles, fidèles gardiennes des traditions de leurs pères, conservèrent, avec leur religion et leur culte, leur année sacerdotale ou *religieuse*. C'est précisément le cas de la famille d'Abraham, composée de pasteurs et vivant sous la tente. La fidélité avec laquelle elle garda à peu près intact le dépôt des traditions montre qu'elle n'a eu avec les peuples voisins que de rares relations, et qu'on peut, sans témérité, affirmer qu'elle avait conservé avec son culte son *année religieuse*.

De plus, l'histoire hébraïque tout entière, l'histoire assyro-chaldaïque, affirment, de concert avec la Bible, que la base de cette année, était le *mois lunaire*, attentivement observé à l'apparition de la *nouvelle lune*.

Or, si l'on recherche dans la Bible et dans les monuments antiques une trace du culte primitif dont cette année ait pu garder l'empreinte, on n'en trouve qu'une seule, la plus antique de toutes, apparaissant dans les premiers âges de la Chaldée elle-même, c'est la *semaine*. C'est cette grande tradition qui domine le culte de la Chaldée, quelque dégénéré qu'il pût être; c'est elle que Moïse rappelle à son peuple, lorsqu'il dit : « Le 7e jour, c'est le Sabbath, repos du Seigneur » ton Dieu, et tu ne feras œuvre quelconque dans ce jour [1]. » C'est là le grand précepte ancien, le résumé du culte primitif et la principale des traditions religieuses.

Non-seulement, le nombre 7 se reproduit partout, mais, circonstance décisive pour cette étude, *il entre constamment dans la division du temps;* on trouve *une semaine de jours*, la grande tradition; *une semaine d'années; une semaine de semaines* d'années. Le nombre de 7, la *semaine*, partout jusque dans les *Septante semaines* de Daniel [2].

Les jours, les années auraient été comptés par semaines, et la *lunaison*, la plus importante des divisions du temps, la plus apparente, la plus facile à saisir ne serait point entrée dans ce comput où tout procède par *sept*, par *semaines?* Cela n'est pas probable. Il y a eu des semaines de lunaisons, ou mois, comme il y avait des semaines de jours et d'années.

Ce sont les idées et les traditions religieuses qui ont nécessairement réglé les années dites *religieuses* ou sacerdotales, or, dans la famille d'Abraham la principale tradition, presque la seule, *c'est la semaine;* donc l'année de la famille a été une année de *sept mois*. Nous en donnerons du reste la preuve. Mais s'il y a lieu à étonnement, c'est que cette conclusion, qui s'impose *à priori*, n'ait point saisi l'esprit de tant de savants

[1] *Exode*, xx, 10.

[2] La plus importante dissertation sur l'universalité de l'usage de la semaine et du nombre 7, se trouve dans les *Annales de philosophie*. Voir t. xx, p. 55 (4e série), et la *table générale* de ce volume; plus t. xv, p. 362 (3e série).

qui ont consumé leur vie dans la conciliation des dates de l'Ecriture.

Sans doute à l'époque d'Abraham l'année de 12 mois était en usage chez tous les peuples voisins; mais, dans l'évaluation de leur âge, le patriarche et ses enfants faisaient usage de l'*année religieuse de la famille*, et les peuples au milieu desquels ils vivaient connaissaient évidemment et cette année et sa valeur. C'est celle dont Moïse a fait usage, non point dans tout le Pentateuque, mais dans l'histoire précise et détaillée dont nous parlons. La conciliation de toutes les dates est si facile, si merveilleuse que le lecteur demeure comme étonné de la précision mathématique du résultat, dans des chiffres où jusqu'ici on n'a trouvé que confusion, obscurité et, disons le mot, contradiction absolue des chiffres avec eux-mêmes, avec le texte et avec la raison.

Avant de faire à l'histoire de la famille d'Abraham l'application de l'année religieuse, voyons l'œuvre de Moïse dans la transformation de cette année; elle est remarquable et mérite d'attirer un instant notre attention.

La tribu descendue avec Abraham du Hauran jusqu'aux confins de l'Egypte était devenue un peuple capable d'enrôler dans les armées d'Israël 600,000 hommes. Mais ce peuple avait passé par la servitude d'Egypte, il en avait pris les habitudes et les mœurs, il n'était plus possible de le ramener aux proportions de la tribu primitive, il fallait lui donner un comput en rapport avec ses habitudes et avec les usages des peuples au rang desquels il allait se trouver placé. C'est ce que fit Moïse. Ce grand législateur règle d'abord le culte et par le culte il règle le calendrier de la nation, car le cycle des fêtes gouvernera absolument l'année *religieuse* et l'année *civile*.

C'est au temps de la maturité de l'orge que se placera la 1re lunaison de la grande fête Pascale, c'est au 6e mois suivant que commencera l'année *civile*. Il y a donc, dans toute la tradition judaïque jusqu'à nos jours, année *religieuse* et année *civile*.

De plus, chose remarquable ! le cycle des fêtes est contenu dans l'espace de *sept* mois. Dans les quatre derniers livres du

Pentateuque, consacrés à l'organisation religieuse du peuple, à régler ses cérémonies dans les plus minutieux détails, tout est renfermé de la 1re lune à la fin de la 7e ; il n'est pas une seule fois fait mention des autres mois de l'année !

Il est bien évident que Moïse consacre ici le souvenir de l'antique année religieuse de la famille, en même temps qu'il la transforme en déterminant l'époque de son commencement. Avec le respect de la tradition, il concilie les nécessités de la situation nouvelle. Le souvenir de cette tradition s'est si peu effacé que l'on comptait dans la suite les années du règne des Rois, non point d'après les années *civiles*, mais d'après les années *religieuses*, souvenir non expliqué mais réel de ce fait que les Patriarches avaient compté leur âge par années *religieuses*.

5. *Détermination et application de l'année religieuse ; — justification de la Bible.*

Les incohérences de la chronologie classique dans l'histoire des Patriarches, les contradictions des dates dans la vie d'Ismaël, de Jacob, d'Esaü, de Moïse avec les récits simples et clairs de la Bible ont été la cause déterminante de cette étude.

La fixation de l'*Exode* en 1340, date qui ne laisse plus que 200 ans pour l'époque des *Juges*, est venue ajouter un nouvel appoint à la condamnation du système classique.

La solution de toutes ces difficultés et l'absolue justification de la chronologie Abrahamique de Moïse doivent résulter de l'application rigoureuse, sincère, de l'année religieuse, sous peine d'être convaincus, à notre tour, d'erreur et d'illusion.

C'est bien ainsi que nous posons la question et que nous apportons nos preuves.

Il faut d'abord donner la valeur exacte de l'*année religieuse* dont Moïse fait usage dans le récit particulier de la vie d'Abraham et de ses descendants, jusqu'au jour où il a lui même consacré l'année de *douze mois* en donnant une époque fixe à la Pâque juive, commencement du *cycle religieux* de la nation.

L'année religieuse dont nous parlons a été fixée par nous à *sept lunaisons*.

Le mois synodique lunaire est de 29 jours, 12 heures, 44' minutes 4", 7 secondes : Soit en chiffres décimaux, 29 j., 53,058 etc. Les 7 mois synodiques donnent 206 j., 714 pour l'année d'Abraham. C'est sa valeur exacte et mathématique. *Dans la pratique*, selon les besoins des divers calculs auxquels donnait lieu sa transformation en année solaire, elle a dû être prise, soit pour cette valeur exacte, soit pour une valeur approchée de 206 jours. — de 206 j. 1/2, — de 206 j. 3/4 — et même de 207 jours. Il n'y a là rien d'irrégulier, chacun le comprendra ; mais les résultats que nous allons donner montrent que, *presque toujours*, c'est la valeur *mathématique* qui a été employée.

Pour faciliter les calculs nous allons donner son rapport avec les diverses années solaires alors en usage, ou connues, de 365 jours tout juste, de 365 j., 25 et 365 j., 24 22 qui est la véritable année tropique.

Comparée à l'année de 365 j., elle est :: 0,56634.

Comparée aux deux autres, elle est à peu près :: 0,566.

Si on la suppose de 207 jours, ce qui a dû être sa valeur habituelle, sauf les rectifications pour les très-longs espaces de temps, sa valeur est respectivement : 0,567 et 0,5667.

Mais la vraie méthode rigoureuse est de multiplier l'année religieuse avec toutes ses décimales par le chiffre d'années écrit par Moïse, et de diviser par l'année tropique, ou mieux par l'année égyptienne de 365 jours tout juste, qui se rapproche le plus des années lunaires avec mois embolismiques employées par les Chaldéens, par les Perses et les Hébreux eux-mêmes.

Nous avons constaté dans la suite de cette étude que Moïse, ainsi que les Chaldéens et les Egyptiens, a connu la valeur mathématique du mois lunaire, de l'année solaire et des principales périodes astronomiques. Plus on met soi-même de précision dans les calculs, plus on constate l'étonnante exactitude de l'écrivain sacré.

Il faudra arriver un jour à cette conclusion que l'exactitude chronologique était une des principales préoccupations des peuples antiques.

Voici maintenant le tableau des principales époques marquées par Moïse.

	Année de la Bible	Leur valeur	Époques dans l'histoire
Nous avons fixé l'Exode à l'an	»	»	1340
Les 430 ans du ch. XII de l'*Exode* que nous avons longuement discutés nous reportent à l'établissement d'Abraham dans le pays de Chanaan.	430	243,1/2	1584
Abraham avait avant son départ	75	43me	»
On doit compter quelques mois pour le voyage avec la tribu et ses nombreux troupeaux. Abraham est né vers la fin de	»	»	1627
Naissance d'Ismaël. Abraham avait	86	48,67	1578
Naissance d'Isaac. Abraham avait	100	56,67	1569 [1]
Mariage d'Isaac à l'âge de	40	22.60	1646
Naissance de Jacob et d'Esaü. Isaac avait	60	34	1535
Mort d'Abraham à l'âge de	175	99me	1528
Mariage d'Esaü. Départ de Jacob.	40	23me	1512
Mariage de Jacob, 7 ans après.	»	»	1505
Mort d'Ismaël.	137	77,1/2	1500
Naissance de Joseph.	»	»	1498
Jacob quitte Laban, 20e année.	»	»	1492
Mort d'Isaac.	180	102me	1467
Joseph, Ministre de Pharaon. — 1re année d'abondance.	»	30	1468
Jacob en Égypte. — 2e année de famine.	130	73,9 mois	1460 [2]
Mort de Jacob.	147	84me	1450
Naissance de Moïse. Il avait à l'*Exode*.	80	45,25	1386
Exode.	»	»	1340
Passage du Jourdain.	»	»	1300
Royauté de Saül.	»	»	1098

Nous avons mis la naissance d'Abraham en 1627, vers la fin de l'année, par cette raison que les 430 ans de séjour en Égypte et dans la terre de Chanaan partent évidemment de l'arrivée d'Abraham et non pas du départ, et qu'il faut y

[1] Du mois d'octobre 1627, si l'on compte 56 ans et 8 mois on arrive au mois d'août 1569.

[2] Du mois de mai 1460 si l'on compte, en remontant dans le passé, 73 ans et 9 mois, on arrive au mois de septembre 1535 année de la naissance du patriarche.

ajouter le voyage de la tribu, ce qui n'est point à dédaigner comme temps; il faut tenir compte de la lenteur des marches dans une tribu de pasteurs, composée de 3 ou 400 tentes pour les serviteurs d'Abraham et à peu près autant pour ceux de Loth, son neveu. La preuve en est facile à fournir, les 430 ans nous reportent à l'automne de 1584. Il est bien certain que le Patriarche n'a point entrepris ce voyage à cette époque de l'année, où les pluies menacent, où les pâturages épuisés n'auraient pu fournir que difficilement, le long de la route, dans le désert, la nourriture de ses nombreux troupeaux. Il était donc parti au printemps, à l'âge de (75 ans) 42 ans et demi et il était né à la fin de l'année 1627.

C'est donc dans un espace de 286 années pleines et quelques mois, que se développe toute cette histoire du Patriarche et de ses enfants. Les faits s'y enchaînent naturellement, et les dates sont d'une précision qui témoigne de leur scrupuleuse exactitude.

Nous avons signalé comme se refusant à l'évaluation du système classique les chiffres d'années assignés aux personnages de la Bible. L'enseignement universel de l'histoire, qui compte peu de centenaires, est d'accord avec la pensée du *Psalmiste*, qui borne la vie ordinaire de l'homme à 70 ans, pour les forts à 80; ce qui passe ce chiffre, dit l'Esprit-Saint, ne donne que *douleur et misère*.

La vie des Patriarches, bien que longue encore, n'excède plus notablement les limites naturelles : Abraham meurt dans sa 99e année; Isaac, dans sa 102e; Jacob atteint sa 84e.

L'histoire de ce dernier, avons-nous dit, est en contradiction formelle avec les dates classiques. Le mariage d'Esaü, la douleur de Rebecca, la colère d'Esaü quand il apprend que son père a béni Jacob en son lieu et place, les menaces de mort, le départ de Jacob, toutes ces choses si vivement et si naïvement racontées, se suivent et s'enchaînent, et il est purement absurde de faire rester Jacob pendant 37 ans sous la colère de son frère et de l'envoyer, pour fuir Esaü, en Mésopotamie, à l'âge de 77 ans, chercher une épouse. Mais Moïse n'avait pas mis cette absurdité dans son récit. Jacob part quelques jours après la bénédiction, il n'a comme Esaü que 22 ans

accomplis. Moïse racontant les faits de Jacob en Mésopotamie emploie dans son récit les années du pays, comme plus tard, donnant l'âge de Joseph devenu ministre en Égypte, il l'évaluera en années égyptiennes; et c'est rationnel, puisque nul alors n'ignorait la valeur et des années de la famille et de celles des peuples voisins, mais les chronologistes n'ont pas vu cette différence et ils ont été contraints de tomber dans l'absurde.

Jacob s'enfuit à 22 ans, il se marie à 29, il quitte Laban à 42 ans; il arrive en Égypte dans sa 74e année. Le Pharaon lui demande son âge : « Mes jours sont de 130 ans, courts et mauvais, dit-il; » c'est d'une rigoureuse exactitude.

Joseph, né la 14e année du séjour de son père chez Laban, la 36e de Jacob, avait été nommé ministre après l'interprétation des songes de Pharaon, et mis de suite en demeure d'exécuter ses conseils. C'était l'année même qui portait la première moisson surabondante, Joseph avait 30 ans; il en avait 38 à la seconde année de la famine, et non 39 comme on le dit dans le système classique; Jacob était donc dans sa 74e; il avait 130 années *religieuses* de 7 mois lunaires. C'est par années religieuses qu'il exprime son âge, parce que dans la famille, si les années solaires étaient en usage pour les relations communes de la vie, l'âge des hommes s'exprimait toujours en années religieuses.

Le récit de Moïse est donc justifié devant le jugement de la raison et vengé des contradictions qu'on avait introduites dans l'histoire de Jacob. L'*année religieuse* met encore en évidence l'exactitude de la Bible dans la circonstance particulière de la vie d'Ismaël que nous avons signalée. Esaü, après le départ de Jacob, va trouver Ismaël afin d'épouser sa fille et d'apaiser la colère d'Isaac et de Rebecca. Le calcul classique, nous l'avons vu, dit que, depuis 14 ou 15 ans, Ismaël était mort, et que sa fille, sœur de Nabaioth, avait au moins 75 ans d'âge.

Ismaël, d'après le système des années *religieuses*, né en 1578, mort en 1500, avait 65 ans seulement lorsqu'en 1512 ou 1511 au plus tard, Esaü alla le trouver, et l'âge de Maheleth ne dépassait certainement pas celui où une fille peut encore être prise en mariage.

L'histoire d'Agar dans le désert soutenant son enfant par la main ne nous montre plus Ismaël à 16 ou 18 ans; ce sont des années religieuses, l'enfant a neuf ou 10 ans et c'est bien ainsi que nous le présente le récit de Moïse.

Le lecteur n'a pas oublié combien il est difficile de comprendre que les fils de Moïse fussent encore des enfants, lorsqu'après 40 ans de séjour chez son beau-père Jéthro, le législateur revint tirer son peuple de la servitude. Cette difficulté disparait puisqu'il ne s'agit que d'*années religieuses* et que Moïse n'a alors que 45 ans, c'est-à-dire 80 années religieuses.

Il serait facile de s'appesantir sur une foule de circonstances particulières et de montrer combien les faits concordent avec les dates, dans leurs plus humbles détails; mais il faut laisser au lecteur le plaisir de faire lui-même les constatations; qu'il cherche lequel est le plus probable de placer le mariage des Patriarches à 22, comme il résulte de l'usage des années religieuses, ou à 40 ans et même à 84 ans selon le système classique.

On objectera peut-être que réduire ainsi les âges des Patriarches c'est enlever le merveilleux de l'histoire sainte. Nous avons déjà répondu à cette objection. Le merveilleux introduit par les hommes qui ne connaissaient pas l'année d'Abraham disparaît, il est vrai; mais Dieu n'a pas besoin qu'on lui prête des prodiges qu'il n'a pas faits : Le merveilleux réel, le vrai miracle subsiste ici comme auparavant.

Sara est devenue mère dans un âge avancé, à l'époque où les femmes ne peuvent plus concevoir habituellement; car, dit le livre saint : « *Desierant fieri ei muliebria.* » Cette remarque serait impossible à comprendre dans un livre aussi sérieux que la Bible, si les 90 ans de Sara étaient des années solaires, mais ce sont des années religieuses et Sara a 51 ans. La remarque du récit est parfaitement juste. Mais le miracle subsiste dans son intégrité. Tout le discours de Sara est parfaitement motivé aujourd'hui comme autrefois, dans toutes les parties du monde et surtout en Orient, où la stérilité naturelle arrive assez rapidement.

Les enlèvements de Sara, quand elle a 40 et 50 ans se comprennent, car elle était fort belle, et la beauté de la femme se

soutient jusqu'à cet âge pour décliner ensuite assez rapidement; mais les chiffres de 75 ou 90 ans environ que donne le système des années solaires ne méritent pas même de réfutation. Tous ces faits sont autant d'attestations précises qui justifient et mettent en lumière la valeur des années d'Abraham que nous faisons connaître.

Ce qui fait le point décisif de cette détermination de l'année d'Abraham, c'est qu'elle place l'apparition de toute la famille *dans le XVI[e] siècle avant J.-C.* Or, elle est nombreuse, cette famille, longuement énumérée par Moïse dans ses quatre branches principales. Et, ce qui n'est pas moins remarquable, cette famille d'Abraham devient immédiatement la grande famille royale de tout le pays situé entre l'Egypte et la Babylonie. Elle forme un ensemble de près de 50 tribus ayant chacune pour chef un petit-fils ou arrière-petit-fils d'Abraham. Moïse énumère 12 chefs sortis d'Ismaël, 12 descendus de Céthura, sa seconde femme légitime, 12 de Jacob et 12 d'Esaü. Sous la bénédiction de Dieu cette famille grandit prodigieusement; elle s'étend partout, remplace, dès la troisième génération, les peuplades anciennes épuisées par les guerres, désorganisées par les défaites successives qu'elles avaient subies dans leurs révoltes contre l'Egypte.

Moïse est d'une précision, d'une netteté incomparable dans ces détails historiques. La famille d'Abraham prend position dans le monde, non point après des siècles d'efforts et de luttes, mais immédiatement, presque sans effort, par les alliances ou la conquête. Il semble que la place était vide et qu'il dût suffire à cette grande famille de se présenter pour former des tribus puissantes.

Voilà le fait qui ressort incontestablement du récit de Moïse, l'établissement immédiat de la descendance du patriarche Abraham d'après l'accomplissement de la promesse que Dieu lui avait faite.

Un second fait non moins certain, qui ressort de l'étude de l'histoire de cette partie du monde, c'est qu'on a retrouvé en effet cette descendance d'Abraham dans la dernière couche de population qui a couvert et dominé l'Arabie, et qu'on appelle les *derniers Arabes*. On a pu retrouver les noms de toutes ou

presque toutes les tribus et leur assigner leur lieu, leur situation.

Un troisième fait s'impose aujourd'hui, c'est qu'il n'est pas possible de faire remonter au delà de la deuxième moitié du XVIe siècle l'établissement de ces derniers Arabes, et surtout d'Ismaël, le chef, le Patriarche par excellence des Arabes.

Qu'on étende autant qu'on le pourra les données des traditions les plus précises, on ne leur fera pas dépasser ce XVIe siècle; tout a son centre autour de l'an 1500 avant J.-C. C'est là un fait incontestable et sur lequel il serait facile de s'étendre si la nécessité ne nous obligeait à nous restreindre.

Ces trois faits sont liés entre eux d'une façon indissoluble; c'est vers l'an 1500 que la race d'Abraham apparaît dans le monde, et Moïse nous montre ce fait s'accomplissant naturellement sans secousse, mais sans retard aussitôt après la mort du Patriarche.

La conclusion s'impose d'elle-même; donc Abraham a vécu dans le XVIe siècle avant J.-C. comme nous le plaçons, en effet.

Les historiens luttent de bonne foi contre les faits et contre la *Bible* pour faire disparaître cette contradiction monstrueuse qu'a introduite ici la chronologie classique en plaçant Abraham dans le XIXe siècle avant J.-C. [1]. On en est réduit aujourd'hui à dire que les descendants d'Abraham ont végété pendant *quatre* ou *cinq* siècles au milieu des populations qu'ils ont remplacées au XVe, et quand les faits protestent en montrant que les lieux ont gardé les noms des enfants mêmes d'Abraham ou de ses petits-enfants, quand Moïse proteste en nous montrant ces mêmes enfants ou petits-enfants arrivés eux-mêmes à la tête des tribus qui portent leur nom, on est réduit à donner des raisons banales et sans valeur.

La géographie, l'histoire, les traditions des peuples crient que la race d'Abraham s'est établie dans le XVe siècle et non avant; Moïse affirme que ce fait s'est accompli immédiatement après la mort du Patriarche. *Donc la date que nous lui assignons est absolument exacte.*

Si l'on s'était attaché aux traditions positives, si nos histoires

[1] M. l'abbé Darras, dans son *Histoire générale* de l'Eglise (t. I, p. 352), fait naître Abraham dans le XXIVe siècle avant J.-C.

n'étaient pas encombrées d'explications dites scientifiques, et qui ne servent qu'à montrer la *finesse* des hypothèses et des suppositions de l'auteur mises à la place des faits absents ou dénaturés, le chaos serait débrouillé déjà, les faits eussent pris leur place, et où il y a lacune historique on verrait une lacune et non des suppositions plus ou moins ingénieuses. La vérité seule éclaire, les hypothèses sont de purs jeux de l'esprit qui amusent les savants et laissent les autres parfaitement incrédules ou indifférents.

L'histoire d'Abraham écrite par Moïse, et circonscrite dans le temps où nous la plaçons, est la plus nette et la plus précise que nous possédions pour ce temps reculé : difficultés, contradictions, impossibilités, tout disparaît. L'histoire tient sur sa base.

L'Abbé CHEVALLIER,
Curé de Mandres (Seine-et-Oise).

Enseignement classique.

QUELLE MORALE ON TROUVE
DANS LES
POÈMES D'HOMÈRE ET DE VIRGILE.

Dans notre cahier de mars (ci-dessus, p. 224), nous avons moutré ce que Platon et les plus distingués des auteurs païens et chrétiens pensaient de la funeste influence des poèmes d'Homère sur l'esprit des jeunes gens. Comme quelques personnes, trompées par les grands éloges qu'elles ont entendu adresser à Homère et à Virgile, peuvent se demander quelle peut être la mauvaise morale enseignée par ces auteurs, nous avons voulu les renseigner sur ce point, et pour cela, nous avons été assez heureux pour recevoir de Mgr Gaume une lettre qu'il avait composée pour son grand ouvrage *de la Révolution*, et qui n'y a pas été insérée.

Ce travail est sous forme de lettre adressée à une dame qui défendait la méthode païenne de l'enseignement classique contre une de ses amies, qui voulait la voir profondément modifiée. A. B.

A Madame ***,

Vous me demandez, Madame, en quoi peut consister la mauvaise influence des écrits d'Homère sur l'esprit des jeunes gens, et sur quoi peut être fondée votre amie Laurence, qui ne voudrait pas voir ses enfants imbus de la morale d'Homère et de Virgile. Surtout vous demandez grâce au moins pour Virgile. Vous avez raison, les enseignements de ces deux auteurs sont de la même nature. Il résulte de là que, si Homère est un bon précepteur de la jeunesse, Virgile a droit au même titre; au contraire, si, comme le soutient votre amie, Homère serait beaucoup mieux placé dans les bibliothèques publiques pour l'usage des hommes de loisir, que dans les colléges et les petits-séminaires, pour l'instruction de la jeunesse, il faut en dire autant de Virgile.

Cela posé, veuillez, Madame, ne pas perdre de vue les axiomes suivants admis de tout le monde, savoir :

1° Que, pour répondre à leur destination, les livres classiques doivent développer les facultés intellectuelles et morales de l'homme;

2° Quelles facultés intellectuelles et morales de l'homme se développent par la connaissance de la vérité; par les leçons et les exemples de vertus; par la contemplation assidue du vrai, du bon, du beau en toutes choses.

Voyons maintenant jusqu'à quel point Virgile et Homère sont propres à développer les facultés intellectuelles et morales de l'homme : sur cela résumons brièvement leurs doctrines.

Enseignent-ils le vrai?

Sur Dieu.

En lisant Homère et Virgile, votre fils apprend que Jupiter est le maître des dieux. Ce qui ne l'empêche pas, de son propre aveu, d'être soumis au Destin; ce qui ne l'eût pas empêché, si la nymphe Thétis et le géant Briarée ne fussent venus à son secours d'être garrotté par les membres de sa famille, Junon sa femme, Neptune son frère et Minerve sa fille [1].

Il apprendra que ce Dieu suprême est un libertin, un parjure, un menteur; qu'il ignore ce qui se passe; qu'il a une femme; qu'il la bat; qu'il a des chevaux, une voiture, un fouet; qu'il va dîner en ville comme un bourgeois, et qu'il rit à se pâmer des crimes et des désordres des autres dieux, ses parents et ses enfants [2].

Quant aux autres Dieux, votre fils apprend qu'ils sont tous *éternellement engendrés,* et un peu plus loin, il lit la généalogie de chacun d'eux. Homère et Virgile les déclarent formellement immortels; et bientôt il rencontre Mars sur le champ de bataille, prêt à périr, Diane et Vénus blessées, et ayant la *vie facile;* il les voit tous soumis comme de simples mortels à la souffrance, sujets à tous nos besoins; enfin purement corporels, mais *à cause de la différence d'aliments,* doués d'une autre constitution physique.

Quant à leurs fonctions, ils jouent tous les rôles : ils sont pâtres, maçons, manœuvres, chasseurs, musiciens, magiciens, proxénètes, professeurs de vol; ils ont toutes les pas-

[1] *Enéid.*, XII; *Iliade*, I.

[2] *Enéid.*, XII; *Iliade*, I, XXI, etc.

sions : la fourberie, la rancune, la jalousie, l'intempérance, la colère, et par-dessus tout l'impudicité [1].

Je le demande, Madame, avec votre amie : dans quel pays permettrait-on à des auteurs de théâtre de donner aux personnages de leurs pièces, à des comédiens et à des comédiennes, les noms du roi, des princes et des princesses de la famille régnante? de faire dire ou représenter à ceux qui en seraient décorés des choses indignes de la majesté royale? On aurait beau savoir que ces personnages ne sont pas le vrai roi, les vrais princes, les vraies princesses. Le seul fait de voir le nom auguste du roi et des princes ainsi profané, ne serait-il pas un outrage et un scandale? Le peuple ne s'habituerait-il pas à mépriser ce nom digne de tous les respects? Ce qui est vrai du nom d'un roi, ne l'est-il pas à plus forte raison du nom de Dieu? Si Homère et Virgile avaient entrepris de le rendre odieux et ridicule, auraient-ils pu faire quelque chose de plus que ce qu'ils ont fait?

Sur l'homme. — A l'école de Virgile et d'Homère, votre fils apprend que l'âme réside dans le sang; qu'elle est une vaine image, une ombre qui, dès que la vie a abandonné les ossements, s'échappe et voltige comme une chauve-souris. Suivant Homère, cette ombre légère, après le trépas, gémit, revient jusqu'à ce que le corps ait reçu les honneurs de la sépulture. Lorsque les flammes du bûcher ont dévoré les chairs et les os, elle entre dans l'empire des morts, et Proserpine lui ôte la science et la pensée. Suivant Virgile, elle passe par des expiations, après lesquelles, l'eau du Léthé lui ôte le souvenir de sa première existence et lui fait naître le désir de se réunir à un nouveau corps. Est-elle spirituelle, ou ne l'est-elle pas? Homère et Virgile disent à votre fils d'en douter [2].

Sur la Religion. — La religion Homérique et Virgilienne est une sorte de Fétichisme. Les Dieux ont les mêmes appétits que les hommes. Il leur faut des aliments, des boissons, des bains, des parfums. S'ils prennent en affection un héros, une ville, une nation, c'est que chez ce héros, dans cette ville, chez cette nation, jamais leur autel ne manque des

[1] *Enéid.*, II, IV, V; *Iliade*, I, XIV; *Odyss.*, I, etc. etc.
[2] *Enéid.*, XII et VI; *Iliade*, XXIII; *Odyssée*, XI, etc.

mets qui leur conviennent : ils ne dédaignent pas de s'asseoir aux festins des mortels et ils restent à table jusqu'à douze jours consécutifs [1].

La Sanction de la morale Homérique et Virgilienne c'est la crainte des dieux et des peines futures. Pour apprécier cette morale, il est indispensable de connaître la morale des Dieux et la nature des peines qu'ils réservent aux coupables. Votre fils apprend d'abord que la morale de la belle antiquité n'a rien de commun avec celle du Décalogue. Les Dieux sont, avant tout, personnels, vindicatifs, intéressés, avides de plaisirs et nullement scrupuleux sur les moyens. Neptune et Junon poursuivent l'une les Troyens, l'autre Ulysse, d'une haine implacable pour une injure personnelle. Mercure pour récompenser Autolycos de ses nombreux sacrifices lui apprend l'art de tromper et de voler. Jupiter étale avec complaisance à Junon elle-même ses nombreux adultères; Thétis conseille à son fils de se livrer aux caresses d'une amante; Vénus inspire à Didon une passion honteuse; de concert avec Junon elle fournit tous les moyens de la satisfaire; Mercure, pour posséder Polymède, s'introduit secrètement dans sa chambre virginale; Neptune séduit Tyro en empruntant les traits d'un fleuve. L'homicide ne leur est pas absolument odieux, tuer un homme n'est pas une action mauvaise en elle-même; ce qui est impardonnable, c'est de le tuer malgré leurs ordres [2].

Quant aux **châtiments futurs**, à peine s'il en est question dans Homère. Virgile ne renferme dans le Tartare que quelques scélérats exceptionnels. Le dogme de la métempsycose qu'il professe très-clairement met fin aux supplices. Les hommes ne sont punis, ni pour s'être suicidés ni pour s'être livrés aux plus honteux désordres de mœurs. Epicaste qui s'est pendue, Didon qui s'est suicidée, ne subissent aucun châtiment. En tout cas, après quelques épreuves ceux qui sont coupables de ce dernier des crimes entrent aux Champs-Élysées, où ils se divertissent pendant mille ans, après quoi les âmes reviennent sur la terre [3].

[1] *Enéid.*, II; *Iliade*, IV, XIV; *Odyssée*, I, V, etc.
[2] *Iliade*, I, II, XIV, XVI, XXIV; *Odyssée*, I, XI, XIII; *Enéid.*, I, II, IV, etc.
[3] *Odyss.*, XI; *Enéid.*, VI.

Sur les points les plus importants à connaître, Homère et Virgile sont-ils propres à développer les facultés intellectuelles et morales du jeune chrétien :

En d'autres termes, **enseignent-ils le vrai?** première question, Madame, à laquelle vous pouvez maintenant répondre.

Enseignent-ils le bon? Que les hommes soient des libertins, des adultères, des ivrognes, qu'ils soient esclaves de la vengeance, de la cruauté ; qu'ils aient dépouillé tous les sentiments de la nature, pourvu qu'ils sachent donner des coups d'épée, Homère et Virgile leur prodiguent le titre de héros. Achille est un impudique, un vindicatif, un brutal, un égorgeur de victimes humaines, n'importe, c'est un grand homme, un *homme divin*, un héros. Il en est de même d'Agamemnon, d'Ulysse et de leurs collègues au siége de Troie. Ulysse oublie auprès de Calypso, sa femme, son fils, son royaume; Ulysse commet des adultères nombreux, il les raconte avec effronterie, il déclare qu'il a eu la tentation de se sucider sans témoigner le moins du monde qu'il regarde cette action comme coupable ; il se conduit à l'égard d'Iros avec la plus lâche brutalité, n'importe, Ulysse est un grand homme, un *homme divin*, un héros.

Énée, foulant aux pieds les devoirs sacrés de l'hospitalité, déshonore la malheureuse Didon, il la quitte froidement sans lui exprimer un regret de son crime; il tue le malheureux Turnus, suppliant et vaincu, il égorge de même Mezence, Lausus, Magus; avec la même cruauté d'un cannibale, il fait immoler des victimes humaines, n'importe, Énée est un grand homme, un *homme divin*, un héros qui s'appellera le *pieux Énée*[1].

Homère et Virgile **enseignent-ils le bon?** Seconde question à laquelle vous pouvez encore répondre.

Enseignent-ils le beau? Junon injuriant Jupiter, son mari et le maître des dieux ; Minerve appelant Jupiter son père et le maître des dieux, un fou, un injuste refusant de lui obéir ; Junon souffletant Diane ; Mars battant Vénus; Jupiter battant sa femme et la pendant, après lui avoir attaché des enclumes aux pieds ; Achille traitant Agamemnon d'ogre

[1] *Iliade*, I, XXIV; *Odyss.*, I, II, VIII, IX, XXII; *Enéid.*, IV, XI, XII, etc., etc.

et de sac à vin; Agamemnon traitant Achille d'âne entêté; Nestor les rappelant à l'ordre en leur disant qu'il a vécu avec des hommes qui valaient mieux qu'eux; tous ces héros grecs et latins parlant et se conduisant comme des hommes mal élevés; toute la belle antiquité se battant pour des femmes; la femme elle-même apparaissant dans l'état de dégradation et d'humiliation qui en fait le plus vil de tous les êtres, traitée indignement par l'homme, fût-il son fils; le harem existant chez les Troyens comme chez les Grecs; l'horrible crise de jalousie dont Ulysse est saisi à la vue de ses captives infidèles, la vengeance atroce qu'il en tire, effaçant toutes les scènes de sérail; le droit brutal du plus fort constamment chanté dans l'*Iliade*, dans l'*Odyssée*, dans l'*Énéide*; les héros en abusant de la manière la plus atroce sans encourir le moindre blâme; l'homme exploité par l'homme; l'esclave acheté comme une bête, ravi à main armée, complétement à la merci de son maître qui a sur lui droit de vie et de mort. Tel est l'ordre social et politique dont l'*Iliade*, l'*Énéide* et l'*Odyssée* présentent constamment le tableau à la jeunesse chrétienne[1].

Quant **au beau littéraire,** c'est-à-dire au brillant vernis dont sont recouvertes ces *honteuses ignorances*, si je n'avais pas promis de réserver la question, je dirais avec Horace que ces ouvrages méritent tous les suffrages, et, à plus forte raison, sont dignes d'être mis entre les mains de la jeunesse, qui réunit *l'utile à l'agréable;* je dirais que tout ce mélange de fables et d'obscénités qui composent les poëmes de Virgile et d'Homère peut être, si on veut, la fleur de la belle antiquité, que tout cela peut être écrit de main de maître; mais j'ajouterais qu'il existe aussi dans nos bibliothèques publiques des livres écrits de main de maître, où la religion et les mœurs ne sont pas respectées; que nous avons dans nos musées et dans nos galeries des statues et des tableaux qui passent pour des chefs-d'œuvre et dont l'indécence révolte la pudeur: et parce que ces livres sont écrits de main de maîtres, et parce que ces tableaux et ces statues passent pour des chefs-d'œuvre, le mérite artistique ou littéraire de pareilles produc-

[1] *Iliade*, I, XIII, XV, XXII, XXIV; *Enéid.*, I, IV, XI, XII; *Odyss.*, I, XIV, XX, XXIII, etc., etc.

tions les rend-elles inoffensives? Autoriserait-il les maîtres et les parents à les placer comme objets d'études dans la chambre d'un jeune homme ou d'une jeune personne ?

Quant à la belle antiquité, dont on prétend que ces ouvrages sont le portrait, je soutiens que, si tel est le vrai portrait de la belle antiquité, la belle antiquité est fort laide. Mais non, la belle antiquité dont on parle tant, c'est tout simplement l'humanité déchue, avant qu'elle soit régénérée par le Christianisme; or cette triste humanité est toujours ancienne et toujours nouvelle pour trouver des hommes qui se livrent sans retenue à leurs passions et qui savent colorer de beaux noms et célébrer dans de beaux livres leurs honteux excès ou leurs vertus de parade. Il n'est pas nécessaire d'aller à Troie ou à Carthage, ni d'étudier l'*Iliade* et l'*Eneide*; les Achille, les Ulysse, les Énée cruels et voluptueux, les Briséis, les Calypso, les Didon et autres ignominies vivantes, abondent encore dans la portion de l'humanité étrangère ou infidèle au Christianisme, ainsi que les chantres admirés de ces héros et de ces héroïnes.

Pour assister à des intrigues honteuses et habilement nouées, on peut se dispenser de lire Homère ou Virgile, il suffit de s'initier aux mystères de nos grandes villes pour entendre des hommes et des femmes qui se disputent en aussi bons termes qu'Achille et Agamemnon, Drancès et Turnus, Jupiter, Junon et Vénus, il suffit d'aller dans nos halles ou sur nos ports. Enfin, pour trouver des fables aussi ridicules, quoique moins obscènes que celles de l'*Iliade* et de l'*Enéide*, il suffit de prendre nos contes de fées. Voyez, Madame, si la forme littéraire, quelque parfaite qu'on la suppose, suffit pour justifier l'emploi des poésies de Virgile et d'Homère, comme livres d'éducation intellectuelle et morale?

Quant à cette forme même, si je voulais l'examiner je pourrais dire, à la suite d'excellents critiques, qu'il y a de *grandes pauvretés* dans Homère et dans Virgile, des comparaisons à queue, des phrases à festons, des descriptions minutieuses et traînantes qui ne seraient pas supportées aujourd'hui; que le goût moderne n'est pas le goût ancien; qu'il pouvait, par exemple, être de bon goût dans la belle antiquité de dire à

une dame pour lui faire compliment de sa beauté : Madame, vous avez des *yeux de bœuf;* de célébrer la vitesse d'un cheval en disant *qu'il n'a pas les pieds fourchus;* la rapidité d'un char en disant qu'il *a des roues rondes;* les qualités d'un guerrier en disant qu'il a les *pieds légers;* de faire tenir aux officiers sur le champ de bataille, et au plus fort de la mêlée, des discours et des harangues aussi nombreuses que les coups qu'ils portent; de faire durer des repas des nuits entières et des récits aussi longtemps que les repas; de donner à un général d'armée pour motif de combattre vaillamment *qu'il a un grand broc toujours plein de vin pétillant, pour boire tout à son aise, tandis que les soldats aux longs cheveux n'ont que leur portion congrue* [1].

Je dirais encore qu'il pouvait être de bon goût dans la belle antiquité de commencer, comme a fait Homère et même Virgile, par équiper tous ses héros et tous ses dieux de plusieurs épithètes de différentes longueurs et qui reviennent à tout propos, afin de versifier commodément et pompeusement. Ainsi, Achille est *divin,* il est *un Dieu,* il est *semblable à un Dieu;* il est *bien botté;* il est *bien coiffé;* il a *les pieds légers;* Enée est *pieux,* toujours *pieux;* Minerve a *des yeux bleus,* Thétis *des pieds d'argent;* Junon *des yeux de bœuf, des bras blancs*; elle est *femme de Jupiter ; fille de Saturne; elle est vénérable;* les éponges *sont percées de trous* [2]. Tout cela suivant le besoin de la versification, et nullement par rapport aux aventures où ces personnages interviennent, ni au fait dont il s'agit. Souvent même les épithètes vaines et vagues sont directement opposées à la situation du moment. Par exemple, Virgille donne à Enée son inévitable épithète de *pieux,* lorsque, aventurier libertin, il a déshonoré Didon, et que guerrier farouche, il ordonne le sacrifice des victimes humaines. Dans Homère, Achille est toujours l'Achille aux *pieds légers,* lors même qu'il ne bouge pas au fond de son vaisseau, ou qu'il insulte Agamemnon, ou que la colère le retient immobile sur

[1] *Iliade,* IV.

[2] σπόγγοισι πολυτρήτοισι (*foraminosis*). *Odyss.*, XXII, 439. — Voir dans les *Annales* l'analyse critique que le P. Hardouin a faite du 1er chant de l'*Enéide* (t. XVII, p. 440 (5e série).

le bord de la mer. Quand elle dit à son mari les noms les plus injurieux, Junon *est vénérable;* ainsi des autres.

Rien ne serait plus facile que de prolonger cette étude. Je dis cette étude, remarquez bien, et non pas cette critique. Tout ce que je viens de signaler peut être fort beau *dans le goût antique;* mais j'ose soutenir que cela ne le serait pas *dans le goût moderne;* qu'on a tort, par conséquent, de nous donner les anciens comme des modèles absolus du beau littéraire; qu'il serait ridicule de les imiter en tout, et qu'au point de vue de la forme aussi bien qu'au point de vue du fond, ils doivent être étudiés non avec un enthousiasme qui admire tout, mais avec un sage discernement qui distingue et qui signale les nombreux endroits où Homère et Virgile écrivent en sommeillant. *Quandoque bonus dormitat Homerus*, comme le dit Horace [1].

Pour obvier aux graves inconvénients que présente le texte complet d'Homère, on a, depuis *quelque temps*, imprimé séparément chaque chant de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. L'analyse fidèle que je vous ai donnée peut vous apprendre si ces *livres choisis* ne contiennent rien de mauvais, et s'ils n'ont aucun besoin d'une expurgation qui n'a pas encore été faite.

Quant à *Virgile*, il est tout entier, à l'heure qu'il est, dans tous les établissements d'éducation. Veuillez vous rappeler ce qu'il contient, et prêter l'oreille aux dépositions des témoins que je vous ai annoncés.

Voici d'abord *Sénèque*, répondant aux Chrétiens qui prétendent que Virgile et Homère sont excellents pour développer les facultés intellectuelles et morales de la jeunesse :

« Je voudrais bien savoir, dit ce païen, quel est celui de leurs » vers qui a jamais inspiré la crainte du mal, guéri de l'ambi- » tion, mis un frein à la volupté [2]? »

A Sénèque succède Cicéron. La vie de ce nouveau témoin dépose qu'en fait de mœurs, il n'est pas plus janséniste que le premier. Parlant des poètes grecs et d'Homère en particulier :

[1] Horace, *Ars. poet.*, VI, 359.

[2] Quid ex eis metum demit, cupiditatem eximit, libidinem frenat?

« Quoi de plus absurde, s'écrie-t-il, que leurs ouvrages? » quoi de plus dangereux que leurs vers par la douceur même » avec laquelle ils sont écrits? Ils nous représentent les Dieux » enflammés de colère, brûlés des flammes de la volupté. Ils » nous mettent sous les yeux leurs guerres, leurs combats, » leurs pugilats, leurs blessures, leurs haines, leurs dissen- » sions, leurs discordes, leurs générations, leurs morts, leurs » plaintes, leurs lamentations, leurs débauches sans limites » et sans frein, leurs adultères, les liens dont ils sont chargés » pour avoir été surpris en flagrant délit de concubinage, leurs » fornications avec le genre humain et ces mortels nés de » pères immortels [1]. »

Les désordres sans nom qu'avaient introduits au sein même du Paganisme les impiétés poétiques d'Homère et de ses imitateurs excitant le zèle de Cicéron, il continue et s'écrie :

« Voyez quel mal les poètes nous ont fait? Ils nous montrent » les hommes les plus dignes de ce nom se lamentant comme » des femmelettes; *ils amollissent nos âmes*, et nous séduisent » tellement que non-seulement nous les lisons, mais encore » que nous *les apprenons par cœur*... Qu'en est-il résulté? C'est » que les poètes nous servant de maîtres nous apprenons à » leur école à vivre mal, à vivre d'une vie imaginaire et sen- » suelle qui brise les ressorts de toute vertu. C'est *donc avec* » *raison* que dans l'intention de former des mœurs pures et » un état parfait, Platon les chasse de sa république [2]. »

[1] Nec enim multo absurdiora sunt ea quæ poetarum vocibus fusa, ipsa suavitate nocuerunt, qui et ira inflammatos et libidine furentes induxerunt deos, feceruntque ut eorum bella, pugnas, prælia, vulnera videremus; odia præterea, dissidia, discordias, ortus, interitus, querelas, lamentationes, effusas in omni intemperantia libidines, adulteria, vincula, cum humano genere concubitus, mortalisque ex immortali procreatos (*De nat. deor.*, lib. I, c. 16).

[2] Videsne poetæ quid mali afferant? Lamentantes inducunt fortissimos viros; molliunt animos nostros; ita sunt deinde dulces, ut non legantur modo, sed etiam ediscantur... Sic ad malam domesticam disciplinam vitamque umbratilem et delicatam quum accesserunt etiam poetæ, nervos omnis virtutis elidunt. Recte igitur a Platone educuntur ex ea civitate, quam finxit ille cum mores optimos et optimum reipublicæ statum exquireret (*Tuscul. quæst.*, lib. II, c. 11).

Enfin, parlant comme S. Augustin, il condamne comme un abus fatal, la coutume que Rome avait prise de faire étudier de tels auteurs à la jeunesse.

« C'est aux Grecs, dit-il, que nous devons toutes ces choses; » nous les étudions dès l'enfance et nous appelons cela *l'édu-* » *cation libérale et les belles-lettres* [1]. »

Ici Mgr Gaume citait le jugement de Platon sur Homère, jugement que nous avons publié en entier dans le cahier de mars, ci-dessus, p. 224. — Puis il continue :

« Entendons encore un homme plus compétent, s'il est possible, que tous les autres; c'est Ovide. Dans l'*Iliade* il voit un poëme qui repose sur deux données immondes : les enlèvements de deux femmes Hélène et Briséis. Dans ses *Eglogues* et dans son *Enéide*, Virgile est à ses yeux un des chantres les plus dangereux de la volupté [2].

Que les humanistes modernes, religieux et autres, prétendent qu'après dix-huit siècles, ils comprennent mieux Homère et Virgile que les contemporains et les compatriotes les plus célèbres de ces deux poètes; que leurs poésies renferment des choses que les anciens n'y ont jamais vues; qu'Homère est un cinquième grand prophète et Virgile un théologien et un ascétique de premier ordre [3] : libre à eux de se donner un pareil ridicule. Mais aussi libre à tout homme de bon sens de leur rappeler le vers connu :

Et qui voit tout en Dieu n'y voit pas qu'il est fou.

Voilà, Madame, quelques-uns des témoins à la décharge de votre amie. On pourrait sans peine en grossir la liste. Ceux que vous venez d'entendre suffisent pour fixer votre opinion. Pris exclusivement dans le sein du Paganisme, ils prouvent que les seules lumières du bon sens suffisent pour condamner une coutume éternellement fatale, au double point de vue de la religion et de la société. Comment, après cela, n'être pas effrayés de l'aveuglement dans lequel le culte fanatique de la belle antiquité a jeté les nations chrétiennes? que penser de leur obstination à maintenir un système d'enseigne-

[1] At vero nos, docti scilicet a Græcia, hæc et a pueritia legimus, et disci mus; hanc eruditionem liberalem et doctrinam putamus! (*Ibid.*)

[2] Voir les textes, *Annales*, t. IV, p. 35, (6e série).

[3] Voir les textes, *Annales*, t. XVIII, p. 31 (5e série).

ment proscrit d'une voix unanime par les philosophes païens et par les Pères de l'Eglise [1] et qui de nos jours produit les mêmes effets qu'il produisait au siècle de S. Augustin, de Cicéron et de Platon? Tout ce qu'on peut faire c'est de répandre devant Dieu des larmes et des prières en le conjurant de nous éclairer, et, en attendant de répéter le mot d'un célèbre protestant de nos jours : « Ce sera, dit-il, *un des étonnements* » *de l'avenir*, d'apprendre qu'une société qui se disait chré- » tienne a voué les sept ou huit plus belles années de la jeu- » nesse de ses enfants à l'étude exclusive des Païens [2]. »

Et quels Païens! des païens que les païens eux-mêmes excluàient de leurs écoles.

A ses accusateurs, Madame Laurence est donc en droit de répondre : « Avant de m'atteindre vos condamnations frap- » pent vos maîtres et vos oracles. Si je suis scrupuleuse et » janséniste, Sénèque, Cicéron, Platon, la plupart des Païens » et des Pères de l'Eglise le sont comme moi; et si dans cette » cause, quelqu'un mérite un blâme et un blâme sévère ce » sont les *Chrétiens* qui, sous prétexte de belle littérature, de » beau latin, ne craignent pas de compromettre les mœurs et » la foi de la jeunesse, et de se montrer, sur ce point essen- » tiel, moins scrupuleux que les Païens eux-mêmes. »

Du moins ce beau grec et ce beau latin que l'on prétend acheter à si grand prix, l'a-t-on obtenu, depuis qu'on a voué les sept ou huit plus belles années de la jeunesse à l'apprendre et payé des milliers de maîtres pour l'enseigner? Mais tout le monde sait que sur cent élèves qui sortent des maisons d'éducation il n'y en a pas un seul qui comprenne bien Homère et Virgile, pas dix qui écrivent correctement le grec et le latin. Mais les exemples païens se sont gravés dans leur esprit, et c'est sur ces maximes qu'ils règlent leur conduite. C'est là que nous en sommes.

Eloignez-donc, Madame, autant que vous le pourrez, vos enfants de la fréquentation des païens, si vous voulez que vos enfants restent chrétiens.

GAUME,
Protonotaire apostolique.

[1] Voir les textes ci-dessus, p. 224.
[2] De Gasparin, *des intérêts généraux du protestantisme.*

Correspondance.

LETTRE D'UN ZOUAVE PONTIFICAL A MGR GAUME,

Sur l'éducation

QUE L'ON REÇOIT CHEZ LES PARTISANS DES ÉTUDES PAÏENNES.

Nous croyons devoir faire suivre l'excellent article de Mgr Gaume d'une lettre qui lui fut adressée il y a quelques années par un zouave pontifical, élève d'une école des Jésuites. C'est le fruit des études païennes signalé par un des nombreux jeunes gens qui s'en sont nourris. A. B.

Monseigneur,

Votre lettre, insérée dans l'*Univers* du 29, qui m'arrive aujourd'hui, m'inspire un vif désir de vous remercier du fond de mon âme. Ce désir étant bien légitime, j'y cède, et votre indulgence m'est acquise.

Vous avez entamé, monseigneur, une haute et vigoureuse lutte, afin de faire participer la jeunesse catholique au bienfait de la vérité. Vous avez travaillé pour moi, pour ma génération ; aussi je vous remercie avec une gratitude vive et profonde.

Hélas ! cette vérité, que vous voulez faire connaître, est bien peu connue. Chez les jésuites, dont je suis l'élève, la vieille méthode du vieux Paganisme est impitoyablement suivie : l'homme nouveau, la vérité substantielle, Jésus-Christ, est à peine enseigné et n'est pas compris.

Durant la lutte on vous a dit peut-être : vos prédictions sont vraies ; voici une génération nouvelle ; *faciamus experimentum.*

L'expérience s'est faite ; mais non pas hélas ! *in anima vili*, sur de nobles âmes, rachetées par le Christ, et qui auraient été heureuses de vivre selon la vérité de leur baptême ; elle a produit des résultats vraiment sinistres. Aucun de ceux qui traversent l'enseignement païen, ne reste pleinement *sain.*

Les *vers* [1] se mettent dans l'homme sous le souffle païen: cela est inévitable. L'anneau premier manquant, Jésus-Christ, tout manque ; cela est logique.

J'ai constaté en moi, et autour de moi, tant de conséquences effrayantes du manque de vérité, que je voudrais pouvoir crier bien haut ce que j'ai vu.

Comment se pourrait-il que ceux qui ne connaissent pas la vérité vivent selon la justice ; que ceux qui ne sont pas instruits selon Jésus-Christ, qui est la *vérité*, l'adoptent comme *vie*, le prennent comme *voie* ?

Théoriquement cela ne peut être ; pratiquement, cela n'est pas. J'en ai fait la douloureuse expérience.

Saint Thomas dit que le bien ne peut sortir que d'une cause intègre, *bonum ex integra causa*. Du côté des jésuites, la cause est bonne, ils sont dévoués, excellents. Du côté des auteurs païens, la cause est détestable. Que sort-il d'entre les mains des jésuites ?

Au lieu de Chrétiens valides et vêtus de lumières, il sort des ombres misérables, indécises, entre la lumière et la nuit ; il sort des libéraux qui nient l'infaillibilité aujourd'hui, comme ils nieront demain ce qui les gênera.

Spectacle douloureux ! La moitié d'entre eux se perdent dans le vice, et l'engloutissement, pour quelques-uns, est effroyablement rapide. Ils sont flottants ; le premier vent les emporte et les immerge.

L'autre moitié est corrodée par le doute ; à Paris, c'est, vous le savez, la respiration journalière.

Etudiant en droit, j'ai touché tout ce dont je parle ; j'ai subi les fascinations du fruit défendu ; je me suis senti mordre par le doute. Tandis que la foi s'en allait par lambeaux du cœur de beaucoup, Dieu m'est venu miséricordieusement en aide. Je ne méritais pas cette grâce de la vérité, il me l'a donnée.

Et comment ? Par S. Augustin, soigneusement écarté, comme tous les pères de mon intelligence ; par S. Augustin,

[1] Allusion au *Vers rongeur de la société moderne*, ouvrage de Mgr Gaume.
A. B.

mauvais latiniste, au dire des jésuites, mais grande âme remplie de Dieu. J'ai mes raisons pour le dire.

Le livre de la *Cité de Dieu* [1] m'est tombé entre les mains. Deux mois après j'allais à Rome servir le S. Père, et sans ce livre de S. Augustin, je n'y serais point allé. Je suis revenu de Rome avide de vérité; aujourd'hui je fais de la théologie. Tout l'enseignement philosophique des jésuites, vraiment universitaire et rationaliste, croule joyeusement en moi.

Comment ai-je pu vivre longtemps sans vraie vie? Je l'ignore, la miséricorde de Dieu m'a dirigé, soutenu, éclairé paternellement. La logique de mon éducation me conduisait à ma perte :

Non saprei
Ch'io loico fosse,

dit le diable, dans le Dante. Logiquement beaucoup se perdent tous les jours.

Tel est, monseigneur, le résultat que vous aviez voulu détourner. Au nom de ma génération, je vous dis : merci. Je suis une nature intelligente, soumise au vide, en possession de son bien, qui crie ce qu'elle a souffert et ce dont elle jouit. Avoir senti la mort et vivre, et glorifier Dieu, quelle jouissance! Elle remplit l'âme, elle m'ouvre la bouche. Pardonnez-moi, monseigneur, ma hardiesse. Je sollicite votre bénédiction, et je me déclare, avec une profonde reconnaissance, votre très-humble enfant.

René Marchand,
Ancien zouave pontifical.

Rue de Bourgogne, Melun.

1er *décembre* 1869.

[1] Voir la *traduction* de cet excellent ouvrage, par M. Moreau, 3 vol. in-12; Paris, Lecoffre, libraire.

Apologie des études païennes.

COMÉDIE PAÏENNE
JOUÉE SUR UN THÉATRE CHRÉTIEN.

Une salle d'un collége chrétien transformée en palais de Pluton, et deux chrétiens transformés en Pluton et en Mercure.

Comme nous achevions d'imprimer le travail de Mgr Gaume, nous avons reçu de Belgique le *programme* d'une séance littéraire qui a eu lieu au collége des Jésuites de Tournay, le 31 mars 1872, et dans laquelle on a joué une pièce ayant pour titre : *les paresseux au tribunal de Pluton.* Les personnages sont *Pluton* et *Mercure*, *César* et *Lucien,* auteurs latin et grec, et *Misoponus* et *Menippoide,* les deux paresseux. Ceux-ci accusent les auteurs latins et grecs, à peu près dans les mêmes termes qu'employait S. Augustin :

A peine avais-je passé l'enfance, dit Menippoide, et pris la robe virile, qui chez nous Gaulois est une paire de pantalons, que je me vis accueilli à mon début dans la vie civile par les maudits éléments de la langue latine, et par les exécrables rudiments grecs. A partir de ce jour plus de paix, plus de repos ; je fus harcelé sans relâche par les auteurs grecs et latins, au point que j'en perdis l'appétit, le sommeil et même la santé.

César, pour toute réponse à ces justes plaintes, dit :

« Cependant à voir ce visage si plein, ce teint si rosé, ce » menton si... » Mais Mercure lui coupe la parole par : *Silence! César.* — L'infortuné écolier continue :

Je voyais mes camarades parcourir gaiement la campagne, respirer le grand air, pendant que moi, infortuné, je suais ou plutôt je séchais de dépit et d'ennui sur les *Commentaires* d'un orgueilleux conquérant qui, après avoir décimé par les armes les anciens Gaulois, nos aïeux, devait encore torturer la malheureuse destinée de leurs descendants par le récit de ses prétendus exploits.

Cette plainte paraît assez raisonnable; il semble qu'il serait suffisant de connaître ces atrocités par la lecture dans un âge avancé, sans forcer les enfants de les apprendre par fouets et pensums, comme s'en plaint S. Augustin.

Les RR. Pères donnent à César les allures de Tartuffe, ils disent :

CÉSAR (*levant les yeux et joignant les mains*).
Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des écoliers ?

Après ces plaintes sur le latin, le pauvre écolier passe au grec.

Mais ne voilà-t-il pas qu'un jour, jour de fatale mémoire, on nous met entre les mains les *contes* ridicules de ce vieux radoteur, qui se fait appeler *Lucien*... Tous les mots étaient choisis à dessein pour décourager même les plus grands amateurs du grec... Aussi je jurai par Hercule, par Pluton, par Cerbère et par toutes les furies du Tartare que quelque part que je le rencontrerais, je lui ferais payer bien cher la mauvaise idée qu'il avait eue de composer ses *dialogues* en grec.

Lucien, intervenant, lui reproche « de n'avoir jamais connu » que la seconde lettre de l'alphabet, le *bêta*, et ajoute que ce » n'est pas de sa faute si on met ses œuvres entre les mains » d'écoliers auxquels il n'a jamais songé. » Ce qui est parfaitement vrai.

César, distinguant entre les bons élèves qui aiment le latin et le grec, demande à Pluton « de réserver à ceux-ci une place » dans l'Elysée à côté de Virgile, Homère, Démosthène, » Eschile, Horace, Pandore (*sic*). » Quant aux paresseux, voici la décision de Pluton :

Ils parleront alternativement le grec et le latin (qu'ils sont supposés ne pas savoir), et en outre, ils seront forcés d'apporter aux enfers encre, plume, dictionnaire et papier, et de traduire tous les auteurs grecs et latins.

Voilà la belle scène qui se joue dans des colléges, dits Chrétiens, et le tout imprimé avec la lettre de *passe* : A. M. D. G. Nous demandons ce que *la plus grande gloire de Dieu* trouve à gagner de cette exhibition dans un collége chrétien de l'antique adversaire de Dieu, de ce Satan, qui, sous le nom de *Pluton*, a régné pendant si longtemps sur les hommes. Quant à vous, MM. Krické et Steyaert, marqués deux fois du signe de la Croix, glorifiez-vous d'avoir représenté et fait parler Pluton et Mercure, et d'avoir mérité de nombreux applaudissements par la fidélité avec laquelle vous avez rempli ces rôles infernaux.

A. BONNETTY.

Histoire catholique.

QUELQUES DOCUMENTS HISTORIQUES

SUR LA RELIGION DES ROMAINS,

ET SUR LA CONNAISSANCE

QU'ILS ONT PU AVOIR DES TRADITIONS BIBLIQUES, PAR LEURS RAPPORTS AVEC LES JUIFS;

FORMANT UN SUPPLÉMENT A TOUTES LES HISTOIRES ROMAINES[1].

Analyse philosophique et historique des écrits publiés cette année.

V. 3e année de l'exil d'Ovide. — Il publie le 2e livre de ses Lettres *ex Ponto*, comprenant 11 lettres.

Dans sa 1re lettre adressée à Germanicus, fils de Tibère, Ovide lui fait part de la joie qu'il a éprouvée en apprenant le triomphe de son père. Il le loue pour ses hauts faits, lui prophétise les honneurs du triomphe, et ajoute :

« Que les Dieux vous accordent une longue vie; en vous, » vous prendrez tout le reste. »

Di tibi dent annos! a te nam cætera sumes (I, 53).

A Messalinus, il demande encore, quoique ce soit une mission dangereuse, de faire parvenir ses prières aux Divinités de Rome.

Verbaque nostra favens Romana ad Numina perfer (II, 43).

Quant à la cause de son exil :

« Tais-toi, ma langue, il n'y a rien autre chose que l'on puisse » dire. »

Lingua, sile : non est ultra narrabile quidquam (II, 61).

Dans une lettre à Maximus, il déplore d'abord, comme nous avons vu que l'a fait Horace, la profonde corruption romaine, la perte du sens moral, toute la morale réduite à l'appât de l'argent.

[1] Voir le dernier article au No de Mars ci-dessus, p. 184.

« Cette Divinité de l'Amitié jadis si vénérable est renversée;
» elle siége, comme une courtisane, dans le gain. »

Illud Amicitiæ quondam venerabile Numen
Prostat, et in quæstu pro meretrice sedet (III, 19).

Maximus avait été d'abord contre Ovide en faveur d'Auguste; mais, quand il eut entendu les bruits divers qui couraient à Rome, il changea de sentiment; bien plus il alla le trouver au port de son embarquement pour savoir au juste ce qu'il en était. Ovide est curieux à entendre sur cette question délicate:

« Quand tu es venu me demander si le mauvais bruit que
» l'on répandait sur ma faute était vrai, j'hésitais, avouant
» avec doute, niant avec doute, la peur me donnant des notes
» effrayantes. »

Cum tibi quærenti, num verus nuntius esset,
Adtulerat culpæ quem mala fama meæ;
Inter confessum dubie, dubieque negantem
Hærebam, pavidas dante timore notas (III, 85).

Malheureusement nous ne savons pas quelles furent les demandes sur lesquelles Ovide disait oui et non. Toujours c'était grave, et il ne s'agissait nullement de son *crime de l'Art d'aimer*.

Il rappelle à Atticus son ancienne amitié, et le prie de prendre sa défense, toutefois sans se compromettre (IV).

Il a appris que Solanus, ami et professeur de Germanicus, a loué sa lettre à ce César, et Ovide l'en remercie en termes modestes (V).

Son ami Grecinus avait mêlé quelques reproches aux marques de son affection. Ovide lui fait observer que ses avis viennent trop tard; il le conjure de ne pas cesser de le servir et lui cite pour cela l'exemple de Pylade et d'Oreste, de Thésée et de Pirithoüs (VI).

A son ami Atticus, Ovide fait de nouveau la longue énumération des maux qu'il souffre (VII).

Cotta envoie à Ovide les médailles d'Auguste, de Tibère et de Livie, sur cela Ovide chante une nouvelle apothéose en l'honneur de ces Dieux.

« C'est bien quelque chose que de voir les Dieux, de les croire

« présents, et de pouvoir parler comme à un Dieu véritable.

Est aliquid, spectare Deos, et adesse putare,
Et quasi cum vero Numine posse loqui (VIII, 9).

« Comme je la saluais jadis, je salue maintenant cette Divi-
» nité céleste. »

Utque salutabam, Numen cæleste saluto (VIII, 15).

« O très-douces Divinités, accueillez mes timides vœux, et que
» la faveur d'avoir les Dieux présents me serve à quelque
» chose. »

Adnuite o timidis, mitissima Numina, votis.
Præsentes aliquid prosit habere Deos (VIII, 51).

« Ah! heureux ceux qui voient, non leur image, mais devant
» eux les propres corps des Dieux. »

Felices illi, qui non simulacra, sed ipsos,
Quique Deûm coram corpora vera vident (VIII, 57)

Nous citons tous ces blasphèmes pour prouver comment la notion même de Dieu était perdue; notre siècle, tout oublieux du Christ, n'est pas dépouillé encore de cette notion plus noble, que le Christ lui a donnée.

Ovide demande à Cotys, le roi de ce pays, de lui donner un asile, où il puisse vivre plus en sûreté qu'à Tomes; il le conjure au nom des Divinités et des héros grecs, ce qui ferait croire que les Scythes avaient les mêmes croyances ; bien plus il nous apprend que Cotys cultivait les muses, et faisait des vers comme lui, et c'est au nom de cette confraternité qu'il le conjure. — Mais il ne paraît pas que Cotys ait fait grande attention à sa prière.

« Mais ne me demande pas de quoi je suis coupable; que mon
» Art d'aimer soit la seule faute connue. »

Ecquid prætera peccarim, quærere noli :
Ut pateat sola culpa sub Arte mea (IX, 75).

A Macer, il rappelle un voyage fait ensemble en Sicile, et se recommande à son amitié (X).

A Rufus, il recommande sa femme, et le prie de lui conserver à lui-même son affection (XI).

VI. La même année Ovide compose le 3e livre *ex Ponto*, comprenant 9 lettres.

Dans sa 1re lettre, écrite à sa femme, Ovide, au milieu des éloges, mêle bien des reproches.

« Il est étonnant, en effet, que tu n'aies pas encore obtenu » quelque grâce pour moi, et que tu puisses retenir tes larmes » en songeant à mes maux. Tu demandes ce qu'il faut faire? » Cherche cela toi-même; tu le trouveras si tu veux le trou- » ver. »

Te magis est mirum non hoc evincere, conjux;
Inque meis lacrymas posse tenere malis.
Quid facias, quæris? quæras hoc scilicet ipsum;
Invenies, vere si reperire voles (I, 31).

« Rends-toi digne des vers que j'ai faits pour toi. Il faut » adorer la Divinité, non pour qu'elle me soit amie, mais pour » qu'elle soit moins irritée. »

Numen adorandum est; non ut mihi fiat amicum,
Sed sit ut iratum, quam fuit ante, minus (I, 97).

« Vas te jeter aux pieds de l'impératrice, nouvelle Junon, » rien sur cette terre, depuis le lever jusqu'au coucher du » soleil, n'est plus illustre, César excepté. »

Qua nihil in terris, ad finem Solis ab ortu,
Clarius, excepto Cæsare, mundus habet (I, 127).

« Mais auparavant, offre de l'encens à tous ces Dieux, et » avant tout adore le dieu Auguste, son pieux fils (Tibère) et » son épouse. »

E quibus ante omnes Augustum numen adora;
Progeniemque piam, participemque tori (I, 163).

Ovide remercie Cotta de son amitié et lui remet sous les yeux l'histoire fabuleuse d'Oreste et Pylade, pour la reconforter (II).

A Maximus, Ovide raconte un drôle de songe, où Cupidon lui est apparu en personne; devant lui, il plaide sa cause en disant que, s'il a écrit un livre pour les courtisanes, il a défendu aux femmes honnêtes de le lire; puis il lui reproche de l'avoir abandonné, lui, son maître. — Cupidon, sans ornement, les cheveux en désordre et les plumes hérissées, lui apprend qu'il est venu pour lui annoncer que ses souffrances cesseront lors du prochain triomphe de Tibère (III).

Ovide avait fait un poème sur ce futur triomphe de Tibère; il demande sur cela l'opinion et les conseils de Rufinus; dans ce poème, s'adressant à Livie, il lui prédit de nouveaux triomphes pour son fils :

« Ma voix est celle d'un dieu; un Dieu est dans mon esprit;

» c'est sous l'inspiration de ce Dieu que je chante et que je » prophétise. »

Ista Dei vox est : Deus est in pectore nostro.
Hæc duce prædico vaticinorque Deo (IV, 93).

A Cotta, il fait un grand éloge d'un discours qu'il en a reçu, et lui demande des nouvelles (V).

Un de ses amis lui avait demandé de ne jamais mettre son nom dans ses lettres; Ovide s'étonne de sa peur et lui apprend qu'Auguste même ne désapprouve pas qu'on lui écrive. Cependant il ne le nommera pas (VI).

Dégoûté de toutes les démarches qu'on a faites inutilement en sa faveur, Ovide s'adresse à ses amis et leur annonce qu'il a renoncé à leurs bons offices et à tout espoir (VII).

Ovide envoie à Maximus un carquois rempli de flèches scythes, c'est tout ce qu'il a trouvé de remarquable dans ce pays (VIII).

Brutus lui apprend que ses amis sont fatigués de ses jérémiades toujours les mêmes. Ovide répond qu'il ne saurait être préoccupé d'autre chose, qu'il ne tient pas à ce qu'on trouve ses lettres agréables et qu'il n'a fait que les réunir, sans ordre, et les expédier pour ceux à qui il conviendra de les lire (IX).

Dans la 4e lettre du 4e livre écrite à la fin de l'année, Ovide félicite Sextus Pompée d'avoir été désigné consul pour l'année suivante, et décrit la cérémonie qui aura lieu à son installation.

VII. Nature de la religion païenne. — Les affaires romaines dirigées par les oracles, les apparitions, les démons, etc. — De quel esclavage et de quel DÉMONOCRATIE le CHRIST a délivré les hommes?

Fêtes païennes du mois de Novembre.

Ce mois était consacré à Diane.

Commode fit appeler ce mois du nom ridicule d'*Exsupatoria*, qu'il s'était donné à lui-même; mais après sa mort le mois garda celui de novembre, ou 9e à commencer de mars.

Le 1er novembre (*calendæ Novembris*).

Jeux Isiaques en l'honneur de l'Egyptienne Isis (calend. de Constant).

Le 2 novembre (*IV* (ante) *nonas novemb.*)

Les *Ter novena*, ou sacrifices expiatoires qui duraient 27 jours (calend. de Constant).

Le 3 novembre (*III nonas novemb.*)

Célébration des *Hilaria* ou fêtes joyeuses (calend. de Constant).

Le 4 novembre (*pridie nonas novemb.*)

Le 5 novembre (*nonæ novemb.*), jour faste.

Les *Neptunalia*, ou actions de grâces à Neptune par les navigateurs.

Le 6 novembre (*VIII* (ante) *idus novemb.*), jour faste. — Visite de l'autel des Dieux infernaux dans le Cirque. — Jeux.

Le 7 novembre (*VII idus novemb.*), comices. — 2e des jeux. — 3e ouverture du *Mundus patet* de Cérès.

Le 8 novembre (*VI idus novemb.*), comices. — 3e des jeux. — Naissance de Nerva et de Constant (cal. de Constant).

Le 9 novembre (*V idus novemb.*), comices. — 4e des jeux.

Le 10 novembre (*IV idus novemb.*), comices. — 5e des jeux, ceux-ci dits *votifs*.

Le 11 novembre (*III idus novemb.*), comices. — 6e des jeux. (Constant) — jour néfaste et festival. — La navigation interdite jusqu'au 10 de mars. *Maria clauduntur.*

Le 12 novembre (*pridie idus novemb.*), comices. — 7e des jeux.

Le 13 novembre (*Idus novemb.*), jour néfaste au matin. — 8e des jeux. — Fête de l'*Epulum Jovis*, le repas de Jupiter. — « Le rite de servir un dîner aux dieux, nommé *Lectisternium* » commença, dit Tite-Live, l'an 355 de Rome (397 av. J.-C.) » L'hiver, dit-il, ayant été triste, ou par l'inclémence du ciel, » qui avait changé brusquement, ou par quelque autre cause, » il s'ensuivit une grande contagion parmi les animaux, et » comme on ne pouvait trouver ni la cause, ni le remède à » cette mortelle maladie, un décret du sénat ordonna de con- » sulter les livres Sibyllins; les Duumvirs Epulons apaisèrent

» les Dieux par des rites sacrés, et c'est pour la première fois
» que l'on fit alors un *Lectisternium* à Rome [1]. »

Ceci était pour tous les Dieux, et nous en avons donné le rite [1]; le *Lectisternium* de Jupiter était appelé *Epulum Jovis*. Dans cet *epulum*, dit Valère-Maxime, Jupiter était couché sur un lit, Junon et Minerve étaient invitées au dîner et étaient assises sur des siéges [2].

Caton nous a conservé le rite et la prière que l'on faisait dans ce festin offert à Jupiter *Dapalis*.

« Voici comment il faut faire ce repas (*daps*):
» Offre à Jupiter *Dapalis* un verre de vin aussi grand que
» tu voudras ; que ce jour soit une férie pour les bœufs et les
» bouviers, et pour ceux qui donnent le repas. Quand il
» faudra faire l'offrande tu feras ainsi : Lave tes mains; après
» prends le vin et dis : « Jupiter *Dapalis*, sois propice pour
» l'offrande de ce repas. Sois satisfait par le vin consacré. Don-
» nes-en, si tu veux, à *Vesta*. » Le mets pour Jupiter doit être
» de la chair toute prête, vase de vin à Jupiter, chastement et
» sans souillure. Puis le repas étant fait, sème le millet, le
» persil, l'ail et la lentille [3]. »

Ce repas était encore donné à Jupiter au 5e siècle, où Arnobe dit aux païens :

« C'est demain l'*Epulum* de Jupiter, où Jupiter lui-même
» dîne, et doit être rempli des plus splendides mets, car il est
» fatigué de privation, et a fait un jeûne d'une année... Et de
» peur que quelque morceau mal avalé ne se soit arrêté dans
» le passage de l'estomac, venez à son secours; vite, hâtez-
» vous, donnez du *merum* (vin très-pur) à votre Jupiter Opti-
» mus Maximus ; il désire vomir, il n'est pas bien... Il est à
» craindre que le ciel ne reste veuf de son dominateur [4]. »

Le 14 novembre (*XVIII* (ante) *calend. decemb.*), jour faste.— 9e des jeux. Revue des chevaux.

Le 15 novembre (*XVII calend. decemb.*), comices.— 10e des

[1] Tite-Live, l. v, c. 13.
[2] Voir Max.. l. ii, c. 1, n. 2.
[3] Cato, *de re rustica*, c. 132; p. 92, in-4°, Lipsiæ 1735.
[4] Arnobe, *Adversus Gentes*, l. vii, c. 32 et 29; *Pat. lat.*, t. v, p. 1263 et 1258.

jeux. Jeux plébéiens durant deux jours, établis d'abord après l'expulsion des rois, et renouvelés par Sylla.

Le 16 novembre (*XVI calend. decemb.*), comices, 14ᵉ jour des expiations. — 11ᵉ des jeux.

Le 17 novembre (*XV calend. decemb.*), comices. — 12ᵉ des jeux. Naissance de Vespasien (calend. de Constant.).

Le 18 novembre (*XIV calend. decemb.*), comices. — Foire.

Le 19 novembre (*XIII calend. decemb.*), comices. — 2ᵉ foire. Repas des pontifes en l'honneur de Cybèle.

Le 20 novembre (*XII calend. decemb.*), comices. 18ᵉ jour des expiations. — 3ᵉ Foire.

Le 21 novembre (*XI calend. decemb.*), comices.

Le 22 novembre (*X calend. decemb.*), comices. — Sacrifice à Pluton et à Proserpine (calend. de Constant.).

Le 23 novembre (*IX calend. decemb.*), comices.

Le 24 novembre (*VIII calend. decemb.*), comices.

Fêtes des *Brumalia*, ou du commencement de l'hiver, temps qui était ainsi appelé pendant un mois jusqu'au IX des calendes de janvier. Cette fête avait été instituée par Romulus ; chacun devait y apporter son plat, et ne rien manger qui fût fourni par autrui, en expiation, dit-on, de ce que Romulus et Rémus avaient été nourris par une femme étrangère. — On donnait des repas au Sénat, aux officiers de l'armée et même aux soldats qu'on nourrissait, pendant qu'ils n'étaient pas de service.

Le 25 novembre (*VII calend. decemb.*), comices. — Les jeux Sarmatiques.

Le 26 novembre (*VI calend. decemb.*), comices. — Jeux.

Le 27 novembre (*V calend. decemb.*), comices.—Jeux.

Enterrement du Gaulois dans le Forum Boarium. Nous allons en parler à la fin du mois.

Le 28 novembre (*IV calend. decemb.*), comices. — Jeux.

Le 29 novembre (*III calend. decemb.*), faste. — 27ᵉ et dernier jour des expiations. — Jeux.

Le 30 novembre (*pridie calend. decemb.*), comices. — Jeux.

VIII. Sur l'immolation de victimes humaines dans les époques légendaires de Rome.

Immoler des hommes, des femmes, des jeunes filles, des enfants, pour apaiser Dieu, c'est un problème tout à fait impossible à résoudre par la raison seule ; or, c'est ce qui a été pratiqué chez tous les peuples. Les *Annales de philosophie* ont déjà montré ce rite pratiqué chez toutes les nations orientales, en particulier chez les Chananéens, les Phéniciens, les Carthaginois, chez les Egyptiens, si anciens et si sages, chez les Athéniens, si civilisés et si poétiques [1].

Mais les Romains qu'on nous fait dans nos classes si graves, si religieux, si grands, on se garde bien de nous dire qu'eux aussi ont eu et pratiqué jusqu'aux derniers temps ces sacrifices impies et contre nature.

Comme la critique moderne nous a montré que les premiers habitants de l'Italie furent les Pélasges, enfants de Japhet, auxquels vinrent se mêler les Phéniciens, les Carthaginois, enfants de Cham, il n'est pas étonnant que nous y trouvions aussi le rite des sacrifices humains ; c'est ce que constatent tous les plus véridiques historiens romains, même dans leurs récits légendaires.

Ecoutons d'abord Denys d'Halicarnasse, qui a le mieux étudié les origines romaines. Nous le voyons d'abord faisant ressortir l'origine des immolations humaines de la volonté d'un Oracle qu'il ne nomme pas, mais qui paraît être celui de Dodone, si toutefois cet oracle existait déjà à cette époque, où il nous trace de l'Italie un tableau si sombre qu'on a le droit de le regarder comme légendaire.

« Les Pélasges restèrent, dit-il, peu de temps en Italie, par la prévoyance des aborigènes. Préalablement à la dépopulation des villes, la terre paraît avoir été ruinée par la sécheresse, puisqu'aucun fruit ne parvenait à maturité sur les arbres, mais ils tombaient encore verts. Quant aux semences qui venaient à germer et à fleurir, elles ne pouvaient atteindre l'époque où l'épi se forme ; le fourrage était insuffisant pour la nourriture du bétail ; les eaux vives avaient perdu leur salubrité comme

[1] Voir les *Annales*, t. III et IV (5e série).

boisson : les unes tarissaient pendant l'été, les autres à perpétuité.

» Un sort pareil frappait la génération des animaux domestiques et des femmes, soit par l'avortement des germes, soit par leur mort, en venant au monde. Quelquefois même, un commun trépas atteignait la mère et son fruit. Si quelques-uns échappaient à ce danger dans le moment de la naissance, leur éducation était sans utilité, par la privation des membres et les difformités de toute espèce qui se joignaient à l'existence. Et, pour surcroît de maux, les générations parvenues à leur entier développement étaient assaillies par des maladies et des mortalités qui dépassaient tous les calculs de probabilité.

» Ayant donc consulté l'*Oracle* pour savoir quel était celui des Dieux ou des Daimons qui leur adressait ces maux, et pour quelles transgressions, et enfin par quels actes religieux ils pouvaient espérer d'alléger leur destinée, le Dieu rendit cet oracle :

» *C'est que, en recevant les biens qu'ils avaient sollicités, ils n'avaient pas rendu ce qu'ils avaient fait vœu d'offrir; mais qu'ils retenaient ce qui était plus digne d'estime.*

» En effet, les Pélasges, lorsque leur terre était frappée de stérilité, et qu'ils manquaient des choses les plus nécessaires, avaient fait vœu d'offrir en sacrifice à Jupiter, à Apollon et aux Cabires, la *dîme de tous leurs produits*. Leur demande ayant été exaucée, ils n'avaient mis à part que la portion convenue de tous les fruits et des bestiaux, comme si leur vœu s'était borné là.

» *Myrsile* de Lesbos a raconté cette histoire à peu près dans les mêmes termes dans lesquels je l'ai écrite, sauf qu'il ne nomme pas *Pélasges*, mais *Thyrrhéniens*, ces mêmes hommes : j'en dirai bientôt la cause [1].

» Lorsque cet Oracle leur eut été rapporté et communiqué, ils ne pouvaient conjecturer ce qu'il voulait dire. Dans cette perplexité, l'un des plus avancés en âge dit qu'en combinant les termes de l'Oracle, il voit qu'ils sont dans une erreur complète, s'ils pensent que les Dieux leur font d'injustes répétitions ; qu'ils ont bien, en effet, donné fidèlement et en justice, les

[1] Ce Myrsile vivait du temps des Ptolémées, vers 285 avant notre ère ; voir *Frag. hist. græc.*, t. IV, p. 455.

prémices de toutes leurs richesses ; mais que la *part de la génération humaine la plus précieuse de toutes, surtout pour les Dieux, était encore due* ; que s'ils acquittaient la portion légitime qui leur revenait de ces choses, l'Oracle qui les concernait recevrait son accomplissement.

» Les uns considérèrent cette solution comme parfaitement raisonnable ; les autres n'y virent qu'une entente perfide et un piége. Quelqu'un ayant ouvert l'avis de consulter le Dieu, pour savoir s'il lui convenait de recevoir la *dîme des hommes*, ils députent donc une seconde fois des ministres sacrés, et le Dieu rendit l'oracle *d'en agir de la sorte*.

» Mais bientôt un trouble intestin s'éleva entre eux sur la manière de payer ce tribut. D'abord, cette dissension eut lieu entre les chefs du gouvernement ; ensuite le peuple entier la partagea, en soupçonnant ses magistrats. Les collisions les plus indécentes s'en suivirent, comme cela était naturel entre des hommes furieux et aveuglés par les Dieux. Une partie d'entre eux déserta le sol natal, et leurs demeures furent détruites ; car tous ceux qui appartenaient aux victimes, par les relations de famille, ne se consolaient pas de la perte des êtres qui leur étaient les plus chers, et ne pouvaient se résigner à vivre au milieu de leurs plus cruels ennemis.

» Les premiers émigrants de l'Italie errèrent dans une grande partie de la Grèce et des contrées barbares ; d'autres, après eux, éprouvèrent le même sort ; et chaque année voyait se renouveler cette désertion ; car les chefs de l'Etat ne se désistaient pas du soin d'enlever les prémices de la jeunesse parvenue à l'adolescence, tant pour acquitter, envers les Dieux, ce qu'ils regardaient comme un devoir de justice, que par la crainte des révoltes, à cause qu'ils auraient dissimulé des victimes [1]. »

Telle est l'origine des victimes humaines en Italie, d'après Denys, on voit qu'il n'y a là ni le nom de la Divinité consultée, ni date aucune.

[1] Denys d'Halic. cité par Eusèbe, *Prép. Evang.*, l. I, c. 16; dans *Pat. grec.*, t. 21, p. 277 ; trad. de M. Seguier ; et dans les *Œuvres* de Denys d'Halic., in-fol., p. 18.

Macrobe confirme et éclaircit un peu cette tradition dans les paroles suivantes :

«Varron rapporte que les Pélasges, chassés de leurs foyers, s'étant répandus dans diverses contrées, le plus grand nombre se réunit à *Dodone*, et que là, comme ils ne savaient où fixer leur demeure, ils reçurent de l'Oracle cette réponse :

« Cherchez avec ardeur la terre des Siciliens, consacrée à » Saturne, et la Cotyla des Aborigènes, où flotte une île; quand » vous en aurez pris possession, offrez la *dîme* à Phébus, des » *têtes* à Pluton, des *hommes* à son Père. »

Στείχετε μαιόμενοι Σικελῶν Σατορνίαν αἶαν,
Ἠδ' Αβοριγινέων κοτύλην, οὗ νᾶσος ὀχεῖται,
Οἷς ἀναμιχθέντες, δεκάτην ἐκπέμψατε Φοίβῳ,
Καὶ κεφαλὰς Κρονίδῃ, καὶ τῷ Πατρὶ πέμπετε φῶτα [1].

» Ils partirent avec cette réponse, et, après avoir erré longtemps, ils abordèrent dans le Latium et découvrirent une île sortie du lac Cotylien... A la vue de ce prodige, les Pélasges reconnurent les demeures annoncées par l'Oracle ; ils s'emparèrent de la contrée, en chassèrent les Siciliens qui l'habitaient, consacrèrent, suivant la réponse du Dieu, la dîme du butin à Apollon, bâtirent un temple à Pluton et un autel à Saturne, dont ils nommèrent la fête *Saturnales*.

» Dans le principe, ils offraient à Pluton des *têtes d'hommes*, et immolaient à Saturne des *victimes humaines*, afin de se conformer au texte de l'oracle :

Immolez des *têtes* à Pluton, et des *hommes* (φῶτα) à son Père. »

» Mais, dans la suite, Hercule étant revenu en Italie avec les bœufs de Géryon, persuada, dit-on, à leurs descendants de remplacer ces offrandes sinistres par des sacrifices moins funestes, en offrant à Pluton, au lieu de têtes humaines, de *petites figures* faites à l'image de l'homme, et sur les autels de Saturne, au lieu de sacrifices humains, des *flambeaux* allumés : Car φῶτα signifie également *homme* et *flambeau*. De là l'usage de s'envoyer des flambeaux de cire à l'époque des Saturnales[2]. »

[1] Dans *Oracula vetera* d'Opsopœus, p. 2. — On sait que la plupart des oracles ont été mis en vers après coup par Iophon de Gnose, d'après Pausanias *Attique*, c. 84.

[2] Macrobe, *Saturnales*, l. I, c. 7.

Ici nous voyons apparaître *Dodone* en Epire comme le lieu où fut rendu le terrible Oracle. C'étaient les chênes, ou des colombes, ou des prêtres, ou des prêtresses qui parlaient. Cependant c'est à Jupiter que l'on rapporte généralement ces Oracles, en sorte que ce serait au Dieu qualifié *très-bon* (*optimus*) qu'il faudrait attribuer la première demande de victimes humaines.

Telles sont les traditions conservées par Denys et par Macrobe sur l'origine de l'immolation des victimes humaines.

Mais on voit déjà combien ces notions sont vagues et inexactes en ce qu'elles donnent déjà aux Pélasges primitifs les Divinités grecques et romaines postérieures, et ne citent pour autorité que Myrsile, qui vivait 3 siècles seulement avant notre ère, quand Rome comptait déjà 477 ans d'existence, et depuis longtemps pratiquait les sacrifices humains, comme nous allons le voir.

Reste donc toujours inexpliquée cette terrible énigme, pourquoi a-t-on cru que le sang humain plaisait aux Dieux, et quels étaient les Dieux ou Daimons qui ont demandé le sang humain ?

Nous y avons cependant déjà reconnu ces grandes migrations que les anciens appelaient *un Printemps sacré* (Ver sacrum). Voici ce que c'était d'après les historiens romains.

IX. Sur les Printemps sacrés, ou dévouements aux dieux de toute une génération humaine.

C'est encore ici un de ces problèmes humains qu'il est impossible d'expliquer autrement que par l'intervention d'une Puissance ennemie de l'homme. Comment, en effet, se fait-il que les hommes aient pu exterminer tous les animaux, toutes les plantes, tous les fruits, tous les hommes et toutes les femmes, nés à un certain Printemps, extermination pratiquée d'abord, puis changée par la suite en une expulsion violente ? problème insoluble, disons-nous, et qui déconcerte la raison humaine. Constatons cependant son existence.

Ecoutons d'abord Festus :

« Ce fut un usage chez les *Italiens*, de vouer le *Printemps*

» *sacré*. Car lorsqu'ils étaient pressés par un grand danger, ils » faisaient vœu d'*immoler tous les êtres animés qui naîtraient* » *chez eux au printemps suivant*. Mais comme il semblait cruel » de tuer de jeunes garçons et de jeunes filles également inno- » cents, on les couvrait d'un voile lorsqu'ils étaient arrivés à » l'âge adulte, et on les chassait en cet état hors des frontières[1]. »

« Le *Ver sacrum*, dit Nonius Marcellus, est appelé par quel- » ques-uns, une chose à *éviter* et *exécrable*; mais l'historien » Sisenna, dans ses *Histoires*, l. IV, dit que c'était une chose » *sainte*. On dit qu'anciennement les *Sabins*, pour que les affai- » res fussent établies en meilleur état, avaient fait vœu de » constituer un Printemps sacré[2]. »

« Les *Picentins*, dit Pline, viennent des Sabins, par suite » d'un Printemps sacré[3]. »

Strabon dit à ce sujet :

« Les populations de la *Sabine* voyant se prolonger la guerre » contre les Ombriens, firent un vœu, que les peuples de la » Grèce ont fait souvent en pareille circonstance, celui de con- » sacrer tous les produits de l'année... La guerre finit à leur » avantage; mais cela n'empêcha pas que l'année suivante ne » fût une année de disette. Quelqu'un dit alors qu'on aurait dû » consacrer également les enfants nouveau-nés. C'est ce qu'on » fit : tous les enfants, nés à cette époque, furent *voués à Mars*; » puis quand cette génération eut grandi, on l'envoya au loin » tout entière fonder une colonie[4]. »

Voici comment, d'après Festus, la coutume du *Ver sacrum* fut introduite chez les *Samnites* :

« Sthennius Mettius, chef de cette nation, au milieu d'une » contagion, convoqua l'assemblée de ses concitoyens, et leur » exposa que, durant son repos, *Apollon* lui était apparu et lui » avait déclaré que s'ils voulaient être délivrés de ce mal, ils » eussent à vouer un *Printemps sacré*, c'est-à-dire à faire vœu

1 Festus au mot *ver sacrum*.

2 Dans Nonius au mot *ver sacrum*. Sisenna vivait vers l'an 620 de Rome, 132 ans av. J.-C.

3 Pline, *Hist. nat.*, III, 18, n. 1.

4 Strabon, *Géogr.*, l. V, c. 4, n. 12. — Trad. Tardieu, t. I, p. 416, 1867; texte, p. 250, édit. Casaubon.

» d'*immoler* en l'honneur du Dieu tous les êtres qui naîtraient » le Printemps suivant. Ils le firent et furent soulagés ; mais » vingt ans après, ils devinrent la proie d'une contagion de la » même espèce. En conséquence Apollon, consulté de nouveau, répondit qu'ils n'étaient pas quittes de leur vœu, puis» que les *hommes n'avaient pas été immolés*, que s'ils les expul» saient, ils seraient certainement délivrés de ce fléau. — Ils » furent en effet chassés et forcés d'aller s'établir dans cette » partie de la Sicile, qu'on nomme aujourd'hui Tauri» cane [1].

» Ces sortes de populations, ajoute Festus, chassées ainsi de » leur pays, étaient appelées *Sacrani*. Les plus anciens habi» tants du lieu où fut Rome avaient été de ces bannis [2]. »

« On appelle ainsi, dit Servius, les colons originaires de » Reate, qui chassèrent du Septimontium (de Rome), les Ligu» riens et les Sicules, parce qu'ils étaient nés au Printemps sa» cré, et qui ensuite en furent chassés par les Aborigènes [3]. »

Macrobe donne une raison singulière pour justifier ceux qui immolaient les hommes sacrés :

« Il ne sera pas hors de propos de parler ici de la condition » de ces hommes que les lois ordonnent de dévouer à certains » Dieux, parce que je n'ignore pas que quelques personnes » s'étonnent de ce que, tandis qu'il est défendu de violer des » choses consacrées, il est au contraire permis du tuer un » homme dévoué. Or, voici quelle en est la raison. Les anciens » ne permettaient pas qu'aucun animal consacré restât sur leurs » terres, mais ils le chassaient vers les terres des Dieux auxquels » il était consacré. Or, ils estimaient que les âmes des hom» mes consacrés, que les Grecs appellent ζωάνας, étaient dues » à ces dieux. De même donc qu'ils ne faisaient aucunes diffi» cultés de renvoyer de leurs domaines les animaux sacrés, » qu'ils ne pouvaient envoyer directement aux Dieux eux» mêmes, ils voulurent envoyer au plus tôt au ciel, privées de » leurs corps, les âmes qui avaient été consacrées. Trébatius » parle de cette coutume dans son livre IX des *Religions* [4]. »

[1] Festus au mot *Mamertini*, d'après Alfius, *Guerre de Carthage*, l. I.
[2] Festus au mot *Sacrani*.
[3] Servius, *Enéid.*, VII, 796.
[4] Macrobe, *Satur.*, l. III, c. 7.

Mais voici encore un nouveau genre de sacrifice humain, c'est celui des *Sexagénaires*.

C'est Festus qui nous l'apprend :

« On précipitait jadis du haut du pont des hommes âgés de 60 ans. Voici la cause que Manilius donne à ce fait : Les premiers Aborigènes qui avaient habité Rome avaient, dit-il, la coutume d'immoler chaque année à Pluton un homme âgé de 60 ans. A l'arrivée d'Hercule, ils renoncèrent à cette coutume ; mais, par suite d'une religieuse observance de ce rite antique, ils décidèrent que l'on jetterait, pour rappeler le vieil usage, du haut du pont dans le Tibre des mannequins de jonc représentant des hommes. Selon d'autres, cet usage remonte au séjour d'Hercule en Italie, et vient de ce qu'une partie de ses compagnons s'établirent le long des bords du Tibre, et s'appelèrent *Argéens*, du nom d'Argos, leur patrie ; leur souvenir, propagé à travers le temps, serait rappelé par ce genre de sacrifices. D'autres encore racontent qu'aux anciens temps, un nommé *Argée*, envoyé des Grecs, séjourna à Rome. Cet ambassadeur étant mort, les prêtres ordonnèrent que son image, faite en jonc, serait, lorsque... (lacune) renvoyée par le fleuve et par la mer de sa patrie. Quelques-uns disent que Rome ayant été délivrée des Gaulois, le manque de vivres poussa les Romains à jeter dans le Tibre les hommes âgés de 60 ans : l'un d'eux, caché par la piété de son fils, rendit souvent des services à la patrie par l'organe de ce fils. Dès que ce mystère fut connu, on pardonna au jeune homme et on donna la vie au sexagénaire. Quant à la cachette où il avait tenu éloigné le vieillard, c'est-à-dire où il l'avait tenu à l'écart et caché, elle parut digne d'être consacrée par la religion, et fut appelée *Arcœa*[1]. »

Denys d'Halicarnasse s'exprime ainsi sur l'origine de ces Argées :

« On dit aussi que les anciens offraient à Saturne des victimes humaines, comme on l'a pratiqué à Carthage tant que cette ville a subsisté, et comme font encore aujourd'hui les Celtes ou Gaulois et quelques autres nations occidentales : mais qu'Hercule voulant abolir cette sorte de sacrifices,

[1] Festus au mot *Sexagenarii*.

érigea l'autel qui est sur la colline Saturnienne, y offrit des victimes sans tache et purifiées par le feu; et que, de peur que ces peuples ne s'imaginassent être prévaricateurs des lois qu'observaient les ancêtres dans les sacrifices, au lieu d'hommes qu'ils précipitaient dans le Tibre pieds et mains liés, il leur apprit que, pour apaiser la colère du Dieu, il fallait faire des petites figures ornées et habillées comme des hommes et les jeter dans le fleuve, afin d'ôter à ces gens grossiers tous les scrupules qu'ils pouvaient avoir, en leur conservant une figure et une image de leurs anciennes cérémonies [1]. »

Voici comment Ovide parle de cette ancienne tradition :

« Lorsque cette contrée reçut le nom de Saturnie, le Dieu fa-
» tidique prononça ces paroles : « Peuples, précipitez dans les
» eaux du fleuve Toscan *deux corps humains*, en offrande au
» Vieillard qui porte la faux. » Jusqu'à l'arrivée du héros Tirynthien dans ces campagnes, ces tristes sacrifices s'accomplirent, comme à Leucade. Mais lui ne jeta dans les ondes que des *hommes en paille*, et c'est à l'exemple d'Hercule qu'on précipite encore ces simulacres. »

Fama vetus, tunc quum Saturnia terra vocata est,
Talia fatidici dicta fuere Dei :
Falcifero libata seni duo corpora, gentes,
Mittite, quæ Tuscis excipiantur aquis,
Donec in hæc venit Tirynthius arva, quotannis
Tristia Leucadio sacra peracta modo.
Illum stramineos in aquam misisse Quirites,
Herculis exemplo corpora falsa jaci (*Fastes*, v, 625).

Tels sont les documents confus, obscurs, légendaires de l'origine des victimes humaines chez les Romains.

Il s'en détache cependant quatre faits positifs :

1° La grande dépendance de l'homme par rapport à Dieu.

2° La volonté de Dieu que l'homme doit lui être consacré.

3° L'existence de grandes migrations de peuples, regardés comme victimes dévouées, et que les populations chassent de chez elles.

4° Ces grandes migrations forcées expliquent le mélange des races, et surtout les usages des instruments de pierre, dont

[1] Denys d'Halic, *Ant. Rom.*, l. I, c. 8, n. 7.

devaient nécessairement se servir des populations errantes et bannies de leur berceau.

X. Jalons servant à expliquer le vrai sens des sacrifices humains.

Nous avons voulu consigner ici tout ce que les anciens auteurs nous ont dit sur les sacrifices humains; mais aucune lumière ne nous est donnée sur leur origine, et comment il a pu entrer dans l'esprit de l'homme que le sacrifice d'un homme pût être agréable à Dieu. D'ailleurs, ni dates, ni lieu fixe, ni auteurs. La chose a existé. Voilà tout.

Pour laisser quelque chose de déterminé, de certain et de raisonnable dans l'esprit de nos lecteurs, nous allons, comme à notre ordinaire, poser deux jalons historiques.

1er Jalon historique.

507e année après le Déluge.
125e année de l'âge d'Abraham.
59e année de l'âge d'Ismaël.
25e année de l'âge d'Isaac.
50e année après la promesse de Dieu à Abraham.
55e année du règne de Mencherès en Égypte.
5e année du règne d'Aralius, en Assyrie.
232e année de l'empire des Assyriens,
1133e année avant la fondation de Rome.
1890e année avant Jésus-Christ [1].

Voici l'événement historique qui arriva :

« Dieu éprouva Abraham et lui dit : Abraham, Abraham.
» Celui-ci répondit : Me voici. — Et Dieu lui dit : Prends ton
» fils unique que tu chéris, Isaac, et va dans la terre de vision,
» et là tu l'offriras en holocauste sur une des montagnes que
» je te montrerai.....

» Et ils vinrent au lieu que Dieu avait montré, et là Abraham
» éleva un autel, et y plaça le bois. Et après qu'il eut attaché
» son fils Isaac, il le mit sur le bois disposé sur l'autel. — Et il
» étendit les mains, et il saisit le glaive pour immoler son
» fils.....

[1] La plupart de ces chiffres ont été changés par les découvertes modernes. Nous avons prévenu que nous suivions le P. Salian. Quelques années de plus ou de moins ne changent rien à l'ensemble ni au but que nous poursuivons.

» Et l'ange dit : N'étends pas ta main sur l'enfant et ne lui » fais aucun mal; car je sais maintenant que tu crains Dieu, » puisque tu n'as pas épargné ton fils unique à cause de » moi.....

» L'ange de Jéhovah appela une seconde fois Abraham du haut » du ciel, disant : J'ai juré par moi-même, dit Jéhovah, *parce » que tu as fait cela*, et que tu n'as pas épargné ton fils » unique à cause de moi, je te bénirai et je multiplierai » ta semence..... et toutes les nations de la terre seront bé- » nies, en celui qui sortira de toi, *parce que tu as obéi à ma parole* [1]. »

1er *jalon*. Dieu veut voir si Abraham reconnaît sa puissance sur toute créature; Abraham la reconnaît, et *parce qu'il a obéi*, Jéhovah le récompense.

2e *Jalon*, 387 *ans après*.

888e année après le déluge.
1re année de la sortie d'Égypte.
1re année de la loi donnée au Sinaï.
81e année de l'âge de Moïse.
17e année et dernière du règne d'Achenchérès, en Égypte.
9e année du règne de Ascatade, en Assyrie.
613e année de l'empire d'Assyrie.
748e année avant la fondation de Rome.
1509e année avant Jésus-Christ.

Voici l'événement historique qui arriva :

« Jéhovah parla à Moïse, disant :

» Consacre-moi tout premier-né d'entre les enfants d'Israël, » et des hommes et des bêtes; *car tout est à moi*..... Tu sépa- » reras pour Jéhovah tout ce qui ouvre le sein d'une mère et » tous les premiers-nés de tes troupeaux. Tous les mâles appar- » tiennent à Jéhovah. — Tu rachèteras le premier-né de l'âne » par un agneau. Si tu ne le rachètes pas, tu lui briseras la » tête. Tu rachèteras le premier-né de l'homme par une of- » frande [2]. »

Ainsi voilà la raison de la consécration de l'homme; c'est qu'il appartient à Dieu, et Dieu entend qu'on s'en souvienne. Mais tout de suite vient le rachat, et pour la bête, qui est ra-

[1] *Genèse*, XXII, 1-18.
[2] *Exode*, XIII, 1, 12, 13.

chetée par une immolation moins coûteuse, et pour l'homme, *qui ne doit pas être immolé*.

Ces deux faits historiques durent être connus des contemporains d'Abraham, et surtout conservés religieusement dans la famille d'Ismaël et d'Isaac. Nous laissons à nos lecteurs de décider s'ils n'ont pas eu quelque influence sur les croyances des différents peuples, qui, consacrés aux différents Dieux, furent lancés, longtemps après, dans les divers pays en vertu des *Printemps sacrés*.

XI. Les victimes humaines chez les Romains.

Après ces préliminaires, nous allons énumérer, d'après les dates historiques plus ou moins certaines, les diverses personnes qui étaient consacrées, et donner la liste, trop longue malheureusement, des victimes volontaires ou forcées, immolées aux infâmes Daimons païens.

Le premier homme consacré que nous trouvons dans l'histoire romaine est celui dont il est parlé dans une loi de Romulus, citée par Denys d'Halicarnasse.

« Celui qui était convaincu de ces crimes (trahison) était » atteint par la loi de Romulus contre les traîtres. Dès qu'on » l'en avait convaincu, il était permis à chacun de le tuer, » comme une victime offerte au *Dios* sous-terrain. Car c'était » une coutume chez les Romains, quand ils voulaient qu'un » homme fût tué impunément, de dévouer son corps à quel» qu'un des Dieux, principalement aux Dieux infernaux. C'est » ce que fit alors Romulus. »

Ενοχος ἦν τῷ νόμῳ τῆς προδοσίας, ὃν ἐκύρωσε ὁ Ρωμύλος, τὸν δὲ ἁλόντα τῷ βουλομένῳ κτείνειν ὅσιον ἦν, ὡς θῦμα τοῦ καταχθονίου Διός (Denys, *Ant. Rom.*, l. II, in-fol, p. 84. Francf., 1586).

Il faut noter que Romulus n'inventa pas cette loi ; il l'avait trouvée parmi les peuples qui s'adjoignirent à lui, et l'appliqua à certains crimes particuliers.

Il faut descendre jusqu'à l'an 245 de Rome (507 av. J.-C.) pour trouver une autre application de cette loi. C'était après l'expulsion des rois, alors le consul Valérius porta la loi « qui » consacrait, avec sa tête et ses biens, celui qui formerait le » dessein de s'emparer du pouvoir [1]. »

[1] Sacrandoque cum bonis capite ejus, qui regni occupandi concilia iniset (Tite-Liv. II, 8).

Puis 15 ans après (260-472), dans la réconciliation qui eut lieu lors de la retraite du peuple sur l'Aventin :

« Les magistrats du peuple furent déclarés sacro-saints, » nous dit Tite-Live. »

Ut plebi sui magistratus essent sacro sancti (Tite-Live. II, 33, n° 1).

C'est là que fut fondée cette puissance des Tribuns, qui dévouait aux Dieux infernaux ceux qui oseraient porter atteinte à leur personne.

Denys d'Halicarnasse formule cette loi en ces termes :

« Tout homme qui aurait attenté à leur inviolabilité serait » déclaré sacré, tous ses biens consacrés à *Déméter* ou *Cérès*, » et celui qui l'aurait tué, serait pur de ce meurtre. »

'Εὰν δέ τις τῶν ἀπηγορευμένων τὶ ποιήσῃ, ἐξάγιστος ἔστω, καὶ τὰ χρήματα αὐτοῦ Δήμητρος ἱερά καὶ ὁ κτείνας τινὰ τῶν ταῦτα εἰργασμένων φόνου καθαρὸς ἔστω (Denys d'Halicar, *Ant. rom.*, l. VI, p. 410).

On comprend combien une telle loi dût conserver chez le peuple romain la pensée et la pratique que l'on pouvait apaiser les Divinités, en leur immolant des victimes humaines. Ceci va nous expliquer la fréquence et la perpétuité de ces sacrifices.

En 306 (446 av. J.-C.), lors de la révolte du peuple, pour le meurtre de Virginie, cette consécration fut encore étendue plus loin. En effet, voici ce que dit Tite-Live :

« Pour rendre les Tribuns sacro-saints, ce qui avait été » presque oublié, les consuls renouvelèrent certaines céré» monies interrompues depuis longtemps. Ils décrétèrent qu'ils » seraient inviolables par une loi, ce qui était déjà sanctionné » par la religion, loi conçue en ces termes : Tout agresseur » des Tribuns du peuple, des édiles, des juges, des décemvirs » aura sa tête sacrée à Jupiter, que ses biens soient vendus au » profit du temple de Cérès, de Liber (Bacchus) et de Libera » Proserpine). »

Et quum religione inviolatos eos, tum lege etiam fecerunt, sanciendo : ut qui tribunis plebis, ædilibus, judicibus, decemviris nocuisset, ejus caput Jovi sacrum esset; familia ad ædem Cereris, Liberi, Liberæque venum iret (Tite-Live. III, 55).

La croyance que les Dieux acceptaient le sang de ceux qui leur étaient immolés ou dévoués produisit une autre sorte de sanctification, celle de l'immolation volontaire.

C'est à l'an 365 de Rome (389 av. J.-C.) que se présente le premier exemple de ce dévouement.

Parlant de la prise de Rome par les Gaulois, Tite-Live dit :

« Ceux des Romains qui avaient rempli des magistratures » curules, voulurent mourir avec les insignes de leur fortune » passée, témoignage de leurs dignités ou de leurs vertus. » Revêtant la robe solennelle des cérémonies religieuses et des » triomphes, ils se placent au milieu de leurs demeures sur » des siéges d'ivoire. Quelques auteurs rapportent même, » que par un *carmen* que leur dicta le grand pontife M. Fa- » bius, ils se dévouèrent à la mort pour la patrie et pour les » Romains, enfants de Quirinus. »

Sunt, qui, M. Fabio pontifice maximo præfante carmen, devovisse eos se pro patria Quiritibusque Romanis, tradant (Tite-Live, v, 41).

Florus confirme la cérémonie religieuse :

« Aussitôt les vieillards qui avaient exercé les plus grandes » charges, se rassemblent au forum, et là le Pontife pronon- » çant les paroles de dévouement, ils se consacrent aux Dieux » Mânes. »

Jam primum majores natu, amplissimis usi honoribus, in forum cœunt, ibi devovente Pontifice, Diis se manibus consecrant (Florus, I, 13).

En 393 (359 av. J.-C.), Tite-Live fait mention d'un nouveau dévouement, dont cependant il met en doute la réalité.

A Rome existait au forum, un lac ou fossé nommé Curtius. Une tradition attribuait ce nom à un chef sabin, du nom de Curtius-Mettus, qui s'y était fourvoyé avec son cheval [1]. Mais Tite-Live ramène le dévouement à cette époque et donne le récit suivant :

Cette même année, dit-on, soit par un tremblement de terre, soit par quelque autre cause, un gouffre large et d'une profondeur effrayante s'ouvrir au milieu du forum. Vainement, pour combler cet abîme, chacun apporta-t-il des monceaux de terre. Sur un avis des *dieux*, on se mit à chercher ce qui faisait la force principale du peuple romain ; car c'était là, au dire des Devins, ce qu'il fallait sacrifier en ce lieu, si l'on voulait que la République fût éternelle. Alors, raconte-t-on, M. Curtius, jeune guerrier renommé, reprocha aux Romains leur incertitude, comme si le plus grand des biens, pour un Romain, ce n'était pas le courage et ses armes. Il impose silence, et, tourné vers le temple des *Dieux* immortels qui dominent le Forum, les yeux sur le Capitole, les mains tendues au ciel, puis vers les dieux Mânes dans les profondeurs de la terre

[1] Voir Tite-Live, I, 13 ; Denys d'Halic., II, 81.

béante, il se dévoue. Il monte alors sur un cheval qu'il a équipé aussi richement que possible, et s'élance tout armé dans le gouffre, où une foule d'hommes et de femmes répandent sur lui des fruits et des offrandes. C'est de lui, plutôt que de Curtius Mettus, cet antique soldat de T. Tatius, que le lac Curtius aurait tiré son nom. Je n'aurais point été avare de recherches, si elles eussent pu me mener à la vérité sur ce point; mais force est de s'en tenir à la tradition, puisque l'ancienneté du fait empêche d'en vérifier l'authenticité. Et d'ailleurs, la plus moderne de ces fables donne plus d'éclat au nom du lac [1].

Tel est le récit de Tite-Live, mais Planude, Suidas, Zonare, et surtout un fragment de Dion, publié par le cardinal Mai [2], donnent d'autres détails, que M. Gros a fondus dans sa traduction de Dion, en ces termes, malheureusement tout imprégnés d'un Panthéisme orgueilleux :

Un tremblement de terre avait eu lieu à Rome et le sol s'était entr'ouvert dans le Forum : un oracle de la Sibylle déclara que l'abîme se comblerait, dès qu'on y aurait jeté ce qu'il y a de plus précieux parmi les hommes. Plusieurs s'empressèrent d'y porter divers objets d'une grande valeur; mais le gouffre ne se ferma pas. Curtius, patricien d'origine, à la fleur de l'âge, d'une beauté parfaite, d'une force extraordinaire, d'une âme énergique et d'une raison supérieure, comprit les paroles de l'Oracle, et, s'avançant au milieu de ses concitoyens :

« Pourquoi, dit-il, Romains, accuser l'obscurité de l'Oracle plutôt que notre » ignorance? Cet objet que nous cherchons et qui nous cause une grande » perplexité, c'est nous-mêmes; rien d'inanimé ne doit être préféré à ce qui » est animé; rien de ce qui est dépourvu d'intelligence, de raison et de sens » ne peut être mis au-dessus de ce qui est doué d'intelligence, de sens et de » raison. Que choisir plutôt qu'un homme, pour le jeter dans les flancs entr'ouverts de la terre et combler cet abîme? Parmi les êtres sujets à la mort, » il n'en est pas de meilleur ni de plus fort. Ne voyez-vous pas qu'ils ont tous » la tête et le regard baissés vers la terre, ne s'occupant que de leur nourriture et des plaisirs sensuels, seuls objets que la nature leur ait assignés en » partage? Seuls, nous élevons les yeux vers les régions supérieures; seuls, » *nous avons commerce avec le ciel*, et, méprisant les choses de la terre, *nous* » *habitons avec les Dieux*. Nous leur ressemblons, nous sommes leurs *rejetons* » et leurs ouvrages, non pas un ouvrage d'argile, mais un ouvrage divin; » voilà pourquoi la peinture et la plastique leur donnent la forme humaine. » S'il faut dire hardiment toute ma pensée, *l'homme n'est qu'un Dieu dans* » *un corps mortel; Dieu n'est qu'un homme incorporel, et par cela même* » *immortel.*

Εἰ γὰρ δεῖ δή τι καὶ θρασυνόμενον εἰπεῖν, οὔτ' ἄνθρωπος οὐδὲν ἄλλο

[1] Tite-Live, VII, c. 6.
[2] Voir les frag. découverts par Mai, dans *Scriptores veteres*, t. II, p. 493.

ἐστὶν ἢ Θεὸς σῶμα θνητὸν ἔχων, οὔτε Θεὸς ἄλλο τι ἢ ἄνθρωπος ἀσώματος, καὶ διὰ τοῦτο καὶ ἀθάνατος.

« C'est là ce qui fait notre supériorité sur les animaux : parmi ceux qui » foulent la terre, il n'en est pas qui, devancé par notre agilité à la course, » dompté par notre force ou pris dans nos piéges, ne devienne notre esclave. » Il en est de même de ceux qui vivent dans les eaux ou qui volent dans les » airs; nous allons saisir les uns au fond des abîmes, même sans les voir; » nous faisons descendre les autres des régions éthérées, où nous ne pouvons » les suivre; *nous touchons de près à la puissance divine.* Tel est mon senti- » ment; vous le partagez tous, je pense. Et qu'on ne s'imagine pas que je con- » sulterai le sort, que je demanderai la mort d'une jeune fille ou d'un jeune » Romain. Je me livre volontiers à vous; aujourd'hui même et sur le champ » envoyez-moi, comme un héraut, un ambassadeur *chez les Dieux infernaux*, » pour être sans cesse votre défenseur et votre allié. »

A ces mots, Curtius revêt ses armes, s'élance sur son cheval de bataille, et, sans montrer la moindre émotion dans ses traits, il se précipite au fond de l'abîme. Au même instant la terre se referme, et Curtius obtient les honneurs réservés aux héros [1].

Sur ce Curtius, Varron donne la version suivante :

« L'historien Procilius raconte qu'en cet endroit (le forum) » la terre s'entrouvrit, et qu'en vertu d'un sénatus-consulte » on consulta les Aruspices. Il fut répondu que cela marquait » une demande des Dieux Mânes, et qu'un homme très-émi- » nent devait y être jeté, et qu'alors un homme, un certain » Curtius, citoyen courageux, monta armé sur son cheval, et » que parti du temple de la Concorde il s'y précipita avec son » cheval; que par ce fait l'abîme se referma et inhuma divine- » ment son corps, et laissa ainsi un monument pour sa na- » tion. »

A Procilio relatum, in eo loco dehisse terram, et id ex Senat. Cons. ad aruspices relatum esse, responsum Deum Manium postilionem postulare id, civem fortissimum eo demitti. Tum quemdam Curtium, civem fortem, armatum ascendisse in equum, et a Concordia versum cum equo eo præcipitatum; eo facto locum coisse, atque ejus corpus divinitus humasse, ac reliquisse genti suæ monumentum (Varro, *de Lin. lat.*, l. v, 148).

En 415 (327 av. J.-C.), nous trouvons un des plus célèbres dévouements aux Divinités infernales; ce fut celui du consul Décius dans la guerre contre les peuples latins coalisés. Quand les deux armées sont en présence, voici l'intervention des Daimons qui commence. C'est Tite-Live qui parle :

« On raconte que là, pendant leur sommeil, les consuls

[1] Dion, *Hist. Rom.*, l. I, c. 69; dans la traduction de M. Gros, t. I, p. 127, qui indique les diverses sources.

Manlius et Décius virent tous deux leur apparaître un homme d'une taille et d'une majesté plus qu'humaine, et qui leur dit :

« Il faut aux Dieux Mânes et à la Terre mère d'un côté un » général, de l'autre une armée. Celui des deux généraux qui » aura *dévoué* les légions ennemies et lui-même avec elles, » assurera la victoire à son peuple et à son parti [1]. »

Sur cela les deux consuls décident que celui qui verra plier son armée se *dévouera*. Le combat se donne. Décius voit les siens reculer et voici par quelles paroles a lieu le dévouement :

« Dans ce moment de trouble, le consul Décius appelle à haute voix M. Valerius :

» Il nous faut ici l'aide des Dieux, Valerius. Allons, pontife » national, dicte-moi la formule dont je dois me servir en » me dévouant pour les légions. »

Le Pontife lui ordonne de prendre la robe prétexte, et la tête voilée, une main levée sous la toge jusqu'au menton, debout et le pied sur un javelot, de prononcer ces paroles [2] :

« Janus, Jupiter, Mars père, Quirinus, Bellone, Lares, » Dieux Novensiles, Dieux nationaux, Dieux qui décidez de » notre sort et de celui des ennemis, et vous Dieux Mânes, » je vous supplie, je vous conjure, je vous demande en toute » confiance d'accorder heureusement au peuple romain des » Quirites force et victoire, et de frapper les ennemis du » peuple Romain des Quirites de terreur, de vertige et de » mort. Comme je le déclare par ces paroles, pour la répu- » blique des Quirites, pour l'armée, les légions, les auxiliaires » du peuple romain des Quirites, je me dévoue et je dévoue » avec moi légions et auxiliaires des ennemis à la Terre et » aux Dieux Mânes. »

Jane, Jupiter, Mars pater, Quirine, Bellona, Lares, divi Novensiles, dii Indigetes, divi, quorum est potestas nostrorum hostiumque, diique Manes, vos precor, veneror, veniam peto feroque, uti populo romano Quiritium vim victoriamque prosperetis, hostesque populi Romani Quiritium terrore, formidine, morteque afficiatis. Sicut verbis nuncupavi, ita pro republica Quiritium, exercitu, legionibus, auxiliis populi Romani Quiritium, legiones auxiliaque hostium mecum diis Manibus Tellurique devoveo (Livius, l. VIII, c. 9).

[1] Tite-Live, VIII, 6.

[2] Du temps de Pline on conservait encore les actes de ce dévouement (XXVIII 3).

Florus dit à ce sujet :

« L'autre consul, comme averti par les Dieux, la tête couverte » d'un voile, se dévoua aux Dieux Mânes, de telle manière » que, s'étant jeté au milieu des traits les plus nombreux des » ennemis, il ouvrit un nouveau chemin à la victoire, par » la voie de son sang [1]. »

Mais voici que Plutarque raconte le fait bien autrement et le rend un peu plus croyable :

« Le général romain Décius, dit-il, fit allumer un grand » bûcher entre les deux camps, et s'y précipita, selon le vœu » qu'il en avait fait à *Saturne*, pour assurer la prospérité de » l'Empire. »

Καὶ μὴν τὸ πῦρ τοῦ Δέκιος ὁ Ῥωμαίων στρατηγὸς προέλαβεν, ὅτε τῶν στρατοπέδων ἐν μέσῳ πυρὰν νήσας, τῷ Κρόνῳ κατ' εὐχὴν αὑτὸς ἑαυτὸν ἐκαλλιέρησεν ὑπὲρ τῆς ἡγεμονίας (Plut., *Si le vice suffit pour rendre l'homme malheureux*, c. 3).

Zonare qui avait lu tant d'auteurs perdus aujourd'hui, donne une version encore différente :

« Quelques-uns, dit-il, prétendent que Décius fut immolé » par un de ses compagnons politiques. »

Ὑπὸ συστρατιώτου πολιτικοῦ σφαγῆναι (Zonare, *Annales*, l. VII, c. 26; *Pat. grecq.*, t. 134, d. p. 625).

Tite-Live complète ainsi le rite des dévouements :

« Il faut ajouter ceci, c'est qu'il était permis au consul, au » dictateur et au préteur, quand il dévouait les légions des » ennemis, de dévouer non pas soi-même, mais le citoyen » qu'il voulait, pris dans une légion romaine. »

Illud adjiciendum videtur, licere consuli dictatorique, et prætori, quum legiones hostium devoveat, non utique se, sed, quem velit, ex legione romana scripta civem devovere (Livius, l. VIII, c. 10).

En 457 (295 av. J.-C.), même dévouement de Décius le fils. On se battait contre les Gaulois et les Samnites. Décius voit son armée opposée aux Gaulois prendre la fuite saisie de terreur. Il s'écrie après avoir invoqué son père :

« Pourquoi tarder plus longtemps à subir le sort de ma fa- » mille? C'est notre destinée, à nous, de servir de victimes » expiatoires dans les dangers publics; eh bien, je me livre et

[1] Florus, l. I, c. 14.

» je livre avec moi les légions ennemies pour être immolées à
» la Terre et aux dieux Mânes. »

» A ces mots, il ordonne au pontife M. Livius, à qui il avait recommandé en descendant sur le champ de bataille de ne pas le quitter un instant, de lui dicter la formule qui doit le dévouer avec les légions ennemies pour l'armée du peuple romain des Quirites. Il se dévoue alors dans les mêmes termes et avec le même appareil qu'autrefois son père sur les bords du Véséris, dans la guerre des Latins. Après les formules consacrées, il ajoute : « qu'il fait marcher devant lui la terreur » et la fuite, le sang, le carnage, la colère des Dieux du ciel et » Dieux des enfers; qu'il frappe d'horribles anathèmes les » étendards, les traits, les armes des ennemis, et que le lieu » témoin de sa mort verra les Gaulois et les Samnites anéantis. » Après ces imprécations contre lui-même et contre les ennemis, il pousse son cheval au plus épais des rangs des Gaulois, et tombe percé des traits au-devant desquels il courait[1].

Quum secundum solemnes precationes adjecisset : præ se agere sese formidinem ac fugam, cædemque ac cruorem, cœlestium, inferorum iras; contacturum funebribus diris signa, tela, arma hostium ; locumque eumdem suæ pestis et Gallorum ac Samnitium fore. Hæc exsecratus in se hostesque, qua confertissimam cernebat Gallorum aciem, concitat equum inferensque se ipse infestis telis est interfectus (Livius, l. x, c. 28. — Pline en fait mention, l. xxviii, c. 3, n. 3).

En 459 (293 av. J.-C.), une terrible guerre éclate entre les Romains et les Samnites. Ceux-ci rassemblent une armée de 40,000 hommes, que les chefs soumettent à une initiation religieuse effroyable; ce qui va nous donner une idée des croyances ineptes et des rites barbares des peuples de toute l'Italie. Nous constatons ces faits historiques, tout à fait passés sous silence dans nos classes, et prouvons ainsi que réellement c'étaient les *Daimons* qui gouvernaient les peuples. — Ecoutons Tite-Live :

Les Samnites en entreprenant cette guerre eurent recours à l'intervention des Dieux en soumettant les soldats à une sorte d'initiation par une formule de serment empruntée à un rite antique. Les enrôlements s'étaient faits dans tout le Samnium d'après une nouvelle loi portant « que si quelqu'un des jeunes » gens ne se rendait pas à l'appel du général ou quittait les drapeaux sans sa » permission, sa tête serait dévouée à *Jupiter*. » Aquilonia fut le rendez-vous

[1] Voir Florus, I, 17

de cette armée. Il s'y rassembla 40,000 hommes, c'est-à-dire toutes les forces du Samnium. Là, vers le milieu du camp, on forma une enceinte de 200 pieds au plus dans tous les sens; elle fut fermée de planches et de cloisons, et couverte d'étoffes de lin; on y offrit un sacrifice dans les formes prescrites par un vieux rituel écrit sur toile. Le sacrificateur qui le lisait était un vieillard nommé Ovius Pactius. Il affirmait que ces formules étaient empruntées à l'antique religion des Samnites; que ces mêmes pratiques avaient été employées par leurs ancêtres lorsqu'ils avaient pris des mesures secrètes pour enlever Capoue aux Etrusques. Le sacrifice terminé, le général faisait appeler par un officier les soldats les plus illustres par leur naissance et leurs exploits. On les introduisait un à un. Outre que tout l'appareil de ce sacrifice était de nature à pénétrer l'âme d'une terreur religieuse, on avait encore dressé, au milieu de cette enceinte couverte de tous côtés, des autels entourés des victimes immolées et de centurions qui se tenaient debout, l'épée nue. On faisait approcher de l'autel chaque soldat, plutôt comme victime que comme prenant part au sacrifice: on le forçait de s'engager par serment à ne rien révéler de ce qu'il aurait vu ou entendu en ce lieu. Il était ensuite contraint de prononcer une terrible formule d'imprécation contre lui-même, sa famille, ses enfants, s'il ne marchait au combat partout où ses généraux le conduiraient, s'il s'enfuyait du champ de bataille, ou s'il ne tuait à l'instant le premier qu'il verrait fuir. Quelques-uns refusèrent d'abord de prononcer ce serment; on les égorgea autour des autels. Leurs cadavres, gisant parmi les victimes immolées, furent pour les autres un avertissement de se soumettre [1].

C'était l'an 471 de Rome (283 av. J.-C.), voici que le sacrifice d'Agamemnon va se renouveler, et c'est un des plus intègres citoyens qui va en donner l'exemple.

« Pendant que les Carthaginois et les Siciliens, dit Pythoclès » le samien, se préparaient à faire la guerre aux Romains, le » consul *Metellus* oublia dans ses sacrifices la déesse *Vesta*. » Cette déesse, pour se venger, envoya des vents contraires » qui empêchaient la flotte romaine de mettre à la voile. Le » devin C. Julius lui dit que les vents deviendraient favorables » *s'il immolait sa fille à Vesta*. Le consul, cédant à la néces- » sité, fit venir sa fille Metalia. Mais Vesta, touchée de com- » passion, substitua à sa place une génisse, et transporta » Metalia à Lanuvium, où elle la fit prêtresse du Serpent » qu'on y adore. *Pythoclès*, au 3e livre de son *Histoire d'Italie* [2]. »

[1] Tite-Live, x, 38.

[2] Pythocles, dans *frag. hist. græcor.* de Didot, t. IV, p. 488; conservé par Plutarque, *Parall. des hist. grec. et rom.*, c. 28.

En 474 (279 av. J.-C.), Décius le neveu se dévoue encore dans la guerre contre Pyrrhus [1].

Arrivons à l'année 527 (226 av. J.-C.). C'est alors que sont établis à Rome les véritables sacrifices humains permanents : celui de deux Gaulois et de deux Grecs. Il s'agit de la guerre gauloise cisalpine. Voici ce qu'en dit Oroze :

« La 3e année (après la défaite des Illyriens), les Pontifes, » odieusement puissants, profanèrent la malheureuse ville par » des sacrifices sacriléges ; car les décemvirs, rappelant le rite » d'une ancienne superstition, ensevelirent vivants, dans le » *Forum Boarium*, un Gaulois et une Gauloise, un Grec et une » Grecque. Mais cette obligation magique tourna tout de suite » en sens inverse, car ils expièrent, par l'ignominieux mas- » sacre des leurs, ces meurtres cruels commis sur des étran- » gers. »

Tertio deinceps anno miseram civitatem sacrilegis sacrificiis male potentes funestavere pontifices ; namque decemviri consuetudinem priscæ superstitionis aggressi Gallum virum et Gallam feminam cum muliere simul Græca in foro boario vivos defoderunt. Sed obligamentum hoc magicum in contrarium continuo versum est. Namque diras illas quas fecerant externorum mortes, fœdissimis suorum cædibus expiaverunt (Orose, *hist.*, l. IV, c. 13; *Pat. lat.*, t. 31, p. 888).

Zonare explique ainsi ce sacrifice :

« *Un oracle* ayant autrefois annoncé aux Romains que les » Grecs et les Gaulois s'empareraient de leur ville, enterrèrent » tout vivants, au milieu du forum, deux Gaulois et deux » Grecs de l'un et l'autre sexe, afin qu'étant ainsi enterrés ils » parussent occuper une partie de la ville, et remplissent ainsi » les paroles de l'oracle [2]. »

Freinshemius résume ces témoignages dans ses suppléments au 20e livre de Tite-Live :

« Comme, outre la peur des dieux et des hommes, on eût » trouvé dans les livres sibyllins que *les Gaulois et les Grecs* » *devaient occuper Rome*. Pour détourner les menaces de cette » prédiction, sous le consulat de Valerius *Messala* et d'Apus- » tius *Fullo*, d'après l'autorité des pontifes, 4 hommes, un » Gaulois et une Gauloise, un Grec et une Grecque, furent en-

[1] Cic., *Tusc.*, I, 37 ; *de finib.*, II, 19.
[2] Zonare, *Annales*, l. VIII, c. 19 ; *Pat. grecq.*, t. 134, p. 403.

» terrés au milieu du forum Boarium, comme si, occupant » ainsi une partie de la ville, ils avaient accompli les destins.»

Quum enim præter alios ex diis hominibusque terrores, etiam in Sibyllinis libris repertum esset, *gallos et græcos urbem romanam occupaturos*, ad prædictionis ejus minas calliditate avertendas, M. Valerio Messalla, L. Apustio Fullone coss., ex auctoritate pontificum homines quatuor, Gallum et Gallam, similiterque Græcum et Græcam, in medio foro boario vivos defoderunt, ut ita quasi partem aliquam urbis tenentes implevisse fata viderentur (Tite-Live, xx, 34).

Plutarque ajoute quelques détails à ce récit, et nous apprend que ce sacrifice se pratiquait encore de son temps, c'est-à-dire vers 70 de notre ère :

« A peine la 1re guerre punique, qui avait duré 22 ans » était-elle finie, que voici Rome engagée dans une nouvelle » guerre contre les Gaulois...

» Mais ce qui marquait le plus la frayeur des Romains, c'est » d'un côté les grands préparatifs qu'ils firent dans cette occa- » sion; car on dit qu'on n'avait jamais vu auparavant, et qu'on » ne vit jamais depuis tant de milliers de Romains en armes; » et de l'autre côté les nouveautés qu'ils introduisirent dans » leurs sacrifices. Car *eux qui n'avaient jamais rien admis de » barbare, ni d'étranger dans leurs mœurs*[1], mais qui, dans » leurs cérémonies et dans le service des Dieux, se servaient » des rites Grecs, alors à l'approche de cette guerre ils se » virent forcés d'obéir à *certains oracles contenus dans les » livres des Sibylles*, et se portèrent à enterrer tout vivants » dans le *marché aux bœufs* deux Grecs, homme et femme, » et deux Gaulois de même, auxquels grecs et gaulois ils » font encore *aujourd'hui* dans le mois de novembre des » rites sacrés, dont il ne faut pas parler et qu'on ne peut » voir (ἀποῤῥήτους καὶ ἀθεάτους ἱερουργίας)[2]. »

Mais voici une singulière contradiction qui nous est signalée par le même Plutarque, c'est que quelques temps après, les Romains blâmaient chez les autres ce qu'ils pratiquaient eux-mêmes.

Voici ce qu'il en dit :

1 On a déjà vu combien ce témoignage est erroné.
2 Plutarque, *Marcellus*, c. 3.

« Pourquoi les Romains, instruits que les Blestonésiens[1] » avaient immolé une victime humaine, mandèrent-ils les ma- » gistrats de ce peuple barbare pour les en punir, et qu'ils les » renvoyèrent absous, après qu'ils eurent appris d'eux qu'une » loi de leur pays leur permettait ces sortes de sacrifices ? » Pourquoi leur défendirent-ils d'offrir à l'avenir de telles vic- » times, tandis qu'eux-mêmes, *peu d'années auparavant*, avaient » enterré tout vivants, dans le marché aux bœufs, deux hom- » mes et deux femmes, les uns Grecs et les autres Gaulois ? » N'était-ce pas une grande inconséquence que de faire eux- » mêmes ce qu'ils jugeaient criminel dans des barbares ? Re- » gardaient-ils comme impie de sacrifier des hommes aux » Dieux, et comme nécessaire d'en immoler aux Daimons ? » Croyaient-ils coupables ceux qui faisaient ces sacrifices, d'a- » près leurs lois et leurs usages, et ont-ils cru devoir eux- » mêmes le faire, lorsque leurs livres Sibyllins le leur ont » ordonné[2] ? »

En l'an 535 (117 av. J.-C.), Rome est aux abois. Le consul Flaminius et presque toute l'armée romaine ont péri auprès du lac de Trasimène, et Annibal vainqueur est aux portes de Rome. Alors on crée Fabius Maximus dictateur, et la première chose qu'il fait en venant à Rome est de consulter les Dieux et les pontifes ; ceux-ci se souvenant du grand sacrificice offert anciennement aux Dieux par un Printemps sacré, ordonnent de renouveler ce grand dévouement.

Voici les détails donnés par Tite Live :

« Q. Fabius dictateur pour la seconde fois, convoqua le Sénat, le jour même de son entrée en charge. Il songea d'abord aux Dieux : après avoir démontré aux sénateurs que le consul T. Flaminius avait été victime, plutôt de sa négligence à l'égard des formalités du culte et des auspices, que de sa témérité et de son inexpérience : « Pour détourner la colère des Dieux, dit-il, » c'est aux Dieux que nous devons demander ce qu'il faut faire. » Il parvint à faire voter, ce qui n'arrive presque jamais qu'à l'annonce des prodiges les plus sinistres, que les Décemvirs consulteraient les livres Sibyllins. Ces livres examinés, les Décemvirs annoncèrent au sénat « que, le vœu fait à Mars au » début de la guerre n'ayant pas été régulièrement accompli, il fallait recom- » mencer les sacrifices et avec plus de magnificence ; s'engager à célébrer les

[1] Plutarque a oublié de dire quel était ce peuple ; c'était probablement un des habitants anglais de *Blestium* dans le Herefordshire ; voir la *Britannia* de Camden, p. 492 ; in-8°, *Franc.*, 1616.

[2] Plutarque, *Questions Romaines*, n° 83.

» grands jeux en l'honneur de Jupiter; promettre un temple à Vénus Erycine » et à la déesse Prudence; enfin ordonner des prières publiques, un Lectisternium, et *vouer aux Cieux un Printemps sacré*, pour le cas où les chances » de la guerre tourneraient pour Rome et où la République reviendrait à la » situation qu'elle avait avant le commencement des hostilités. »

Comme la guerre réclamait tous les soins de Fabius, le sénat, sur l'avis du collége des Pontifes, chargea le prêteur M. Emilius, de faire exécuter promptement toutes ces mesures.

» Après la rédaction de tous les sénatus-consultes. L. Cornelius Lentulus, grand pontife, consulté par le collége des préteurs, répondit qu'avant tout il fallait prendre l'avis du peuple au *sujet du Printemps sacré*. Voici la formule qu'on employa pour consulter le peuple :

« Est-ce votre désir et votre volonté, Romains, que, si d'ici à 5 ans la République sort victorieuse, comme je le souhaite, des guerres que soutient aujourd'hui le peuple romain contre les Cathaginois et les Gaulois en deçà des » Alpes, le peuple romain offre et donne tout ce que *le Printemps* en aura vu » naître (du 1er mars au 1er mai) dans les troupeaux de porcs, de brebis, de » chèvres, de bœufs; que, de ces animaux, tout ce qui n'aura pas été consacré aux dieux, appartienne à Jupiter, du jour où le sénat et le peuple romain » l'auront ordonné; que tout citoyen qui voudra immoler une victime le fasse » à sa volonté et d'une manière qu'il jugera convenable; que ce qu'il aura » fait soit réputé bien fait; que si l'animal meurt avant le sacrifice, il soit réputé profane, et que sa perte ne passe pas pour une impiété; que si quelqu'un l'estropie ou le tue par mégarde, il n'y ait point crime, ni pour le » citoyen qu'on aura volé, ni pour le peuple romain; que si le sacrifice est » fait, par ignorance, un jour néfaste, il n'en soit pas moins valable; et de » même s'il est fait de nuit ou de jour, par un esclave ou par un citoyen » libre; que si la victime est immolée ayant le jour fixé par le sénat et le » peuple, les citoyens n'en soient pas moins acquittés et affranchis de leurs » vœux. »

Dans les mêmes intentions on voua pour la célébration des grands jeux la somme de 300,333 livres un tiers pesant d'airain; plus 300 bœufs à Jupiter, et, à plusieurs autres Dieux, des taureaux blancs et les autres victimes. Les vœux régulièrement formulés, on ordonna les prières publiques. On y vit affluer non-seulement les habitants de la ville avec leurs femmes et leurs enfants, mais les habitants même de la campagne, que touchaient et leur propre danger et les dangers de la République.

» On célébra pendant trois jours le *lectisternium*, sous la surveillance des Décemvirs préposés aux sacrifices. On y disposa six lits; le 1er pour Jupiter et Junon; le 2e pour Neptune et Minerve; le 3e pour Mars et Vénus; le 4e pour Apollon et Diane; le 5e pour Vulcain et Vesta; le 6e pour Mercure et Cérès. Les temples furent voués; celui de Vénus Erycine par le dictateur Q. Fabius Maximus, parce que les livres du Destin avaient ordonné qu'il le fût par le premier magistrat de la République. Celui de la Prudence fut voué par le prêteur T. Octacilius [1].

[1] Tite-Live, XXII, c. 9 et 10.

Telles furent les armes principales qu'on opposa d'abord à Annibal.

Tite Live ne dit pas si les enfants nés durant ce Printemps sacré devaient aussi être compris dans ces objets dévoués; on ne dit pas non plus si, au bout des 5 ans, c'est-à-dire en 532, le Printemps sacré fut réellement mis à exécution; aucun auteur n'en parle.

En 566 (180 av. J.-C.) éclate à Rome la fameuse découverte des mystères des Bacchanales; et l'on y constate que, si quelqu'un voulait se soustraire aux infamies qu'on y pratiquait, « il était immolé comme victime..... » On attribuait aux Dieux la disparition des malheureux qu'on jetait, au moyen de terribles machines, dans des mystérieux souterrains. — Le nombre des initiés était de plus de 7,000 [1].

Chez les Messéniens, tout homme qui avait tué 100 ennemis, devait sacrifier un homme à Jupiter. Varron nous en donne un exemple à Rome :

« Licinius Dentatus, dit-il, avait combattu 120 fois en combat » singulier, avait reçu par devant 45 blessures, aucune par » derrière, avait obtenu 26 couronnes, 140 colliers, et fit le » premier le sacrifice d'un homme à Mars [2]. »

En 639 (113 av. J.-C.), une grande perturbation envahit tous les Romains. Un de ces crimes qui frappaient de frayeur tous les esprits fut découvert. Ce ne fut pas seulement une Vestale qui avait violé son vœu ; trois furent convaincues de cet inceste, Emilie, Licinie et Martia. Elles furent impitoyablement enterrées vivantes. Mais cela ne suffit pas.

« Le cas ayant paru effrayant, nous dit Plutarque, les prê» tres eurent ordre de consulter les livres Sibyllins. Ils y trou» vèrent des oracles, qui prédisaient ces crimes, avec les mal» heurs qui en seraient la suite, à moins que, pour les préve» nir, on ne sacrifiât à des Daimons bizarres et étrangers deux » Grecs et deux Gaulois, qu'on enterrerait, tout vivants, dans » le lieu même. »

Προστάττοντας ἀλλοκότοις τισὶ Δαίμοσι καὶ ξένοις..· προέσθαι δύο μὲν

[1] Tite-Live, l. XXXIX, c. 13, 17.

[2] Varron, dans Fulgentius Planciades, au mot *Nefrendes*.

Ἕλληνας, δύο δὲ Γαλάτας ζῶντας αὐτόθι κατορυγέντας (*Questions romaines*, n. 83)[1].

En 651 (101 av. J.-C.). Voici de nouveau que le sacrifice d'Agamemnon se renouvelle. C'est le terrible Marius qui veut ainsi forcer la victoire :

« Marius, nous dit Dorothée, ayant été vaincu dans la guerre » contre les Cimbres, fut averti en songe qu'il serait vain» queur, s'il immolait sa fille Calpurnie. C'est ce qu'il fit, met» tant le salut des citoyens au-dessus des liens de la Nature, » et il fut vainqueur[2]. »

En 657 (97 av. J.-C.), enfin, ce semble, voici que ces abominables sacrifices vont finir ; alors, en effet, apparaît une loi qui ramène le bon sens dans les esprits. Voici le texte de Pline :

« L'an de Rome 657, sous le consulat de Cn. Corn. Lentulus » et de Licinius Crassus, un sénatus-consulte fut conçu en » ces termes, qu'*aucun homme ne soit immolé*, et il fut évident » que jusqu'à ce temps la célébration de ce prodigieux sacri» fice avait eu lieu. »

Demum DCLVII anno urbis, Cn. Cornelio Lentulo, P. Licinio Crasso coss., senatus-consultum factum est, *ne homo immolaretur*, palamque fuit in tempus illud sacri prodigiosi celebratio (Plin., *Hist. nat.*, l. XXX, c. 3).

Mais ce sénatus-consulte ne paraît pas avoir été observé, soit en particulier, soit en public.

En 683 (70 av. J.-C.), dans la guerre des Esclaves, « Spar» tacus, vainqueur, nous dit Appien, immole 300 Romains aux » mânes de Crixus, tué dans un combat précédent[3]. »

Dès l'an 690 (62 av. J.-C.), sous le consulat de Cicéron, Saluste, Plutarque, Florus, Dion nous apprennent que Catilina et ses nombreux complices, parmi lesquels Antoine, immolèrent un esclave. Nous citons Dion :

« Catilina força les plus distingués et les plus influents de » ses complices, et dans le nombre était le consul Antoine, » à se lier par d'horribles serments. Après avoir immolé un

[1] Et dans les suppléments de Tite-Live, l. LXIII, c. 17.

[2] Dorothée, le IVe livre de ses *Italiques* ; dans Plutarque *Parallèles mineurs*, c. 20, et dans Clément d'Alex., *ad gentes*, c. III ; *Pat. gr.*, t. VIII, p. 126 ; Eusèbe, *Prép. év.*, l. IV, c. 14, *ibid.* t. 21, p. 275.

[3] Appien, *Guerre civile*, l. I, c. 117.

» jeune esclave il jura sur ses entrailles et les mangea ensuite » avec ses autres complices [1]. »

Peu après, en 697 (55 ans av. J.-C.), Cicéron reproche publiquement à Vatinius d'immoler des petits enfants :

« Tu te permets des sacrifices aussi étranges qu'abominables ; ton usage est d'évoquer les âmes des enfers, et de » consulter les Dieux mânes dans les entrailles des enfants » immolés [2]. »

Ce n'est pas tout encore, voici César, le vainqueur des Gaules, qui en 707 (45 avant J.-C.) immole lui-même et solennellement des victimes humaines, il faut entendre Dion, historien contemporain :

« A la suite des jeux qu'il fit célébrer après ses triomphes, » les soldats se mutinèrent, non par souci de ces dépenses » inconsidérées, mais parce qu'ils n'avaient pas, eux, reçu » l'argent distribué aux citoyens. Le désordre ne cessa que » lorsque César se fut inopinément présenté au milieu d'eux » et qu'il eut saisi de sa propre main un des mutins pour le livrer au supplice. Celui-là fut puni pour ce motif, mais deux » autres hommes furent, en outre, *égorgés en manière de sacrifice*, (ἐν τρόπο τινὶ ἱερουργίας ἐσφάγησαν). La cause, je ne saurais la dire. Ce ne fut, en effet, ni en vertu d'un oracle » Sibyllin, ni à raison d'aucun oracle analogue ; seulement ce » fut dans le champ de Mars, *par les Pontifes et par le Flamine* » *de Mars, qu'ils furent immolés ;* (πρόστε τῶν Ποντιφίχων καὶ πρὸ » τοῦ ἱερέως τοῦ Ἄρεος ἐτύθιγησαν), et leurs têtes furent exposées » auprès de la basilique de ce Dieu [3]. »

Nous sommes en 713 (39 ans av. J.-C.) Ce n'est rien que l'immolation de deux hommes, voici Auguste, le grand Auguste, qui immole 3 et 400 victimes humaines. Il faut mettre sous les yeux de nos lecteurs le récit de cette quadrup e hécatombe, dont on ne dit rien dans nos classes chrétiennes-païennes ; c'est Suétone qui parle :

[1] Voir ce texte et celui des autres auteurs dans *Annales*, t. v, p. 339 (5e série).

[2] Voir le texte *Annales*, t. VII, p. 39 (5e série).

[3] Dion, XLIII, 24. Voir les textes de Denys d'Hal. dans les *Annales*, t. IX. p. 378 (5e série).

« Après la prise de Pérouse, Octave sévit contre beaucoup » de ses ennemis. A ceux qui imploraient leur pardon ou es- » sayaient de se justifier, il répondait par ce seul mot : « *Il faut* » *mourir*. » On a écrit que parmi ceux qui capitulèrent, il en » choisit 300 dans les deux ordres, et les fit *immoler comme des* » *victimes* aux ides de Mars, sur l'autel élevé à Rome, à Jules » César. »

Perusia capta, in plurimos animadvertit; orare veniam vel excusare se conantibus una voce occurrens : moriendum esse. Scribunt quidam, 300 ex dediticiis electos, utriusque ordinis, ad aram Divo Julio extructam, idibus Martiis, hostiarum more, mactatos (Suet. *Aug.* xv).

Dion rapporte le même fait :

« Suivant la tradition, dit-il, leur mort ne fut pas une » mort ordinaire; menés à l'autel consacré au premier César, » 400 chevaliers et des sénateurs, au nombre desquels était » Tiberius Canutius, le même qui quelque temps auparavant, » étant tribun, avait convoqué le peuple en faveur d'Octave, y » furent *offerts en sacrifices* [1]. »

C'est à cet horrible sacrifice que fait allusion *Sénèque* quand il dit à Néron :

« Personne n'osera comparer le divin Auguste à ta grande » douceur; qu'il ait été modéré et clément, oui, après la ba- » taille d'Actium où la mer fut couverte du sang romain, » après la défaite des flottes de Sicile, oui, après les *autels de* » *Pérouse* et les proscriptions. Je n'appelle pas clémence une » cruauté fatiguée de meurtres. »

Comparare nemo Mansuetudini tuæ audebit divum Augustum... Fuerit moderatus et clemens : nempe post mare Actiacum romano cruore infectum; nempe post fractas in Sicilia classes, et suas et alienas; nempe post Perusinas aras, et proscriptiones. Ego vero clementiam non voco lassam crudelitatem (Senec. *De clementia*, I, 11, t. I, p. 219; édit. Lemaire).

Voilà certes des sacrifices que le Christianisme a rendus impossibles, et en cela on avouera qu'il a fait quelque bien.

Tels étaient ces faits publics, avérés et connus de tout le monde; or il faut voir comment, à cette même époque, les auteurs romains s'apitoyent sur le sort fatal de l'infortunée et

[1] Dion, *Hist. Rom.*, l. XLVIII, c. 14. Textes déjà cités dans les *Annales*, t. XV, p. 44 (5e série).

fabuleuse Iphigénie, et comment ils déplorent la barbarie d'Agamemnon.

Déjà Lucrèce avait déploré cette barbarie, en avait pris occasion d'accuser avec raison la Religion païenne, et de lancer contre elle un vers fameux que les Païens-chrétiens ont tourné contre la religion du Christ, qui a aboli ces sacrifices.

« La Religion a produit dans les temps anciens des crimes » et des impiétés; c'est ainsi que les plus distingués des généraux grecs souillèrent en Aulide du sang d'Iphigénie l'autel » de la vierge triforme (Diane)... *Tant la Religion a pu conseiller de crimes!* »

..... Quod contra, sæpius olim
Relligio peperit scelerosa atque impia facta,
Aulide quo pacto Triviaï virginis aram
Iphianassaï turparunt sanguine fœde
Ductores Danaum, delecti, prima virorum...
Tantum Relligio potuit suadere malorum?
(Lucrèce, *de Rerum natura*, I, 83-103).

Cicéron, approbateur d'Octave, qu'il *jugea digne des honneurs divins* [1], se met à gourmander Agamemnon :

« Que dirons-nous d'Agamemnon? Après avoir fait vœu d'immoler à Diane ce qui naîtrait de plus beau dans l'année en » son royaume, il lui sacrifia Iphigénie comme le plus bel » objet qui fût né cette année-là? Il eût mieux valu ne pas tenir » une telle promesse, que de commettre un crime si affreux. »

Quid? Agamemnon cum devovisset Dianæ, quod in suo regno pulcherrimum natum esset illo anno, immolavit Iphigeniam, qua nihil erat eo quidem anno natum pulchrius. Promissum potius non faciendum, quam tam tætrum facinus admittendum fuit (Cic., *Offices*, l. III, c. 25).

Et Horace, ce joyeux épicurien qui *reconnaissait Auguste comme Dieu* [2], adresse à Agamemnon une jérémiade où il le déclare fou :

« Malheureux, quand à la place d'une génisse, tu offres en » Aulide ta fille bien-aimée devant les autels, et tu répands » sur sa tête l'orge mêlé de sel, conservais-tu ton bon sens?

Tu quum pro vitula statuis dulcem Aulide natam
Ante aras, spargisque mola caput, improbe, salsa,
Rectum animi servas (Hor., *II Sat.*, III, 199)?

[1] Voir le texte dans *Annales*, t. XII, p. 105 (5e série).
[2] Voir les textes dans *Annales*, t. XVII, p. 387 (5e série).

Un fait remarquable, attesté par *Tertullien*, c'est que Tibère aurait supprimé les sacrifices humains, au moins en Afrique.

« En Afrique, dit-il, on immolait publiquement des enfants » à Saturne, *jusqu'au proconsulat de Tibère,* qui fit attacher les » prêtres de ce dieu aux arbres mêmes du temple dont l'ombre » couvrait ces affreux sacrifices, comme à autant de croix vo- » tives. J'en prends à témoin les soldats de mon pays, qui assis- » tèrent le proconsul dans cette exécution. Cependant, ces dé- » testables sacrifices se continuent encore dans le secret. »

Infantes penes Africam Saturno immolabantur palam, usque ad proconsulatum Tiberii, qui ipsos sacerdotes in eisdem arboribus templi sui obumbratricibus scelerum suorum votivis crucibus exposuit, teste militia patriæ nostræ, quæ id ipsum munus illi proconsuli functa est. Sed et nunc in oculto perseverat hoc sacrum facinus (Tert., *Apol.*, c. IX; *Pat. lat.*, t. I, p. 314).

On discute sur ce proconsulat de Tibère qui n'est pas marqué dans les Fastes; mais, outre que le témoignage de Tertullien est positif, on a un autre fait qui confirme celui-ci, c'est qu'à cette 2e année de son règne, Tibère supprima la religion des druides [1]; sur quoi Pline dit :

« On ne peut assez estimer combien on est redevable aux » Romains, qui abolirent les monstrueuses cérémonies dans » lesquelles c'était une pratique très-religieuse de tuer un » homme, et très-salutaire de le manger. »

Nec satis estimari potest, quantum Romanis debeatur, qui sustulere monstra, in quibus hominem occidere religiosissimum erat, mandi vero etiam saluberrimum (Plin., l. XXX, c. 4).

Il s'agit sans doute de la proscription qu'il fit des astrologues, des mathématiciens, etc., dont parlent les historiens [2].

Mais ce fut sans doute la répétition de ce qui avait été fait peu auparavant pour les peuples de la Bretagne. Comme l'a dit Plutarque, on interdisait au dehors ce que l'on tolérait au dedans. Cette loi était même enfreinte par Tibère, d'après Dion.

« Tibère, dit-il, bien qu'ayant constamment auprès de lui

[1] Achevée sous Claude. Suet. *Claude*, c. 25.
[2] Voir Suet., *Tibere*, 36; Tacit., l. II, c. 32.

» Thrasyle, et recourant chaque jour à la divination, art dans » lequel il était lui-même si habile, qu'ayant une fois reçu en » songe l'ordre de donner de l'argent à quelqu'un, il comprit » que c'était un sort magique qui avait été jeté sur lui, et fit » tuer cette personne [1]. »

Le témoignage de Pline étonne d'autant plus qu'il nous apprend lui-même que peu d'années après (l'an 830 de Rome, 78 de J.-C.), les sacrifices humains étaient pratiqués publiquement à Rome.

« Dans le marché aux bœufs, dit-il, nous avons vu, *même de* » *nos jours*, enterrer vivants un homme et une femme, soit » d'origine grecque, soit de quelque autre nation avec qui » nous étions en guerre. Quiconque lira la prière usitée dans » ces sacrifices, et dont le chef du collége des Quindécemvirs » commence les premières paroles, reconnaîtra la force de » ces formules, que confirment les événements de 830 an- » nées. »

Boario vero in foro Græcum et Græcam defossos, aut aliarum gentium, cum quibus tum res esset, etiam nostra ætas vidit. Cujus sacri precationem, qua solet præire Quindecimvirum collegii magister, si quis legat, profecto vim carminum fateatur, ea omnia approbantibus octingintorum triginta annorum eventibus (Pline, l. XXVIII, c. 3).

Ce fait a dû arriver an 9 du règne de Vespasien.— Ce furent des courtisans qui conseillèrent ces sacrifices comme utiles pour apaiser le peuple.

Et ici nous devons constater un fait curieux, c'est l'existence incontestable de la pratique, on dirait journalière, des sacrifices humains, et dont aucun auteur païen ne parle. Il s'agit des sacrifices offerts à Jupiter *Latialis* (ou *Latiaris*) aux grandes féries latines sur le mont Albain, et au sang humain offert à ce même Jupiter, à tous les jeux si fréquents du Cirque.

Le culte de *Jupiter Latialis* remontait au règne de Tarquin le Superbe. Les peuples du Latium au nombre de 47 envoyaient des délégués à Rome, qui, unis aux magistrats romains, s'assemblaient sur le mont Albain, et sacrifiaient à Jupiter un taureau dont chacun emportait une part dans son

[1] Dion, l. LVII, c. 15.

pays, et pas un auteur ne mentionne de sacrifice humain [1]. Et cependant on ne peut en nier l'existence.

En effet, vers 158, (910 de Rome), *S. Justin*, dans son *apologie au sénat*, à l'occasion de la persécution de Marc Aurèle, dit aux Pères conscrits, en répondant à l'accusation d'immoler des petits enfants :

« Ne pourrions-nous pas nous prévaloir hautement de tout » ce que vous nous reprochez, y faire voir une philosophie » toute divine, et vous dire que ce sont les mystères de *Saturne* que nous célébrons, lorsque nous égorgeons un » homme ? Quand nous nous abreuvons de son sang, ainsi » que vous le dites, nous ne faisons que vous imiter dans le » culte que vous rendez à l'idole de ce dieu, auquel vous offrez » non pas seulement du sang des animaux, mais encore du » sang humain ; car ce sont des libations de sang, et du sang » d'hommes égorgés que fait en l'honneur de l'idole le personnage le plus distingué et le plus recommandable d'entre » vous [2]. »

» Que faut-il penser de votre *Jupiter Latiaris*, dit Théophile, » qui a soif du sang humain [3] ? »

Tatien l'assyrien, disciple de S. Justin, en donne une preuve convainquante, disant de lui-même :

« Après avoir vu ces choses et, outre cela, après être devenu » participant des mystères, et avoir examiné les religions partout diverses, ayant pour ministres des hommes efféminés et » androgynes (les Galles), et ayant trouvé que chez les Romains *Jupiter Latiaris* se plaisait dans le sang humain, » dans le sang provenant des homicides...., je me recueillis » en moi-même etc. [4]. »

Vers la fin du 2e siècle, *Tertullien* mentionne le même rite dans son *Apologétique* :

« Encore aujourd'hui, dans la ville très-religieuse des descendants du pieux Enée, il y a un *Jupiter*, que *dans ses jeux*

[1] Tite-Live, XXI, 63 ; Denys d'Halicar., l. IV, c. 49 ; Cic., *Pro Planco, epist.* VIII, Ep. 6.
[2] S. Justin, 2e *apologétique*, c. 12 ; *Pat. grecq.*, t. VI, p. 464.
[3] Théophile, *à Autolique*, l. III, c. 8 ; *ibid.*, p. 1135.
[4] Tatien, *Discours contre les grecs*, c. 29 ; *ibid.*, p. 865.

» *mêmes* on arrose de sang humain? C'est du sang des *bes-* » *tiaires*, dites-vous; je pense que ce n'est pas moins du sang » d'un homme? N'est-il pas encore plus honteux que ce soit » le sang d'un homme mauvais. Toujours au moins sont-ce là » autant d'homicides. »

Ecce in illa religiosissima urbe Æneadarum piorum est Jupiter quidem, quem ludis suis humano proluunt sanguine. Sed Bestiarii inquitis. Hoc, opinor, minus quam hominis. An hoc turpius, quod mali hominis? Certo tamen de homicidio funditur (Tert., *Apol.*, c. 9; *Pat. lat.*, t. I, p. 317).

Et dans son *Scorpiaque*, il dit encore :

« Et dans le Latium, jusqu'à ce jour, au milieu de la ville on » fait goûter à *Jupiter* le sang humain. Et personne ne se » récrie, ou qui ne suppose quelque raison, ou l'incompré- » hensible volonté de son Dieu. »

Et Latio, ad hodiernum, Jovi media in urba humanus sanguis ingustatur; nec quisquam retractat; aut non rationem præsumit aliquam, aut inestimabilem Dei sui voluntatem (Tert., *adversus gnosticos Scorpiace;* c. VII, *ibid.*, t. II, p. 136).

Vers 220 (972 de Rome), *Minucius Félix*, qui lui-même avait commencé par être paien, confirme l'usage existant encore de ces affreux sacrifices :

« Les Romains dans leurs sacrifices enterrent tout vivants » un Grec et une Grecque, un Gaulois et une Gauloise, » et, aujourd'hui même leur *Jupiter Latiaris* est honoré » par un homicide, et ce qui est bien digne du fils de Saturne il » s'engraisse du sang d'un homme pervers et coupable. Je crois » bien que c'est lui qui a enseigné à Catilina, à conspirer par le » serment du sang, à Bellone à remplir son prêtre par le breu- » vage du sang humain, et à guérir la maladie comitiale (epilep- » sie) avec le sang humain, remède pire que le mal. »

Romani Græcum et Græcam, Gallum et Gallam, sacrificii viventes obruere; hodieque ab ipsis Latiaris Jupiter homicidio colitur, et, quod Saturni filio dignum est, mali et noxii hominis sanguine saginatur. Ipsum credo, docuisse sanguinis fœdere conjurare Catilinam, et Vellonam sacrum suum haustu humani cruoris imbuere, et comitialem morbum hominis sanguine, id est morbo graviore, sanare (Min. Felix, *Octavius*, c. 30; *Pat. lat.*, t. III, p. 334).

Vers 233, l'apostat *Porphyre* constate la prolongation de cette impiété.

« Qui ignore, dit-il, que, maintenant même, dans la grande

» Ville, on a coutume d'immoler un homme lors de la fête de » *Jupiter Latiaire*?... Ce fut par une espèce de nécessité qu'il » arriva qu'un homme fut pris pour être offert en sacri- » fice. »

Αλλ' ἔτι καὶ νῦν τίς ἀγνοεῖ κατὰ τὴν μεγάλην πόλυ τῇ τοῦ Λατιαρίου Διὸς ἑορτῇ σφαζόμενον ἄνθρωπον; ...ἐπείπερ διά τινα ἀναγκην εἰς θυσίαν ἄνθρωπος παρελήφθη (Porphyre, *de l'abstinence*, l. II, c. 55; édit. Didot, p. 45).

Et ailleurs :

« Jusqu'à notre époque..., dans le retour fixe et certain de » l'année en souvenir de l'ancienne coutume fixée par les lois, » les autels sont toujours inondés du sang public et privé, » malgré qu'un tel sacrifice soit éloigné de leurs autels par les » lustrations et par l'édit : *Si quelqu'un est auteur du sang* » *humain et de meurtre* (Ibid. c. 27. p. 34.) »

En 258, S. Cyprien dont le sang fut dévoué à Jupiter qu'il n'avait pas voulu adorer, dit :

« Qu'est-il besoin d'en dire d'avantage, ou de décrire les » monstrueux genres de sacrifices dans les jeux, dans lesquels » quelquefois l'homme devient la victime, par le brigandage » du prêtre, lorsque le sang reçu tout chaud de la gorge » dans une coupe écumante, tandis qu'il bouillonne encore, » est cruellement jeté à la face de l'*idole*, comme si elle en » avait soif. »

Plura prosequi quid est necesse, vel sacrificiorum in ludis genera monstruosa describere, inter quæ nonnumquam et homo fit hostia, latrocinio sacerdotis, dum cruor etiam de jugulo calidus exceptus spumanti patera, dum adhuc fervet, et quasi sitienti idolo in faciem jactatus crudeliter propinatur (*De spectaculis*, c. V; dans S. Cyprien; *Pat. lat.*, t. IV, p. 783).

Mort en 325, Lactance constate encore l'existence de cette horrible immolation.

« Les Latins, dit-il, après avoir parlé des nations étrangères, » ne furent pas exempts de cette immoralité, puisque *Jupiter* » *Latial*, *maintenant même*, est honoré par le sang humain. » Quel bien peuvent demander aux Dieux ceux qui leur font » de tels sacrifices, ou que peuvent de tels Dieux donner aux » hommes, qui les honorent par de tels crimes? »

Nec Latini quidem hujus immanitatis expertes fuerunt, siquidem Latialis Jupiter etiam nunc sanguine colitur humano, etc. (Lact. *div. inst.*, l. I, c. 21; *Pat. lat.*, t. VI, p. 230).

A cette époque même, Eusèbe dit encore :

« Dans la ville de Rome, qui ignore que, dans la fête de *Ju-*
» *piter Latiaire*, maintenant même, un homme est immolé [1] ? »

XII. Le grand Sacrifice qui, seul, devait mettre fin aux Sacrifices humains.

Nous sommes à l'an 753 de Rome, et voici qu'a lieu le Grand Sacrifice qui doit mettre fin à tous les autres. Au milieu de ces peuples Païens qui regardaient stupidement accomplir ces sacrifices contre nature, existait un autre peuple, plus ou moins dédaigné, qui conservait précieusement et portait partout la grande promesse d'une Victime, qui devait remplacer toutes les victimes, hommes et animaux.

Environ 8 siècles auparavant, un véritable voyant, un Apollon, un de ces Sibyllins Bibliques, seuls vrais et sincères, avait dit en parlant de Celui *qui devait venir* :

Il s'élevera en la présence de Dieu comme un arbrisseau, comme un rejeton qui sort d'une terre aride : il n'a ni éclat ni beauté; et nous l'avons vu, et il était méconnaissable, et nous l'avons désiré. — Méprisé, le dernier des hommes, homme de douleur, il est familiarisé avec la misère; son visage était obscurci par les opprobres et par l'ignominie; et nous l'avons compté pour rien. — *Il a vraiment lui-même porté nos infirmités, et il s'est chargé de nos douleurs :* oui, nous l'avons vu comme un lépreux, frappé de Dieu et humilié. *Il a été blessé lui-même à cause de nos iniquités, il a été brisé pour nos crimes :* le châtiment qui doit nous procurer la paix s'est appesanti sur lui; *nous avons été guéris par ses meurtrissures.* Nous nous sommes tous égarés comme des brebis; chacun de nous suivait sa voie; et Jéhovah a fait tomber sur lui l'iniquité de nous tous. *Il a été sacrifié parce qu'il l'a voulu,* et il n'a pas ouvert la bouche; il sera conduit à la mort comme un agneau, il sera muet comme une brebis devant celui qui la tond. Il est mort au milieu des angoisses, après un jugement. Qui racontera sa génération? Il a été retranché de la terre des vivants : je l'ai frappé pour les crimes de mon peuple. On lui réservait la sépulture de l'impie; il a été enseveli dans le tombeau du riche, parce qu'il a ignoré l'iniquité, et que le mensonge n'a pas souillé sa bouche. Jéhovah a voulu le briser dans son infirmité : il a donné sa vie pour expier le crime; mais il aura une race immortelle, et a volonté de Jéhovah s'accomplira par ses mains. Son âme a été dans la douleur; mais il verra et il sera rassasié de joie. Ce Juste, mon serviteur, justifiera un grand nombre d'hommes par sa doctrine, et portera lui-même leurs iniquités. Parce qu'il s'est livré à la mort, et qu'il a été mis entre des scélérats, parce qu'il s'est

[1] Eusèbe, *Louanges de Constantin*, c. 13; *Pat. grecque*, t. xx, p. 1404.

chargé des péchés d'une multitude criminelle, et qu'il a prié pour les violateurs de la loi, *je lui donnerai en partage un peuple nombreux; il distribuera lui-même les dépouilles des forts*[1].

Et ces promesses, le peuple juif, dispersé en ce moment partout, les portait partout.

Et aussi en ce moment vivait, âgé de 13 ans, celui qui allait être la grande Victime qui devait faire disparaître toutes les autres.

Il est sacrifié, en effet, 19 ans après.

Et avec assurance le pêcheur Pierre dit au monde :

« Le *Christ* même a souffert pour nous.... Il a porté nos » péchés dans son propre corps sur le bois, afin que, morts au » péché, nous vivions à la justice; *par ses plaies il nous a* » *guéris*[2]. »

Et, en effet, le monde païen a été guéri de ses abominables sacrifices.

Mais certes ce n'est pas sans peine: tous les *Daimons* antiques se réunissent et font un dernier effort pour continuer les sacrifices païens et toutes leurs suites. A peine le nouveau peuple est-il formé qu'il est dévoué aux Dieux divins et humains. C'est Néron qui commence, il se sert des chrétiens, transformés en flambeaux, pour éclairer ses jardins. Et en effet c'étaient ces flambeaux qui devaient éclairer le monde. Hommes, femmes, enfants de tous les rangs, de tous les pays, on les arrête, on les emmène devant les autels : « Sacrifie au grand Ju- » piter; sacrifie au Divin empereur: c'est la loi, c'est le » salut. »

Le Chrétien refuse et il est immolé à ces Dieux.

Et ici se présente un phénomène unique dans l'histoire de l'esprit humain. Les Dieux antiques sont discrédités de toutes parts. Le peuple les repousse et se laisse sacrifier pour ne pas les adorer. Mais voici que les Daimons s'incarnent dans les Empereurs; et ceux-ci, devenus Dieux, continuent les sacrifices humains. C'est ce que nous prouve la suite de leur histoire.

En 875 de Rome (123 ans après J.-C.), l'empereur Adrien

[1] Isaïe, c. LIII, 2-12.

[2] Pierre, II, 21, 24.

voyage en Egypte, et immole un de ses favoris, comme nous l'apprend Dion :

« Antinoüs, qui avait servi à ses plaisirs, mourut en Egypte, » soit qu'il fût tombé dans le Nil, comme le disait Adrien, *soit* » *qu'il eût été immolé en sacrifice, comme c'est la vérité.* Car, » comme je l'ai déjà dit, Adrien était très-curieux. En ce mo- » ment il pratiquait les divinations, et toutes sortes de pra- » tiques magiques. »

Εἴτε καὶ ἱερεργουθεὶς, ὡς ἡ ἀλήθεια ἔχει, etc. (Dion, *Hist. Rom.*, l. LXIX, c. 11).

En 969 (207 ap. J.-C.), les sacrifices des petits enfants sont publics à Rome, sans que les Païens abrutis en témoignassent la moindre horreur. L'Empereur était Jupiter; les victimes humaines lui étaient dues.

« Héliogabale, dit Lampridius, immola des victimes hu- » maines, en choisissant dans toute l'Italie les enfants les plus » nobles et les plus beaux, ayant encore leur père et leur mère, » afin, je pense, que la douleur de l'un et de l'autre fût plus » grande..... Il examinait les entrailles de ces petits enfants, » et disséquait ces victimes à la façon de son pays. »

Cædit et humanas hostias, lectis ad hoc pueris nobilibus et decoris, per omnem Italiam, patrimis et matrimis, credo ut et major esset utrique parenti dolor... Cum inspiceret exta puerilia et excuteret hostias ad ritum Gentilem suum (Lamp. *in Heliog.*, c. 8.)

En 1122 (270 ap. J.-C.)

Qui le croirait? Il prend fantaisie à un Empereur-Dieu d'imiter les Curtius et les Décius (et peut-être le Christ), et de se dévouer pour le salut de son peuple.

« L'empereur Claude (le gothique), dit Aur. Victor, ayant » appris par les livres des Destins consultés par ses ordres, » qu'on devait exposer devant le Sénat, *que le remède aux* » *maux de l'empire était dans la mort du Premier*, il ne voulut » pas souffrir que Pomponius Bassus, qui s'était offert, dé- » tournât le sens de cette réponse; aussi il donna lui-même sa » vie en présent à la république, après avoir fait remarquer » que personne n'était Premier dans cet ordre élevé que l'em- » pereur lui-même. Ce sacrifice fut agréable à tout le monde; » aussi les sénateurs non-seulement le consacrèrent par » le nom de *Divus*, mais lui élevèrent une statue en

» or, près de celle de Jupiter, et une autre en or dans le
» Sénat. »

Claudius vero, cum ex fatalibus libris, quos inspici præceperat, cognovisset, sententiæ in senatu dicendæ *Primi morte remedium desiderari*, Pomponio Basso, qui tunc erat, se offerente, ipse vitam suam, haud passus responsa frustrari, dono reipublicæ dedit, præfatus neminem tanti ordinis Primas habere quam ipsum Imperatorem. Ea res sicut erat cunctis grata, non Divi vocabulum modo, sed ex auro statuam prope ipsum Jovis simulacrum, atque in curia imaginem auream proceres sacravere (Aur. Victor, *Epitome Cæsarum*, c. 34.)

Cependant en 1067 de Rome (315 après J.-C.), les immolations des chrétiens cessent. Constantin, devenu empereur, proclame la liberté d'adorer la seule victime digne de Dieu.

Mais les Daimons ne s'avouent pas encore vaincus; ils s'incarnent de nouveau dans un Empereur, qui pratique de nouveau les sacrifices humains.

En 1115 (363 ap. J.-C.), le nouvel adorateur de Jupiter, l'apostat Julien, sacrifie des femmes, des hommes et des petits enfants.

« Après sa mort, dit Théodoret, on trouva les preuves de
» ses opérations magiques. Car on trouve encore aujourd'hui
» à Carres [1] les restes de son impiété. Car ce fou passant par
» cette ville, et étant entré dans l'enceinte sacrée, ce qui était
» un honneur chez ces impies, et y ayant accompli certaines
» pratiques avec les associés de ses turpitudes, il posa des
» serrures et des gardes aux portes, et y ayant mis des soldats
» pour les garder, il défendit que personne y entrât avant son
» retour. Mais sa mort ayant été connue et un prince pieux
» ayant succédé à ce prince impie, quelques personnes y entrèrent et trouvèrent les preuves de sa force admirable, et de
» la grande sagesse et piété de cet empereur. En effet, ils y
» trouvent une femme pendue par les cheveux, les bras
» étendus, et dont ce misérable avait ouvert le ventre pour y
» connaître, d'après le foie, la victoire qu'il devait remporter
» sur les Perses. Telle fut l'abomination que l'on découvrit à
» Carres. — A Antioche, on rapporte qu'on trouva dans son
» palais des coffres remplis de têtes d'hommes, et plusieurs

[1] Ville de la Mésopotamie, où il passait pour attaquer les Parthes.

» puits remplis de cadavres. Car telles sont les prescriptions » des faux dieux [1]. »

S. Chrysostome en parle devant toute la ville d'Antioche et prend à témoins les Païens aussi bien que les Chrétiens.

« Je sais, dit-il, que la postérité refusera de croire des faits si » étranges; mais il y a parmi ceux qui m'écoutent des vieillards » et même des jeunes gens qui ont assisté à ces infamies. » Je les conjure de me démentir si j'ajoute quelque chose à la » vérité. »

Τῶν γὰρ ταῦτα θεασαμένων ἔτι καὶ γέροντες καὶ νέοι περίεισιν, οὓς ἀξιῶ πάντας, εἴ τι παρ' ἐμοῦ προστέθειται, προσιέναι καὶ διελέγχειν (*Dis. sur S. Babylas*, etc., n. 14; dans *Pat. grecque*, t. 50, p. 555).

XIII. Cessation complète des sacrifices humains. — Le sacrifice du Christ seul offert à Dieu.

Mais enfin, après que des mille et des mille sacrifices humains ont été offerts aux Daimons, ceux-ci, gorgés de sang et repus, meurent de la mort la plus ignominieuse, celle d'une indigestion, indigestion du sang humain.

Et alors apparaît dans tout son éclat la promesse faite depuis longtemps, 500 ans environ avant le grand sacrifice.

« Je ne veux pas de vous, dit Jehovah, et je n'accepterai pas » d'offrande de votre main; car depuis le lever du soleil jus- » qu'à son coucher, mon nom est grand parmi les nations, et » *l'on sacrifie en tout lieu, et une Oblation pure est offerte à mon* » *nom*, et aussi mon Nom sera grand parmi les nations, dit le » Jehovah des armées [2]. »

Et, en effet, le sacrifice à Jehovah, vrai *Optimus maximus*, continue, sacrifice d'un Homme, qui plus est d'un Dieu; ce que jamais le Paganisme n'avait osé imaginer. Mais cet Homme-Dieu n'a été immolé *qu'une fois*, nous disent Pierre et Paul. Depuis il continue à être offert, mais sous la forme et les symboles *de Pain, de Vin et d'Eau*, les trois substances, qui composent et soutiennent tout le monde matériel.

[1] Théodoret, *Hist. Eccles.*, l. III, ch. 21, 22 (ou 26, 27), *Pat. grecq.* t. 82, p. 1120. — Voir en outre S. Grégoire de Nazianze, *Discours 1er sur Julien*, dans *Pat grecq.*, t. 35, p. 623, n° 92.

[2] Malachie, I, 11.

Quia et Christus *semel*, pro peccatis nostris, mortuus est (I Pet., III, 18); per proprium sangnineum introivit *semel in* Sancta (Paul., *Hebr.*, IX, 12).

Voilà le grand, le sublime Sacrifice qui a remplacé tous les autres, sacrifice seul digne de Dieu et des hommes, et que Dieu *odore d'une odeur de suavité*, comme il est dit dans la Bible [1], lors du premier sacrifice que l'homme offrit après le déluge.

Telle est la constitution grandiose, gigantesque, d'une vraie grandeur divine, que l'homme n'aurait jamais imaginée, du sacrifice tel qu'il est offert tous les jours, dans ce que l'Église appelle la *Messe*, sacrifice auquel l'homme lui-même est invité, où l'homme avec le grand Jehovah, mange comme lui de la chair divine et humaine, et il y *odore*, comme Jehovah, une *odeur de suavité*! Cherche, Philosophe, cherche quelque chose de plus grand, de plus merveilleux, et en même temps de plus simple et de plus commun.

Mais qui jamais a fait attention à cela dans nos cours de Philosophie! Heureux quand, après leurs leçons, nos Philosophes daignent ajouter qu'il convient *d'entendre dévotement la sainte Messe* !

A. Bonnetty.

[1] Odoratus est Dominus odorem suavitatis (*Gen.*, VIII, 21).

NOTE.

La place nous manque pour publier une lettre de M. de Bonald en réponse à la qualification d'*odieux* faite par le P. Ramière à l'article, où M. de Bonald parle de la translation des *Études religieuses* de Paris à Lyon. Elle paraîtra dans le prochain cahier.

A. B.

Le Directeur-Gérant : A. Bonnetty.

Versailles. — Imprimerie Beaugrand et Dax, rue du Potager, 9.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
Numéro 30. — Juin 1873.

Histoire Traditionnelle.

L'ANNÉE RELIGIEUSE DANS LA FAMILLE D'ABRAHAM

OU

CHRONOLOGIE ANTIQUE,

RETROUVÉE DANS LES TRADITIONS ET DANS LA BIBLE.

QUATRIÈME ARTICLE.

Preuves mathématiques

Première espèce de preuves. = L'Epoque des Juges.

Nous n'avons pas hésité à avancer que l'année religieuse devait donner la justification de la chronologie biblique dans la période absolument embrouillée du gouvernement des *Juges* en Israël.

Nous allons en faire la preuve, et ce sera une vraie preuve mathématique, comme on les recherche de nos jours.

L'époque des Juges est bien assurément le plus inextricable fourré dans lequel se soient perdus les chronologistes, le P. Tournemine, le P. Peteau, le P. Person, Perizonius, Marsham, Usserius et Bossuet, Fourmont et tant d'autres après eux. Pour ne point entrer dans des détails fastidieux, il suffira de résumer toute la question.

Le livre des Juges donne des chiffres d'années représentant les servitudes et les judicatures, sans indiquer si ces dates sont successives et doivent s'additionner, ou si quelques-unes sont contemporaines, et alors quelles sont celles-là. L'addition de tous ces chiffres donne le nombre de 412 années, il faut y ajouter le temps de Josué, le gouvernement des Vieillards qui

lui succède, et la judicature de Samuel, qui ne sont point accompagnés de chiffres; on donne le plus communément 25 ans à Josué, 12 ans aux Vieillards et 12 également, selon l'historien Josèphe, pour la judicature de Samuel. C'est donc 49 ans qui, ajoutés aux 412 précédents, forment un total de 461 ans pour le temps qui s'est écoulé depuis l'entrée dans la Palestine, jusqu'au règne de Saül.

Il va sans dire que chaque auteur ajoute ou retranche à ces chiffres selon son système et sa fantaisie; c'est une affaire d'appréciation personnelle.

Les auteurs auraient peut-être pu s'entendre en s'en tenant à l'addition pure et simple des chiffres et en prenant, pour les époques non accompagnées d'années, les nombres généralement adoptés, comme nous les avons cités. Mais il y a dans la Bible trois chiffres qui les ont jetés dans le plus complet désarroi.

1° Jephté, assailli par le roi des Ammonites qui prétendait reprendre sur les Israélites les terres dont ceux-ci, sous la conduite de Josué, s'étaient emparés, répond à ses exigences par cette fin de non-recevoir : « Voici 300 ans (*per trecentos*
» *annos*), qu'Israël habite les bords du Jourdain, pourquoi
» avoir attendu si longtemps pour faire cette réclamation[1]? »
Trois cents ans jusqu'à Jephté.

2° Un chiffre du livre des Rois : « L'an 480 de la sortie
» d'Egypte des enfants d'Israël, la 4e année, le 2e mois du règne
» de Salomon sur Israël on commença à édifier le temple du
» Seigneur[2]. »

Si l'on retranche de ce chiffre les 40 ans dans le désert, les 80 ans des règnes de Saül et de David et les 4 ans de celui de Salomon, en tout 124 ans, il reste, pour l'époque des Juges, 356 ans seulement.

3° Un texte de S. Paul : « Et ensuite, c'est-à-dire après le
» partage des terres, pendant environ 450 ans Dieu donna des
» Juges jusqu'à Samuel[3] » inclusivement. Mais ce chiffre qui est en contradiction avec celui des Rois, livre III, et avec la

[1] *Juges*, XI, 26.
[2] *III Rois*, IV, 1.
[3] *Actes*, XIII, 20.

tradition doit, de l'aveu à peu près unanime des critiques, être le résultat d'une erreur de copiste. Au lieu de ὡς τετρακοσίοις, il y avait dans l'original et il faut lire : ὥςτε τριακοσίοις en séparant τε du mot suivant pour le joindre au précédent ; et on lit ainsi : 350, ce qui est en rapport absolu avec le texte du livre des Rois, puisque la division des terres s'est faite cinq ou six ans après le passage du Jourdain.

Voilà donc trois chiffres très-précis, dont deux au moins sont parfaitement d'accord entre eux : 300 ans jusqu'à Jephté ; 356 ans jusqu'à Saül ; et enfin selon S. Paul, 350 depuis le partage jusqu'aux Rois.

C'est à renfermer, dans ces 356 ans, les 461 ans dont nous venons de parler que se sont évertués les chronologistes. Il est facile de comprendre la divergence des systèmes; mais l'autorité y fait défaut par cette seule raison que la combinaison est absolument arbitraire.

Les monuments d'Egypte ont apporté dans la question un élément inattendu et décisif, c'est la date de Ramsès III, qui nous a permis de fixer à l'an 1300 le passage du Jourdain, il ne reste donc que 202 ans jusqu'à Saül, si l'on prend la date ordinairement enseignée de l'an 1098, ou 203 ans si l'on s'arrète à 1097 que M. Lenormant donne pour le commencement de Saül.

Que, si l'on conteste nos calculs pour l'*Exode*, on recule de 50 ans le passage du Jourdain, cela n'avance en rien les tenants. du système classique, il reste toujours impossible de placer les 356 ans du livre des Rois. Les autres chiffres offrent une telle concordance avec celui-là qu'il n'est pas possible d'admettre une erreur des trois textes.

Jephté est précis et il sait ce qu'il dit, l'auteur du livre des Rois écrit sur des documents officiels fort. exacts, il faut les subir l'un et l'autre, comme il faut, sous peine de nier des faits affirmés par des hommes compétents et désintéressés dans la question, placer dans le 14[e] siècle l'*Exode* des Hébreux.

La question s'impose donc par elle-même et en dehors de toute combinaison de notre part. Il en résulte que les années, dont on vient de donner les chiffres, ne sont pas des années

solaires. Conclusion rigoureuse : ce sont donc des années religieuses.

Nous voici amenés à prouver deux choses du même coup: La première, que l'année religieuse d'Abraham a été réellement une année usuelle dont on a continué à se servir dans l'évaluation des âges, longtemps après l'Exode; la seconde, que la valeur que nous avons assignée à cette année est mathématiquement exacte; et c'est ce qui va ressortir avec évidence.

1° *Des* 300 *ans de Jephté.*

S'il y a quelques doutes sur la façon dont il faut classer les Juges, ces doutes, de l'avis à peu près unanime, n'existent pas pour Jephté et ses trois successeurs. Ils repoussaient les Ammonites et gouvernaient les tribus de l'Est, tandis qu'Héli et Samuel étaient Juges des tribus méridionales en lutte avec les Philistins. La fin de la judicature d'Abdon coïncide, à un an ou deux près, avec l'établissement de la Royauté.

Ceci posé, Jephté dit que les Israélites sont en possession du pays depuis 300 ans. Ce n'est évidemment qu'une approximation, un chiffre rond qui comporte quelques années en plus ou en moins; prenons-le tel qu'il est.

300 années religieuses équivalent à			170 ans :
—	Jephté, juge,	—	6
—	Abesson,	—	7
—	Ahialon,	—	10
—	Abdon,	—	8
		Total :	201 ans écoulés,

depuis la prise de possession des Israélites jusqu'à la fin d'Abdon, un an ou deux avant Saül.

Nous ne préjugeons pas la question, qui n'est pas soulevée ici, de savoir si toutes les années des Juges sont écrites en années religieuses ou civiles : cela ne nous importe pas. L'évaluation faite par Jephté est faite en années religieuses de la valeur que nous avons donnée d'abord. La preuve est faite; Jepthé est exact, son chiffre a toute l'exactitude qu'on peut

[1] 300 × 0,567 = 170,10

exiger : il suffit de savoir que l'ancienne année religieuse de la famille était encore employée à cette époque, dans quelques circonstances.

2° *Les* 356 *ans du Livre des Rois,*
Et les* 350 *ans de S. Paul.

Ici l'exactitude est telle qu'il semble que nous avons nous-mêmes inventé les chiffres, et notre étonnement quand nous avons fait le calcul a été plus grand peut-être que celui du lecteur.

356 années religieuses donnent 202 ans, c'est le chiffre précis que nous avions trouvé [1].

350 années religieuses = 198 ans 1/2, à partir de la division des terres jusqu'à Saül [2].

Voilà donc la justification de ces chiffres de la Bible, véritable croix des chronologistes.

Mais il faut avouer que ces derniers résultats ne sont devenus possibles que depuis que les Égyptologues nous ont permis de donner à l'*Exode* sa vraie date. Comme tous ces chiffres s'harmonisent, se soutiennent et se prouvent les uns les autres ! La date de l'an 1300 prouve que la valeur de 7 mois lunaires est exacte, les 356 ans du livre des Rois prouvent que le passage du Jourdain eut lieu l'an 1300. Le chiffre de Jephté, le chiffre de S. Paul appuient les Rois, et l'interprétation de toute cette chronologie est vraiment inébranlable.

Et enfin la Bible sort de cette épreuve, entourée d'une nouvelle auréole de sincérité et d'exactitude.

Faut-il nous arrêter à une objection qui s'est présentée maintes fois à notre esprit ? Comment le chiffre de 480 ans du Livre des Rois renferme-t-il des années de valeur différente, années religieuses et années civiles ? Il nous est impossible de répondre autrement à cette question qu'en avouant notre ignorance. Elles y sont évidemment, ou ces chiffres n'ont aucune raison d'être, voilà le fait.

Moïse avait donné son âge comme celui de ses ancêtres avant l'*Exode* en années religieuses, après sa mort on écrit le

[1] 356 × 0,567 = 202,85.
[2] 350 × 0,567 = 198,45.

dernier chapitre de son livre pour raconter comment il a fini, et pour parfaire les jours de sa vie, on ajoute simplement aux 80 années religieuses qu'il avait à l'*Exode* les 40 ans passés dans le désert et on lui donne 120 ans. Voilà le fait encore. Des explications pourraient être tentées, à quoi bon ? On savait alors pourquoi; la tradition s'est perdue, de là sont nées toutes les difficultés que nous avons signalées.

Notre prétention n'est pas de les résoudre toutes ; mais de prouver l'année septemlunaire de la famille d'Abraham et de montrer qu'elle résout les plus difficiles et les plus délicates questions de la chronologie biblique.

Nous allons aborder un autre point non moins curieux, une nouvelle croix des interprètes, *crux interpretum*, dont l'année religieuse donne la solution [1].

Seconde espèce de preuves mathématiques tirées de la Chronologie des trois textes Hébreu, Samaritain et Grec.

Il y a dans la Chronologie de la Bible une difficulté sérieuse qu'aucun auteur n'a résolue d'une façon satisfaisante. C'est la contradiction des trois textes hébreu, samaritain et grec,

Ces trois versions diffèrent essentiellement d'Adam au Déluge d'abord, puis du Déluge à la naissance d'Abraham. Cette divergence des textes est si considérable qu'il n'est pas possible de l'attribuer à des erreurs de copistes.

Les Septante, texte grec, ont, presque à chaque vie, ajouté 100 ans tout juste pour l'époque de la génération, et retranché ce s 100 ans ur le chiffre qui suit la génération. Il en résulte que les périodes sont beaucoup plus longues. Les Samaritains en ont fait autant du Déluge à la naissance d'Abraham, seulement. S. Augustin, qui s'arrête à cette difficulté dans son livre *de civitate Dei*, avoue « que cette erreur-là paraît avoir,

[1] Dans un *appendice* placé à la fin de ce travail, nous traiterons plus au long quelques questions de chronologie, qu'il ne nous a pas été possible de laisser dans le corps de cette étude, sous peine d'interrompre la démonstration principale.

Nous verrons entre autres que, renfermée en 202 ans, la période des *Juges* trouve une chronologie rationnelle et satisfaisante.

» si l'on peut parler ainsi, de la constance; » il n'y a pas là de hasard, mais un parti pris[1].

Les divergences sont l'effet d'un système, S. Augustin l'a bien vu ; mais quel est ce système ? C'est ce qu'on n'est pas parvenu à établir jusqu'ici, que nous sachions.

On trouvera, dans l'application de notre année religieuse, une solution si simple, si nette, que ceux qui ont pu douter jusqu'ici resteront convaincus. Deux choses encore vont se trouver prouvées du même coup : la première, que ce système qu'on avait entrevu avec S. Augustin est le système des *années religieuses;* la seconde, que la valeur que nous lui avons assignée concorde si mathématiquement avec les chiffres des deux textes samaritain et grec, qu'il est évident que les Septante et les Samaritains ont employé la même année de sept mois lunaires.

Cette nouvelle preuve, comme celle que nous tirerons de la Chaldée, n'entrait point dans notre plan, et elle semble s'en éloigner ; mais elle s'est présentée incidemment, et bien que non cherchée, elle n'en est pas moins décisive, et, à ce titre, elle mérite d'être mise sous les yeux du lecteur.

[1] Videtur habere, si dici potest, error ipse constantiam, nec casum redolet sed industriam (*De civit. Dei*, l. XV, c. 13).

Voici le tableau de la chronologie des trois textes :

Avant le Déluge.

	Age auquel les Patriarches ont engendré.			Variantes.		
	Hébreu.	Samaritain.	Septante.	Samaritain.	Septante.	OBSERVATIONS.
Adam.	130	130	233			
Seth.	105	105	205			
Enos.	90	90	190			
Kaïnan.	70	70	170			
Malaléel.	65	65	165			(Nous reproduisons la remarque habituelle des auteurs sur ces chiffres).
Jared.	162	62	162			
Enoch.	65	65	165			Ces variantes, erreurs évidentes des copistes, feraient vivre Mathusalem et Lamech jusqu'après le Déluge.
Mathusalem.	187	87	187	67	167	
Lamech.	182	82	182	53	188	
De Noé au Déluge.	600	600	600			
Total.	1656	1356	2256	1307	2242	

Après le Déluge.

	Hébreu.	Samaritain.	Septante.	Samaritain.	Septante.	OBSERVATIONS.
Sem, ap. le Déluge	2	2	2		12	Cette variante est très-contestée.
Arphaxad.	35	135	135			
Caïnan.	»	»	130			
Salé.	30	130	130			
Héber.	34	134	134			
Phaleg.	30	130	130			
Réhu.	32	132	132			
Sarug.	30	130	130			Ces variantes viennent de l'addition d'un 1/2 siècle seulement, l'autre 1/2 siècle était supposé exister dans l'âge de Tharé.
Nachor.	29	129	129	79	79 et 179	
Total.	222	922	1052	872	1002-1122	

Le lecteur peut saisir le procédé matériel des auteurs.

Il consiste en ceci : avant le déluge, les Septante ont ajouté 6 fois le chiffre de 100 années et les Samaritains ont retranché 3 fois le même chiffre de 100 années. De l'avis des meilleurs critiques, c'est là la version originale et le système qui a été employé. Les variantes que nous avons indiquées sont celles qu'on trouve maintenant dans le plus grand nombre d'exemplaires; disons de suite qu'elles ont été insérées à dessein pour établir une concordance très-curieuse, mais absolument ignorée

jusqu'à ce jour, avec les chronologies, chaldéenne et égyptienne; nous l'indiquerons plus tard.

En résumé :	texte hébreu, avant le déluge,		1656
	texte samaritain,	—	1356
	texte grec,	—	2256

Variantes :	texte samaritain,	1307
	texte grec,	2242

Après le déluge, les uns et les autres ont ajouté 100 ans à chaque génération.

Texte hébreu, du déluge à Tharé,		222
Texte samaritain,	—	922
Texte des Septante,	—	1052

Variantes :	texte samaritain,	872
	texte grec,	1002 et 1122

Nous arrêtons à la naissance de Tharé le calcul, parce que c'est à lui que commencent à être employées les années religieuses.

Moïse commence le nouveau récit à ces paroles : « Voici les » générations de Tharé, etc. » Les Samaritains et les Septante n'ont ajouté, d'après certaines variantes, que 50 ans à Nachor, parce que l'âge de la génération, marqué pour Tharé à 70 ans, leur a paru renfermer 50 années religieuses. Mais c'est à tort; ces 70 ans sont dans ce document particulier du chapitre XI de la Genèse, où les années sont des années civiles ordinaires. Abraham est le dernier des enfants de Tharé, né dans la vieillesse de son père, et c'est l'époque de sa naissance qui est indiquée et non point celles de ses frères aînés[1].

Nous maintenons donc pour Nachor l'addition de 100 ans tout juste, comme pour toute la série des patriarches.

Peu importe les variantes, c'est le système qu'il faut considérer et qu'il faut justifier.

Quel est le motif qui a porté Samaritains et Septante à augmenter si considérablement le temps écoulé depuis le Déluge jusqu'à Tharé ? Il paraît assez probable que, prenant à la lettre

[1] Nous sommes en cela absolument d'accord avec Cornelius à Lapide, dans son savant commentaire sur la Genèse.

la forme du xiᵉ chapitre, qui ne donne par les générations que 222 ans pour cette période, ils ont jugé qu'il y avait là un écart trop grand avec la chronologie des peuples voisins et ils ont cherché une combinaison qui leur permit de reculer l'époque du déluge. Mais alors, c'est une altération du texte sacré ? Oui et non. Le texte hébreu est resté le régulateur de leurs calculs, et le temps, que l'hébreu marque comme s'étant écoulé depuis la création jusqu'à Tharé et par conséquent jusqu'à Abraham, a été scrupuleusement respecté. Le déluge seul a été reculé comme il leur paraissait indispensable, et la période qui suit le déluge a été augmentée du nombre d'années retranché à celle qui le précède. Mais comme les Chaldéens et les Egyptiens, ainsi que nous en fournirons plus tard la preuve, avaient employé, pour évaluer ces périodes, des calculs qui n'étaient pas faits en années solaires, mais tantôt en années religieuses et tantôt en révolutions beaucoup plus courtes, ils s'autorisèrent de ces exemples pour transformer en *années religieuses*, les Samaritains toute l'époque qu'ils comptaient depuis le déluge, les Septante tout le temps écoulé depuis la création.

Voici le résumé de leur travail, reporter un certain nombre d'années après le déluge, transformer ces années en *années religieuses*, avec le plus scrupuleux respect du texte primitif, de façon que le chiffre de l'hébreu, 1878 années solaires de la création à Tharé, se retrouve exactement et dans les Septante et dans le Samaritain.

L'assertion paraît singulière, paradoxale même, rien n'est plus facile pourtant que d'en fournir la preuve : il suffit de transformer en *années civiles* toutes les années qu'ils ont surchargées de 100 ans.

Nous avons dit que l'année religieuse dont la valeur exacte est 206 j., 71 peut avoir été prise pour 206 j. ou 207 — et qu'on peut la comparer soit à l'année de 365 j. ou à celle de 365 et 1/4. De là des valeurs un peu différentes, pour le facteur qui exprime le rapport : on trouve ainsi que l'année religieuse est à l'année ordinaire, comme 0, 5663, ou 0, 567 et même 0, 5679. Les Samaritains ont pris le rapport 0,567 et les Septante 0,568.

Du reste la valeur de l'année variait tellement d'un peuple à l'autre que les calculateurs ont dû prendre une moyenne, et celle qu'ils ont arrêtée se rapproche autant que possible de l'année alors en usage.

Les Septante ont écrit,	avant le déluge	2256
	après le déluge	1052
		3308

Ces 3308 années religieuses donnent 1878 années civiles [1].

Les Samaritains n'ont transformé que les années qui ont suivi le déluge, 922 années religieuses valent 522 qui, ajoutées aux 1356 d'avant le déluge donnent aussi le chiffre de 1878 [2].

Résumé : Hébreu, 1656 avant le déluge; 222 jusqu'à Tharé: total 1878.

Septante, 3308 pour toute la période: soit 1878.

Samaritain, 1356 années civiles avant le déluge; 922 années religieuses, soit 522 après le déluge : total 1878.

Il serait puéril de dire que ces chiffres sont les effets du hasard, ils sont tellement voulus que les Septante, pour parfaire la somme de 1878, ont été obligés d'ajouter une génération [3], celle de Caïnan après le déluge, génération absolument repoussée par tous ceux qui se sont occupés de l'histoire hebraïque [4].

Telle est dans sa simplicité l'explication du désaccord des trois textes dans l'évaluation des premiers âges; et ces textes, dont la contradiction était une question insoluble, trouvent leur justification dans l'emploi de l'année religieuse. Cette année a donc été réellement en usage et elle a eu la valeur mathématique que nous lui avons assignée de *sept mois lunaires.*

[1] $3308 \times 0{,}568 = 1878{,}94$.

[2] $922 \times 0{,}567 = 522{,}77 + 1356 = 1878{,}77$.

[3] Cornel. à Lapide (*comm. sur la Gen.*), a un long article appuyé de toutes les autorités compétentes pour prouver que Caïnan doit être rejeté de la liste des patriarches après le Déluge.

[4] Nous parlerons plus loin des variantes que nous avons signalées avant le Déluge, 2307 pour les Samaritains et 2242 pour les Septante; ces corrections ajouteront à nos preuves une force nouvelle.

La lumière doit être faite dans l'esprit du lecteur, et si nous ajoutons de nouvelles preuves, c'est parce qu'il nous faut avoir dix fois, cent fois, raison pour faire admettre un fait qui bouleverse toute la chronologie.

Une autre raison nous pousse encore : la question qui nous occupe nous conduit jusqu'aux calculs les plus reculés du monde antique, et, si elle n'en donne pas le dernier mot, elle nous fait arriver à des résultats qui sont la clef de ces chiffres, tant honnis par les philosophes, sous lesquels se cache la science très-profonde des astronomes de la Chaldée et de l'Egypte.

Une vérité est une lumière, elle éclaire tout ce qui l'approche de près ou de loin.

De l'année religieuse chez les Chaldéens — Troisième genre de preuves.

L'année que nous nous efforçons de mettre en lumière est-elle donc si extraordinaire qu'on ne puisse en trouver trace ailleurs que dans la famille d'Abraham ? A force de vouloir soumettre toutes les données de l'histoire à nos idées actuelles, nous avons négligé l'étude des procédés antiques de la chronologie. Les Grecs ont transmis aux Latins, et nous avons reçu des deux peuples, des chiffres devant lesquels Grecs et Latins ont souri, sans se donner la peine de les soumettre à l'analyse. Les modernes ont reçu des anciens les traditions de ce dédain contre lequel je viens ici protester hautement.

Et tout d'abord voici une trace de l'année Abrahamique qui en ferait remonter l'usage jusqu'aux âges les plus reculés.

L'histoire nous présente deux peuples qui sont devenus les grands maîtres du monde. Tous deux ont conservé les grands traits des traditions antiques ; partis des mêmes origines, ils ont marché chacun dans une voie séparée. Ce sont les enfants d'*Héber* et les *Chaldéens*. La famille d'Abraham, descendue de Noé par Héber, a gardé les vérités éternelles du dogme et de la morale, et c'est à cette source que l'univers est venu puiser.

La famille inconnue de laquelle, peu de temps après le déluge, sont sortis les Chaldéens, a été le principe du développement des sciences exactes et des arts mêmes. Ils ont été les maîtres de presque tous les peuples de l'ancien monde.

Constitués en caste séparée, les *Chaldéens* gardaient parmi eux les sciences, ils en faisaient leur occupation et les transmettaient par tradition à leurs enfants comme un patrimoine. Sans avoir été un grand peuple proprement dit, ils ont gouverné un grand empire qui a porté leur nom, et après être descendus du trône, ils restèrent les puissants et autorisés conseillers des rois; car non-seulement ils avaient la science, élément indispensable du développement d'une grande nation, ils avaient encore le sacerdoce et réglaient les intérêts religieux.

Les Chaldéens ont poussé l'étude des sciences mathématiques et astronomiques à une hauteur qui étonne. En astronomie, grâce à leurs persévérantes observations, et malgré l'absence des instruments de précision et d'optique que nous possédons, ils sont arrivés à des résultats tels que, jusqu'aux célèbres astronomes modernes, on a fait usage de leur méthode et des faits acquis par eux.

Hébreux et Chaldéens ont les plus intimes et les plus singuliers rapports, ils ont évidemment puisé aux mêmes sources avant de se séparer. Leurs traditions sur le déluge sont sœurs. Le nombre *sept* revient exactement et partout chez les Chaldéens comme chez les Hébreux. Ils ont une semaine de 7 jours, marquée par 7 planètes; chez les peuples formés par eux, Babyloniens et Assyriens, les tours de 7 étages peintes de 7 couleurs, etc., etc.

Les origines sont donc communes; on peut placer leur séparation non loin du déluge. En effet, dans la généalogie d'Abraham, on trouve une famille *Arphaxad*, dont le nom signifie exactement *limitrophe du Chaldéen* [1].

Il y a donc eu *limite, séparation*, et la raison en est facile à déduire. La famille Arphaxad, *qui se sépara*, gardait les vraies et pures traditions, tandis que les *Chaldéens*, enivrés de leur science, voulurent faire l'application de la religion, dont ils

[1] M. Lenormant, *Manuel*, t. II, p. 15.

étaient les prêtres, à l'astronomie. Ils placèrent dans les astres les emblèmes des vérités religieuses; c'est ainsi que les planètes présidèrent aux jours et devinrent l'objet d'un culte religieux, dont la forme dégénéra peu à peu en idolâtrie. L'astronomie devint pour eux dans la suite l'astrologie qui tient une si grande place dans les derniers siècles de la Chaldée.

C'est à cette antique famille des Chaldéens, dépositaire des sciences mathématiques et astronomiques, comme des idées religieuses, qui ont pendant tant de siècles dominé dans la Mésopotamie et lieux circonvoisins, qu'il faut demander le secret de son comput civil et religieux, pour retrouver la trace de cette année religieuse qui préside si évidemment à la chronologie de la famille d'Abraham.

Si nos recherches n'ont point été stériles en un sujet qu'on avait simplement rejeté avec dédain, le lecteur curieux y trouvera plus d'une occasion d'étonnement. Les résultats scientifiques des Chaldéens sont aussi dignes d'attention que leur méthode.

C'est l'année religieuse qui nous a donné la clef de leurs calculs et de leur méthode, en nous offrant un moyen de vérification qui avait manqué à ceux qui nous ont précédés.

Résumé de la méthode des Chaldéens, d'après M. F. Lenormant[1].

Il faut mettre sous les yeux du lecteur l'appréciation et le jugement qu'on porte aujourd'hui sur la science des Chaldéens. On verra, dans cet exposé, la manière dont, depuis tant de siècles, on passe à côté de cette méthode si simple et si claire sans s'y arrêter autrement que pour y constater des idées mythiques.

« Mais les sciences qui, après la grammaire tiennent le plus » de place dans ces fragments (tablettes d'argile de la biblio- » thèque de Ninive, rapportées par M. Layard), sont les ma- » thématiques et l'astronomie. La bibliothèque fondée par » Assourbanipal contenait plusieurs *traités d'arithmétique*,

[1] *Manuel d'Histoire ancienne*, t. II, p. 175 et suiv.

» dont les débris donnent à penser que ce fut à la civilisation » de la Mésopotamie que Pythagore emprunta le système de » la fameuse *table de multiplication* à laquelle son nom est » demeuré attaché. Elle contenait aussi des catalogues d'ob- » servations stellaires et planétaires, dont les débris sont par- » venus jusqu'à nous, entre autres, les *tables des levers de Vé-* » *nus, Jupiter* et *Mars*, et d'autres des *phases de la lune*, jour » par jour, dans le mois... Les Assyriens étaient sur ce ter- » rain — la science astronomique — les élèves des Babylon- » niens et leur science était la même. Les astronomes de la » Mésopotamie antique étaient parvenus à déterminer le mou- » vement moyen journalier de *la lune, dont le cours avait été* » *pour eux le principe de la mesure du temps;* et par la période » de 223 lunaisons [1], qu'ils connurent, ils étaient arrivés à » prédire les éclipses de la lune...

» Beaucoup de choses, encore en usage dans l'astronomie, » nous viennent de la civilisation Chaldéo-Assyrienne et de sa » science à laquelle toute l'antiquité rendait un juste hom- » mage. Telles sont la division de L'Ecliptique en 12 parties » égales constituant le *Zodiaque*, dont les figures ou caracté- » rismes paraissent avoir également la même origine; la di- » vision du cercle en 360 degrés, et de chaque corde du rayon » en 360 degrés; celle du degré en 60 minutes; de la minute » en 60 secondes, etc., ainsi que l'invention du mode de nota- » tion qui sert encore à marquer ces divisions du degré. Ce » sont aussi les Chaldéo-Assyriens qui instituèrent *la semaine* » *de 7 jours* [2], consacrés au 7 corps planétaires qu'ils adoraient

[1] M. Arago, dans les *Leçons d'astronomie*, p. 261, dit que les anciens avaient observé « qu'il y avait éclipse tous les 223 lunaires, *c'était* ce qu'on appelait » les *Saros*, méthode enseignée par les Chaldéens aux autres peuples. » M. Arago s'est approché de la vérité sur le sens du mot *Sare*. Mais, pour n'accorder aux Chaldéens que des observations empiriques et non une méthode scientifique, il est resté à côté de la vérité. Les modernes n'ont jamais étudié ces choses à fond. Arago copie Pline qui dit que le *Saro* était de 222 lunaisons.

Il était resté dans la tradition un peu de vérité, mais on ne s'est pas donné la peine de développer cette lumière.

[2] M. Lenormant nous semble oublier ici le texte, *et requievit die septimo* (*Genèse*, II, 2). C'est là la véritable origine de la semaine.

» comme des êtres divins, et depuis un temps immémorial » l'ordre de leurs jours n'a pas été changé. Inventeurs du » *Gnomon*, ils furent les premiers à diviser la journée en 24 » heures, l'heure en 60 minutes, la minute en 60 secondes. » Leurs grandes périodes de temps étaient calquées sur ce » modèle. *Le grand cycle de 43,200 ans qui était dans leur opi-* » *nion celui de la précession des Equinoxes* était regardé » comme un *jour de la vie de l'univers;* il se divisait donc en » 12 *sares* ou heures cosmiques de 3,600 ans, dont chacun » comprenait 6 *nères* de 600 ans ; le *nère* à son tour se subdi- » visait en 10 *sosses*, ou minutes cosmiques composées chacune » de 60 ans, et l'année ordinaire se trouvait être ainsi la » seconde de la grande période chronologique. »

Tout cela est ingénieux. M. Lenormant prête son esprit aux Chaldéens, il fallait simplement rechercher la vérité en se rappelant que des hommes qui avaient poussé aussi loin la science pratique des mathématiques devaient avoir autre chose que ces idées creuses pour présider à leurs études. — Du reste, nos auteurs modernes n'ont rien inventé à ce sujet, ils ont simplement développé et systématisé les idées des Grecs qui ne se sont jamais donné la peine d'étudier les sciences chaldéennes et égyptiennes. Eusèbe, dans sa *Chronique* (ch. I), rapportant les récits de Bérose, le Syncelle résumant les mêmes récits parlent des *sares*, « qui sont composés de » 3,600 ans, Bérose ajoute je ne sais quel *nère* et quel *sosse*. » Le nère est de 600 ans et le sosse de 60 ; c'est par cette mé- » thode des anciens qu'il compte les années. — Tout cela » monte à 432,000 ans. »

« Les Chaldéo-Assyriens, dit M. Lenormant, connaissaient » l'année de 365 jours et un quart... mais leur année ordi- » naire, religieuse et civile, était une année *lunaire*... La » concordance de l'année lunaire, d'usage habituel, avec » l'année solaire de 365 jours et un quart était établie au » moyen d'un cycle d'intercallation de 8 ans.

» *Nous ignorons de quelle manière les Chaldéo-Assyriens ap-* » *portaient à ces inexactitudes la correction indispensable pour* » *leurs calculs astronomiques.* »

Voilà où l'on en est encore sur les calculs chaldéens. On ne

peut sortir de l'idée d'années de 12 mois. Ce sont les Grecs qui ont, les premiers, transcrit en leur langue par le mot « année » le mot chaldéen correspondant sans se préoccuper de savoir quel sens on lui donnait dans la Chaldée. Pourtant Eusèbe, que nous venons de citer, n'est pas sans inquiétude sur le mot « *année* » et il dit qu'il pourrait bien se faire qu'il eût un autre sens et signifiât un *espace de temps beaucoup plus court*. Et alors il pourrait, dit-il, se cacher quelque vérité sous ces traditions de la Chaldée. Mais cette idée juste d'Eusèbe est restée à l'état de lettre morte jusqu'à ce jour; nous allons la reprendre.

Rappelons les faits :

1° Les Chaldéens sont les inventeurs de la division du cercle en 360 degrés, etc.

Tout leur système est sexagésimal, — procède par 60.

2° Ils avaient le grand cycle terrestre de la précession des équinoxes, évalué par eux à 43,200 ans.

3° Ils évaluaient le temps depuis la création jusqu'au grand déluge de Xisuthrus à 10 générations comme la Bible, pendant 120 *Sares*, équivalents à 43,200 ans.

Bornons-nous à ces trois faits principaux qui suffisent à notre démonstration.

Le mot *Sare* signifie *lunaire* en langue hébraïque; c'est bien le sens reçu, puisque Arago l'applique à la période lunaire de 223 lunaisons; et les *Sares* ont été employés à l'usage ordinaire et commun pour évaluer les années de règne des 10 générations qui ont précédé le déluge [1] — 120 sares, c'est-

[1] Voici les 10 rois d'avant le Déluge, selon Bérose, cité par Eusèbe de Césarée d'après Alexandre Polyhistor:

I. Alorus,	10 Sares.	VI. Daonus,	10 Sares.
II. Alaparus,	3 Sares.	VII. Edoranchus,	18 Sares.
III. Almelon,	13 Sares.	VIII. Amempsinus,	10 Sares.
IV. Ammenon,	12 Sares.	IX. Otiartes,	8 Sares.
V. Amegalarus,	18 Sares.	X. Xisuthrus,	18 Sares.

Total des Rois, 10; Sares, 120, qui forment 432,000 ans.

Eusèbe, *Chron.*, l. I, c. 1. Edit. de Zorab et de Mai, p. 7. Pour le doute d'Eusèbe sur la valeur du *Sare*, voir c. II, p. 13, et la note du Syncelle au bas de la page. Dans *Pat. grecq.*, t. 19, p. 107.

à-dire 120 révolutions lunaires ont produit 43,200 ans. — Ce cycle n'est donc pas le même que la précession des équinoxes, car dans celle-ci il n'y a qu'une seule révolution céleste au lieu de 120 qui se trouvent dans le cycle composé de Sares.

Voilà donc deux nombres pareils, composés différemment et que l'on a toujours confondus : 43,200, précession des équinoxes; 43,200, produit des 120 sares.

Quels sont les facteurs de ces nombres? Pour l'un d'eux il est certain que c'est 120 qui forme l'un de ces facteurs; l'autre facteur est donc 360, puisque ces deux chiffres multipliés l'un par l'autre donnent exactement 43,200.

Qu'est-ce que 360, sinon la division du cercle en degrés? Puisqu'il s'agit de révolution des astres, de la lune entre autres, il faut donc reconnaître que c'est l'une de ces révolutions de la lune qu'ils ont choisie parmi les grands cercles de la sphère. *Ce grand cercle, ils l'ont divisé en* 360 *degrés, lesquels* 360 *degrés, composant une révolution lunaire ont été appelés par eux* **un Sare**; *et* 120 *de ces Sares leur ont donné* **43,200 espaces de temps de la valeur d'un degré** *de ladite révolution lunaire.*

C'est donc par *les degrés des grands cercles de la Sphère* qu'ils comptaient le temps. Ils l'écrivaient au ciel par une méthode simple et éminemment scientifique [1]. Ces périodes de temps, qu'on a appelées si légèrement des *années*, ne sont ni des jours, ni des mois, ni des semaines, ce sont des *degrés d'une révolution lunaire;* et nous prouverons tout à l'heure par les relations des chiffres des peuples antiques que cette révolution lunaire n'est pas celle des 223 lunaisons qui permet de déterminer le retour des éclipses, (période purement empirique et qui n'est point un cercle de la sphère), mais la *révo-*

[1] Il m'est impossible, en présence du raisonnement si simple qui conduit à ce résultat évidemment vrai, de ne pas consigner ici l'expression de mon étonnement au sujet de l'ignorance où l'on est resté jusqu'à ce jour de la valeur des chiffres chaldéens. Si j'en cherche la raison, je la trouve dans ce préjugé détestable, que les peuples antiques étaient ignorants ou menteurs. Ils sont tous profondément honnêtes et vrais dans leurs récits. Mais ils cachaient souvent leur enseignement, sous des formules dont le vulgaire n'avait pas le secret; c'était à la science à aller l'y chercher.

lution nodale même que les Chaldéens avaient déterminée d'une manière beaucoup plus exacte que tous ceux qui sont venus après eux.

De la précession des Equinoxes.

La découverte du procédé scientifique qui a transformé les 120 sares en 43,200 périodes, faussement appelées *années*, nous donne immédiatement le sens de l'autre cycle terrestre, de 43,200 ans. Ce chiffre est, lui aussi, composé des mêmes facteurs : 360 degrés $\times$ 120; mais il n'y a qu'une seule révolution de 360 degrés. Chaque degré contient donc ici 120 périodes de temps ; en un mot, ils avaient calculé que la précession des équinoxes équivalait à un degré en 120 ans, ou périodes de temps ainsi appelées, mais dont il faut trouver la valeur.

Voici ce que dit Arago dans ses *leçons d'astronomie* (XVIII° leçon).

« Le soleil ne coupe pas tous les ans l'équateur au même point;
» si un jour il le coupe en un point, le même jour de l'année
» suivante il le coupe en un autre point, éloigné du premier
» de 50″,103 à l'ouest et il arrive ainsi à l'équinoxe 20′, 22″ de
» ce temps, avant d'avoir complété sa révolution dans le ciel,
» ou passé d'une étoile fixe à la même étoile. Ainsi l'année tro-
» pique ou l'année vraie des saisons est plus courte que l'an-
» née sidérale. Rétrogradant à l'ouest de 50″, 103 les équi-
» noxes font une révolution entière en 25,868 ans. »

Si la précession des équinoxes équivalait juste à 1′ minute d'arc la période serait de 360$\times$60, c'est-à-dire de 21,600 ans; si elle n'était que de 30″ secondes (une 1/2 minute) la période serait de 43,200 ans. Les savants se sont hâtés de conclure que les Chaldéens avaient évalué la précession à 30″ secondes au lieu de 50″ qui est le chiffre vrai.

L'observation astronomique dont il s'agit est certainement très-délicate, les Grecs ne l'ont pas tenté. Au siècle dernier, les chiffres différaient encore de ceux d'aujourd'hui, au 17° siècle Scaliger déclarait la matière difficile et peu sûre et se contentait des évaluations de Tébith, fils de Cora [1]. Mais étant

[1] Scaliger, *de Emendatione temporum*, p. 290

donnée la science avérée des Chaldéens dans l'astronomie, il est difficile d'admettre une erreur des 2/5 de la valeur, que des observateurs patients et consciencieux, comme ils l'ont été, n'auraient pas tardé à constater.

Ils ont évalué la précession à 120 périodes de temps par degré du cercle. Vous appelez ces périodes des *années*, sur quel fondement ? Vous les appelez *années tropiques*, sur quoi s'appuie-t-on? Sur l'ignorance prétendue des Chaldéens? Mais tout prouve qu'ils ont été très-savants en cette matière. Vous savez qu'il y a eu des années sacerdotales et religieuses dans toute l'antiquité, pourquoi ne pas rechercher si ces prêtres, car ils formaient la classe sacerdotale, n'ont point évalué la précession en années religieuses, et quelle serait alors la valeur de cette année? Cette marche seule est logique et légitime, s'en écarter c'est placer la présomption et le dédain avant la justice.

Eh bien, que le lecteur rappelle en sa mémoire les rapports étonnants qui existent entre les Hébreux et les Chaldéens sous le point de vue des traditions antiques et de l'usage du nombre *sept*, qu'il se rappelle que l'année usuelle était composée de lunaisons, que les Chaldéens avaient comme les Hébreux une année civile et une année religieuse et avec un simple raisonnement de bon sens il conclura que ces 43,200 périodes sont des années religieuses de 7 mois lunaires exactement de la valeur des années d'Abraham.

Un simple calcul suffit à rendre la proposition évidente[1]. 43,200 années de 7 mois lunaires équivalent exactement à 24,449 années tropiques et une fraction. C'est précisément le chiffre qui a été admis jusqu'aux derniers travaux des savants et qu'on retrouve, en chiffres ronds, dans une grande *Encyclopédie* publiée, il y a quelques années, et il est évident qu'on tenait ce chiffre des Chaldéens avec les autres notions astronomiques.

[1] 43,200 années de 7 lunes = 8,930,049 jours, qui, divisés par l'année tropique de 365 jours 2422, donnent 24,449 ans et 104 jours; divisé par 365 jours tout juste, le même nombre donne 24,465 ans et 324 jours. On a raisonné pendant des siècles sur le chiffre de la précession évaluée à environ 24,500 ans. N'est-ce pas évidemment le chiffre des Chaldéens? Comment n'a-t-on point vu un rapport si simple ?

Pour rendre plus sensible leur calcul nous dirons qu'ils ont évalué la précession à 53″ secondes de degré. Elle est aujourd'hui d'après les travaux de Delambre, de 50″ secondes, 103 millièmes — soit une différence de 2″, 9 secondes. Ils ont trouvé l'année tropique plus courte que l'année sidérale de 21′, 50867, minutes de temps; Delambre l'a trouvée de 20′, 33136, minutes de temps, soit une différence de 1′, 17551, un peu plus d'une minute.

Il est probable qu'ils ont choisi ces 53″ secondes de degré parce que cela donnait 30″ juste à leur année religieuse et rentrait admirablement dans leur calcul sexagésimal.

Voilà donc notre année religieuse prouvée mathématiquement encore une fois.

L'Abbé CHEVALLIER,
Curé de Mandres (Seine-et-Oise).

Histoire catholique.

LE CONCILE DE NICÉE,

D'APRÈS DES FRAGMENTS COPTÉS,

Par M. Eugène REVILLOUT.

Monsieur le Directeur,

Dans le cahier n° 2, février-mars 1873, du *Journal asiatique* a paru un article ayant pour titre: *Le Concile de Nicée d'après les textes coptes*, par M. Eugène Revillout. Cet article a, paraît-il, produit quelque sensation parmi les savants; on a cru à une grande découverte. Je crois que M. Revillout exagère l'importance des documents qu'il a fait connaître au public, et j'ose de plus assurer qu'il se trompe dans quelques-unes de ses appréciations. Je viens donc vous demander la permission d'insérer dans vos *Annales*, connues et estimées du monde savant, le résultat de l'étude impartiale que j'ai faite du travail de M. Revillout.

L'article de M. Revillout contient *deux fragments*, en langue copte, ayant trait au concile de Nicée, d'après le titre même de ces fragments écrits sur papyrus. Une traduction française et des notes dues à l'auteur de l'article accompagnent le texte copte, et le tout est précédé d'une dissertation où M. Revillout traite de la matière contenue dans les documents coptes ainsi que de l'importance et de l'antiquité de ces mêmes documents.

C'est au musée de Turin que M. Revillout a fait sa « précieuse trouvaille » comme il l'appelle. « Depuis longtemps, » écrit-il, p. 211), après les papyrus coptes de Paris, d'Oxford, » de Londres et de Boulak, je désirais voir ceux du musée » de Turin, au sujet desquels le célèbre Amédée Peyron » avait donné dans la préface de son *Dictionnaire copte* quel» ques indications sommaires, fort imparfaites du reste et » ne permettant pas d'en prévoir toute l'importance. Aussi

» ai-je été agréablement surpris en trouvant, entre autres » choses précieuses deux longs fragments dont la prove- » nance, d'après le copte, était le Concile de Nicée. »

Ces fragments faisaient partie d'un *livre synodique* touchant le concile de Nicée, livre composé (ou plutôt traduit, d'après M. Revillout, d'un texte grec) par un Copte anonyme et qui était demeuré inconnu pendant près de 15 siècles.

M. Revillout n'est point le premier qui ait fait connaître des fragments de cette histoire du Concile de Nicée ; il nous le dit lui-même. Et, en effet, « quatre fragments de cet ouvrage qui » était perdu furent découverts, il y a plus de 50 ans, par le » savant archéologue George Zoëga (consul de Danemark à » Rome, converti au catholicisme et interprète à la Propagande, » mort en 1809) et furent publiés dans le *catalogus codicum* » *copticorum manuscriptorum musei Borgiani*. Malheureuse- » ment, les épreuves de ce travail furent presque toutes per- » dues, par suite de la mort de Zoëga et de son protecteur, » arrivée immédiatement après l'achèvement du travail, et » aussi à la suite d'un procès que suscitèrent les héritiers. Le » savant Bénédictin français, aujourd'hui cardinal Pitra, l'a » publié de nouveau, avec une version latine et des notes, » dans le 1er volume de son *Specilegium solesmense* [1]. »

Il existe donc deux textes d'une même histoire en langue copte, du Concile de Nicée. Or, M. Revillout prétend que le papyrus de Turin est supérieur à celui de Rome.

« Ces documents, écrit-il, en parlant du texte de Zoëga, » donnèrent lieu à de savantes études ; mais ils étaient trop » incomplets pour qu'on pût se former, de chacune des œuvres » synodales dont on apercevait les restes, une idée précise et » juste. Aujourd'hui, nous avons le bonheur d'annoncer à » l'Académie une précieuse trouvaille qui viendra ouvrir à nos » recherches un horizon plus vaste. »

M. Revillout ne se trompe-t-il point, en attribuant une telle supériorité au manuscrit de Turin ?

Que nos lecteurs soient eux-mêmes les juges. Nous mettons les deux textes sous leurs yeux ; ils n'auront qu'à confronter

[1] Mgr Héfélé, *Histoire des Conciles*, t. I, p. 258, traduite de l'allemand par MM. Goschler et Delarc. Paris, 1852, p. 509 sqq.

attentivement les deux manuscrits, pour porter un jugement juste et impartial.

Commençons par le premier fragment du papyrus de Turin auquel M. Revillout donne pour titre : *De la foi orthodoxe.*

Pour ce papyrus, nous ne donnons que la traduction française que M. Revillout a faite du texte copte imprimé dans le *journal asiatique.* Quant au texte du musée Borgia, nous l'avons traduit nous-même, d'après la version latine de M. Charles Lenormant, qui se trouve dans le *Specilegium solesmense* du cardinal Pitra. Nous offrons donc à nos lecteurs notre propre traduction, mais accompagnée de la version latine de M. Charles Lenormant.

1er fragment copte du Concile de Nicée.

DE LA FOI ORTHODOXE.

Texte Revillout.

Foi établie à Nicée par le saint Concile : Nous croyons en un Dieu unique, le Père Tout-Puissant, créateur des choses que nous voyons et de celles que nous ne voyons pas, et en un Seigneur J.-C. fils de Dieu engendré comme fils unique, du Père, c'est-à-dire, de la substance du Père, Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu, qui a été engendré et non créé, consubstantiel à son Père, par qui sont toutes choses, celles qui (sont) dans les cieux et celles qui (sont) sur laterre, qui à cause de nous, hommes, et à cause de notre salut est descendu, s'est fait chair, a souffert, est mort et

Texte 1er de Zoëga.

. . . . . Lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu, engendré de Dieu et non créé par Dieu, est consubstantiel au Père; par qui toutes choses ont été faites dans les cieux et sur la terre; qui est descendu pour nous-mêmes, hommes, et pour notre salut, a pris chair, a été fait homme, est mort, est

---

Texte de Zoëga traduit en latin par M. Charles Lenormant.

(P. XIX) . . ex Deo, lumen e lumine, Deum verum e Deo vero, qui genuit eum, non creavit eum; consubstantialis est Patri; ille a quo omnia facta sunt in cœlis et super terram; qui descendit propter nos ipsos homines et propter salutem nostram, carnem suscepit, homo factus est, mortuus est, re-

est ressuscité le 3[e] jour et est monté aux cieux d'où il viendra juger les vivants et les morts; et au Saint-Esprit.

Ceux qui disent qu'il fut un temps où le Fils était, et un temps où il n'était pas, parce qu'il n'était pas avant d'être engendré, ou qu'il fut (tiré) du néant ou d'une autre essence, disant du Fils de Dieu qu'il est muable ou altérable, ceux-là, l'Église catholique et apostolique les anathématise.

ressuscité le 3[e] jour, est monté aux cieux, et viendra juger les vivants et les morts; et nous croyons à l'Esprit saint.

Or ceux qui disent qu'il fut un temps où le Fils n'existait point, ou qu'il n'existait pas avant d'être engendré, ou encore qu'il est venu de ce qui n'existait pas (du néant) ou d'une autre substance ou essence (que celle du Père) persuadés que le Fils de Dieu est une créature, ou sujet au changement, ceux-là l'Église catholique les anathématise.

Jusqu'ici on le voit, les deux manuscrits sont entièrement semblables: ils reproduisent tous les deux le Symbole de Nicée, ils traduisent le texte grec du saint Concile. Donc jusqu'ici le papyrus de Turin n'est point supérieur au papyrus romain du Musée Borgia.

En dehors de cette foi sainte qui a été établie à Nicée par nos Pères : qu'ils ont établie pour être une lumière pour les fidèles, afin qu'ils connaissent les paroles qui ont été confessées par les évêques, au nombre de plus de 318, ou plutôt par le Concile de l'Univers.

En conséquence de la foi qui fut tout d'abord établie, nous anathématisons la foi de Sabellius qui dit que le même est Père, et Fils, et Saint-Esprit. Car il s'égare en disant que le Père est le Fils, et que le Fils est le

Ainsi l'ont décidé les évêques réunis dans le Saint-Synode pour traiter de la foi.

Telle est la foi établie par nos Pères, à cause surtout du blasphème d'Arius disant que le Fils de Dieu était une créature, et à cause de tous les autres hérétiques parmi lesquels sont Sabellius et Photin, et Paul de Samosate

---

surrexit tertia die, ascendit in cœlos, et veniet judicare vivos et mortuos; et credimus in Spiritum sanctum.

Qui autem dicunt tempus fuisse quo non existebat Filius, vel eum non exstitisse priusquam gigneretur, vel eum exstitisse ex eo quod non existebat, vel ex alia substantia, aut alia essentia, dicentes Filium Dei creaturam esse aut mutabilem esse, hosce catholica Ecclesia anathematizat.

Ita placuit episcopis congregatis in Synodo sancta propter fidem. Hæc est fides quam constituerunt Patres nostri, imprimis quidem propter blasphemiam Arii, dicentis Filium Dei creaturam esse, (p. xx) et propter alios hæreticos

Père, et pareillement l'Esprit saint, en sorte que ces trois noms ne font qu'une seule personne. Ces choses sont étrangères à la foi ; car le Père, nous le reconnaissons comme Père, et le Fils comme Fils, et l'Esprit-Saint comme Esprit saint, bien que les trois n'aient qu'une seule royauté, une seule essence.

Nous anathématisons aussi la foi de Photin, qui dit que le Christ fut seulement de Marie et qu'il n'était pas avant cela, mais qu'on en a parlé d'avance prophétiquement dans l'Ecriture sainte, disant aussi qu'il a pris l'être de Marie, seulement (en ce monde même) quant à sa divinité.

Nous reconnaissons ces choses pour étrangères à la foi. Car le Fils est avec son Père en tous temps, et quand il fut engendré il était, et il était avec le Père . . . .

(et les Manichéens et Valentin) et Marcion, aussi nous anathématisons ces hérétiques qui se sont coalisés contre l'Église catholique et qui ont été condamnés par les 318 évêques réunis en Concile dont on a les noms ainsi que celui de leurs siéges et de leurs provinces; et des serviteurs de Dieu bien zélés ont eu soin de recueillir les noms des évêques de l'Orient (et non de l'Occident), car les Occidentaux n'ont pas eu à se réunir en Concile à cause des hérésies..

Nous n'adorons pas une personne unique (en Dieu) comme Sabellius qui professe que le Père est le même, que le Fils est le même ainsi que le Saint-Esprit ; mais conformément au 1[er] décret écrit au Concile de Nicée nous confessons que l'un est vraiment Père, l'autre vraiment Fils unique et l'autre vraiment Esprit saint. Nous anathématisons aussi ceux qui disent comme Paul de Samosate, que le Fils de Dieu n'a pas existé avant la Vierge Marie, qu'il n'a point existé avant d'être engendré selon la chair, et que le Fils de Dieu est autre que le Verbe de Dieu qui a existé avec le Père de toute éter-

---

omnes, in quibus sunt Sabellius, et Photinus, et Paulus Samosatensis (et Manichæi et Valentinus), et Marcio, et anathematizamus hæreticos istos qui convenerunt adversus catholicam Ecclesiam, quos condemnaverunt CCCXVIII episcopi qui congregati sunt, quorum sunt nomina cum provinciis et civitatibus suis; et diligentissimi servi Dei curaverunt inscribenda nomina Orientalium, propterea quod Occidentalibus non operæ pretium fuit simul quæstionem habere super illis, hæreseon causa.

Non honorantes enim personam unicam sicut Sabellius, qui profitetur Patrem esse qui Filius, et illum etiam qui Spiritus sanctus; sed ad normam primi scripti propositi in concilio Nicæno, confitentes unum esse Patrem vere, et unum esse Filium unigenitum vere, et unum esse Spiritum sanctum vere, anathematizamus etiam eos qui dicunt, sicut Paulus Samosatensis (p. XII) Filium Dei non exstitisse ante Mariam Virginem, nec prius extitisse quam gigneretur secundum carnem, et aliud esse Filium Dei, aliud quoque Verbum Dei, qui exstitit cum Patre ab æternitate, à quo omnia facta sunt, et qui, propter nos suscepta carne, homo factus est in Virgine Maria. Anathematizamus

. . . . . il est impossible que le Père soit sans Fils pendant un temps et qu'à la fin on l'appelle Père par une sorte d'accroissement; mais est le Père, Père en tout temps, comme nous l'avons déjà dit; (le Fils) n'est pas un associé, mais quand il fut engendré, il était et il était avec le Père.

Et ces choses nous les disons au sujet du Père et au sujet du Fils. Quant à l'Esprit saint, telle est la manière dont nous croyons. C'est un esprit divin, un Esprit saint, un esprit parfait, un incréé, inaccessible, qui a parlé par la loi, les prophètes et les apôtres, puis est descendu sur le Jourdain. Au sujet de l'humanité du Fils, nous croyons qu'il a reçu un homme parfait de Marie qui a conçu Dieu du Saint-Esprit, non du sperme de l'homme, à Dieu ne plaise! mais du Saint-Esprit, selon la manière dont il est écrit dans l'Évangile. Il a porté, en vérité, une âme et un corps, et non en apparence ni par appréciation (mensongère); car il est venu dans les choses essentielles à l'homme en perfection. . . . . et il a souffert, et il a été (crucifié, et il est mort), et il a été enseveli, et il nité, par lequel tout a été fait et, qui pour nous, ayant pris chair, a été fait homme en Marie Vierge. Nous anathématisons aussi ceux qui proclament trois Dieux, et ceux qui nient que le Verbe est Fils de Dieu, lequel n'existe pas du tout d'après eux; c'est pourquoi nous anathématisons toutes les hérésies susnommées et (surtout) la fureur pleine d'impiété des Ariens.

Telle est la décision, touchant la foi, des évêques réunis dans le très-grand Concile, et les évêques, chacun avec ceux de sa province, ont souscrit de cette manière touchant la foi orthodoxe : Je crois ainsi.

Catalogue des évêques ayant signé au Concile de Nicée touchant la foi.

Voici les noms des évêques souscripteurs : ceux-là même qui, réunis à Nicée, ont souscrit à la foi orthodoxe:

De l'Espagne Osius de la ville de Cordoue : Je crois ainsi, comme il est écrit plus haut.

Vito et Innocent, prêtres : Nous souscrivons pour notre évêque qui est évêque de Rome; il croit ainsi, comme il est écrit plus haut.

(Puis viennent les signatures de 161 évêques, qui étaient présents au Concile de Nicée. Il manque donc au ma-

---

etiam eos qui tres Deos renuntiant, et eos qui negant Verbum esse Filium Dei, ut qui omnino non sit; propterea enim anathematizamus hæreses omnes quas diximus, et (in primis) furorem, impietate plenum, Arianorum.

Super fide igitur ita placuit congregatis in maxima synodo, et subscripserunt super fide orthodoxa hoc modo episcopi, singuli episcopi singularum civitatum cum Provinciis suis : ita credo.

Elenchus episcoporum concilii Nicæni super fide.

Hæc sunt nomina episcoporum qui subscripserunt : illi ipsi qui congregati sunt Nicææ qui subscripserunt super fide orthodoxa.

Ex Hispania Osius civitatis Cordubæ : « Ita credo quemadmodum supra scriptum est. »

Vito et Innocentius presbyteri : « Subscripsimus pro episcopo nostro qui episcopus Romæ est; ita credit quemadmodum supra scriptum est. »

Sequuntur nomina 161 episcoporum.

est ressuscité le 3e jour, et il est monté au ciel, et il est assis à la droite du Père, ayant divinisé l'homme qu'il portait au ciel (*son humanité*), et il viendra juger les vivants et les morts.

. . . . . (Ceux qui interprètent) quand l'Écriture parle de lui dans les prophéties, comme si c'étaient des paroles regardant une créature, n'ont point saisi la multitude des témoignages. Mais elle parle du Fils de Dieu parfait, et établit ce qui doit faire entendre la perfection de son Incarnation.

Nous anathématisons aussi ceux qui ne confessent pas. . . . .

Fin du fragment dogmatique des papyrus de Turin.

nuscrit à peu près la moitié des noms des évêques souscripteurs, puisqu'il y en avait 318 à Nicée.)

2° Texte de Zoëga.

. . . . . (Tout a été créé) par lui (J.-C.) et ce qui est dans les cieux et sur la terre; (J.-C.) qui est venu en ce monde prendre chair pour le salut des hommes, a souffert et est mort, est ressuscité le 3e jour, est monté aux cieux, est assis à la droite du Père, lui qui viendra juger les vivants et les morts.

Et nous croyons à l'Esprit-Saint et vivificateur, qui procède du Père. Ceux qui disent qu'il fut un temps où le Fils n'existait pas, et que le Fils de Dieu n'a existé qu'au moment où Marie l'a engendré, ou qu'il a pris l'être du néant, ou d'une autre essence (que celle de Dieu), ou que le Fils de Dieu est muable et changeant, ceux-là qui parlent ainsi l'Église catholique et apostolique les sépare (de son sein) et les déclare étrangers à la foi sainte que nos Saints Pères ont établie pour confirmer tous les hommes dans la foi, dans la ville de Nicée (à Nicée, dis-je), où plus de 318 évêques, venus de toute la terre habitée, se sont réunis en Concile dans la confession d'une même foi.

De plus, comme conséquence de la foi unanimement confessée (à Nicée), nous répudions la foi de Sabellius disant qu'il n'y a qu'une seule substance (personne en Dieu) laquelle est (commune) au Père, au Fils et au Saint-Esprit. Ceux qui pensent de la sorte se trompent en disant que le Père est Fils, et

---

II. Fragmentum.

(P. XLVII) . . ab eo quæ in cœlis et super terram, qui venit in mundum propter salutem hominum ut assumeret carnem; passus et mortuus est; resurrexit tertia die, ascendit in cœlos, sedet ad dexteram Patris; ille veniens judicare vivos et mortuos. Et credimus in Spiritum sanctum et vivificantem, qui procedit à Patre. Qui dicunt tempus fuisse quo Filius non exsistebat, et non exstitisse Filium Dei, donec Maria gigneret eum, vel eum exstitisse ex eo quod non exsistebat, aut ex alia essentia, vel mutabilem aut convertibilem esse Filium Dei, qui igitur ista ita dicunt, hos catholica et apostolica Ecclesia (a se) disjungit, et facit alienos a fide sancta quæ fuit in Nicææ civitate, illa quam Patres nostri sancti stabiliverunt, ut omnes confirmarentur super eam.

Synodus quæ facta est consensu episcoporum, convenientium invicem in confessione una, cum essent numero plus quam CCCXVIII episcopi congregati é terra omni habitabili. — Adhuc per consequentiam fidei quam uno animo

que le Fils est Père, et de même pour le Saint-Esprit; ils ignorent la vraie foi (disons-nous) ceux-là qui ne reconnaissent qu'une personne unique sous trois noms différents. Quant à nous nous confessons que le Père est Père, que le Fils est Fils et que le Saint-Esprit est Saint-Esprit : trois noms, (mais) trois substances (personnes) (et) une royauté, une essence, une divinité, une puissance.

Nous repoussons encore la foi de Photin disant que le Sauveur n'existait pas avant de naître de Marie; (cet hérétique) confessait sans doute que les saintes Ecritures ont prophétisé de lui (J.-C.); mais, disent-ils, il a existé au moment où (Marie) l'a engendré.

3° Texte de Zoëga.

Il (J.-C.) a pris l'homme entier sans le péché; il a tiré son corps de Marie, et il a pris une âme avec son intelligence et tout ce qui est dans l'homme. Le Seigneur J.-C. n'est pas deux, mais un; un il est roi; un il est souverain pontife. Dieu et l'homme (réunis(ne font pas deux (J.-C.) mais un (seul) qui a été fait un, unique. Et en cela il faut voir non une impossibilité, mais la grandeur de la grâce (d'un Dieu infini, sage) dispensateur.

Rufin archevêque écrit :

Ceux qui causent notre plus grande joie sont ceux qui reçoivent comme nous la tradition d'une foi saine. Or elle est saine quand elle pense bien de la divinité et du mystère de l'Incarnation. La doctrine saine, disons-nous, par

---

confessi sunt, repudiamus fidem Sabellii, dicentis de Patre cum Filio et Spiritu Sancto substantiam unam esse. Qui ita sentiunt errant, dicentes Patrem esse qui et Filius, et Filium qui et Pater; pariter de Spiritu Sancto; dicentes personam unam esse tribus nominibus; qui ista dicunt, se alienos ostendunt a fide recta. Nos autem confitemur Patrem esse Patrem, Filium esse Filium, et Spiritum sanctum esse Spiritum sanctum : tria nomina, tres substantias; regnum unum, essentiam unam, divinitatem unam, efficaciam unam. — Repudiamus adhuc fidem Photini, dicentis Salvatorem, donec exstaret e Maria, non exstitisse; profitebatur quidem de eo sanctas Scripturas prophetavisse, sed exstitit (ille), inquiunt, quo tempore (Maria) peperit eum.

III Fragmentum.

(P. LXIX). Gessit hominem perfectum citra peccatum; assumsit corpus e Maria, et assumsit animam, una cum mente et quæcumque sunt in homine. Non est duo, sed unus, Dominus J. C. Unus est Rex, unus est summus Pontifex. Deus et Homo non sunt duo, sed unus, qui factus est unus unicus. Non quod exstiterit ex impossibili, sed exstitit per magnam gratiam dispensationis.

Rufinus Archiepiscopus scribit.

Gaudemus maxime super omnes qui participes sunt nobiscum traditionis fidei sanæ. Sana autem est perfectio secundum divinitatem et secundum dispensationem humanitatis; sana nimirum doctrina divinitatis in essentia

rapport à la divinité, est d'admettre une seule essence, c'est ainsi que la confession de la Trinité se manifeste et se confirme dans l'âme des fidèles. Et quant au mystère de l'Incarnation la perfection consiste à croire à l'humanité (parfaite de J.-C.). L'âme qui n'avait besoin de rien s'est manifestée à nous. Ils sont avec nous ceux qui tiennent cette foi qui nous a été enseignée par J.-C. N. S., à qui soit la gloire avec le Père qui est bon et avec l'Esprit saint dans les siècles des siècles. Amen.

(Expliquons) ce que nous avons dit plus haut qu'il y avait plus de 318 évêques (à Nicée). Lorsque autrefois les frères vinrent au Concile, quelques grands (de l'Empire) s'entretinrent avec eux dans le palais (de Constantin). (Or) nous avons appris qu'au temps du Concile, ceux qui étaient chargés de compter les évêques n'en comptaient que 318 lorsqu'ils étaient assis sur leurs trônes, et 319 lorsqu'ils se levaient et se tenaient debout. Ils ignoraient donc le nombre exact (des évêques), ils ne pouvaient savoir le nom de celui qui leur échappait, car lorsqu'ils venaient auprès de lui, celui-ci prenait la figure de son voisin. Ce mystère fut enfin révélé à quelques-uns, il leur fut dit que c'était l'Esprit saint qui était ce 319e évêque aidant ses frères à établir la vraie foi. Voilà pourquoi il a été dit qu'il y avait plus de 318 évêques (à Nicée).

Fin du Synode de Nicée.

Tels sont les textes des deux manuscrits, de Turin et de Rome, ayant trait au dogme catholique.

Eh bien! qu'en pensent nos lecteurs? Croient-ils que le fragment unique de M. Revillout soit plus important, au point de vue dogmatique, que les trois fragments publiés il y a plus de 50 ans par l'illustre Zoëga?

---

una. (Sic) manifestatur et confirmatur confessio Trinitatis in animabus fidelium. Perfecta etiam dispensatio humanitatis in perfectione. Anima quæ nulla re indigebat manifestata est nobis. Qui participes sunt hujus fidei, nobiscum sunt, quæ tradita est nobis (p. LXX) a J. C. D. N. de quo gloria sit illi cum Patre bono et Spiritu sancto in sæcula sæculorum. Amen.

Quod vero dictum est episcopos esse numero plus quam CCCXVIII; quum fratres olim ad comitatum venissent, magnates quidam in palatio cum eis colloquati Audivimus tempore Concilii, episcopis omnibus sedentibus in thronis, qui numerabant eos, invenisse CCCXVIII episcopos in thronis suis sedentes : sed assurgentibus eis et stantibus, CCCXIX inveniebant, uno insuper addito. Quapropter nullo modo discernere poterant quanta esset eorum numeri plenitudo, neque ejus qui supererat nomen dignoscebant; sed quando veniebant ad eum numerantes, assumebat faciem vicini sui. Denique res ipsa revelata est quibusdam, scilicet Spiritum sanctum esse (trecentesimum) decimum nonum, eos adjuvantem ad rectam fidem stabiliendam. Quamobrem dictum est eos fuisse plures quam CCCXVIII.

Synodus Nicææ (explicit).

A notre jugement, les fragments de Zoëga l'emportent sur celui de Turin : ils ont plus d'étendue d'abord; ils entrent dans plus de détails; et il y a au moins une vérité catholique en plus dans ces papyrus du musée Borgia.

Mettons-en la preuve sous les yeux du lecteur.

De quoi parlent les papyrus de Rome et de Turin? De deux choses seulement : du mystère de la très-sainte Trinité et du mystère de l'Incarnation du Fils de Dieu.

Or, voici comment s'exprime le manuscrit de Turin touchant ces deux grands mystères de notre foi.

§ I. Mystère de la sainte Trinité.

L'unité de la nature divine et la trinité des personnes, la paternité du Père et la génération éternelle du Fils et enfin la divinité du Saint-Esprit y sont parfaitement indiquées, car nous lisons :

« Nous anathématisons la foi de Sabellius qui dit que le » même est Père, et Fils et Saint-Esprit. Car il s'égare en disant » que le Père est le Fils et que le Fils est le Père, et pareille- » ment l'Esprit-Saint, en sorte que ces trois noms ne font » qu'une seule personne. Ces choses sont étrangères à la foi. » Car le Père, nous le reconnaissons comme Père, et le Fils » comme Fils, et l'Esprit-Saint comme Esprit-Saint, bien » que les trois n'aient qu'une seule royauté, une seule » essence.

— » Nous anathématisons aussi la foi de Photin, qui dit que » le Christ fut seulement de Marie et qu'il n'était pas avant » cela..... Nous reconnaissons ces choses pour étrangères à la » foi. Car le Fils est avec son Père en tout temps, et quand il » fut engendré il était, et il était avec le Père..... Il est impos- » sible que le Père soit sans Fils pendant un temps et qu'à la » fin on l'appelle Père par une sorte d'accroissement; mais » il est le Père, Père en tout temps. »

— « *Quant à l'Esprit-Saint,* c'est un esprit divin, un esprit » saint, un esprit parfait, un incréé, inaccessible, qui a parlé » par la loi, les prophètes et les apôtres, qui est descendu sur » le Jourdain. »

§ II. Mystère de l'Incarnation.

Quant à l'Incarnation du Fils de Dieu, voici ce que porte le manuscrit de Turin :

« Au sujet de l'humanité du Fils, nous croyons qu'il a reçu » un homme parfait de Marie, qui a conçu Dieu du Saint-Esprit, » non du sperme de l'homme, à Dieu ne plaise! mais du Saint-» Esprit..... Il a porté, en vérité, une âme et un corps, et non » en apparence ni par appréciation mensongère; car il est » venu dans les choses essentielles à l'homme en perfec-» tion..... Quand l'Écriture parle de lui..... elle parle du Fils » de Dieu parfait, et établit ce qui doit faire entendre la per-» fection de son Incarnation. »

Comparons maintenant à ce manuscrit de Turin celui de Zoëga.

I. Mystère de la sainte Trinité.

« Nous n'adorons pas une personne unique (en Dieu) comme » Sabellius, qui professe que le Père est le même que le Fils » et le même aussi que le Saint-Esprit; mais..... nous confes-» sons que l'un est vraiment Père, l'autre vraiment Fils unique » et l'autre vraiment Esprit-Saint. — Nous anathématisons » aussi ceux qui disent comme Paul de Samosate, que le Fils » de Dieu n'a pas existé avant la Vierge Marie, qu'il n'a point » existé avant d'être engendré selon la chair, et que le Fils » de Dieu est autre que le Verbe de Dieu qui a existé avec le » Père de toute éternité, par lequel tout a été fait et qui, pour » nous, ayant pris chair, a été fait homme en Marie Vierge. » Nous anathématisons aussi ceux qui proclament trois dieux, » et ceux qui nient que le Verbe est Fils de Dieu, lequel n'existe » pas du tout d'après eux. — Ceux qui disent..... que le Fils de » Dieu..... a pris l'être du néant, ou d'une autre essence (que » celle de Dieu)..... l'Eglise catholique et apostolique les sépare » (de son sein)..... ils ignorent la vraie foi, ceux-là qui ne re-» connaissent qu'une personne unique sous trois noms diffé-» rents..... Quant à nous, nous confessons..... trois noms, » trois personnes et une royauté, une essence, une divinité, » une puissance. — La doctrine saine, par rapport à la Divinité, » est d'admettre une seule essence.

» Et nous croyons à l'Esprit saint et vivificateur, qui pro-
» cède du Père. »

II. Mystère de l'Incarnation.

« J.-C. a pris l'homme entier sans le péché ; il a tiré son » corps de Marie, et il a pris une âme avec son intelligence et » tout ce qui est dans l'homme. Le Seigneur J.-C. n'est pas » deux, mais un; un il est Roi, un il est Souverain-Pontife. » Dieu et l'homme ne font pas deux, mais un qui a été fait un, » unique. Et en cela il faut voir non une impossibilité, mais la » grandeur de la grâce (de Dieu) dispensateur (très-sage). » — « Nous anathématisons ceux qui disent..... que le Fils de Dieu » est autre que le Verbe de Dieu qui a existé avec le Père de » toute éternité, par lequel tout a été fait et qui, pour nous, » ayant pris chair, a été fait homme en Marie Vierge. »

D'après cette simple confrontation des deux textes peut-on dire, croyons-nous, que les papyrus de Turin « ouvrent à nos » recherches un horizon plus vaste », ainsi que nous le promettait M. Revillout?

Or, savez-vous pourquoi M. Revillout cherche à agrandir notre horizon? C'est qu'il pense que nous ignorons bien des choses qui ont été faites à ce fameux Concile de Nicée, le 1er et le plus saint des Conciles œcuméniques! Rien que cela. Écoutez-le parler.

« Tout ce qui se rattache au Concile de Nicée est jusqu'à » présent si incomplet et si obscur, et les documents anciens » qui peuvent nous arriver sur cette assemblée sont si pré- » cieux, que..... (les documents de Zoëga) étaient trop incom- » plets pour qu'on pût se former, de chacune des œuvres » synodales dont on apercevait les restes, une idée précise et » juste..... Gélase nous dit, dans l'*Histoire du Concile de* » *Nicée*, qu'il avait eu entre les mains, dans sa jeunesse, un » exemplaire complet des actes de ce Concile et que ces actes » formaient un livre considérable ; il les avait étudiés long- » temps, mais il avait dû renoncer à les confier à sa mémoire, » ou à les copier en leur entier, à cause de leur immensité ; » il s'était borné à prendre des notes. Arrivé à l'âge mûr,

» malgré toutes ses recherches, il n'avait pu s'en procurer que
» des fragments. En effet, l'œuvre de Nicée devait être im-
» mense, puisque ce Concile a duré beaucoup plus longtemps
» que ceux d'Ephèse et de Chalcédoine, et que les actes
» officiels d'Ephèse et de Chalcédoine remplissent des in-folio.
» On comprend facilement comment ceux de Nicée ont dû
» *nécessairement* se perdre, à cause de leur volume même,
» lorsque les Ariens s'acharnèrent à détruire tout ce qui rap-
» pelait la condamnation de leur doctrine. »

Puis, M. Revillout nous dit de quoi se composaient, selon Gélase, les actes de Nicée, et après avoir dit qu'il y a désaccord quant à la fixation du nombre des canons du Concile, et que certains passages cités par quelques Pères ne se trouvent plus dans ce qui reste du Concile de Nicée, il ajoute en concluant : « On voit par là combien sont incertaines et vagues les notions » que nous avons sur le Concile de Nicée. »

Nous n'ignorons point que quelques historiens et des hommes d'une grande érudition ont cru pouvoir affirmer que nous n'avions plus, dans leur intégrité, les actes du concile de Nicée. Mais cette opinion apparaît aujourd'hui dénuée de tout fondement historique. Nous renvoyons M. Revillout au Père Pagi, au Père Noël Alexandre, à Tillemont et surtout à l'illustre évêque de Rottembourg, Mgr Héfélé. Dans le n° 1 p. 41 sq. de la *Revue trimestrielle* de Tubingue (année 1851), et dans le tom. I, p. 255 de son *histoire des Conciles*, Mgr Héfélé démontre de la manière la plus forte et la plus évidente, qu'il n'exista jamais d'autres actes de Nicée que le *Symbole*, les 20 canons et le décret *synodal* que nous connaissons depuis 15 siècles, c'est-à-dire depuis l'an 325, époque du célèbre 1er Concile œcuménique.

Nous ne ferons ici qu'effleurer, pour ainsi dire, la belle dissertation de l'illustre évêque allemand. Nous prévenons que nous citons la traduction d'Héfélé faite par Goschler et Delarc.

« Nous croyons pouvoir affirmer, dit Mgr Héfélé, qu'il n'exista jamais d'autres actes de Nicée que le *symbole*, les 20 *canons* et le décret *synodal*. C'est ce qu'Eusèbe donne à entendre, lorsque, dans sa *Vie de Constantin* l. III c. 14, il dit :

« Ce qui fut adopté par tous fut rédigé par écrit et signé par » tous. » Déjà en 350 S. Athanase ne pouvait répondre au désir d'un ami qui voulait savoir ce qui s'était passé à Nicée, qu'en lui en faisant lui-même le récit [1]. Si les procès-verbaux des séances avaient existé, Athanase les aurait certainement connus et y aurait renvoyé son ami. Baronius soutient qu'Athanase lui-même parle des procès-verbaux de Nicée dans son écrit *De Synodis Ariminensibus et Seleucianis* c. 6 [2]; mais le cardinal a été induit en erreur par une traduction latine inexacte du passage qu'il citait. »

Quant à Gélase, évêque de Cyzique, qui a écrit au 5e siècle *Une histoire du concile de Nicée*, insérée dans les grandes collections des conciles [3], quant à Gélase, disons-nous, sur lequel s'appuie principalement M. Revillout, son autorité n'est pas bien grande, comme on le voit dans Tillemont (t. VI p. 637) et par Mgr Héfélé qui nous dit que cet auteur, « a admis des » choses invraisemblables et évidemment fausses. » Les procès-verbaux d'une discussion qui aurait eu lieu à Nicée entre des philosophes païens et des évêques, procès-verbaux insérés par Gélase dans son histoire, sont faux et apocryphes. »

Pour le nombre des canons du concile de Nicée, quoique M. Revillout prétende que personne ne peut en dire le nombre exact, et que l'antiquité est en cela fort peu d'accord avec elle-même, Mgr Héfélé montre, et très-clairement, qu'il n'y a que 20 canons reconnus pour authentiques dans l'Eglise et il réfute très-solidement toutes les objections que l'on fait pour en augmenter le nombre. Gélase, lui-même, n'en compte que 20, comme Théodoret et Rufin, comme l'exemplaire envoyé en Afrique au 5e siècle, par les évêques d'Alexandrie et de Constantinople, comme toutes les anciennes collections de canons, soit latines, soit grecques, composées au 4e ou très-certainement au moins au 5e siècle.

« Devant ces nombreuses et si importantes autorités, dit Héfélé, qui, dans l'Église grecque comme dans l'Eglise latine, sont unanimes à ne reconnaître que 20 canons de Nicée et

[1] Voir sa lettre dans *Pat. Grecque* t. 25, p. 411.
[2] Voir cet opuscule *Patr. Grecque* t. 26, p. 681.
[3] Voir cet ouvrage dans *Pat. Grecque* t. 85, p. 1186.

précisément ceux qui sont parvenus jusqu'à nous, on ne peut regarder comme authentique la *lettre latine* que l'on prétend avoir été écrite au pape Marc par S. Athanase, et dans laquelle il est dit que le concile de Nicée formula d'abord 40 canons grecs, puis 20 canons latins, et qu'ensuite le concile réunit lui-même et coordonna ces 60 canons [1]. »

M. Revillout admet une semblable lettre apocryphe!

Mgr Héfélé explique enfin ou plutôt résout, d'une manière facile et toute naturelle, l'objection que l'on fait contre sa thèse, en citant des prétendus textes du Concile de Nicée qui ne se retrouvent plus dans les actes que nous possédons de ce très-saint Concile; et il conclut en disant: « Ceux qui ne connaissaient que par ouï dire l'*histoire du Concile de Nicée* de Gélase la prirent parfois pour une collection d'actes du Synode de Nicée plus nombreux et plus explicites (que le symbole, les 20 canons, le decret synodal) et ils fortifient par là le bruit vague répandu sur leur existence. Mais, dans le fait, personne n'a vu ces actes, personne n'a affirmé s'en être directement servi. »

C'est donc en vain que M. Revillout croit pouvoir nous ouvrir un plus vaste horizon « avec sa précieuse trouvaille. »

Mais voici bien autre chose. D'après ce que nous avons cité de M. Révillout, il s'agit du Concile de Nicée, dans ce fragment dogmatique. Eh bien, dans une note, page 230 du *Journal Asiatique*, M. Révillout nous apprend qu'il y a aussi dans le fragment copte quelque chose du *Synode* d'*Alexandrie* tenu en 362 ; écoutons-le:

« Nous possédons ici les actes du fameux *Concile général* » tenu par S. Athanase et d'autres confesseurs de diverses » provinces à Alexandrie, en 362, au moment où Julien » venait de permettre le retour des Évêques exilés par les » Ariens en Thébaïde. Ce Concile avait pour objet « de confir- » mer les dogmes de l'Église, » dit Socrate; « de confirmer les » décisions du Concile de Nicée, » dit Sozomène; et plus loin » ce dernier ajoute en parlant des actes « les Évêques de di-

[1] Voir cette lettre *Pat. grecque* t. 28, p. 1445, et la note de Montfaucon, p. 1462.

» verses villes, réunis à Alexandrie avec Athanase et Eu-
» sèbe, confirment les décrets du Concile de Nicée. « Mais
» après les persécutions ariennes, pour confirmer les dé-
» crets du Concile de Nicée, il fallait d'abord les rétablir.
» C'est pourquoi d'une part le symbole identique au grec et
» qui s'arrête aux mots *les anathematise*, d'une autre part
» la liste des Évêques souscripteurs, ailleurs les canons
» authentiques sont séparément reproduits avec cette men-
» tion *Concile de Nicée.* Là ne s'arrêta pas la tâche du Concile.
» Les historiens grecs, concordant avec nos fragments, nous
» apprennent notamment que ce fut lui qui définit expres-
» sément la Trinité dans ses trois personnes distinctes ne
» faisant qu'un, la divinité, la consubstantialité du Saint-
» Esprit. Le premier aussi il établit dogmatiquement que
» le Christ en s'incarnant prit non-seulement un corps,
» mais une âme humaine, et fut homme parfait en
» même temps que vrai Dieu. Ce Concile étant regardé
» comme un Concile universel, on en fit part aux diverses
» églises. »

Nous prions M. Revillout de s'accorder avec lui même, et de nous dire où il croit que réside la vérité. Dans tous les cas, nous prions M. Revillout de ne point écrire que le Synode tenu à Alexandrie en 362 est « *un Concile général* » et que S. Anathase, persuadé que son *Synode* était un Concile universel, en fit part aux diverses églises ; » le grand S. Athanase savait mieux la théologie que ne le suppose M. Revillout; il ne confondait pas un Synode provincial avec un Concile œcuménique.

Autre contradiction que nous relevons dans le travail de M. Revillout: à la page 217, il nous dit que les papyrus de Turin sont des 1[res] années de l'épiscopat de S. Cyrille d'Alexandrie, et nous savons que ce grand docteur a été évêque en 412 ; et à la page 230, il dit que le fragment dogmatique est de 362, époque du synode tenu par S. Athanase à Alexandrie. Evidemment le travail de M. Révillout a été fait avec trop de précipitation.

S'il nous est permis d'avoir une opinion sur la date des papyrus romains que nous a donnés l'illustre Zoëga nous croyons

1° qu'ils sont certainement postérieurs au 1er Concile général de Constantinople tenu en 381 ; l'addition faite au symbole, à l'article du Saint-Esprit, nous l'indique; ce n'est point à Nicée, mais à Constantinople que l'Église a dit : « Credimus » in Spiritum sanctum... *qui a Patre procedit.* »

En second lieu nous ajoutons que les fragments dogmatiques de Zoëga sont de la dernière moitié du 5e siècle. Ce qui nous porte à avoir cette opinion, c'est que le mystère de l'Incarnation y est expliqué d'une manière si nette, si catégorique que l'auteur n'a pu parler ainsi, qu'après la condamnation de Nestorius, en 431 à Ephèse, et d'Eutychès, en 451 à Chalcédoine.

Tous ceux qui savent l'histoire de l'Église n'ignorent point que les Pères n'ont parlé en termes très-mesurés, de la sainte Trinité, de l'Incarnation, qu'après la condamnation des hérétiques qui abusaient de certaines locutions, plus ou moins correctes, pour établir leurs erreurs.

Aussi lorsque nous voyons dans ces *fragments coptes* ce langage si pur et si net à propos de l'Incarnation : « Jésus-Christ » a pris l'homme entier sans le péché ; il a tiré son corps de » Marie, et il a pris une âme avec son intelligence et tout ce qui » est dans l'homme — « Le Seigneur J.-C. n'est pas deux, mais » un ; un il est roi, un il est souverain pontife. Dieu et l'homme » ne font pas deux mais un qui a été fait un, unique. — Le » fils de Dieu qui... ayant pris chair, a été fait homme en » Marie vierge, » nous disons: Celui qui parle ainsi a su que l'Église a condamné Nestorius niant les deux natures en J. C., et Eutychès confondant les deux natures en J.-C., et nous osons affirmer que nous disons vrai, en parlant ainsi.

II. Fragment du Concile de Nicée.

Les Gnomes ou sentences morales du Concile.

Volontiers, nous accordons à M. Révillout que ce second fragment provenant des papyrus de Turin, l'emporte sur le fragment correspondant des papyrus du musée Borgia.

Le papyrus de Rome ne nous donne que deux pages de ces *gnomes*, tandis que celui de Turin en a 22.

D'après les manuscrits coptes, ces sentences auraient été

rédigées par le Concile de Nicée; mais personne ne peut l'affirmer ainsi que M. Revillout le dit lui-même à la page 213 du *journal asiatique*. D'après la dissertation de Mgr Héfélé, nous savons que très-certainement ces *gnomes* ne sont point l'œuvre du Concile.

Au reste, la forme, sous laquelle ces sentences sont exprimées, nous indique, ce me semble, que ce n'est point l'Église assemblée en Concile qui les a composées. Chaque phrase renferme une antithèse; or, nous pensons que les Pères dans un Concile ont autre chose à faire qu'à mettre leur esprit à la gêne pour produire un pareil travail. L'Église, quand elle parle, elle le fait avec simplicité et avec noblesse, mais sans aucune contention d'esprit.

Au reste, ces sentences sont très-belles, exprimées en un style élevé et parfois prophétique.

Ces sentences sont précieuses encore parce qu'elles citent divers livres saints, et en confirment ainsi la canonicité.

En terminant, permettez-moi, Monsieur le Directeur, de remercier M. Revillout de nous avoir donné la connaissance de ces fragments coptes.

Evidemment son travail est utile à l'Église : il confirme celui que nous possédions déjà, dans le *Spicilegium solesmense*, provenant des papyrus du musée Borgia.

Celui qui écrit ces fragments nous montre qu'au 5e siècle l'Église croyait ce qu'elle avait toujours cru, et ce que nous croyons encore, c'est-à-dire, qu'il n'y a qu'un seul Dieu en trois Personnes divines distinctes; et que Jésus-Christ, Fils de Dieu est un, dans sa personne divine, quoique possédant deux natures, l'une divine, l'autre humaine, réunies ensemble, mais non confondues l'une en l'autre.

Gloire à Dieu! qui nous ménage tous les jours quelque nouvelle découverte pour le soutien de la sainte Église catholique!

A. Bosia,
Vicaire à Passy.

Gnomes du Concile de Nicée.

Après ces extraits du Concile, nos lecteurs seront bien aises de connaître quelques-uns des *Gnomes* ou sentences qui, s'ils n'ont pas été composés par les Pères du Concile, sont très-anciens et en renferment au moins l'esprit.

Voici ce qui est dit de l'unité et de la trinité de Dieu, puis du libre arbitre, et surtout de la séparation complète de la nature divine et de la nature humaine, condamnation expresse de tout Panthéisme et de toutes ces Apothéoses qui, alors comme aujourd'hui, étaient l'erreur dominante de l'orgueil humain.

« Bon est Dieu le Père, bon [1] est le Christ, et il est Dieu, bon est le Saint-Esprit. Dieu n'a pas de commencement et il n'est pas de terme à la divinité, car Dieu est le principe et la fin de l'univers [2].

» Il n'y a pas de créature dans la Trinité, mais c'est lui le Seigneur qui a créé l'univers. Il n'y a pas d'autre Seigneur que lui pour aucune de ses œuvres.

» Il a donné le libre arbitre à ceux qui sont dans le monde, afin que les volontés apparaissent. La volonté de quelques-uns les a fait asseoir près du Christ, et les a élevés au-dessus des anges. Pour d'autres, elle les a portés dans l'enfer.

» Dieu n'a rien créé de mauvais. Les démons même ne sont pas mauvais par leur nature, mais par leur volonté. Les anges de Dieu aussi, leur volonté les a tout d'abord élevés dans le bien, et tous ils ont mieux aimé Dieu que leur propre avantage et leur gloire.

» La nature de Dieu n'a besoin de rien des choses qui ont été créées, mais l'univers, lui, a besoin de Dieu; et rien n'a été créé pour subsister par soi-même, mais tout subsiste par la

[1] Je préfère de beaucoup la version première de Turin partout où il est encore possible de la rétablir malgré les grattages et surcharges d'une autre main. Le mot *seigneur* ne valait certes pas le mot *bon*, dont il tient la place. En général, toutes ces corrections faites au texte de Turin d'après une version différente sont malheureuses, soit au point de vue du style, soit au point de vue de la pensée (*Revillout*).

[2] A la place du mot *univers*, il y avait primitivement une proposition entière, qui probablement indiquait mieux *toute existence*. (*Id.*)

force de sa volonté. Dieu n'a rien créé que par son Fils, et toutes les créatures, c'est son Esprit qui les développe.

» Dieu aime ceux qui lui obéissent, et ceux qui lui obéissent sont droits dans leur volonté. La volonté de l'homme est dans ses œuvres. C'est à cause d'elles qu'on appelle quelques-uns d'entre les hommes anges, et d'autres, démons.

» Celui qui veut obéir à Dieu écoutera ses commandements. L'homme de cette sorte se hâtera vers l'Eglise.

» Celui qui ne se hâte pas vers l'Eglise néglige son propre salut, car celui qui court aux pieds de Dieu cherche un aide.

» Hâte-toi vers l'Eglise après ton travail, afin que Dieu bénisse l'œuvre de tes mains. Celui qui s'empresse pour son travail, à l'exclusion de la maison de Dieu, son travail sera à infidélité.

» Attache-toi à ce que tu as entendu dans la maison de Dieu, soit que tu travailles, soit que tu marches, et tu ne pécheras pas (p. 264). »

Voici l'hommage rendu à la B. Vierge Marie :

« Une vierge sage ressemble à Marie. Qui peut dire la grâce de la Mère de notre Seigneur, que Dieu a aimée à cause de ses œuvres? C'est pour cela qu'il a fait habiter en elle son Fils bien-aimé. On appelle le Père non engendré père du Christ, et il l'est en vérité. On appelle aussi Marie mère du Seigneur; et, en vérité, c'est elle qui a engendré celui qui l'avait créée! Et il n'a pas été amoindri, parce que Marie l'avait engendré; et elle n'a pas perdu sa virginité. Elle a enfanté le Sauveur; mais lui, il se l'est réservée comme un trésor précieux [1]. . . . .

. . . .

« Le Seigneur regarda dans sa création entière, et il ne vit rien qui ressemblât à Marie. C'est pour cela qu'il la choisit pour être sa mère. Si donc une femme désire qu'on l'appelle

[1] Ici se trouve un long morceau relatif à la Vierge Marie. Des lacunes trop nombreuses, et qui rompent le parallélisme, ne nous permettent pas jusqu'ici de reconnaître avec certitude s'il s'agit d'un type idéal de vierge chrétienne ou de la vie réelle de la Vierge Marie. Un examen nouveau du papyrus nous permettra sans doute de revenir prochainement sur ce morceau (*Revillout*).

vierge, qu'elle ressemble à Marie, Marie qu'on a appelée, en vérité, la Mère du Seigneur (p. 270). »

Voici des préceptes tout nouveaux et qui ont transformé la société païenne :

« Celui qui sert Dieu en vérité, ses fils le serviront en vérité. Il n'est pas, dans la vie de l'homme, de repos de l'âme tel que d'avoir des fils sages, libres de maladie et forts. Celui qui est le serviteur de Dieu en vérité, on les lui donnera.

» Fais goûter à tes fils l'église et non les cabarets. Apprends-leur à écouter en silence, et dans les jours de ta vieillesse ils te consoleront avec les paroles de Dieu.

» Les hommes demeurent des vieillards à cause de la vérité, les menteurs comptent peu de jours (p. 275). »

Les païens, remplis de la lecture de Cicéron, de Virgile et d'Horace devaient être bien étonnés de la loi nouvelle de la charité, à peu près inconnue au monde païen.

« Il n'y a pas de péché qui soit pire devant Dieu que la haine, car c'est elle qui tue. . . . .

» La charité lave de tous les crimes, et la haine, elle, dissipe toutes les vertus.

» La charité convient aux chrétiens. Celui qui reçoit le Christ, il faut encore qu'il reçoive sa volonté.

» La charité n'a pas de méconnaissance ; car la charité nous lie à tous les hommes. La consommation de la charité, c'est de faire le bien à tous les hommes. Celui qui fait le bien à ceux qui le haïssent ressemble à Dieu. Aucun homme sans charité ne recevra de récompense. Quant à celui qui fait le bien à ses ennemis, il recevra une couronne incorruptible. Et comment ne ferait-il pas le bien à tous les hommes, celui qui le fait à ses ennemis ? Et le bien ne consiste pas seulement dans de grandes aumônes. Celui qui fait le bien l'accomplit avec un verre d'eau froide et un pain (p. 277). »

Et quelle nouvelle morale que celle-ci :

« Gardez vos yeux de regards inutiles, votre langue de la médisance, vos oreilles des vains bruits, votre bouche de serments affreux et terribles. Que chacun place dans son cœur la miséricorde envers le prochain ; qu'il s'efforce de garder les commandements ; qu'il trouve moyen d'aller à la maison de

Dieu pour prier; car si nous allons à la maison de Dieu, portant la livrée du démon, de quelle manière pourrons-nous recevoir les commandements de Dieu (p. 281)? »

Enfin, voici qui doit donner à réfléchir à ceux qui nient la présence réelle dans l'Eucharistie :

« Il faut recevoir le sang du Christ à la façon d'un petit enfant qui a soif du lait de sa mère; car celui qui ne le reçoit pas n'a pas la vie. Quant à celui qui le reçoit dans un état de souillure, de haine, d'impureté, de luxure, mieux vaudrait pour lui n'avoir pas la vie (p. 277). » A. B.

Histoire catholique.

QUELQUES DOCUMENTS HISTORIQUES

SUR LA RELIGION DES ROMAINS,

ET SUR LA CONNAISSANCE

QU'ILS ONT PU AVOIR DES TRADITIONS BIBLIQUES, PAR LEURS RAPPORTS AVEC LES JUIFS;

FORMANT UN SUPPLÉMENT A TOUTES LES HISTOIRES ROMAINES[1].

Fêtes chrétiennes du mois de Novembre.

Après avoir connu l'inanité, et surtout l'inexplicable férocité des fêtes Païennes, il est doux et consolant de connaître quelles fêtes, et quels hommes l'Eglise rappelle, célèbre et honore. -- On voit qu'il s'agit d'un monde nouveau. Que l'on dise après cela que le Christ n'a pas fait une création nouvelle!

Le 1er *Novembre*. — Fête de tous les Saints connue sous le nom général de *La Toussaint*. L'Eglise catholique ne pouvant nommer tous les Justes, et voulant cependant prouver que tous les Justes de l'ancien monde et du nouveau lui appartiennent et sont ses enfants, en rappelle le souvenir et en fête la mémoire dans un seul jour.

Le 2 *Novembre*. — Commémoration de tous les fidèles trépassés, appelée autrement *fête des âmes*. Après avoir chanté la gloire des justes purifiés et glorieux, l'Eglise, se souvenant de ces enfants demi-saints qui expient encore leurs imperfections, offre pour eux au Père le sang de son Fils,ponr achever de les purifier. Que l'on compare cette pensée avec celle des *februarii* et des *mânes* des païens, et que l'on juge si le monde n'a pas été changé.

Le 3 *Novembre*. — Souvenir de *S. Malachie*, archevêque d'Armach, qui évangélisa l'Irlande au 12e siècle, et auquel on attribue une *prophétie* célèbre sur la suite des Papes.

Le 4 *Novembre*. — Souvenir de S. *Charles Borromée*, arche-

[1] Voir le dernier article au N° de Mai, ci-dessus, p. 357.

vêque de Milan, un des hommes qui, presque de notre temps, ont fait revivre par leur dévouement, leur science et leur charité, les premiers Pères de l'Eglise. Le Paganisme n'a même pas connu de tels hommes; 16e siècle.

Le 5 *Novembre*. — Souvenir de *Zacharie*, père de S. Jean Baptiste sur lequel il chanta le célèbre cantique, où il dit de son fils: « Toi, enfant, tu seras appelé prophète du Très Haut; car tu » marcheras devant la face du Seigneur, pour préparer ses » voies, pour donner la science du salut à son peuple, pour » la rémission des péchés, par les entrailles de la miséricorde de » notre Dieu, en lesquelles nous a visités l'Orient, qui vient de » haut, pour illuminer ceux qui sont assis dans les ténèbres » et les ombres de la mort [1]. »

Le même jour. — Souvenir d'*Elisabeth* la femme de Zacharie, la mère de Jean-Baptiste, la cousine de la Vierge Marie, à laquelle elle dit cette parole que le monde répète encore: « Bé- » nie tu es entre toutes les femmes, et béni est le fruit de ton » ventre.... Bénie tu es, parce que tu as cru, que les choses » que le Seigneur t'a dites seront accomplies [2]. »

Le 8 *Novembre*. — Souvenir de S. *Deusdedit*, 68e pape, de 615 à 618. Au milieu des troubles de l'Italie il maintient la pureté de la foi et de la discipline; c'est à lui que l'on doit la défense d'épouser la mère de l'enfant dont on est le parrain. (Voir œuvres *Pat. lat.* 80 et la liste *Annales* tome III, page 82 4e série); 7e siècle.

Le 10 *Novembre*. — Souvenir du patriarche *Noé*, le 10e patriarche depuis Adam. — C'est le second Adam, celui qui ayant été sauvé du Déluge fut le nouveau père du genre humain. Dieu fit avec lui la *nouvelle alliance* sous laquelle nous vivons encore. Ses enfants Sem, Cham et Japhet ont peuplé la terre entière, et y ont porté les croyances bibliques que l'on retrouve partout. Quand nos savants, au lieu de chercher des conceptions autochtones dans toutes les religions antiques, y chercheront les traces des croyances primitives, qui s'y trouvent en effet, alors on commencera à comprendre l'origine des peuples, et des religions qui, sans cela, sont pour nous une énigme

[1] Luc, I, 76-79.
[2] Luc, I, 42-45.

inextricable. — Noé naquit l'an du monde 1056; le déluge eut lieu en 1656, 2348 avant J.C. et mourut en 2006 (2606 avant J.C.), âgé de 950 ans.

Le 11 *Novembre*. — Souvenir de S. *Martin*, évêque de Tours. Soldat d'abord il est connu pour avoir, aux portes d'Amiens, coupé son manteau en deux, pour en couvrir la nudité d'un pauvre. Evêque de Tours, il évangélisa toute la Gaule, fit fermer les temples des idoles, et brisa partout leurs statues; honoré des rois de l'Europe, invité à la table de Maxime, et ayant reçu de lui une coupe pour en boire le premier, il la passa d'abord au prêtre qui était assis auprès de lui, comme étant d'une dignité plus grande que celle de roi. C'est à lui que l'on doit le premier monastère de France, celui de Marmoutiers qui existe encore. On a de lui une profession de foi sur la Triple unité, et l'unique Trinité. (Voir *Pat. lat.* t. 18 et *Annales* t. xx p. 314, (3e série); 4e siècle.

Le 12 *Novembre*. — Souvenir du prophète *Ahias* le silonite. Deux de ses actions expliquent toute l'histoire des desseins de Dieu sur la race d'Israël, à partir de Salomon. Ses paroles sont mémorables.

Jéroboam, intendant des impôts sur les deux tribus de Joseph, Éphraïm et Manassé, sortit un jour de Jérusalem comme pour se promener. Il rencontre Ahias qui avait sur ses épaules un manteau tout neuf. Il arrête Jéroboam, le conduit à l'écart, coupe son manteau en 12 parts et lui dit :

« Prends ces 10 parts pour toi. Car voici ce que dit Jéhovah, » le Dieu d'Israël : Je diviserai et j'arracherai le royaume des » mains de Salomon, et je te donnerai 10 tribus. Or, une » tribu lui restera à cause de David mon serviteur, et de la » ville de Jérusalem que j'ai choisie entre toutes les tribus » d'Israël, parce que Salomon m'a abandonné et qu'il a adoré » *Astarté*, déesse des Sidoniens, *Chamos*, dieu de Moab, et » *Moloch*, dieu des enfants d'Ammon, et qu'il n'a point marché dans mes voies, pour faire ce qui était juste devant moi, » et pour accomplir mes préceptes et mes ordonnances » comme David son père. — Je ne retirerai pas tout le royaume » de ses mains, et je le laisserai gouverner durant les jours de sa » vie à cause de David mon serviteur... Mais j'ôterai le royaume

» des mains de son fils, et je te donnerai 10 tribus, et je don-
» nerai une tribu à son fils, afin qu'il demeure toujours un
» flambeau devant moi dans la ville de Jérusalem, que j'ai
» choisie, afin que mon nom y soit honoré. Mais toi, je te
» prendrai... et tu seras roi d'Israël. Si tu écoutes donc tout
» ce que je t'ordonne... je te bâtirai une maison stable et so-
» lide... et j'affligerai en cela la race de David, mais non pas
» pour toujours [1]. »

Mais on sait comment Jéroboam éleva autel contre autel, contre Dieu, en plaçant le veau d'or à Béthel et à Dan, et fit apostasier les 10 tribus.

Or, sur la fin de son règne, son fils *Abia*, étant tombé malade, Jéroboam dit à sa femme : Change d'habits, porte des présents et va consulter *Ahias*, qui jadis m'a annoncé mon règne. La reine y alla; mais, quoique aveugle, Ahias lui dit :

« Entre, femme de Jéroboam, pourquoi feins-tu d'être une
» autre. Je te suis envoyé comme un messager de malheur.
» Va et dis à Jéroboam : voici ce que dit Jéhovah, le roi d'Is-
» raël : Je t'ai élevé du milieu du peuple, et je t'ai établi chef
» de mon peuple d'Israël... Tu as fait plus de mal que tous
» ceux qui ont été avant toi, et tu as fait des Dieux étrangers
» et en fonte, pour me provoquer à la colère, et tu m'as rejeté
» loin derrière toi. C'est pourquoi, voilà que j'amenerai les
» maux sur la maison de Jéroboam, et je frapperai tous les
» mâles... J'exterminerai ceux qui sont renfermés et jusqu'au
» dernier dans Israël... Ceux de la maison de Jéroboam qui
» mourront dans la ville seront mangés par les chiens, et ceux
» qui mourront dans les champs seront dévorés par les oi-
» seaux du ciel, car Jéhovah a parlé. — Lève-toi donc, et re-
» tourne en ta maison, à ton entrée dans la ville, l'enfant
» mourra [2]. »

Et les choses se passèrent ainsi.

Plusieurs de nos rois passés auraient bien fait de lire ces paroles, et ceux qui existent feront encore mieux.

Le même jour. — Souvenir de S. *Martin*, 74e pape, de 649

[1] III *Rois*, XI, 28-39.
[2] III *Rois*, XIV, 2-12

à 655. Ce pape maintint fortement la pureté de la foi contre les Monothélites et conserva la discipline ecclésiastique (Voir œuvres *Pat. lat.* t. 87 et la liste *Annales*, t. III, p. 153 (4e série); 7e siècle.

Le même jour. — Souvenir de S. *Nil*, d'abord éparque de Constantinople, puis moine au mont Sinai, un des plus savants et des plus érudits Pères de l'Eglise grecque. (Voir œuvres *Pat. grecque* t. 79; et la liste *Annales*, t. II, p. 241 (5e série); 5e siècle.

Le même jour. — Souvenir de *S. Théodore Studite*, le grand adversaire de ces moines et de ces empereurs de Constantinoble qui eurent la ridicule fantaisie de vouloir détruire toutes les statues et toutes les peintures dans les églises. C'était proprement l'excommunication des arts par l'Église. Théodore fut persécuté pour sa lutte. Il laissa de nombreux ouvrages où l'on peut connaître le triste état de l'Église grecque au 8e et au 9e siècle. (Voir œuvres *Pat. grecq.*, t. 99, et la liste *Annales*, t. III, p. 243; 5e série).

Le 13 Novembre. — Souvenir de S. *Nicolas*, 105e pape de 858 à 867. On possède de lui 159 lettres adressées aux empereurs, aux rois, aux évêques, sur toutes les affaires de l'Église, et principalement contre Photius. (Voir œuvres *Pat. lat*, t. 119, et la liste *Annales*, t. IX, p. 164, 244 et 404 ; 9e siècle.)

Le même jour. — Souvenir de S. *Abbon*, abbé de Fleury, un des plus savants hommes du 10e siècle, aux grandes affaires duquel il prit une grande part sous les rois Hugues Capet et Robert. (Voir œuvres dans *Pat. lat.*, t. 139, et la liste *Annales*, t. XI, p. 163, 4e série); 10e siècle.

Le 15 Novembre. — Souvenir du bienheureux *Albert-le-Grand*, évêque de Ratisbonne, l'homme universel de son siècle, un des principaux docteurs de la Scolastique, il fut le maître de S. Thomas. On a recueilli ses *œuvres* à Lyon, en 21 vol, in-fol., 1651. Feller le traite fort mal. « On ne voit dans ses écrits, » dit-il, que de longs commentaires sur Aristote, sur Denis » l'Aréopagite, sur Pierre Lombart... quelques pensées justes, » revêtues d'un style grossier ; il étendit la Logique au delà » de ses bornes, en y mêlant mille subtilités barbares et » beaucoup de choses étrangères. On a publié de lui des livres

de secretis mulierum et naturæ indignes d'un religieux, et qui ne sont pas de lui.

Le 16 *Novembre.* — Souvenir de S. *Eucher*, évêque de Lyon, un des grands évêques et des grands écrivains de son siècle. C'est un de ces essaims de grands évêques qui sortirent de l'île de Lerins. Voir œuvres *Pat. lat.*, t. 50 et la liste *Annales*, t. I, p. 71 (4e série); 5e siècle.

Le 17 *Novembre.* — Souvenir de S. *Grégoire* dit *le Thaumaturge*, à cause de ses nombreux miracles, disciple d'Origène, évêque de Néocésarée, qui trouva seulement 17 chrétiens à son arrivée dans cette ville, et ne laissa que 17 païens quand il mourut. Voir œuvres *Pat. grecq.*, t. 10, et la liste *Annales*, t. XVII, p, 80 (4e série); 3e siècle.

Le même jour. — Souvenir de S. *Denys*, évêque d'Alexandrie, un des savants hommes de son temps, versé dans toute la science des Grecs et des Égyptiens, disciple d'Origène, dont il occupa la chaire pendant 16 ans. Il avoue lui-même qu'il avait lu tous les livres des hérétiques de son temps pour les mieux réfuter. Nommé évêque d'Alexandrie, il encouragea les fidèles et souffrit lui-même sous la persécution de Dèce et de Valérien, il combattit principalement Novatien et Sabellius, et aussi Paul de Samosate. Voir œuvres *Pat. grecq.*, t. 10, et la liste *Annales*, t. XVII, p. 81, (4e série); 3e siècle.

Le même jour. — Souvenir de S. *Grégoire de Tours*, un des docteurs de l'Église de France, et le principal écrivain de son histoire. Mêlé à toutes les affaires de son temps, il a vu de nos jours son autorité infirmée, sur l'origine des églises en France[1]. Voir œuvres *Pat. lat.*, t. 71 et la liste *Annales*, t. II, p. 312, (4e série); 6e siècle.

Le 18 *Novembre.* — Souvenir de S. *Odon*, fondateur de la congrégation des moines de Cluny, et ayant eu une grande influence sur les affaires de l'Église et de l'État. Voir œuvres *Pat. lat.*, t. 133, et la liste *Annales*, t. X, p. 100, (4e série); 9e et 10e siècles.

Le 19 *Novembre.* — Souvenir de *S. Pontien*, 18e pape de 230 à 235, qui gouverna l'Eglise sous Alexandre Sévère et Maxi-

1 Voir *Annales*, t. IV, p. 312 et V, p. 85 et VII, 153 (5e série).

min, qui le fit mourir en exil. Voir œuvres *Pat. lat.*, t. 130, et la liste *Annales*, t. XVII, p. 79 ; (4e série).

Le même jour. — Souvenir de Ste *Élisabeth* de Hongrie, une d'une reines que le Christianisme a formées et dont récemment M. le comte de Montalembert a révélé au monde les hautes vertus ; 13e siècle.

Le 20 Novembre. — Souvenir de *S. Edouard*, roi d'Angleterre, martyrisé pour n'avoir pas voulu se soumettre à des barbares païens, venus du Danemarck ; 9e siècle.

Le 21 Novembre. — Souvenir de la *présentation de la B. Vierge Marie au temple* par ses parents, pour s'y préparer à être favorisée de la faveur ineffable de devenir la Mère de Dieu ; 1er siècle.

Le même jour. — Souvenir de S. *Gelase I*, 49e pape, de 494 à 496. Célèbre par la réformation des abus et surtout par la recherche et la condamnation de tous les écrits Apocryphes que les hérétiques avaient introduits dans l'Eglise. Voir œuvres *Pat. lat.*, t. 59 et 74, et la liste *Annales*, t. I, p. 241 ; II, 404 et X, 44 (4e série) ; 5e siècle.

Le même jour. — Souvenir de S. *Colomban*, le célèbre moine irlandais, qui convertit une partie de l'Allemagne, et eut une si grande part dans les affaires de l'Église et de l'État. M. de Montalembert a fait revivre sa mémoire dans ses *Moines d'Occident*. Voir œuvres *Pat. lat.*, t. 80, et la liste *Annales*, t. II, p. 242 et III, 82 (4e série) ; 7e siècle).

Le 22 novembre. — Souvenir de S. *Philémon*, disciple de S. Paul, à qui cet apôtre écrivit la lettre qui porte son nom, et dans laquelle il lui recommande son esclave Onésime ; première intervention de l'Eglise du Christ entre les maîtres et les esclaves. On sait que Philémon donna la liberté à Onésime, et le renvoya à S. Paul, dont il devint l'aide et le compagnon ; — Ier siècle.

Le 23 novembre. — Souvenir de S. *Clément I*, 4e pape, de 91 à 100, disciple de S. Pierre et de S. Paul ; il gouverna l'Eglise pendant cette périlleuse époque, avec vigueur et sagesse. Voir œuvres, d'après Isidorus Mercator, *Pat. lat.*, t. 130, et la liste *Annales*, t. X, p. 97, et *Pat. grecq.*, t. I et II, et *Annales*, t. XIV, p. 248 (4e série) ; 1er siècle.

Le même jour. — Souvenir de S. *Amphiloque*, évêque d'Iconium qui, avec S. Basile, S. Grégoire de Nazianze et S. Grégoire de Nisse ses amis, sont la principale gloire de l'Eglise grecque. Voir œuvres *Pat. grecque*, t. 39, et la liste *Annales*, t. XIX, p. 321 (4e série) ; 4e siècle.

Le 26 novembre. — Souvenir de S. *Pierre*, évêque d'Alexandrie sous Dioclétien, et martyr lui-même sous Maximin. Il soutint fortement le courage des chrétiens et fit des règlements touchant ceux qui avaient failli sous la persécution. Voir œuvres *Pat. grecq.*, t. 18, et la liste *Annales*, t. XVII, p. 242 (4e série) ; 4e siècle.

Le même jour. — Souvenir de S. *Sirice*, 38e pape, de 384 à 398. Il se distingua par le maintien de la discipline, et l'opposition qu'il fit aux nombreux hérétiques de son temps. Sa lettre au métropolitain d'Espagne est la 1re décrétale des papes que nous ayions. Voir œuvres *Pat. lat.*, t. 13, et la liste *Annales*, t. XVII, p. 230 (3e série) ; — 4e siècle.

Le 27 novembre. — Souvenir de S. *Siméon Métaphraste* ou *Logothète*, dont on peut contester la critique, mais qui par sa vie à la cour de Léon VI à Constantinople, et dans son couvent de Sinaï, et par ses *Vies des Saints*, est très-utile à tous ceux qui veulent connaître l'histoire de cette époque. Plusieurs des agiographes, qui l'ont critiqué, n'ont fait le plus souvent que le copier. Voir l'introduction à l'édition de ses œuvres *Pat. grecque*, t. 114, 115 et 116, et la liste *Annales*, t. X, p. 445 (5e série) ; — 10e siècle.

Le 28 novembre. — Souvenir de S. *Sosthène*, disciple de S. Paul et évêque de Corinthe, dont parle S. Paul dans sa *1re épître aux Corinthiens* ; 1er siècle.

Le 30 novembre. — Souvenir de S. *André*, frère de S. Pierre, les deux premiers apôtres appelés par Jésus. L'Evangile dit que c'est lui qui mentionna les 5 pains d'orge et les deux poissons qui servirent à nourrir 5,000 hommes ; il présenta à Jésus quelques Gentils qui désiraient le connaître, et lui demanda quand devait arriver la ruine du temple. — Il passe pour avoir évangélisé une partie de l'Asie. Il périt sur une croix d'une forme particulière, qui porte encore son nom ; — 1er siècle.

Nous n'avons pas besoin de dire que nous omettons bien des noms célèbres, tels que *Benigne* de Bourgogne, *Austremoine* d'Auvergne, *Amable* de Riom, *Marcel* de Paris, *Papoul* de Toulouse, *Hubert* de Liége, *Chamant* de Rhodez, *Willebrord* d'Utrecht, *Engelbert* de Cologne, *Eugène* de Deuil, *Maxime* de Riez, *Saturnin* de Toulouse, etc., etc.

LXXIII

14e *année après Notre Seigneur Jésus-Christ;*
30e *année de la B. Vierge Marie;*
6e *année du pontificat d'Ananus* ou *Annas*, à Jérusalem;
3e *année de Metellus*, président de la Syrie;
2e *année d'Annius Rufus*, procurateur de la Judée;
14e *année d'Hérode Antipas*, tétrarque de la Galilée;
14e *année de Philippe*, tétrarque de la Bathanée, de la Traconide et de l'Auranitide;
766e *année de Rome. Sextus Pompeius* et *Sextus Appuleius* consuls.
57e *et dernière année du règne d'Auguste.*
1re *année du règne de Tibère.*

I. Vie de N.-S. Jésus-Christ.

Jésus et Marie, sa mère, sont toujours à Nazareth, d'où ils durent sortir tous les ans pour venir célébrer à Jérusalem la fête de Pâques qui tomba cette année au 8 avril; mais les Evangiles n'en disent rien.

II. Événements politiques.

Auguste écrit dans ses *Res gestæ* :

« J'ai fait le 3e lustre, par autorité consulaire, ayant pour » collègue Tibère César, mon fils, sous le consulat de Sextus Pompeius et de Sextus Appuleius; dans ce lustre ont été comptés » 937,400 citoyens romains[1]. — J'étais consul pour la 30e fois » quand j'ai écrit ces choses, et la 37e année de ma puissance » Tribunitienne[2]. »

Ce lustre avait eu lieu 100 jours avant sa mort.

[1] *Res gestæ divi Augusti*, édit. Mommsen, p. 24, rectifiant les chiffres d'Eusèbe, Suidas et S. Jérome.

[2] *Ibid*, p. 72. On voit que Baiterus se trompe, en ne mettant que 36 dans ses *Fasti*.

III. Récits divers de la mort d'Auguste.

Voici comment elle est racontée par Velleius Paterculus auteur contemporain.

Auguste venait d'envoyer (l'année précédente) Germanicus, son petit-fils, en Germanie, pour y terminer la guerre. Tibère, son fils (adoptif), allait marcher en Illyrie, afin d'affermir ses conquêtes par la paix. Le désir de l'accompagner, et le projet d'assister à des combats d'athlètes que Naples avait institués en l'honneur d'Auguste, déterminèrent ce prince à s'avancer jusque dans la Campanie. Un affaiblissement sensible l'avertissait déjà du déclin de sa santé; mais, son courage lui prêtait des forces, il suivit son fils jusqu'à Bénévent. En se séparant de Tibère, il se rendit à Nole. Là, le mal empira de jour en jour, et, comme Auguste savait *quel était celui* qu'il devait appeler, s'il voulait que toutes choses demeurassent sauvées après lui, il rappela vite son fils.

Plus prompt qu'on ne l'espérait, Tibère revint auprès du Père de la patrie. Auguste, déclarant alors qu'il était tranquille, entouré des caresses de son Tibère, lui recommanda tous ses travaux, dont lui-même partageait la gloire, et résigné sur sa fin, si les Destins la demandaient, il parut un moment ranimé par la présence et les entretiens de celui qui lui était cher. Bientôt les Destins étant supérieurs à tous les soins, brisé dans ses principes de vie, il rendit au ciel son âme céleste, à l'âge de 76 ans, sous le consulat de Pompée et d'Appuleius [1].

Tel est le récit de Paterculus, l'apologiste audacieux de Tibère, dont il fut le serviteur.

Mais peu de temps après l'intègre Suétone donne des détails fort différents.

Et d'abord, dit-il, sa mort et son apothéose furent également annoncées par des pronostics évidents. Il était en train de clore le cens au Champ-de-Mars, au milieu d'un grand concours de peuple, lorsqu'un aigle vola longtemps autour de lui, puis allant vers le temple voisin, sur lequel était gravé le nom d'Agrippa, il se percha sur la première lettre. Alors il fit prononcer par son collègue Tibère les vœux qu'il est d'usage de faire pour le lustre suivant, quoiqu'il les eût préparés et écrits sur ses tablettes, parce qu'il ne voulut pas contracter une dette qu'il ne devait pas acquitter. Vers la même époque, la foudre tomba sur sa statue et enleva la première lettre de son nom. On lui prédit qu'il n'avait plus que 100 jours à vivre, nombre marqué par la lettre C, et qu'il serait mis au nombre des Dieux, parce que AESAR, c'est-à-dire, le reste de son nom, signifiait *Dieu* dans la langue étrusque [2]. »

Dion fait mention de ces prodiges et en signale quelques autres :

« Il arriva aussi des prodiges qui lui annonçaient sa destinée, prodiges si-

[1] Velleius Patero., l. II, c. 123.

[2] Suétone, *Auguste*, c. 97.

gnificatifs et faciles à comprendre. Le soleil s'éclipsa tout entier, une grande partie du ciel sembla être en feu; on en vit tomber des poutres enflammées; des comètes sanglantes se montrèrent. Le sénat, convoqué pour adresser des prières à l'occasion de la maladie du prince, trouva la curie fermée; un hibou, perché dessus, fit entendre ses cris. La foudre, tombant sur une statue d'Auguste, dans le Capitole, effaça la première lettre du nom de *César*; d'où les devins prédirent que dans 100 jours il aurait un sort pareil à celui des Dieux, se fondant sur ce que cette lettre [C] a en latin la valeur de 100, et que le reste [*Esar*], en langue étrusque, signifie « *Dieu.* »

Ces présages arrivèrent pendant qu'il vivait encore; la postérité a songé aussi aux consuls et à Servius Sulpicius Galba. Les consuls en charge étaient liés par la parenté avec César Auguste, et Galba qui, plus tard, arriva au pouvoir, prit au commencement du même mois, la toge virile. Comme il fut le premier des Romains qui régna après l'extinction de la race d'Auguste, on y trouva un prétexte pour dire que tout cela était dû, non à un pur hasard, mais à un dessein de la Divinité (dans le texte : du *Daimonion*)[1]. »

Quant à sa maladie, Suétone signale d'abord un cours de ventre, puis il le fait séjourner à Caprée, parcourir la Campanie et visiter les îles. Auguste arrive à Naples toujours incommodé de douleurs d'entrailles; enfin il s'arrête épuisé à Nole : « Il fit, ajoute Suétone, revenir Tibère, s'entretint longtemps avec lui, et depuis lors, il ne s'occupa plus d'aucune affaire sérieuse. »

Ailleurs il donne ces quelques détails sur cette entrevue :

Rappelé sur le champ, Tibère trouva Auguste déjà défaillant, mais respirant encore, et resta tout un jour enfermé avec lui. Je sais qu'on croit communément que, après cet entretien secret, les valets de chambre d'Auguste entendirent l'empereur s'écrier, lorsque Tibère sortit : « Malheureux peuple, qui sera broyé par de si lourdes mâchoires! » Je n'ignore pas non plus que certains auteurs ont rapporté qu'Auguste blâmait publiquement et ouvertement son humeur farouche et intraitable, au point d'interrompre, quand il paraissait, les entretiens où régnait un aimable abandon; qu'il ne consentit à l'adopter que vaincu par les prières de Livie, ou même, qu'il céda à l'ambition de se donner un successeur qui le fit un jour regretter[2].

Suétone raconte ensuite sa mort en ces termes :

Le jour de sa mort, il demanda à plusieurs reprises si son état n'excitait aucun trouble au dehors; il se fit apporter un miroir et voulut qu'on lui peignît les cheveux, et qu'on dissimulât la maigreur de ses joues. Ses amis entrèrent et il leur demanda « s'ils ne trouvaient pas *qu'il avait bien joué la farce de la vie;* » et il ajouta la conclusion :

« Si tout va bien, applaudissez la pièce,
« Et battez tous des mains avec joie. »

[1] Dion, l. LVI, c. 29, traduct. de M. Boissée, t. VIII, p. 83.
[2] Suétone, *Tibère*, c. 21.

Ensuite il fit retirer tout le monde, demanda des nouvelles de la fille de Drusus (Livilla), qui était malade, à ceux qui arrivaient de Rome, et expira tout à coup entre les bras de Livie et en lui disant : « Livie, rappelez-vous » notre union et soyez heureuse. » Sa mort fut douce, et telle qu'il l'avait toujours désirée : car, toutes les fois qu'il entendait dire que quelqu'un était mort sans souffrance, il souhaitait pour lui et pour les siens une pareille *Euthanasie* : c'est là le mot grec qu'il employait d'ordinaire. Il n'eut, avant de rendre l'âme qu'un instant de délire ; saisi d'une frayeur subite, il se plaignit d'être entraîné par 40 jeunes gens. Encore était-ce plutôt un pressentiment qu'un affaiblissement de son esprit ; car ce furent 40 soldats prétoriens qui portèrent son corps en public.

Il mourut dans la même chambre où était mort son père, Octavius, sous le consulat des deux Sextus Pompée et Appuleius, le 14e jour des calendes de septembre (le 19 août), à la 9e heure du jour, âgé de 76 ans, moins 35 jours [1].

Tel est le récit de Suétone, mais Tacite avec sa dure véracité va soulever un coin du voile :

« Pendant que ces pensées occupaient les esprits, Auguste s'affaiblissait de jour en jour. Quelques soupçons tombèrent sur son épouse. Un bruit avait couru que, peu de mois auparavant, le prince, après s'être ouvert à des confidents choisis, s'était rendu, accompagné du seul Fabius Maximus, dans l'île de Planasie, pour voir Agrippa. Beaucoup de larmes coulèrent de part et d'autre, et des signes d'une mutuelle tendresse firent espérer que le jeune homme reverrait le palais de son aïeul. Maximus révéla ce secret à sa femme Marcia, celle-ci à Livie. Auguste le sut ; et bientôt après, Maximus ayant fini ses jours par une mort qui peut-être ne fut pas naturelle, on entendit, à ses funérailles, Marcia s'accuser en gémissant d'avoir causé la perte de son époux. Quoi qu'il en soit, à peine entré dans l'Illyricum, Tibère est rappelé par une lettre pressante de sa mère. On ne saurait dire si Auguste respirait encore ou n'était déjà plus, lorsqu'il arriva à Nole ; car Livie avait entouré la maison de gardes qui en fermaient soigneusement les avenues. De temps en temps elle faisait publier des nouvelles rassurantes, et, lorsqu'elle eut bien concerté ses mesures, on apprit qu'Auguste était mort et Tibère empereur [2].

Mais voici Dion qui, venu plus tard et hors de la crainte de la famille d'Auguste, ose dire toute la vérité :

Auguste donc succomba à la maladie, et Livie fut soupçonnée d'être l'auteur de sa mort, parce qu'il était allé en secret voir Agrippa dans son île, et semblait tout disposé à une réconciliation. Craignant, dit-on, qu'Auguste ne rappelât Agrippa pour lui donner l'empire, elle empoisonna des figues encore pendantes à des arbres, où Auguste avait l'habitude de les cueillir de sa propre main ; elle mangea les fruits sur lesquels il n'y avait pas de poison, et lui présenta ceux qui étaient empoisonnés. Soit cette raison, soit une autre,

[1] Suét., *Auguste*, c. 99 et 100.
[2] Tacite, *Annales*, t. I, c. 5.

Auguste, étant tombé malade, convoqua ses amis, et, après leur avoir dit tout ce qu'il avait besoin de leur dire, il finit en ajoutant : « Rome, que j'ai « reçue de briques, je vous la laisse de pierre. » Par cette parole il désignait, non la stabilité des édifices, mais la solidité de l'empire, et, à l'exemple des bouffons demandant à l'assistance d'applaudir, comme si l'on était arrivé à la fin d'une pièce de théâtre, il fit maintes railleries sur la vie humaine. Ce fut ainsi qu'il trépassa, le 19 août, jour où il avait pour la première fois été consul, après avoir vécu, 75 ans, 10 mois et 26 jours (il était né le 23 septembre) et avait régné, depuis la victoire d'Actium, 44 ans moins 13 jours [1].

Quelques années plus tard Aurélius Victor dit :

Auguste, entrant dans sa 77e année, mourut à Nole de maladie, quoique quelques autres écrivent qu'il périt par la fourberie de Livie, craignant qu'Agrippa fils de sa belle-fille, qu'elle avait relégué dans une île par une haine de marâtre et qu'elle avait découvert devoir revenir, ne la punit et ne lui fit subir la peine qu'elle méritait, s'il venait à être le maître [2].

IV. Les Funérailles d'Auguste.

Des honneurs inouïs furent rendus à Auguste par Livie, qui l'avait peut-être empoisonné, et par Tibère. Voici ce qu'en dit Suétone :

Les Decurions des municipes et des colonies portèrent son corps de Nole à Bovilles pendant la nuit, à cause de la chaleur, pendant le jour on le déposait dans la basilique de chaque ville, ou dans le plus grand des temples.

Ce qui était contre les lois romaines, mais on ne pouvait rien refuser à un Dieu. Suétone continue :

A Bovilles, l'ordre des Chevaliers vint le prendre et le déposa dans le vestibule de sa maison... Il y eut des sénateurs qui opinaient pour qu'on donnât le nom d'*Auguste* au mois de septembre (en débaptisant le mois d'août), un sénateur demanda que tout l'espace de temps qui s'était écoulé depuis sa naissance jusqu'à sa mort fût appelé *le siècle d'Auguste*, et inséré sous ce titre dans les Fastes. Mais on mit des bornes à ces honneurs (*verum adhibito honoribus modo*) [3].

Mais ce que ne voulurent pas faire les Païens, les Chrétiens de la Renaissance l'ont fait, et l'on n'a pas manqué de consacrer cette époque en la nommant *le Siècle d'Auguste*. C'est le nom que lui ont donné les classiques chrétiens, faisant oublier ainsi que c'est plutôt le *Siècle du Christ*.

Voici maintenant l'ordre des funérailles, d'après Dion :

Il y avait un lit d'ivoire et d'or, décoré de tapisseries pourpre et or; le

[1] Dion L. LVI, c. 30.
[2] Aur. Victor, *Epitome Cæsarum*, c. I.
[3] Suétone, *Auguste*, c. 100.

cadavre était caché sous ce lit même dans un cercueil; mais on voyait une image en cire du défunt, revêtue de la toge triomphale. Cette image partit du Palatin, portée par les magistrats désignés; une autre, en or, sortit de la curie; une troisième fut menée en pompe sur un char. A la suite de ces images venaient celles de ses ancêtres, celles de ses autres parents morts, à l'exception de César, parce qu'il avait été mis au rang des *héros*, et celles de tous les autres Romains qui, à commencer par Romulus lui-même, s'étaient distingués par un mérite quelconque. Parmi elles on vit aussi figurer une image du grand Pompée; tous les peuples ajoutés par lui à l'empire accompagnaient le cortége, représentés chacun avec le costume de leur pays [1]. Ces images étaient suivies de celles des autres nations dont il a été parlé plus haut dans le cours de cette histoire. Le lit ayant été exposé devant la tribune aux harangues, Drusus lut un discours du haut de cette tribune; du haut des autres Rostres, c'est-à-dire des Rostres Juliens, Tibère, en vertu d'un sénatus-consulte, prononça l'éloge qui suit [2].

Ce discours de Tibère n'a rien de remarquable. Il se déclare inhabile à prononcer l'éloge du *divin* (θείῳ) Auguste ; en appelle plutôt à la pensée des auditeurs, passe légèrement sur ses commencements dont il dit :

Se mettant à la tête des citoyens puissants qui opprimaient Rome elle-même, il combattit avec leur aide les rebelles, et après les avoir écrasés, il nous délivra des autres à leur tour, en se décidant, bien que malgré lui, à *leur concéder quelques victimes* (Cicéron et ses autres amis)... il fit et souffrit non pas ce qu'il voulut, mais ce qu'il plut aux Dieux (au *Daimonion*, dit le texte)... Il a donné la sûreté, non pas seulement contre les ennemis et les malfaiteurs, mais contre les accidents envoyés de jour et de nuit par les Dieux (par le *Daimonion*) [3].

Tibère finit par ces mots :

En dernier lieu vous êtes allés jusqu'à le proclamer *héros*, jusqu'à le déclarer *immortel*. Il n'est donc pas convenable à nous de le pleurer, mais de rendre présentement son corps à la nature, et de révérer son âme comme celle d'un Dieu (ὡς καὶ Θεοῦ) [4].

Après ce discours viennent les funérailles :

Le corps fut ensuite porté au champ de Mars et déposé sur le bûcher. Les prêtres d'abord en firent le tour; puis les chevaliers (les pieds nus, dit Suétone) [5], tant ceux qui servaient dans les légions que les autres, et les soldats de la garde urbaine, coururent en cercle tout à l'entour de ce même bûcher. Ensuite des centurions désignés par décret du sénat mirent le feu au bûcher.

[1] Il y avait donc avec certitude une députation de Juifs.
[2] Dion, l. LVI, c. 34.
[3] Dion, *ibid.* c. 37.
[4] Dion, *ibid.* c. 41
[5] Voir sur l'universalité de ce rite, *Annales*, t. IV, p. 89 (6e série).

Pendant qu'il se consumait, un aigle qu'on lâcha prit son essor, comme s'il emportait au ciel l'âme du prince [1].

Telle fut la cérémonie de l'*apothéose* ou la mise d'Auguste au *rang des Dieux*.

Mais il est juste de rapporter plus au long cette bouffonne fabrication de Dieux. Nous en empruntons la complète description à Hérodien, qui raconte ainsi l'apothéose de l'empereur Sévère :

V. Description de la cérémonie de l'apothéose.

C'est la coutume chez les Romains de mettre solennellement *au nombre des Dieux* les Empereurs qui laissent leurs fils sur le trône. Cette cérémonie s'appelle *Apothéose*. C'est une espèce de fête, où il entre du deuil et de la tristesse, on brûle à l'ordinaire le corps avec beaucoup de pompe; mais on met dans le vestibule du palais, sur un lit d'ivoire couvert d'étoffe d'or, une image de cire qui représente parfaitement le défunt, avec un air pâle, comme s'il était encore malade. Pendant le jour, au côté droit du lit, est rangé le sénat, avec des robes de deuil, et au côté gauche sont les femmes et les filles de qualité avec de grandes robes blanches toutes simples sans colliers ni bracelets. On garde le même ordre *sept jours* de suite, pendant lesquels les médecins s'approchent du lit de temps en temps pour considérer le malade, et trouvent toujours qu'il baisse, jusqu'à ce qu'enfin ils prononcent *qu'il est mort*. Alors les Chevaliers romains les plus distingués, avec les plus jeunes Sénateurs, portent sur leurs épaules le lit de parade dans le vieux marché, où les magistrats ont coutume de se démettre de leurs charges. On dresse alentour deux espèces d'amphithéâtres, sur lesquels se placent d'un côté de jeunes garçons, et de l'autre de jeunes filles des meilleures maisons de Rome, pour chanter des hymnes et des airs lugubres en l'honneur du mort.

Quand ils ont achevé, on porte le lit hors de la ville dans le champ de Mars.

On élève au milieu de la place une charpente carrée en forme de pavillon, le dedans est rempli de matières combustibles, et le dehors revêtu de draps d'or, de compartiments d'ivoire et de belles peintures.

Au dessus de cet édifice, on en élève un second tout semblable pour la forme et pour la décoration, mais plus petit, et dont les portes sont ouvertes.

Au dessus de celui-ci il y en a un troisième et un quatrième encore plus petit, et ainsi plusieurs autres qui vont toujours en diminuant. Cet ouvrage ressemble assez aux tours qu'on voit sur les ports de mer, et qu'on appelle *phares*, dans lesquelles on met des fanaux pour guider les navires qui abordent la nuit. Dans la seconde séparation, on place le lit de parade, autour duquel on entasse toute sorte de parfums, de senteurs, de fruits, d'herbes odoriférantes ; car il n'y a point de province, point de ville, point de personnes de distinction qni ne se fasse un plaisir et un honneur d'envoyer à son

[1] Dion, *ibid.*, c. 42.

prince ces dernières marques de ses hommages. Quand le lieu où repose le corps en est tout rempli, on fait alentour une cavalcade. Les chevaliers, en cérémonie, font avec mesure plusieurs tours et retours ; ils sont suivis de plusieurs chariots dont les conducteurs ont des robes de pourpre, et sur lesquelles sont les images des empereurs dont le règne a été heureux, et des généraux d'armée de grande réputation. Lorsque toute cette pompe est passée, le nouvel Empereur, tenant à la main une torche, va mettre le feu au bûcher : les aromates et les autres matières combustibles prennent en un moment. Alors on lâche du faîte de cet édifice un *Aigle* qui, au milieu de la flamme et de la fumée, s'envolant dans les airs, va, à ce que croit le peuple, porter au ciel l'âme de l'Empereur. Depuis ce jour, il a son culte et ses autels, comme les autres Dieux[1].

Mais on n'était pas tout à fait certain que l'Aigle qui s'était élancé du sommet du bûcher eut emporté au ciel l'âme du divin Empereur : Livie y suppléa.

« Il se trouva un ancien préteur, dit Suétone, qui affirma » par serment, qu'il avait vu l'image d'Auguste consumé » monter au ciel[2].

» Livie, assure Dion, donna 250,000 drachmes à un certain Numerius Atticus, sénateur, qui avait exercé la préture, » pour avoir, à l'exemple de ce qu'on rapporte de Proculus » et de Romulus, affirmé par serment, qu'il avait vu Auguste » monter au ciel[3]. »

VI. Culte institué en l'honneur du Dieu-Auguste.

A un Dieu il fallait un culte, voici celui que Livie lui établit, au rapport de Dion :

Après avoir mis Auguste au rang des immortels, on institua en son honneur des Flamines et des sacrifices, avec Livie, qui avait déjà reçu les noms de Julia et d'Augusta, pour Prêtresse[4]. On permit à Livie d'avoir un licteur dans

[1] Herodien, *Histoire*, l. IV ; Description de l'apothéose de Sévère. traduct. de M. Mengault, p. 154-157.

Voir la forme de ce bûcher avec l'exergue *consecratio*, sur trois médailles dans Montfaucon, *l'antiquité expliquée*, t. V, planche 127 ; sur le revers d'une de ces médailles, on voit l'aigle portant Auguste ; il y a aussi la belle Agathe, dite *l'apothéose d'Auguste*, arrivant au ciel sur le cheval Pégase. — On peut voir le buste de l'apothéose de Claude à la planche 129.

[2] Suétone, *Auguste*, c. 100.

[3] Dion, l. LVI, c. 46.

[4] Τότε δὲ ἀθανατίσαντες αὐτὸν, καὶ θιασώτας οἱ καὶ ἱερὰ, καὶ ἱέρειάν τε τὴν Λιουΐαν... ἀπέδειξαν (Dion, l. LVI, c. 46).

l'exercice de ses fonctions sacrées. Un sanctuaire, décerné par le sénat et construit, par les soins de Livie et de Tibère, lui fut élevé à Rome et dans plusieurs autres lieux où les peuples lui en construisirent, les uns volontairement, les autres malgré eux. La maison où il était mort à Nole fut convertie en temple. A Rome, pendant la construction du sanctuaire, on plaça une image de lui en or couchée sur un lit dans le temple de Mars et tous les hommages qui devaient, dans la suite, être rendus à sa statue furent dès lors accordés à cette image. En outre, un décret défendit de porter son image dans aucune pompe funèbre, ordonna qu'à son jour natal, les consuls donneraient des jeux avec des prix égaux à ceux des fêtes de Mars, et que les tribuns du peuple, dont la personne était sacro-sainte, célébreraient les *Augustales*[1].

C'est ainsi qu'Auguste fut déclaré, ou plutôt fait Dieu, c'est ce que dit expressément Velleius Paterculus, ce flatteur de Tibère, par une parole qui, je crois, n'avait jamais été émise dans le Paganisme.

« Tibère, dit-il, consacra son père (qui n'était pas son père) » non par un édit, mais par une religion; il ne l'appela pas, » *il le fit Dieu*. »

Sacravit parentem suum Cæsar, non imperio, sed religione; non appellavit eum, *sed fecit Deum* (Vell., l. II, c. 126).

C'est précis et clair, on fait des Dieux à volonté. L'idée de Dieu est complétement perdue. Or veut-on savoir comment nos traducteurs ont christianisé ce Paganisme. Voici :

« César consacra *la mémoire* de son père, et le mit au rang » des Dieux immortels, non pas tant par le commandement » qu'il fit de l'honorer en cette qualité comme par un véritable » *sentiment de religion*. Il ne se contenta pas de l'appeler Dieu, » et de lui en donner simplement *le nom par manière d'ostentation*, mais il le fit tel, *dans son cœur, par un culte effectif,* » *et par une opinion certaine*[2]. »

Il est facile de voir comment le traducteur chrétien, M. Doujat, a christianisé Velléius et Tibère. D'abord ce n'est plus Auguste qui est consacré, c'est sa *mémoire*, ce n'est plus par une *religion* formant un collége avec flamines, prêtres et fêtes, avec Livie pour grande Prêtresse. Cette religion positive est changée en *sentiment religieux*. On *ne le fait pas Dieu*, on lui

[1] Dion, LVI, 46.
[2] *Abrégé de l'Histoire romaine et grecque*, etc., traduit par M. Doujat, 2 vol. in-12, Paris, 1708.

donne simplement le nom de Dieu par *maniere d'ostentation*, et on le fait Dieu, non sur les autels et dans des temples réels, *mais dans son cœur*, par un culte *intérieur effectif* et par *une opinion certaine.*

Or, on peut dire hardiment que rien de tout cela n'est exact. Tibère savait trop bien comment sa mère et lui avaient envoyé Auguste dans le ciel, pour le croire Dieu *dans leur cœur*, et en avoir une *opinion certaine*.

Nos lecteurs ne trouveront pas ces remarques inutiles ; car nous tenons à montrer comment et par qui le Paganisme a été transformé en Christianisme, et infiltré dans l'enseignement et la société chrétienne.

Car il faut noter que Doujat est un des auteurs les plus loués, les plus savants du 17e siècle. Il fut premier professeur royal en Droit canon, historiographe du roi, académicien et de plus précepteur du grand Dauphin, et chargé de lui enseigner l'histoire et la fable [1], sous la direction de Bossuet.

Le dernier traducteur a fait comme l'ancien, il n'a pas osé traduire directement son Paterculus :

« Tibère, dit-il, consacra la *mémoire* de son père, non par » un édit, mais par un *sentiment religieux*. Le culte qu'il lui » rendit proclama sa Divinité [2]. »

Voilà le *fecit Deum.*

Ici on peut se demander à bon droit sur quelle autorité l'homme se croyait fondé pour fabriquer ainsi des Dieux. Un auteur contemporain, Manilius, donne la réponse que nous recommandons à tous les partisans de la Raison seule :

« La Raison est, dit-il, au-dessus de tout. Ne balancez pas à » attribuer à l'homme des intuitions divines. Déjà il fait lui- » même des Dieux, et envoie un Dieu dans les astres. Le ciel » s'augmente et devient plus grand, sous le principat d'Au- » guste. »

..... Ratio omnia vincit :
Ne dubites homini divinos credere visus ;
Jam facit ipse Deos, mittitque ad sidera Numen ;
Majus et Augusto crescit sub principe cœlum.
(*Astronomic.*, l. IV, c. 924).

[1] Voir Notice de Feller.

[2] Traduction de M. Desprès, conseiller de l'Université, dans la collection Pankoucke.

VII. Apothéose de Livie.

Pour achever de pervertir la notion de Dieu dans l'esprit des hommes, il ne manquait plus, après la *divinisation* d'Auguste, que d'accomplir celle de Livie. Nous avons vu, d'après les historiens païens, ce que c'était que cette femme. Passée, déjà enceinte de Tibère, des bras de Drusus Néron son mari, dans ceux d'Auguste, elle est accusée d'avoir empoisonné successivement Marcellus, gendre d'Auguste, puis Caius et Lucius, ses petits-fils, d'avoir fait exiler Julie sa fille, Julie sa petite-fille, et Agrippa Posthumus son petit-fils; enfin de l'avoir empoisonné lui-même pour donner ainsi l'empire à son fils Tibère.

Eh bien ! c'est cette femme, sur laquelle couraient au moins ces terribles soupçons, que nous allons voir *diviniser*.

D'abord, de son vivant elle est appelée *Venus* et *Junon*.

Ovide écrit à sa femme :

« Il faut que ta voix implore la femme de César, elle qui, » par sa vertu, empêche que les âges anciens ne l'emportent » sur les nôtres par la palme de la chasteté; elle qui unissant » la beauté de Vénus aux vertus de Junon, seule fut trouvée » digne de la couche céleste. »

Cæsaris at conjux ore precanda tuo,
Quæ præstat virtute sua, ne prisca vetustas
Laude pudicitiæ sæcula nostra premat :
Quæ Veneris formam, mores Junonis habendo
Sola est cœlesti digna reperta toro.
(*III Ex Pont. Epist.*, I, 114).

Et un peu plus loin :

« Quand tu auras le bonheur de voir le visage de Junon, » souviens-toi de celui que tu dois protéger. »

Cum tibi contigerit vultum Junonis adire,
Fac sis personæ, quam tueare, memor (v. 145).

Les monuments attestent cette divinisation.

Une inscription dit :

Au génie d'Auguste et de Tit. César le prêtre de Junon-Livia.

Genio Augusti et Ti. Cæsaris
Junonis-Liviæ mystes. [1].

[1] Dans Gori : *Monumentum sive columbarium libertorum et servorum Liviæ Augustæ et Cæsarum*, p. XXIII, in-fol., Florentiæ, 1727.

Une médaille porte : **A Livie Junon** (Λιβιαν Ηραν), et une autre : **Julie Vénus** (Ιουλιαν Αφροδιτην) [1].

Elle est de plus appelée : **Cérès Augusta, mère** (*Ceres Augusta mater*) et **Cérès, la très-grande mère, productrice des fruits** (*Ceres mater maxima frugifera*), c'était la **nouvelle Cérès** [2].

Une médaille la représente encore ayant l'arc de la lune sur la tête comme une *Diane*, et portée sur une boule avec l'inscription : **Génératrice de l'univers** (*Julia Augusta, generatrix orbis*) [3], une autre médaille l'appelle : **la Lune des Samiens** (μηνη Σαμιων) [4].

Ce n'est pas tout, on la voit honorée comme **Panthée,** c'est-à-dire réunissant en sa personne tous les Dieux et toutes les Déesses, dans une agathe où elle est entourée des attributs de tous les Dieux [5].

Au reste, il faut savoir que ce n'est pas à son fils qui la haïssait, mais à son petit-fils, Claude, que Livie doit son apothéose. « Tibère, dit Suétone, défendit qu'on lui rendît les » honneurs divins comme si elle-même l'eût ordonné [6].—Il restreignit, dit Tacite, comme par modestie, les honneurs que » le Sénat avait prodigués à Auguste, il ajouta que l'apothéose » ne lui serait pas décernée, car elle-même l'avait ainsi » voulu [7].

» Ce fut Claude, dit Suétone, qui fit décerner ces honneurs » divins à son aïeule Livie, et lui donna un char attelé d'élé» phants dans les jeux du cirque, comme celui d'Auguste [8]. »

VIII. Si Auguste s'est cru Dieu.

Au milieu de cette oblitération du sens commun concernant la notion de Dieu, on se demande si Auguste se croyait lui-même Dieu, et tout porte à le croire. Car il y a toujours eu

[1] Dans Gori,, Planche, p. XXV.
[2] *Ibid*, pl. XXV.
[3] Voir la médaille, *ibid.*, n. 4.
[4] *Ibid.*, p. XXVI.
[5] *Ibid.*, n. 5, p. XXV.
[6] Suétone, *Tibère*, c. 51.
[7] Tacite, *Annales*, l. v, c. 1 et 2.
[8] Suétone, *Claude*, c. 11.

dans l'homme la prétention d'arriver à ce que lui avait promis le Serpent antique : *tu seras comme Dieu*[1]. Souvenons-nous en effet, qu'Auguste, à l'âge de 19 ans, s'était laissé adorer comme Dieu, par son devin Théogène [2]. Ce sentiment fut corroboré en lui par la comète qui apparut, quand à Rome, il célébra les jeux après la mort de César. Pline a conservé un extrait du discours qu'il prononça à cette occasion.

Pendant la durée même des jeux que je faisais célébrer, un astre à longue chevelure se fit voir sept *jours* (!) de suite dans la partie nord du ciel ; il se levait vers la 11e heure du jour, et sa lumière éclatante était visible par toute la terre. Le peuple a souvent pensé que c'était l'âme de César, reçue parmi les dieux immortels.

Pline ajoute :

C'est ainsi qu'Auguste interpréta ce prodige en public ; mais dans sa joie intérieure, il crut que cet astre était né pour lui et que *lui-même naissait dans cet astre*, et, pour avouer la vérité, cela fut salutaire à la terre.

Hæc ille in publicum ; interiore gaudio, sibi illum natum, seque in eo nasci interpretatus est ; et si verum fatemur, salutare id terris fecit (Pline, *Hist. nat.*, l. II, c. 23).

Nous avons déjà fait observer, d'après M. Walckenaer, qu'en acceptant que le mois *sextilis* s'appelât *Auguste*, il avait cherché à prendre une place qui n'appartenait qu'aux Dieux [3].

On comprend alors comment il s'est laissé appeler Dieu de son vivant, par Virgile, Horace, Properce et surtout par Ovide qui poussa jusqu'à la bassesse la plus extrême l'affirmation qu'il était Dieu [4].

Ce fut au reste une maladie de cerveau qui envahit tous les empereurs ses successeurs. On connaît la terrible persécution que Caïus-Caligula fit souffrir aux juifs parce qu'ils refusaient d'introduire sa statue dans le temple de Jérusalem [5], et il paraît assez vraisemblable que le grand Vespasien parlait sérieusement quand, dans sa dernière maladie, il s'écria : Holà ! je crois, je deviens Dieu (*Væ puto, Deus fio*) [6].

1 Eritis sicut Dii (*Genèse*, III, 5).
2 Voir le texte *Annales*, t. XII, p. 93 (5e série).
3 Voir les divers textes dans *Annales*, t. XVIII, p. 452, et t. XIX, p. 51 (5e série).
4 Voir les divers textes de ces auteurs dans les tables des *Annales*.
5 Voir Philon, *Ambassade à Caïus*, pour le faire renoncer à ce projet.
6 Suetone, *Vespasien*, c. 23.

Une inscription nous apprend quels étaient les animaux qu'on immolait aux grandes divinités d'Auguste et de Livie, le 9 des calendes d'octobre (23 septembre), dans le temple du Capitole. « Sur le Palatin L. Vitellius, maître pour le collége des Frères » Arvales, a immolé au divin Auguste un bœuf et à la divine » Augusta, une vache. »

In Palatio L. Vitellius magister
pro collegio fratrum Arvalium immolavit Divo Aug.
Bovem marem et Divæ Aug.
Vaccam [1].

On n'est pas d'accord pour savoir si Auguste eut, de son vivant, des temples à Rome. Sextus Rufus en met un *à Rome et à Auguste* dans la 4e région, celle du temple de la Paix, et à Auguste seul dans la 8e région, celle du Forum romanum [2]. Pline parle aussi de ce temple, où Tibère fit placer des tableaux, et, en particulier, il y dédia celui d'Hyacinthe qu'Auguste avait apporté d'Alexandrie [3]. Aur. Victor dit aussi : « Ainsi, soit de son » vivant, soit après sa mort, on lui consacrera des temples, » des prêtres, des colléges à Rome, dans toutes les provinces et » dans les villes les plus célèbres [4]. » Mais Suétone dit expressément : « Quoiqu'il sût qu'on décernait des temples aux pro- » consuls, il ne permit pas qu'on lui en élevât en aucune » province, si ce n'est au nom commun de *Rome et d'Auguste;* » à Rome, il refusa toujours cet honneur [5]. »

Suétone, Dion, Aurelius Victor nous ont déjà dit comment, volontairement ou par force, on avait élevé des temples et des autels à Auguste. Les plus célèbres furent : En 744 (9 ans avant J.C.) celui que lui élevèrent les peuples des Gaules à Lyon, sur lequel Strabon dit:

[1] Dans Gori, *Columbarium libertorum*, etc., p. 217; Gori fait observer que ce temple a été appelé indifféremment *templum, delubrum, heroon, fanum, sacrarium, ibid.*, p. 218.

[2] Rufus, *De regionibus urbis*, dans la *Republica romana* de Panvinius, p. 229, et 234, Paris, 1588.

[3] Pline, *Hist. nat.*, l. XXXV, c. 10 et c. 40.

[4] Aur. Victor, *de Cæsaribus*, c. I, p. 309, in-4°, Amst., 1733 et dans l'*Epitome*, p. 457.

[5] Suetone, *Auguste*, c. 52.

« Il y avait (à Lyon) un autel magnifique sur lequel sont gravés » les noms de 60 peuples, représentés par autant de statues [1]. »

En 764 (12 ans ap. J.C.), nous trouvons celui qui lui fut élevé dans les Gaules, sur lequel on lisait l'inscription suivante, qui nous fait connaître par quels rites Auguste était honoré :

« Le peuple de Narbonne a élevé cet autel sur le Forum de » Narbonne, sur lequel, tous les ans le 9 des calendes d'octo- » bre (le 23 septembre) jour où la Félicité du siècle a mis au » monde le Maître de l'univers entier, que trois chevaliers ro- » mains du peuple, et trois affranchis immolent chacun une » victime, et qu'ils fournissent, ce jour-là et à leurs frais » aux colons et aux habitants, l'encens et le vin pour supplier » le Dieu, et également le 8 des cal. d'octobre (le 24 septem- » bre), l'encens et le vin aux colons et aux indigènes.

» Le 7 aussi des ides de janvier (7 janv.), jour où il a au- » guré l'empire de l'univers entier qu'ils supplient avec l'en- » cens et le vin, qu'ils immolent des victimes et qu'ils four- » nissent l'encens et le vin aux colons et aux indigènes, et la » veille des calendes de juin (le 31 mai), en souvenir que, sous » le consulat de T. Statilius Taurus, et M. Emilius Lepidus, il a » donné aux décurions les jugements du peuple, qu'ils im- » molent chacun une victime et qu'ils fournissent aux colons » et aux indigènes l'encens et le vin pour supplier sa Divinité.

» Vous voyez, ajoute La Cerda à qui nous empruntons cette » inscription, comment, pour faire les cérémonies sacrées » d'Auguste, on n'employait pas seulement l'encens et le » vin, ce qui convient aux *Dieux lares*, mais qu'on lui immo- » lait des victimes, comme à chacun des *autres Dieux*. Car » c'est là l'unique différence entre les Dieux lares et les autres » Dieux célestes [2]. »

Le plus célèbre parmi ces temples paraît avoir été celui d'A-lexandrie qu'on appelait de son nom l'Augustal (Σεβάστειον) et dont Philon parle en ces termes :

S'il fallait imaginer des honneurs nouveaux, n'était-ce pas pour celui à qui le monde entier avait décerné les honneurs de l'Olympe, consacré des temples, des sanctuaires, des bocages, des portiques, qui, dans toutes les villes et sor-

[1] Strabon, *Géographie*, p. 192.

[2] Dans le *Virgile* de La Cerda ; note à la 1re *Eglogue*, t. I, p. 5, in-fol. Lyon, 1619.

tout à Alexandrie, surpassent par leur beauté et leur grandeur tous les édifices anciennement ou récemment dédiés aux Césars ? Rien, en effet, de comparable au temple appelé Sébastion, érigé dans cette cité à Auguste, protecteur de la navigation. Ce monument est situé en face du port, sur une élévation, il est immense, magnifique, sans rival ; il est, plus qu'aucun autre, rempli d'offrandes, de tableaux, de statues, et orné tout autour d'or et d'argent ; il est spacieux, embelli de portiques, de bibliothèques, de parvis, de plantations, de vestibules, de péristyles, de galeries ; tout y est d'une somptuosité admirable. C'est là que repose l'espoir des voyageurs qui partent ; c'est là qu'est la protection de ceux qui débarquent [1].

A. Bonnetty.

[1] Philon, *Légation à Caïus*, trad. de M. Delaunay, p. 321, Paris, 1867. — Et dans le texte grec, p. 1013, in-fol., Paris, 1640.

Compte-rendu.

COMPTE-RENDU A NOS ABONNÉS.

Nous n'avons pas besoin de faire observer à nos lecteurs l'importance des articles de M. l'abbé Chevallier sur les *années d'Abraham*, et sur les grands résultats, que l'introduction des années sabbatiques amène pour la conciliation des époques historiques, et des textes des différents auteurs bibliques et profanes. La chronologie est un chaos, où se sont perdus la plupart des historiens; plusieurs textes bibliques eux-mêmes étaient en contradiction ; on ne les lisait qu'avec des hypothèses; on ne conciliait les textes hébreux et les textes grecs qu'en disant que les uns ou les autres étaient erronés.

Or, on ne peut nier que, si les études nouvelles de M. l'abbé Chevallier ne font pas disparaître toutes ces obscurités, au moins elles donnent des concordances inattendues et qu'on ne peut pas nier. Elles éclaircissent des points d'histoire, qui, dès ce moment, doivent être acquis à la science.

C'est ainsi que, grâce aux découvertes qui se font tous les jours dans les débris de l'antique Orient, grâce surtout à la lecture de ces textes égyptiens et cunéiformes, qui longtemps ont passé pour illisibles, et qui ont été, on peut dire, ressuscités par la force merveilleuse de la science humaine,

on rétablit l'histoire, telle qu'elle a existé ; en sorte que nous connaissons nos ancêtres, tels qu'ils étaient, avec leurs imperfections et leurs mérites.

Mais des découvertes sont encore à se faire et se font en ce moment. M. Smith en Assyrie, M. Mariette en Egypte continuent les fouilles et ressuscitent des textes et des monuments nouveaux. On ne peut que s'étonner à voir combien la terre de l'Orient a gardé religieusement, pour ces derniers temps, la science antique. M. Oppert, M. Lenormant, M. de Rougé fils, M. de Saulcy, M. de Rosny, M. l'abbé Perny et d'autres encore traduisent tous les anciens textes avec une admirable sagacité. Les rapports des peuples orientaux avec les peuples occidentaux se multiplient. Le successeur de Darius et de Cyrus, ce Xerxès ou Assuérus qu'Esther ne put aborder sans s'exposer à la mort, le Roi des Rois, en un mot, est au milieu de nous en ce moment, étonné, charmé, étudiant, admirant nos sciences, nos arts, subissant, même malgré lui, une transformation sociale.

Le Japon, cette nation si longtemps inhospitalière, abroge ses édits de persécution contre le Christianisme ; ses savants sont au milieu de nous aussi, étudiant, jugeant, hésitant, admirant. Les voies de communication se multiplient ; on propose un chemin de fer qui reliera la Chine à l'Europe ; l'espace est pour ainsi dire supprimé. Bientôt Chinois, Japonais, Indiens, Perses, Océaniens viendront en train de plaisir visiter leurs frères de l'Occident.

Quand nous leur aurons montré que tous les peuples ont eu une même origine, ont adoré primitivement le même Dieu, et que cela est prouvé par leurs livres, et leurs traditions, et que par conséquent il n'existe qu'une Religion, alors l'unité primitive sera rétablie, et il n'y aura plus qu'un seul troupeau et un seul Pasteur.

La place nous manque pour faire autre chose qu'indiquer la belle réhabilitation de saint Constantin par M. *Dumont*, la recherche curieuse du tombeau d'Adam par M. l'abbé *Laurent de Saint-Aignan*, la véritable valeur morale d'Homère par Mgr *Gaume* redisant ce qu'en avaient dit Platon, les auteurs païens, tous les Pères de l'Église ; les recherches de M. l'abbé *Bosia* sur le concile de Nicée, la véritable histoire d'Auguste et des Ro-

mains, durant l'enfance de Notre Seigneur Jésus-Christ, etc.

C'est avec peine que nous avons engagé le débat avec les *Etudes religieuses* des RR. PP. Jésuites. Nous savions combien il est difficile et pénible d'avoir raison contre eux. Mais nous ne pouvions laisser passer sans réclamation les assertions, inexactes, matériellement inexactes, que le P. Ramière avait accumulées dans une note. La vérité doit être respectée de tous. Aucune revue, aucun auteur n'a de privilége contre elle. Si les *Etudes religieuses* avaient reconnu la véracité de notre réclamation qui portait surtout sur des faits, la question aurait pris fin. Mais elles ont voulu soutenir leurs assertions inexactes, et ont eu le tort de ne pas vouloir accepter notre nouvelle réclamation. — De là l'obligation, pour maintenir des vérités importantes dans l'histoire de la philosophie, l'intervention forcée d'huissier. Un huissier pour obtenir la constatation d'une vérité et le redressement d'une erreur, nous en sommes honteux! — Le débat pouvait encore finir là; mais le P. Ramière a de nouveau fondu sur nous avec une impétuosité de 16 pages. Et il nous a fallu le réfuter. Au lieu de répondre à l'invitation de souscrire purement et simplement, comme nous, à une proposition de l'Index, au lieu de repousser, comme le Concile, quelques amendements philosophiques, il a, comme l'on dit, brûlé ces deux propositions, qu'il ne peut pas cependant ne pas approuver, et il s'est rejeté 30 ans en arrière, et a refait à sa façon toute l'histoire d'une phase de la philosophie.

Il nous a fallu marcher, pour ainsi dire, sur ses talons. Nos lecteurs auront remarqué que la question philosophique n'entre presque pour rien dans notre réponse. Presqu'à chacune de ses phrases, il nous a fallu lui dire: Vous citez à faux, vous falsifiez, vous supprimez, vous cachez, vous oubliez. Voilà le fond de notre réponse, et aussi, s'il faut en croire un grand nombre de personnes prudentes, attentives, savantes, toutes nous ont dit: Vous êtes dans votre droit, et aussi vous accablez le P. Ramière. Il fera bien d'en rester là, il n'aurait plus qu'à s'excuser de tant d'inexactitudes et de tant de distractions.

Nous espérons, nous aussi, qu'il en sera ainsi; d'autant plus que, dans l'intervalle, nous avons reçu une visite du P. Ramière et avons eu un long entretien avec lui. Notre article

était alors imprimé, mais non paru. Si cette visite avait été faite un peu plus tôt, il est certain que nous aurions fait quelque changement à notre lettre, et que le R. Père en aurait fait aussi quelqu'un à la sienne. Nous devons dire tout d'abord que cette visite a été toute amicale. Le P. Ramière s'est présenté, nous pouvons dire, en bon enfant, entrant chez nous en nous disant : *Eh bien! le voilà le P. Ramière!* Et nous avons en effet été très-satisfait de le voir; car nous ne le connaissions pas. Beaucoup de questions ont été tranchées ou touchées dans une conversation de deux heures. Si nous ne nous trompons, la séparation n'existe que dans un point : c'est que nous croyons que dans *l'état social* présent, où Dieu a placé l'homme, *l'enseignement social* de la mère à l'enfant est *absolument nécessaire*, supprimer cet enseignement c'est aussi supprimer et la mère et l'enfant. Le P. Ramière croit que cet enseignement est seulement *moralement nécessaire*.

Voilà, ce nous a semblé, le dissentiment; nous espérons que le P. Ramiere réfléchira sur la conséquence que les Naturalistes tirent de sa théorie. Ils disent : Puisque l'homme n'est pas *nécessairement* enseigné, il peut *s'enseigner tout seul*, et nous voilà origine de notre science et de notre religion : c'est ce qu'ils disent et ce qu'ils font. C'est logique.

C'est sur cela que nous nous sommes quittés; je dois ajouter que le Père Ramière nous a dit charitablement que nous avons été un peu et même beaucoup méchants dans nos réponses, et que nous en souffrirons en Purgatoire. Nous lui avons répondu que nous acceptions cet augure, car du Purgatoire nous sommes bien certain d'aller au Paradis. Mais nous nous sommes permis de lui demander à notre tour s'il était bien certain d'aller lui-même tout droit au Paradis. Il nous a répondu qu'il croyait bien que quelque peccadille le ferait probablement passer dans la même prison, alors, lui ai-je dit, nous nous y trouverons ensemble, et gémirons ensemble sur nos péchés mutuels; et c'est ainsi que nous nous sommes quittés avec une bonne poignée de main.

Dans le désir de le revoir, avant l'entrevue du Purgatoire, nous lui avons fait une visite; mais nous ne l'avons pas trouvé. Ce sera pour une autre fois. A. BONNETTY.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

DES MATIÈRES ET DES AUTEURS.

(Voir pour la table des articles à la page 5).

C

D

Le Directeur-Gérant : A. BONNETTY.

Versailles. — Imprimerie BEAUGRAND et DAX, rue du Potager, 9.



